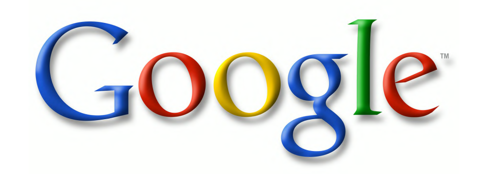
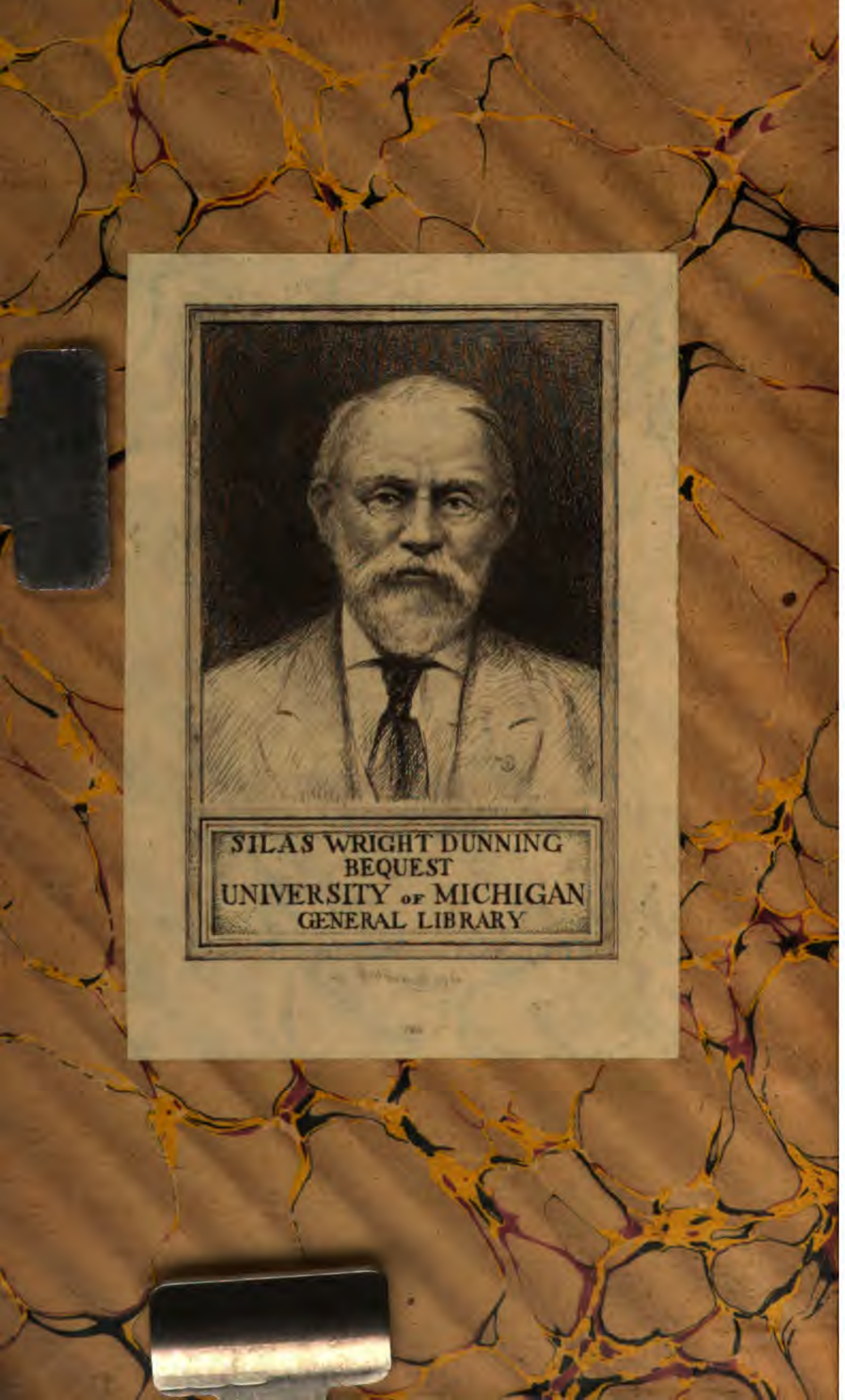





SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





Publication trimestrielle. Fascicule supplémentaire.

BULLETIN ET MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ NATIONALE
DES ANTIQUAIRES
DE FRANCE

SIXIÈME SÉRIE
TOME HUITIÈME

MÉMOIRES 1897



PARIS
C. KLINCKSIECK
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
11, RUE DE LILLE, 11

M DCCC XCIX

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

—

TOME CINQUANTE-HUITIÈME

SIXIÈME SÉRIE, TOME VIII

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

SIXIÈME SÉRIE

TOME HUITIÈME



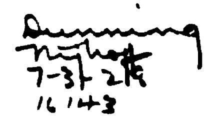
PARIS

C. KLINCKSIECK

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

11, RUE DE LILLE, 11

M DCCC XCIX



SUR L'EMPLACEMENT

DU

TEMPLE DE CÉRÈS

A CARTHAGE.

Par le R. P. DELATTRE, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 11 mai 1898.

La découverte d'une dédicace de sanctuaires nouveaux, élevés à Carthage en l'honneur d'Astoreth et de Tanit du Liban[1], a attiré l'attention des savants sur un double temple mentionné dans

1. Ce texte est le plus important et le plus intéressant qui ait été jusqu'ici trouvé à Carthage (cf. *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, 1898, p. 99, 100, 153, 235 à 253). M. Clermont-Ganneau a démontré qu'il nous fournissait le premier jalon de la chronologie punique, puisqu'il permet enfin, ce qu'on n'avait pu faire jusqu'ici, d'établir, à une distance encore inconnue il est vrai, deux années suffétiques dans un ordre relatif l'une par rapport à l'autre. La première pierre de la reconstitution des fastes suffétiques de Carthage est donc posée.

l'histoire et dont l'emplacement n'a pas encore été reconnu d'une façon définitive.

On sait qu'en 396 les Carthaginois, ayant éprouvé en Sicile de grands désastres et subi les horreurs de la peste, attribuèrent leurs revers et leurs malheurs à la vengeance des grandes déesses Demeter et Persephone, les mêmes que Cérès et Proserpine, dont ils avaient pillé le célèbre temple à Syracuse. Sous l'impression de cette panique, voulant apaiser le courroux des deux divinités, ils résolurent de leur construire, à Carthage même, un double sanctuaire, dont ils confièrent la garde à des prêtres grecs, afin que les deux déesses introduites dans le Panthéon de Carthage fussent honorées conformément aux exigences des rites helléniques.

D'après M. Philippe Berger, les sanctuaires d'Astoreth et de Tanit du Liban, mentionnés dans la nouvelle dédicace, doivent correspondre au temple de Cérès et de Proserpine.

Mais où était situé ce temple?

Dureau de la Malle[1] dit en avoir cherché en vain la position dans Carthage; Munter n'a pas été plus heureux que lui. Des archéologues plus hardis se sont permis de lui assigner une place sur les plans; mais, de fait, ainsi que je l'écrivais en 1896[2], on manquait absolument de don-

1. *Recherches sur la topographie de Carthage*, p. 96.
2. *La Tunisie*. Histoire et description, t. I, p. 366.

nées suffisantes pour en déterminer l'emplacement. Aujourd'hui il me paraît en être autrement et nos dernières découvertes autorisent des conjectures qui semblent plus solides.

M. Philippe Berger est d'avis que notre inscription, dédicace à Astoreth et à Tanit du Liban, doit avoir été trouvée dans le voisinage de leur temple, c'est-à-dire du temple de Cérès et de Proserpine.

Dans mon dernier rapport à l'Académie des Inscriptions, je signalais, au-dessus des puits funéraires de la nécropole punique, les ruines d'un édifice dont il subsiste un mur à double face en *opus reticulatum*. Le massif rocheux a été entaillé, dressé et nivelé pour offrir une base à la construction. Nous avons trouvé dans ces ruines des tronçons de colonnes cannelées en marbre numidique et d'autres pièces d'architecture également de marbre, telles que bases et chapiteaux, corniches, pilastres et chapiteaux de pilastres (*planche I*), colonnettes, débris de soffites et de nombreux fragments d'inscriptions romaines.

C'est de là que sont sortis le Télesphore, la tête et une portion de bras qui sont venus si heureusement compléter une statue d'Esculape que nous possédions depuis plusieurs années dans notre Musée[1] (*planche II*). C'est aussi de là que

1. Voir, à ce sujet, *Comptes-rendus de l'Académie des inscrip-*

provient la statue de Pomone représentée non seulement avec des fruits[1], mais encore avec une gerbe d'épis; ce qui permettrait peut-être d'y reconnaître plutôt une variante des représentations de Cérès (*planche III*). On sait, en effet, que Cérès était appelée la « Moissonneuse », la déesse des gerbes, et que les épis forment son attribut le plus habituel et le plus caractéristique.

A ces pièces intéressantes, qui révèlent un monument d'une certaine importance, les dernières fouilles me permettent d'ajouter une statue de jeune femme en tunique talaire. Elle a les pieds nus et elle semble marcher contre le vent qui s'engouffre dans ses vêtements; malheureusement, la tête et les bras manquent. Le marbre mesure 0^m73 de hauteur. Aucun emblème n'indique quel personnage ou quelle divinité cette statue représentait[2] (*planche IV*).

tions, 1898, p. 215, 216. Dans plusieurs lieux le culte d'Esculape était associé à celui de Cérès et de Proserpine. Un des jours des grandes Éleusinies était marqué par un sacrifice à Asclépios. A Mégalopolis, le dieu de la médecine était représenté avec sa fille Hygie à l'entrée du temple des deux grandes déesses (cf. Daremberg et Saglio, *Dict. des ant. grecques et romaines*, art. *Cérès*).

1. Raisins, figues et bananes.

2. A Mégalopolis, le péribole du temple de Cérès et de Proserpine était orné de statues de jeunes filles en tunique talaire, portant sur la tête des corbeilles de fleurs (cf. Daremberg et Saglio, *Dict.*, p. 1028).



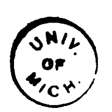
Carthage : Fragments d'architecture.


UNIV.
OF
MICH

Pl. II.



Carthage : Esculape et Télesphore.





Carthage : Pomone ou Cérès ?



CARTHAGE : STATUE FÉMININE.

Pl. V.



CARTHAGE : 1° TÊTE DE CÉRÈS; 2° SERPENT AVEC UN ENFANT A CALIFOURCHON.

Nous sommes plus heureux pour d'autres pièces qui semblent bien se rapporter au culte de Cérès à l'époque romaine.

C'est d'abord une tête de la déesse elle-même voilée et couronnée d'épis (hauteur, le cou compris, 0^m35). Le sommet de la tête semble avoir été disposé de façon à porter un appendice, sans doute une sorte de stéphané[1] (*planche V, 1°*).

Un second marbre sculpté est un tronçon de serpent, spire de l'animal rampant, sur lequel chevauchait un génie, dont il ne reste que le ventre et les jambes[2]. Ce fragment, qui mesure 0^m31 de hauteur, appartient assurément à l'attelage du char de Cérès, lorsqu'elle est représentée allant à la recherche de sa fille Proserpine enlevée par Pluton[3] (*planche V, 2°*).

1. Cf. une tête de femme couronnée d'épis, mais dont le visage est très mutilé, trouvée à Utique, d'après le comte d'Hérisson; elle est aujourd'hui au Louvre (*Catalogue sommaire des marbres antiques*, n° 1843).

2. Les restes de ce corps d'enfant sont très visibles sur la photographie. On trouve souvent aux pieds des grandes déesses des figures d'enfants dans lesquelles M. F. Lenormant a cru reconnaître Iacchos. Dans l'ignorance où nous sommes de la façon dont l'art antique représentait ce petit dieu, il est difficile de se prononcer sur la question. Peut-être ce petit enfant est-il représenté ici à cheval sur un gros serpent, tout simplement par suite d'une idée très familière aux artistes de l'antiquité, et doit-il être rapproché des Amours à cheval sur un lion, sur une panthère, sur un centaure... etc.

3. Cette découverte a été bientôt suivie de celle d'un autre

Outre ces deux pièces, il en est une plus concluante encore : c'est l'inscription suivante, qui a été trouvée dans les mêmes ruines.

Elle est gravée sur une dalle de marbre blanc épaisse de 0m04, large de 0m54. La partie supérieure manque. Seules, les trois dernières lignes sont complètes. Voici ce texte dans son état actuel :

.... MEMMI
....LLI · PRONEPOTI · MEMMI
SENECIONIS·CONSVLARIS·
SACERDOTES·CEREAL·VNIVERSI
SVA · PECVN · FECER·

Hauteur des lettres, 0m06. A la deuxième ligne, avant les lettres NEPOTI, amorces pouvant convenir à LLI PRO ; ce qui indiquerait un *cognomen* se terminant en LLVS, mis au génitif et suivi du mot *pronepos*.

Mais, ce qui est important dans ce texte, c'est la mention de tous les prêtres chargés du culte de Cérès, lesquels ont érigé à leurs frais, sans

tronçon de serpent *ailé* ou de dragon, provenant encore sans doute d'une représentation du même mythe. On a aussi trouvé au fond d'un puits un autel intact ayant la forme d'un cippe cylindrique.

doute en l'honneur de la déesse, une statue ou quelqu'autre monument[1].

M. Clermont-Ganneau a déjà identifié deux divinités de Carthage (Amma et Baalah-el-Hadrah) avec les deux grandes déesses grecques Demeter et Persephone, c'est-à-dire Cérès et Proserpine[2].

1. Voici encore une inscription qui mentionnait sans doute aussi la même catégorie de prêtres. Elle est gravée sur une dalle de marbre blanc épaisse de 0m02 :

■B · TVRMA · TERII■
■TINOS · SACERD■
■■VNIVERSI D■

Haut. des lettres, 0m08. Un autre fragment qui appartenait à la première ligne porte :

■DIOCONSV■

2. C'est cette dernière qui figure dans la belle stèle de Carthage conservée au Musée de Turin. (*Corp. inscript. semitic.*, pars 1, t. I, fasc. 3, pl. XLI.) La déesse, soulevant son voile de la main droite, tandis que la gauche porte une corbeille de fruits, est représentée sous un édicule de style grec, dont le fronton est orné d'acrotères flamboyantes qui se retrouvent dans une des dernières stèles que nous avons exhumées. Dans l'état présent de ma connaissance du sol punique de Carthage, j'inclinerais à croire que la stèle du Musée de Turin provient du quartier de nos fouilles actuelles. On s'accorde à dater cette stèle votive des premières années du IIe siècle avant notre ère. Cette date paraît bien concorder avec l'âge qu'il convient d'attribuer aux stèles puniques trouvées en dehors des puits funéraires de notre nécropole, c'est-à-dire la fin de la période qui se termina par la destruction de Carthage.

Ces deux divinités sont, sans doute, l'Astoreth et la Tanit de notre inscription. « *Astoreth* serait Cérès, *Tanit* Proserpine, » m'écrit M. Ph. Berger.

Un autre fait curieux à constater. Le quartier dans lequel nous avons découvert le monument se rapportant aux deux déesses puniques et les pièces romaines concernant le culte de Cérès est le seul, à ma connaissance, qui ait fourni de ces lampes de terre rougeâtre et de forme grecque estampillées, sur le bec, du signe triangulaire d'Astoreth inscrit dans un petit cartouche. Notre collection en possédait déjà quelques rares exemplaires et nous en avons trouvé encore trois[1] dans nos récentes fouilles. De plus, la panique qui semble avoir préludé à l'introduction du culte de Cérès et de Proserpine à Carthage et l'influence exercée par les prêtres grecs expliquent l'apparition inattendue de l'usage de brûler les corps et d'en renfermer les restes dans de petites urnes en pierre. Cet usage remonterait donc au début du IVe siècle avant notre ère et cela concorde très bien avec les constatations que j'ai eu l'occasion de faire dans les diverses nécropoles de Carthage. C'est ainsi que la nécropole de

1. Nous en avons depuis trouvé tout un groupe portant l'emblème d'Astoreth, non seulement comme marque accessoire, mais aussi comme sujet principal. Parmi ces lampes, plusieurs étaient ornées d'une corbeille remplie de fruits, motif qui convient bien au culte de Cérès.

Douïmès, qui date approximativement de la fin du VIIe siècle avant notre ère au commencement du Ve, ne nous a pas fourni, ou à peu près pas, d'exemple de crémation des corps, dans plus de mille sépultures explorées, tandis que les puits et les chambres funéraires creusés dans le massif rocheux où s'éleva plus tard le temple de Cérès renferment presque tous des urnes à ossements calcinés. Nous avons déjà exhumé plus de soixante de ces petits sarcophages en pierre[1].

L'usage de la crémation semble bien s'être introduit tout d'un coup à Carthage, à l'époque où les prêtres grecs chargés de desservir le sanctuaire de Cérès et de Proserpine exercèrent leur influence sur la religion des Carthaginois.

L'ensemble des découvertes faites au-dessus de la nécropole punique que nous explorons paraît

1. Au moment où je corrige les épreuves de cette note, ce nombre a plus que doublé. Un de ces petits sarcophages porte en haut-relief un personnage vêtu d'un ample et long costume ne laissant paraître que les pieds. La tête est coiffée d'un turban et porte une longue barbe. La main droite est levée et ouverte, tandis que la droite présente une sorte de cassolette. On dirait la représentation d'un prêtre. Cependant, à la dernière heure, nous trouvons dans une chambre du même puits un second petit sarcophage sur lequel est figuré au simple trait un personnage semblable, avec cette inscription punique : Baalchillek le *rab*, dignité carthaginoise que les auteurs du *Corp. inscript. semitic.* traduisent par le mot *princeps*. C'était sans doute un des membres de l'assemblée des « Cent. »

donc bien convenir au temple de Cérès et en marquer l'emplacement sur ce massif rocheux voisin de la mer, à l'extrémité de la ville punique et aux abords du quartier de Mégara, c'est-à-dire à plus d'un kilomètre de l'endroit où l'indiquaient jusqu'ici certains plans de Carthage.

APPENDICE

AU MÉMOIRE DU R. P. DELATTRE

Par M. Héron de Villefosse, membre honoraire.

Lu dans la séance du 11 mai 1898.

Le fragment d'inscription si heureusement recueilli par le R. P. Delattre offre un intérêt particulier. *Memmius Senecio*, *consularis*, qui s'y trouve mentionné, est déjà connu par deux textes épigraphiques.

Une des principales étapes de la carrière de Memmius Senecio a eu la Gaule pour théâtre : avant de parvenir au consulat, c'est-à-dire probablement avant l'année 102 et sous le règne de Trajan, il avait été gouverneur de la province impériale d'Aquitaine. Nous avons donc un double motif pour nous intéresser à lui, puisque nous le retrouvons en Gaule et en Afrique.

Tous ceux qui ont visité Tivoli ont remarqué, en entrant dans le jardin public qu'il faut nécessairement traverser pour se rendre aux cascades, un grand cippe, en marbre blanc, intact, qui a été découvert en 1833, à peu de distance de l'endroit où il est placé aujourd'hui. L'inscrip-

tion suivante est gravée en beaux caractères sur la face antérieure de ce monument[1] :

SENECIONI
MEMMIO·GAL
AFRO·COS·PROC
(*urceus*) SICIL·LEG·PR·PR (*patera*)
PROVINC·AQVITAN
L·MEMMIVS·TVSCILLVS
SENECIO
PATRI OPTVMO

Senecioni Memmio, Gal(eria tribu), Afro, co(n)-s(uli), proc(onsuli) Sicil(iae), leg(ato) pr(o) pr(ae-tore) provinc(iae) Aquitan(icae).
L. Memmius Tuscillus Senecio patri optumo.

Il est hors de doute que *Senecio Memmius Afer* de l'inscription de Tivoli est le même homme que *Memmius Senecio* du fragment de Carthage. Son fils, *L. Memmius Tuscillus*, l'auteur du monument de Tivoli, figurait aussi sur l'inscription africaine, où il ne reste plus que les trois dernières lettres de son cognomen..., LLI, facile à compléter en [*tusci*]*lli*.

Il résulte de la comparaison des deux textes que le fragment recueilli par le R. P. Delattre renfermait les noms de quatre membres de la

1. *Corp. inscr. latin.*, XIV, n. 3597.

famille *Memmia :* ceux de *Senecio*, de son fils, de son petit-fils et de son arrière-petit-fils. C'est en l'honneur de ce dernier, dont nous ignorons malheureusement la carrière et le surnom, que la dédicace paraît avoir été élevée : elle est nécessairement postérieure au règne de Trajan et appartient, sans doute, à la fin du second siècle de notre ère. Le nouveau fragment de Carthage peut être complété sur certains points ; le texte devait se présenter ainsi :

. . *m e m m i o* . . . .
. . . . . . *f i l i o* . . *m e m m i*
. . . . . . *n e p o t i* . *l* . MEMMI
*tusci*LLI · PRONEPOTI · MEMMI
SENECIONIS·CONSVLARIS·
SACERDOTES·CEREAL·VNIVERSI
SVA · PECVN · FECER ·

... *Memmio*..........., *filio*... *Memmii*......., *nepoti L. Memmii Tuscilli*, *pronepoti Memmii Senecionis consularis*.

Sacerdotes Cerealium universi sua pecunia fecerunt.

Il est évident que la mention des ascendants du personnage honoré a eu surtout pour but de faire savoir qu'il comptait un ancien consul, *Memmius Senecio*, *consularis*, parmi ses ancêtres. Ce consulat est rappelé dans un fragment des fastes des féries latines découvert au mont Albin à la

fin du siècle dernier et qui paraît perdu aujourd'hui. On y lisait :

LAT · FVER · III · IDVS · AVG
.. *s*VLPICIO·LVCRETIO·BARBA
COS
*sen*ECIONE · MEMMIO · AFRO

Lat(inae) fuer(unt) III idus Aug(ustas), .. *[S]ulpicio Lucretio Barba*, *[Sen]ecione Memmio Afro co(n)s(ulibus)*.

Comme nous l'avons dit plus haut, M. Huelsen place ce consulat suffect en l'année 102[1].

Ce sont les *sacerdotes Cerealium universi* qui ont fait élever à leurs frais le monument (peut-être une statue ?) dont le R. P. Delattre a retrouvé la dédicace.

Les *Cereales* étaient sans doute les membres d'un collège qui devait son origine à l'exercice d'un sacerdoce annuel, probablement celui de Cérès[2]. On sait par une inscription de l'Henchir-

1. *Corp. inscr. latin.*, vol. I, 2e éd., p. 59 (cf. vol. XIV, n. 2243).

2. Cf. *Corp. inscr. latin.*, VIII, note du n. 12300. — On rencontre des *cereales* à Vaga (n. 14394), à Bisica (n. 12300) et à Musti (n. 15585, 15589, 15590). Dans cette dernière localité, on trouve deux *sacerdotes cerealium* et un *patronus cerealium;* à Vaga les *sacerdotales* et les *cereales* s'unissent pour contribuer à l'embellissement du temple de Cérès; à Bisica, les *cereales* agissent de concert avec les décurions, *decuriones et caereales*. A l'Henchir-el-Ust, dans une inscrip-

bou-Ftis, *Avitta Bibba*, dans la province Proconsulaire, que le sacerdoce de Cérès était annuel à Carthage. Un Carthaginois, Q. Agrinius Speratus Speratianus, est qualifié dans ce texte :

SACERDOTI CERER · CIK
ANNI CLXXXXVII

. . . . *sacerdoti Cerer(is) c(olonia) i(ulia) K(arthagine) anni CLXXXXVII.*

On n'exerçait donc ce sacerdoce que pendant une année[1]. A l'expiration de cette année on

tion datée du règne de Commode et de l'année 188 (VIII, n. 16417), les *curiae* et les *caerealicii* apparaissent ensemble.

1. Je crois bien que c'est aussi à un prêtre de Cérès ayant exercé son sacerdoce à Carthage que se rapporte un fragment autrefois encastré dans la muraille du fort byzantin de Dougga (*Corp. inscr. lat.*, VIII, 15529) et qui parait perdu aujourd'hui. M. le docteur Carton a bien voulu le rechercher à ma prière et n'a pu le retrouver. Je suis tenté de compléter ainsi ce fragment :

. . . . *min*ERVIO · PRAEFECTO
*coh. iii thracum. vete*RANAE · IN · SYRIA
. . . . *sac.* C·C·I·K·PATRONO·PAGI
. . . . *pa*GVS · THVGG · EX · D · D
*f*ECIT

Minervius apparaît comme surnom dans une inscription d'Aquilée (*Corp. inscr. lat.*, V, 1174). — On n'a pas la preuve que la *cohors III Thracum veterana* ait fait partie de l'armée de Syrie, mais on la trouve, en l'année 166, en Rhétie (*Constit. veteran.*, n. LXXIII) avec la *cohors III Bracarum* qui appartenait à l'armée d'occupation de la Syrie-Pa-

pouvait probablement faire partie du collège des *cereales*.

Cerealis devint un surnom masculin qu'on rencontre de temps en temps dans les textes africains[1]. Cependant, comme certains surnoms ayant une origine religieuse, comme le nom de Marie chez les catholiques, il fut donné aux femmes aussi bien qu'aux hommes. A Carthage notamment, on a retrouvé l'épitaphe d'une femme appelée ...*ia Cerealis*[2]. Dans la Maurétanie césarienne, à Hadjar Roum, l'antique Altava, ce surnom est porté par un chrétien[3].

lestine en l'année 139 (*Comptes-rendus de l'Académie des inscr.*, 1897, p. 341). — Ligne 3 : *sac(erdoti) C(ereris)* (?) *c(olonia) i(ulia) K(arthagine)*.

1. Voir la table du *Corp. inscr. lat.*, VIII.
2. *Ibid.*, n. 1041.
3. *Ibid.*, n. 9866.

NOTES

SUR

QUELQUES MONUMENTS

DU

DÉPARTEMENT DES ANTIQUITÉS GRECQUES

ET ROMAINES

AU MUSÉE DU LOUVRE

Par M. E. Michon, membre résidant.

Lu dans les séances des 10 novembre et 29 décembre 1897,
12 janvier et 6 février 1898.

I.

Le Lion de l'amiral Halgan.

Le lion est parmi les animaux l'un de ceux, sinon celui, que, dans l'antiquité comme de nos jours, les sculpteurs ont été le plus souvent amenés à reproduire. Sans parler des bas-reliefs ni compter les petits bronzes, il n'y en a pas, au Louvre, dans le seul département des antiquités grecques et romaines, moins de huit[1]. De ce

1. Il y faut encore ajouter un fragment d'un lion accroupi

nombre, quatre, trois en marbre, un en pierre calcaire, forment un groupe à part : de dimensions très réduites, ils proviennent du Serapeum de Memphis et sont entrés au Musée à la suite des fouilles de Mariette[1]. Les quatre autres sont : un lion en basalte vert, avec la patte gauche de devant posée sur une boule de marbre numidique, jadis dans la collection Albani; un lion couché provenant de la nécropole de Milet; un lion colossal debout; et, enfin, un lion en marbre blanc comme les deux précédents, mais de dimensions au-dessous de nature, rapporté de Grèce et offert au roi Charles X par l'amiral Halgan.

Le premier[2] fait partie des vingt antiques de la collection Albani, que Louis XVIII racheta au moment des restitutions forcées qui suivirent le traité de Paris[3]. La collection fameuse avait, on le

et une griffe d'un lion analogue envoyés par le général Jamais de l'île de Djerba en Tunisie (*Catalogue sommaire des marbres antiques*, nos 1828 et 1829) et placés dans la salle d'Afrique.

1. *Catalogue sommaire des marbres antiques*, nos 1667, 1668, 1669, 1670; exposés au rez-de-chaussée, côté gauche de l'escalier Daru, avec les autres monuments gréco-romains provenant d'Égypte.

2. *Catalogue sommaire des marbres antiques*, no 1355; vestibule des Prisonniers barbares.

3. Il n'est peut-être pas inutile de donner ici l'énumération complète, en suivant l'ordre de l'inventaire du Musée royal, de ces vingt monuments acquis le 5 décembre 1815, et dont la liste ne se trouve nulle part : 1o Alexandre le Grand, statue héroïque (*Catalogue sommaire des marbres antiques*, no 46); 2o Dieu égyptien, statue en albâtre orien-

sait, pris lors des conquêtes de Napoléon le chemin de la France et, pendant quelques années, on en put voir les chefs-d'œuvre joints à ceux du Vatican et du Capitole, bientôt aussi à ceux de la villa Borghèse, dans le Musée Napoléon. 1815

tal (département des antiquités égyptiennes ; Revillout, *Catalogue de sculpture égyptienne*, n° 721, A 22) ; 3° Écorcheur rustique, statuette demi-nature (*Catalogue*, n° 517) ; 4° Esculape, statue (*Catalogue*, n° 631) ; 5° Euripide, statuette assise, avec, sur le dossier du siège, une inscription donnant la liste de ses pièces (*Catalogue*, n° 343) ; 6° Pêcheur, statue demi-nature, indiqué à tort sur l'étiquette comme provenant sans doute de la villa Altieri (*Catalogue*, n° 470) ; 7° Prisonnier barbare, statue colossale en brèche universelle, avec la tête et les mains en marbre blanc (*Catalogue*, n° 1383) ; 8° Pupien, statue héroïque (*Catalogue*, n° 1059) ; 9° Vénus debout sur la proue d'un navire (*Catalogue*, n° 2344) ; 10° Clodius Albinus, buste (*Catalogue*, n° 1083) ; 11° Domitien, buste colossal (*Catalogue*, n° 1264) ; 12° Gallien, tête (*Catalogue*, n° 1041 ; le n° 512 du *Catalogue* est indiqué à tort comme étant le n° 294 de Clarac et provenant de la collection Albani) ; 13° Hercule, buste (*Catalogue*, n° 538) ; 14° Nerva, buste (*Catalogue*, n° 1216) ; 15° Septime Sévère, buste (*Catalogue*, n° 1114) ; 16° Tibère, buste (*Catalogue*, n° 1243, sans indication de provenance) ; 17° Jeune Satyre chasseur, bas-relief hellénistique (*Catalogue*, n° 285) ; 18° et 19° deux grandes coupes en albâtre fleuri, ornées dans le fond, l'une d'un masque de dieu marin, l'autre d'un masque de Méduse (*Catalogue*, n°s 82 et 90) ; 20° le lion. — Il faut citer encore parmi les autres antiques de la collection Albani aujourd'hui au Louvre les quatre Satyres atlantes de la salle du Tibre (*Catalogue*, n°s 597 à 600), échangés, en vertu d'une transaction autorisée par le ministre de la maison du roi, comte de Pradel, le 30 octobre 1815, contre quatre caryatides portant des corbeilles (Fröhner, *Notice de la sculpture antique*, p. 278).

amena la dispersion de cette réunion que l'on s'était trop tôt hâté de proclamer définitive. Le Vatican et le Capitole se repeuplèrent des statues qu'ils avaient perdues, mais, en rendant la collection Albani, la France ne la rendit pas à Rome. Le propriétaire trouvait trop coûteux les frais du transport. Seules les pièces les plus célèbres reprirent la route de l'Italie. Le reste alla à qui voulut l'acheter, et, après l'effort singulièrement considérable, si l'on songe à l'état où se trouvait la France, fait pour en conserver une partie au Musée royal[1], beaucoup des marbres ne quittèrent le Louvre que pour entrer à la Glyptothèque de Munich[2]. Le lion dut sans doute à sa matière rare

1. Le prix d'achat des monuments acquis en 1815 du prince Albani ne fut pas inférieur à 105,000 francs.

2. L'acquisition en fut faite pour le compte du prince royal Louis, qui avait conçu le projet de fonder dans sa patrie une collection de sculptures antiques et à qui la dispersion des collections privées italiennes, amenée par les événements politiques, avait déjà permis de réunir de nombreuses richesses. L'appoint formé par les antiques du prince Albani n'en forme pas moins dans la Glyptothèque un noyau considérable auquel appartiennent, par exemple, parmi les marbres les plus célèbres, le groupe d'Eirene et Ploutos et le Diomède. Il faut noter également que, en dehors même de la collection Albani, quelques autres antiques du Musée Napoléon furent transportées à Munich : tels sont un buste d'Auguste et un prétendu buste de Geta, qui avaient été apportés à Paris du palais Bevilacqua à Vérone (Brunn, *Description de la Glyptothèque*, nos 219 et 182; la préface de ce catalogue indique que l'ensemble de la collection Bevilacqua aurait été acquise à Vérone même dès 1810-11).

d'être retenu dans le lot choisi par Louis XVIII[1]. Avec une statue de barbare prisonnier assis, dont la draperie est de brèche verdâtre, la tête et les bras nus de marbre blanc, il représentait ces sculptures polychromes en marbres de couleur alors estimées à une très haute valeur et dont il dut sembler désirable que le Louvre ne fût pas dépossédé. Si l'intérêt, aujourd'hui, ne nous en semble pas aussi grand, il convient, toutefois, d'ajouter que le travail même du lion offre certaines particularités remarquables; et telle est surtout l'indication des touffes de poil voisines de l'attache des jambes, dont le contraste avec le

La Glyptothèque de Munich, enfin, possède aussi les quatre caryatides dont il a été question dans une note précédente (Clarac, *Musée de sculpture,* t. III, pl. 445, 814 E; l'une, d'après M. S. Reinach [*Répertoire de la statuaire grecque et romaine,* t. 1, note provisoire au n° 219, 5, p. L], est identique ou analogue à celle gravée par Bishop à la pl. 97 de ses *Icones signorum veterum*) et qui n'ont jamais fait partie à proprement parler de la collection Albani. Leur présence en France remontait au moins au XVIIe siècle, puisqu'elles ont appartenu au cardinal Mazarin, de qui elles étaient passées dans la collection royale. Les chiffres romains qui s'y voient gravés sont une marque commune aux marbres de cette origine, qui figure en particulier sur plusieurs statues du Louvre; et il est étrange que Brunn ait pu y voir « les numéros qui désignaient ces statues dans l'inventaire du temple ou de l'édifice dont elles faisaient partie » (*Description de la Glyptothèque,* n°s 167-170).

1. Visconti l'estimait 12,000 francs « à cause de la rareté et de la dureté de la matière et de la difficulté du travail ».

reste du corps, resté lisse, est d'une technique curieuse à noter : il reste malheureusement difficile, faute d'éléments de comparaison, d'en fixer avec certitude l'époque[1].

A l'art grec archaïque appartient le lion de Milet[2] : le Louvre le doit aux fouilles de MM. O. Rayet et A. Thomas et à la générosité de MM. les barons G. et E. de Rothschild. Dans nos salles d'Asie-Mineure, à côté des statues féminines assises trouvées dans la même nécropole, il représente dignement l'ancienne sculpture ionienne.

Le lion colossal, d'une fort belle facture et, malgré l'absence des pattes, d'un effet imposant, a sans doute fait partie de la collection Campana et par suite été trouvé en Italie[3].

Le lion de l'amiral Halgan[4], enfin, reproduit ci-

1. Les conditions du travail dans une matière particulièrement dure, à elles seules, ont nécessairement une grande influence sur le style, et c'est ce qui rend difficile de distinguer parmi les parties brisées et rapportées celles qui pourraient être l'œuvre d'un restaurateur : l'antiquité même du monument, dans son ensemble, ne me paraît d'ailleurs pas pouvoir être affirmée sans conteste.

2. *Catalogue sommaire des marbres antiques,* n° 2790 ; salle de Milet.

3. *Catalogue sommaire des marbres antiques,* n° 1439, aujourd'hui dans la galerie Denon. Il semble bien que ce soit le n° 477 de la classe VII, scultura greca e romana, des catalogues de la collection Campana, ainsi décrit : « un leone in riposo, poco inferiore al vero. »

4. Inventaire du règne de Louis XVIII, n° 415 ; *Catalogue sommaire des marbres antiques,* n° 827 ; salle Grecque, dans le renfoncement près du corridor de Pan.

dessous (fig. 1)[1], provient de la Grèce propre et c'est à préciser davantage qu'on ne l'a fait jusqu'ici son origine qu'ont trait ces quelques pages.

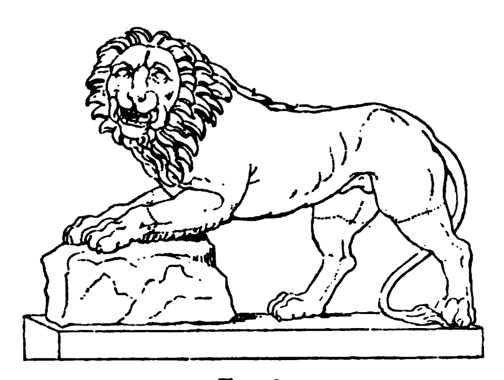


FIG. 1.
LION DONNÉ PAR L'AMIRAL HALGAN AU ROI CHARLES X.

La signification du lion comme symbole funéraire est indiquée par M. Collignon dans son *Histoire de la sculpture grecque :* « On le retrouve fréquemment sur les stèles attiques, tantôt comme une allusion à la vaillance du mort, tantôt avec le rôle évident de gardien du tombeau. Il est très naturel que ce type soit choisi, de préférence à

1. D'après le *Musée de sculpture,* t. III, pl. 350, 2594 ; les restaurations sont indiquées par une ligne pointillée. Sont modernes : la plinthe avec le rocher, les avant-pattes de devant, les jambes de derrière jusqu'à mi-cuisse et presque toute la queue.

tout autre, pour décorer les tombes collectives, les *polyandria*, où l'État donne une sépulture commune aux soldats morts devant l'ennemi... Le passant comprenait assez l'éloquence d'un symbole dont notre art moderne s'est plus d'une fois emparé avec le même sentiment pour personnifier l'énergie de la défense et la fidélité à la patrie vaincue[1]. » « Pour les Grecs nourris d'Homère, écrit de son côté M. Perdrizet, dans une note sur un lion antique récemment découvert, le lion est un symbole héroïque; il surmonte les πολυάνδρια, où dorment les braves, les cénotaphes élevés dans leur patrie aux citoyens morts sur les champs de bataille lointains. Ce n'est pas à l'Orient, c'est à la Grèce que l'art moderne doit ce noble symbole de la mort courageuse (lion de Lucerne, lion de Belfort, etc.)[2]. » Il n'en faudrait point conclure, toutefois, que le lion ne se dressait pas souvent aussi sur des tombes particulières. M. Perdrizet, qui a pris prétexte d'un lion en tuf trouvé en Corinthie, à l'entrée du bourg de Perachora[3], pour revenir sur la question des lions funéraires, le reconnaît implicitement, puisque rien, d'une part, n'autorise à croire que le lion de Perachora décorât un

1. M. Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*, t. II, p. 385.
2. *Revue archéologique*, 1897, t. I, p. 137.
3. *Ibid.*, p. 134-137 et pl. IV.

πολυάνδριον, et que, d'autre part, — à côté du lion de Thespies, élevé en mémoire des Thespiens morts aux Thermopyles, du lion de Chéronée, qui surmontait la fosse des soldats tombés dans la bataille de 338, du lion de Cnide, enlevé par M. Newton des ruines d'un grand tombeau qui était peut-être celui des Athéniens tués dans la bataille de 394, — il rappelle un autre lion signalé par M. Jamot à Thespies, un lion vu à Thèbes par M. Kœrte, deux lions encore gisants dans la nécropole d'Anthédon et enfin la lionne de Corfou provenant du tombeau de Ménécrate. Mais, ajoute-t-il, en Attique le lion funéraire est moins fréquent, et il se borne à en citer comme l'exemple le plus intéressant le lion colossal « qu'on voit sur la route d'Athènes au Laurium, avant Liopesi, près de la distillerie Campas[1] ». Les lions funéraires sont-ils vraiment plus rares en Attique qu'ailleurs, on en peut douter. Il est probable, M. Perdrizet lui-même le remarque, que le lion de marbre rapporté d'Athènes par Morosini et aujourd'hui à l'Arsenal

1. *Ibid.*, p. 136. M. Perdrizet, qui critique la gravure, assez conventionnelle en effet, donnée par Dodwell (*A classical tour through Greece during the years 1801, 1805 and 1806*, t. I, p. 523), aurait pu indiquer que dans le texte joint par M. Milchhoefer aux *Karten von Attika* de Curtius et Kaupert (Heft II, Athen-Hymettos, V, Der Ostabhang der Hymettos, p. 31, fig. 8) il s'en trouve une bonne reproduction.

de Venise est un monument funéraire[1]. D'Attique également, et sans doute aussi d'un tombeau, doit provenir le beau lion analogue qui était conservé depuis plusieurs siècles à la villa Vigonovo près Dolo, entre Padoue et Venise, dans la famille Sagredo, et que le Musée de Berlin a acquis en 1891[2]. Au seul Musée national d'Athènes sont encore réunis huit lions, la plupart, il est vrai, mutilés, dont le caractère funéraire n'est guère contestable[3], dont un, d'ailleurs, a été découvert dans la nécropole même du Dipylon[4]. Le lion de l'amiral Halgan, au Louvre, enfin, vient de l'Attique, et sa provenance funéraire peut être presque certainement établie.

La première mention qui en est faite dans le *Second supplément à la description des antiques du Musée royal*, paru en 1825, est ainsi conçue : « Parmi les monuments grecs que le temps nous a conservés, les animaux sont peut-être les plus rares, et ils deviennent très précieux lorsqu'à ce mérite ils joignent celui du style et du travail, comme ce lion-ci, trouvé dans les champs Phel-

1. *Ibid.*, p. 136, note 2.

2. *Jahrbuch d. k. preussischen Kunstsammlungen*, t. XII, p. LIV; t. XIII, p. XXIII; *Jahrbuch des k. d. archaeologischen Instituts, Archaeologische Anzeiger*, 1892, p. 99, n° 1452; 1893, p. 72-74, avec une figure.

3. Cavvadias, Γλυπτὰ τοῦ Ἐθνικοῦ Μουσείου, n° 897-904.

4. N° 904.

léens, près de Platée, en Grèce, et dont M. l'amiral Halgan a fait hommage à Sa Majesté Charles X. Ce bel animal est plein de vie et de vérité; toutes les parties en sont bien étudiées, et le caractère de son travail porte à croire qu'il est dû à un ciseau grec d'une époque assez ancienne. Il est à regretter que les jambes aient été mutilées et que les pattes n'existent plus[1]. » L'édition de 1830 de la *Description du Musée royal* se borne à avertir qu'un lion décrit dans le second supplément du Musée sous le n° 756 est placé dans le grand escalier du Louvre, au midi, sous le n° 822 bis[2]. Dans le *Musée de sculpture*, enfin, M. de Clarac reproduit la notice du *Second supplément à la description des antiques*[3]. Le nom de champs Phelléens étant peu connu, la désignation de Platée prévalut : elle figura longtemps sur l'étiquette et est inscrite dans le premier tirage du *Catalogue sommaire des monuments de sculpture exposés hors vitrines* imprimé en 1890[4].

M. Halgan, sénateur, dans une lettre à M. Héron de Villefosse, conservateur des antiquités grecques et romaines, en date du 30 décembre 1890, a bien

1. Petit vestibule du Musée des antiques, du côté de la cour, n° 756.
2. P. 275.
3. *Musée de sculpture*, tome V, p. 306, n° 2594.
4. N° 1393; le lion était alors exposé dans le renfoncement à droite de l'entrée de la salle des Caryatides.

voulu lui donner copie d'un extrait des cahiers de son grand-père, l'amiral Halgan, où figure la mention suivante : « Octobre 1824. Je donne au roi un chef-d'œuvre antique que j'avais rapporté d'Athènes en 1822, le lion de Platée. C'est une des plus nobles pièces qui soient au Musée du Louvre. » « Le lion de Platée », que veulent dire ces mots qui ont évidemment donné naissance à l'indication de M. de Clarac, je ne sais trop. L'amiral ne dit point, en tout cas, qu'il ait trouvé le lion à Platée, ni qu'il l'ait rapporté de Platée. Le lion a été rapporté par lui d'Athènes en 1822, et les pièces officielles de la donation, où figure la mention des champs Phelléens, — mention qui, certes, n'a pu être faussement ajoutée, — nous prouvent que le lieu ainsi désigné se trouvait, non du côté de la Béotie, mais au sud d'Athènes, en pleine Attique.

Le 8 octobre 1824, le comte de la Rochefoucauld, aide de camp du roi, chargé du département des Beaux-arts, adressait à M. le comte de Forbin, directeur général des Musées royaux, la lettre suivante :

Monsieur le comte, Monsieur le contre-amiral Halgan vient de m'écrire pour me demander de pouvoir faire hommage au Roi d'un lion en marbre qu'il a rapporté de ses voyages dans le Levant. Ce morceau, qu'il juge être un véritable antique, a été trouvé en terre dans les champs Phelléens, entre Athènes et le cap Sunium. Il est dans une

caisse chez M. Huyot, membre de l'Institut, rue du Pont-de-Lodi, n° 2[1].

Il ajoutait qu'il désirait avoir des renseignements sur le mérite et le caractère de ce morceau de sculpture et savoir s'il était digne d'être placé au Musée du Louvre ou dans un des châteaux royaux.

M. de Forbin répondit, le 11 octobre, par la lettre suivante :

M. le vicomte, Je me suis empressé de prendre connaissance du lion antique (en marbre de Paros, trouvé dans les champs Phéléens, près d'Athènes) et dont M. le contre-amiral Halgan désire faire hommage au roi.

Ce monument, quoique un peu fruste, surtout dans les parties inférieures, porte l'empreinte évidente de la belle époque de l'art statuaire chez les Grecs, la manière en est large et expressive, mais, les jambes étant brisées, la restauration que nécessite le placement de cet objet diminue de sa valeur.

Témoin oculaire de la conduite de M. le contre-amiral Halgan, dans les mers du Levant, et de ses soins si constants et si désintéressés pour la conservation des monuments et pour ajouter à l'éclat du Musée royal, je ne puis me refuser à consigner encore une fois ici l'hommage de la haute estime qu'il m'a inspirée[2].

1. Archives du Louvre.

2. Archives du Louvre. — M. de Forbin, de même que Huyot, avait en effet, au cours d'un commandement de cet officier général dans le Levant, été en rapport avec l'amiral Halgan. Il nous apprend qu'en 1817 il s'embar-

Dix jours plus tard, le 18 octobre 1824, seconde

qua avec Huyot sur la *Cléopâtre* qui allait rejoindre la division navale commandée par l'amiral Halgan (*Voyage dans le Levant en 1817 et 1818,* p. 2). Il visita successivement la Grèce, l'Asie-Mineure, la Syrie, naviguant sur un vaisseau de guerre, et l'Égypte. Là, au terme de sa tournée, il pensait qu'un navire de la division pourrait encore amener Huyot le rejoindre et les reconduire en France, mais il dut y renoncer en apprenant que l'escadre était dissoute et l'amiral Halgan nommé à Terre-Neuve (*Voyage dans le Levant,* p. 314) : « son rappel, dit-il dans une lettre du 18 juillet 1818, a laissé M. Grivel commandant de la station du Levant ». La date de 1822, fournie par M. Halgan d'après les cahiers de son grand-père, donnerait donc à croire que l'amiral revint une seconde fois commander dans le Levant. — Il n'est pas inutile, enfin, d'indiquer que l'amiral Halgan avait formé, en dehors du lion qu'il offrit au roi, une véritable collection. Le seul catalogue de la collection Pourtalès ne mentionne pas moins de douze objets provenant de lui : une tête de femme laurée, surmontant le chapiteau d'une petite colonne ionique en marbre, fragment d'un monument plus considérable; un vase peint à figures noires ; un casque en bronze; une coupe à relief; deux plaques en or granulé; trois paires de boucles d'oreilles, un petit vase à parfum orné d'arabesques, et trois colliers également en or (J.-J. Dubois, *Description des antiques de M. le comte de Pourtalès-Gorgier,* nos 9, 323, 564, 835, 1283, 1286, 1289, 1290, 1294, 1298, 1300, 1302). A l'exception du vase peint, trouvé à Athènes, tous ces objets, ce qui en augmente l'intérêt, provenaient de Milo. Le casque, « garni d'une crête et d'un frontal surmonté d'une tête de Minerve portant un casque à triple aigrette, et dont les côtés sont ornés de têtes de Méduse », est semblable dans sa forme générale, nous dit-on, à un casque rapporté de Milo au Louvre par M. de Forbin, qui devait l'avoir acquis dans les mêmes circonstances où l'amiral Halgan acquérait le sien.

lettre de M. de la Rochefoucauld à M. de Forbin :

Monsieur le comte, Sa Majesté ayant daigné agréer l'hommage que lui a fait M. le contre-amiral Halgan du lion en marbre dont vous avez fait l'examen, je vous prie de donner des ordres pour que ce morceau antique soit pris au lieu où il est déposé et transporté au Musée [1].

Suivit un rapport de M. de Clarac en date du 10 décembre 1824, et, enfin, le 24 novembre 1825, le lion était placé au Louvre, où la désignation de lion de l'amiral Halgan répond aux intentions équitables de M. de la Rochefoucauld, qui terminait sa lettre du 18 octobre 1824 par cette phrase : « Lorsque la restauration de cet antique sera complète, ne pourrait-on rappeler le nom de celui à qui on le doit? Cela me semble de toute justice [2]. »

La mention des champs Phelléens se retrouve dans un autre document de la même époque, qui a le double avantage de nous renseigner d'une manière plus exacte sur leur position et de nous indiquer d'autres découvertes faites au même endroit. Il s'agit de la lettre de Fauvel à un destinataire inconnu, datée d'Athènes le 2 octobre 1820, lettre qui fut communiquée par Lebrun à

1. Archives du Louvre.
2. Il est bon de rappeler que M. de Clarac avait proposé, de même, de donner à la Vénus de Milo le nom de Vénus Rivière.

M. F. Ravaisson et que celui-ci a publiée dans les *Monuments grecs*[1] :

Voici, mon cher ami, les échantillons des toiles que vous m'avez demandés[2]. La grande a de large 4 pieds 6 pouces et la petite 6, 6. Elles ont été trouvées aux environs du cap Zoster, dans les champs Phelléens, dans une grande urne d'airain et non de bronze, comme je vous l'aurai peut-être dit. Ces sortes d'urnes sont extrêmement minces, de moins d'une demi-ligne, et parfaites d'exécution, parfaitement polies dans les endroits conservés préservés de la rouille. Je crois ces toiles peintes en vert par le voisinage de l'airain. Quelques ossements qui en avaient été voisins le sont aussi de cette couleur. J'ai trouvé d'autres urnes de terre sur lesquelles on avait appliqué des ornements d'une pâte dorée très tendre, apparemment pour la pompe funèbre où elles étaient portées. Je vous ai dit que celle d'airain ou de cuivre a des anses qui sont encore revêtues d'étoffe pour ne pas faire mal aux porteurs.

Vous aviez bien deviné, M. Huyot est ici. Il a été très malade. Il est venu de Smyrne avec M. de Dreux, qui d'Athènes avait été le trouver. Ils ont fait ensemble le voyage de l'Asie Mineure et vous donneront par leurs plans la plus grande idée de la magnificence des villes,

1. *Monuments grecs publiés par l'Association pour l'encouragement des études grecques,* t. I, nº 2, 1873, p. 1-4. La lettre était adressée à un ami de Lebrun, de qui, en cette même année 1820, Lebrun lui-même avait apporté une lettre à Fauvel : « M. Lebrun, y est-il dit en effet, arrivé le 30 mai, m'a remis votre lettre du 11 avril (p. 4). »

2. Les tissus dont il est question, remis par Lebrun à M. F. Ravaisson pour être déposés au Musée du Louvre, y sont exposés, au premier étage, dans l'embrasure de la deuxième fenêtre de la salle de Clarac.

chose absolument nouvelle. Ils n'ont rien négligé et ont fait ce que personne n'avait fait avant eux. M. Huyot a de bien belles choses de la Haute-Égypte[1].

Il résulte de cette lettre que les champs Phelléens étaient situés, non seulement entre Athènes et le cap Sunium, mais plus précisément aux environs du cap Zoster, et leur dénomination même est d'ailleurs un indice de la région à laquelle elle s'appliquait. « La route ancienne qui, par la Kallirrhoe et en traversant l'Ilissos, conduit à Sunium, écrivait Ross en 1837, est, en continuant son parcours, bordée des deux côtés de tombeaux; les champs à droite et à gauche renferment des tombeaux; et au bout d'une petite heure on atteint Trachones, une vaste étendue pierreuse (φελλέυς), qui, entre l'Hymette et la mer, s'étend en pente encore sur un parcours d'une heure et demie jusqu'à Halae Aexonides, et toute cette grande surface est pour ainsi dire couverte de tombeaux[2]. » Et c'est qu'en effet, remarque-t-il encore, « dans l'Attique jadis si peuplée se trouvaient naturellement désignées pour les sépultures les grandes plaines pierreuses, impropres pour la majeure partie à toute autre culture que celle de quelques arbres, revêtues de basses broussailles épineuses, et bonnes

1. *Monuments grecs*, t. I, n° 2, 1873, p. 1-2.
2. L. Ross, *Archäologische Intelligenzblatt*, 1837, n°s 13-15, reproduit dans ses *Archäologische Aufsätze*, t. I, p. 16.

presque uniquement à la pâture des chèvres et des moutons, plaines que les anciens habitants de l'Attique appelaient du nom générique de φελλεῖς[1]. » Le nom de champs Phelléens, traduction du grec φελλεῖς, devrait donc, à vrai dire, être moins un nom propre que la désignation d'un genre particulier de terrains ; mais on comprend aisément que les archéologues du début de ce siècle l'eussent spécialement réservé à la région que couvrait cette immense nécropole, où Ross parle avec admiration de « plus d'un million de tombes entre l'Ilissus et le cap Zoster, dans la région d'Anxone et d'Halae Anxonides, entre l'Hymette et la mer[2] » ; de telle sorte, ajoute-t-il, que, « si ce phelleus peut avoir appartenu en premier lieu à Aexone, on n'en est pas moins obligé, étant donné qu'il est impossible qu'Aexone et les dèmes voisins pussent à eux seuls le peupler de tant de morts, d'y reconnaître l'une des principales nécropoles de la capitale[3]. »

Il est à remarquer, en outre, que, dans ces lieux mêmes, un domaine particulier du dème d'Aixone était appelé le domaine de Phelleis : une curieuse inscription conservée au Musée de Leyde, où elle fut apportée d'Attique et sans aucun doute du dème d'Aixone par Rottiers, nous montre en effet

1. *Ibid.*, p. 12.
2. *Reisen und Reiserouten durch Griechenland*, 1re partie, *Reisen im Peloponnes*, préface, p. XVI.
3. *Archäologische Aufsätze*, t. I, p. 16.

les Aixonéens donnant à bail, à des conditions scrupuleusement fixées et dont l'énumération nous entraînerait ici trop loin, à Autokles, fils d'Anteas, et à Anteas, fils d'Autokles, moyennant 152 drachmes par an et pour quarante ans à partir de l'année 345/4 av. J.-C., le domaine dit Phelleis[1].

L'adoption par Fauvel du nom de champs Phelléens pour désigner l'emplacement de ses fouilles s'explique donc assez naturellement, et elle aurait encore une raison de plus si, comme la chose est vraisemblable et comme Ross l'affirme d'une manière positive[2], c'est de ses fouilles que proviendrait l'inscription du Musée de Leyde. De ces fouilles, M. Ph.-E. Legrand, dans sa biographie

1. *Corpus inscriptionum graecarum*, t. I, n° 93; *Corpus inscriptionum atticarum*, t. II, n° 1055. Le texte donné par Bœckh portait Φιλαεῖς, et il rapprochait ce nom de celui du dème de Φιλαίδαι : « Quippe quum Philaidarum demus videatur is locus ad Hymettum esse, qui nunc Philliati audit, eique pago vicina Aexone sit, fundus aliquis in finibus Philaidarum Φιλαίς vocatus fuerit : unde tamen quomodum formatum sit Φιλαεΐδος, difficile dictu. » Lui-même, d'ailleurs, au n° 214 du même tome I, corrige la leçon en Φελλεῖς. Keil s'occupa de la forme et de l'orthographe du mot et signala le sens de φελλεῖς indiqué par Ross (*Zur Sylloge inscriptionum booeticarum*, dans les *Jahrbücher für klassiche Philologie* de Fleckeisen, IVe supplementband, 1861, p. 622). La pierre, d'après le *Corpus inscriptionum atticarum*, porte [Φ]Ι[Λ]ΛΕΙΔΑ, ΦΙΛΛΕΙΔΟΣ, que M. U. Koehler corrige en Φελλεΐδα, Φελλεῖδος.

2. *Archäologische Aufsätze*, t. I, p. 16.

de Fauvel composée d'après les papiers mêmes de l'ancien consul[1], écrit encore qu'elles furent faites « dans les champs Phelléens entre Aixone et Halae[2] »; et, toujours dans la même région, l'on serait ainsi amené à en fixer le site entre Trachones et Chasati, d'une part, dont le territoire constituait le dème d'Aixone, et d'autre part le marais salant d'Aliki et la pointe Agia ou de Paulo, où depuis longtemps on est d'accord pour reconnaître l'emplacement du dème d'Halae[3].

Si maintenant l'on rapproche la lettre de Fauvel à Lebrun reproduite dans les *Monuments grecs* de celles relatives au don de l'amiral Halgan, si l'on remarque encore que Huyot, qui, d'après la lettre publiée dans les *Monuments grecs*, avait été en relations avec Fauvel en 1820, est précisément aussi le dépositaire de notre lion en 1824 et par suite prit certainement une part à l'apport de ce lion en France, il est difficile de ne pas établir un lien entre la découverte du lion lui-même et les fouilles faites en ces mêmes champs Phelléens par Fauvel.

1. Ph.-E. Legrand, *Biographie de Louis-François-Sébastien Fauvel,* dans la *Revue archéologique*, 1897, t. I, p. 41-66, 185-201, 385-404; t. II, p. 94-103, 185-223; et tirage à part.

2. *Ibid.*, p. 51 = *Revue archéologique,* 1897, t. I, p. 393.

3. Voy. les *Karten von Attika* de Curtius et Kaupert et le texte de Milchhoefer, Heft II, Athen-Hymettos, IV, Die Strasse nach Sunion, p. 29, et Heft III, Das sudöstliche Attika, II, Porto Raphti, Markopulo und Vari, p. 18.

Fauvel, tout d'abord, nous le savons, mit au jour autre chose que des urnes en bronze et les étoffes qui y étaient contenues. A l'inscription du Musée de Leyde, par exemple, il faut, selon toute probabilité, ajouter une inscription du Louvre, un décret relatif aux finances des Haléens[1], achetée avec la collection Choiseul[2] et trouvée, dit le *Corpus*[3], près du cap Zoster, dans les ruines d'Halae. Le Musée de Berlin, de plus, possède trois amphores funèbres, ornées de peintures noires représentant l'exposition du mort et des pleureurs et pleureuses[4], qui ont cette même origine : trouvées en morceaux, nous apprend le catalogue, par Fauvel et Gropius dans la nécropole de Trachones, elles furent achetées par l'ambassadeur de Brassier, qui les transporta à Rome et les donna en 1844 au roi de Prusse[5]. « Entre Aixone et Halae, dans les champs Phelléens, écrit enfin M. Ph.-E. Legrand, d'après un autre document qui pour partie reproduit les renseignements fournis par la lettre à Lebrun, il trouve des urnes funé-

1. *Catalogue sommaire des marbres antiques*, n° 845; Fröhner, *Les Inscriptions grecques*, n° 95.

2. J.-J. Dubois, *Catalogues d'antiquités égyptiennes, grecques, romaines et celtiques formant la collection de feu M. le comte de Choiseul-Gouffier*, n° 220.

3. *Corpus inscriptionum graecarum*, t. I, n° 88.

4. Henzen, *Annali d. Instituto*, t. XV, 1843, p. 276-285, et *Monumenti d. Instituto*, t. III, pl. 60.

5. Furtwängler, *Beschreibung d. Vasensammlung im Antiquarium*, n°s 1887-89 (1847-49).

raires, dont l'une, en bronze, contenait des débris de toile et avait les anses enveloppées, des cippes, des vases ou représentations de vases en marbre, hauts d'un mètre, qui, parfois, tenaient lieu de cippes. Une statue de lionne, qui ornait une sépulture, a la patte de devant disloquée; n'indiquerait-elle pas la tombe de Léaena, laquelle, comme on sait, fut mise à la torture? Le museau étant endommagé, Fauvel n'a pu voir si la langue était arrachée, ce qui eût été concluant[1] ! »

La prétendue lionne de Léaena ne serait-elle pas la même que notre lion? La seule différence indiquée dans le sexe ne suffirait peut-être pas à les distinguer, s'il est vrai que des méprises de ce genre ont été faites plus d'une fois par des archéologues, même des plus exacts. MM. Conze et Michaelis, par exemple, de passage en 1860 sur l'emplacement de l'ancienne Tégée, y signalèrent un bas-relief représentant un lion figuré en lutte avec un animal déjà abattu dont on ne distingue plus qu'une avant-patte[2], et, en fait, il a été vérifié que le prétendu lion est une lionne[3]. Inversement,

1. *Biographie de Fauvel*, p. 51 = *Revue archéologique*, 1897, t. I, p. 393. Le passage des papiers de Fauvel auquel renvoie M. Legrand porte la date d'avril 1819, et nul doute qu'il ne s'agisse des mêmes fouilles à la suite desquelles Fauvel fit à son correspondant anonyme, qui le lui avait réclamé, l'envoi annoncé dans la lettre d'octobre 1820.

2. *Annali d. Instituto*, t. XXXIII, 1861, p. 30.

3. Fougères, *Bas-relief de Tégée représentant une lionne*,

la lionne archaïque de Ménécrate est regardée par M. Overbeck comme représentant un lion[1]. Une telle confusion, pourtant, qui s'explique aisément pour cette dernière par sa facture archaïque et dans une certaine mesure conventionnelle, est difficile à admettre dans le cas qui nous occupe, où le sexe de l'animal est peu méconnaissable. En outre, le lion de l'amiral Halgan a la tête intacte, et cela encore ne concorde pas avec l'affirmation que, le museau étant endommagé, Fauvel n'a pu voir si la langue était arrachée. Il y a plus, enfin : la lionne où l'on voulait voir le monument de la fameuse Leaena nous est mieux connue par Prokesch-Osten. Dans une lettre où il guide son correspondant à travers Athènes, il le mène, parmi les décombres du quartier turc, vers l'acropole et le conduit à la place où la nouvelle muraille venant de l'aréopage se rejoint aux ouvrages de la forteresse, en passant par une porte où se voit murée une inscription : « Passé cette première porte ou porte extérieure, vous vous trouvez dans une enceinte qu'entoure un mur disposé pour le tir des mousquets. L'enceinte se trouve sur le côté ouest de l'acropole. Dans le milieu de celle-ci est la porte d'entrée proprement dite. A terre, dans les décombres, gît une lionne de

dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XIV, 1890, p. 512-515, pl. XII.

1. Overbeck, *Geschichte der griechischen Plastik*, 4e éd., t. I, 1re partie, p. 179.

marbre blanc, dont les dimensions ne dépassent pas quatre pieds de long, étendue comme un sphinx avec les pattes de derrière ramenées sous elle; l'une de ces pattes est brisée et la face a souffert. Cette lionne a été trouvée par Gropius et Fauvel[1], à quelques heures d'Athènes, en allant vers le cap Sunium, sur un tumulus, et il est fort vraisemblable qu'elle marquait la tombe de la maîtresse d'Harmodius. Cette femme eut le courage de subir la question et la torture sans révéler les complices. On honora sa mémoire par l'image d'une lionne représentée le gosier mutilé et les pieds rompus[2]. »

Ici encore nous pouvons être plus précis que Prokesch-Osten, qui parle d'une distance de quelques heures d'Athènes en allant vers le cap Sunium. La lionne, en effet, n'a pas été, à vrai dire, découverte par Fauvel et Gropius. Dodwell déjà l'avait vue, près du promontoire bas et de la presqu'île appelée Agiaea, — qui est la même pointe où l'on place le dème d'Halae, — aux environs de laquelle il signale de nombreuses ruines, en particulier celles d'une église Saint-Nicolas : « Parmi les broussailles, écrit-il, je dé-

1. Le catalogue de Berlin, au sujet des vases dont il a été question, parle lui aussi, on l'a vu, de fouilles faites en collaboration par Fauvel et Gropius. Gropius, on le sait, était consul d'Autriche à Athènes.

2. Prokesch-Osten, *Denkwürdigkeiten und Erinnerungen aus dem Orient*, t. II, p. 393-394.

couvris un lion de marbre, admirablement sculpté dans le style de ceux de Mycènes; il est dans une posture allongée; sa longueur est de quatre pieds et neuf inches; mais sa tête est mutilée[1]. » Quoique Dodwell parle d'un lion, — l'on voit par suite que nous étions en droit de ne pas nous fier dès l'abord outre mesure à l'indication du sexe, — la description comme les dimensions concordent trop avec celles données par Prokesch-Osten pour croire à deux monuments différents; et, du fait que Fauvel range cette sculpture parmi les découvertes qu'il s'attribue, résulte un dernier indice permettant de placer dans ces parages, aussi exactement déterminés que possible, ses fouilles des champs Phelléens.

La lettre de Prokesch-Osten est de 1824; à cette date le lion de l'amiral Halgan était déjà en France. Sans même s'arrêter aux différences inconciliables, il ne saurait donc, pour cette seule raison, y avoir identité; la mention des papiers de Fauvel ne peut se rapporter au lion de l'amiral Halgan; mais il reste fort vraisemblable que c'est aussi des fouilles de Fauvel qu'il provient. Ce serait un monument de plus, dans nos collections, auquel le souvenir du consul archéologue devrait rester attaché. Directement, il a cédé au Louvre, lors du voyage en Orient du comte de Forbin, un certain nombre de sculp-

1. Dodwell, *A classical tour through Greece during the years 1801, 1805 and 1806*, t. I, p. 525.

tures, auxquelles est jointe sur le catalogue l'indication de sa collection[1]; mais ses titres à la reconnaissance du Musée vont au delà. Bien

1. Fauvel avait servi, comme il le faisait d'ordinaire, de guide à M. de Forbin pour visiter Athènes, et celui-ci rapporte, pris sur le vif, quelques-uns des discours qu'il tenait dans l'exercice de ses fonctions de cicerone (Ph.-E. Legrand, *Biographie de Fauvel*, p. 86 = *Revue archéologique*, 1897, t. II, p. 199). M. de Forbin ajoute : « J'avais acheté une partie de la collection de M. Fauvel; ces monuments auront au moins le mérite d'avoir été trouvés par lui; il se proposait depuis longtemps d'en orner le musée de son pays » (*Voyage dans le Levant*, p. 38). — Les antiquités ainsi acquises de Fauvel, le 22 septembre 1817, au prix de 7,000 francs (Ph.-E. Legrand, *Biographie de Fauvel*, p. 63 = *Revue archéologique*, 1897, t. II, p. 93), sont les suivantes : 1° tête barbue d'ancien style attique (*Catalogue*, n° 2718); 2° stèle funéraire de Lysimache (*Catalogue*, n° 792); 3° femme drapée, petite statue antique en marbre (Inventaire du règne de Louis XVIII, n° 60, supprimée par décision de la commission des inventaires du 1er juillet 1833, avec cette observation : portée par erreur sur l'état des objets acquis de la collection Choiseul, n'a jamais paru au Musée); 4° tête antique en plâtre trouvée dans un tombeau, monument à peu près unique (Inventaire du règne de Louis XVIII, n° 60 *bis*, supprimée par la même décision comme détruite); 5° stèle funéraire de Kallistratos, Kallippos, Aristoteles et Phylokydes (*Catalogue*, n° 768); 6° stèle funéraire (*Catalogue*, n° 775); 7° stèle funéraire de Sosinos de Gortyne (*Catalogue*, n° 769); 8° stèle funéraire d'Archedemos et de sa famille (*Catalogue*, n° 783); 9° stèle funéraire portant une inscription bilingue grecque et phénicienne (salle Chypriote; Longpérier, *Notice des antiquités assyriennes*, n° 593); 10° urne cinéraire en bronze trouvée près de l'Ilissus et du chemin de Phalère. Il paraît qu'au retour de M. de Forbin l'opinion s'était accréditée qu'il avait fait des acquisitions extrêmement considérables, si bien qu'il jugea bon d'y donner le démenti sui-

d'autres monuments, une grande partie de la collection Choiseul, qui forme au Louvre une part considérable des marbres antiques originaires de la Grèce propre[1], sont le fruit de ses recherches ou de ses acquisitions[2]. Le lion de l'amiral Halgan, en tout cas, grâce à ces rapprochements, n'est

vant : « Toutes les acquisitions que j'ai faites à Athènes, au Caire et à Thèbes pour le Musée royal (ces dernières sont quatre grandes statues de divinités égyptiennes en basalte et un bas-relief en granit rose) ne s'élèvent qu'à 28,000 fr., en comprenant dans cette somme les frais de transport de ces marbres jusqu'à Paris » (p. 316).

1. Il faut se reporter à l'état des connaissances sur l'antiquité en 1818, se rappeler que d'une manière générale l'attention et le goût des savants n'étaient pas attirés, comme aujourd'hui, de préférence sur les œuvres d'époque, de facture et d'origine purement grecques, noter enfin que beaucoup de pièces se signalaient surtout par leur intérêt archéologique, si l'on veut mesurer à toute sa valeur la reconnaissance que l'on doit à l'administration des musées de la Restauration, et en particulier à Visconti, pour l'achat de cette collection sans rivale.

2. Il est aussi l'inventeur des deux beaux bustes de Marc-Aurèle et de Hérode Atticus, trouvés par lui, au début de l'année 1789, dans un même tombeau, à Marathon, avec un troisième buste de Lucius Verus, bustes qui ne sont entrés au Louvre qu'en 1865 par la vente de la collection Pourtalès (J.-J. Dubois, *Description des antiques de M. le comte de Pourtalès-Gorgier,* n°s 40 et 41), mais qui avaient fait antérieurement partie de la collection Choiseul (*Catalogue Choiseul,* n°s 56 et 58). Il est question de ces bustes dans la lettre de Fauvel de 1820 publiée dans les *Monuments grecs :* « Je reviens à Marathon au sujet des bustes achetés par M. Pourtalès. Le philosophe inconnu doit être cet Hérode le jeune, qui avait été le précepteur de Marc-Aurèle et de Lucien. Voilà ce qui augmente l'intérêt de ces bustes (p. 4). » Fauvel

plus un isolé dans cette provenance des champs Phelléens, qui, aujourd'hui où cette toponymie est tombée en désuétude, risquait fort de ne pas éveiller dans l'esprit une idée concrète. Dans le même lieu est sortie de terre une lionne qui, transportée à Athènes, jouit un temps d'une certaine célébrité et dont nous savons positivement qu'elle ornait une sépulture. Le rôle du lion rapporté par l'amiral Halgan et offert par lui au roi Charles X ne pouvait guère être autre, et l'on est en droit de le joindre à la liste des lions funéraires découverts en Attique.

II.

L'Antinoüs dit du chateau d'Écouen.

Le buste d'Antinoüs connu sous le nom d'Antinoüs du château d'Écouen[1], reproduit ci-dessous (fig. 2)[2], est parmi les sculptures de nos galeries d'iconographie romaine, pourtant si riches en monuments remarquables dans une branche de l'art où les Romains surent rester originaux et se montrer des maîtres, l'une des rares devant

avait en outre fourni à M. de Pourtalès, et, semble-t-il, directement, beaucoup d'autres pièces de sa collection, quoique M. Legrand n'ait retrouvé aucun papier relatif à un marché entre eux (*Biographie de Fauvel*, p. 63 = *Revue archéologique*, 1897, t. II, p. 94).

1. *Catalogue sommaire des marbres antiques*, n° 1082; salle de Septime Sévère.

2. D'après une photographie; voy. p. 58.

lesquelles s'arrêtent les promeneurs inattentifs et pressés. Sans mériter de tous points un privilège auquel d'autres œuvres auraient de plus légitimes droits, il se distingue par des qualités qui, si elles ne sont pas, il s'en faut, de premier ordre, n'en sont pas moins réelles. Œuvre d'un artiste de qui on ne saurait nier l'habileté, il a, de plus, l'avantage, inestimable pour le grand nombre des visiteurs, de se présenter à nous dans un état de conservation parfaite[1]. Il jouit

1. Il ne sera volontairement pas fait mention, dans les quelques pages qui suivent, de la question même de l'antiquité du buste dit du château d'Écouen. Les motifs qui m'ont fait regarder cette antiquité comme douteuse et que j'ai soumis à la Société (*Bulletin de la Société des Antiquaires,* 1897, p. 410, et 1898, p. 112), me paraissent garder, au moins en partie, leur force. M. Ch. Ravaisson-Mollien a raison de nier que l'arête qui consolide les épaules soit en aucune façon spéciale aux bronzes antiques, et j'aurais eu en effet grand tort de m'appuyer sur un tel argument. Il a raison encore de déclarer que l'évidage des bras à demi sculptés se trouve assez analogue, sinon absolument semblable, dans des bustes antiques, surtout dans des bustes d'Antinoüs : les deux bustes d'Antinoüs, provenant de Patras, conservés au Musée national d'Athènes (Cavvadias, Γλυπτὰ τοῦ Ἐθνικοῦ Μουσείου, nos 417 et 418), sont sous ce rapport particulièrement notables; mais ce n'est là qu'un élément accessoire. M. Ravaisson, d'ailleurs, reconnait lui-même les points suivants : « *Très frotté et modernisé :* les joues, les côtés de la bouche, plusieurs parties du nez, les yeux (points visuels ajoutés), beaucoup de mèches et parties de mèches, le devant et le côté droit du cou, les flancs et le biceps gauche (dont la section est retaillée). Des rayures en divers sens sur la poitrine montrent qu'on avait fait l'entreprise de remettre la sculpture entièrement à neuf et qu'on y renonça » (*Bulletin,* 1898,

donc, dans la mesure où il est possible de triompher de son indifférence, de la faveur du public : raison suffisante pour rectifier une double inexactitude répétée à son sujet, si, d'une part, comme nous essaierons de le faire voir, il ne vient pas du château d'Écouen, et que, d'autre part, le bronze qui était, en effet, autrefois conservé au château d'Écouen et que mentionnent les catalogues n'en est pas une reproduction.

La provenance d'Écouen, affirmée sur l'étiquette placée au-dessous du buste, mentionnée dans le *Catalogue sommaire des marbres antiques*[1], est partout accréditée. M. de Clarac la donne non seulement dans son *Musée de sculpture*, au tome VI intitulé *Iconographie égyptienne, grecque, romaine et française*, mais encore dans les différentes éditions de la *Description des antiques*. « Buste à l'héroïque, provenant du château d'Écouen, est-il dit dans le *Musée de sculpture*, le dernier en date. Le travail en est excellent et

p. 112, note 1). La question, dans ces conditions, ne me semble, à vrai dire, susceptible d'aucune réponse absolue, comme aussi elle perd beaucoup de son intérêt. Il demeure entendu, en effet, que la majeure partie du visage et de la chevelure, dans le cas même où le buste est l'œuvre d'un artiste ancien, n'en est pas moins, en tout état de cause, *modernisée ;* et, dès lors, ce serait presque uniquement sur des parties secondaires, sur celles où se peut mal juger le caractère du travail et du style, qu'il faudrait, dans un problème aussi délicat que le discernement entre une sculpture antique de l'époque d'Hadrien et une copie de l'antique, asseoir son opinion.

1. N° 1082.

la conservation parfaite[1]. » Les expressions sont reprises presque sans changement des éditions de 1847, de 1830 et de 1820 de la *Description des antiques :* « C'est le même portrait que le précédent ; mais celui-ci est encore plus remarquable par sa parfaite conservation et par l'excellence du ciseau. Il ne manque que quelques mèches de cheveux sur l'oreille droite. Château d'Écouen[2]. » Les inventaires manuscrits du Musée rédigés avant et après les restitutions de 1815 indiquent également comme provenance le château d'Écouen[3]. Il est possible, enfin, de remonter jusqu'à l'année 1805, où au tome III des *Monuments antiques du Musée Napoléon*, publié à la date de l'an XIII, figure la mention : « ce monument existait en France depuis longtemps dans le château d'Écouen, près Paris[4]. »

Il est à remarquer, toutefois, que, dans tous les catalogues officiels antérieurs à la *Description des antiques* de 1820, cette provenance n'est pas donnée, et ce sont ceux qui ont pour auteur Visconti. L'édition de 1820, intitulée *Description*

1. *Musée de sculpture*, t. VI, p. 143 ; le buste est reproduit pl. 1072, 3294 C.
2. Clarac, *Description des antiques*, n° 313.
3. Inventaires, n° 413 ou 311.
4. *Monuments antiques du Musée Napoléon*, t. III, p. 91 (le texte de ce volume est par Petit-Radel) ; le buste est reproduit sur la planche 36.

des antiques du ***Musée*** *royal, commencée par feu* ***M.*** *le chevalier Visconti, continuée et augmentée de plusieurs tables par* ***M.*** *le comte de Clarac,*



Fig. 2.
Buste en marbre d'Antinoüs dit du chateau d'Écouen.

conservateur des antiques dudit ***Musée***, n'est plus entièrement de sa main. Le dernier catalogue paru de son vivant est la *Description des antiques* de 1817, où nous lisons : « C'est le même portrait que le précédent, mais celui-ci est encore plus

remarquable par l'excellence du ciseau[1]. » La seule différence est précisément, on le voit, dans l'omission de l'indication « château d'Écouen », et nul



Fig. 3.
Buste en bronze d'Antinoüs provenant du chateau d'Écouen.

doute, par suite, que ce ne soit une addition de M. de Clarac. Les éditions de la *Notice de la galerie des antiques* de 1815, 1813, 1811, 1810, où il a pu croire trouver le renseignement, donnaient en réalité un renseignement bien différent.

1. N° 241.

Il y est d'abord fait un grand éloge du buste : « annoncer un portrait d'Antinoüs, c'est annoncer un ouvrage de mérite; celui-ci est digne d'une attention particulière par sa beauté, sa belle conservation et sa parfaite ressemblance avec les médailles qui nous restent de ce jeune favori d'Adrien. » La *Notice* ajoute ensuite : « ce buste en marbre de Paros, de la plus belle qualité, se trouvait en France depuis longtemps; on en voyait au château d'Écouen, près Paris, une copie coulée en bronze sur le marbre original, peut-être sous la direction du Primatice[1]. » Les mêmes termes, à l'exception des mots un peu ambigus « sur le marbre original », se lisent enfin dans les deux toutes premières descriptions, la *Notice des statues, bustes et bas-reliefs de la galerie des antiques du Musée Napoléon, ouverte pour la première fois le 18 brumaire an IX*, édition de 1802 et édition originale de 1801 : « on en voyait au château d'Écouen, près Paris, un bronze qui, sans doute[2], — ou peut-être[3], — avait été fondu sous la direction du Primatice. »

L'Antinoüs qui était conservé au château d'Écouen était donc un Antinoüs de bronze. Les catalogues que nous venons de citer ne disent pas que le marbre y fût. M. Dietrichson, dans son

1. N° 177.
2. Éd. de 1801, n° 105.
3. Éd. de 1802, n° 177.

étude sur Antinoüs [1], s'en est aperçu et le note en décrivant notre buste : « 89. Antinoüs d'Écouen. Buste dans la salle de Septime Sévère... Notre buste doit appartenir aux premières trouvailles d'antiquités de la Renaissance, car le catalogue du Musée Napoléon n'indique pas seulement qu'il se trouvait depuis longtemps en France, mais remarque encore qu'il y en avait au château d'Écouen une copie de bronze qui avait peut-être été fondue sous la direction du Primatice. En ce cas, notre marbre doit s'être trouvé en France antérieurement à 1570; vraisemblablement, il y a été apporté d'Italie par François Ier et il pourrait être identique avec un des exemplaires disparus qui se trouvaient à Rome au XVIe siècle. Quant à savoir si l'original lui-même s'est trouvé à Écouen, c'est ce qu'à vrai dire cette notice du catalogue ne permet pas de décider sûrement. » M. Dietrichson ajoute toutefois : « cependant, cela paraît vraisemblable, et j'ai en conséquence maintenu la désignation de Clarac [2]. » Il semblerait plutôt que, puisque les premiers

1. L. Dietrichson, *Antinoos, eine kunstarchæologische Untersuchung,* Christiania, 1884.

2. *Ibid.*, p. 229. — Levezow (*Ueber den Antinoos dargestellt in den Kunstdenkmälern des Alterthums,* Berlin, 1808) se borne à la mention suivante, d'après la *Notice de la galerie des antiques :* « N° 10. Buste de marbre parien dans le Musée Napoléon à Paris, dans la salle du Laocoon. Il était depuis longtemps en France et se distingue par sa beauté et sa parfaite conservation » (p. 31).

catalogues, on l'a vu, distinguent avec soin le buste en marbre et la reproduction en bronze qui se trouvait au château d'Écouen, on en doive conclure que le marbre ne se trouvait pas dans ce même château, et c'est ce que confirment les documents d'archives auxquels il nous faut maintenant avoir recours.

L'Antinoüs de bronze est venu au Louvre aussi bien que l'Antinoüs de marbre. Il y est venu en compagnie d'un buste en bronze d'Hadrien, qui lui servait de pendant, ainsi que nous l'apprend la pièce suivante, datée du 27 novembre 1800 :

État des objets de sculpture non placés qui peuvent être placés, soit au Musée central des Arts, soit au Musée des Monuments français, soit dans les maisons nationales ou qui peuvent rester dans les départements.

Cet état demandé par le ministre de l'Intérieur, le 4 brumaire an IX, a été dressé par l'administrateur du Musée central des Arts et celui des Monuments français.

Musée central :

Adrien Antinoüs.	Bustes en bronze extraits d'Écouen	désignés pour être placés au Musée central[1].

Il est dès lors facile de reconnaître l'Antinoüs et l'Hadrien dans les « deux bustes en bronze plus forts que nature, représentant deux têtes d'hommes, sur leur piédouche de même matière », qui figurent dans les procès-verbaux de saisie.

1. Archives du Louvre.

L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, second de la République française, le samedi quinze juin [et les jours suivants], nous, Baffi, Lemariez et Lenglier, commissaires artistes nommés par le directoire du département de Seine-et-Oise à l'effet de nous transporter dans les divers districts de son arrondissement et dans toutes les maisons d'émigrés pour y faire préalablement aux ventes l'examen des objets précieux, en faire la distraction et les faire transporter dans chaque chef-lieu de district, soit pour y être vendus, soit pour être de là transportés au Muséum national..., nous sommes transportés au lieu d'Écouen, chef-lieu de canton, à l'effet de faire l'examen et distraction des effets susmentionnés dans la maison ou ci-devant château dudit lieu ayant appartenu à l'émigré Louis-Joseph, où, étant arrivés..., nous y avons trouvé et extrait les divers objets désignés ci-après, savoir :

Descendus au rez-de-chaussée dans une grande pièce appellée la salle à manger :

(36) Deux bustes en bronze plus forts que nature, représentant deux têtes d'hommes, sur leur pied douche de même matière.

(37) Un autre buste en marbre blanc représentant un empereur romain[1].

Descendus dans la cour, sur les portiques, en marbre blanc :

1. *Catalogue sommaire des marbres antiques*, n° 1180 : Antonin, en frère Arvale, voilé et couronné d'épis; buste colossal. — Il est à remarquer qu'il n'est pas fait mention du second buste semblable, le Lucius Verus, indiqué dans le *Catalogue sommaire* (n° 1169) comme venant aussi d'Écouen. Le premier catalogue qui indique les deux bustes, la *Notice de la galerie des antiques* de 1802 (nos 11 et 12), leur donne tous les deux la même provenance, mais une correction au crayon, de la main, semble-t-il, de M. de Clarac, faite sur

(42) Une figure grande comme nature, représentant Appollon tirant une flèche de son carquois[1].

(43) Une statue représentant un jeune Mars ou guerrier[2].

(44) Une autre représentant une femme à demi nue avec draperie retroussée sur les reins.

(45) Une femme debout ayant le pied droit appuyé sur un globe et tenant de la main droite un gouvernail[3].

l'exemplaire de la bibliothèque du Louvre, a substitué, pour le Lucius Verus, à l'indication « château d'Écouen » l'indication « palais ducal de Modène ».

1. Il n'est pas au Louvre, mais on peut néanmoins l'identifier avec certitude. Transporté à Versailles, il y est resté. L'inventaire dressé après les restitutions de 1815 décrit, sous le n° 89, un « Apollon, les jambes croisées et tirant de la main gauche une flèche de son carquois qu'il tient de la main droite élevée, statue en marbre, haut. 2m30, parc de Versailles, pourtour du bassin du Miroir, en face le jardin du roi. » La description, on le voit, concorde à merveille. La statue, qu'on peut voir reproduite dans le *Musée de sculpture* (t. III, pl. 489, 948 A), est encore à la même place à Versailles (E. Soulié, *Notice du Musée national de Versailles*, éd. de 1881, 3e partie, p. 515).

2. *Catalogue sommaire des marbres antiques*, n° 890; *Notice de la galerie des antiques*, éd. de 1801, n° 139, éd. de 1802, n° 134, sans indication de provenance; venu au Louvre par la Bibliothèque Mazarine.

3. *Catalogue sommaire des marbres antiques*, n° 868 : statue dite Anchirrhoé, indiquée au *Catalogue sommaire*, aussi bien que dans la *Notice* (éd. de 1802, n° 59), comme venant des jardins de Versailles. L'état présent de la statue, de plus, ne correspond pas à la description de la statue d'Écouen, qui tenait de la main droite un gouvernail; mais la *Notice*, d'accord avec les *Monuments antiques du Musée Napoléon* (t. II, pl. 42, p. 91) et le *Musée français* (t. IV), nous apprend

(46) Trois autres figures miniature mutilées, dont un Hercule, un autre appuié sur un tronc d'arbre sur lequel est attaché un carquois et le troisième ayant une main appuyée sur sa tête[1].

que cette statue avait d'abord été restaurée « pour représenter la Fortune », et que ce n'est qu'ensuite qu'on la compléta par la restauration actuelle. Il est donc hors de doute que c'est bien là la statue d'Écouen, le pied droit posé sur une boule, qui est venue au Louvre après avoir séjourné quelque temps à Versailles. M. Ch. Ravaisson-Mollien a plusieurs fois entretenu la Société de cette statue (*Bulletin de la Société des Antiquaires*, 1894, p. 112 et 254), mais sans s'attacher à la provenance.

1. Les trois petites figures portées sous ce numéro sont ainsi décrites dans le procès-verbal reproduit plus loin : une figure du dieu de la parole, une figure appuyée sur un trépied et une figure ayant la main sur la tête. — La troisième, la seule dont la description soit concordante, est certainement le n° 533 du *Catalogue sommaire*. Il est en effet reproduit dans les *Monuments antiques du Musée Napoléon*, t. I, pl. 18 (la branche de laurier tenue dans la main gauche a depuis été supprimée) avec la provenance du château d'Écouen et l'indication qu'il est placé dans la salle de l'Apollon (p. 52) ; ce qui, joint à la gravure donnée également dans la *Galerie des antiques* de Legrand (*Galerie des antiques ou esquisses des statues, bustes et bas-reliefs, fruit des conquêtes de l'armée d'Italie*, par Auguste Legrand, Paris, in-8°, an XI-1803), avec l'indication du numéro, permet de le reconnaitre dans le n° 133 de l'éd. de 1801, n° 161 de l'éd. de 1802 de la *Notice de la galerie des antiques* : « Le Dieu est appuyé sur le trépied sacré d'où sortaient ses oracles ; de la main gauche il tient une branche de laurier, qui a été restituée d'après les médailles grecques où l'on voit souvent la figure d'Apollon delphique. Cette petite figure, en marbre grec dur et d'une belle conservation, a été tirée du château d'Écouen, près de Paris. » Mais une annotation marginale de l'inven-

L'an second de la République française une et indivisible, le vingt-sixième jour du premier mois [et les jours suivants], nous, Jacques Lenglier, membre de la commission des arts du département de Seine-et-Oise et commissaire nommé par ladite commission à l'effet de nous transporter dans les diverses maisons d'émigrés de son arrondissement, et notamment dans l'étendue du district de Gonesse, pour y faire enlever et transporter au chef-lieu du susdit département tous les tableaux et autres objets précieux précédemment étiquetés pour être distraits de la vente du mobilier desdites maisons, nous sommes trans-

taire du premier Empire signale comme manquant un « Apollon delphique, figure debout, le dieu tient une branche de laurier, le trépied fatidique est auprès de lui », haute de 1m05, provenant du château d'Écouen, qui certainement n'est pas autre. Il s'est alors produit au sujet de cette statuette une très singulière confusion. Le marbre porte le numéro d'inventaire M. R. 83 et le n° 627 de M. de Clarac; de plus, M. de Clarac lui-même, sous la figure qui le représente dans le *Musée de sculpture* (t. III, pl. 269, 912), et de même M. Fröhner (*Notice de la sculpture antique,* n° 74), indiquent le n° 627. Or, reportez-vous à ces numéros : le n° 83 de l'inventaire est « un Apollon jeune, sa lyre est dans la main gauche », et le n° 627 de M. de Clarac est ainsi décrit : « Le dieu s'appuie sur sa lyre, et le serpent lui donne le caractère d'Apollon Pythien, collection Borghèse. » Il semble donc qu'il s'agisse, à vrai dire, sous le n° 627 de la *Description des antiques,* d'une autre statuette qui, — n'était la mention de la collection Borghèse, non indiquée dans l'inventaire du premier Empire et sans doute erronée, — pourrait correspondre au n° 131 de l'éd. de 1801, n° 158 de l'éd. de 1802 de la *Notice,* placé également dans la salle de l'Apollon, et de mêmes dimensions : « Apolline, ou jeune Apollon, le dieu est nu et tient sa lyre dans la main gauche », sans indication de provenance, lequel est repro-

portés au lieu d'Écouen, chef-lieu de canton, munis du procès-verbal par nous dressé au château dudit lieu en qualité de commissaire artiste le quinze juin dernier et jours suivants, en présence des commissaires du district et de la municipalité y dénommée, où, étant arrivés......., et, le lendemain vingt-septième jour du premier mois de l'an second de la République française, avons commencé par faire descendre dans la cour diverses figures en marbre placées sur un portique en avant-corps de ladite cour, dans la partie septentrionale d'icelle.

duit dans la *Galerie des antiques* de Legrand et à la pl. 20 du t. I des *Monuments antiques du Musée Napoléon*, sous le titre d'Apollon jeune. — Il est impossible d'arriver à une certitude en ce qui touche les deux autres statuettes d'Écouen, la première surtout, dite ici « un Hercule », là « un dieu de la parole ». La seconde semblerait d'abord être soit l'Apollon dont nous venons de parler (pl. 20 du t. I des *Monuments du Musée Napoléon*), soit celui reproduit à la planche précédente (pl. 19), les deux seuls qui figurent dans les premières éditions de la *Notice de la galerie des antiques* (nos 127 et 131 de l'éd. de 1801, nos 152 et 158 de l'éd. de 1802) et qui étaient également placés dans la salle de l'Apollon. Il faut remarquer toutefois qu'elles ne correspondent exactement avec aucun des deux signalements, « figure appuyée sur un trépied » ou « figure appuyée sur un tronc d'arbre sur lequel est attaché un carquois ». Si l'on s'en tient à cette dernière description, il serait vraisemblable d'identifier la statuette d'Écouen avec une statuette aujourd'hui exposée dans la salle des Caryatides (*Catalogue sommaire*, n° 145, *Musée de sculpture*, t. III, pl. 268, 911), dont la provenance « collection Borghèse » est fautive : l'indication ne figure pas sur les inventaires et le renvoi de Clarac (*Description des antiques*, n° 401) et de M. Fröhner (*Notice de la sculpture antique*, n° 80) à la figure n° 11 de la stanza VI est erroné, ainsi qu'on peut s'en convaincre par la planche du t. II des *Sculture del palazzo della villa Borghese detta Pinciana*.

De suite avons faire charger dans une charrette, pour être conduite le lendemain vingt-huit à Versailles, différents objets dont la désignation suit, savoir :

1° Une statue en marbre blanc représentant un jeune Mars ou guerrier faisant l'objet de l'art. 43 du procès-verbal ci-devant cité, laquelle statue a été par nous estimée la somme de six cents livres.

2° Une autre statue aussi en marbre blanc, représentant une femme à demi nue avec draperie retroussée sur les reins, faisant l'objet de l'art. 44 dudit procès-verbal et par nous estimée la somme de deux cent quarante livres.

3° Et enfin deux bustes en bronze plus forts que nature, représentant deux têtes d'hommes, sur leur pied douche de même matière, faisant l'objet de l'art. 36 du procès-verbal, lesquels ont été par nous estimés ensemble à la somme de douze cents livres.

. . . .

Et le lendemain vingt-huit... avons commencé par faire descendre dans la cour différentes figures en marbre blanc qui se trouvaient sur le portique en avant-corps, d'où il en a été descendu le jour d'hier.

De suite il en a été descendu une autre du portique faisant face au précédent, situé dans la partie méridionale du susdit château.

Et le lendemain vingt-neuf... avons repris la suite de nos opérations en commençant par faire compléter la charge de la voiture.

Des objets composant la charge d'icelle voiture, la désignation suit :

1° Une figure en marbre grande comme nature, représentant Apolon tirant une flèche de son carcois, faisant l'objet de l'art. 42 du procès-verbal ci-devant cité, ladite figure par nous estimée à la somme de six cent livres.

2° Une statue représentant une femme debout, ayant le

pied droit appuyé sur un globe et tenant de la main droite un gouvernail; ladite statue aussi en marbre faisant l'objet de l'art. 45 dudit procès-verbal et par nous estimée quatre cent livres.

3° Une figure miniature aussi en marbre, représentant un jeune homme ayant une main appuyée sur la tête, faisant partie de l'art. 46 du susdit procès-verbal et par nous estimée à la somme de six cent livres.

. . . .

5° Et enfin un buste aussi en marbre blanc, représentant un empereur romain avec son pied douche, de même matière, faisant l'objet de l'art. 37 du procès-verbal par nous estimé à la somme de cent vingt livres.

Et le lendemain, premier jour du second mois de l'an II° de la République, avons commencé par faire compléter la charge des voitures en chantier qui avaient été chargées en partie le jour d'hier.

Desdits objets composant la charge desquelles voitures la désignation suit :

. . . .

3° Une statue en marbre de moyenne proportion, représentant le dieu de la parole, faisant partie de l'art. 46 et par nous estimée vingt-quatre livres.

4° Et enfin une autre statue aussi en marbre, de pareille proportion, représentant un jeune homme appuyé sur un trépied, faisant partie dudit art. 46 et par nous estimée soixante-douze livres.

Et le lendemain, troisième du second mois, avons commencé par faire déceler et descendre les deux bas-reliefs en médaillons qui étaient placés sur le grand escalier vers le nord, ainsi que deux forts bustes et deux têtes, le tout en marbre.

De suite nous nous sommes occupés de faire charger des objets sus-désignés deux voitures en chantier :

. . . .

3° Le buste d'Alexandre de grandeur naturelle, aussi en marbre, omis au susdit procès-verbal et par nous estimé cent cinquante livres.

4° Le buste d'Annibal, aussi en marbre et de grandeur naturelle, également omis au susdit procès-verbal, estimé cent cinquante livres.

5° Deux bas-reliefs en médaillons, de forme ovale et en marbre, l'un représentant la chute de Phaéton et l'autre une femme vue par le dos et assise sur un roc, le premier desdits bas-reliefs ayant été par erreur omis au procès-verbal ci-devant cité et l'autre faisant l'objet de l'art. 29 d'icelui; estimés les deux ensemble deux cent quarante livres[1].

1. Archives du Louvre. — M. Germain Bapst, de son côté, a bien voulu me communiquer la liste ci-après de sculptures emportées d'Écouen en octobre 1792 : une statue de Mars ou de guerrier jeune en marbre; une statue d'une femme demi-nue, avec draperie retroussée sur les reins; une figure en marbre grandeur naturelle, représentant Apollon tirant une flèche de son carquois; une statue de femme en marbre, ayant le pied droit appuyé sur un globe et tenant de la main droite un gouvernail (?); une figure miniature représentant un jeune homme ayant une main appuyée sur la tête; quatre têtes d'enfant attribuées à François Flament (?); une statue de marbre de moyenne proportion représentant le dieu de la parole; une autre de marbre de pareille proportion représentant un jeune homme appuyé sur un trépied; le buste d'Alexandre, grandeur naturelle, marbre; le buste d'Annibal, grandeur naturelle, marbre. La liste, on le voit, est tout à fait d'accord avec les documents des archives du Louvre. M. Bapst ajoute qu'il est question, en outre, d'un grand nombre de bustes d'empereurs sans désignation, qui doivent être des copies d'antiques.

La reproduction intégrale de ces deux procès-verbaux, — dans tout ce qui a trait aux sculptures ou antiques ou dont le caractère moderne n'est pas expressément affirmé[1], — outre qu'elle permet de retrouver la plupart de ceux des marbres antiques de nos galeries qui proviennent d'Écouen[2], marbres dont la liste n'a jamais été exactement établie[3], montre que rien ne s'y rapporte vraisemblablement au buste de marbre connu pourtant sous le nom d'Antinoüs du château d'Écouen. Il n'est guère admissible, en effet, qu'on ait pu comprendre, sans plus ample désignation, un buste qui certainement devait compter au nombre des plus précieux parmi les « dif-

1. Il est probable, par exemple, que l'Alexandre et l'Annibal ne sont que des copies d'antiques et presque certain que les bas-reliefs en médaillons sont modernes.

2. Il ne resterait à identifier, pour les antiques, que la femme demi-nue avec une draperie retroussée sur les reins (n° 44), et peut-être deux des petites figures de l'article 46 ; mais rien ne prouve que ces sculptures soient venues au Louvre.

3. Il faut tout d'abord, nous y reviendrons plus loin, retrancher des sculptures apportées d'Écouen le Génie du repos éternel (*Catalogue sommaire*, n° 435) à qui cette provenance a souvent été attribuée sur la foi de Visconti et de Clarac. La liste même donnée dans le *Catalogue sommaire des marbres antiques* doit être modifiée, en dehors de l'Antinoüs qui nous occupe, par la suppression du n° 543, auquel seule une confusion avec le n° 533 a fait attribuer cette provenance qui ne repose sur aucun indice certain, et par l'addition du n° 868.

férentes figures de marbre blanc » descendues du portique en avant-corps dans la cour[1] : si le buste d'Antinoüs s'était trouvé à Écouen lors de la saisie, il eût été l'objet d'une mention particulière et l'attention eût été attirée sur sa valeur.

Il serait possible pourtant que, sans provenir d'Écouen, l'Antinoüs ait fait partie des objets confisqués dans les diverses propriétés du prince de Condé. Le prince de Condé, en effet, après être rentré en possession, dès 1814, d'un certain nombre de tableaux qui ornaient les galeries du château de Chantilly et du palais Bourbon, adressa en 1816 une nouvelle demande de restitution d'objets, que le roi décida de lui remettre à titre de don, et parmi ces objets réclamés figure, sous la rubrique des « bustes en marbre et en bronze », « un beau buste d'Antinoüs ». La désignation conviendrait bien à l'Antinoüs dont nous nous occupons, qui pourrait peut-être être demeuré au Louvre, quoiqu'il soit dit qu'à part les bustes les mieux conservés, — qui font partie de ceux qui décorent les deux façades du palais des Tuileries, la cour de marbre à Versailles et les vestibules du palais de Compiègne, — les autres furent restitués. Il est à remarquer, d'ailleurs, que parmi les objets contenus dans la liste de réclamations de

1. Il ne peut être non plus un des bustes d'empereurs sans désignation mentionnés dans la note que m'a communiquée M. Bapst.

1816, qui comprend en outre des tableaux, statues, médaillons, bas-reliefs, marbres bruts, meubles et objets divers, il n'en est presque pas qui répondent aux objets décrits dans les procès-verbaux de saisie à Écouen[1].

La provenance d'Écouen n'a donc pu être attribuée au buste d'Antinoüs que par suite de la mention faite par Visconti, sous le numéro du catalogue où il était décrit, d'une copie en bronze qui en aurait existé au château d'Écouen; mais cette mention elle-même est inexacte. L'Antinoüs en bronze d'Écouen, il nous reste à le montrer, n'est nullement la reproduction de l'Antinoüs en marbre connu sous ce nom : l'original en est tout différent.

Ici encore une confusion a empêché jusqu'à ce jour de reconnaître les deux bustes en bronze venus d'Écouen. M. de Longpérier, dans sa *Notice des bronzes antiques*, donne comme venant d'Écouen une tête colossale de Claude couronnée de laurier[2]. Si l'on tient compte qu'il y avait à Écouen deux bustes se faisant pendant, l'on serait amené,

1. Archives du Louvre.

2. N° 654. L'indication de provenance est empruntée à M. de Clarac, *Musée de sculpture*, t. VI, p. 134, n° 3269 E, mais Petit-Radel (*Monuments antiques du Musée Napoléon*, t. III, pl. 18, p. 55) ne donne pas de provenance. La mention « château d'Écouen » est répétée dans le tirage de 1890 du *Catalogue sommaire des monuments de sculpture exposés hors vitrines*, n° 3088.

en acceptant l'indication de M. de Longpérier, à attribuer également à Écouen une tête de Tibère couronnée de chêne, qui offre avec celle-ci de grandes analogies[1]. Mais dans l'édition de 1802 de la *Notice de la galerie des antiques*[2], il n'est point indiqué de provenance pour les deux bronzes, et nous savons seulement qu'ils ont été transportés au Louvre de la Bibliothèque Mazarine. D'ailleurs, ce sont deux têtes, non deux bustes; elles ne reposent pas sur des piédouches de même matière, comme dit le procès-verbal; enfin, par l'état de 1800 reproduit plus haut, nous savons pertinemment que les deux bronzes venus d'Écouen étaient un Hadrien et un Antinoüs.

Il n'est pas difficile, au surplus, de les retrouver dans deux bustes qui sont maintenant placés dans la galerie Denon, au milieu des autres fontes d'après l'antique, des deux côtés de l'Ariane du Vatican. Ils sont indiqués dans le *Catalogue sommaire des sculptures du Moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes* par ces seuls mots : « Hadrien. Buste. D'après l'antique. — Antinoüs. Buste. D'après l'antique[3] », et c'est qu'en effet l'inventaire n'en indique pas la provenance[4]. Mais

1. N° 651; publiée également dans les *Monuments antiques du Musée Napoléon,* t. III, pl. 11.

2. Nos 27 et 28. Les deux bustes sont signalés comme « parfaitement conformes », sauf la différence des couronnes, et ils ont certainement la même origine.

3. Nos 862 et 864.

4. Inventaire, nos 1691 et 1692.

tout en eux se rapporte admirablement à la désignation des procès-verbaux, bustes et non têtes, dimensions, enfin présence de piédouches de bronze fondus avec les bustes eux-mêmes.

L'Antinoüs, reproduit plus haut (fig. 3)[1], a été décrit en ces termes par M. Dietrichson sous le n° 95 : « Copie du buste d'Écouen, dans la galerie Daru[2]. Ainsi qu'il a été dit sous le n° 89, Antinoüs d'Écouen, il avait été fondu de ce buste, au XVI[e] siècle, peut-être sous la direction du Primatice, une copie qui, en 1811, d'après le catalogue du Musée Napoléon paru en cette année, devait se trouver encore au château d'Écouen. Il n'est pas douteux que cette fonte ne fasse qu'un avec la copie du même original qui nous occupe. Cette dernière doit donc avoir été apportée au Louvre après 1811, sans doute à l'époque où le gouvernement français s'appliquait à procurer de toute part au Musée des compensations pour les pertes que lui faisait subir la paix de Paris[3]. »

La vue de M. Dietrichson était juste sur le fait même de l'identification du bronze avec le buste autrefois conservé à Écouen. Mais, en premier lieu, il n'est pas vrai que ce bronze ne soit entré au Louvre qu'après 1811. L'auteur a tiré des déduc-

1. D'après une photographie; voy. p. 59.

2. Il n'est pas mentionné par Levezow, et, par suite, n'était sans doute pas exposé en 1808.

3. *Antinoos*, p. 234.

tions exagérées des termes du catalogue de 1811 en concluant qu'à cette date la fonte n'était pas au Musée[1]. Nous avons vu qu'elle s'y trouvait en 1800. Une erreur plus grave a été de répéter que ce bronze était une copie de l'Antinoüs dit d'Écouen. La comparaison des figures 2 et 3, où le marbre et le bronze sont reproduits, rendra compte des différences qui les séparent. L'un et l'autre, sans doute, outre qu'ils ont à peu près même hauteur, sont, si l'on peut ainsi parler, des exemplaires de la même classe de représentations d'Antinoüs. Ils nous montrent le jeune favori d'Hadrien vu jusqu'à mi-poitrine, entièrement nu, sans attribut, le corps coupé par une ligne arrondie qui passe au-dessous des pectoraux; et l'on comprend à la rigueur qu'à première vue, et sans les rapprocher, l'on ait pu prendre les deux bustes pour des répliques l'un de l'autre. Mais, va-t-on au détail, les dimensions ne sont en aucun point exactement les mêmes; la facture des cheveux, bien plus détaillés dans le marbre, l'inclinaison de la tête, la naissance des bras, avec l'épaule gauche levée dans le bronze au point de paraître presque difforme, la section du bas du buste diffèrent.

Il serait bien difficile, en l'absence même

1. Il aurait fallu alors conclure qu'elle n'y était pas non plus en 1817 : les mêmes termes, en effet, se retrouvent dans les éditions du catalogue de 1813, 1815 et 1817.

d'autre preuve, d'expliquer de telles divergences par le fait seul de la traduction du marbre en bronze, mais tout doute cesse devant l'existence d'un buste de marbre où se retrouvent précisément, avec les mêmes dimensions, tous les traits du bronze. Le buste est conservé au Musée du Vatican dans la salle des Bustes [1] et la reproduction que nous en donnons ci-dessous (fig. 4) [2] nous dispense de tout commentaire [3]. Il ne s'agit point d'ailleurs d'un des bustes souvent cités du Vatican ; M. Helbig, dans son guide [4], ne le mentionne même pas ; et ainsi s'explique encore, par le peu de célébrité de ce buste, la tradition qui s'est accréditée sur la similitude des bustes en marbre et en bronze du Louvre. Il n'a pas échappé pourtant à M. Dietrichson, qui le décrit et même l'a fait graver [5], et lui du moins, par

1. Il porte, dans le petit catalogue anonyme publié en français sous le titre *Sculptures du Musée du Vatican*, le n° 357.

2. D'après Dietrichson, *Antinoos*, pl. II, fig. 7. Voy. p. 78.

3. Il eût fallu que le buste du Vatican pût être reproduit exactement sous le même point de vue que le buste de bronze du Louvre; mais en se plaçant devant ce dernier de manière à se trouver dans la position d'où est pris le dessin de M. Dietrichson, il ne me semble pas qu'il puisse y avoir de doute : la similitude des deux piédouches est encore un élément de conviction.

4. *Führer durch die öffentlichen Sammlungen klassischer Alterthümer in Rom.*

5. P. 181, n° 15 et pl. II, fig. 7. — Levezow également le mentionne, p. 30.

suite, n'eût pas dû tomber dans la confusion. Le buste fut donné par le cardinal Lante à Clé-



Fig. 4.

Buste en marbre d'Antinoüs, au Musée du Vatican.

ment XIV, pape de 1769 à 1775[1]. M. Dietrichson

1. Il est curieux de noter que le Louvre se trouve ainsi avoir des reproductions de plusieurs antiques de l'ancienne collection Lante : un grand cratère orné de masques, placé dans la rotonde devant la galerie d'Apollon (*Catalogue som-*

suppose qu'il venait, sans doute, d'être découvert, et peut-être dans la villa d'Hadrien, mais ce n'est là qu'une hypothèse, et l'existence de la fonte d'Écouen donnerait, au contraire, lieu de croire que la découverte en est plus ancienne, quoique rien ne prouve que cette fonte soit une œuvre de la Renaissance et qu'on puisse y associer le nom du Primatice.

Il nous reste à dire quelques mots de l'Hadrien qui formait à Écouen le pendant de l'Antinoüs[1]. L'empereur est représenté la tête légèrement tournée à sa gauche, le buste recouvert d'une draperie aux plis sobres qui s'attache par une fibule ronde sur l'épaule droite et laisse le cou découvert. Le bronze présente la plus grande analogie avec un buste de marbre entré au Louvre avec la collection Campana[2], et l'on serait d'abord tenté de voir dans ce marbre l'original. La chose en soi n'aurait rien d'impossible. La collection Campana, on le sait, s'est formée, en même temps que de monuments récemment découverts, d'épaves provenant des anciennes collec-

maire, n° 2390), est en effet une copie faite par le sculpteur Lange, restaurateur des antiques au Louvre sous l'Empire et la Restauration, d'après un original trouvé dans la villa d'Hadrien, autrefois dans cette collection et aujourd'hui en Angleterre à Woburn Abbey (Michaelis, *Ancient marbles in Great Britain*, p. 732, n° 101).

1. *Catalogue sommaire des monuments du Moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes*, n° 864.

2. *Catalogue sommaire des marbres antiques*, n° 1189.

tions romaines, et tel morceau qui s'y trouve pourrait bien avoir été connu depuis plusieurs siècles. Le Louvre, pour ne citer qu'un exemple, y a recueilli un fragment de l' « Ara Pacis Augustae » élevée par Auguste et dont les restes principaux sont aujourd'hui partagés entre Rome et Florence, qui avait été découvert fort anciennement et fut longtemps conservé au palais Aldobrandini[1]. Il ne semble pas, en outre, qu'aucun des autres nombreux bustes d'Hadrien énumérés dans l'iconographie de M. Bernoulli[2] puisse avoir servi de modèle à la fonte. Malgré tout, il reste, — en dehors même des parties restaurées dans le marbre, les lèvres, la fibule, la partie la plus saillante du pli du manteau, — quelques minimes différences dans la draperie, au revers surtout, et c'en est assez sans doute pour supposer plutôt que le bronze dérive d'un autre original, ou perdu aujourd'hui, ou caché dans quelque musée.

1. *Ibid.*, n° 1088. M. von Duhn, qui l'a signalé (*Annali d. Instituto*, t. LVII, 1885, p. 320-322), le reconnaît dans un dessin du XVIe siècle reproduit sur les planches 35-36, n° 1, du tome XI des *Monumenti*, qui accompagnent une étude d'ensemble consacrée par lui aux bas-reliefs de l'Ara pacis.

2. *Römische Ikonographie*, zweiter Teil, Die Bildnisse der römischen Kaiser, II, von Galba bis Commodus, p. 110-116.

III.

Le bas-relief de la Jeune Mariée.

La note suivante existe à l'état de brouillon sur une feuille volante aux archives du Louvre :

Note des figures mises en réquisition par les membres du conservatoire le nonodi fructidor, savoir :

1. Hôtel[1] antique aux Dieux lares, hauteur 3 pieds, largeur 2 pieds.

2. Une Vénus accroupie sur sa base, hauteur 30 pouces.

3. Une Minerve de proportion de nature, tête moderne, hauteur 7 pieds.

4. Une figure d'un jeune homme les deux bras sur la tête et adossée par un tronc d'arbre, hauteur 6 pieds.

5. Un petit bas-relief étrusc de quatorze figures très mutilées.

6. Un grand bas-relief représentant une cérémonie funèbre.

7. Une figure de grandeur de nature, représentant un Appollon tenant une trompe de faune.

8. Un petit bas-relief de deux figures, représentant une jeune épouse à qui l'on lave les pieds.

9. Une figure de proportion naturelle, représentant un jeune homme tenant un arque de Bouchardon[2].

Il n'est pas fait mention dans cette pièce de l'année, mais elle peut être assez aisément rétablie.

1. *Sic.*
2. Archives du Louvre.

Ni la première commission nommée en 1792 par le ministre de l'intérieur Roland pour former le Muséum des Arts, et qui d'ailleurs n'a pas tenu registre des procès-verbaux de ses séances, ni d'autre part le conseil qui, à partir de l'an V, forme avec l'administrateur et son adjoint l'administration du Musée central des Arts, n'ont porté le titre de conservatoire. La dénomination de conservatoire n'appartient qu'à l'administration intermédiaire, choisie par le comité de l'Instruction publique de la Convention, entre « le 12 pluviôse 1793, an II de la république française une et indivisible », où les membres nommés pour remplacer l'ancienne commission tiennent leur première séance, et le 9 pluviôse an V, « où les ci-devant conservateurs se sont réunis pour examiner, vérifier et arrêter le compte de recette et dépense qui reste à déterminer pour fixer les sommes de deniers qu'il a[1] entre les mains, afin d'en mettre le résultat sous les yeux du nouveau conseil ». Le choix est donc restreint tout d'abord aux ans II, III et IV, et, rien de semblable ne s'étant, d'après les procès-verbaux, passé le 9 fructidor des ans III et IV, il ne reste que l'an II, où, en effet, à la séance du « nonidi fructidor, on fait lecture d'une liste des objets choisis dans la salle des Antiques, et il est arrêté que le citoyen Dupaquier verra tous ces

1. *Sic*.

objets avant de prendre aucun parti sur ces objets[1] ».

La liste mentionnée dans ce procès-verbal est évidemment celle-là même que nous donne la note reproduite plus haut, et c'est par suite de l'ancienne salle des Antiques du Louvre que proviennent les monuments qui y sont énumérés[2]. La

1. Archives du Louvre.

2. L'ancienne salle des Antiques du Louvre correspond à la salle actuelle des Caryatides, qui, devenue sans destination et négligée lors des travaux effectués au Louvre sous Louis XIV, ne fut complètement terminée qu'au début de notre siècle par Percier et Fontaine. Il y avait là un certain nombre de monuments placés sans ordre et comme au hasard, à moitié ensevelis sous des débris et des gravats et presque inabordables. Le Louvre avait eu une première salle des Antiques, véritable salle celle-ci et non plus magasin, dans une partie de la salle actuelle d'Auguste, qu'Anne d'Autriche avait divisée en plusieurs pièces, dont l'une était ornée de statues antiques; mais les statues avaient suivi Louis XIV lorsqu'il eut abandonné le Louvre pour Versailles. Il y avait en outre dans la salle actuelle de Houdon un dépôt des antiques de l'Académie des Inscriptions, antiques qui furent transportés au Musée des Monuments français entre le 8 nivôse an II, date de la première édition du catalogue, et l'an IV, date de la seconde, et dont le plus grand nombre sont revenus au Louvre (une inscription grecque mutilée [*Description des monuments de sculpture réunis au Musée des Monuments français*, 3e éd., an V, no XI; *Corpus inscriptionum graecarum*, t. II, no 2384] est conservée au Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale; un bas-relief représentant Bacchus suivi de trois déesses est passé par l'intermédiaire de la Malmaison dans la collection Pourtalès [*Catalogue Pourtalès*, no 48]; un bas-

salle des Antiques, d'ailleurs, outre un certain nombre de marbres qui y étaient anciennement déposés, contenait des sculptures d'apport plus récent. Le n° 4, par exemple, est sans conteste possible le soi-disant Génie du repos éternel[1], qui a longtemps été indiqué à tort, sur la foi de Visconti et de Clarac[2], comme provenant du château d'Écouen[3], et dont le *Musée français*[4] nous apprend que, resté dans le palais du cardinal Mazarin, qui devint successivement l'hôtel de la Compa-

relief de la série des monuments dits choragiques a été cédé par voie d'échange à la Prusse en 1815 et se trouve au Musée de Berlin [*Beschreibung d. antiken Skulpturen*, n° 221]). Voy. Clarac, *Musée de sculpture*, t. I, p. 391, note, 392, note, 488, 538.

1. *Catalogue sommaire des marbres antiques*, n° 435 ; Fröhner, *Notice de la sculpture antique*, n° 493.

2. *Descriptions des antiques*, n° 22. L'erreur n'est pas imputable à M. de Clarac seul; elle se trouve en effet dans les éditions du catalogue antérieures à 1820 et jusque dans l'inventaire du premier Empire (n° 207), mais non dans les *Monuments antiques du Musée Napoléon*.

3. L'indication « château d'Écouen » a été reproduite dans le tirage de 1890 du *Catalogue sommaire des monuments de sculpture exposés hors vitrines*, n° 1762.

4. *Le Musée français, recueil complet des tableaux, statues et bas-reliefs qui composent la collection nationale*, publié par Robillard-Péronville et Laurent, in-fol., 1809. L'ouvrage, qui a paru par livraisons en plusieurs années, n'est pas paginé. Les sculptures antiques expliquées par Visconti forment un tome quatrième. La statue y porte le nom de Génie funèbre.

gnie des Indes et la Bourse de Paris[1], il a été transporté, lors de la formation du Musée Napoléon, dans la salle des Saisons[2]. De même, la Vénus accroupie, n° 2, est celle qui, après avoir été à Versailles, se trouvait, au moment de la Révolution, dans les jardins de Trianon[3]. Au petit Trianon se trouvait aussi, après avoir été placé d'abord à Versailles, puis avoir orné l'orangerie de Choisy-le-Roy, le célèbre Amour de Bouchardon[4]. Des

1. Lenoir, dans le très rare ouvrage intitulé : *Collection des monuments de sculpture réunis au Musée des Monuments français, publiée par A. Lenoir, conservateur de ce Musée*, à Paris, au Musée et chez le citoyen Guiot, l'an VI de la république, in-fol. (bibliothèque Carnavalet, n° 2711), reproduit (p. 39, n° XXIV) comme tirée également « de l'hôtel Mazarin, aujourd'hui le trésor national », une statuette de Méléagre ayant à ses côtés son chien et la hure de sanglier, « figure de trois pieds de proportion qui a prodigieusement souffert de mutilations ».

2. Il y est en effet indiqué, mais sans mention de provenance, sous le n° 62, dans la première édition de 1801 de la *Notice des statues, bustes et bas-reliefs de la galerie des antiques du Musée central des Arts, ouverte pour la première fois le 18 brumaire an IX*, et de même dans la réédition de 1802.

3. *Catalogue sommaire des marbres antiques*, n° 53 ; Fröhner, *Notice de la sculpture antique*, n° 147. Les éditions de 1801 (n° 98) et de 1802 (n° 99) de la *Notice de la galerie des antiques*, qui ne mentionnent pas la provenance de Trianon, déclarent que « cette jolie figure en marbre de Paros est tirée de l'ancienne salle des Antiques du Louvre », indication répétée par M. de Clarac, *Description des antiques*, n° 698.

4. *Catalogue sommaire des sculptures du Moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes*, n° 509. Voy. aussi sur

n[os] 1, 5 et 7, il est difficile de proposer des identifications[1]. Le bas-relief étrusque n° 5, pourtant, est sans aucun doute celui auquel se rapporte la mention suivante de Lenoir : « le 15 (germinal an IV), reçu de la salle des Antiques un petit bas-relief étrusque, un autre idem mutilé, plus une copie très mutilée de la Diane antique et quelques débris de statues[2] » ; il se pourrait que du Musée des Monuments français il ne fût pas revenu au Louvre. La Minerve, n° 3, elle aussi, fut envoyée, quatre jours après le bas-relief étrusque, au Musée des Monuments français : Lenoir note en effet, à la date du 18 germinal, qu'il a « reçu du même lieu une statue antique en marbre blanc représen-

cette statue les *Archives de l'art français*, ancienne série, t. I, p. 162-168.

1. Il ne peut s'agir pour le n° 1 du beau bas-relief représentant le sacrifice des suovetaurilia (*Catalogue sommaire des marbres antiques*, n° 1096), où se voient deux autels, dont l'un, d'après l'interprétation qu'en donnait Visconti, était dédié aux dieux lares (*Notice de la galerie des antiques*, éd. de 1801, n° 143; éd. de 1802, n° 136), et qui, dans le *Musée français* de Robillard-Péronville et Laurent, est intitulé sacrifice aux lares; ses dimensions sont tout autres; de plus, on sait d'une manière certaine, et la *Notice* elle-même le dit, qu'il « est tiré de la bibliothèque de Saint-Marc à Venise ». Il y a au Louvre un fragment d'un second bas-relief semblable (*Catalogue sommaire*, n° 1097), dont les dimensions sont plus voisines (haut. 0m78, larg. 0m90), mais elles ne concordent pas encore, et, de plus, le bas-relief est donné comme provenant de la collection Borghèse.

2. L. Courajod, *Alexandre Lenoir, son journal et le Musée des Monuments français*, t. I, p. 97, n° 685.

tant Minerve, plus deux morceaux de marbre[1] ». Mais, un an après, elle rentrait au Louvre : « le 14 prairial an V, écrit Lenoir, remis à la même administration du Louvre une statue en marbre blanc représentant Minerve antique, à laquelle il manque un bras et provenant de la salle des Antiques[2] ». La gravure qu'en a donnée Lenoir[3] et l'indication de M. de Clarac[4], confirmée par les éditions de 1801 et de 1802 de la *Notice de la galerie des antiques* qui portent que « cette statue en marbre pentélique est tirée de l'ancienne salle des Antiques[5] », permettent d'y reconnaître en toute certitude la Minerve qui se voit aujourd'hui dans la salle de l'Hermaphrodite de Velletri, le bras gauche levé pour s'appuyer sur sa lance, la main droite étendue comme pour soutenir une statuette de la Victoire[6]. Il n'est pas possible, en

1. *Ibid.*, p. 98, nº 686.
2. *Ibid.*, p. 119, nº 845.
3. *Collection des monuments de sculpture réunis au Musée des Monuments français*, nº XX. La Minerve, en revanche, ne figure dans aucune des éditions du catalogue du Musée, ni dans la 3e édition, *Description historique et chronologique des monuments de sculpture réunis au Musée des Monuments français*, an IV, où le nº XX est porté par un Amour, ni dans la 4e édition de l'an VI, où manquent déjà les nos XIV à XXI, ainsi que l'explique la note : « les objets qui étaient décrits sous les numéros supprimés sont au Musée central des Arts ».
4. *Description des antiques*, nº 162.
5. Éd. de 1801, nº 77; éd. de 1802, nº 78.
6. *Catalogue sommaire des marbres antiques*, nº 331; Fröh-

revanche, de dire si elle était, ou non, anciennement dans cette salle des Antiques du Louvre, comme c'est le cas pour le bas-relief de la Conclamation et, selon toute vraisemblance, aussi pour celui de la Jeune Mariée, les deux derniers monuments de notre liste, qui, comme les autres sculptures de la liste, à l'exception du seul Amour de Bouchardon, prirent place, mais ces deux bas-reliefs sans droit, dans les collections antiques.

Le premier, exposé alors dans la salle de l'Apollon, est tiré, disent la *Notice de la galerie des an-*

ner, *Notice de la sculpture antique*, n° 115, avec la seule mention « ancienne collection du roi ». M. Fröhner et M. Ch. Ravaisson-Mollien, dans l'étiquette placée au-dessous de la statue, d'accord d'ailleurs avec l'inventaire du premier Empire (n° 283), considèrent la tête comme antique, M. Ravaisson comme retouchée. Il est certain que l'état actuel de la tête n'est pas antique, mais il y a probabilité en effet pour qu'elle ne soit que retravaillée, et c'est ce que confirmeraient les *Monuments antiques du Musée Napoléon*, qui, reproduisant la Minerve avec la tête qu'elle a aujourd'hui (t. I, pl. 11), s'expriment ainsi : « la tête de cette statue a beaucoup souffert ». Dans la *Notice de la galerie des antiques*, au contraire, la tête, — ce qui est d'accord avec notre liste, — et les bras sont indiqués comme modernes. Quant aux bras, il n'en existait d'abord, à vrai dire, qu'un seul, le gauche, ainsi qu'on le voit d'après le texte et dans la gravure de l'ouvrage cité de Lenoir, et encore dans les reproductions de la *Galerie des antiques* de Legrand et du *Musée français* de Robillard-Péronville et Laurent; mais dans ce dernier ouvrage se trouve la note suivante : « on a dernièrement rétabli le bras droit qui manque dans le dessin, mais ce bras est moderne, ainsi que le bras et le pied gauches ».

tiques de 1801 et celle de 1802, « de la salle des Antiques du Louvre où il se conservait, peut-être depuis François Ier. C'est là que l'ont vu Maffei et dom Martin, qui en ont publié le dessin et l'explication sans trop s'être assurés de son authenticité, qui est très douteuse : en effet, si l'on considère la forme moderne des meubles, les bandeaux dont, contre l'usage, la tête des joueurs d'instruments est ceinte, et divers autres détails qui décèlent l'ignorance des usages antiques, on sera porté à regarder cet ouvrage comme une imitation de l'antique exécutée au commencement du XVIe siècle[1] ». M. de Clarac, à son tour, dans les éditions de 1820 et de 1830 de la *Description des antiques*, se fait l'interprète de la même opinion : « Ce bas-relief est tiré de la salle des Antiques du Louvre. C'est là que l'ont vu le marquis de Maffei et dom Martin, qui n'ont pas douté qu'il fût authentique. Aujourd'hui on le regarde comme une imitation de l'antique, exécutée au commencement du XVIe siècle[2] ». « Il y a longtemps, répète-t-il encore dans le *Musée de sculpture*, non, semble-t-il, sans y mêler pourtant quelque réserve personnelle, que ce grand bas-relief est au Louvre, où il faisait autrefois partie de l'ancienne salle des Antiques, et il a été décrit par

1. *Notice de la galerie des antiques*, éd. de 1801, n° 147; éd. de 1802, n° 139.
2. Clarac, *Description des antiques*, n° 182.

Maffei et dom Martin, qui n'ont pas élevé le moindre doute sur son authenticité. Depuis quelques années il en a excité. Visconti semble même les partager, et l'on croit assez généralement que ce grand bas-relief, dont cependant la composition est belle et bien entendue, et où le caractère antique est en général assez juste, est une composition d'un artiste du XVI[e] siècle. En offrant la cérémonie de la Conclamation, qui faisait partie de celles des funérailles, il se sera aidé et heureusement inspiré, dans bien des parties, de ce que des productions antiques lui fournissaient de propre à son sujet, et, pour la plupart, ses emprunts sont adroitement faits; et ce ne serait peut-être pas au moyen des costumes, ni même de la disposition de la cérémonie qu'on parviendrait à reconnaître cette savante fraude. Ce serait plutôt par la manière dont sont employés certains accessoires qu'elle se découvrirait, et aussi par des inexactitudes qui n'auraient pas échappé à un sculpteur ancien ». Les dernières lignes sont plus formelles : « Il est loin cependant d'être sans mérite, et l'on y retrouve l'imitation de bons modèles. Mais comme ce n'est qu'une imitation moderne, il devient inutile de pousser plus loin les observations et les recherches[1] ». Le doute, en effet, ne saurait exister et M. S. Reinach, dans sa réédition du

1. *Musée de sculpture*, t. II, pl. 162, 332, et texte, t. II, 1re partie, p. 776.

Musée de sculpture[1], y a justement indiqué en note que c'était une œuvre de la Renaissance[2]. Le bas-relief, aussi bien, depuis une vingtaine d'années déjà, a été cédé au département du Moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes, et c'est dans les salles de ce département qu'il est aujourd'hui exposé[3].

L'exemple, d'ailleurs, avait déjà été donné par le marquis de Laborde qui, dès 1850, n'avait pas hésité à transmettre au même département un Triomphe de Bacchus sur lequel M. de Clarac, dans la *Description des antiques*, s'était exprimé en ces termes : « Il paraît que l'on peut élever des doutes sur l'antiquité de ce bas-relief et qu'on pourrait le regarder comme une production mo-

1. *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, t. I, *Clarac de poche*.

2. *Ibid.*, notice provisoire au n° 49, 1, p. XLVI.

3. *Catalogue sommaire des sculptures du Moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes*, ouvrages anonymes, écoles d'Italie, ateliers italiens indéterminés, n° 300 : « Cérémonie funèbre, bas-relief, marbre ; fin du XVe siècle ou commencement du XVIe. Transmis par le département des Antiques. Ancienne collection de la Couronne ». Petite salle italienne. — Il reste dans les collections du département des antiquités grecques et romaines un bas-relief représentant la cérémonie de la Conclamation, qui lui est antique ; de dimensions moindres, il est connu depuis fort longtemps, se trouvait au XVIe siècle au palais della Valle-Capranica (Michaelis, *Jahrbuch d. k. d. archaelogischen Instituts*, 1891, p. 233, n° 114) et est entré au Louvre avec la collection Borghèse (*Catalogue sommaire des marbres antiques*, n° 319).

derne de l'Italie et peut-être de l'école de Florence[1] ». Le Triomphe de Bacchus, en conséquence, ne figure pas dans le catalogue de M. Fröhner comprenant toute la partie des sculptures antiques relative à la mythologie, mais pour celui-ci l'observation a échappé à M. Reinach et nulle mention spéciale, dans son *Clarac de poche*[2], n'attire l'attention sur la modernité de ce monument[3].

Le même silence protège, pour ainsi dire, non seulement dans le *Clarac de poche*[4], mais aussi dans le tirage de 1890 du *Catalogue sommaire des monuments de sculpture exposés hors vitrine*[5], — et, qui plus est, c'est au milieu des monuments antiques, dans la salle de Mécène, qu'on pouvait, il y a peu de temps encore, le voir[6], —

1. Clarac, *Description des antiques*, n° 763. Il semble que M. de Clarac n'admette que malgré lui la possibilité que le bas-relief soit moderne (*Musée de sculpture*, t. II, pl. 138, 155 et texte, t. II, 1re partie, p. 459).

2. P. 34, n° 1.

3. Le bas-relief est aujourd'hui exposé dans la salle Jean Goujon; *Catalogue sommaire des sculptures du Moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes*, ouvrages anonymes, école française, n° 140 : « Triomphe de Bacchus, bas-relief, marbre; XVIe siècle. Transmis par le département des Antiques (n° 763 du *Cat. Clarac* et lettre du marquis de Laborde du 21 octobre 1850). Attribution sujette à discussion, à cause de l'ignorance de la provenance topographique originale. »

4. P. 91, n° 2.

5. N° 2192.

6. *Catalogue sommaire des marbres antiques*, n° 984. — Le bas-relief vient d'être retiré et, sur la proposition de M. Héron de Villefosse, cédé au département des sculptures du

le dernier bas-relief de la liste de l'an II auquel il est temps de revenir, le bas-relief de la Jeune Mariée, reproduit ci-dessous (fig. 5)[1]; et pourtant son caractère de copie moderne a été dès l'origine formellement proclamé.

L'affirmation est également nette et dans le *Second supplément à la description des antiques du Musée royal*, paru en 1825, qui le mentionne pour la première fois, — « ce bas-relief, qui représente peut-être une jeune mariée dont on parfume les pieds le jour de son mariage, est d'après l'antique qui fait partie de la collection Albani[2] », — et dans le *Musée de sculpture :* « ce bas-relief, si remarquable par les poses naturelles et gracieuses de ces deux jeunes femmes, n'est que la copie de l'antique qui, autrefois au palais della Valle à Rome, faisait partie de la belle collection Albani[3] ». Mais à l'affirmation de M. de Clarac nous pouvons aujourd'hui ajouter un détail qui a son intérêt, le nom de l'auteur de la copie, pensionnaire de l'Académie de France à Rome, Monier.

La *Correspondance des directeurs de l'Acadé-*

Moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes, en vertu d'une décision du comité consultatif des Musées nationaux en date du 10 mars 1898.

1. D'après le *Musée de sculpture*, t. II, pl. 203, 329; voy. p. 94.
2. Cour du Musée, n° 766.
3. *Musée de sculpture*, t. II, 1re partie, p. 768.

mie de France à Rome[1] contient, en effet, à la date du 6 décembre 1684, un « Inventaire général de l'Académie de peinture, sculpture, architecture



FIG. 5.

BAS-RELIEF DE LA JEUNE MARIÉE,
COPIE DE L'ANTIQUE AU MUSÉE DU LOUVRE.

et austres nobles arts, establie à Rome par le Roy, de toutes les figures et reliefs de plastes que l'on a moulée sur les plus belles antiques de Rome, des figures antiques que les Eslèves copient, et de tous les meubles et ustansibles que

1. *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome avec les surintendants des Bâtiments*, publiée par M. Anatole de Montaiglon.

le S[r] Errard laisse à Monsieur de la Teullière[1] », où se trouve la mention suivante :



FIG. 6.

BAS-RELIEF DE LA JEUNE MARIÉE, ORIGINAL ANTIQUE AU PALAIS ALBANI, AUJOURD'HUI DEL DRAGO.

Dans le Palais de l'Académie :

. . . .

Le Gladiateur mouran de Ludovise, copié de marbre par le S[r] Monier, Eslève, et envoyé en France[2],

et plus loin parmi les

Bustes de plaste qui sont dans l'astellier de la Longare :

. . . .

1. *Ibid.*, t. I, p. 129-142. L'inventaire a été copié par un Italien, ce qui explique les nombreuses fautes commises dans sa rédaction.

2. *Correspondance des directeurs de l'Académie de Rome*, t. I, p. 130.

Un bas-relief d'un pied et demy, qui représente une jeune mariée que l'on deschauge[1]; l'originalle est au Palais de la Valle; copié de marbre par le S[r] Monier et envoyé en France[2].

Le Gladiateur mourant de Monier se voit encore à Versailles, où il était dès la fin du XVII[e] siècle[3]; il se trouve maintenant à l'extrémité de la rampe à gauche du bassin de Latone, en descendant, où il forme le pendant de la Nymphe à la coquille de Coysevox, aujourd'hui remplacée par une copie de M. Suchetet[4]; mais c'est la seule œuvre, semble-t-il, à laquelle le nom de Monier soit attaché. « Le plus obscur des enfants de Jean Mosnier, écrit l'un des historiographes les mieux informés des anciens artistes français, M. le marquis de Chennevières, est Michel Mosnier, qui se voua à la sculpture, et que le père Orlandi nomme par erreur « Michel Mosnier de « Blois, professeur à l'Académie royale et sculp- « teur ». Il ne fut point de l'Académie; mais, malgré Mariette, qui conteste son existence, on sait que Michel Mosnier, dont le nom a parfois été écrit Maunier, d'où l'erreur du père Orlandi, est

1. *Sic*, pour « que l'on déchausse ».

2. *Ibid.*, t. I, p. 131.

3. Il est mentionné dans la première édition de la *Description de Versailles* de Piganiol de la Force, parue en 1701, p. 225.

4. E. Soulié, *Notice du Musée national de Versailles*, éd. de 1881, 3e partie, p. 508.

auteur d'un Gladiateur mourant, copie en marbre d'après l'antique, laquelle se voit encore dans le parc de Versailles, et que Dargenville le fils désigne déjà comme posée dans l'allée qui va du Point-du-Jour au grand canal[1] ». Sa copie du bas-relief de la Jeune Mariée avait aisément perdu son état-civil.

Il faut reconnaître, d'ailleurs, que ce que nous savons de l'artiste se réduit à fort peu[2]. L'existence sous Louis XIV de deux familles d'artistes différentes, les Monier, Monnier, Mosnier, Meunier, Meusnier ou même Maunier, — les divers documents cités plus loin donnent toutes ces variantes d'orthographe, — et les Meunier ou Meusnier, est une source de confusions difficiles à éviter[3]. De la famille Meunier ou Meusnier, le représentant le plus connu est le peintre Philippe, né en 1655, mort en 1734 : membre de l'Académie en 1700, du conseil de celle-ci

1. Ph. de Chennevières-Pointel, *Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France*, t. II, p. 190.

2. Le dictionnaire tout récent que vient de publier M. Stanislas Lami, *Dictionnaire des sculpteurs de l'école française du Moyen âge au règne de Louis XIV*, s'arrête à la moitié du XVIIe siècle et ne mentionne pas Monier.

3. Les mêmes confusions se sont produites pour les deux familles de sculpteurs, du XVIIe siècle également, les Boudin et les Bourdin; voy. Vitry, *Les Boudin et les Bourdin, deux familles de sculpteurs de la première moitié du XVIIe siècle*, dans la *Gazette des beaux-arts*, 1896, t. II, p. 284-298, et 1897, t. I, p. 5-21.

en 1703, trésorier en 1719[1], il semble que ce soit lui dont le nom revient sans cesse dans les *Comptes des bâtiments* au sujet de peintures pour Marly de 1699 à 1705, d'un tableau d'architecture et de perspective peint pour l'escalier du roi à Versailles en 1701, d'un autre tableau pour l'escalier de marbre en 1701, de travaux à Fontainebleau, d'une peinture au cabinet du Mail à Meudon en 1702[2]. Le seul de ses descendants directs qui assiste à son enterrement, le 28 décembre 1734, est « Pierre Meusnier, inspecteur des ponts et chaussées, fils du deffunt[3] ». Il aurait eu aussi, dit-on, un fils du même prénom que lui, Philippe Meusnier, peintre et élève de Largillière[4]; mais, d'un autre côté, un fils du peintre Pierre Monier de l'autre famille, de celle dont l'orthographe la plus fréquente est Monier, qui est dit et signe Meusnier, serait également

1. H.-W. Singer, *Algemeines Kunstler-Lexicon*, 3e éd., p. 189.

2. J. Guiffrey, *Comptes des bâtiments du Roi sous le règne de Louis XIV*, t. IV, p. 516, 651, 766, 850, 881, 897, 905, 994, 1071, 1100, 1183, 1212.

3. L'acte de décès de Philippe Meusnier, en date du 28 décembre 1734, où il est qualifié de « peintre ordinaire du Roy, conseiller et trésorier de son Académie royalle de peinture et sculpture, décédé hier en son appartement aux galleries du Louvre », est publié par Herluison, *Actes d'état civil d'artistes français*, p. 300, d'après les registres de Saint-Germain-l'Auxerrois.

4. H.-W. Singer, loc. cit.

peintre et élève de Largillière[1]; et peut-être y a-t-il là quelque confusion. Philippe Meusnier avait-il en outre un parent sculpteur auquel sont payés: « le 17 mars 1680, à Jean Meusnier, sculpteur, pour les ouvrages de stuc et ornements faits dans l'appartement de Mme de Thiange au Louvre, 558 livres[2]; — les 9 juin 1680-19 janvier 1681, à Meusnier et consors, sculpteurs, pour sculpture en pierre faite aux frontons des portes de la nouvelle closture du parc de Saint-Germain, 3,515 livres[3]; — les 2 juin-9 décembre 1680, à Langlois et Meusnier sur la sculpture des consolles de la grande escurie à Versailles, 770 livres[4]; — le 11 août, à eux, sur leurs ouvrages de la petite escurie, 200 livres[5];—le 23 juin, à Meusnier, pour quatre vazes de pierre pour la balustrade du chasteau, 240 livres[6]; — le 15 décembre, à luy, pour quatre vazes pour le mur de closture de la grande escurie, 355 livres[7] »? Un autre sculpteur encore, Nicolas Meunier, « maistre sculpteur à Paris », dans un acte du 15 mai 1705, « donne quittance de 136 livres pour six mois de rente sur les aydes

1. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire.*
2. Guiffrey, *Comptes des bâtiments du Roi,* t. I, p. 1241.
3. *Ibid.,* p. 1255.
4. *Ibid.,* p. 1289.
5. *Ibid.,* loc. cit.
6. *Ibid.,* loc. cit.
7. *Ibid.,* loc. cit.

et gabelles[1] ». Ou faut-il au contraire pour ces deux sculpteurs songer à des membres de l'autre famille, de la famille Monier? Il est difficile de se prononcer avec certitude : dans un acte de 1687 figurerait, dit-on, un parent de Pierre Monier du nom de Jean comme le sculpteur de l'appartement de Mme de Thiange, mais il signe Monier[2], et, de plus, par l'acte de décès d'un de ses enfants en date du 28 décembre 1687, nous apprenons que ce sculpteur qui est qualifié « feu Jean Meunier, vivant sculpteur du Roy », était mort au moins à la fin de cette année 1687[3]. Le sculpteur auteur du Gladiateur mourant, et qui est aussi l'auteur du bas-relief de la Jeune Mariée, en tout cas, appartenait à cette seconde famille des Monier, qui est originaire de Blois : on en a la preuve par Piganiol de la Force qui, dans sa *Description de Versailles* de 1701, cite un Gladiateur mourant de Michel Monier[4] et rappelle son nom à la table des artistes en ces termes : « Maunier de Blois, sculpteur, mort[5] ». D'autre part, il s'appelait, non Jean, mais Michel. Le *Recueil des figures, groupes, thermes, fontaines, vases et autres, tels qu'ils*

1. *Nouvelles Archives de l'art français*, t. IX (2e série, t. III, 1882), p. 25.
2. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire.*
3. Herluison, *Actes d'état-civil d'artistes français*, p. 300.
4. P. 225.
5. P. 415.

se voyent à présent dans le château et parc de Versailles de Simon Thomassin nous montre en effet le Gladiateur mourant avec la légende « Mic. Monier sculp.[1] », et le texte le décrit ainsi : « le Gladiateur mourant, figure de marbre d'après l'antique qui est à Rome par Michel Maunier de Blois[2] ». Nous retrouvons, en outre, la trace d'un paiement fait le 31 mars 1671 à « Michel Meusnier, sculpteur estudiant, en considération d'un bas-relief et par gratification, 75 livres[3] », — ne serait-ce point par hasard le paiement de la copie même du bas-relief de la Jeune Mariée qui nous occupe? — et nous avons, enfin, en date du 24 décembre 1686, un acte d'apposition de scellés consécutif au décès de Michel Monier, sculpteur ordinaire du roi[4].

Il se rattachait à la dynastie de ces Monier

1. Pl. 42.

2. P. 10. L'orthographe « Maunier » n'est pas une inadvertance de Piganiol de la Force et de Thomassin : le peintre Pierre Monier est dit, lui aussi, Maunier dans un acte de baptême de 1688 (Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*).

3. Guiffrey, *Comptes des bâtiments du Roi*, t. I, p. 548.

4. *Nouvelles Archives de l'art français*, t. X (2e série, t. IV), 1883, p. 74. Nägler, *Kunstler-Lexicon*, à l'article Mosnier (Michel), appelé à tort, dit-il, Maunier, sculpteur de Blois, le fait en outre professeur à l'Académie, mais sans références; M. de Chennevières, dans un passage cité plus haut (*Recherches sur quelques peintres provinciaux*, t. II, p. 190), a qualifié d'erronée cette affirmation, et l'acte ne donne pas en effet cette qualité à Michel Monier.

de Blois dont le plus ancien représentant, Jean, qui vécut de 1600 à 1650 ou 1656, était lui-même fils et petit-fils de peintres verriers. Envoyé en Italie par la faveur de Marie de Médicis, Jean Monier revint à Paris vers 1625 et travailla aux peintures décoratives du palais du Luxembourg où ne figuraient pas moins de douze œuvres de lui : deux d'entre elles, une « Marie de Médicis assise sur le trône de Jupiter et recevant d'une femme un faisceau de flèches » et une « Marie de Médicis assise sur un nuage », se voyaient encore récemment dans les plafonds de la salle du Livre d'or[1]. Un autre tableau, intitulé « la Magnificence royale », est aujourd'hui exposé au Louvre[2]. S'étant vu, dans la suite, préférer Philippe de Champaigne, Jean Monier quitta Paris pour Chartres, où il travailla à plusieurs compositions, et retourna ensuite à Blois : à Blois et en différents points de la Touraine il peignit encore de nombreuses décorations, notamment au château de Cheverny[3].

1. A. de Montaiglon, dans les *Archives de l'art français* (ancienne série, documents), t. V, p. 175. M. Singer, dans son *Allgemeines Kunstler-Lexicon,* dit aussi que deux des peintures faites par Jean Monier pour le Luxembourg sont encore existantes.

2. *Catalogue sommaire des peintures,* nº 652, salle IX; Villot, *Notice des tableaux exposés dans les galeries du Louvre,* 3e partie, école française, nº 373. M. Singer attribue à tort ce tableau à Pierre Monier.

3. Voy., sur Jean Monier, Villot, *Notice des tableaux,*

Le plus connu des fils de Jean Monier est Pierre Monier, né en 1639, mort en 1703 : de celui-là la vie nous est, dans ses grandes lignes, assez bien connue[1]. Envoyé à Paris, il y est l'élève de Bourdon, obtient, en 1663, un premier prix au concours de dessins sur le sujet du « Transport de Moïse brisant les tables de la loi[2] », et le premier prix de peinture, le 10 septembre 1664, avec un tableau représentant la « Conquête de la Toison d'or ». Il a dès lors, avec les autres lauréats, la promesse que « le Roy leur donnera pension pour aller à Rome quand l'Académie le jugera à propos[3] » ; et, en effet, le 29 novembre, l'Académie déclare Monier et Jean-Baptiste Corneille le jeune « en estat de profiter en l'estude dudict art en Ytalie, quand il plaira à Sa Majesté de les i envoïer[4] ». Le 5 mai 1665, les *Comptes des bâtiments* mentionnent un paiement de 200 livres « à Meunier et Corneille jeune, peintres, pour voyage qu'ils vont faire en Italie[5] ». L'un et l'autre sont des premiers

p. 234-235, et surtout Ph. de Chennevières, *Recherches sur quelques peintres provinciaux*, t. II, Jean Mosnier de Blois, p. 153-198, où sont longuement décrites, d'après les notes de M. de Montaiglon, les peintures du château de Cheverny.

1. *Ibid.*, p. 190-198.

2. A. de Montaiglon, dans la *Correspondance des directeurs de l'Académie de Rome*, t. I, p. 3, d'après les procès-verbaux de l'Académie.

3. *Ibid.*, loc. cit.

4. *Ibid.*, loc. cit.

5. Guiffrey, *Comptes des bâtiments du Roi*, t. I, p. 52.

pensionnaires emmenés par Errard nommé directeur de l'Académie. Ils y vont à pied, par un froid humide[1]. De Rome, Monier envoie des esquisses en dessin sur le sujet qui avait été prescrit aux étudiants de l'Académie pour l'année 1666, « le Rachat par le Roi de tous les esclaves chrétiens de toute nation faits sur les côtes d'Afrique[2] ». Il fait trois tableaux, d'après les tapisseries de Raphaël représentant les « Mystères de la religion » et un autre de sa composition. Il travaille aussi, étant pensionnaire, à des copies d'après les Carrache de la galerie Farnèse pour les Tuileries, et même s'occupe, avec Poussin, de mesurer les statues antiques de Rome : quatre de ces études, offertes par son maître Bourdon dans la séance de l'Académie du 5 juillet 1670, furent exposées dans l'école de l'Académie[3]. Le 31 mars 1674, il se présente à l'Académie[4] et y est reçu le 6 octobre avec un tableau représentant Hercule qui se prépare à la défense de Thèbes[5], y devient pro-

1. *Correspondance des directeurs de l'Académie de Rome*, t. I, p. 6.

2. A. de Montaiglon, *Ibid.*, t. I, p. 14.

3. Ph. de Chennevières, *Recherches sur quelques peintres provinciaux*, t. II, p. 191; Villot, *Notice des tableaux*, p. 234.

4. A. de Montaiglon, dans la *Correspondance des directeurs de l'Académie de Rome*, t. I, p. 7.

5. Villot, *Notice des tableaux*, p. 234. M. Villot dit que cette peinture est dans les magasins du Louvre. M. Singer la mentionne également comme étant au Louvre en même temps que l'allégorie sur la magnificence royale, qui, nous l'avons vu, est non de Pierre, mais de Jean Monier.

fesseur adjoint le 3 juillet 1676 et professeur ordinaire le 27 juillet 1686. Il y lit, dans les séances, plusieurs discours qu'il remanie ensuite et fait imprimer en 1698 sous le titre d'*Histoire des arts qui ont rapport au dessin*. Son activité de peintre, d'ailleurs, ne se ralentit pas[1]. Piganiol de la Force nous apprend qu'il a peint l'architecture d'une arcade dans le vestibule des appartements de Monseigneur le Dauphin à Versailles[2] et peut-être est-ce lui qui aurait travaillé à Marly avant Philippe Meusnier et à qui sont payés, du 31 mars au 6 octobre 1680, « à Monier, Nocret et Bonnemer, peintres, sur les peintures à fresques qu'ils font aux pavillons du château de Marly, 5,000 livres[3] ». En 1699, il expose dans la première exposition régulière faite par les Académiciens dans la grande galerie du Louvre deux répétitions d'un « Notre-Seigneur avec les Apôtres qui appelle à lui les petits enfants[4] ». Il peint également deux tableaux pour Notre-Dame et pour Saint-Sulpice et un troisième, une Adoration des Mages, pour l'église Sainte-Perrine de Chaillot, d'où Lenoir l'envoie au dépôt des Monuments

1. M. de Chennevières (*Recherches sur quelques peintres provinciaux*, t. II, p. 194) cite aussi de lui quatre gravures au cabinet des Estampes.

2. *Description de Versailles*, éd. de 1707, p. 160.

3. Guiffrey, *Comptes des bâtiments du Roi*, t. I, p. 1331.

4. Ph. de Chennevières, *Recherches sur quelques peintres provinciaux*, t. II, p. 190.

français[1]. Il meurt enfin en 1703, et dans cette même église Saint-Sulpice nous apprenons que le 30 décembre 1703 est fait « le convoy, service et enterrement de Pierre Monier, aagé de soixante-quatre ans, peintre ordinaire du Roy et professeur en l'Académie royalle de peinture et sculpture, décédé le j(our) précédent, rue de la Corne, dans sa maison », en présence « de Mre André Monier, prêtre, son neveu[2] ».

Pierre Monier avait un frère, Jacques, également peintre[3], sur lequel d'ailleurs nous n'avons point de renseignements, sinon qu'il est mentionné comme peintre du roi dans son acte de mariage conclu à Tours le 16 février 1681[4]; et il se pourrait, par suite, que ce fût lui, et non Pierre, qui eût fait à Marly les travaux dont il vient d'être parlé, comme aussi, à titre de pure hypothèse, qu'il fallût le reconnaître dans un « Sr Mosnier, peintre en fleurs, grotesques, oy-

1. *Ibid.*, loc. cit.

2. Herluison, *Actes d'état-civil d'artistes français*, p. 309-310. Le billet d'enterrement de Pierre Monier, où il porte les mêmes titres, est publié dans Fidière, *État-civil des peintres et sculpteurs de l'Académie royale*, p. 67.

3. M. Singer, *Allgemeines Kunstler-Lexicon*, dans l'article consacré à Pierre Mosnier, indique son existence.

4. *Archives de l'art français* (ancienne série, documents), t. V, p. 176 : Jacques est dit « fils de deffunct Jean Monier ». Suet, *Dictionnaire des peintres de toutes les écoles*, au nom de « Monier, Jacques, école française, XVIIe siècle », mentionne cet acte.

seaux et animeaux », — lequel ne saurait être Philippe Meusnier âgé à cette date de quinze ans seulement, — auquel est fait le 27 août 1670 un paiement de 200 livres « pour se rendre à l'Accadémie de peinture et sculpture de Sa Majesté à Rome[1] ».

Mais quels rapports unissent Pierre Monier au Monier auquel se rapportent les documents suivants? « Le 29 octobre 1672, l'Académie ayant recogneu le progrèz que les Sieurs Alexandre, Jouvenet le puisné, Poerson, Monnié, Tortebat ont faict dans le dessain, par l'assiduité qu'ilz ont aporté dans l'estude de l'Académie, y ayant obtenu des prix, tant en l'année présédante qu'en la présante, a jugé qu'ils sont en estat de profiter en l'estude dudit art en Italie, quand il plaira au Roy de les y envoier[2] ». Le 9 novembre 1672, Colbert signe à Versailles un passeport pour le « sieur Coypel, l'un de nos peintres ordinaires », allant à Rome avec ses pensionnaires, au nombre desquels est « Pierre Monnier[3] »; et, le 11, il est alloué « aux cy après nommés, sçavoir au Sr Coypel, qui va régir l'Académie à Rome, 500 livres, et à sept autres jeunes peintres, sculpteurs et architectes, qui vont estudier audit lieu, à chascun 200 li-

1. Guiffrey, *Comptes des bâtiments du Roi*, t. I, p. 480.
2. *Correspondance des directeurs de l'Académie de Rome*, t. I, p. 38.
3. *Ibid.*, p. 39.

vres[1] ». Le 24 février 1673, enfin, Colbert écrit de Saint-Germain à Errard : « J'approuve fort la proposition que vous faites de faire peindre d'après nature le sieur Monnier[2] ». Il est clair que ce Pierre Monnier n'est pas notre Pierre Monier, qui, lui, a été à l'Académie en 1665. D'autre part, notre Pierre Monier ne pouvait avoir, en 1672, un fils en âge d'être envoyé à Rome. Est-ce un neveu ou un frère plus jeune ? La lettre du 24 février 1673, écrit M. A. de Montaiglon, semble indiquer un peintre, et pourtant, continue-t-il, « aurait-on écrit Pierre par erreur en pensant au prénom du peintre déjà bien connu, et Colbert aurait-il employé le mot *peindre* un peu au hasard et dans le sens de travailler ? Cela fait deux suppositions, mais j'y croirais plutôt qu'à l'existence d'un nouveau Monnier[3] ». Il penche donc en faveur du sculpteur Michel Monier, qui, dit-il, eut un troisième prix de peinture en 1672[4], et qui est le frère du peintre Pierre Monier.

L'identification, qui exigerait une double inexactitude difficilement explicable, est au moins dou-

1. Guiffrey, *Comptes des bâtiments du Roi*, t. I, p. 648.

2. *Correspondance des directeurs de l'Académie de Rome*, t. I, p. 43.

3. *Ibid.*, p. 38.

4. *Ibid.*, loc. cit. M. de Montaiglon renvoie pour cette affirmation aux *Anciennes archives de l'art*, t. I, p. 225, mais nulle part dans les *Archives de l'art* ne se trouve le document auquel il est fait allusion.

teuse. L'existence d'artistes de la famille Monier autres que Pierre et Michel est certaine. L'affirmation même que Michel était le fils de Jean et le frère de Pierre, affirmation généralement admise, ne va pas sans difficulté. L'acte consécutif au décès de Michel Monier que nous avons déjà mentionné indique comme son héritier « Pierre Monier, peintre du Roi et professeur en son Académie royale, fils du défunt[1] » : la chose est impossible et sans doute y a-t-il une erreur de transcription. Il reste au moins un fait certain, c'est que Michel, de toute façon, fut, lui aussi, pensionnaire de l'Académie de France à Rome ; et cela résulte à la fois du témoignage de Piganiol de la Force[2] et de Thomassin[3], qui signalent dans les jardins de Versailles son Gladiateur d'après l'antique qui est à Rome[4], de l'inventaire de 1684 qui nous a permis de lui attribuer encore le bas-relief de la Jeune Mariée, et de l'acte d'apposition de scellés qui suivit son décès, où se trouve la mention d'un prêt de neuf « pistolles d'or » qui

1. Le second héritier est « Jean-Baptiste Monnoyer, peintre du Roy et conseiller en son Académie, au nom et comme tuteur de Marie Monnoyer, sa fille, et de défunte Marie Monnier, fille du défunt ».

2. *Description de Versailles*, éd. de 1701, p. 225.

3. *Recueil des figures de Versailles*, p. 10.

4. Piganiol de la Force ajoute : « d'après l'antique qui était autrefois à la villa Ludovisio et qui est aujourd'hui dans le palais du prince Dom Livio Odescalchi, qui l'a achetée » (p. 225).

lui a été fait étant à Rome, ainsi qu'il l'a reconnu par sa promesse du 11 novembre 1675[1].

L'original du bas-relief de la Jeune Mariée, lisons-nous dans le *Musée de sculpture*, est « l'antique qui, autrefois au palais della Valle, — affirmation avec laquelle concorde l'inventaire de 1684, — faisait partie de la belle collection Albani. Probablement il n'est pas entier et la partie qui nous occupe aurait été d'une grande utilité pour jeter des lumières sur ce qui nous en reste. Ce monument a été publié par Zoega, Bellori et par Winckelmann, et ces savants sont loin d'être d'accord sur le sujet qu'il représente. Zoega serait tenté d'y voir Vénus se faisant panser les blessures que les épines avaient faites à ses pieds délicats lorsqu'elle poursuivait son cher Adonis à travers les forêts. Cependant cette composition ne semble, par ses détails, rien offrir qui appartienne au domaine de la mythologie. On sait bien qu'à toute force, et au moyen de rapprochements que peut fournir l'érudition, on finit par trouver tout dans tout. Mais il en est comme de ces défis qu'on veut soutenir bon gré mal gré et avec toutes les chances contraires, et certainement il

1. L'acte est publié dans les *Nouvelles Archives de l'art français*, t. X (2e série, t. IV), 1883, p. 74. Il nous apprend que Michel Monier est décédé « au premier étage de sa maison, sise rue Joqueley, paroisse Saint-Eustache », et que l'apposition des scellés fut faite à la requête de « Catherine Robillard, femme du défunt ».

faudrait être bien décidé à trouver partout des habitants de l'Olympe pour voir ici Vénus, que ne rappellent ni son costume, ni aucun accessoire; et il est bien à croire que si c'était elle, on en aurait mis quelqu'un pour la faire reconnaître. Il nous semblerait donc plus probable que nous avons ici sous les yeux une scène de la vie privée, et qu'elle se passe dans l'intérieur d'un appartement, indiqué par la draperie, ou dans une salle de bain. Ce sont les préparatifs d'un mariage. Une esclave parfume les pieds d'une jeune fiancée, qui, incertaine sur le sort qui l'attend, laisse couler ses pleurs, et qui ne pense pas, sans émotion et sans que sa pudeur en soit alarmée, à l'état qu'elle va quitter et à ses nouveaux devoirs. Cette explication nous paraît la plus simple; elle s'accorde sans efforts avec les détails du sujet, et c'est ce qui nous porte à lui donner la préférence[1] ». Il semble bien que l'analyse de M. de Clarac soit juste et qu'il ait raison. Avant lui, la même opinion, avec une légère variante, avait été celle de Bellori dans les *Admiranda* de Bartoli[2], qui y voit « una sposa che nel tempo che la profumeria li unge i piedi piange la perduta virginita », et de Winckelmann, pour qui la Jeune Mariée est « una virgine che mentre si fa lavare i piedi, quasi ella sia in procinto di consumere il

1. *Musée de sculpture*, t. III, 1re partie, p. 768, n° 329.
2. 1re éd., pl. 73; 2e éd., pl. 59.

matrimonio, col pallio si cuopre il volto[1] ». Si Zoega, au contraire, se sépare d'eux, tout en reconnaissant que le costume de la jeune fille est bien celui d'une jeune romaine, il le fait à cause de la présence du rocher sur lequel elle est assise, de l'expression de souffrance véritable que paraît trahir son attitude, et parce que, le bas-relief ayant servi à la décoration d'une fontaine, il trouverait plus en situation un sujet tiré de la fable; et c'est pourquoi il propose, mais en demandant « que cela soit regardé comme une légère et faible conjecture », d'y reconnaître Vénus à la fontaine de Biblos[2].

Il ne faudrait point, d'ailleurs, chercher le bas-relief à la villa Albani. Zoega déjà, au début de ce siècle, l'indiquait parmi les bas-reliefs du palais Albani, « nella sala detta la galleria, incastrati nelle parete[3] », et c'est dans cette galerie du palais Albani, maintenant palais del Drago, au coin de la via Venti Settembre et de la via Quattro Fontane qu'il est encore aujourd'hui[4] : ainsi s'explique qu'il ne soit pas davantage connu. Du palais della Valle à la collection Albani, il semblerait au premier abord qu'il soit passé par la villa Mattei[5]. Les *Monumenta Mattheiana* repro-

1. *Monumenti inediti,* p. 153.
2. *Li bassirilievi antichi di Roma,* t. I, p. 44.
3. *Ibid.,* p. 75-78.
4. Matz-Duhn, *Antike Bildwerke in Rom,* t. III, n° 3579.
5. Zoega, *Li bassirilievi antichi di Roma,* t. I, p. 78, n. 6.

duisent en effet un bas-relief analogue[1]; mais, outre que la notice dit seulement qu'un bas-relief de même nature était autrefois conservé au palais della Valle[2], la comparaison des planches indique un certain nombre de différences qui porteraient plutôt à ne voir dans le marbre de la villa Mattei qu'une copie[3]. Un autre bas-relief, signalé au XVIe siècle comme appartenant à la famille della Valle, est d'ailleurs aussi, et sans doute par la même voie que celui qui nous occupe, entré dans la collection Albani : il s'agit du sarcophage représentant la mort de Méléagre conservé à la villa Albani[4]. L'un et l'autre sont reproduits, dans les *Admiranda* de Bartoli, avec la mention « in aedibus D. D. de Valle[5] ». M. Michaelis, dans l'intéressante étude qu'il a consacrée aux collections della Valle[6], a montré que quatre palais, d'ailleurs voisins l'un de l'autre et de l'église actuelle de Saint André della Valle, appartinrent aux membres de cette fastueuse famille[7]. Les deux

1. T. III, pl. XLIII, fig. 2.
2. *Ibid.*, p. 81.
3. MM. Matz et Duhn ne croient pas non plus que le bas-relief de la villa Mattei soit le même que celui du palais Albani.
4. Zoega, *Li bassirilievi antichi di Roma*, t. I, pl. XLVI.
5. 1re éd., pl. 77 et 73; 2e éd., pl. 69 et 59.
6. *Jahrbuch d. k. d. archæologischen Instituts*, 1891, p. 218-238.
7. *Ibid.*, p. 221-224.

plus célèbres, les plus importants par leurs collections, construits par le cardinal André, passèrent ensuite aux mains des Capranica et des Rustici-Bufalo, et, les della Valle s'étant bientôt éteints, c'est sous ces noms qu'ils sont plutôt mentionnés. Le nom della Valle resta de préférence attaché aux deux plus anciens palais, l'un connu surtout par les deux Pans capripèdes colossaux aujourd'hui dans la cour du Musée du Capitole[1], l'autre le palais de Bruto della Valle. Au XVIIe siècle, par suite, où la famille della Valle avait disparu, où la plus grande partie des anciennes collections avait été vendue depuis 1584 au cardinal Ferdinand de Médicis, le nom de collection della Valle doit plutôt désigner l'un ou l'autre. M. Michaelis range le bas-relief de la Jeune Mariée parmi les antiques du second[2] : il aurait ainsi décoré le même palais que le beau monument de l'affranchi impérial Amemptus[3], orné de Centaures chevauchés par des Amours, de torches, de couronnes, dont les sculptures sont parmi les plus délicates qui se voient sur des

1. Helbig, *Führer durch d. öffentlichen Sammlungen klassicher Alterthümer in Rom,* t. I, n°s 400-401.

2. *Jahrbuch d. Instituts*, 1891, p. 238, n° 190. Il reconnaît d'ailleurs qu'il se pourrait aussi qu'il vînt du premier, et, d'autre part, le sarcophage de Méléagre est mentionné par lui parmi les sculptures du palais della Valle-Capranica (p. 233, n° 115), mais la même réserve est indiquée plus loin (p. 238).

3. *Ibid.*, p. 237, n° 188.

cippes funéraires, et qui, lui, est parvenu en original même au Louvre[1].

La copie qu'a faite Monier du bas-relief de la Jeune Mariée est une copie comme on les comprenait alors, exacte dans l'ensemble, mais libre dans les détails, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par la comparaison des figures 5 et 6[2]. Sans parler de la bande rajoutée dans le haut et de l'encadrement donné à la représentation, ni de la facture générale où se reconnaît partout une main moderne, la draperie qui forme le fond a,

1. *Catalogue sommaire des marbres antiques*, n° 488; Fröhner, *Notice de la sculpture antique*, n° 373. M. Michaelis remarque que la présence au Louvre du cippe d'Amemptus serait un indice que le bas-relief autrefois connu sous le nom de Minerve et un héros (en réalité, fragment d'un bas-relief représentant Hercule, Thésée et Pinthoüs), ainsi qu'un bas-relief représentant un combat de Grecs contre une Amazone, tous deux aujourd'hui également au Louvre (*Catalogue*, nos 261 et 960), et qu'il a placés au palais della Valle-Capranica (p. 231, n° 69, et p. 234, n° 120), auraient été au palais de Bruto della Valle (p. 237 *in fine*). Mais, pour que le raisonnement fût valable, il faudrait que le cippe d'Amemptus fût entré au Louvre par la collection Borghèse, comme y sont entrés les deux bas-reliefs, ce qui n'est pas. Il figure en effet dans la deuxième édition, parue en 1802, de la *Notice de la galerie des antiques*, n° 213. Il est donc plus vraisemblable que les deux bas-reliefs étaient bien au palais della Valle-Capranica, où était aussi (Michaelis, p. 233, n° 114) le bas-relief antique de la Conclamation que nous avons mentionné plus haut en note (p. 91, note 3), et qui de là a passé comme eux à la collection Borghèse, puis au Louvre.

2. Voy. plus haut, p. 94 et 95. La fig. 6 est reproduite d'après Zoega, *Li bassirilievi antichi di Roma*, t. I, pl. XII.

tout d'abord, été modifiée, notamment dans la partie droite, où elle est disposée en plis tombants garnis d'une frange dont il n'y a pas de traces sur l'original : les plis et les particularités des vêtements ont aussi été traités dans un tout autre esprit. Les chevelures n'ont pas été moins altérées : à la boucle flottant sur la gorge de la jeune mariée a été substitué un chignon sur la nuque. La servante, de son côté, au lieu de ses mèches courtes et enroulées à leur extrémité, a reçu de longues boucles; les pieds chaussés de cette figure ont été transformés en pieds nus; sa pose entière a d'ailleurs été légèrement changée, et le visage se montre non de profil, mais de trois quarts. Mais dans le vase surtout se révèle l'intervention personnelle et voulue du copiste. Il l'a placé verticalement, le fond sur le sol, dans son assiette normale, qu'il a seule crue justifiable. Le sculpteur antique l'avait montré couché sur le flanc, le col en avant, et ce n'était point sans raison. L'orifice aujourd'hui rempli de stuc servait en effet d'embouchure à une conduite, et le bas-relief lui-même, par une adaptation ingénieuse, se prêtait ainsi à l'écoulement de l'eau. Il y avait là un nouvel exemple de cette ingéniosité avec laquelle les artistes de l'époque gréco-romaine, souvent en empruntant des types antérieurs, comme pour la belle statue de jeune fille drapée[1]

1. *Catalogue sommaire des marbres antiques*, n° 2439.

dont j'ai entretenu la Société l'an dernier[1], mais quelquefois aussi en créant des compositions nouvelles, surent appliquer leurs efforts à l'ornementation des fontaines. Ici, c'est ce rôle qui fournissait au bas-relief, sinon son sujet, du moins son à-propos et sa raison d'être, qui par suite peut entrer en ligne de compte dans l'interprétation qu'on en donne; et, ce rôle, le copiste l'a entièrement ignoré ou méconnu. Il y aurait donc, on le voit, quelque danger à juger uniquement d'après l'œuvre de Monier le bas-relief de la Jeune Mariée, et, aujourd'hui que cette œuvre, dont la non antiquité avait été signalée sans doute, mais était trop aisément oubliée, perd son caractère anonyme et peut être mise sous le nom d'un artiste moderne, sa place ne peut plus être dans nos galeries romaines : elle est parmi les collections du département du Moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes.

1. *Bulletin de la Société des Antiquaires,* 1897, p. 104; *Fondation Piot, Monuments et Mémoires,* t. III, pl. XIX, p. 167-175.

LES

FOUILLES DE M. BLUMEREAU

A ROM (DEUX-SÈVRES).

Par M. Camille Jullian, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 15 juin 1898.

M. Blumereau, notaire à Rom, en Poitou, a fait, il y a une dizaine d'années, des fouilles assez importantes pour que la Société des Antiquaires de France en garde le souvenir dans ses Mémoires.

Rom est très certainement une vieille bourgade gallo-romaine. La plupart n'hésitent pas à l'identifier avec la station de *Rauranum*[1] ou de *Rarauna*[2], que les itinéraires mentionnent sur la

1. *Itinéraire Antonin*, éd. Parthey et Pinder, p. 220 : *Rauranum*, à vingt lieues d'*Aunedonnacum* (Aunay) et à vingt et une lieues de Poitiers. Le ms. O (de Madrid, et, il faut l'avouer, d'une classe assez peu recommandable) donne la variante *Rautanum*.

2. Table de Peutinger (p. 38 de l'éd. Desjardins) : *Rarauna*, à seize lieues de Poitiers et douze de *Brigiosum* (Brioux). L'identification avec Rom est acceptée par Desjardins comme par tous ses prédécesseurs en géographie historique. Elle se trouve confirmée (ainsi que la distance marquée sur la table) par la borne milliaire de Tétricus (Espérandieu, *Épigraphie romaine du Poitou*, p. 40), par celle de Tacite (*Ibid.*,

route de Saintes à Poitiers. D'abord il y a entre le nom ancien et le nom actuel une homophonie qui n'est point négligeable[1]. Puis la grande chaussée romaine passait à Rom : on y a trouvé deux bornes milliaires, l'une au nom de l'empereur Tacite, l'autre à celui de l'empereur Tétricus, et ces deux bornes portent l'indication de la même distance que la Table[2]. Enfin, Rom est au croisement d'autres routes importantes qui y joignent la voie centrale de l'Aquitaine : l'une vient de Nantes, l'autre de Limoges, une troisième

p. 44), toutes deux trouvées à Rom et indiquant XVI comme distance de Rom à Poitiers. — M. Longnon a préféré accepter la distance (vingt et une) donnée par l'itinéraire, et place Rom à Sainte-Soline (*Atlas historique de la France;* Desjardins, *Gaule romaine,* t. IV, p. 145 et 67), qui est beaucoup plus au sud. — M. Lièvre a répondu à M. Longnon dans son mémoire sur *les Chemins gaulois et romains* (p. 466, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* t. XIV, 1891 [1892]). N'oublions pas que M. Desjardins et M. Longnon évaluent la lieue gauloise à 2,222 mètres et M. Lièvre à 2,436.

1. A remarquer que l'on prononce *ron,* et que, quoique l'indique Desjardins, le nom ne s'est jamais orthographié *Raum.* Les documents du moyen âge (et on peut, à la rigueur, les alléguer contre l'identification de Rom avec *Rauranum*) portent *Rodonense, Rodomnio, Rodom,* qui font penser à la variante du ms. O (voy. les documents dans Lièvre, *Notes sur Couhé,* 1872, p. 177 et suiv.).

2. Voy. notre p. 118, n. 2, et Lièvre, p. 463. Le travail de M. Lièvre, toutes réserves faites sur sa théorie de la lieue, est un des travaux les plus sûrs, comme méthode, que je connaisse sur les voies romaines.

de Périgueux[1] : un lieu-dit du voisinage, *Très-Vies*, indique le carrefour de quelques-unes de ces *viae*. *Rauranum* est avec Poitiers le principal lieu de rencontre des routes romaines du Poitou[2].

Le poète Ausone avait une villa à *Rauranum*, « dans les champs verdoyants de la fertile campagne poitevine[3]. » A l'époque mérovingienne il y avait là un cimetière fort important, qui fut « le rendez-vous funéraire des populations environnantes[4]; » c'est dans ce cimetière qu'on a trouvé un assez bon nombre d'inscriptions chrétiennes[5], et, parmi elles, les deux bornes milliaires évidées en sarcophage. Au x[e] siècle, Rom était le chef-lieu d'une viguerie et est demeurée, jusqu'à la Révolution, le siège d'un archiprêtre[6].

1. Lièvre, p. 419, 424, 463, 465.

2. Tout cela, aussi bien que l'importance archéologique de Rom, a été bien mis en lumière par M. Lièvre dans son travail *Notes sur Couhé*, p. 161 et suiv.

3. Lettre de Paulin de Nole à Ausone (*Poemata*, X, 249-251) :

Vel quia Pictonicis tibi fertile rus viret arvis,
Rauranum Ausonias huc devexisse curules
Conquerar, et trabeam veteri sordescere panno?

C'est le texte vulgaire, mais il faut évidemment le modifier; trois manuscrits ont *Raraunum*, et à la fin tous les mss. portent *fano* ou *phano*, qui n'était pas à écarter. M. Lièvre, *les Chemins*, p. 464, accepte *fano*.

4. Lièvre, *Notes sur Couhé*, p. 175; *les Chemins*, p. 464.

5. Le Blant, *Inscr. chrét.*, n[os] 577 et 578; *Nouveau recueil*, n[os] 271-273; Berthelé, *Antiquités... trouvées à Rom* (dans le *Bulletin de la Soc. de statistique des Deux-Sèvres*, année 1883).

6. Lièvre, *Notes sur Couhé*, p. 175 et suiv.

Aujourd'hui ce n'est plus, comme le dit justement M. Lièvre[1], « qu'un chef-lieu de commune et une mine archéologique. » Très peu de localités poitevines, en effet, ont fourni autant de ruines[2]. Tout coup de pioche sur l'emplacement de l'ancien cimetière amène de sérieuses et utiles découvertes[3]. — Mais, entre toutes les fouilles faites, il faut signaler celles de M. Blumereau, parce qu'elles ont été systématiques, fertiles en résultats singuliers, et, ce qui ne gâte rien, parfaitement désintéressées[4].

Je laisse la parole à M. Blumereau, qui a bien voulu, sur ma demande, rédiger le rapport suivant pour la Société des Antiquaires de France[5].

* * *

« C'est vers le commencement de janvier 1887

1. Lièvre, *les Chemins*, p. 464.

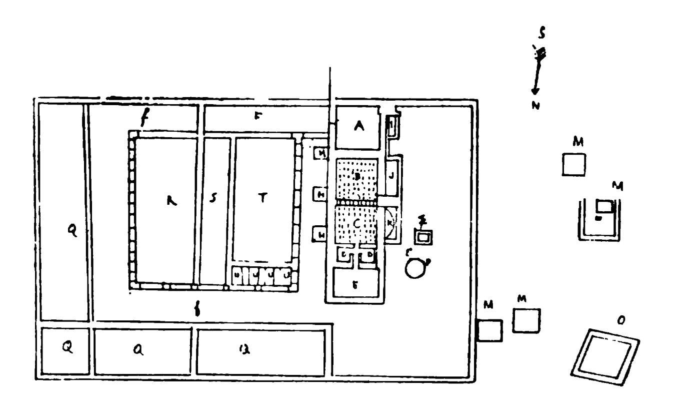
2. Voy. déjà *Mémoires de l'Académie celtique*, t. V, p. 269, 270, 273.

3. Lièvre, *Notes sur Couhé*, p. 175 : « Une grande partie du bourg est construite sur cette nécropole; partout, dans les rues, les jardins, les cours, les maisons, on voit affleurer des cercueils de pierre. »

4. On trouvera de trop rapides mentions de ces fouilles dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1887, p. 230, 240, 349; 1888, p. 422; 1893, p. 229; *Bulletin des Antiquaires de France*, 1887, p. 122; 1888, p. 120. — D'autres fouilles faites à Rom ont été signalées par M. Blumereau dans le *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, 1889, p. 44.

5. Je me borne à ajouter à ce rapport, en note, les réflexions que me paraissent devoir suggérer les découvertes faites par M. Blumereau.

que j'ai commencé mes recherches[1]. Voulant transformer en verger un terrain que je venais d'acheter et qui dépendait autrefois (malheureusement pour mes substructions) de la vaste nécropole qui remplaça la *mansio* romaine, l'ouvrier qui creusait pour planter les arbres rencontra un pavage assez bien conservé. Ce qui me donna l'idée d'explorer toute cette partie du champ, où la présence de ruines se laissait du reste facile-



ment deviner. — Un petit chemin de fer Decauville fut donc installé au pied du monticule pour conduire les terres dans un endroit où elles ne me gêneraient pas, et c'est ainsi que j'ai pu mettre

1. D'après un croquis que m'envoie M. Blumereau, le terrain fouillé est à la sortie du bourg, à droite du chemin de Messé (partie de l'ancienne route romaine de Poitiers à Saintes), un peu après la bifurcation du chemin de Couhé. On trouvera une carte archéologique des environs de Rom, p. 161 des *Notes sur Couhé*, de M. Lièvre. C. J.

à découvert environ trente-cinq ares de substructions romaines ayant une hauteur moyenne de 1^m75 environ.

« I. *Balnéaire ou plutôt basilique*[1]. — Ce fut d'abord la chambre froide, dont les dimensions intérieures étaient de 5^m50 sur chaque face [marquée A sur le plan]. Elle était pavée dans tout son entier de dalles pour la plupart carrées, très lisses, alignées par rangs alternés de 0^m30 et 0^m... environ. Ces pierres sont à grain très fin, et il est à remarquer qu'on n'en trouve pas de semblables dans les carrières de notre pays, ni même des environs. Beaucoup se trouvaient brisées, sans doute par l'effondrement des murs, dont les débris, en effet, remplissaient l'appartement.

« Vers le milieu de cette chambre, j'ai trouvé un médaillon en pierre, brisé en trois morceaux, et la face tournée vers le dallage. M. Héron de Villefosse en a fait la description à la Société nationale des Antiquaires de France vers le commencement de l'année 1888. Il est actuellement au Musée lapidaire de Poitiers[2]...

« J'ai trouvé dans cette chambre, auprès des murs, plusieurs monnaies en bronze, deux effigies d'Auguste, Trajan, Hadrien, Antonin le Pieux, Commode, des deux Faustine et une pièce en argent de Domitien, de nombreuses épingles à

1. Je crois plutôt à une habitation, villa ou ferme. C. J.

2. *Bulletin des Antiquaires de France*, 1887, p. 122. Voyez plus loin. C. J.

cheveux, des poinçons soit en ivoire, soit en cuivre, soit en os ou en plomb, des fibules aussi en grand nombre, des gonds de meubles en os, des clefs, des amulettes...

« En soulevant les dalles j'ai remarqué qu'elles étaient posées sur un mortier dans la composition duquel entraient des fragments de crépissage peint en belle couleur vert tendre que cinq années de séjour au grand air n'ont pas pu altérer. Il est donc probable que cet appartement était primitivement peint de cette façon, et l'on peut en conclure encore que l'habitation avait duré suffisamment longtemps pour que les peintures aient eu le temps de s'endommager et qu'on ait eu besoin de les renouveler, ainsi que le pavé. — Lors de la démolition, les murs de tout l'édifice devaient être décorés intérieurement d'un crépissage blanchâtre orné de filets rouges, si l'on en juge par les nombreux fragments et même par les parties assez grandes qui se retrouvaient intactes lorsque j'ai déblayé.

« Cet appartement avait trois issues, marquées très distinctement tant par la dépression du mur rasé en ces endroits au niveau du pavé, que par une rainure arquée qui était évidemment la trace de la porte sur les dalles.

« L'une de ces issues donnait accès dans une petite salle [marquée I], isolée du mur de clôture par un épais massif de maçonnerie. Cette salle mesurait 2m20 sur 1m65. Elle était pavée très

soigneusement en petites dalles bien ajustées ; les côtés étaient également plaqués de dalles semblables posées sur champ en forme de cloisonnage, et en outre elles étaient revêtues d'un enduit de ciment épais de 0m005, d'une dureté remarquable, à cassure d'un éclat brillant. — Une particularité, c'est que, tandis que les deux côtés sud et est avaient été renforcés par des contremurs, les deux autres côtés n'étaient clos que par des rudiments de murs qui, dans ces conditions, ne devaient pas avoir une grande élévation.

« C'est à côté de cette salle, le long du mur de clôture de tout l'ensemble, que j'ai trouvé le plus de poterie noire.

« La seconde issue ouvrait sur un corridor [F] de 3m50. La partie de ce corridor avoisinant la chambre que je viens de décrire était aussi soigneusement pavée que la chambre elle-même ; ce pavage s'arrêtait en ligne droite au pied du premier contrefort, en passant par-dessus le petit mur transversal qui figure en cet endroit sur mon plan. La suite du corridor ne portait plus aucun pavé, mais on voyait de distance en distance sa trace sur le lit de mortier où il avait dû être posé, et je sais d'autre part que l'on avait enlevé là naguère de très beaux pavés semblables à ceux que j'ai trouvés.

« Enfin, par la troisième issue, on pénétrait dans la salle B, et de celle-ci dans la chambre C.

Ces deux chambres, semblables entre elles comme dimensions, se trouvent un peu plus étroites, intérieurement, que la première, à cause de l'épaisseur des murs latéraux, qui ont 1^{m}20 de profondeur. Les pavés, plus larges que dans la première chambre, étaient en grande partie brisés, surtout dans la chambre B; ils reposaient sur une couche très épaisse de béton, au-dessous duquel était un hypocauste, dont les piliers, en briques, se trouvaient encore assez bien conservés, mais absolument ensevelis dans la suie et les cendres. — En B, il y avait soixante-quatre de ces piliers, d'une hauteur de 0^{m}80, alignés sur huit rangs de huit chacun. Dans la salle C, il y en avait un moins grand nombre, bien que l'étendue de l'hypocauste fût la même; ils étaient plus épais. Les piliers étaient reliés ensemble à leur partie supérieure par des briques plus larges destinées à supporter le béton; une de ces briques, que j'ai pu conserver entière, mesure 0^{m}64 au carré sur 0^{m}05 d'épaisseur. — Les deux hypocaustes communiquaient entre eux au moyen de cinq ouvertures ménagées dans le mur séparatif.

« A l'ouest de chacune de ces deux chambres il existait une sorte d'annexe, ayant la même profondeur que les hypocaustes. On voyait même que les murs qui les séparaient des chambres avaient été faits après coup, et que, dans le principe, la chaleur se répandait partout; car les pierres y avaient la même teinte brûlée, tandis

que la paroi du mur transversal, du côté de la partie distraite, ne paraissait pas avoir subi l'action du feu. — Plusieurs remarques : 1° le mur extérieur de ces deux petites cases était de peu d'épaisseur; il n'avait pas de parement extérieur; les interstices des pierres étaient remplis de suie, comme dans le cas d'une fuite à une cheminée; 2° ce même mur était crépi totalement en dessus, un peu en biais, comme un faîtage, à 0m50 de hauteur par rapport au niveau du passage des salles; 3° les moellons des parois intérieures des hypocaustes étaient tous très usés, et même creusés en forme de gouge dans le sens horizontal, comme les pierres d'un quai aux endroits léchés par les flots; cependant les murs devaient être enduits d'un crépissage épais, si l'on en juge par des pitons en fer à T, piqués en grand nombre sur plusieurs rangs et à quelques-uns desquels il restait encore des blocs de mortier. — Le fourneau des hypocaustes, qui vient ensuite [marqué D], possédait encore sa voûte lorsque j'en ai fait la découverte. Il était entièrement bâti en granit[1], mais très détérioré, les pierres tellement brûlées que l'action de l'air les a aussitôt réduites en poussière. — De chaque côté se trouvait une niche étroite, sans doute destinée à faire chauffer de l'eau dans des réservoirs

1. Remarquez l'emploi de ces matériaux plus résistants. C. J.

placés au-dessus [1]. — Le *praefurnium* était complètement plein de cendres, ainsi que tout l'espace [marqué E] qui l'environnait jusqu'au mur de clôture [2].

« Voilà tout l'ensemble de la première construction. Les lettres H, H, H marquent trois massifs en contreforts en maçonnerie pleine. A côté j'ai trouvé cinq fragments d'une pierre spéciale ayant le grain du plâtre cru : ces fragments provenaient d'une base de colonne pouvant avoir 0m80 de diamètre à l'endroit des moulures.

« II. *Marché couvert* [3]. — La deuxième partie de mes fouilles comprend le quadrilatère entouré par le corridor de 3m50 [F].

« Il est divisé en trois parties principales par des murs qui ne semblent pas avoir été jadis plus élevés que le niveau du pavage, lequel était à 0m15 au-dessus de celui des appartements précédemment décrits [R, S, T]. — Au surplus, je crois qu'à proprement parler il ne s'élevait là aucun mur, et que la construction édifiée sur ce quadri-

1. Voy. des niches semblables dans la fig. 3940 du *Dictionnaire des Antiquités*. C. J.

2. Je suppose que cet espace est une chambre de dépôt; voy. le *Dictionnaire des Antiquités*, t. II, p. 346. Tous les détails donnés par M. Blumereau sont une utile contribution à la connaissance des hypocaustes. C. J.

3. Ce que M. Blumereau appelle de ce nom est probablement le péristyle intérieur de la villa, péristyle ouvert sur trois côtés seulement et adossé au midi à une galerie F complètement fermée. C. J.

latère était une sorte de halle ouverte de trois côtés, close seulement au midi et dont la toiture était soutenue par des colonnades.

« En effet, du côté du nord se trouvent, à des distances à peu près égales, cinq pierres carrées, reliées et fixées au sol par un mur rasé au même niveau; elles paraissent avoir été placées là pour supporter des colonnes; à côté de l'une d'elles j'ai trouvé un fût de colonne haut de 0m40 et d'un diamètre de 0m30; il est brisé à un bout et de l'autre il est percé d'un trou en son milieu, comme pour recevoir un tenon.

« Le côté qui fait face au premier bâtiment [à gauche de R] est garni d'un cordon de belles pierres taillées, d'une longueur variant de 1m15 à 0m60, larges de 0m70 et hautes de 0m30, y compris la partie encastrée dans le blocage de maçonnerie qui les supporte. A des distances à peu près régulières on voit distinctement sur ces pierres un cercle grossièrement piqué au marteau comme pour recevoir une base de colonne; de plus, à ces endroits, la pierre n'est pas usée et ses arêtes sont vives, tandis qu'à côté elle est très usée, surtout à l'arête extérieure où devait frotter davantage le pied. — Le côté opposé, c'est-à-dire celui qui est le plus proche du premier bâtiment [à droite de R], présente la même disposition. — A chacun des deux angles NE et NO s'élevait un fort pilier en larges moellons échantillonnés. — Il y a lieu de remarquer que la por-

tion R avait un mètre de plus en largeur au bout du midi qu'à celui du nord; les deux corridors environnants suivent la même irrégularité.

« Autres remarques : — 1° J'ai trouvé vers le centre de cet appartement un fragment de colonne en marbre vert. — 2° A l'angle sud-ouest se trouvait un seuil, à côté duquel était un trou profond d'un mètre environ, plein d'une terre sablonneuse très fine comme celle que charrient les eaux sur un chemin, et pêle-mêle de nombreux débris de poterie rouge, des morceaux de verre, entre autres la moitié d'une tasse ornée de filets et portant ce commencement d'inscription SANCTI. — 3° C'est en général dans ce quadrilatère que j'ai trouvé les deux cents et quelques bronzes, les bagues, les *calculi* et les agrafes qui figurent dans ma collection.

« III. — Les deux constructions que je viens de décrire étaient entourées de deux corridors, l'un de 3m50 [F] et l'autre de 7m [Q], enveloppant le premier; de distance en distance sont des murs transversaux, tous de peu de consistance; sans doute supportaient-ils aussi des colonnes[1].

« IV. — En dehors de la clôture j'ai trouvé cinq trous carrés profonds de 3m environ [marqués M], cimentés au fond, et, jusqu'à une hauteur variant de 2m à 2m50, remplis de matériaux de démolition, moellons et tuiles plates ou courbes,

1. Je crois que c'étaient les pièces principales de la villa, celles qui servaient de lieux de réunion. C. J.

et contenant beaucoup de fragments de poterie samienne moins disparate et plus fine que dans les endroits plus proche des bâtiments. J'ai pu reconstituer plusieurs vases qui sont d'un très bel effet : l'un représente une chasse, lièvre et chien courant l'un devant l'autre; un deuxième porte alternés un homme et une femme et, entre chaque, un médaillon dans lequel se trouve comme un petit Cupidon[1].

« Vous pouvez voir sur le plan une sorte de parallélogramme [marqué O]. Le P. de la Croix prétend que c'était un temple. Je crois cependant que ce pourrait bien n'être qu'une concession ou un cimetière privé; j'y ai trouvé seulement des sépultures avec les poteries mérovingiennes, sauf une bronzée qui présentait bien les caractères d'une poterie romaine du IVe siècle.

« V. *Le puits.* — A trois mètres environ du *praefurnium* se trouvait le puits[2] [P].

« Il mesure $1^{m}80$ de diamètre à l'orifice et maintient cette largeur, sauf en quelques endroits où il est un peu plus large (étant taillé dans le

1. J'ai sous les yeux ces deux fragments de poterie samienne : le dessin est assez grossier, mais vigoureusement tracé; aucune inscription; ce sont les fragments de grands plats ou de grands bols. Cf. p. 139. C. J.

2. Remarquez la situation du puits : il est en dedans du mur de clôture, dans la cour qui précédait les bâtiments de la villa et qui communiquait directement avec le péristyle par une ouverture placée entre les deux principaux corps de logis. C. J.

roc). Il a 20 mètres de profondeur et descend au-dessous de la troisième source. Je l'ai vidé moi-même, malheureusement il ne m'a pas donné tout ce que j'en attendais.

« Pendant les dix ou douze premiers mètres, j'ai trouvé des moellons semblables à ceux des constructions d'à côté, des tuiles jaunes, courbes et plates, des briques, dont beaucoup étaient striées, des matériaux en mortier durci, et beaucoup de pierres larges non taillées qui devaient avoir servi à maçonner le tour du puits dans sa partie supérieure.

« Parmi ces premiers débris j'ai trouvé trois monnaies en bronze absolument frustes, des ossements de chevaux et de cochons, des cornes de cerfs, une quinzaine de plaques en plomb, les unes roulées sur elles-mêmes, les autres seulement un peu déformées, mais étant toutes percées de deux trous faits avec des clous dont quelques-uns étaient encore adhérents[1], deux pierres tail-

1. J'ai examiné, non pas une quinzaine, mais une quarantaine de ces morceaux de plomb; tous portent des traces d'argile ou de calcaire qui indiquent un séjour dans l'eau. Leur poids, leur forme et leurs dimensions varient à l'infini. Le plus léger pèse 150 gr., le plus lourd 2 kilog. 150. Les uns (au nombre de douze environ) sont de longues lanières de plomb, épaisses, mais étroites et irrégulières, enroulées sur elles-mêmes : ces morceaux ne présentent pas, d'ordinaire, trace de clous. D'autres sont des plaques quadrangulaires également roulées, mais ayant été également clouées : on y aperçoit de deux à quatre trous. D'autres enfin sont des

lées en forme bombée sur une face et plates sur l'autre, mais portant au milieu de cette partie plate, dans le sens de la longueur, une rainure de 0^m006 de largeur sur 0^m04 de profondeur.

« Au delà du douzième mètre j'ai trouvé, en

plaques régulières, affectant la forme de triangle, de losange, ou de rectangle, assez épaisses, quelquefois de dimensions assez grandes (l'une mesure 0^m16 sur 0^m20), toutes percées de gros trous carrés, en nombre variant d'un à quatre. Enfin je trouve bon nombre de fragments complètement déformés, véritable amalgame de scories. — Aucune trace d'inscription, aucune trace appréciable de cire. Malgré ce que j'avais pensé d'abord avant de voir ces débris (cf. *Revue celtique,* 1898, p. 179), je ne puis croire que s'il y avait eu des caractères tracés, tout vestige en eût si complètement disparu. — Au premier abord, cependant, on songe à ces prières magiques que les dévots gravaient sur des tablettes de plomb adressées aux divinités infernales : pour que ces tablettes leur parvinssent, elles étaient déposées dans les tombes, et parfois même dans les puits, dont les sources portaient les prières jusqu'au sein de la terre, résidence des divinités d'en bas (voy. les textes dans Wuensch, *Defixionum tabellae,* 1897, p. IV); et, malgré l'absence d'écriture, je ne puis encore exclure l'hypothèse d'« instruments de correspondance » entre les mortels et les dieux d'en bas, et en particulier de correspondance magique. Tout m'y invite : la présence de ces fragments au fond d'un puits, leur forme (par exemple ces enroulements habituels aux tablettes de dévotion), ces clous qui les percent (le clou est indispensable à ces opérations magiques, Wuensch, p. III) et enfin la matière dont ils sont faits (le plomb est par excellence le métal des œuvres infernales, *ibid.*). Gravés ou non, je persiste à croire que ces plombs sont autant de *defixiones,* manœuvres magiques destinées à mettre en rapport, par l'entremise de la source du puits, les gens d'en haut et les dieux d'en bas. C. J.

même temps que des mêmes décombres, beaucoup plus d'ossements d'animaux, une poutrelle en chêne, longue de 1^m^50, absolument noire et couverte de champignons, une autre pièce de bois en chêne, et plusieurs menues branches d'arbres totalement pourries (les poutres se sont à la longue fendues en lamelles et se sont effritées).

« Vers le quinzième mètre j'ai trouvé une faucille, de forme plus courbe que celles dont on se sert de nos jours, une pioche de très jolie forme et comme si c'était un outil de luxe, des débris d'amphores et toujours des matériaux de démolition et des ossements.

« Plus près du fond, à 16 ou 17 mètres, une portion de colonne avec son chapiteau intact (dimensions à l'abaque, $0^{m}50$ sur $0^{m}50$) et un autre plus endommagé appartenant au même ordre, mais d'un diamètre plus petit. — Cela laisse donc supposer que, si c'étaient, comme c'est probable, les colonnes de la chapelle du puits, il y en avait quatre, deux plus fortes et mieux façonnées, en avant, les deux autres par derrière. — J'ai trouvé, en outre, un burin, trois anses de seaux, et c'est à ce moment que j'ai trouvé mes tablettes[1].

1. C'est la tablette de plomb (il n'y a qu'une tablette, inscrite sur ses deux faces) dont il est parlé dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1893, p. 229 (« à caractères cabalistiques ») et dans le *Bulletin des Antiquaires de France* (1895, p. 122 : communication de M. Héron de Villefosse), et que j'ai publiée dans la *Revue celtique* de 1898. C. J.

« Avec beaucoup de peine et après avoir passé trente-six heures consécutives avec des pompes et un manège, j'ai pu, non tarir le puits, mais pêcher les objets qui occupaient le fond du puits, environ vingt kilos de manivelles en fer comprenant une série de fourchettes dans lesquelles sont articulés des espèces de crochets comme on en voit aux puits publics pour faire déverser le seau à son arrivée au bord; il y en a plus de vingt-cinq. Un certain nombre de ces crochets portent une chaînette longue de 0m30 à 0m50; le manche de la fourchette était scellé dans la pierre, et quelques-unes ont encore le morceau de la pierre. — Avec cela des débris de seaux, des crochets comme nos araignées modernes, à deux, trois ou quatre branches, pour retirer les seaux du puits[1]... et rien de plus, à mon grand désappointement. »

*
* *

Voici la reproduction des principaux objets découverts dans ces fouilles[2]; je laisse de côté le

1. Voy. le mot *harpago* dans le *Dictionnaire des Antiquités*; cf. pour les crochets simples le mot *hamus*. — Il est rare de trouver un outillage de puits aussi complet. C. J.

2. Un catalogue sommaire des objets trouvés par M. Blumereau a paru dans la *Revue poitevine et saintongeaise* des 15 nov. et 15 déc. 1890 (tirage à part sous le titre : *L'archéologie à l'exposition de la Mothe-Saint-Héray, Saint-Maixent*, 1890, p. 9 et suiv.). J'y remarque, outre les objets dont nous parlerons plus loin, trois *tintinnabula;* j'en ai vu deux, ce sont de très jolies petites clochettes de bronze.

bas-relief mentionné déjà dans le *Bulletin* de notre Société[1] et la tablette magique gallo-romaine, qui sera l'objet d'un mémoire spécial[2].

I. — Plaque en bronze ayant servi d'applique à un coffret : elle présente, tracé au poinçon, un char attelé de deux chevaux et conduit par un cocher (fig. 1).



Fig. 1.

II. — Tête de bronze représentant une divinité coiffée du bonnet phrygien; l'objet a dû également servir d'ornement à un coffret (fig. 2).

III. — Entre autres fibules de bronze, de travail du reste assez ordinaire, une sur la patte de

1. Cf. plus loin, p. 146.
2. Cf. ici, p. 134, note 1.



FIG. 2.

laquelle on lit, en relief, la signature du bronzier (fig. 3)[1] :

■ORIN



FIG. 3.

IV. — Une intaille en obsidienne (fig. 4) représentant un personnage (esclave ou pêcheur) avec chapeau et manteau, tenant à la main droite une



FIG. 4.

espèce de plat surmonté de quelque victuaille, à

1. Cf. Mowat, *Bulletin épigraphique*, t. III, p. 261 et suiv.

la main gauche deux poissons à nageoires. — Cette intaille et la suivante sont encore enchâssées dans une bague de fer.

V. — Une intaille en obsidienne (fig. 5) repré-

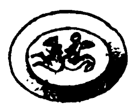


Fig. 5.

sentant un Amour à cheval sur un hippocampe[1].

VI. — Une intaille en jaspe (fig. 6) représentant un lion; dans le fond une étoile à six rayons[2].



Fig. 6.

VII. — Un caillou plat en silex, sur lequel on peut lire, faiblement gravé, un A et d'autres signes (fig. 7).

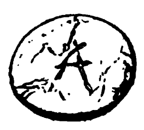


Fig. 7.

1. Cf. Babelon, *Catalogue,* n° 55.
2. *Ibid.,* nos 188-189.

VIII. — Un caillou semblable, sur lequel il me semble lire

IVC

la dernière lettre étant seule certaine.

IX. — La moitié d'un gobelet de verre, d'un diamètre de 0m07 et d'une hauteur de 0m068; comme ornements, de simples filets horizontaux : sur l'une des bandes formées par ces filets, l'ins-

SANCTI

cription *Sancti*, tracée à la main à l'aide du poinçon : ce ne peut guère être que le nom du possesseur du verre[1].

X. — *Poterie samienne :* 1° Fragments d'un grand bol à anses et goulot, ornés extérieurement de dessins en relief : lièvre poursuivi par un chien (c'est le vase mentionné plus haut, p. 131).

2° Fragment d'un autre vase également à reliefs : compartiments renfermant des amours assis sur des tabourets, des dauphins, des personnages nus, hommes et femmes, debout sur des consoles figurant des têtes enguirlandées.

1. Parmi les objets que me communique M. Blumereau, je remarque aussi une petite tablette (en marbre ?) analogue à celles étudiées par MM. de Villefosse et Thédenat, *Bull. mon.*, 1883, p. 343 à 353; cf. Espérandieu, *Recueil des cachets d'oculistes*, p. 110.

3° Autre fragment : dessin représentant un amour jouant de la lyre, en face un autre paraissant danser ou tituber, un broc (?) d'une main, une coupe (?) de l'autre.

4° Fragments d'un autre vase à ornements : un homme debout, nu, sauf un manteau sur l'épaule gauche ; devant, un serpent replié sur lui-même.

5° Fragments à dessins d'ornements : entre autres motifs décoratifs, toute une série d'outres.

Toutes ces représentations sont à signaler à ceux qui voudront faire le *corpus*, si utile, de ces reliefs céramiques.

XI. — *Marques de poteries samiennes*[1] :

1. ADV^CISIO *Advocisi officina*

Marque connue ; cf. Holder, col. 49[2].

2. ᵀᵀI INICCI *B]elinicci*

Marque connue ; cf. Holder, col. 385.

3. CELSIA/I au revers, le *graffito* X

Cf. Schuermans, 1233-4.

4. DON

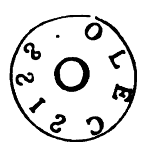
Cf. Schuermans, 2005.

1. Publiées, avec d'autres, dans l'article cité p. 135, n. 2.
2. Lu à tort ADVCCISIO, dans la *Revue poitevine*.

5. AQVTI

Cf. Schuermans, 449[1].

6.



Fond d'un grand plat rouge-brique, non vernissé ou à vernis disparu; lettres qui paraissent anciennes : *Olecsiss*. ou plutôt *o(fficina) Lecsiss(i)*; cf. *Lex*... (Espérandieu, *Lemovices*, p. 137). C'est la marque la plus intéressante de la collection Blumereau.

7. SAIV

Peut-être pour SALV*i*; on peut aussi lire AIVS.

8. *I*AC

Peut-être LAC.

9. LVPPA}

Marque connue (voyez Roscher, *s. v°*)[2].

10. IVLII[3]

11. IVLLI

1. Lu AQVII, *Ibid.*
2. La *Revue* donne LVPPAF.
3. La *Revue* donne IVLII.

12. RVFVSFE

Marque connue (Schuermans, 4791).

13. MARTIM

Il est impossible de lire MARTINI[1]. Marque fort connue.

14. MODESTI

Encore un potier fort connu.

15. RIIEN

Cf. Schuermans, n°s 4681 et suiv.[2].

XII. — *Monnaies romaines*. Dans le lot des monnaies trouvées par M. Blumereau je remarque :

1° Un fragment d'un bronze d'Auguste et Agrippa, monnaie au crocodile (attribution très incertaine, le morceau étant extraordinairement fruste et rongé de rouille) avec la contremarque NARCISS[3].

2° Une monnaie extrêmement fruste, que M. Émile Lalanne croit de Tibère, avec la contre-

1. Comme dans la *Revue*.

2. Dans une lettre plus récente, M. Blumereau me signale deux marques nouvelles :

16. COMO		Cf. Schuermans, 1564-5.
17. OFNCR		*Officina Nigri*, id., 3881.

3. L'auteur du catalogue (*Revue*, etc.) lit à tort NARCISSVS.

marque |LIBER·C°|. — Je ne trouve pas ces contremarques dans les catalogues publiés[1]. Cette contremarque peut avoir une certaine importance historique si elle s'interprète *liber(tas) co(mmunis)* : mais n'est-ce pas fort hasardé ?

3° La troisième est connue : c'est S·P·Q·R sur un Claude de facture barbare (peut-être le n° 89 de Cohen).

4° La pièce connue de CONOVTOS (de la Tour, n° 4316).

5° Deux tessères de plomb, frappées d'un seul côté, et toutes deux à la marque suivante :

S·PAT
palme
VR

encadrée dans une couronne. L'autre côté ne présente qu'une surface plane. C'est un document de plus ajouté à ces jetons en plomb encore si mal connus[2].

*
* *

Rom est bien, comme l'a dit M. Lièvre, « une

1. Cf. de Saulcy, *Journal des Savants*, 1879, et, à propos de ces contremarques, les très judicieuses recommandations de M. Engel, *Revue numismatique*, 1887, p. 385.

2. Voy., en dernier lieu, les remarques de M. Maxe-Werly dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires*, 1894, p. 109, et surtout, aujourd'hui, l'étude de M. Rostovtsew, dans la *Revue numismatique*, 1898 : l'auteur n'est pas encore arrivé à l'examen des plombs d'origine privée.

mine archéologique. » Voici que M. Blumereau m'écrit à nouveau pour me signaler la découverte d'une inscription latine qui a son intérêt. « C'est, me dit-il, une inscription qui figure sur le côté d'une tablette en pierre taillée que l'on a sortie de terre cet été en labourant avec une charrue plus forte que de coutume dans un champ, un des nombreux champs qui recouvrent des ruines romaines : »

...0m35...

...0m60...

VMVS SCAMNVM

0m07

C'est sans doute la dédicace, par un nommé [*Posth*]*umus*, d'un *scamnun*, c'est-à-dire d'un tabouret de pierre destiné à supporter les pieds d'une statue de divinité[1].

« La pierre, » continue M. Blumereau, « est blanche, bien taillée et très polie à sa partie supérieure... L'endroit d'où elle sort est un monticule élevé de plus de quatre mètres[2], sur une étendue de plus d'un hectare, et le sol est jonché de moel-

1. Cf. *Corpus*, II, 1066 : *Ordo decrevit statuam et scamna marmorea*. Rich, au mot *scamnum*.

2. Situé sur le même côté de la route (romaine) de Saintes que l'emplacement de M. Blumereau, mais plus au sud.

lons romains... La pierre est aux mains du marquis de Lestrade, propriétaire du champ. »

Il y aurait, sous ce monticule, une belle mosaïque. Et il est infiniment probable que cette région de Rom, comme les deux côtés de la route romaine de Saintes, nous révélera bien des vestiges et nous apportera de précieuses découvertes. Nous faisons, au nom de l'archéologie, un appel très pressant aux propriétaires de Rom. Il y aurait profit pour elle et pour eux à ce que l'exemple de M. Blumereau soit imité[1].

1. « Pour compléter ma notice sur Rom, » m'écrit encore M. Blumereau, « je dois ajouter que les archéologues de nos environs supposent que la ville romaine a dû être détruite vers 408 au cours d'une invasion. Le P. de la Croix fixait 279 et confirmait cette opinion en faisant remarquer, à l'occasion de ses fouilles de Sanxay, qu'on ne trouvait pas à Sanxay de monnaie postérieure. J'en ai de postérieures (trouvées à Rom) ; il est vrai qu'elles pouvaient se trouver dans des sépultures. » Sur 129 monnaies romaines que je trouve provenant des fouilles de M. Blumereau, 120 sont antérieures à 275 (cf. *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, 1887, p. 349). Je crois donc bien qu'il faut placer la destruction de la villa de Rom lors de l'invasion germanique de 276-277 (cf. *Revue historique*, mars 1893, p. 322). On sait que c'est à cette date environ que s'arrêtent un très grand nombre de trésors trouvés en Gaule. Récemment encore on trouvait à Preignac (Gironde) un lot de 500 monnaies romaines, toutes étaient antérieures à 275 (cf. *Société archéologique de Bordeaux*, t. XV, p. 57). J'appelle de tous mes vœux un *corpus* général de toutes ces trouvailles.

*
* *

M. Blumereau nous adresse au dernier moment la photographie du bas-relief découvert dans ses



fouilles de Rom[1] et déjà décrit par M. Héron de

1. Le monument a été donné par M. Blumereau au Musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Villefosse[1]. Nous n'avons rien à ajouter à la description précise et exacte faite par ce dernier et nous y renvoyons nos lecteurs.

Le personnage figuré sur ce bas-relief ne me semble pas être un Jupiter, ce que croit M. Blumereau. Il a les épaules entièrement couvertes par la draperie d'un manteau : un buste de Jupiter nous apparaîtrait plutôt nu ou avec une draperie jetée sur l'épaule gauche. — La présence de ce manteau, l'abondance de la chevelure et de la barbe nous font volontiers penser à un *Dispater* gaulois[2], ce que confirmerait la présence, au sommet de la tête, d'une touffe de cheveux formant saillie en ornement; des touffes semblables ne sont pas rares sur les bustes de *Dispater*[3].

On remarquera encore les boucliers bilunaires ou *peltae* qui encadrent ce médaillon. Je ne puis croire qu'ils ne soient là que pour former ornement, et je ne serais pas étonné qu'ils aient un sens symbolique dans le culte du dieu infernal des Gaulois. *Dispater* est peut-être la divinité gauloise la plus riche en signes symboliques[4], et, d'autre part, on a signalé à Carthage une figure

1. *Bulletin de la Société des Antiquaires*, 1887, p. 122.

2. Voy. les *Bronzes* du Musée de Saint-Germain, par S. Reinach, p. 138 et suiv.

3. Cf. Reinach, nos 144 et 145. Malgré l'analogie établie par M. Reinach, et à bon droit peut-être, entre Dispater et Sérapis, je ne suis pas encore sûr qu'il faille rapprocher cette touffe du *calathos* du dieu égyptien.

4. Reinach, *Ibid*.

divine accompagnée d'une hache dont le fer affecte la forme d'une *pelta*[1], ce qui semble bien donner à cet ornement une valeur religieuse.

1. *Bulletin des Antiquaires de France*, 1887, p. 123. — M. Blumereau m'écrit au sujet du bas-relief : « Les ornements en forme de *peltae* sont unis dans le fond ; mais tous les autres et principalement la grosse torsade sont comme striés au fond, comme si ces creux avaient été destinés à mieux contenir un mastic quelconque, une substance colorée par exemple, ce qui aurait été en effet très décoratif. »

LE GRAVEUR LYONNAIS

DIDIER BESANÇON

ET

LA GRAVURE DES MONNAIES ET DES MÉDAILLES

EN FRANCE

AU COMMENCEMENT DU XVI[e] SIÈCLE.

Par M. H. de la Tour, membre résidant.

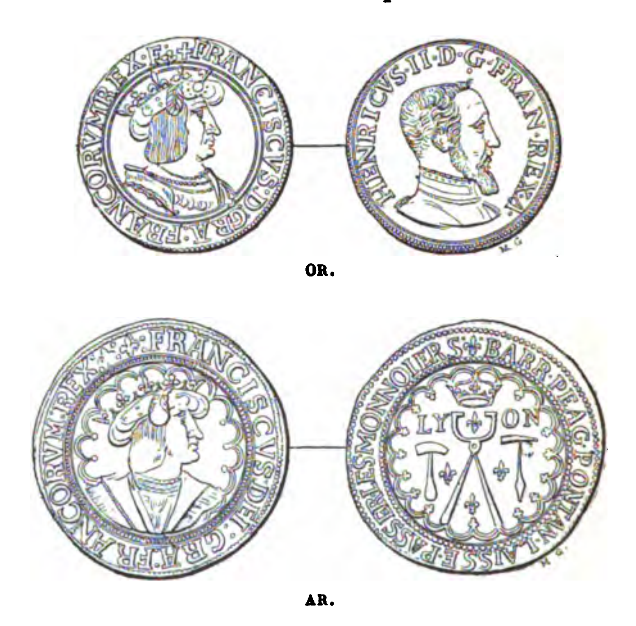
Lu dans la séance du 23 mars 1898.

Je vous ai présenté[1] naguère quelques observations sur les origines de la médaille en France et sur nos premières pièces à effigie. J'ai attiré en même temps votre attention sur l'art lyonnais et fait passer sous vos yeux les reproductions de quelques beaux spécimens des œuvres des médailleurs et des graveurs de monnaies de Lyon. Par leur date et leur beauté, ces œuvres m'ont permis d'attribuer à leurs auteurs la priorité et même

1. Séance du 12 janvier 1898. *Bulletin*, p. 108 à 110.

la prééminence sur les autres artistes français de l'époque de Charles VIII et de Louis XII.

Je désire attirer, encore aujourd'hui, votre attention sur deux spécimens de l'art lyonnais de la fin du règne de François Ier. Ils méritent, je crois, de vous être communiqués.



OR.

AR.

Un coup d'œil rapide suffit à faire attribuer ces deux pièces à un même artiste; dans toutes les deux, on rencontre les mêmes qualités. Ce sont là des manifestations d'un art à la fois franc et savoureux, sobre et délicat. Malheureusement, le relief de ces pièces, celui de la seconde surtout,

a été usé ; et il est bien difficile, par suite de cette usure, de les apprécier comme elles le méritent, surtout si l'on veut se contenter des empreintes sans se reporter aux originaux.

La première est une sorte de petite médaille en or d'un poids égal à celui de trois *henris*. D'un côté, on voit le buste de François Ier. Le roi est cuirassé ; sa barbe naissante apparaît à peine ; ses cheveux longs tombent sur la nuque ; son chapeau est entouré d'une couronne fleurdelisée et orné d'une enseigne et d'une plume. Le revers, moins intéressant pour nous, est à l'effigie d'Henri II, et du même coin que les *henris* d'or émis à Lyon, de 1554 à 1557, et dont le poinçon a été gravé par le célèbre tailleur général Marc Béchot.

On ne peut douter que cette première pièce soit lyonnaise. Au droit, le point sous la 12e lettre, joint au trèfle de Lyon et à la lettre F, indique qu'elle a été frappée dans cette ville, sous la direction du maître de la monnaie François Guilhen. Au revers, le point sous la même 12e lettre et le trèfle indiquent qu'il s'agit encore du même atelier ; mais l'initiale A désigne un nouveau maître, Antoine de Luan.

En ce qui concerne la gravure de l'effigie de François Ier, on pourrait conclure *à priori* qu'elle a été exécutée par le graveur Didier Besançon,

puisqu'il fut tailleur de la monnaie de Lyon de 1515 à 1557[1].

Mais il y a mieux que cette présomption, si forte soit-elle. En effet, M. le comte de Castellane, à qui je signalais, il y a peu de temps, cette belle pièce lyonnaise, s'est rappelé, fort à point, un curieux passage d'un document publié par Saulcy dans son grand *Recueil*[2]. En 1543, la cour des monnaies refusait un spécimen de teston demandé par elle à François Guilhen et envoyé à Paris par ce dernier. Elle enjoignait (voici les termes mêmes employés par elle) : « qu'il eust à changer d'autre « façon les testons ayant un bonnet et une plume, « desquelz on avoit envoyé ung en la chambre de « Céans pour en avoir nostre advis. »

Donc, pas d'hésitation possible, l'effigie incriminée est bien notre buste de François Ier ; car c'est là la seule effigie monétaire où le chapeau du roi soit orné d'une plume. Le refus de la cour date du mois de septembre 1543 ; or, d'autres documents officiels[3], émanant de la même cour et datés de la même année, nous apprennent, d'une part, qu'à ce moment le tailleur en fonction était précisément Didier Besançon, et, d'autre part,

1. Natalis Rondot, *Les graveurs de monnaies de Lyon*. Mâçon, 1897, p. 38.
2. F. de Saulcy, *Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies*, t. IV, p. 418.
3. Saulcy, *loc. cit.*, t. IV, p. 423.

que les testons de Lyon, outre les différents déjà indiqués ci-dessus, devaient porter, dans le premier C de *Franciscus*, ce même point que nous retrouvons sur notre pièce. Il faut, par suite, conclure que le coin du François Ier est bien l'œuvre de Didier Besançon, le graveur officiel de l'atelier de Lyon.

De cette première pièce, j'ai tenu à rapprocher, en raison de son origine lyonnaise et de l'élégance de son style, un jeton de passe de monnayeur. Le nom de Lyon étant gravé au revers, en toutes lettres, l'attribution à l'atelier de cette ville est un fait évident qu'il suffit de constater. Bien que la signature du graveur ne soit pas plus inscrite sur cette pièce que sur la première, l'attribution à Didier n'en est pas moins certaine, étant donnés d'abord l'identité des traits et du style des deux profils et ensuite le fait que Didier Besançon conserva son emploi encore dix ans après la mort de François Ier.

On connaît l'usage de ces jetons de passe ; ils servaient aux monnayeurs pour éviter les droits de péage, si nombreux alors. Quant à la pièce d'or, peut-être a-t-elle servi de jeton, peut-être était-elle une petite médaille ; en tout cas, on doit la ranger dans la catégorie des pièces dites « de plaisir. »

Dans l'effigie du teston, l'artiste a recherché la noblesse et la simplicité. Dans le jeton, il s'est préoccupé surtout de la richesse et de la somp-

tuosité de l'effet, et l'entourage polylobé, qui rappelle le moyen âge, est d'un aspect particulièrement élégant. Ces deux œuvres peuvent être opposées aux meilleures productions du fameux tailleur général d'Henri II, Marc Béchot. Aussi, ce nom de Didier Besançon, encore inconnu, devra-t-il être inscrit à côté de celui de son émule, sur le livre d'or des graveurs français du XVIe siècle. Comme gravure, ces deux pièces sont supérieures à la plupart des monnaies de François Ier; elles égalent les plus belles pièces de ce souverain et de ses successeurs.

Nous trouvons en effet, dans ces deux effigies royales, la bonne entente de la silhouette, la précision des contours, la décision dans le modelé et les larges plans vigoureux, toutes les qualités, en un mot, que l'on désirerait trouver dans nos monnaies contemporaines et qui sont indispensables surtout dans les œuvres de petite dimension.

L'excellence, la primauté des artistes lyonnais en ce qui concerne les pièces à portrait me paraît certaine, je l'ai déjà dit[1], pour ce qui est de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe. Mais, à partir du règne d'Henri II, Lyon n'a plus un ensemble d'œuvres à opposer aux productions des artistes parisiens. Un travail de centralisation s'opère, en effet, à ce moment-là, grâce à l'autorité grandissante de la cour des monnaies, à la

1. *Bulletin de la Société des Antiquaires*, séance du 12 janvier 1898, p. 108 à 110.

création par le roi d'un office de tailleur général et aussi à l'introduction, à Paris, du monnayage mécanique. La fabrication provinciale est surveillée de très près, et les tailleurs particuliers, réduits par suite de la création du tailleur général à un rôle tout à fait secondaire, émigrent à Paris. Il ne faut pas l'oublier non plus, à partir de la même époque, les médailles et les jetons, ainsi qu'une portion du numéraire, sont frappés à la Monnaie au Moulin, à Paris; et on doit s'attendre dès lors à voir la gravure décliner partout ailleurs que dans cette dernière ville. Aussi trouvera-t-on encore quelques bons médailleurs dans un ou deux centres privilégiés; mais un bon graveur deviendra, même là, une exception de plus en plus rare.

Notre pièce à double effigie présente un autre intérêt que l'intérêt artistique. Elle nous fournit l'occasion de constater un fait qu'il importe de signaler à tous ceux qu'intéresse l'iconographie de François Ier. En 1543, quatre ans seulement avant sa mort, François Ier est représenté sur un coin monétaire, encore tout jeune, presque imberbe et en cheveux longs; alors que ce souverain, déjà bouffi de graisse et vieilli avant l'âge, portait la barbe longue et les cheveux courts. Et si l'on a pu se permettre de pareilles licences dans un centre tel que Lyon, aussi brillant au point de vue artistique, en communication aussi incessante avec toute la France et avec Paris en particulier,

on peut juger de ce qui se passait dans les autres ateliers. D'où la conclusion, qu'il ne faut se servir qu'avec une extrême circonspection des portraits monétaires du roi François Ier.

Aussi bien, son règne fut-il, pour la monnaie, une période de transition. On voulait sortir du désordre, on cherchait des améliorations. Malheureusement, tous ces efforts ne réussirent qu'à demi.

Que les belles monnaies frappées en Italie, et particulièrement dans les régions du nord, aient fait sentir aux Français la nécessité d'une réorganisation, rien d'étonnant à cela. La vue de ces belles espèces était bien faite pour inspirer à François Ier le désir de réformer la fabrication de ses propres monnaies, tant au point de vue de la gravure qu'à celui de la préparation des flans et de la frappe.

En réalité, de nombreuses tentatives furent faites. Nous en trouvons des traces dans la création d'un certain nombre de nouveaux types de monnaies[1]. Parmi ces types, il faut citer l'essai d'écu d'or au buste du roi; les grands écus d'argent imités de ceux que Charles-Quint faisait frapper à Milan; les demi-écus, avec le roi à cheval; les pièces à la salamandre, de 1540 à 1541, et les monnaies à la croisette, de 1541. Sous ce même règne, on trouve encore de nombreux

1. H. Hoffmann, *Les Monnaies royales de France*, p. 96.

essais de pièces d'argent frappées sur flan d'or ou *vice versa*.

Ces multiples efforts furent bien souvent infructueux, nous venons de le dire, et c'est ainsi que Matteo dal Nassaro[1], appelé à Paris par le roi, grava en 1529 un essai de monnaie d'or et s'entoura de nombreux ouvriers et d'élèves, sans pouvoir arriver à laisser dans notre pays des traces durables de son influence.

Au temps de Charles VIII et de Louis XII, la France tourne déjà les yeux vers l'Italie pour chercher des inspirations, tout en conservant son originalité de conception et de facture. Cette tendance ne fit que s'accentuer sous le règne de François Ier. De même, en effet, que le duc Jean II de Bourbon avait découvert parmi les monnaies milanaises le modèle de son ducat; de même, ce fut encore à Milan que François Ier, Henri II et François II trouvèrent l'exemple de la réunion de deux effigies différentes sur une même pièce.

Le plus grand effort du règne de François Ier et le plus effectif pour la réforme monétaire fut la rédaction de la fameuse ordonnance du 14 janvier 1540[2]. En vertu de cette ordonnance fondamentale, les points secrets indiquant les ateliers sont remplacés par des lettres, gravées habituel-

1. H. de la Tour, *Rev. num.*, 1893.

2. E. Faivre, *État actuel des ateliers monétaires français*. Paris, in-8°, 2e édit., p. 7.

lement sous le buste ou sous l'écusson, et toutes les monnaies doivent porter, en outre, le différent du maître sous la direction duquel elles sont frappées.

Malgré tout, continuait à subsister, en fait, un certain état d'anarchie. Des améliorations restaient nécessaires, il faut le reconnaître, tant au point de vue artistique qu'au point de vue matériel; aussi bien en ce qui concerne la bonne exécution des effigies qu'en ce qui touche à la préparation attentive des flans et au soin de la frappe. Ces diverses opérations, uniformément défectueuses, réclamaient des perfectionnements que le règne suivant allait apporter.

La création de la charge de tailleur général, la surveillance stricte de la cour des monnaies, l'introduction dans notre pays de la frappe mécanique firent obtenir les résultats désirés. On sait que les principaux engins employés pour ce mode de frappe sont le laminoir, l'emporte-pièce ou découpoir, et le balancier, auxquels il convient d'ajouter la fameuse virole brisée, inventée chez nous par Aubin Olivier. On n'ignore pas que ce dernier engin permet d'imprimer, sur la tranche, des lettres, des cannelures ou tous autres petits ornements que l'on veut.

Pour peu que l'on ait examiné les séries de François Ier, on est forcé d'avouer que, sauf exception, l'exécution artistique laisse à désirer, les maîtres des monnaies s'étant préoccupés avant

tout de s'enrichir. En particulier, parmi les innombrables séries de testons et demi-testons frappés sous ce règne, beaucoup de pièces sont sorties de coins grossièrement et rapidement gravés; en tout cas, sont-elles toujours négligemment frappées, tandis que les jetons de la même époque sont exécutés avec soin et forment avec les monnaies un singulier contraste.

Ainsi que je l'ai dit, on constate également, dans les monnaies, un grand désordre en ce qui concerne l'iconographie de François Ier. Fréquemment, les portraits de ce roi n'ont qu'une ressemblance lointaine avec ses traits si connus. Parfois, on trouve à la fin du règne des effigies qui représentent le roi encore imberbe; tandis que, à l'inverse, d'autres monnaies[1] du commencement de ce règne lui accordent libéralement une barbe qui n'avait pas encore poussé.

Les patrons envoyés par la cour des monnaies (c'était d'ordinaire de simples croquis au trait sur parchemin) étaient dessinés sommairement, et les tailleurs particuliers étaient incapables de les interpréter avec exactitude. D'autre part, il arrivait fréquemment qu'un maître des monnaies, afin de réaliser des économies sur les frais de gravure, se servait indéfiniment du même type, et le roi continuait à avoir sur ses monnaies sa figure jeune et ses premiers accoutrements, alors qu'il

1. Notamment celles des ateliers de Rennes et d'Angers.

avait vieilli et que les modes s'étaient transformées.

De ces quelques remarques et de celles que je vous ai soumises antérieurement[1], il convient de retenir les trois faits suivants qui me paraissent bien constatés : 1° la supériorité des graveurs de monnaies et des médailleurs lyonnais, de l'époque de Charles VIII à la fin du règne de François Ier ; 2° la mauvaise fabrication des monnaies sous ce dernier règne et la nécessité d'une réforme complète ; 3° la défiance avec laquelle il faut accueillir les effigies monétaires de François Ier en tant que documents iconographiques.

1. Séance du 12 janvier 1898.

RENSEIGNEMENTS INÉDITS

SUR LA COLLECTION

DU

COMTE DE CHOISEUL-GOUFFIER

Par M. Espérandieu, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 9 novembre 1898.

I.

Parmi les collections d'antiquités dont s'est enrichi le Musée du Louvre, celle du comte de Choiseul-Gouffier est restée justement célèbre. Un dossier que nous avons copié aux archives départementales des Bouches-du-Rhône s'y rapporte et mérite d'être signalé par les renseignements qu'il contient[1].

Il semble résulter, de l'examen de ce dossier, que les premières antiquités recueillies par le

1. « Beaux-arts. Dossier n° 64. Antiquités appartenant à M. de Choiseul-Gouffier, ambassadeur à Constantinople, 39 pièces originales. » On sait dans quelles conditions cette collection a été formée et nous ne saurions mieux faire que de reproduire, à ce propos, le passage que W. Frœhner lui a consacré dans sa Préface aux *Inscriptions grecques* du Musée du Louvre. (Voir plus loin, Pièces justificatives, n° XVI.)

comte de Choiseul arrivèrent en France au commencement de 1787. Elles se composaient de 13 pièces de marbre et de 28 caisses de « plâtres moulés » envoyées d'Athènes par le vice-consul Gaspary et reçues à Marseille par un négociant appelé Étienne Martin. Le magasin où elles furent déposées, — et qui était cependant de vastes proportions, si l'on en juge par le prix de la location : 45 livres par mois, — ne tarda pas à être rempli. Il s'y trouvait déjà, vers la fin de l'année, 73 colis de toute nature.

Étienne Martin n'était que le correspondant occasionnel du comte de Choiseul. Son véritable représentant se nommait Lazare Couturier et habitait la rue de la Calade[1]. Le comte de Choiseul lestait de ses antiquités les bâtiments marseillais qui trafiquaient en Orient. Elles voyageaient ainsi directement et à peu de frais. Il lui arrivait aussi, mais plus rarement, de les confier aux navires de l'État. Les transbordements qu'elles avaient alors à subir, le peu de soin dont on les entourait, leur réexpédition de Toulon sur Marseille rendaient ce mode de transport peu pratique et fort onéreux.

Les connaissements et les lettres que nous avons retrouvés[2] permettent de dresser le tableau suivant des envois qui furent faits pendant les années 1787 à 1791[3].

1. Aujourd'hui *rue Lafon*.
2. Pièces justificatives, nos I à XIII.
3. Les noms en *italiques* de la 1re colonne sont ceux des intermédiaires, lorsque le véritable expéditeur n'est pas connu.

EXPÉDITEURS.	PROVENANCES.	NAVIRES EMPLOYÉS.	DATES DU DÉPART.	DATES DE L'ARRIVÉE.	NATURE DES COLIS.
Gaspary	Athènes	. . . . (cap. Allard)	—	mars 1797	13 blocs de marbre, 28 caisses.
Gaspary	Athènes	. . . . (cap. Rousset)	—	novembre 1787	2 bas-reliefs, une inscription, 12 caisses, une tête de statue.
De Saysses	(Malte)	. . . .	(septembre 1787)	. . . .	Divers marbres.
De Malouët	(Toulon)	*Marie-Françoise* (cap. Giot)	29 mars 1788	1er avril 1788	19 pièces de marbre.
Gaspary	Athènes	. . . . (cap. Giloux)	mars 1788	20 avril 1788	Bas-relief du temple de Minerve.
Gaspary	Athènes	*Le Malouët* (cap. Pons)	2 septembre 1788	. . . .	21 pièces de marbre (bas-reliefs, inscriptions, une tête de statue, un chapiteau).
Amoreux	Smyrne	*Jésus-Maria-Joseph* (cap. Cavallié)	10 octobre 1788	10 mai 1789	9 inscriptions (dont une en « cinq pièces composant une colonne »), un autel, un buste, 2 caisses, 5 pièces brutes, 2 colonnes cannelées, 6 tronçons de colonne, 2 « tables vertes. »
Amoreux	Smyrne	. . . . (cap. Henry)	28 mai 1789	13 juillet 1789	3 inscriptions.
Kauffer	Constantinople	*Jeune-Helonnine* (cap. Brest)	3 février 1789	. . . .	4 colonnes de marbre d'Égypte.
Kauffer ?	Constantinople ?	. . . . (cap. Frichet)	. . . .	4 août 1789	« Beaucoup de grosses pierres. »
Kauffer	Constantinople	. . . . . . (cap. Guichard)	. . . .	28 août 1789	Une inscription.
. . . . .	. . . .	*Iphigénie* (navire de l'État)	. . . .	septembre 1790	2 colonnes brutes, « un bloc carré. »
. . . . .	Alexandrie (en Troade ?)	*Badine* (navire de l'État)	1787	20 septembre 1790	Une colonne, deux fragments de statue.
Moutiet	(Toulon)	*Éclairé* (cap. Revest)	1er octobre 1790	octobre 1790	3 blocs de marbre « du Levant. »
Pizzoli	(Civita-Vecchia)	*Jacques* (cap. Laugier)	. . . .	30 décembre 1790	29 caisses, une malle.
Amoreux	Smyrne	*Hasard* (cap. Jaubert)	16 avril 1791	18 mai 1791	2 colonnes.

Ce tableau, s'il n'est pas complet, n'en doit pas moins contenir, à ce que nous croyons, la majeure partie des antiquités qui parvinrent en France[1]. Le comte de Choiseul était surtout aidé, pour ses embarquements, par trois vice-consuls dont les noms sont à rappeler. Nous avons déjà cité Gaspary; des deux autres, le premier était le vice-consul de France à Constantinople et s'appelait Kauffer[2], le second était celui de Smyrne et se nommait Amoreux.

Au moment de la Révolution, les antiquités de la collection de Choiseul occupaient, à Marseille, deux magasins des rues Fortia et de Picpus. Elles furent séquestrées en 1792, par l'administration provisoire du département, et confiées à la garde des citoyens Jean-Baptiste Janot et Cyprien Durbec.

Parmi ces antiquités se trouvait une statue mutilée que la municipalité de Marseille essaya d'utiliser d'une singulière façon. L'histoire, du reste, a besoin d'être racontée, moins encore pour sa singularité que pour le jour inattendu

1. Des marbres de la collection de Choiseul, une certaine quantité fut détruite par l'incendie de Smyrne en 1797; plusieurs, et non des moins importants, furent capturés, en 1802, par l'amiral Nelson et sont aujourd'hui au Musée Britannique; quelques-uns restèrent en Troade. Ces derniers ont disparu sans laisser aucune trace.

2. Cf., sur Kauffer, de Choiseul, *Voyage en Grèce*, II, p. 208.

qu'elle jette sur les restaurations dont cette statue a été l'objet[1].



II.

En 1786, plusieurs propriétaires des Allées de Meilhan avaient formé le projet d'édifier à la partie supérieure de la promenade une fontaine monumentale ornée de la statue du maréchal de Beauvau, gouverneur de Provence. La souscription qui fut ouverte dans ce but atteignit à peine 5,000 livres. Elle ne put suffire que pour l'établissement d'un bassin et la statue fut remplacée par un massif de verdure[2]. Le conseil municipal, sollicité par les propriétaires, vota alors l'emploi d'une somme de 10,000 livres sur la remise du sel. Un sculpteur marseillais, Alexandre Renaud, fut en outre désigné pour terminer le monument[3].

1. Le 8 avril 1793, l'assemblée départementale des Bouches-du-Rhône mande « le citoyen Lazare Couturier pour fournir des explications sur ce fait que les médailles du citoyen Choiseul-Gouffier n'ont pas été trouvées dans ses effets adressés audit Couturier. » Celui-ci répond qu'il n'a jamais vu de médailles. (Cf. Archives départ., série L, Registre nº L 3, 9, p. 232.)

2. Augustin Fabre, *les Rues de Marseille,* t. V, p. 171.

3. *Registre* 187 *des délibérations municipales,* fol. 37 et 45. — Lettre des échevins de Marseille à d'Isnard, maire de la ville, dans le *Registre* 35 de la correspondance de ces échevins, sous la date du 1er mars 1787. Le sculpteur Renaud jouissait, à Marseille, d'une certaine notoriété et n'était pas, du reste, sans mérite. Vers la fin de 1792, il fut chargé par

L'artiste se mit à l'œuvre, mais avec une telle lenteur, que la statue était à peine ébauchée en 1789. La Révolution inspira d'autres idées. Il ne fut plus question de glorifier le maréchal de Beauvau, et le sculpteur Renaud s'en consola d'autant plus facilement qu'il n'y perdit rien. Il avait été payé par la ville à raison de 200 livres par mois.

En 1790, Renaud imagine de couronner la fontaine par un groupe en marbre qu'il dénomme pompeusement l'*Instruction du Commerce*. Il ouvre une souscription qui ne donne aucun résultat. La municipalité lui vient en aide, mais l'*Instruction du Commerce* est à remplacer par un *Triomphe des Lois*[1]. Renaud est envoyé à Carrare pour y acheter le marbre qui doit lui servir. On ne lui accorde plus, à son retour, que des appointements de 140 livres, et de longues discussions ne tardent pas à s'élever pour le remboursement de ses frais de voyage. Elles ont, comme première conséquence, de retarder l'exécution du *Triomphe*

la municipalité de *nationaliser* la façade méridionale de la Maison commune (*Reg. 2 des délib. du Conseil général de la Commune de Marseille*, 1792-1793, fol. 63, 64). Trois ans plus tard, on lui demanda d'exécuter une cheminée pour la salle du Conseil (*Reg. 7 des délib. du corps municipal* (du 1er vendémiaire au 26 pluviôse an III), p. 400). Les documents que nous venons de citer, et ceux qui vont suivre, sont conservés aux archives municipales.

1. *Reg. 2 des délib. du corps municipal de Marseille*, fol. 59 (Délibérations du 28 juillet 1790 au 22 février 1792).



Musée du Louvre. Femme drapée découverte dans l'île de Santorin et restaurée en Muse.

des Lois. Il est encore à l'état de projet lorsque la Montagne arrive au pouvoir[1].

Aux hommes violents qui terrorisent Marseille, la dernière conception de Renaud n'est pas faite pour convenir. Celui-ci, du reste, y renonce de son plein gré pour lui substituer un nouveau plan dont il est encore l'auteur. Il s'agit, cette fois, d'un « monument patriotique représentant des emblèmes républicains, » ou, pour parler plus simplement, de la transformation en *Égalité* de la statue qui avait été prise, probablement en 1792, parmi les marbres de la collection de Choiseul.

Il manquait à cette statue la tête, les pieds, les avant-bras et un fragment de draperie. Renaud les rétablit avec du plâtre et fait nommer une commission pour juger de son travail. Les membres que désigne dans ce but le directoire du département se réunissent chez le sculpteur et se déclarent satisfaits des restaurations entreprises. L'attention de Renaud est appelée toutefois sur quelques points de détail que le rapport du sculpteur Dumont met plus particulièrement en évidence[2].

1. *Reg. 2 des délib. du corps municipal,* fol. 85 et 150. — *Reg. 1 des délib. du conseil général de la commune de Marseille* (du 20 juillet 1790 au 11 mai 1792), fol. 172, et *Registre* 2 (du 20 juin 1792 au 13 juin 1793), fol. 67.

2. Antoine Casati, Grosson, Famin, Dagnan, Chartier, Ph. Magnan, Resseguier et Angelot, artistes, professeurs ou

Citoyens administrateurs, dit Dumont, vous m'avez invité par une lettre à aller examiner, dans l'atelier du citoyen Alexandre Renaud, sculpteur, une statue antique de femme, plus grande que nature, dont la tête, le bras droit, l'avant-bras gauche et l'extrémité de chaque pied ont cédé au temps destructeur. Je l'ai vue avec ce plaisir, cette satisfaction que les monumens inspirent à ceux qui les étudient. La proportion en est belle, les jets de draperie admirables, son exécution du meilleur goût. Ce pourroit être une déesse ou une impératrice, mais le titre de *Muse* me paroît lui convenir beaucoup mieux. N'étant pas destinée à un monument public et extérieur, mais à un musée, je pense qu'elle doit être restaurée en Muse et non métamorphosée en *Égalité*, d'autant plus qu'une grenade ne caractérise point ce beau droit de la nature et qu'un triangle ou un niveau sont, par leur forme anguleuse, d'un mesquin choquant, à peine soutenable sur un bas-relief et détestable dans une figure isolée. Le sculpteur Renaud m'a paru grandiose dans son style, fier dans les contours, pur dans le dessein et savant dans toutes les parties de son art. Les grands talens devant être livrés à eux seuls et ne souffrant ni limites ni gêne, mon avis est qu'on lui laisse la plus entière liberté dans la restauration, d'après les seuls élans de son âme et tout le feu de son imagination.

L'ébauche en plâtre de la tête me donne la plus haute idée du marbre qui doit lui succéder. Quoique je ne crois pas nécessaire d'en avertir l'artiste, je pense, et vous pouvez le lui dire, qu'il ait à exclure le diadème que nos principes actuels ne souffrent plus; qu'il ne doit donner ni

amateurs marseillais, étaient les autres membres de cette commission. Leurs rapports sont reproduits aux Pièces justificatives, nº XIV, *a-f*.

patine ni coup de ciseau sur aucune partie de la draperie antique. Il remastiquera seulement deux plis antiques de draperie qu'il a et fera à neuf deux ou trois des principaux plis dégradés, sans toucher en rien aux cassures légères. Son propre ouvrage étant fini, ce sera à lui, pour raccorder le tout, à user d'acides sur les parties restaurées et à faire cette restauration avec du marbre du même ton et de même grain que l'antique, lequel est du cipollin statuaire, ainsi que l'Hercule Farnèse, le Gladiateur Borghèse et d'autres chefs-d'œuvres des anciens.

Votre zèle pour les arts, citoyens administrateurs, m'a frappé dès mon arrivée dans cette superbe ville. Je vois avec un plaisir enchanteur que notre nation, devenue libre, est fortement prononcée pour tout ce qui est beau, utile et glorieux. Vous me permettrez donc de joindre ici mes vœux à ceux des législateurs, des administrateurs et de tout le public éclairé, afin que vous ordonniez au plutôt de rassembler, dans les salles basses du département, tous les morceaux antiques et autres de sculpture, d'architecture et lapidaires qu'un heureux hasard vient de déposer dans vos mains et que des scellés justes, mais depuis trop longtemps apposés, retiennent dans l'obscurité. Je vous offre, sans aucune ombre d'intérêt, toutes les idées d'ordre et d'explications que pourront me suggérer trente-six ans d'étude des monumens de l'antiquité et la vue des plus belles galeries de l'Europe.

L'idée d'une *Égalité* pour couronner la fontaine des Allées fait donc son chemin et ne rencontre partout que des approbateurs. Le 8 juillet 1793, l'administration provisoire du département, « sur la demande faite par la municipalité de Marseille, d'après le vœu des sections de la Commune, »

arrête qu'il sera pris parmi les antiquités de « l'émigré Choiseul » les pièces propres au monument patriotique et le marbre nécessaire pour restaurer la statue. Deux jours après, une commission spéciale lève les scellés apposés sur les deux magasins des rues Fortia et de Picpus et fixe son choix sur sept tronçons de colonne qui sont remis au sculpteur Renaud[1]...

III.

Tels sont les renseignements que donne le dossier. On sait, de plus, que le Conseil de la commune vota, au mois d'octobre 1793, une somme de 8,400 livres pour l'exécution du projet et s'engagea à la payer « moitié par avance et l'autre moitié quand le travail serait reçu[2]. » On sait enfin que le « monument patriotique » de 1793 ne fut jamais construit et que la fontaine des Allées resta avec son massif de verdure pour tout ornement[3].

Quant à la statue, elle fut rendue au comte de Choiseul en 1802 et acquise par le Musée du Louvre, pour la somme de 4,500 francs, le 30 oc-

1. Pièces justificatives, n° XV, *a-e*.

2. *Registre* 5 *des délibérations du Conseil de la Commune* (du 28 août 1793 au 10 février 1794), fol. 103.

3. On a édifié, il y a quelques années, sur son emplacement, un monument consacré à la mémoire des combattants des Bouches-du-Rhône tués à l'ennemi pendant la guerre franco-allemande.

tobre 1818, après la mort de cet amateur. Elle est aujourd'hui exposée au rez-de-chaussée du palais, à l'entrée de la salle des antiquités grecques, dans le couloir qui conduit à la Vénus de Milo. Le cartouche qui la signale à l'attention du public est ainsi conçu :

Uranie. Ile de Santorin (Théra). Trouvée par Fauvel. Collection Choiseul. Marbre de Paros. Restauration par Lange. Tête; bas de la manche droite avant l'avant-bras et la main; main gauche; pieds et partie du bas de la tunique.

C'est donc à Lange que sont attribuées les parties modernes de cette statue. Le rédacteur du cartouche a d'ailleurs suivi les indications du *Musée de sculpture* de Clarac, où nous copions ce passage :

1090. — Uranie, *marbre de Paros*, pl. 339. Musée du Louvre, n. 905. Statue trouvée dans l'île de Santorin par M. Fauvel et provenant de la collection Choiseul. Le costume de cette belle figure a autorisé à lui donner le caractère d'Uranie, dont plusieurs statues offrent le même genre de draperies. On remarquera au bas de sa longue tunique d'étoffe très fine une coulisse qui la resserre. La tête, ainsi que l'avant-bras droit, la main gauche, les pieds et un peu du bas de la tunique sont modernes. La restauration est due à M. Lange. [Haut. : 2m062 = 6 p. 4 po. 2 li.[1].]

1. Comte de Clarac, *Musée de sculpture antique et moderne*, t. III, p. 289. Cf. également *Description des antiques*, édition de 1820, n° 522. (Renseignements fournis par M. Héron de

Faut-il en conclure que le sculpteur Renaud ne poursuivit pas la restauration qu'il avait commencée et rendit la statue telle qu'il l'avait prise? Nous ne le croyons pas entièrement. La femme drapée du Musée du Louvre, que Fauvel avait découverte dans l'île de Santorin, est, en effet, décrite ainsi qu'il suit par Dubois dans le *Catalogue* de vente de la collection de Choiseul :

N° 41. Marbre de Paros. Une figure de femme debout et drapée dont *la tête et les avant-bras* n'existent plus (*a*). Cette magnifique statue, dont l'ajustement ne le cède en rien aux antiques les plus célèbres, a été trouvée dans l'île de Santorin par M. Fauvel. Haut. : 1m65 (5 pieds).

(*a*). *Sa chaussure, qui est élevée comme celle des Muses et qui se trouve attachée sur le pied par une étoile, pourrait faire croire qu'elle représente la muse Uranie*[1].

L'erreur de Dubois est manifeste. La *chaussure*, c'est-à-dire les *pieds* de la Muse de Santorin ne sont pas antiques. Le rapport de Dumont en témoignerait au besoin, s'il ne suffisait pas d'un simple coup d'œil pour s'en convaincre[2]. Mais un

Villefosse.) Les planches de Clarac ont été reproduites par Salomon Reinach, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine,* t. I, p. 259 et 459, n° 1951.

1. L.-J.-J. Dubois, *Catalogue d'antiquités formant la collection de Choiseul.* Paris, 1818, p. 15.

2. Avec une obligeance que nous sommes heureux de reconnaître, et dont nous le remercions vivement, M. Héron de Villefosse a bien voulu nous accompagner dans une reconnaissance que nous avons faite de la statue qui nous

fait précis se dégage de cette erreur même. Si les pieds de la statue étaient taillés en 1818, ce n'est donc pas Lange qui les a refaits.

Resteraient, il est vrai, la tête et les avant-bras, dont Dubois a pu écrire qu'ils « n'existaient plus. » Mais que faut-il entendre par ces mots? Dubois a-t-il voulu dire que la statue était réellement privée de tête et d'avant-bras ou bien que ces parties du corps n'étaient pas antiques et ne comptaient pas, par cela même, dans la valeur intrinsèque de la sculpture? Les deux suppositions sont permises.

M. Héron de Villefosse est d'avis, et nous nous rangeons bien volontiers à son opinion, que les pieds seuls de la statue sont l'œuvre de Renaud. Il nous a fait remarquer judicieusement que les membres de la commission nommée en 1793 pour examiner les projets de restauration présentés par ce sculpteur sont unanimes pour reconnaître que les pieds sont « supérieurement traités, » suivant l'expression même de l'un d'eux. C'est la seule partie des modèles en plâtre qui n'ait été l'objet d'aucune critique. Il est donc probable, nous a écrit M. de Villefosse[1], que Renaud commença sa restauration par les pieds et chercha ensuite,

occupe. Son opinion ne diffère pas de la nôtre. Le savant conservateur du Musée du Louvre a particulièrement appelé notre attention sur le mode d'attache de la chaussure, tout différent de celui qui était employé par les sculpteurs grecs.

1. Lettre du 12 octobre 1898.

ou non, à ébaucher, pour la tête et pour les avant-bras, un nouveau projet capable de satisfaire ses juges. Mais ses hésitations ou son étude ont pu durer quelque temps. Or, à cette époque de troubles, les événements se précipitaient. Les projets se transformaient aussi très rapidement. Après la mort de Robespierre, la nouvelle municipalité de Marseille se désintéressa probablement du monument des Allées et le sculpteur Renaud n'eut pas à terminer la restauration qu'il avait entreprise. L'année 1802 arriva; la statue fut rendue, sans tête et sans avant-bras, mais avec les pieds que nous lui trouvons en 1818 et qu'elle possède encore.

Cette conclusion a, du reste, l'avantage de concilier les assertions de Dubois et celles de Clarac. Le premier s'est trompé sur l'antiquité des pieds; le second est sans doute dans le vrai en attribuant à Lange la restauration de la tête et des avant-bras.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

a.

A Monsieur Couturier, nég[t] à Marseille.

A Malte, le 11 septembre 1787.

Vous trouverés ci-joint, Monsieur, le connaissement[1] de divers marbres, commissionés par M. le comte de Choiseul-Gouffier, ambassadeur du roi à Constantinople, et que ce ministre m'a prié de vous adresser pour les tenir à sa disposition; il m'a pareillement indiqué de me prévaloir sur vous des frais de cet envoi, qui montent à 172 l. 18,4, dont je fournis traite sur vous à M. Habela, consul de Dannemarck en cette ville; je vous prie de vouloir bien y faire honneur, et, charmé d'avoir cette occasion de vous offrir mes services, j'ai l'honneur d'être, etc.

Le ch. DE SAYSSES-CAUMONT.

M. Couturier.

(Feuille double. « Reçu le 8 septembre; répondu le 15 dudit[2]. » N° 3 *bis,* et paraphe de Couturier. Cachet de cire rouge aux armes du chevalier de Saysses-Caumont.)

b.

A Monsieur Couturier, négociant à Marseille.

Toulon, le 5 avril 1788.

A mon départ de Constantinople, j'avois été chargé,

1. Ce connaissement ne se trouve pas dans le dossier.
2. Ces dates ne s'accordent pas avec celle de la lettre.

Monsieur, par M. le comte de Choiseul, de vous faire parvenir plusieurs pièces de marbre que vous devés déjà avoir reçu. Il me reste encore du vin de Chipre que j'ai fait livrer en bouteilles qui ont été encaissées. Il y a onze caisses de 50 bouteilles chaque et une de 25 bouteilles. M. le comte de Choiseul a dû vous prier de vouloir bien lui faire parvenir les différents objets par la voie de mer.

Je ferai embarquer demain, sur la tartane la *Sainte-Claire*, commandée par le capitaine Honoré Isnard, de Toulon, les douze caisses de vin. Je le chargerai de vous les faire remettre. Cette tartane partira à la fin de la semaine. Je serois par conséquent à tems, avant le départ de ce bâtiment pour Marseille, de recevoir les renseignements que vous pourriez avoir à me donner sur cet objet...

[Remerciements pour le bon accueil que le signataire de la lettre reçut, « il y a quelques années, » chez M. Couturier, à Constantinople.]

J'ai l'honneur, etc.

Ch. Truguet[1].

(Feuille double. « Reçu le 7 avril; répondu le 8 dudit. » N° 6, et paraphe de Couturier.)

c.

Étienne Martin a reçu pour Monsieur le comte de Choiseul, d'envoy de M. Gaspary.

Par capne Allard, en mars 1787 :

Huit blocs de marbre en	4 caisses
Autres blocs de marbre.	5 pièces
Des plâtres moulés	28 caisses

1. Devint contre-amiral et commanda, en 1793, une expédition dirigée contre la Sardaigne.

Par capne Rousset, en novembre 1787 :

Des plâtres moulés	12 caisses
Un bas-relief en caisse	1 —
Une tête de marbre dans un panier, cy . .	1 —
Bloc de marbre avec inscription	1 —
Bas-relief en marbre.	1 —
	53 pieces

Et 20 blocs venus de Toulon; en tout 73 pièces que l'on doit trouver en magazin.

(Feuille double. N° 1, et paraphe de Couturier avec la date 1793.)

d.

Marseille, le 29 avril 1788.

Mgr le comte de Choiseuil doit à Étienne Martin le prorata d'un magasin à 45 livres le mois depuis le 26 septembre dernier jusques au 26 avril; de laquelle rente je suporte 24 livres le mois pour le coton que j'ai tenu dans le même magazin, tant qu'il n'y a pas eu assés de marbre pour occuper toute la place.

Sept mois à 21 l. le mois	l. 147
Frais de charrettes pour le transport de 20 blocs reçus de Toulon	60
Aux portefaix pour ledit transport	42
Aux dits pour 12 caisses de vin de Chypres et pour ranger le magazin et numéroter chaque pièce	30
	l. 279

Pour acquit,

Étienne Martin.

Nota. — J'avois placé dans ce magazin, depuis le mois d'avril 1787, les marbres reçus d'envoy de Monsr Gaspary par cne Allard et ceux reçus ensuite par M. le capne Rousset,

mais M. Gaspary m'a payé le magazinage jusques au 26 septembre dernier, en me remboursant les frais de nolis, ceux du lazaret pour les caisses où il y avoit de l'étoupe et ceux du transport en magazin, débarquement, etc.

(Feuille double. N° 34, et paraphe de Couturier.)

II.

A Athènes, le 18 mars 1788.

Monsieur,

J'ay fait charger sur le bâtiment du cap^{ne} Giloux une caisse contenant un grand bas-relief du temple de Minerve et d'autres pièces de marbre séparément, suivant la police cy-jointe[1]. J'en préviens les intendants de la santé pour qu'ils leur fassent subir les précautions et vérifications de santé avec tous les ménagemens possibles. Monsieur l'ambassadeur à la Porte me mande de vous adresser ces objets d'antiquité, et vous aurés la bonté de les tenir à sa disposition.

J'ay l'honneur d'être, etc.

GASPARY.

M. Couturier.

(Feuille double. « Reçu le 20 avril par cap. Giloux; répondu le 28 may. Remis la lettre à M. Martin. » N° 33, et paraphe de Couturier.)

1. Ce « bas-relief du temple de Minerve » est le fragment célèbre de la procession des Panathénées. (Voir, à ce sujet, Étienne Michon, *les Fragments du Parthénon conservés au Musée du Louvre*, et la note du même auteur insérée dans le *Bull. des Ant. de Fr.*, 1894, p. 134.) La tête de marbre envoyée d'Athènes « dans un panier » (voir la pièce justificative, n° 1, *c*) était celle, peut-être, de la seconde canéphore du fragment. (Cf. É. Michon, *loc. cit.*, p. 135.)

III.

a.

Connaissement :

Jésus, Maria, Joseph.

A Toulon, le 29 mars 1788.

A été chargé au nom de Dieu et de bon sauvement, au port et hâvre de cette ville, par *M. de Malouët, intendant de la marine en ce département*, sur la *tartanne* appelée *la Marie-Françoise,* commandée par *cap^e Pierre Giot d'Arles*, pour porter et conduire, Dieu aidant, à Marseille et consigner à *M. Bosquet*, *directeur des vivres, pour remettre à M. Couturier,* ou qui pour *lui* sera, les marchandises ci-après mentionnées, savoir : *dix-neuf pièces de marbre en bloc*, *dont le prix sera réglé par M. Flameng ou M. Couturier, auquel les marbres sont adressés, conformément aux pris courans pour le transport des pierres et des marbres.*

Lesquelles susdites marchandises ont été chargées sur l*ad^e tartanne* bien conditionnées et marquées de la marque de contre, qu'ainsi reçues que seront, Dieu aidant, audit *Marseille* par le *s. Bousquet,* ou qui pour *lui* sera, sans y avoir rien de mouillé ni de gâté, payera de nolis...

Au verso :

J'ai reçu de Mr Couturier, *nég^t*, *la somme de cent-cinquante livres pour nolis de dix-neuf blocs de marbre que je lui ait remis.*

A Marseille, *le 8 avril 1788.*

GIOT.

(Feuille simple. N° 2, et paraphe de Couturier.)

b.

M. Flamenq a l'honneur de prévenir M. Couturier que le bâtiment sur lequel M. Malouët a fait charger à son adresse 17 blocs de marbre, d'envoi de M. le comte de Choiseul-Gouffier, est arrivé en ce port.

M. Flamenq prie M. Couturier de vouloir bien venir ou envoyer quelqu'un chés lui, pour convenir du jour et du lieu de débarquement et régler le prix du nolis dû au capitaine.

A Marseille, ce 1er avril 1788.

A Monsieur Couturier, à Marseille.

(Feuille double. N° 3 *bis*, et paraphe de Couturier.)

IV.

a.

Connaissement :

Jésus, *Maria*, *Joseph*.

A Athènes, le 2 septembre 1788.

A été chargé, au nom de Dieu et de bon sauvement, au port et hâvre de cette ville, par *le sieur Gaspary, v.-consul de France, pour Son Excellence Mgr l'Ambassadeur du Roy à la Porte,* sur le *chebek* apellé *le Mallouët*, commandé par *capne Jean-Baptiste Pons*, *de Marseille,* pour porter et conduire, Dieu aidant, à *Marseille,* et consigner à *Mr Couturier*, ou qui pour *lui* sera, les marbres ci-après mentionnés; savoir :

21 pièces. Nous disons vingt-une pièces de marbres, grosses ou petites, en bas-reliefs et en inscriptions, y compris une tête et un chapiteau. *Pièces : 21.*

Lesquelles susdites *marbres* ont été chargées sur *ledit chebek* bien conditionnées et marquées comme ci-contre; qu'ainsi reçues que seront, Dieu aidant, audit *Marseille* par *ledit sieur Couturier*, ou qui pour *lui* sera, sans y avoir rien de mouillé ni de gâté, payera de nolis *suivant le contract de nolisement Q. D. C. A.*

PONS.

(Feuille simple. N° 8, et paraphe de Couturier.)

b.

[*A Monsieur Couturier.*]

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous voulés bien m'annoncer la réception des 21 pièces de marbre expédiées par M. Gaspari, et je vous renouvelle mes remerciemens.

Je me suis laissé aller trop vite à un mouvement d'humeur contre les intendans de Santé, en lisant la lettre par laquelle ils font des difficultés sur la purification de mes paquets. Je conçois qu'en effet cette opération devoit être fort longue, vu le grand nombre de lettres que j'enfermois dans mon paquet. Je souscris à leur devis, ainsi que je l'ai déjà fait, en les priant seulement de ne pas oublier mon second paquet dans le vinaigre assés longtems pour qu'il devienne inlisible.

Je vous prie d'agréer l'assurance des sentimens que je vous ai voués et de présenter mon hommage à Mad[e] Couturier.

CHOISEUL-GOUFFIER.

Constantinople, 21 décembre [1788].

(Feuille double. « Reçue le 16 février par le paquebot; répondu le... 1789. » N° 22, et paraphe de Couturier.)

V.

a.

M. Couturier, nég^t à Marseille.

Smyrne, le 28 novembre 1788.

M. le comte de Choiseul-Gouffier m'a chargé de vous adresser tous les marbres embarqués sur le présent bâtiment du cap^{ne} Cavalier et dont vous avez ci-joint le connoissement. Le s^r Saunier, qui a la direction de ce bâtiment, s'est prêté avec plaisir au transport de ces marbres de Paros ici, sans frêt; n'ayant pu que convenir à M. l'Ambassadeur de faire passer ces marbres à Marseille par le même bâtiment, je me suis employé pour lui procurer le reste de son chargement, mais le s^r Saunier m'a fait observer qu'outre la quantité de marbres employé pour son lest, le restant lui otoit la place de 50 à 60 balles et lui préjudicioit d'autant pour le frêt du bâtiment. Je n'ay cependant pu rien fixer à cet égard, ignorant les intentions de M. l'Ambassadeur, à qui j'ay fait part de la réclamation du s^r Saunier, à l'effet de vous transmettre son avis et son opinion.

J'ai l'honneur, etc.

AMOREUX.

(Feuille double. « Reçu le 8e avril par le cap^{ne} Cavallié; répondu le 9 dudit par cap^{ne} Lieutaud.)

b.

Connaissement :

A Smyrne, le 10 octobre 1788.

A été chargé, au nom de Dieu et de bon sauvement, au port et hâvre de cette ville, par *nous*, *Amoreux*, *consul général de France à Smyrne*, *d'ordre et pour compte de*

Son Excellence monseigneur le comte de Choiseul-Gouffier, ambassadeur de France à la Porte Ottomane, sur la *bombarde* appellée *Jésus-Maria-Joseph*, commandée par le *cap*[ne] *Henry Cavalier*, *d'Agde*, pour porter et conduire, Dieu aidant, à *Marseille* et consigner à *Monsieur Couturier*, *négociant*, ou qui pour *lui* sera, les marchandises ci-après mentionnées et marquées de la marque ci-contre; savoir :

N° 1. *Une caisse de six pieds*,

N° 2. *Une de deux pieds*,

N° 3. *Une inscription d'un pied et dix pouces*,

N° 4. *Une inscription de trois pieds*,

N° 5. *Une id. d'un pied onze pouces*,

N° 6. *Une id. de trois pieds*,

N° 7. *Une id. de deux pieds deux pouces*,

N° 8. *Un autel avec inscription*,

N° 9. *Une inscription d'un pied six pouces*,

N° 10. *Une pièce brute d'un pied sept pouces*,

N° 11. *Une id. d'un pied onze pouces*,

N° 12. *Une id. d'un pied six pouces*,

N° 13. *Une id. de deux pieds cinq pouces*,

N° 14. *Un buste de deux pieds*,

N° 15. *Une pièce colonne canelée de quatre pieds*,

N° 16. *Une pièce brute de deux pieds trois pouces*,

N° 17. *Une pièce colonne canelée de quatre pieds*,

N° 18. *Une inscription dans un chassis de bois*,

N° 19. *Un morceau de l'autel marqué du n° 8*,

N° 20. *Une inscription d'un pied.*

Cinq pièces composant une colonne avec inscription. Ces cinq pièces sont marquées du n° 1.

Six gros tronssons de colonne.

Deux tables vertes, dont une cassée en plusieurs morceaux.

Et les ayant reçus bien conditionnées, sans y avoir rien de mouillé ni de gâté, payerez de nolis, *suivant l'avis de*

Son Excellence Monseigneur le comte de Choiseul-Gouffier, ambassadeur de France à la Porte Ottomane, sans autre Q. D. C.

Que dit être,

Cavallié.

Le tout pour être débarqué dans le courant des dix derniers jours de quarantaine, aux frais de M. l'Ambassadeur.

AMOREUX.

(Feuille simple. N° 9, et paraphe de Couturier.)

c.

A Monsieur Couturier, n[t] à Marseille.

De la Chêne du Port, le 10 may 1789.

Monsieur,

Le plus grand regret que j'ay, c'est de n'avoir pas été favorisé dans ma traversée pour avoir eû le plaisir de vous consignier les marbres de Mon[gr] le comte de Choiseul-Gouffier, amb[r] du Roy à Constantinople, pour que vous lui en usies fait par un moman plutos. Mais, grâce à Dieu, me voisy à La Chêne pour vous remaître lesdits marbres à votre loisir. Si j'ay tan tardé, Mons[r], à vous faire réponce à l'honneur de votre lettre, que je reçu par le bateau de service, cé que je ne saués poin le jour présis que je devés venir à la Chêne. Je vous ofre mes services a mon batiment et jé l'honneur de me croire et d'etre trés respectueusem[t], etc.

CAVALLIÉ fils.

(Feuille double. « Reçu ledit jour; répondu de même. » N° 29, et paraphe de Couturier.)

d.

Monsieur Couturier, nég^t à Marseille.

Smyrne, le 28 may 1789.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9 avril, en réponse à la mienne du 28 novembre, par le cap^ne Cavalier, qui a été chargé des marbres de M. l'Ambassadeur et qui a bien tardé d'arriver.

J'étois prévenu du sentiment de Son Excellence sur la prétention du s^r Saunier, qui a d'abord paru se charger volontiers de ces marbres, si on pouvoit lui faciliter son entier chargement, qui, à la vérité, a exigé un terme plus long que d'ordinaire, mais ce motif ne devoit jamais le porter à la réclamation qu'il a formée et il auroit dû s'en rapporter à la générosité de M. l'Ambassadeur, qui y auroit peut-être eu égard, ainsi qu'aux fâcheuses circonstances qui ont retardé si longtemps son arrivée en France. Le s^r Saunier s'y rend par un des trois bâtiments qui partent cette semaine, et je dois croire qu'il cherchera à mériter la bienveillance de M. l'Ambassadeur, ainsi que le cap^ne Cavalier, en vous intéressant à leur situation ou, pour mieux dire, à celle de leur armateur.

Je profite, Monsieur, du bâtiment du cap^ne Henry pour vous adresser trois bouts de colonnes de marbre avec inscriptions, toujours de la part de M. l'Ambassadeur et sans frêt, ces marbres tenant lieu, en partie, de lest au bâtiment.

J'ai l'honneur d'être, etc.

AMOREUX.

(Feuille double. « Reçu le 13 juillet; répondu le 22 août par le capitaine Berne. » N° 13, et paraphe de Couturier.)

VI.

Connaissement[1] :

Jésus, *Maria*, *Joseph.*

A Constantinople, le 3 février 1789.

A été chargé, au nom de Dieu et bon sauvement, au port et hâvre de cette ville, *par M. Kauffer*, *secrétaire de M. l'Ambassadeur de France*, sur l*a barque* appellée *la Jeune Helonnine*, commandée par *le cap*ne *François-Eustache Brest,* pour porter et conduire, Dieu aidant, à *Marseille* et consigner à *M. Couturier*, ou qui pour [lui] sera, les marchandises ci-après mentionnées; savoir : *quatre colonnes de marbre d'Égypte.*

Lesquelles, etc. [Formule imprimée sans autre addition manuscrite que le mot *Marseille* et la mention : ... payera de nolis *comme il vous plaira.*]

Que dit être,

F.-Eustache Brest.

M. Couturier.

(Feuille simple. N° 10, et paraphe de Couturier.)

VII.

Monsieur Couturier, *nég*t *à Marseille.*

Pomègue, le 4e aoust 1789.

Monsieur,

Je pense que vous serés informé que j'ay à bord beau-

1. La correspondance relative à ce connaissement ne se trouve pas dans le dossier.

coup de grosses pierres que monsieur l'Ambassadeur m'a chargé et qu'il sont à votre Consignation[1]. Et je crois que vous prendrés la peine de m'en faire débarrasser quand je serai dans la Chaîne, qui sera demain ou après demain. Ce parti est beaucoup plus économe que d'atendre la libre entrée du navire, atendu qu'il faudroit prendre des journaliers.

Il faut que je vous informe qu'il y a des pierres qu'il sont telement pesantes, que je n'ai pas à bord aucun apareil assés suffisant pour pouvoir les débarquer. Il faudroit dont que vous prissiés la peine de m'en faire venir un. Il me faudroit une grosse man et taille, autrement dit palanq et itagne, suivi d'une bonne vette et alors je pourrois débarquer toutes les pierres avec facilités. Au reste, monsieur, vous fairés comme bon vous semblera et comme que vous fassiés, je seroit toujours plus que flatté quand je recevrai vos ordres. Je suis toujours pénétré des mêmes sentimens d'estime et de considération avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

FRICHET.

(Feuille double. « Reçu le 5 dudit; répondu le 6 de vive voix. » N° 12, et paraphe de Couturier.)

VIII.

A Monsieur Couturier, intendant de la Santé à Marseille.

A la Chênne du Port, en 40^{enne}, le 28 avost 1789.

Monsieur,

Comme vous serés informé, il m'a etté chargé à Constantinople, par Mr Kaufer, pour compte de S. E. monsei-

1. Le connaissement de ces « grosses pierres » ne se trouve pas dans le dossier.

gneur l'Ambassadeur, une inscription seur marbre blanc[1]. Sy vous jugiés à prepos la faire débarquer, mes équipages en le momant me donnat la men pour la lever comme pour la débarquer près la consigne, s'il etté possible. Elle net pas grosse pour ne pouvoir la débarquer avec la chaloupe. Avec l'antré, il coûtera plus de frais pour la faire débarquer. Sy vous désiriés la faire débarquer, vous me feriés prévenir. Je dois prendre l'antrée dimanche.

Jé l'honneur d'ettre, etc.

P^re^ H^ré^ GUICHARD.

(Feuille double. N° 14, et paraphe de Couturier, avec la date 1790.)

IX.

a.

Monsieur Couturier, à Marseille.

Toulon, le 2 septembre 1790.

Monsieur,

Nous somes honorés de la chère Votre du 28e expiré. A sa réception, nous avons fait chercher après M. de Tromelin, commandant l'*Iphigénie,* désarmée depuis environ 15 jours. Ce capitaine étoit parti après avoir rendeu la frégate au Roy, ainsi que les comptes de la campagne. Il a faleu avoir recours aux maîtres du navire, qui se sont trouvés partis étant Bretons. Nous avons craint que ces marbres fussent égarés, aucun attelier de l'arsenal ne les ayant reçus. Enfin, hier, nous trouvant avec M. le Directeur du port, nous parlions de l'imprudence de M. Tro-

1. Le connaissement de cette inscription ne se trouve pas dans le dossier.

melin qui, s'étant chargé de ces pièces de marbre, n'en avoit chargé personne. Dans le moment, un maître du port vint dire à M. le Directeur que le chalan qu'il luy avoit donné ordre de prendre se trouvoit embarrassé du marbre apporté par l'*Iphigénie*. Je le réclamay, M. le Directeur nous dit de luy dépêcher ce chalan, qui luy étoit nécessaire pour les armements.

Nous fûmes de suitte pour noliser un bâtiment pour l'embarquer. Le Capne fut voir ces pièces; à son retour, il nous dit qu'elles étoient très lourdes et qu'il falloit convenir des nolis. Nous fûmes surpris de luy entendre demander 150 l. pour les nolis, fraix d'embarquement et de débarquement, et il vouloit sçavoir sy il faudroit les mettre à terre ou sur un vaisseau. En conséquence, nous vous prions, monsieur, à nous autoriser à promettre le nolis et nous dire en mesme temps sy elles doivent s'embarquer à bord de quelque navire. Cette circonstance pourroit nous faire obtenir un meilleur prix. Nous sommes enchantés d'avoir pu réussir à les découvrir et à vous témoigner notre empressement à vous être utile, et combien nous serons enchantés de prouver à Mr Estier et à vous le sincère attachement avec lequel nous avons l'honneur d'être, monsieur, vos très humbles serviteurs.

Frères Mouttet.

Nous n'avons pu nous mesme voir ce marbre, attendeu qu'il falloit monter sur le chalan, mais nous y avons envoyé un comis, qui nous a raporté y avoir deux colones brutes et un bloc quarré. Nous avons veu le Receveur des fermes qui vouloit nous faire payer les droits d'entrée et de sortie qui seroient revenus environ 12 du %. Mais le Directeur, avec lequel nous somes liés, nous a promis que nous ne payerions aucun droit. Nous l'espérons de mesme.

(Feuille double. « Reçu le 4; répondu ledit jour. » N° 26, et paraphe de Couturier.)

b.

Monsieur Couturier, Marseille.

Toulon, le 7 septembre 1790.

Monsieur,

Nous somes honorés de la chère Vôtre du 4 c[t]. Depuis, ayant un navire à notre adresse qui débarque du bois de construction, et qui ensuite doit se rendre à Marseille, nous avons engagé le capitaine à se charger de vos pièces de marbre; il nous l'a promis, et nous règlerons les nolis à l'avenant de ce qui pourra en coûter pour les frais d'embarquement; le patron qui devait s'en charger ne voulant pas démordre de son prix, nous en tirerons meilleur parti. Nous avons obtenu, à ce sujet, l'agrément de M[r] le Directeur du port et arcenal de ne les embarquer que vers la fin de la semaine prochaine, malgré les besoins que l'on a des chalans.

Nous avons l'honneur d'être, etc.

Frères MOUTTET.

(Feuille double. « Reçu le 10 dudit; répondu ledit jour. » N° 27, et paraphe de Couturier.)

X.

a.

[*Monsieur Couturier.*]

Toulon, le 16 septembre 1790.

Monsieur,

D'après les ordres que je viens de recevoir de monsieur le comte de Choiseul-Gouffier, ambassadeur de France à Constantinople. Il vous envoye, par la Tartane du capi-

taine Beaussier, de Toulon, une colonne et deux gros block de porphire rouge.

Il paroît que monsieur l'Ambassadeur met un très grand prix à ces trois pièces, car il m'écrit de tâcher de les découvrir et de vous les envoyer le plutôt possible; c'est aussi ce que j'ai fait, car je n'ai pas perdu un instant dès que j'en est eut connoissance.

Je joints ici le connoissement signé du cap^{ne} Beaussier, je ne doute pas que vous ne trouviez le frêt du transport de ces trois pièces fort extraordinaire. J'ai malheureusement eut affaire avec un capitaine trop avide, qui n'a pas voulû revenir de nos premiers engagements, et qui auroit voulû m'induire à une affaire plus sérieuse, si je ne m'étois pas décidé à conclure.

Oui, je l'avoue, cent livres de frêt pour transporter ces trois block à Marseille me parurent trop fort; mais c'est fut après coup. Je voulois revenir de mon erreur, il n'y a pas eut moyen sans entrer dans des grandes discutions, et retenir le départ du bâtiment : c'est ce qui m'auroit peut [être] mené trop loing, car j'ai pour principe que, quand on a affaire avec des chicaneurs, il faut s'en débarrasser le plutôt possible. Quand aux huit livres de plus des cent livres, il sont à titre de remboursement pour frêt d'employs des journaliers pour faire rendre les trois block sur le quay.

Je vais rendre compte à M^{r} l'Ambassadeur que ces marbres sont retrouvé et envoyé à Marseille.

J'ai l'honneur d'être, etc.

RACORD,
Sous lieutenant de vaisseau[1].

(Feuille double. « Reçu le 17 dudit; répondu le 18 dudit. » N° 15, et paraphe de Couturier.)

1. Cf., sur cet officier, de Choiseul, *Voyage pittoresque en Grèce,* t. II, p. 208.

b.

Connaissement :

Jesus Maria Joseph.

A . . . .

A été chargé au nom de Dieu et de bon sauvement au Port et Hâvre de cette ville, par *Monsieur Racord, sous-lieutenant de vaisseau*, *d'ordre de Monsieur le comte de Choiseul, ambassadeur de France à Constantinople,* sur l*a tartane* appel*ée l'Heureuse Magdelaine*, commandée par *Monsieur François Beaussier*, pour porter et conduire, Dieu aidant, à *Marseille* et consigner à *M. Couturier, nég*[t], ou qui pour *lui* sera, les marchandises ci-après mentionnées; savoir :

Une colonne de vieux marbre rouge d'antiquité, *de la longueur d'environ dix pieds.*

Et deux autres block de marbre ancienne statue. Lesquelles, etc. ... paiera de nolis *cent huit livres*, *tant pour fraix d'embarquement que pour fraix de transport à Marseille.*

A Toulon, le 15 septembre 1790.

Baussié cadet.

(Feuille simple. N° 15, et paraphe de Couturier.)

c.

A Monsieur Lazare Couturier, négociant, rue de la Calade, à Marseille.

Toulon, le 23 septembre 1790.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de

m'écrire. Je suis bien aise d'apprendre que les marbres de Monsieur l'Ambassadeur sont arrivés heureusement à Marseille. Quand aux renseignement que vous demandés sur leur arrivée à Toulon, je vous dirais qu'ils ont été pris à Allexandrie, par l'équipage de la frégate *la Badine*, commandée par M. le prince de Rohan de Guemenés. Cet officier les fit transborder sur la frégate *l'Alceste*, commandée par M. de Saint-Jean, arrivé à Toulon depuis deux ans. Monsieur l'Ambassadeur avoit crú que la personne qui s'en étoit chargée les eut fait passer à leur destination; et n'en ayant pas eut de nouvelles, il m'a écrit de les rechercher à Toulon, et de vous les adresser. C'est ce que je faits avec la plus grande exactitude.

Je ne doute pas du soin que vous en prendrés ainsi que de l'aquittement exact que vous ferés aux hautes prétentions du cap^ne^ Beaussier, avec qui j'ai eu plus d'une rixe.

J'ai l'honneur d'être, etc.

RACORD.

(Feuille double. « Reçu le 25 dudit. » N° 15, et paraphe de Couturier.)

XI.

a.

Connaissement :

A Toulon, le 1er octobre 1790.

A été chargé, au nom de Dieu et de bon sauvement, au port et hâvre de cette ville, *par MM. les frères Mouttet*, sur le *brigantin* appellé *l'Éclatrée*, commandé par *le capitaine Jean Joseph Revest, de Toulon*, pour porter et conduire, Dieu aidant, à *Marseille* et consigner à *Monsieur Couturier, nég^t^*, ou qui pour *luy* sera, les marchandises ci-après mentionnées ; savoir :

3 *blocs; nous disons trois blocs de marbre blanc*[1]. Lesquelles, etc. ... paiera de nolis *cent livres pour la totalité.*

Q. D. C. pour les frères Mouttet,

BONVALLET.

Au verso : *Pour acquit à Marseille, le 12 octobre 1790.*

Revest.

(Feuille simple.)

b.

Monsieur Couturier, à Marseille.

Toulon, le 2 octobre 1790.

Monsieur,

Nous vous remettons sous ce ply la police des marbres que nous avons charché sur le brigantin *l'Éclairé*, capne Revest, de cette ville. Il vous plaira vous les faire reconnaître et consigné à son heureuse arrivée. Nous avons rangé, pour les nolis, de notre mieux et nous les avons réduit à cent livres. Nous avons été témoin qu'il lui en a coûté près de trente livres pour les faire sortir de l'arcenal et les embarquer. Nous pensons que vous trouverés le prix très modéré, attendu le débarquement qui est encore à ses frais.

Vous offrant la continuation de nos services, nous avons l'honneur d'être, etc.

PPon des frères Mouttet,

J. MOUTTET fils.

(Feuille double. « Reçu le 3e dudit; répondu le 8e dudit. » No 18, et paraphe de Couturier.)

1. Une seconde expédition de ce connaissement porte les mots : *de marbre du Levant.*

XII.

Marseille, le 30 décembre 1790.

Compte des frais faits par Pierre Louis Imbert, de Marseille, à la réception de 30 caisses marbre que M. Digne, consul de France à Rome, lui a faittes adresser par M. V. Pizzoli, de Civitavecchia sur le brigantin *le Jacques*, cap^{ne} J. J^{ques} Laugier, pour compte de Monsieur le comte de Choiseul-Gouffier, ambassadeur de France à Constantinople; savoir :

Au cap^{ne} Laugier, pour nolis et chapeau. .		l. 434,10
Port en magasin		30
Commission de passage à 4 l. la caisse . .		120
		604,10
Agio de 2 mois 1/2 a demi p. °/₀, le mois sur mes débours ci-dessus.	l. 434,10	
	30	6,01
	484,10	l. 610,11

29 caisses, n°s 1 à 29 } L G.
1 malle, n° 33 }

J'ai reçu de Monsieur P^{re} Louis Imbert les vingt-neuf caisses et une malle ci-dessus, et lui ai remboursé six cent dix livres onze sols également ci-dessus, pour ses frais; m'étant chargé du magasin qui contient les susdits effets, dont je payerai le loyer à 36 l. le mois à compter du 13 et dernier jour que ledit sieur Imbert s'en est chargé. Fait en double à Marseille le 30 décembre 1790.

COUTURIER. IMBERT.

(Feuille simple. N° 16, et paraphe de Couturier.)

XIII.

a.

Monsieur Lazare Couturier, négt à Marseille.

Smyrne, le 16 avril 1791.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer, de la part de M. de Choiseul-Gouffier, deux colonnes de marbre, chargées sur le brigantin *le Hazard*, capne Frédéric Jaubert, qui part pour Marseille, et sans autres fraix que ceux de leur transport en magazin.

Vous voudrez bien, Monsieur informer cet ambassadeur de la réception de ces colonnes et les tenir à sa disposition.

J'ai l'honneur d'être, etc.

AMOREUX.

(Feuille double. « Reçu le 18 may; répondu le 10 juin par Capne Manet. » N° 17, et paraphe de Couturier.)

b.

Monsieur Couturier, négociant.

A la Chaine du port, le 10e juin 1791.

Monsieur,

Vous devez avoir été informé que j'ay dans mon bord deux colonnes appartenant à M. de Choiseuil, embassadeur à Consple, que Monsr Amoreux, consul à Smirne, m'a chargée. Elles sont, dans se moment à votre disposition; et vous me fairiez plaisir de les faire débarqué avant le 19e court, époque de mon entrée.

J'ay l'honneur d'être, etc.

Frédéric Jaubert.

(Feuille double.)

XIV.

[Rapports sur le projet de restauration, par le sculpteur Renaud, de la statue grecque destinée au monument patriotique de Marseille.]

a.

Aux citoyens administrateurs du département des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

Citoyen,

Par une invitation du 13 join 1793 de la par du directoire du département de Bouches du Rhône, je me transporta à l'atellier du citoyen Renaud, sculpteur, pour, conjointement avec les autres professeurs, mes collègues, et amateurs de cette ville, afin que je donna mon avis sur la restauracion d'une statue antique d'un grand mérite, mais mutilée et remise à l'artiste pour la réparer.

Je fis part à l'Artiste même de mes sentiment la dessus, et nous parummes convenir; de reflexions de part et d'autres en a résulté de cela que, suivant mon avis, l'administracion ne pouvoit point fere meilleur choix, pour un objet si intéressant, que celui de Renaud, artiste assais connus et difficil à remplasser dans ses contrées.

Je suis,

Citoyens administrateurs,

Antoine Casati,

Artiste et professeur de l'Académie de Marseille.

b.

Aux citoyens composant le Directoire du département des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

Invité par le citoyen Renaud, d'après le vœu du département, pour donner mon opinion sur la restauration d'une statue antique appartenant cy devant à Choiseul Gouffier, je me suis transporté à l'attelier de cet artiste, et je déclare que je ne crois pas qu'on puisse en tirer un parti plus avantageux et plus analogue à la circonstance. Les talens du citoyen Renaud sont connus, et il seroit à désirer qu'on les employât à l'érection d'un monument digne de notre antique cité.

A Marseille, le 18 juin 1793, l'an second de la République française.

FAMIN.

J'appuye le dire ci-dessus du citoyen Famin, sauf quelques petites observations auxquelles le citoyen Reynaud peut facillement remedier, si toutefois elles sont trouvées justes.

A Marseille, le 19 juin 1793, l'an second de la République française.

DAGNAN.

D'après l'invitation du Citoyen Renaud, vrai statuaire, je me suis transporté à son attelier pour y voir l'antique du ci-devant Choiseul-Gouffier. L'artiste a parfaitement réussit dans l'exécution de la tête, mais on voit que son génie a été borné par la position du deltoïde appuyé près du corps, ce qui l'a empêché de donner l'attitude décidé qui doit caractériser l'Égalité par le niveau qu'il doit tenir; d'après mon avis, on ne peut lui donner ce caractère, mais

bien tout autre attribus quelconque qu'on doit laisser au choix de l'artiste.

A Marseille, le 19 juin 1793, l'an 2[d] de la République française.

CHARTIER.

c.

Marsaille, le 24 juin l'an 2[me] de la République f[se].

Vue l'ainvitasion qui m'a été faite par le département de me trans portair aux attelier du citoyen Renaud, statuaire, pour y juger des reparasion faite à une statue antique, voisi mes bservation. Pour cante à la taite el et sublime et bien adopté o corp, comme de même les bra bien an manché. L'on observera peut etre qu'il sont un peu for, mes comme sé pour l'exécuter an marbre, il ne péche poin par la. Il et meme neseser pour la metre an execution pour venir au poin qu'il doive etre. Les pié coresponde parfaitement a la taite. Pour a l'egar des alegorie, je ne jenairé pas l'artiste; aprai l'avoir antandue je croi qu'il antirairé un partie plus avantajoeu de plus que set un article dont on peut lui fier.

Voula se que je pui dire selon mes connesanse.

ANGELOT.

d.

Aux citoyens administrateurs du département des Bouches-du-Rhône.

Citoyens administrateurs,

Sur l'invitation datée du 13, dont vous m'avés honnoré pour porter mon jugement sur un monument antique que le citoyen Reynaud, statuaire, a été chargé de réparer. Je

me suis rendu le 14 soir dans son attellier où j'ai trouvé plusieurs professeurs et amateurs des Arts.

La statue en pied que j'y ay vue, représentant une femme revêtue d'une tunique et d'un pallium, m'a paru être du grec le plus beau et le plus antique. Pour la réparer, le citoyen Reinaud lui a fait en stuc la tête, les bras et les pieds. La tête est d'une sagesse, d'une simplicité et d'une correction de stile qui m'ont étonné; les deux bras et les deux pieds sont également exécutés supérieurement et aussi bien adaptés à la figure et à son caractère. L'on peut dire avec vérité que l'artiste moderne s'est parfaitement identtifié avec l'artiste grec pour le faire revivre en reproduisant son ouvrage.

Le citoyen Reinaud a reçu, avec la modestie du talent supérieur et le désir empressé de perfectionnner son ouvrage, quelques observations sur la main gauche. Il s'agit seulement de donner à cette main un mouvement insensiblement oblique sans la sortir aucunement de sa position actuelle, parce qu'elle est nécessaire et dépendante du mouvement du bras qui se colle contre le buste pour retenir les plis de la draperie.

Cette figure m'a paru devoir être placée à hauteur de l'œil. C'est en plaçant ma vue à la hauteur de ses pieds que j'en ai vraiment découvert toute la beauté de l'ensemble.

Citoyens administrateurs, j'ai dit, en connoissant néanmoins mon insuffisance. Mon seul mérite c'est d'avoir obei à l'honneur que vous m'avés fait.

J'ai celui d'être trés cordialement, citoyens administrateurs,

Votre Concitoyen,

Ph. Magnan fils.

A Marseille, le 20 juin, l'an 2e de la république française.

e.

A l'administration du département des Bouches-du-Rhône.

Citoyens,

Je me suis transporté, selon votre désir, à l'attelier du C. Renaut, sculpteur : j'ai vu deux fois la statue qu'il entreprend de réparer. Je doute qu'on pût trouver un artiste plus capable de marier son travail à celui des Phidias et des Praxitelle. La noble tache qu'il s'est imposée, et dont il s'acquite avec tant de succès, honorera également ses talens et les administrateurs éclairés qui les auront employés dans une si précieuse circonstance.

RESSÉGUIER.

21 juin, an deux^{me} de la R. F.

f.

Aux citoyens président et administrateurs du directoire du département des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

Citoyens,

Ensuitte de l'invitation que j'ay reçu de votre part, je me suis rendu à l'attellier du citoyen Reinaud, sculpteur. J'ay examiné avec attention la restauration projettée de la statue antique trouvée parmi les effets de Choiseuil-Gouffier, voicy quel a été le résultat de mes observations.

La tête est vrayement dans le goût antique, analogue à la statue. J'estime néanmoins que l'artiste doit supprimer le diadème, qui est le signe de la souverainetté, ce qui ne peut convenir à l'effigie de la Liberté. Les bras projettés ont besoin d'être un peu diminués ; cette opération se

faira naturellement sur le marbre, et alors ils seront plus d'accord avec les proportions de la statue.

La grenade que le citoyen Reinaud a mis dans la main gauche de la statue est contraire au coutume des anciens; ce fruit doit être placé dans la paume de la main, et d'un plus grand volume, et nullement avec sa tige et des feuilles ce qui seroit un ornement ou attribut trop mesquin pour une si belle statue.

Le triangle que l'artiste a placé doit être remplacé par le niveau, qui est un attribut plus convenable à l'effigie de l'Égalité, et qui, présentant plus de surface, faira un meilleur effet.

L'on doit ensuite laisser au statuaire le choix des attributs caractéristiques. Quant aux pieds, ils sont dignes des talents du citoyen Reinaud et supérieuremt traittés.

Telle est l'opinion que je porte d'aprés mes foibles lumières sur la restauration de ce monument.

Je suis trés cordialement,

Grosson,

De l'Académie des sciences de Marseille, etc.

A Marseille, le 20 juin 1793, l'an second de la République française.

XV.

a.

24 juin 1793. « Nomination des citoyens Millot, administrateur du Directoire du département, et Mongendre, administrateur du district; en qualité de commissaires spéciaux pour choisir dans les magasins où sont renfermés des monuments venus de Grèce pour l'émigré Choiseul, le marbre nécessaire à la réparation, par le statuaire

Renaud, d'une statue antique faisant partie de ces monuments[1]. »

(Archives départementales des Bouches-du-Rhône. Inventaire, série L[1], p. 181.)

b.

Arrêté de l'administration provisoire du département des Bouches-du-Rhône, du 8 juillet 1793, l'an 2d de la république française une et indivisible.

Sur la demande faite par la municipalité de Marseille, d'après le vœu des sections de la commune,

L'administration, ouï le procureur général sindic provisoire, a arrêté qu'il sera tiré des magasins contenant les antiquités de l'émigré Choiseul, les pièces propres au monument patriotique projeté pour être placé à la tête du cours, et que le citoyen Millot et un commissaire du district de Marseille seront chargés de lever à cet effet et de remettre ensuite les scellés apposés sur lesdits magasins, ledit commissaire en remplacement du citoyen Mongendre qui avoit été comis précédemment pour l'apposition desdits scellés et avec pouvoir de reconnoître les scellés pour ledit citoyen absent.

Fait à Marseille, en la séance publique de l'administration provisoire du département des Bouches-du-Rhône, du 8 juillet 1793, l'an 2e de la république française une et indivisible.

GILLY, président. DESCÈNE, secrétaire-général.

1. Cette note ne fait pas partie du dossier.

c.

Marseille, 9 juillet 1793, l'an 2e de la République française une et indivisible.

Nous vous envoyons, citoyens, notre arrêté en date du 8 courant relatif à la nomination de deux commissaires, l'un pris dans votre administration, et l'autre dans celle du département, pour le choix des pièces propres à un monument patriotique.

Vous voudrés bien prévenir le membre que vous nommerés, à cet effet, de se rendre demain, à huit heures du matin, au caffé de Bergamin, vis-à-vis l'hôtel Bauveau, pour se joindre au citoyen Millot.

Les administrateurs provisoires
du dépt des Bouches-du-Rhône.

J.-L. MILLOT, P. g. s. p. — GIRAUD. — LAURIN.

d.

Extrait des Registres du district de Marseille, séance du neuf juillet mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la République une et indivisible.

L'administration provisoire du district assemblée, lecture a été faite d'un arrêtté rendu le jour d'hier par l'administration provisoire du département portant qu'il sera tiré, des magasins contenant les antiquités de l'Émigré Choiseuil, les pièces propres au monument patriotique projetté pour être placé à la tête du Cours, et que le citoyen Millot et un commissaire de l'administration de céans seront chargés de lever à cet effet, et de remettre ensuite les scellés apposés sur lesdits magasins, ledit commissaire en remplacement du citoyen Mongendre, qui

avoit été commis précédemment pour l'apposition desdits scellés.

Sur quoi, après avoir entendu le citoyen procureur-sindic, l'administration a nommé le citoyen Jean-Baptiste Allemand, en qualité de commissaire, pour, conjointement avec le citoyen Millot, procéder à la levée et remise des scellés apposés sur les magasins contenant les antiquités de l'Émigré Choiseul; le tout en conformité de l'arrêtté du département, dont lecture vient d'être faite. Et ont les membres présens signé ci-après. Ainsi à l'original.

Collationné. MICHEL, secrétaire-subrogé.

e.

Verbal de la prise de 6 tronçons marbre des Antiques de l'émigré Choiseul-Gouffier. Remis le 11 juillet 1793.

Ce jourd'hui dix juillet mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la République française une et indivisible, et en exécution de l'arrêté du département en datte du 8 du courant, portant qu'il sera tiré des magasins contenant les antiquités de l'Émigré Choiseul les pièces propres au monument patriotique projetté pour être placé à la tête du Cours et que le C^{en} Millot et un commissaire du district de Marseille, en remplacement du C^{en} Mongendre, etc., seront chargés de lever et de remettre ensuitte les scellés apposés auxdits magasins,

Nous, Jean-Louis Millot, procureur général sindic provisoire du département des Bouches-du-Rhône, Jean-Baptiste-Joseph Allemand, administrateur provisoire du district de Marseille, Jacques Agius et André Garnier, officiers municipaux provisoires dud^{t} lieu, nous sommes transportés, en compagnie du C^{en} Court, commis au département, faisant fonctions de secrétaire, à la rue Fortia, où est situé

l'un des magasins où sont contenus les marbres du Sr Choiseul-Gouffier.

Et ayant fait venir le Sr Jean-Bapte Janot, sequestre dudt magasin, nous avons procédé en sa présence à la reconnaissance des scellés; et l'ayant trouvé sain et entier, nous l'avons brisé. Nous sommes entrés dans ledit magasin, et ayant examiné les colonnes y contenues, nous nous sommes transportés à l'autre magasin dudt Choiseul-Gouffier, situé à la Rue des Picpus, dans la maison de Surian.

Et ayant procédé à la vérification du scellé en présence de Ciprien Durbec, sequestre dudit scellé et magasin, nous l'avons brisé, et étant entré, nous avons parcouru et examiné les marbres y contenus. Nous avons délibéré de prendre six tronçons de colonne marqués nos 124, 129, 126, 128, 127 et 113, *avec un autre tronçon marqué n° 59*[1], pour servir de base, comme étant les plus propres, au monument délibéré par les corps administratifs.

Après quoi nous nous sommes ajournés à demain huit heures précises du matin. Nous avons pris des mesures pour qu'il s'y trouva douze portefaix pour sortir les susdtes pièces. Nous avons ensuite remis le scellé aux susdts deux magasins en présence de leurs sequestres respectifs, et nous nous sommes retirés.

J.-L. Millot. — Agius, off. m. p. — Garnier, off. m. p. — Allemand. — Court, Sre.

Et advenu ledt jour onze juillet mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la république française une et indivisible, nous nous sommes rendus en la même compagnie que dessus, et avec douze portefaix au susdt magasin.

1. En renvoi dans le texte.

Et ayant reconnu le scellé sain et intacte, nous l'avons brisé. Et étant entrés, nous avons fait sortir les pièces mentionnées dans le verbal ci-dessus et les avons livrées à la disposition de la municipalité en la personne des citoyens Agius et Garnier, nos collègues, leur signature au présent verbal servant de chargement pour le département*.

Après quoi, nous avons de nouveau mis le scellé, et nous sommes soussignés. Fait à Marseille l'an et jour susdits.

[Mêmes signatures.]

*Nous avons aussi fait sortir et livré à la municipalité une septième pièce en marbre marquée n° 57. Nous approuvons le renvoi.

[Mêmes signatures.]

XVI.

Note de W. Froehner relative à la Collection de Choiseul.

« Marie-Gabriel-Florent-Auguste, comte de Choiseul-Gouffier, avait été nommé, en 1784, ambassadeur du Roi à la Porte Ottomane... Occupé depuis longtemps de son ouvrage intitulé *Voyage en Grèce*, il emmena avec lui de nombreux dessinateurs et même un poëte épique : son Homère était l'abbé Delille. Parmi les artistes se trouvait un jeune Bourguignon destiné à rendre de grands services à la science, *Fauvel*. Les fouilles entreprises à Alexandrie-en-Troade, à la nouvelle Ilium et dans tout le voisinage de cette partie de l'Asie Mineure, enfin l'exploration de l'Attique et des iles contribuèrent largement à la formation d'une collection épigraphique grecque, telle qu'aucun musée public ni particulier n'en avait possédé jusqu'alors. Le grand compte-rendu des trésoriers de Minerve de l'an-

née 410, savamment expliqué par l'abbé Barthélemy, le décret des Amphictyons de Delphes, le bas-relief d'Agamemnon, le calendrier de Proserpine, les textes relatifs aux prêtresses d'Eleusis, la liste des magistrats de Ténos, les vases de Marathon font partie des marbres recueillis à cette époque par M. de Choiseul lui-même ou par Fauvel, et furent successivement expédiés en France.

« Pendant la Révolution, les richesses de cette nouvelle collection partagèrent le sort de tous les objets d'art saisis chez les émigrés. Après avoir stationné assez longtemps dans les dépôts provisoires, elles furent distribuées entre le Louvre, la Bibliothèque nationale et le musée de Marseille. M. de Choiseul, forcé, par une émeute des marins français, de quitter Constantinople, s'était réfugié à Saint-Pétersbourg où il devint bientôt un des hauts fonctionnaires de l'empire russe. Ce fut seulement après son retour à Paris, vers 1802, qu'une décision du Ministre de l'Intérieur, comte Chaptal, annula la confiscation et lui rendit, à peu d'exceptions près, tout ce qu'il avait perdu...

« M. de Choiseul-Gouffier, nommé Ministre d'État de la Restauration, mourut le 20 juin 1817 à Aix-la-Chapelle. A la vente de ses marbres, qui eut lieu l'année suivante dans son hôtel des Champs-Élysées, le musée du Louvre acquit la presque totalité des inscriptions grecques au nombre de quatre-vingt-dix-sept. »

(*Inscriptions grecques*. Paris, 1865, p. x à xii.)

XVII.

Liste des Antiquités de la Collection appartenant au musée de Marseille.

Ile de Délos. Inscriptions funéraires de Mnésiépès, fils de Néomède, et de sa femme *Philyto*, fille de Praxiklès.

Grand autel cylindrique en marbre blanc. — *C. I. Gr.*, 2310 ; *Catal.*, n° 84.

Ile de Kos. Inscription funéraire d'*Héraclide*, fils d'Artémidore. Petit autel, en marbre blanc, orné de guirlandes suspendues à quatre bucrânes. — *C. I. Gr.*, 2516 ; *Catal.*, n° 122.

Ile de Délos. Base de trépied en marbre de Paros. Les trois faces du monument représentent la triade délienne, Latone, Diane et Apollon. Les pieds de la base sont formés par trois griffons aux ailes arrondies. Style archaïque. — *C. I. Gr.*, n° 2303 ; *Catal.*, n° 85.

Athènes. Scène d'adieu. Bas-relief funéraire en marbre de Paros. Nombreuses mutilations. — *Catal.*, n° 96.

Provenance inconnue. Apollon citharède. Bas-relief en marbre blanc, de style archaïsant. Le dieu est représenté dans l'attitude de la marche. — *Catal.*, n° 103.

(D'après W. Froehner, *Catalogue des antiquités grecques et romaines du Musée de Marseille*. Paris, 1897, in-8°.)

IMPRÉCATION

GRAVÉE SUR PLOMB

TROUVÉE A CARTHAGE.

Par le R. P. Molinier, de la congrégation des Pères Blancs[1].

Lu dans la séance du 22 juin 1898.

Je voudrais faire connaître une imprécation gravée sur plomb, trouvée à Carthage dans une tombe romaine du cimetière des *officiales*[2].

Cette lamelle, de 0m151 de longueur sur 0m128 de largeur, porte 78 lignes de texte dont les caractères ne mesurent en général que 1 millimètre 1/2 de hauteur. Souvent quelques-uns dépassent l'alignement. De même qu'on l'a remarqué pour une autre de ces *devotiones*, « l'inscrip« tion commence à un angle de la plaque, en suit « les bords, puis se continue en formant des « carrés rentrant successivement les uns dans les « autres. »

Voici le texte grec tel que j'ai pu le déchiffrer à la loupe :

1. [Le R. P. Molinier étant actuellement en mission au Nyassa n'a pu revoir lui-même les épreuves de ce travail.]

2. Sur les *tabulas execrationum* trouvées à Carthage, cf. *Corpus inscr. lat.*, VIII, nos 12504 à 12511. — Sur des documents analogues trouvés à Hadrumète, voy. *Coll. du Musée Alaoui*, I, 1890, p. 57 et 101.

ЄΞΟΡΚΙΖѠ CЄ ΟCΤΙ(C) ΠΟΤ ЄΙ ΝЄΚVΔΑΙΜΟΝ ΤΟΝ ΘЄΟΝ ΤΟΝ ΚΤΙCΑΝΤΑ ΓΗΝ ΚΑΙ ΟVΡΑΝΟΝ
ЄΞΟΡΚΙΖѠ CЄ ΤΟΝ ΘЄΟΝ ΤΟΝ ЄΧΟΝΤΑ ΤΗΝ Є(Ξ)ΟVCΙΑΝ ΤѠΝ ΧΘΟΝΙѠΝ ΤΟΠѠΝ
ЄΙΧΑΡΟΠΛΗΞ ЄΞΟΡΚΙΖѠ CЄ ΤΟΝ ΘЄ(ΟΝ) Ο(ΡΚΙΖ)Ѡ■■Ν■ΤѠΝ ΠΝЄVΜΑΤѠΝ■■ΟΡΚΙ
ΖѠ CЄ ΤΟΝ ΘЄΟΝ■■C ΑΝΑΓΚΗC ΤΟΝ ΜЄΓΑΝ ΑΡΟVΙΟΒΑΑΡΖΑ■ΡΑΝ ΟΡΚΙΖѠ CЄ ΤΟΝ
ΘЄΟΝ ΤΟΝ ΠΡѠΤΟΓΟΝΟΝ ΤΗC ΓΗC■■ΟΝΚЄΙCΑΙΒΤΑΒΙΤЄΙC■ΘЄΙΒΑΛ ΟΡΚΙΖѠ CЄ ΤΟΝ ΘЄΟΝ ΤѠΝ
ΑΝЄΜѠΝ ΚΑΙ ΠΝЄVΜΑΤѠΝ ΛΑΙΛΑΜ ΟΡΚΙΖѠ CЄ ΤΟΝ ΘЄΟΝ ΤΟΝ ЄΠΙ ΤѠΝ
ΤЄΙΜѠΡΙѠΝ ΠΑΝΤΟC ЄΝΨVΧ(ΟV)■ΡΑΠΙΡΜΙΦΙ ΟΡΚΙΖѠ CЄ ΤΟΝ ΘЄΟΝ ΤΟΝ ΤѠΝ ΟVΡΑ
ΝΙѠΝ CΤЄΡЄѠΜΑΤѠΝ ΔЄCΠΟΤΗΝ ΧΙΑΜΧ■■ΟΡΚΙΖѠ CЄ ΤΟΝ ΘЄΟΝ
ΤΟΝ ΧΘΟΝΙΟΝ ΤΟΝ ΔЄCΠΟΖΟΝΤΑ ΠΑΝΤΟC ЄΝΨVΧΟV ΑΛΒΑΧΑѠΒΡΗ ΟΡΚΙΖѠ CЄ ΤΟΝ
ΘЄΟΝ ΤΟΝ ΝЄΚVΑΓѠΓΟΝ ΤΟΝ ΑΓΙΟΝ ЄΡΜΗΝ ΤΟΝ ΟVΡΑΝΙΟΝ Α■ΟΝ
ΚΡ■Α■ΤΟΝ ЄΠΙΓЄΙΟΝ Α■ΟΝ■■ΝΙΝΤ■ΙΧ■ΝΙΟΝ ΑΡΧΗCΑΙΝ ΟΡΚΙΖѠ(C) Є ΤΟΝ ΘЄ
ΟΝ ΤΟΝ ЄΠΙ ΤΗC ΨVΧΟΔΟCΙΑC ΠΑΝΤΟC ΑΝΘΡѠΠΟV ΓЄΠЄΙЄΓЄΝЄΙ■■
ΜЄΝΟΝ ΙΑѠ ΟΡΚΙΖѠ CЄ ΤΟΝ ΘЄΟΝ ΤΟΝ ΦѠΤΙΖΟΝΤΑ ΚΑΙ CΚΟΤΙΖΟΝΤΑ ΤΟΝ ΚΟCΜΟΝ
CЄΜЄCΙΛΑΜ ΟΡΚΙΖѠ CЄ ΤΟΝ ΘЄΟΝ ΤΟΝ ΠΑCΗC■■■■■
CΙΝ ΑΝΘΡѠΠΙΝΗC ΛVΤЄΙVΠѠ■■■■ΝCΑΒΑѠΘ ΟΡΚΙΖѠ CЄ ΤΟΝ ΘЄΟΝ Τ■ΤΟVC Α ■■
ΜΟΝΟC CΟV ΑΡΜΙΜΟVΘ ΟΡΚΙΖѠ CЄ ΤΟΝ ΘЄΟΝ ΤΟΝ ΤΟV CΤЄΡЄѠ
ΜΑΤΟC ЄΝ ЄΑVΤѠ ΤΗΝ ΔVΝΑΜΙΝ ЄΧΟΝΤΑ ΜΑΡΜΑΡΑѠΘ ΟΡΚΙΖѠ CЄ ΤΟΝ ΘЄΟΝ
ΤΟΝ ΤΗC ΠΑΛΙΝΓЄΝЄCΙΑC ΘѠΘΑΡΡΑΒΑV ΟΡΚΙΖѠ CЄ ΤΟΝ ΘЄΟΝ ΤΟΝ
ΤΟVC ΛΗΝΟVC ΟΛΟVC■■ΙЄVΟΝ■■ΙΑѠ ΟΡΚΙΖѠ CЄ ΤΟΝ ΘЄΟΝ ΤΟΝ ΤΗC ΗΜЄΡΑC
ΟΡΚΙΖѠ ΑΒѠΑѠΘ ΟΡΚΙΖѠ CЄ ΤΟΝ ΘЄΟΝ ΤΟΝ ЄΧΟΝΤΑ ΤΗΝ

ЄΞΟVCIAN THC ωPAC TAVTHC HCC OPKIZω ICOV OPKIZω CЄ TON ΘЄON TωN
OVPANIωN CTЄPЄωMATωN ΔЄCΠOZONTA IAω I■OHA OPKI
Zω CЄ TON ΘЄON TON OVPANION ■IAω OPKIZω CЄ TON ΘЄON TON THN ΔIANOIAN
ΠANTI ANΘPωΠω XAPICAMЄNON■■ЄΓЄMΨЄN■VЄNIΠH
OPKIZω CЄ TON ΘЄON TON ΠΛACANTA ΠAN ΓЄNOC ANΘPωΠωN
OPKIZω CЄ TON ΘЄON TON THN OPACIN ΠANTI ANΘPωΠω XAPI
CAMЄNON CΠPOΨCV OPKIZω CЄ TON ΘЄON TON XAPICAMЄNON TOIC ANΘPω
ΠOIC THN ΔIA TωN APΘPωN KЄINHCIN OPΘHN XЄ
AVNΞIN OPKIZω CЄ TON ΘЄON TON ΠATPOΠATOPA ΦANOV ΦOBOHN OPKIZω
CЄ TON ΘЄON TON THN KOIMHCIN COI ΔЄΔOPHMЄNON
KAI AΓION ΛVCANTA CЄ AΓION■■TON■■ON■■MOMAM OPKIZω CЄ TON
ΘЄON TON ΠANTOC ■ΘOV KVPIЄVONTA NAXAP OPKI
Zω CЄ TON ΘЄON TON TOV VΠNOV ΔЄCΠOZONTA CΘOM■NOHN
OPKIZω CЄ TON ΘЄON TON AЄPION TON ΠЄΛAΓION
TON VΠOΓЄION TON OVPANION TON ΠЄΛAΓION THN APKHN
■■■N■Є■■ΛHMЄNON TON MONOΓЄNH TON ЄΞ AV
TOV ANAΦANЄNTA TON ΠVPOC KAI VΔATOC KAI ΓHC KAI AЄPOC THN
ЄΞOVCIAN ЄXONTA ωHIAω CЄ IAΦЄTIΠPOC
ЄΞOPKIZω CЄ KATA THN■■ONOMA ЄKATHC THC OPΦOV
MACTHΓOΦOPOV AΔOV TOV ΛAMAΔOVTOV

ΧΡVCOCANA■■ATMOΠOTI ΧΘONIAN THN IΠΠ■THC
AK■■■ЄPЄCXЄIΓΑΛΗЄΒΟVTOC■VANT
ЄIΠω COI KAI TO ANΘINON ONOMA OTIЄMЄI TAPTAPA
H■NΘOC OVPANOC■OPBA■■OPA
AOPΦNOIOPBACV■■■■MOΛTIHIωΦVΛAKH
■ωΠVΦЄPAIω ANAΓKH MACKЄΛΛI
MACKЄΛΛω ΦA■VKЄN CABAωΘ OPЄOBOPZAPIP
HNΘAN■ANINKOVXЄωXINA
ΔIAKONHCHC MOI ЄN Tω KIPKω T ΠPOCICIΔOΛI
■OЄMBPIωN KAI KATAΔHCHC
ΠAN MЄΛOC ΠAN NЄVPON TOVC ωMOVC TOVC KAPΠOVC
TOVC ANKωNAC TωN HNIOXωN
ΠVPOC T■OΛVMΠOV KAI OΛVMΠIANOV KAI
CKOPTIOV KAI IOVVЄNKOV
BACANICON AVTωN THN ΔIANOIAN TAC ΦPЄNAC
THN AICΘHCIN INA MH
NOωCIN TIΠ■IωCIN AΠOKNICON AVTωN TA
OMMATA INA MH BΛЄΠωCIN
MHTЄ AVTOI MHTЄ OI IΠΠOI OVC MЄΛΛOVCIN

ЄΛΑVΝЄΙΝ ΑΙ■■ΤΙΤΟΝ
ΚΑΛΛΙΔΡΟΜΟΝ ΚΑΙ ЄΙ ΤΙC CVΝ ΑVΤΟΙC ΑΛΛΟC
ΖЄVΧΘΗCЄΤΑΙ ΟV ΑΤЄΝ
ΤЄΙΝΙΝΑ■ΚΑΙ ΛΑΜΠΑΔΙΟΝ ΚΑΙ ■ΑV
ΡΟΝ ΛΑΜΠΑΔΙΟV
ΚΑΙ ΧΡVCΑCΠΙΝΙΟV ΙΟVΒΑΝ ΚΑΙ ΙΝΑΟΝ
ΠΑΛΜΑΤΙΟΝ ΚΑΙ
CΟVΠЄΡΒΟΝ ΚΑΙ ■ΠΝΙΟΝ ΒΟV
ΒΑΛΟΝ ΚΗΝ
CΟΡΑΠΟΝ ЄΡЄΙΝΑ ΚΑΙ ЄΙ ΤΙΝΑ
ΑΛΛΟΝ ΙΠ
ΠΟΝ ЄΞ ΑVΤΩΝ ΜЄΛΛЄΙ ЄΛΑV
ΝЄ■Ν
ΚΑΙ ЄΙ ΤΙC ΑΛΛΟC ΙΠΠΟC ΤΟV
ΤΟΙC ΜЄΛ
ΛЄΙ CVΝΖЄVΓΝVCΘΑΙ
ΠΡΟ
ΛΑ■ЄΤΩCΑΝ ЄΠΙ ΝЄΙ
ΚΗΝ Η ЄΛΘΩCΙΝ

C'est encore un sortilège d'*auriga* contre ses adversaires du cirque. La prière ne commence guère à être formulée qu'à la fin de la 48e ligne. Ce qui précède est rempli par les adjurations, qui occupent, comme on le voit, la majeure partie. Nous trouvons encore ici en tête le νεκυδαίμων, souvent mentionné sur les tablettes de ce genre. C'est l'âme du défunt dans le tombeau duquel est jetée la *devotio*. Bien que les païens rendissent aux morts un véritable culte, les prières ne s'adressaient vraisemblablement pas à l'âme ou δαίμων. Selon toutes les apparences, cette dernière servait seulement d'intermédiaire entre le suppliant et les divinités infernales, à qui elle transmettait les suppliques des vivants.

Ce sont donc les dieux souterrains, χθόνιοι θεοί, qu'invoque le suppliant, et il serait intéressant d'identifier les divinités à l'aide des qualificatifs par lesquels elles sont désignées.

Par exemple, ne serait-il pas permis de voir Pluton dans « celui qui règne sur les lieux souterrains » et Saturne dans « celui qui préside « aux constellations célestes » ? Mercure est désigné sous les noms de χθόνιος et de νεκυαγωγός. D'ailleurs, à cette même 10e ligne se lit le mot **ΕΡΜΗΝ**. Le **Μ** n'est pas très clair, on pourrait presque le confondre avec un ω, mais je ne doute pas qu'il ne faille voir là le nom grec de Mercure. Plus loin, le qualificatif μαστιγοφόρος, qu'on trouve à la 40e ligne, fait songer à la Tisiphone de Virgile :

Continuo sontes ultrix accincta flagello
Tisiphone quatit insultans[1].

A la 7e ligne déjà, on invoque le dieu qui préside aux châtiments : ἐξορκίζω σε τὸν θεὸν τὸν ἐπὶ τῶν τιμωριῶν παντὸς ἐμψυχοῦ.

Les mots ΜΑCΚЄΛΛΙ ΜΑCΚЄΛΛѠ accompagnent le mot ΑΝΑΓΚΗ, qui désigne la Nécessité, cette divinité spéciale souvent confondue avec le Destin ou les Parques. « Μασκελλι μασ-« κελλω plerumque referuntur ad Necessitatem « deam, inde a veterum Orphicorum temporibus « diligenter cultam[2]. »

Les mots ΟΡΚΙΖѠ ΙCΟΥ, à la 21e ligne, se rapportent, sans nul doute, à Jésus-Christ lui-même. On sait, en effet, que les sorciers qui composaient les imprécations dans le genre de celle qui nous occupe étaient quelque peu gnostiques. Les partisans de cette secte philosophique admettaient que l'*éon Sabaoth*, prince du septième ciel, avait fait le ciel et la terre, et qu'à lui appartenaient aussi les six autres cieux. On pourrait donc dire peut-être que la première ligne de notre imprécation : τὸν θεὸν τὸν κτίσαντα γῆν καὶ οὐρανόν, désigne cet éon. Les gnostiques admettaient aussi que, pour sauver les hommes, l'*éon Jésus* s'était uni à la matière, mais en apparence seulement, pour ne pas se souiller. L'*éon Jésus* était donc le Sauveur. Cette

1. *Aen.*, VI, 570-571.
2. R. Wuensch, *Corp. inscr. attic., appendix continens defixionum tabellas in attica regione repertas,* praef., p. XX.

explication, tirée des doctrines gnostiques, donne aussi la raison de la présence sur une autre lamelle de plomb de deux passages de la Sainte Écriture, copiés mot pour mot l'un dans la Genèse, l'autre dans Daniel, ainsi que du mot 'Αδωναί.

Quant à l'orthographe du mot ICOV pour IHCOV, elle s'explique aisément par l'*iotacisme*, qui a fait supprimer l'H dans l'écriture, suppression qui se remarque fréquemment dans la prononciation quand deux voyelles ou deux diphtongues ayant le son *i* se suivent immédiatement dans le même mot. Le même iotacisme se remarque d'ailleurs dans les mots comme τειμωριῶν pour τιμωριῶν, κεινήσω pour κινήσω, νείκην pour νίκην, etc., où l'ἰῶτα a été remplacé par la diphtongue ει, ayant le son ι.

Il convient de signaler aussi le terme hybride CЄMЄCIΛAM, dont la signification n'est pas douteuse, après les mots ὁρκίζω σε τὸν θεὸν τὸν φωτίζοντα καὶ σκοτίζοντα τὸν κόσμον. CЄMЄCIΛAM, qui se lit ailleurs CЄMЄCIΛAMΠ et CЄMЄCIΛAMΨ, est évidemment formé de شمس et de λάμπω ou λαμπρός, et signifie « soleil brillant[1] ».

Le dieu IAΩ, qui est tantôt un dieu du ciel, tantôt un dieu des enfers, d'après M. Wuensch, est ici un dieu du ciel; il est d'ailleurs appelé οὐράνιος.

A mentionner enfin les mots εἴπω σοι καὶ τὸ ἀνθινὸν ὄνομα, qui pourraient bien se rapporter à

1. Cf. R. Wuensch, *op. laud.*, p. xx.

Proserpine et rappeler la fleur, le pavot ou le narcisse, avec laquelle elle est souvent représentée.

Malgré toutes les précautions prises en déroulant la feuille de plomb sur laquelle est gravée cette *devotio*, une partie de la lamelle a été endommagée. De là viennent des lacunes qui se voient dans le texte. Il peut y avoir eu de la sorte des mots intéressants qui n'ont pas été lus, mais le texte proprement dit de la *devotio* n'a pas été atteint notablement. On peut en donner la traduction suivante en prenant au commencement du κατάδεσμος, après les nombreuses invocations :

« Je te conjure... de m'aider dans le cirque...
« Lie tous les membres, les nerfs, les épaules, les
« avant-bras, les poignets, les jarrets des cochers
« de la faction des Rouges *Olympus*, *Olympianus*,
« *Scortius* et *Juvencus*. Torture leur intelligence,
« leur cœur, leurs sens, afin qu'ils ne compren-
« nent pas ce qu'ils feront; écorche-leur les yeux,
« afin qu'ils ne puissent voir, ni eux ni les che-
« vaux qu'ils doivent conduire aux courses, *Kalli-*
« *dromus*, *Egyptus* et tous ceux qui seront attelés
« avec eux, et *Lampadius*, et *Maurus* de *Lam-*
« *padius*, *Chrysaspis*, *Juba*, *Palmatius*, *Superbus*,
« *Bubalus*, *Censorapius*, *Eris* et tous les autres
« chevaux qui doivent courir avec ceux-là, et
« ceux qui seront attelés avec eux, afin qu'ils ne
« puissent remporter la victoire en devançant ni
« entrer dans le champ de courses. »

UN

MANUSCRIT INCONNU

DU

LIBER MIRACULORUM SANCTE FIDIS.

Par M. l'abbé Bouillet, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 21 décembre 1898.

Lorsque je publiai, en 1897, le *Liber miraculorum sancte Fidis*[1], neuf manuscrits, presque tous fragmentaires, dont la plupart existent encore, m'avaient fourni les éléments de mon travail. Au texte le plus important, — celui d'un manuscrit de la bibliothèque de Schlestadt, — les autres manuscrits avaient ajouté l'appoint d'un appendice assez considérable. Cependant je ne me croyais pas encore en possession du texte complet, et je souhaitais hautement que des chercheurs plus heureux que moi eussent la bonne

1. *Liber miraculorum sancte Fidis*, publié d'après le manuscrit de la bibliothèque de Schlestadt, avec une introduction et des notes, par M. l'abbé A. Bouillet. Paris, Picard (*Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*), in-8°, 1897.

fortune de rencontrer des manuscrits encore ignorés et des récits inédits. Mon vœu vient de recevoir une première réalisation.

M. Salesses, capitaine du génie, originaire du Rouergue, chargé d'étudier en ce moment l'avant-projet d'un chemin de fer à établir dans la Guinée française, occupe depuis plusieurs années ses loisirs, pendant ses séjours en France, à recueillir les documents que peuvent lui fournir les dépôts d'archives et les bibliothèques relativement à l'histoire de son village natal. Se trouvant dernièrement aux archives de Rodez, son attention fut attirée par une feuille de parchemin qui servait de couverture à un registre cadastral. Il examina l'écriture dont est couvert ce parchemin et n'eut pas de peine à se convaincre qu'il avait sous les yeux un feuillet double provenant d'un manuscrit du Livre des miracles de sainte Foy. Le capitaine Salesses m'annonça sa découverte et me fit envoyer une copie du précieux manuscrit, dont je fis une première étude. J'ai pu ensuite, grâce à l'obligeance de M. le Directeur des archives et à l'empressement de M. l'Archiviste de l'Aveyron, continuer mon étude à Paris sur le manuscrit même, et c'est le résultat de mon examen que je voudrais communiquer aujourd'hui à la Compagnie.

Le fragment conservé aux archives de Rodez était la feuille extérieure d'un cahier, vraisemblablement le dernier du volume dont il faisait partie. Chaque feuillet mesure environ $0^{m}26$ sur $0^{m}20$;

chaque page porte tracées à la pointe trente lignes; aux deux premières pages, la première ligne est restée sans emploi. L'écriture appartient au commencement du XIIe siècle. Le manuscrit devait être déjà dépecé au XVIe : on voit au bas de la quatrième page que notre feuille a servi de chemise pour classer des *Prosme* (*sic*) *de l'an 1572;* la même date se retrouve deux fois à la première page. On lit encore dans la marge de cette dernière cette indication, écrite aussi au XVIe siècle : *Taille pour ung chascun consul monte xviij l*(ivres) *xiij s*(ols) *iiij d*(eniers) *que fault envoyer en avril à Villef*(ranche).

La première page tout entière et les cinq premières lignes écrites de la seconde offrent la suite d'un récit dont nous ne connaissons pas le début. Il s'agit de la résurrection d'un certain Théodoric qui, avant sa mort, n'avait jamais entendu parler de sainte Foy, et dont le premier souci, en revenant à la vie, fut de s'engager à aller remercier, dans son sanctuaire de Conques, celle qui la lui avait rendue; ce qu'il fit bientôt après. Dans la prose du récit sont intercalés treize vers hexamètres léonins. Voici d'ailleurs la transcription de cet important fragment; il ne se trouve dans aucun des manuscrits qui ont servi à l'édition du *Liber miraculorum*.

« ..... sima sanctę Fidis magnificentia. Nam omnibus sanctę Fidis potenciam deprecantibus,

Mox Theodoricus, tantę virtutis amicus,
Qui fuit egrotus fremuit cum corpore totus,
Ad seseque redit sanus vehit atque resedit;
Antea qui mutus stabat fuit ecce locutus,
Et quod non norat Fidis almę nomen honorat,
Exclamans lętus : *Tristes deponite fletus;*
Rem veram dico quod martir et inclita virgo
Dicta Fides fortis me nunc discrimina mortis
Effugisse dedit, morbosa luesque recedit;
Si quid restabit sanum scio me solidabit;
Ergo nunc alacres illi persolvite grates
Ad presens, et ego, non facto tempore longo
Ejus honorificum disponam visere templum.

« Sic senior Theodoricus ab infirmitate convalescens sanctę Fidis virginis et martiris virtutem et nomen in omnium qui adstiterant audientia predicabat cujus nec etiam famam, quandiu sanus extiterat, alicubi audierat. Ergo non est dubitandum virum istum vitali calore fuisse destitutum, cum resuscitatus locutus fuerit quę quandiu in vita carnali conversatus est ignoravit. Accidisse enim multociens audivimus quod quidam in ipso exitu animę perspicaciter multa conspexisse probantur, quę eos latebant dum anima corporea mole deprimeretur, quod et Gregorius plenius exequitur, cum in libro dialogo de subtilitate animę disputare dinoscitur. Quod satis competenti testimonio rei hujus aptatur, quia quod omni tempore vivens ignoverat per exeuntis animę subtilitatem cognovisse comprobatur, et ita fecisse manifes-

tum, dum anima ipsa per sanctę Fidis merita ad proprium reversa esset corpusculum. Unde vir ille voti obnoxius, non adhuc etiam corporeis recuperatis viribus, equis evectus ad ipsius sanctę Fidis virginis venit in presentia ejus corporea gratias relaturus. »

Deux lignes restées en blanc, à la suite de ce récit, étaient sans doute destinées à recevoir, en lettres rouges, le titre du chapitre suivant, dont nous n'avons que les vingt-deux premières lignes. Le manuscrit célèbre de la bibliothèque de Chartres, écrit au XIV[e] siècle, et qui porte le nom d'*Apothecarius moralis monasterii S[i] Petri Carnotensis*, postérieur en date au fragment de Rodez, contient un récit qui paraît être un arrangement de celui dont ce dernier contient le début; on le trouvera à l'appendice du *Liber miraculorum*, sous ce titre : *De quodam Sarraceno qui captus, per sanctam Fidem liberatus, christianus factus Johannes vocatus est*[1].

L'Arabe dont parle le manuscrit de Rodez, d'abord ennemi acharné des chrétiens, se convertit, reçoit le baptême et tourne sa bravoure contre les païens; ceux-ci le font prisonnier et sa captivité est permise par Dieu, afin que sa délivrance miraculeuse fasse éclater davantage la puissance de sainte Foy. Celui dont il est question dans le manuscrit de Chartres est encore païen

1. P. 239.

lorsqu'il est fait prisonnier; c'est un de ses compagnons de captivité qui le convertit et lui persuade de prier sainte Foy pour en obtenir sa délivrance. Une fois libre, il se fait baptiser à Jérusalem et accomplit le voyage de Conques pour remercier sa libératrice. Cependant les deux récits, malgré leurs différences, offrent d'évidentes ressemblances. C'est ainsi que des phrases entières du plus ancien se retrouvent dans le plus récent, et qu'il y a similitude complète des noms propres d'hommes, de villes, de peuples et de régions.

Afin de permettre la comparaison, je transcris ce qui reste du texte dans le manuscrit de Rodez :

« In tanta sanctę Fidis miraculorum copia quoddam inserere studuimus quod valde impossibile putaretur, ni Dominus electorum suorum virtutes multis prodigiis innotescere volens, ita pronunciasse cerneretur : *Opera quę ego facio facietis, et majora horum facietis*[1]. Erat igitur in Hierosolimitanorum confiniis quidam paganus, genere Agarenus, militari valitudine satis promptus, Christianos, sicuti legi divinę contrarius, cum eis bellum gerendo, multoties insequutus. Sed tandem, Dei interveniente misericordia, gentilitatis renuncians superstitionibus, ad baptismum convolans factus est christianus. Johannes autem in baptismo nuncupatus fuit, qui et etiam ex virtute militaris audatiae ferreus cognominabatur. Hoc

1. Joan., XIV, 12.

modo quidem versa vice superstitiosę infidelitatis inimititiam quam contra Christianos exercuerat, in paganos transtulit, Deique confisus auxilio, acrior in infideles insurgere coepit, eos atque impugnatione creberrima atrivit. Is ergo tempore quodam ad indictum bellum progressus, in campo qui vocatur Artha, uno fere miliario distante a Damasco, confligebat vi magna cum hostibus. Sed postremo nulla prosperitate usus, Dei exigente juditio, qui *flagellat omnem filium quem recipit*[1], maximeque ad clarificandam sanctę virginis martyrisque Fidei gloriam, ut in subsequentibus clare patebit, Johannes cum multis Christianis captus atque in civitatem, que Galiba dicta est, ductus, in carcerem sub multiplici custodia est retrusus, vinculis ferreis miserabiliter astrictus. Cathena etenim miri ponderis pluribus nodis circum ejus..... »

Le second feuillet du fragment trouvé aux archives de Rodez contient la fin du récit de la fondation du prieuré de Schlestadt; on le trouvera en entier à la fin de l'appendice du *Liber miraculorum*[2]. Je n'insiste pas sur les variantes. Je veux m'arrêter à une remarque plus importante.

Hildegarde, fondatrice de l'église de Schlestadt, et son époux Frédéric de Büren, un seigneur de

1. Hebr., XII, 6.
2. P. 269.

Souabe, eurent, entre autres enfants, Conrad, q
mourut en 1094, et Frédéric, duc de Souabe
d'Alsace, qui fonda le château de Hohenstaufe
et mourut à son tour en 1105. Un des fils de
dernier, Conrad III, monta en 1137 sur le trô
impérial d'Allemagne et fut le premier empere
de la maison de Hohenstaufen, qui finit en 12
par la mort de Conradin.

Or, l'auteur du récit de la fondation du prieu
de Schlestadt raconte l'apparition de Conrad, fi
d'Hildegarde, à un soldat qu'il charge de diverses recommandations pour Frédéric, son frère, encore vivant. Il lui annonce même, selon la version du manuscrit de Schlestadt, que la race de Frédéric régnera sur le Saint-Empire jusqu'à la fin de ce dernier, si lui-même et ses descendants s'occupent de relever l'église dédiée à sainte Foy. Les auteurs des *Monumenta Germaniae*[1] en concluent que le récit a été rédigé après 1108 et avant 1137, date de l'avènement de Conrad III au trône d'Allemagne.

Cela est vrai du texte publié dans les *Monumenta*, d'après un manuscrit du XIIe siècle provenant d'Aarau ; ce que nous possédons de la version de Rodez est identique à celle d'Aarau, et date également du XIIe siècle. Quant au texte que j'ai publié, c'est celui qui a été écrit au XIIIe siècle sur une double feuille de parchemin insérée plus tard dans le volume du *Liber miraculorum sancte*

1. Tom. XV, pars II, p. 996.



Fragment de manuscrit conservé aux archives de Rodez (fol. 1 r°).

Fidis de la bibliothèque de Schlestadt. Il est donc très postérieur à l'avènement de Conrad III. Aussi y voit-on clairement que les Hohenstaufen sont en possession du trône, *a tempore quo super Romanum imperium regnare cepit*. Quant à la prophétie elle-même, il est visible qu'elle a été faite par quelque copiste[1] dans l'intérêt et pour l'avantage du prieuré de Schlestadt. Il va sans dire qu'elle ne se trouve ni dans le manuscrit d'Aarau ni sur le fragment de Rodez, qui cependant rapportent l'un et l'autre, en termes identiques à ceux du manuscrit de Schlestadt, l'apparition de Conrad et le reste de son discours. Conrad y demande seulement que son frère relève l'église de sainte Foy, afin d'assurer, en récompense, la prospérité à leur famille et de lui procurer, à lui Conrad, le repos éternel en l'arrachant aux flammes du Purgatoire. Du règne des Hohenstaufen, il n'est en rien question.

Je transcris le passage correspondant dans les deux versions :

1. Le même copiste, sans doute un moine du prieuré de Schlestadt, a fait, dans la partie du récit qui ne se trouve pas sur le manuscrit de Rodez, d'autres additions que, par conséquent, je n'ai pas à examiner ici. Je veux seulement consigner que le texte primitif se terminait avec ces mots : *totum possederunt*. C'est encore le copiste de Schlestadt qui a ajouté à la suite : « *Omnipotentem glorificantes qui* ducit ad inferos et reducit, mortificat et vivificat, pauperem facit et ditat, humiliat et sublevat *secreto consilio suo et investigabili, qui in Trinitate perfecta vivit et regnat Deus per eterna secula. Amen.* » (Cf. *Lib. mirac. S. Fidis*, p. 275.)

Ms. de Rodez.

Duci etiam ducas quod eo signo quo eum cum ad imperatoris curiam proficiscentem usque ad portam oppidi essem prosequtus ibi multa secreta que ipse solus scit in aure mihi fuisset locutus, sciat se futurum omnium fratrum superstitem et heredem, omniumque qui in familia nostra fuerint ditiorem. Hunc maxime deprecor ut me in periculo positum respiciat; hanc ecclesiam quam sanctę Fidi communiter donavimus modis omnibus exaltare satagat, et ut sua propago ab omni infortunio defensa sospes et incolomis semper gaudeat, et ego ab incendiis gehenne ereptus felicitate fruar perpetua, hoc comune prędium in sanctę Fidis usum transferat.

Ms. de Schlestadt.

Friderico duci etiam dicas quod eo signo quo eum cum ad imperatoris curiam proficiscentem usque ad portam opidi essem prosecutus, ibi multa secreta que ipse solus scit in aure michi fuisset loqutus, sciat se futurum omnium fratrum meorum superstitem et heredem, omnibusque qui in familia nostra fuerunt diciorem, ejusque propaginem a tempore quo super Romanum imperium regnare cepit usque ad ejus imperii finem regnaturum, si hanc ecclesiam, quam sancte Fidi communiter donavimus, ipse ipsiusque futura progenies modis omnibus studuerit sublimare ac sub sua protectione et custodia libera et pacifica perfrui fecerint libertate. Hunc igitur maxime deprecor, ut me in periculo positum respiciat, et ut sua propago ab omni infortunio defensa sospes et incolumis semper gaudeat, et ego ab incendiis gehenne ereptus felicitate fruar perpetua, hoc commune predium in sancte Fidis usum transferat.

Ainsi, les manuscrits de Rodez et d'Aarau donnent le texte primitif; le texte de Schlestadt a été retouché et légèrement amplifié dans le but de ménager au prieuré les bonnes grâces des Hohenstaufen devenus puissants[1].

Il y a tout lieu de croire, d'après les indications relevées plus haut et d'après sa présence aux archives de Rodez, que le manuscrit qui fait l'objet de ce mémoire n'est jamais sorti du Rouergue; peut-être a-t-il été écrit à Conques même, dont la riche abbaye était le centre du culte de sainte Foy[2]. Dans cette hypothèse, d'ailleurs tout à fait vraisemblable, la présence, dans un tel recueil, du récit de la fondation du prieuré de Schlestadt indique assez quelle importance avait pour la maison mère sa fille d'Alsace, et quel soin on apportait à conserver le souvenir de son établissement.

Les trois fragments de texte que nous offre le manuscrit de Rodez ont été écrits successivement par trois mains différentes, toutes trois du XII[e] siècle; il est facile de s'en convaincre par le

1. Le manuscrit du Livre des miracles conservé à l'abbaye de Melk, écrit au XIV[e] ou au XV[e] siècle, contient le récit de la fondation du prieuré de Schlestadt. On y lit aussi la prophétie posthume relative aux Hohenstaufen.

2. J'ai dit ailleurs (*Lib. mirac. S. Fidis,* préface, p. XXVI) les raisons qui militent en faveur de l'origine conquoise du manuscrit de Schlestadt.

plus rapide examen des caractères paléographiques. Une quatrième main a ajouté, à la suite du récit de la fondation du prieuré de Schlestadt, aussi au XII[e] siècle, une liste intéressante. C'est l'inventaire d'un certain nombre d'objets servant au culte, que possédait sans doute l'église à laquelle appartenait le manuscrit.

En voici la transcription :

« Cortinas bonas iiij. — Albas l; bonas, excepto alias quarum non est numerus. — Brosdes[1] vj. — Manipulos xxxv. — Stole de auro friso cum manipulis iv; vij de pallio cum manipulis; de capella[2] ij. — Casulas bonas viij. — Dalmaticas vij. — Collarios[3] viiij. — Pectines eboreas vij. — Cappas Constantinopolitanas xl; de Ispania xxx. — Curcibaldos[4] viij. — Pallia frisa ij; Constantinopolitana xviij. — Pallia de altaribus vj. — Pallia de Ispania viij. — Vexilla xiij. »

La trouvaille du capitaine Salesses mérite tout à la fois mes félicitations et mes remerciements; les uns et les autres lui sont assurés. Il ne serait

1. Broderies. (Du Cange.)

2. Faisant partie d'une chapelle portative. (Du Cange.)

3. Il s'agit probablement ici d'une sorte de collerette qui, dans certains diocèses du midi de la France, et aussi en Espagne, se porte sur la dalmatique du diacre et la tunique du sous-diacre. Cf. V. Gay, *Glossaire archéol.*, art. COLLET LITURGIQUE.

4. Tuniques de sous-diacre. (Du Cange.) Cf. V. Gay, *op. cit.*, art. COURTIBAUT.

pas impossible qu'il se trouvât encore aux archives départementales de l'Aveyron d'autres feuillets du manuscrit dont l'existence vient de nous être révélée. Puisse quelque heureux chercheur les tirer bientôt, s'ils existent, de la poussière et de l'oubli !

LES

PEINTURES MURALES

DE L'ANCIENNE CHARTREUSE

DE SAINTE-CROIX-EN-JAREZ (LOIRE).

Par M. A. Vachez, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 22 juin 1898.

I.

Chaque année, la Société de la Diana de Montbrison organise des excursions archéologiques, signalées presque toujours par des découvertes d'un grand intérêt. Mais aucune de ces excursions n'a eu des résultats plus intéressants que celle qui fut faite, le 5 août 1896, dans l'ancienne Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, située dans une vallée du Mont-Pilat, à deux lieues au midi de la ville de Rive-de-Gier (Loire).

C'est, en effet, dans cette visite que furent découvertes, à la fois, l'épitaphe de Thibaud de Vassalieu, archidiacre de l'église de Lyon, mort en 1327, et les peintures murales qui ornaient

sa sépulture dans le chœur de l'ancienne église de ce monastère, et qui ont été exécutées pendant la courte période comprise entre la date de la mort de ce personnage et l'année 1340.

Fondée, en 1280, par Béatrix de la Tour-du-Pin, veuve de Guillaume de Roussillon, mort en Palestine, où il commandait un corps de troupes envoyé, en 1275, au secours des chrétiens d'outre-mer par le roi Philippe le Hardi, la Chartreuse de Sainte-Croix est devenue, depuis la Révolution, un simple village fort curieux à visiter, de même que les sites qui l'avoisinent sont aussi pittoresques que variés.

Mais, le 5 août 1896, le but des membres de la Diana n'était pas seulement d'admirer les beautés agrestes du paysage, mais surtout de visiter l'ancien monastère dans toutes ses parties et d'examiner les curiosités archéologiques qu'on espérait y retrouver.

Sous la conduite du curé de la paroisse, on visita ainsi successivement l'ancien réfectoire des pères, la chapelle des étrangers et des domestiques, la salle de la bibliothèque, le cabinet voûté des archives, puis, après avoir étudié les armoiries qui ornent la porte de plusieurs anciennes cellules servant aujourd'hui de logement aux familles qui peuplent ce village, on se rendit dans l'église, où l'on remarqua de curieuses stalles ornées de sculptures, et surtout une copie, non sans mérite, du célèbre Saint-Sébastien de

Mantegna, dont l'original est conservé dans l'église d'Aigueperse en Auvergne[1].

Mais cette église, construite à la fin du XVII[e] siècle, ne pouvait retenir longtemps les visiteurs, car rien ne la distingue des monuments de cette époque. Pour des archéologues, mieux valait encore l'ancienne chapelle du XIII[e] siècle, qui subsiste toujours derrière le chœur de l'église moderne, encore bien qu'elle ait été divisée en deux parties, dont l'une sert de sacristie, pendant que l'autre, l'ancien chœur, n'est plus aujourd'hui qu'un simple entrepôt, après avoir servi autrefois de salle capitulaire.

Ce chœur de l'ancienne église, éclairé au levant par une grande fenêtre ogivale géminée, fermée aujourd'hui à moitié, avait été voûté à l'origine, mais, sa voûte menaçant ruine et la paroisse ne

1. Plusieurs communications faites à divers recueils périodiques appelèrent, il y a quelques années, l'attention des artistes et des amateurs sur ce tableau, et l'on s'était demandé si c'était un original ou une simple copie de celui d'Aigueperse. Pour trancher la question posée à ce sujet, l'illustre peintre, M. Bonnat, membre de l'Institut, et M. de Tausia, conservateur des peintures au Musée du Louvre, chargés d'une mission spéciale par l'administration des Musées nationaux, se rendirent, en 1887, à Sainte-Croix, où ils reconnurent que l'église de l'ancienne Chartreuse ne possédait qu'une copie, remontant à la fin du XVI[e] siècle, du célèbre tableau de Mantegna. (Voy. *Gazette des Beaux-Arts* du 1[er] novembre 1886; la *Chronique des arts et de la curiosité* du 27 novembre 1886; la *Revue du Lyonnais*, 1886, t. II, p. 466, et 1887, t. III, p. 151.)

pouvant supporter les frais qu'exigeait sa consolidation, elle fut démolie en 1862, ce qui a enlevé au monument tout son caractère architectural.

Aussi, tout d'abord, l'attention des visiteurs se portait-elle seulement vers une baie étroite, ouverte obliquement dans le mur de droite, à la hauteur d'un premier étage. Car on savait que c'était par cette ouverture, pratiquée dans la direction de l'autel, que la fondatrice de ce monastère, Béatrix de la Tour, entendait la messe, de l'appartement qu'elle habita pendant les dernières années de sa vie et qui était situé sur l'emplacement du clocher actuel, bâti seulement en 1842.

On remarquait bien qu'en face d'une rosace, ouverte autrefois dans le mur septentrional et fermée depuis longtemps, avait été peint, dans un cercle de même dimension, un *Agnus Dei* couché sur l'Évangile, dernier reste bien distinct d'anciennes peintures, dont on n'apercevait plus, en divers endroits, que des traces confuses ; mais rien ne faisait prévoir d'abord que la curiosité de nos archéologues allait recevoir une satisfaction inattendue, quand, tout à coup, on s'aperçut que, sous un fragment détaché du badigeon recouvrant le mur oriental, apparaissaient quelques traces de peintures et même quelques lettres révélant l'existence d'une inscription.

Aussitôt, avec des instruments bien imparfaits, c'est-à-dire à l'aide de la lame de simples cou-

teaux de poche, on essaie d'enlever la couche de badigeon, puis, après une heure d'efforts, on parvient à dégager l'inscription funéraire suivante, peinte en caractères gothiques majuscules, de couleur noire, sur un fond jaune ocré :

✠ HIC · IACET · NOBILIS · VIR · THEOBALDVS
DE VASSALLIACO
QºNDAM · LVGDVNEN · ET · CAMERACEN · ECCLIE
ARCHIDIACONVS · VIENNEN · EB · ET · DYEN ·
CANONICVS · QVI · OBIIT · ANNO · DNI · MºCCCºXXVII
QVARTO · NONAS · IVLLII · CUI · ANIMA · P · DEI
MIAM · REQVIESCAT · IN · PACE · AMEN·

Ici repose noble homme Thibaud de Vassalieu, en son vivant archidiacre de Lyon et de Cambrai, chanoine de Vienne, Embrun et Die, qui mourut l'an du Seigneur 1327, le quatre des nones de juillet. Que son âme, par la miséricorde de Dieu, repose en paix. Amen.

La découverte de cette épitaphe présentait un grand intérêt.

Si, en effet, on en connaissait l'existence, on n'en possédait qu'un texte incomplet et très imparfait, donné, pour la première fois, par le Père Menestrier, dans ses notes, encore inédites, sur l'histoire de l'église de Lyon et reproduit, de nos jours, sans aucun changement, soit par M. Péricaud, dans ses Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon, soit par Pierre Gras, dans

son Recueil des inscriptions foréziennes du XIe au XVIIIe siècle[1].

En outre, bien qu'on sût aussi, par cela même, que Thibaud de Vassalieu avait reçu sa sépulture dans l'ancienne église de la Chartreuse de Sainte-Croix, en vertu d'une disposition de son testament, conservé aux archives du Rhône, on ignorait absolument dans quelle partie de cet édifice il avait été inhumé. Car deux siècles s'étaient écoulés depuis que cette épitaphe avait disparu sous le voile grossier qui la recouvrait.

II.

Thibaud de Vassalieu, dont on venait de retrouver ainsi la sépulture, n'était point un de ces chanoines de Lyon, dont on ne connaît guère que le nom, la date de leur promotion et quelquefois celle de leur décès. Lui, au contraire, a joué un rôle important dans notre histoire lyonnaise au com-

1. Voici le texte donné par ces trois auteurs :

Hic jacet vir venerabilis Theobaldus
De Versaliaco, quondam Lugdunensis
Et Cameracensis archidiaconus, Viennensisque
Et Diensis canonicus, qui obiit IV nonas
Junii, anno M CCC XXVII.

(Menestrier, *Notes pour servir à l'histoire de l'église de Lyon*, ms. de la bibliothèque de Lyon, no 1320. — Péricaud, *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon*, année 1327. — P. Gras, *Recueil des inscriptions foréziennes du XIe au XVIIIe siècle* [*Revue forézienne*, année 1868, p. 207].)

mencement du XIVe siècle, et nous pouvons, après bientôt six siècles, reconstituer sa biographie presque tout entière.

A l'époque où il vivait, existaient deux familles portant le nom de Vassalieu, l'une dans le Forez, près de Chambles, l'autre dans la Bresse, près de Chalamont. Mais les documents produits soit par Guichenon, soit par Le Laboureur ne laissent subsister aucun doute sur son origine. Thibaud de Vassalieu appartenait bien à la famille bressane de ce nom.

Cette famille était ancienne, car son premier représentant connu, Pierre de Vassalieu, vivait en 1151. Mais Guichenon n'en a donné qu'une généalogie incomplète. Ainsi, il nous laisse ignorer même le nom du père de Thibaud de Vassalieu et nous apprend seulement qu'il avait trois frères : Étienne de Vassalieu, chevalier, seigneur de Vassalieu, Louis de Vassalieu, chanoine de l'église de Lyon, et Pierre de Vassalieu, sacristain de l'église collégiale de Saint-Paul, et deux sœurs : Clémence de Vassalieu, prieure de la Bruyère de 1302 à 1324, et Marguerite de Vassalieu, prieure de Ceyzérieu en 1300[1].

Dans son testament, Thibaud de Vassalieu nous apprend lui-même qu'il fut élevé dans l'église collégiale de Saint-Paul par son oncle, Guy de

1. Mss. de Guichenon, t. XX, nº 82. — C. Le Laboureur, *Mazures de l'Ile-Barbe* (nouv. édit.), t. I, p. 660 et 686.

Vassalieu, chanoine de cette église, qui vivait notamment en 1269 et 1273[1]. En 1284, il fut reçu chanoine-comte de l'église primatiale de Lyon, et, de bonne heure, nous le voyons prendre, dans le chapitre de cette église, une situation prépondérante. En l'année 1301, il est promu ainsi à la dignité de chantre; puis, au mois de septembre de la même année, Louis de Villars, archidiacre, ayant été élu archevêque de Lyon, il lui succéda dans cette dignité, et c'est à ce titre qu'il représente le chapitre de la primatiale, dans une foule d'actes où il figure soit comme témoin, soit comme arbitre, soit comme fondé de pouvoir.

Mais ces actes ne présentent qu'un intérêt secondaire, si on les compare au rôle que devait jouer Thibaud de Vassalieu dans la préparation de la réunion de Lyon à la France.

Philippe le Bel, qui était venu à Lyon en 1305 pour assister au couronnement du pape Clément V, avait compris bien vite qu'il pourrait tirer un parti habile de la division qui régnait, depuis de longues années déjà, entre l'église de Lyon et les habitants de la cité, pour arriver à soumettre directement le Lyonnais au domaine de la couronne.

Et c'est dans ce but que ce roi essaya d'abord de négocier un accord avec l'église. Cet accord fut

1. *Cartulaire lyonnais*, t. II, p. 315. — *Polyptyque de Saint-Paul*, p. 195.

consigné dans deux traités passés à Pontoise au mois de septembre 1307 et portant, dans notre histoire, le nom de Philippines. Or, ce fut pour les négocier et en arrêter les termes que l'archevêque et le chapitre de l'église de Lyon choisirent, dès le mois de janvier 1306, pour leur député, Thibaud de Vassalieu, archidiacre, pendant que le roi avait pour mandataire Pierre de Belleperche, évêque d'Auxerre.

A l'occasion des rapports qu'il dut entretenir ainsi avec Philippe le Bel, Thibaud de Vassalieu paraît avoir acquis une assez grande faveur auprès de ce prince, car c'est à lui que le roi conféra le droit de désigner les officiers de justice, précédemment à la nomination du chapitre, à savoir : le courrier, le juge et le chancelier. De même que c'est à lui encore qu'est attribué le privilège de nommer aux six prébendes qui devaient être fondées dans l'église de Lyon[1].

Mais ce qui est certain aussi, c'est que les avantages, accordés à l'église par ces traités, provoquèrent le mécontentement des citoyens de la ville de Lyon aussi bien que celui de la noblesse de la province. L'archevêque lui-même fut loin d'en être satisfait. Et ce fut pour sortir de cette situation inextricable qu'après un essai infructueux de résistance à main armée de la part du

1. P. Bonnassieux, *De la réunion de Lyon à la France*, p. 109 et 112.

nouvel archevêque, Pierre de Savoie, qui avait succédé à Louis de Villars, on dut renoncer à l'exécution des Philippines et mettre un terme à des difficultés sans cesse renaissantes, entre le pouvoir archiépiscopal et les citoyens de Lyon, par le traité du 10 avril 1312, qui vint consommer la réunion de Lyon à la France, en attribuant au roi toute la juridiction que l'église avait sur la ville de Lyon.

Tel fut le grand acte auquel Thibaud de Vassalieu prit une part directe et effective comme fondé de pouvoir de l'église, et c'est à ce titre que, le 22 avril suivant, il fut chargé de nouveau par le chapitre de régler, comme arbitre, les compensations qui lui étaient attribuées en échange des droits que lui enlevait le traité du 10 avril 1312[1].

Depuis cette époque et jusqu'en l'année 1324, le nom de Thibaud de Vassalieu continue à figurer encore dans divers actes concernant l'église de Lyon. Mais, quelque temps avant sa mort, il se démit de ses fonctions d'archidiacre en faveur de Guillaume de Sure son parent. Par son testament, qui porte la date du 23 mai 1327, il légua les deux tiers de sa succession à l'église de Lyon et un tiers conjointement à son neveu, Guillaume de Vassalieu, chantre, et à Guillaume de Sure, archi-

1. Bonnassieux, *De la réunion de Lyon à la France*, p. 171.

diacre, qu'il choisit, l'un et l'autre, pour ses exécuteurs testamentaires.

Thibaud de Vassalieu paraît avoir passé les derniers temps de sa vie à la Chartreuse de Sainte-Croix, où il mourut. Nous voyons, en effet, dans son testament, qu'il y possédait tout un mobilier qu'il légua à ce monastère. De même, c'est à Sainte-Croix qu'il élut sa sépulture, « devant la porte de l'ancienne chapelle » (*ante hostium antique capelle dicti loci*), expression qui nous étonne un peu, puisque la fondation de cette Chartreuse ne remontait pas encore à un demi-siècle. Quoi qu'il en soit, les Pères Chartreux tinrent, sans doute, à rendre à un aussi grand personnage l'honneur qui lui était dû, en plaçant son tombeau dans le chœur de l'église à gauche du grand autel.

D'ailleurs, les religieux étaient déterminés aussi par un motif de reconnaissance.

Par son testament, Thibaud de Vassalieu fit, en effet, plusieurs dispositions en faveur de la Chartreuse de Sainte-Croix. Il lui lègue d'abord la somme de 300 livres viennoises, dont les revenus devaient être employés à la nourriture des moines, le lundi de chaque semaine; puis sa maison de Saint-Genis-Laval, avec ses vignes situées au même lieu et à Saint-Andéol.

En outre, indépendamment du mobilier qu'il possédait à Sainte-Croix, il lui fait don de plusieurs livres de sa bibliothèque : sa Bible, les Ser-

mons du frère Guillaume de Peyraud, le Pastoral de saint Grégoire, un volume des Épîtres et un autre des Évangiles.

Enfin il lègue à chaque religieux du monastère 15 gros tournois (*cum o rotundo*) pour servir à leurs besoins.

Ses libéralités en faveur des églises sont nombreuses. De même, divers legs de bienfaisance sont faits par lui à plusieurs hôpitaux de la contrée.

Un legs fait à son médecin, nommé Ponce, moine de Saint-Romain-le-Puy, nous confirme qu'au moyen âge plusieurs membres du corps médical appartenaient au clergé. C'est ainsi que le célèbre chirurgien Guy de Chauliac, qui vivait à la même époque, était chanoine du chapitre de Saint-Just de Lyon[1].

Le testament de Thibaud de Vassalieu est curieux à étudier au point de vue bibliographique. Bornons-nous à en citer ici un autre exemple : indépendamment des ouvrages déjà cités et des livres liturgiques légués par lui à diverses églises, nous remarquons notamment le livre intitulé : *Les Fleurs des saints* (*De Floribus sanctorum*), qu'il lègue à l'église primatiale, sous la condition qu'il sera attaché, avec une chaîne, derrière le grand autel de saint Jean. D'autres legs de ce même livre, faits par d'autres testa-

1. Humbert-Mollière, *Guy de Chauliac et la bataille de Brignais.* (*Revue du Lyonnais,* 1894, t. XVII, p. 166 et suiv.)

teurs sous la même condition, nous révèlent aussi qu'il jouissait d'une grande faveur au moyen âge[1].

Ajoutons enfin, comme un trait caractéristique des dispositions ayant pour objet des livres liturgiques, qu'elles sont toutes faites aux églises et aux monastères, sous la condition rigoureuse qu'ils ne seront point aliénés, sous peine de révocation[2].

Ce testament, étudié dans ses diverses parties, et dont nous n'avons donné qu'une faible analyse, nous fournit ainsi de curieux renseignements sur les mœurs et le degré de civilisation de cette époque. Il nous montre aussi, comme les actes de sa vie, que Thibaud de Vassalieu était un esprit large et éclairé, et il nous fait mieux comprendre encore qu'il fut à la hauteur du rôle qu'il a joué dans les actes qui préparèrent la réunion de Lyon à la France, c'est-à-dire dans l'événement le plus important de l'histoire de cette ville.

1. C'est ainsi que par son testament, en date du 10 juin 1433, messire Rostaing de Saint-Germain-Laval, prêtre juré de la cour de Forez, lègue à l'église paroissiale dudit lieu son livre appelé *Flores sanctorum,* à la condition que ledit livre sera enchaîné dans l'église par le luminier ou conservé de la manière la plus sûre. (Chaverondier, *Notice sur le recueil des testaments enregistrés en la chancellerie de Forez,* p. 64.)

2. Le testament de Thibaud de Vassalieu est conservé aux archives du Rhône, armoire Agar, vol. VI, nº 7.

III.

Tel était le personnage dont la Diana venait de retrouver la sépulture. Mais cette découverte devait en amener une autre encore plus intéressante.

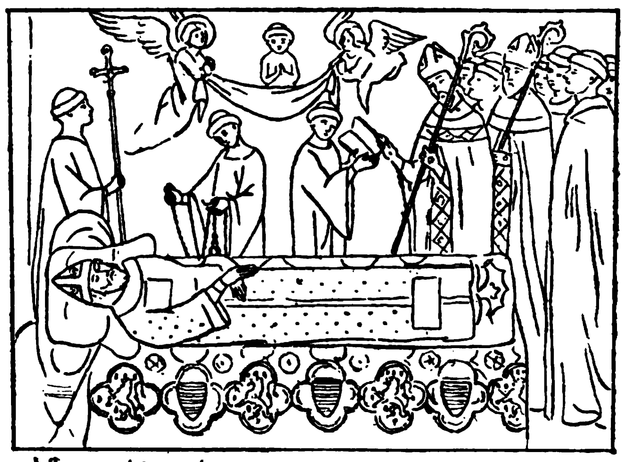
En dégageant l'épitaphe de Thibaud de Vassalieu du badigeon qui la recouvrait, on avait découvert aussi deux écussons armoriés, peints alternativement, à plusieurs reprises, sur le mur septentrional de l'ancienne chapelle, ce qui révélait suffisamment que d'autres peintures devaient exister aussi dans la partie supérieure du monument.

Dans le but de les retrouver, un membre de la Diana, M. Favarcq, revenait quelques jours après à Sainte-Croix, où il continuait les recherches commencées le 5 août 1896 en enlevant, avec un soin et une persévérance méritoires, le badigeon qui recouvrait les deux parois formant l'angle nord-est du chœur de l'ancienne église.

Ce travail de patience, exécuté avec sagacité, aboutit à la découverte de quatre grandes peintures murales, dont les trois premières sont consacrées à rappeler le souvenir de la mort et des funérailles de Thibaud de Vassalieu, pendant que la plus importante représente la grande scène du crucifiement.

Dans le premier de ces tableaux, peint sur le

mur de gauche, Thibaud de Vassalieu est représenté mort et couché sur un lit d'apparat, que recouvre une riche draperie ornée des deux écussons déjà signalés. L'illustre défunt est revêtu de la dalmatique, vêtement distinctif des diacres, et sa tête est coiffée d'une mitre, comme en portaient les membres du noble chapitre de l'église de Lyon.



J. Berger del. et pho.

Au second plan, à droite, deux prélats, accompagnés de plusieurs membres du clergé, président aux funérailles, mitre en tête et la crosse à la main. A gauche, et près de la tête du défunt, un clerc tient une croix processionnelle, pendant

qu'un autre agite l'encensoir et qu'un troisième tient un livre ouvert, dans lequel le premier prélat lit les prières de l'office des morts.

Et comme couronnement à cette scène, l'artiste a peint encore deux anges, qui enlèvent vers le ciel, sur une draperie dont ils tiennent chaque extrémité, l'âme du défunt, figurée par un jeune enfant nu, portant la tonsure et tenant les mains jointes[1].

A droite de ce premier tableau, et au-dessus de l'épitaphe déjà rapportée, est peinte sur un fond rouge, parsemé d'étoiles, une seconde scène, qui complète la première. Douze Pères Chartreux, précédés par l'un d'eux, le prieur sans doute, qui tient un livre ouvert dans ses mains, et par un novice portant une croix, sont représentés debout, chantant à haute voix, et tournés à gauche vers la scène des funérailles. Tous ces personnages sont bien dessinés dans leur costume réel et l'ensemble est plein de grâce et d'harmonie. De plus, l'artiste n'a point fait là une œuvre de fantaisie. Car le nombre des religieux de la Chartreuse était exactement de treize, y compris le prieur. Aussi serait-on tenté de voir dans le personnage, placé en avant du groupe, le portrait

1. Viollet-le-Duc signale une peinture semblable qui orne le tombeau de l'archevêque Pierre de la Jugée, dans le chœur de la cathédrale de Narbonne (1380). (*Dictionnaire d'architecture,* t. IX, v° *Tombeau,* p. 53.)

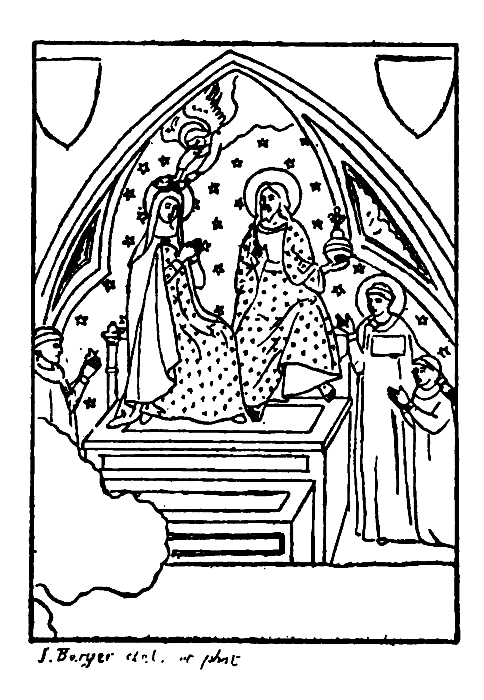
du prieur du temps, qui se nommait D. Guigue Rayllet.



J. Berger del. et photog

Dans le troisième tableau, peint sur le mur septentrional, au-dessus de la scène des funérailles, et sous un encadrement ogival, nous retrouvons encore Thibaud de Vassalieu, bien qu'il n'y occupe qu'une place secondaire, à genoux et dans une attitude suppliante. Saint Étienne, patron des diacres, que caractérise la dalma-

tique dont il est revêtu, le présente au Christ, assis sur un trône et tenant le globe terrestre de



J. Berger del. et phot.

la main gauche, pendant que la sainte Vierge, assise à sa droite et couronnée par un ange, est représentée les mains jointes et paraissant intercéder en faveur du défunt, de même qu'un Père Chartreux, figuré à gauche aux pieds de la Vierge, et dont la partie supérieure du corps a seule échappé aux dégradations subies en cet endroit par la peinture.

Mais la page la plus importante de cette œuvre d'art, par son exécution aussi bien que par ses dimensions, car elle mesure près de deux mètres de hauteur, est celle du *Crucifiement*. Ici, la scène



est grande et belle entre toutes. En face des édifices et des remparts crénelés de Jérusalem, qu'on aperçoit à l'arrière-plan, et sous un ciel azuré parsemé d'étoiles, se dresse la croix où l'Homme-Dieu se meurt. Or, dans cette œuvre, à laquelle

l'artiste a mis tout son talent, nous ne trouvons plus la trace de l'influence de l'école byzantine, qui, pendant si longtemps, avait représenté le Christ sans vie et sans mouvement sur l'instrument du supplice. Ici, au contraire, la vie et l'émotion débordent. Car, si l'allégorie, chère aux vieux maîtres, apparaît encore dans ces anges ailés qui voltigent autour du divin crucifié, pour recevoir dans des coupes le sang qui jaillit de ses blessures, on sent vivement, à la vue de ce corps qui s'affaisse et se tord sous les étreintes de l'agonie, tout ce que souffre celui qui expire en s'écriant : « Mon Dieu! pourquoi m'avez-vous abandonné? »

Et cette vie et cette émotion, on les retrouve aussi au pied de la croix. Entourée des saintes femmes, la Vierge s'évanouit dans les bras de l'une d'elles, au cou de laquelle elle demeure suspendue[1], pendant qu'à droite saint Jean, tenant son livre d'Évangile de la main gauche, s'abandonne à la plus vive douleur, en appuyant tristement sa tête sur sa main droite, et qu'un centurion, vêtu comme un homme d'armes du moyen

1. Il n'est pas sans intérêt de signaler ici cette scène de l'évanouissement de la Vierge au pied de la croix, car on a prétendu parfois qu'elle ne se trouvait que dans les tableaux de quelques peintres modernes. — On peut consulter sur les peintures murales de Sainte-Croix le compte-rendu présenté à la Société de la Diana par M. Favarcq. (*Bulletin de la Diana*, t. IX, p. 293.)

âge, vivement impressionné par les prodiges dont il est témoin, tend son bras vers le Christ en s'écriant : « Celui-là était vraiment le fils de Dieu! » comme l'exprime nettement l'inscription latine que l'artiste a eu soin d'ajouter lui-même à la peinture de cette scène, sous la forme suivante :

VERE · FI
LIVS · DEI
ERAT · ISTE

Sans en exagérer le mérite, nous pouvons dire que les peintures de Sainte-Croix sont dignes d'une sérieuse attention. Elles décèlent, sans doute, beaucoup d'inexpérience chez les peintres de cette époque; la perspective est insuffisante; le modelé des figures encore bien imparfait; il reste de même de la gêne et de la raideur dans l'attitude des personnages. Mais cette attitude, néanmoins, est expressive; les draperies sont agencées avec goût; les personnages sont bien groupés; aucune confusion ne règne dans l'ensemble des scènes retracées par l'artiste. Et c'est là, comme on l'a observé déjà, une qualité bien française dont nos grands maîtres garderont fidèlement la tradition.

Dans tous les cas, si l'on refuse de voir, dans les caractères de cette œuvre, l'influence de l'art italien, qui avait peu pénétré encore à cette époque dans nos pays, son état de conservation

nous permet d'apprécier, mieux que partout ailleurs, les progrès que l'art de la peinture avait faits, en France, au commencement du XIV[e] siècle. Car il y a loin des peintures de Sainte-Croix à celles de Saint-Savin et d'Anzy-le-Duc.

Et ce qui ajoute à leur intérêt, c'est qu'elles sont datées par les deux écussons qui ornent la scène des funérailles. Car ces armoiries sont celles des deux exécuteurs testamentaires de Thibaud de Vassalieu : Guillaume de Vassalieu, son neveu, qui portait : *Fascé d'or et d'azur*, et Guillaume de Sure, son parent et son successeur dans les fonctions d'archidiacre de l'église de Lyon, qui avait pour armes : *D'or semé de billettes de sable au lion de même*[1].

Or, ces deux blasons, peints à Sainte-Croix, démontrent, d'une manière évidente, que la décoration de la tombe de Thibaud de Vassalieu fut faite par les soins et du vivant de ses deux héritiers et exécuteurs testamentaires, dont ils représentent, en quelque sorte, la signature. Et, comme

1. Les armes de Guillaume de Vassalieu sont exactement celles de Thibaud de Vassalieu, moins la bande que portait ce dernier. (Voy. Douët-d'Arcq, *Inventaire des sceaux*. *Revue forézienne*, année 1870, p. 266.) — Quant à celles de Guillaume de Sure, elles diffèrent ici, par la couleur du champ (*d'or* au lieu *d'argent*), de celles de la famille de Sure. Mais beaucoup d'exemples, et notamment celui de Thibaud de Vassalieu lui-même, nous apprennent que les chanoines de Lyon adoptaient fréquemment des armes qui différaient en tout ou en partie de celles de leur famille.

d'autre part, l'un d'eux, Guillaume de Sure, élu archevêque de Lyon en 1332, mourut en 1340, la date de ces peintures se place naturellement entre les années 1327 et 1340.

Resterait une dernière question à élucider : celle de savoir à quels artistes elles peuvent être attribuées. Est-ce à quelque peintre italien? Rien ne permet de le supposer. Est-ce à un religieux du monastère? Nous ne le pensons pas; car les armoiries des deux exécuteurs testamentaires semblent démontrer qu'elles furent exécutées par un artiste du dehors, travaillant sur les ordres et aux frais de ces derniers.

Mais à cette époque il existait, à Lyon, des peintres en assez grand nombre. Dans sa savante étude sur les peintres de Lyon du XIVe au XVIIIe siècle, M. Natalis Rondot, correspondant de l'Institut, a retrouvé ainsi les noms de trente-six peintres établis à Lyon pendant le cours du XIVe siècle. Et, dans ce nombre, figure notamment un nommé Jean Canet, qui était *maître-peintre de l'église cathédrale de Saint-Jean*, en 1350, et qui eut pour successeur dans le même emploi le nommé Pierre de Sargues en 1362[1]. Or, cette qualité de peintre de l'église de Saint-Jean peut faire admettre volontiers qu'il ait été choisi par deux chanoines de cette église, pour

1. Natalis Rondot, *Les peintres de Lyon du XIVe au XVIIIe siècle*, p. 7 et 42.

décorer la tombe de Thibaud de Vassalieu. Quoi qu'il en soit, ce fait nous révèle qu'il existait à Lyon, au XIVe siècle, des artistes de talent, auxquels pouvaient être confiés des travaux de cette nature.

Ce n'est là, sans doute, qu'une simple présomption. Mais elle offre néanmoins assez de vraisemblance pour qu'il soit permis de penser que l'auteur des peintures de Sainte-Croix devait être lyonnais et que nous retrouvons peut-être ici l'œuvre la plus ancienne de l'école lyonnaise de peinture.

NOTE

SUR

UN TISSU BYZANTIN

A PERSONNAGES ET INSCRIPTIONS

DU

TRÉSOR DE LA CATHÉDRALE DE SENS.

Par M. l'abbé E. Chartraire
et M. Maurice Prou, membre résidant.

Lu dans la séance du 14 décembre 1898.

La collection d'étoffes du trésor de la cathédrale de Sens est célèbre. Elle s'est singulièrement enrichie en ces dernières années à la suite d'une visite générale des châsses ordonnée par Mgr Ardin. Un coffre qui contenait des reliques anonymes a fourni un grand nombre de précieux fragments[1]. L'un des plus remarquables est celui qui représente une scène de chasse et où les personnages s'enlèvent en jaune d'or sur un fond de

1. Voy. *Inventaire du Trésor de l'église... de Sens,* par l'abbé E. Chartraire, p. 13, 17, 22 et suiv. (Sens et Paris, 1897, in-12).



pourpre violette[1]. Ce morceau pouvait être considéré comme byzantin. Deux fragments d'un tissu de soie, d'une technique tout à fait analogue, retrouvés récemment, confirment l'exactitude de cette détermination, car les personnages qui y sont figurés sont accompagnés d'inscriptions grecques.

Le goût des Byzantins pour les étoffes historiées est connu. Les monuments et les textes[2] en portent témoignage. Il suffira de rappeler que l'impératrice Théodora est représentée sur la mosaïque de Saint-Vital de Ravenne avec une robe sur la bordure inférieure de laquelle est figurée l'Adoration des Mages. Les sujets étaient empruntés soit à la Vie de Jésus-Christ, soit, plus rarement toutefois, à l'Ancien Testament. Ces scènes étaient ou peintes, ou brodées à l'aiguille, ou tissées.

L'étoffe dont nous publions une reproduction[3]

1. E. Chartraire, *Inventaire*, p. 17, n° 16, vign.

2. Ces textes ont été réunis par Francisque Michel, *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie*, p. 20 et suiv.; les plus caractéristiques ont été mis en lumière par M. Ch. Bayet, *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture et de la sculpture chrétiennes en Orient*, p. 37, 74-75.

3. On a retrouvé deux fragments qui se superposent; la déchirure n'a produit qu'une lacune étroite; si l'on a laissé un espace vide entre les deux morceaux plus large qu'il n'eût convenu, c'est que, les fils du morceau supérieur s'étant étirés et déformés suivant une ligne courbe, un rapprochement des parties rectilignes des deux fragments

appartient à cette dernière catégorie. C'est un tissu de soie extrêmement fin et serré, composé de fils roses et jaunes donnant un fond, aujourd'hui brun clair, sur lequel les personnages se détachent en jaune[1]. Le même sujet se répète par zones superposées. Il est composé de plusieurs scènes, chacune accompagnée d'une inscription grecque qui la sépare de la scène identique. C'est un épisode de la vie de Joseph emprunté au chapitre XXXVII de la Genèse, c'est-à-dire Joseph se rendant, sur l'ordre de son père, auprès de ses frères, occupés dans le pays de Sichem à faire paître les troupeaux de Jacob. Voici comment le sujet se présente. A gauche, on aperçoit les jambes d'un personnage assis ; c'est Jacob ; devant lui se tient un homme imberbe, Joseph, vêtu d'une tunique longue et d'un manteau, les pieds chaussés de sandales retenues par des lanières qui se croisent et s'attachent au-dessus de la cheville ; de la main droite, il tient un bâton ; il écarte le bras gauche du corps, la main ouverte, comme pour dire : me voici, je suis prêt à vous obéir : Καὶ εἶπεν Ἰσραὴλ πρὸς Ἰωσήφ... Δεῦρο,

aurait eu pour résultat de faire recouvrir le coin supérieur gauche du fragment du bas par le coin inférieur correspondant de l'autre fragment.

1. Le sujet étant tissé, les personnages, à l'envers de l'étoffe, sont au contraire en brun, tandis que le fond est jaune ; les couleurs de l'envers sont plus vives.

ἀποστεῖλω σε πρὸς αὐτούς. Εἶπε δὲ αὐτῷ · Ἰδοὺ ἐγώ[1]. L'inscription, bien qu'incomplète, ne laisse aucun doute sur le sens de cette scène :

■■ON ΙΩCΗΦ ΓΡΟC Τ
■■■ ЄΛΦΟΥC ΑΥΤ
ΩΒ

La huitième lettre est bien un Γ; mais c'est une faute facile à comprendre; l'artisan qui a tissé l'étoffe a mal copié son modèle et a pris un Π pour un Γ. A la troisième ligne, il y a une sorte de B qui peut être la copie maladroite de la ligature d'ΟΥ, qui se faisait comme un 8 ouvert en haut; mais l'on ne se rend pas compte de la présence de l'Ω. On peut restituer ainsi cette légende : [Ιαχωϐ αποστελλει τ]ον Ιωσηφ προς τ[ους αδ]ελφους αυτου.

Voici, plus loin, un personnage vêtu d'une tunique longue et d'un manteau, chaussé de sandales comme Joseph; le long bâton, aux extrémités pommettées, qu'il tient dans la main droite, désignerait suffisamment un ange, si l'inscription ne nous renseignait sur sa qualité : ЄΡΩΓΑ[2] ΑΥΤΟΝ Ο ΑΝΓЄΛΙΙΟC, « l'ange l'interroge, » c'est-

1. *Genèse*, XXXVII, 13. — « Dixit ad eum (Joseph) Israël : Fratres tui pascunt oves in Sichimis; veni, mittam te ad eos. Quo respondente : Praesto sum. »

2. Il y a sur le tissu ЄΡΩΓΑ, par conséquent un Γ pour un Τ.

à-dire interroge Joseph ; il lève la main droite, l'index étendu ; ses regards sont tournés vers le personnage de Joseph, déjà signalé, de sorte que cette figure appartient à la fois à deux scènes ; en même temps que la position des pieds de l'ange indique qu'il s'apprête à se diriger à droite, comme pour conduire Joseph vers ses frères. Joseph lui répond : « Je cherche mes frères. »

[ЄI]ПЄN TOYC AΔЄΛ
ΦOC MOY ZH
TѠ

pour ειπεν · τους αδελφους μου ζητω.

L'artiste a transcrit ici le verset 16 du texte des Septante : « Ὁ δὲ εἶπε · τοὺς ἀδελφούς μου ζητῶ. » Seulement, dans la Genèse, cette réponse s'adresse à un homme que Joseph a rencontré et qui lui indique le lieu où il trouvera ses frères. C'est un fait déjà constaté que les artistes byzantins ont introduit les anges dans des scènes où l'Écriture sainte ne les faisait pas intervenir[1]. La Bible, en effet, ne mentionne pas la présence d'un ange dans cet épisode de la vie de Joseph. Mais cet épisode est reproduit en peinture dans la Genèse de Vienne[2], que les paléographes attribuent au

1. Voy. Dr Victor Schultze, *Archäologie der altchristlichen Kunst*, p. 349 (München, 1895, in-8°).

2. Peinture n° 30, fol. XV. Voy. la reproduction photographique dans W. von Hartel und Wickhoff, *Die Wiener Genesis*, pl. XXX ; et aussi dans Seroux d'Agincourt, *Histoire de l'art par les monuments*, peinture, pl. XIX.

IVe ou Ve siècle, et l'ange y paraît; on y voit Joseph quittant Jacob et précédé d'un ange. Le peintre du manuscrit de Vienne n'en a pas moins respecté les versets 15 et 16, car plus loin il nous montre Joseph en conversation avec un homme qui lui indique son chemin. Un sculpteur byzantin, d'époque indéterminée, peut-être d'entre le Xe et le XIIe siècle, à qui l'on doit une plaque d'ivoire conservée dans le Musée royal de Berlin[1], s'est conformé à la même tradition que le peintre de la Genèse de Vienne; comme lui, il représente Joseph s'éloignant de son père, sous la conduite d'un ange qui tient une baguette. Mais le rôle de l'ange est bien différent dans la peinture de la Genèse et sur la plaque d'ivoire, d'une part, et sur le tissu, d'autre part; dans les deux premiers monuments, l'ange est, comme l'a remarqué M. Stuhlfauth[2], un ange gardien qui protège Joseph pendant son voyage. Au contraire, sur notre tissu, l'ange est la transformation d'un homme en ange, en messager divin, l'artiste ayant voulu indiquer par là le caractère providentiel de l'homme qui s'était trouvé si à propos, et par une intervention divine, sur la route de Joseph[3].

1. Bode und D^r^ von Tschudi, *Königliche Museen zu Berlin. Beschreibung der Bildwerke der christlichen Epoche*, p. 119, n°s 434 et 435, pl. LV (Berlin, 1888, in-4°).

2. Stuhlfauth, *Die Engel*, p. 183 (*Archäologische Studien zum christlichen Altertum und Mittelalter*, 3e fasc., 1897).

3. Le même sujet figure sur une des mosaïques de Saint-

Dans la Genèse de Vienne, l'ange est ailé ; il ne l'est pas sur le tissu ; car il ne nous paraît pas qu'on puisse prendre pour des ailes la masse, d'une forme mal déterminée, qui est placée derrière le dos de l'ange ; c'est plutôt un rocher ou une montagne.

A droite de l'ange reparaît une autre figure de Joseph analogue à la précédente. Il vient de quitter l'envoyé divin et se dirige vers ses frères ; le geste de sa main gauche indique qu'il les a aperçus. L'un d'eux, vêtu d'une tunique courte et d'un manteau, les pieds chaussés de sandales retenues par des lanières, tenant de la main gauche le *pedum* des bergers, s'avance au-devant de Joseph, retournant la tête vers un second personnage, un autre frère, à qui il adresse ces paroles : Ο ЄΝΥΠΝΙΑϹΤΗϹ ЄΡ[ΧЄΤΑΙ], termes empruntés au verset 19 : « Voici le songeur qui vient. » Le reste de l'inscription manque ; cependant, il y a encore

Marc de Venise, du XIIIe siècle. Le personnage qui indique à Joseph son chemin a l'apparence d'un jeune homme vêtu d'une tunique courte, levant la main droite, tenant de la gauche un bâton court, qui, d'après la chromolithographie de *La basilica di San Marco in Venezia,* Ferd. Ongania edit., tav. XIX (Venezia, 1881), paraît être un bâton de messager; de telle sorte qu'on pourrait croire que l'artiste a eu sous les yeux un modèle byzantin présentant l'image d'un ange sans ailes, qu'il n'a pas su reconnaître. Mais si l'on se reporte aux photographies d'Alinari (P^e 2^a n° 13730), l'on voit que le bâton est un *pedum* et que conséquemment c'est un berger qui indique à Joseph son chemin. Voy. P. Saccardo, *Les mosaïques de Saint-Marc à Venise* (Venise, 1897, in-12), p. 228.

deux lettres N et O ; la première est sans doute l'initiale de NYN, mot par lequel commence le verset 20 : « νῦν οὖν δεῦτε, ἀποκτείνωμεν αὐτὸν. » Les troupeaux sont figurés par deux brebis et un bélier. En outre, la campagne est indiquée par des arbres et des plantes placés entre les personnages.

Il est difficile de déterminer la date à laquelle remonte ce tissu ; car les points de comparaison font défaut. Le vêtement des personnages, qui a une allure antique, la sandale aux pieds des personnages et aussi l'absence d'ailes chez l'ange indiquent une époque reculée. Les inscriptions sont tracées en une belle onciale de proportions élégantes et rappelant, comme nous l'a fait remarquer M. G. Schlumberger, celles des légendes des bulles byzantines d'entre le VIe et le IXe siècle[1]. On remarquera la forme de l'A, une fois onciale et ailleurs chevronné.

L'A chevronné ne paraît que sur les bulles des deux premières périodes, suivant la classification de M. Mordtmann[2], c'est-à-dire sur les bulles antérieures à la période des iconoclastes et sur celles qui sont contemporaines de cette période, en d'autres termes du VIe au IXe siècle. De sorte que,

1. Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 80.

2. Voy. des exemples de l'A chevronné dans Schlumberger, *ouvr. cit.*, aux pages 508 (VIe s.), 509 (VIIe ou VIIIe s.), 86, 87, 90, 732 (bulles antérieures au VIIIe s.), 40 et 133 (VIIIe ou IXe s.), 143 (IXe s.), etc.

s'il était établi qu'on n'a pas tracé, dans l'empire byzantin, d'images saintes ni même de scènes empruntées à l'Ancien Testament pendant la période des iconoclastes, c'est-à-dire au VIIIe siècle et pendant la première moitié du siècle suivant, il faudrait reporter ce tissu au VIe ou VIIe siècle. Mais rien n'est moins certain que l'abstention, de la part des artistes, de toute représentation de scènes religieuses, surtout de scènes de l'Ancien Testament au temps que le culte des images était interdit. Car autre chose est de faire des images destinées à la vénération, autre chose de les reproduire sur des objets d'art industriel dans un but purement ornemental.

Il est vraisemblable que ce tissu est antérieur à la plus ancienne des authentiques qui y étaient jointes. Les deux fragments du tissu étaient enveloppés dans un petit morceau de soie rouge légère, relativement moderne, lié par un fil en forme de sachet; à l'intérieur se trouvaient quatre fragments de pierre blanche et trois bandelettes de parchemin, dont chacune portait l'inscription *De duodecim lapides quos portaverunt fili Israel*, les douze pierres du Jourdain[1]. L'écriture de la plus ancienne authentique est une petite capitale rustique mêlée de lettres onciales et paraissant dater du commencement du IXe siècle; l'écriture de la seconde authentique est une minuscule avec quel-

1. *Josue*, IV.

ques capitales imitées des lettres de la première et qu'on peut rapporter au XIIe siècle ; la troisième authentique est du XVIe siècle. Le sachet renfermait en outre une petite boule de cire très aplatie, à moitié détruite, dans laquelle passait un fil ; c'est un ancien sceau ayant probablement servi à clore l'un des sacs où étaient enfermées les pierres.

Dans le même coffre qui contenait le précieux tissu, M. l'abbé Chartraire a retrouvé d'autres morceaux de tissus de même fabrique ; sur l'un d'eux (fig. 1), on voit l'arrière-train d'un cheval,



Fig. 1.

se cabrant, monté par un cavalier dont il ne reste plus que la jambe gauche ; sous le cheval, la tête d'une chèvre et trois feuilles d'une plante. Sur un

second fragment (fig. 2) paraît une stèle quadrangulaire, de style antique, ceinte d'une guirlande de feuillages ; sur la stèle, une masse qui peut être la base d'une statue ; il semble aussi qu'on aperçoive devant la stèle la partie inférieure d'un personnage vêtu d'une tunique ; au-dessous, et derrière la stèle, des pampres stylisés et une



Fig. 2.

feuille de vigne. Un troisième fragment (fig. 3)

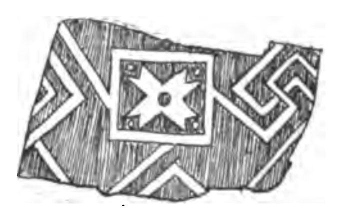


Fig. 3.

n'offre que des ornements géométriques; un qua-



Fig. 4.

trième (fig. 4), simplement une palmette noire sur fond lie de vin.

P. S. — Cette notice était imprimée quand l'on a retrouvé deux nouveaux fragments d'un tissu de même fabrique que celui que nous avons fait reproduire sur la planche. C'est encore un épisode de l'histoire de Joseph qui y est figuré. Il n'y a qu'une scène se répétant dans le sens horizontal, composée de deux personnages, l'un plus grand, un ange, comme l'indique l'inscription ΑΓΓΕΛΟϹ placée à droite de sa tête, l'autre plus petit, Joseph, comme l'indique l'inscription

IOCHΦ placée à gauche de sa tête et au-dessous de la précédente. L'ange est vêtu d'une tunique longue et d'un manteau; ses pieds ont disparu; il n'a certainement pas d'ailes; dans la main gauche il tient un long bâton; il marche vers la gauche, retournant la tête vers Joseph, placé derrière lui et à qui il indique le chemin de l'index de la main droite levée. Joseph le suit, vêtu d'une tunique longue et d'un manteau; il tient de la main gauche un objet indéterminé, dont la partie inférieure manque. Entre l'ange et Joseph, une sorte de portique en forme de tour quadrangulaire percée d'une porte. Au-dessus de la tête des personnages, les pattes de moutons faisant partie d'une autre scène qui devait se répéter sur une autre ligne horizontale. Ces deux morceaux ne proviennent pas du tissu reproduit sur la planche, car, si le dessin est analogue, il y a de petites différences dans les détails, particulièrement dans la façon de traiter les cheveux, le premier tissu écrit ανγελος et le second αγγελος; et enfin, ce qui est décisif, les lettres des inscriptions sont, sur les fragments nouvellement découverts, sensiblement plus grosses.

QUELQUES

DOCUMENTS INÉDITS

RELATIFS AUX TUILERIES.

Par M. E. Caron, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 14 janvier 1899.

M. Berty a fait, dans son ouvrage intitulé *la Topographie du vieux Paris*, l'historique de la construction des Tuileries par Catherine de Médicis; mais certaines pièces ont échappé à ses recherches, et nous nous estimons heureux de combler quelques lacunes.

Tout d'abord, M. Berty établit la propriété du sol en la personne de la reine. Ces terrains provenaient de diverses origines. Il existait déjà un domaine, dit l'Hôtel des Tuileries, acquis par François Ier et concédé viagèrement à divers, mais dont la couronne s'était réservé la propriété. Catherine de Médicis y joignit en premier lieu l'ancien clos Legendre, acquis par elle de M. de Villeroy. Nous n'avons pas été plus heureux que M. Berty. Il nous a été impossible de retrouver le

contrat d'acquisition, et, comme lui, nous sommes réduit à l'induire de la désignation contenue dans l'acte de vente du jardin des Cloches, passé devant Mes Claude Boreau et Pierre Cayard, notaires au Châtelet de Paris, le 15 janvier 1564 (n. st.) ou 1563 (a. st.)[1], dans lequel ce jardin est ainsi désigné : « Tenant d'une part à la reine, à cause « de l'acquisition faite par elle de M. de Villeroy, « d'autre part aux terres labourables étant entre « les fossés faits pour la fortification de la ville « et le mur du jardin, d'un bout, par devant, sur « le quai ou chaussée allant de la porte neuve « aux Bons Hommes, et d'autre bout, par der- « rière, aux terres labourables étant entre le fau- « bourg Saint-Honoré et le lieu des Tuileries. »

La contenance n'est pas indiquée; le prix est de six mille cinq cents livres tournois.

Les terres labourables sur le faubourg Saint-Honoré appartenaient à l'hospice des Quinze-Vingts, qui en avait concédé la jouissance à divers, et des maisons avaient été construites sur ce sol.

Il n'y avait pas, alors, de loi d'expropriation ; le bon plaisir du roi y suppléait et les membres de sa famille s'arrogeaient la même faculté. Catherine de Médicis s'empara purement et simplement des terrains et maisons nécessaires à l'exécution de ses projets.

1. Berty, t. II, p. 2.

Berty avait déjà mentionné ce mode de faire, et, dans les comptes de l'hospice de 1566-1567, nous trouvons ces mots : « La Royne a prins la « plus grande partie des maisons sur lesquelles « les rentes se preignent et a ordonné rentes sur « l'hostel de ville. »

Voici un autre document relatif aux mêmes usurpations et retrouvé dans les minutes de Me Fauchey, dépositaire de celles de Me Yver Vassart et autres, et qu'il a bien voulu mettre à ma disposition.

« Extrait des registres des Quinze-Vingtz, du cinquiesme jour d'aoust mil c^{c} cxvij (1567).

« Sur ce que a esté proposé en chapitre par « Me Antoine Courtin, procureur et recepveur de « la maison de céans, suivant le mémoire à luy « baillé par Me Jehan Yver, notaire au Chastelet de « Paris, sur le faict de la récompense des lieux « desquels la Royne s'est emparé, la matière « mise en deliberacion et après avoir demandé et « recueilly les voix et opinions des assistans aud. « chappitre, a esté ordonné et admis qu'il faust « supplier la Royne qu'elle ait pitié de la maison « de céans et que son bon plaisir soit de la favo« riser plus que ung aultre lieu, et cependant ont « les assistans audict chappitre consenti et ac« cordé que les rentes soyent mises à l'hostel de « la ville au denier vingt et les titres des ren« tiers rendues au recepveur de la ville de Paris.

« Ainsy signé : FOULON. »

Le 16 décembre 1567, par-devant Mes Yver et Ymbert, notaires, une rente de 37 livres 13 sous 13 deniers sur la ville fut constituée pour emprise d'une portion du clos. Me Yver s'empressa d'en faire part à ses clients.

« En xvj jour de decembre mil v^c lxvij (1567), « messieurs les notaires ont parlé à Revd Pere « en Dieu M. Jacques Amyot, abbé de Saint-Cor- « neille de Compiègne, conseiller du Roy, grand « aulmosnier de France, et Robert Botte, conseil- « ler du Roy en sa court de parlement, Claude « de la Croix, seigneur et baron de Plancy, con- « seiller du Roy et m^e ordinaire de sa chambre des « comptes à Paris, Claude Pagevin, naguères « conseiller du Roy et auditeur en sa chambre des « comptes à Paris, Nicollas Le Plastre, m^e desd. « xvxx, Jehan Brochet,... Anthoine Courtin, pro- « cureur et recepveur, Me Claude Baudry, prebtre, « Jacques Bouchon, frère voyant, François Re- « gnault et Pierre Fourmont, frères aveugles. »

Dans le compte de l'hospice de 1567-1578, les maisons dont il s'agit sont déclarées abattues et appliquées au palais de la reine.

Et plus tard, le 30 janvier 1569, les Quinze-Vingts reçoivent une rente de 19 livres 8 sous 9 deniers pour « le rachapt de dix-neuf perches « deux toises et huit pieds que la Royne mère « avoit faict led. jour racheter, par Me Jehan de « Verdun, au prix de 200 livres tournois l'arpent. »

Ce fut sur l'ensemble de ces terrains que Marie

de Médicis fit élever le palais des Tuileries et dessiner et planter les parc et jardins en dépendant.

Pour faciliter l'approche des matériaux venant surtout des carrières de Vaugirard et de Notre-Dame-des-Champs, un bac[1] fut établi au-devant du lieu des Tuilleries, et le bail en fut consenti à « la « communauté des maistres passeurs d'eau de la « ville de Paris, le 14 mai 1561, par Mad^e Marie « de Pierrevive, dame du Péron et d'Armen« tières[2], l'une des dames de la chambre de la « Royne, commise par la Majesté de lad. dame « à la construction du bastiement du pallais « des Thuilleries, Revérend Pere en Dieu messire « Philbert Delorme, conseiller et aulmonier ordi« naire du Roy, abbé de Saint-Ciergue et archi« teque de la Majesté de lad. Royne, et par noble « homme Guillaume de Marle, prévost des mar« chans[3]. »

Catherine de Médicis fit construire d'abord la grande écurie, et, le 18 août 1566, nous trouvons dans le minutier de Me Fauchey, notaire, successeur immédiat du notaire Yver, le devis soumissionné par Guillaume Vaillant, maître charpentier,

1. Le chemin qui menait à ce bac est devenu la rue du Bac.

2. Mme Marie de Pierrevive était fille de Charles de Pierrevive, seigneur de Lésigny, femme d'Antoine de Gondy et mère d'Albert de Gondy, maréchal de France, et de Pierre de Gondy, évêque de Paris. Sur les divers actes que nous allons retrouver, elle ne porte jamais le nom de son mari.

3. Berty, t. II, p. 7.

de la charpente des combles, moyennant 5,220 l. tournois[1], et le 8 décembre 1566 le marché fait avec Claude Penelle pour la couverture en ardoises d'Angers.

1er juin 1567 : engagement d'Hermant Bocquet, voiturier par terre, vis-à-vis de Mme de Pierrevive, « commise par S. M. à l'intendance des bastiments « du palais de S. M. lez-le-Louvre, de porter et « charroyer en l'atelier des marbres de son palais, « dedans huit jours prochains, plusieurs pièces de « marbre, tant en tables qu'en autres blocs de « pierres carrées estant à présent en la maison de « feu monsieur le mareschal de Saint-André[2], « devant les Filles pénitentes, moyennant la « somme de quatre-vingt livres tournoiz. »

14 juin : Hermant Bocquet fit avec Mme de Pierrevive un nouveau marché « pour tirer et deschar- « ger et mettre hors du grand bastiment, estant « à présent sur la riviere de Seyne, au-devant « des Tuilleries, hors la porte Saint-Honoré, la « quantité de quarante grands quartiers de pierre « de marbre, tant en forme de grosses coulonnes « cannelées qu'autres quartiers carrés de plusieurs « longueurs et grosseurs et les porter dedans la

1. Berty, t. II, append., p. 176, mais il n'a pas signalé que ce devis était signé *DELORME*.

2. Le maréchal de Saint-André avait été tué à la bataille de Dreux le 19 décembre 1562. Son hôtel était situé rue Saint-Honoré (Sauval, p. 155).

« court de l'astellier des marbres dud. palais,
« moyennant 200 livres tournoys. »

15 juillet : « Vincent de la Tour, marchant « demourant à Grasse, en Prouvence, et Jehan « Anthoine Lombart, vallet de chambre du Roy, « et tenant sa poste à Paris, s'engagent vis-à-vis « Mad. de Pierrevive de lui fournir et livrer sur « le port de la rivierre de Seine, au-devant du « palais des Tuilleries, une fontaine de marbre « de plusieurs pierres et coulleurs, et selon la « grandeur, haulteur et largeur qui est démons- « tré en ung pourtraict que est par devant la « majesté du Roy, et icelle fontaine rendra par- « faicte, selon et suyvant led. pourtraict, au lieu « susd., dedans huict jours prochains, moyennant « la somme de troys cens cinquante livres tour- « noys que lesd. de la Tour et Lombart confessent « avoir reçue, en la présence des notaires sous- « signés, en escus soleil et monnoyes, le tout bon « et ayant cours, et promettent chascun d'eux « seul et par le tout sans desroger, de leur corps « et biens, comme pour les propres demeures et « affaires du Roy. »

Catherine de Médicis avait apporté d'Italie le goût de la décoration en marbres multicolores.

24 juillet : décharge de la livraison par la dame du Péron. Cette fontaine devait être alimentée par l'eau que la reine faisait venir de Saint-Cloud en son jardin, ainsi qu'il résulte de sa lettre

du 9 septembre 1567, écrite à M. de Villeroy[1].

Mais, en 1570, cette canalisation fonctionnait mal. On rouvrait les tranchées « à travers le bois « de Boullogne et les jardins des Bons-Hommes « et aultres lieux pour découvrir les tuyaux et « connaistre les fauttes qui estoient auxd. tuyaux, « à l'endroict des emboestements d'iceux, par où « l'eau se perdoit[2]. »

Ces travaux de terrassement durèrent du 19 juin au 21 octobre 1570, et, comme les paiements sont ordonnancés par Mgr Pierre de Gondy, évêque de Paris, il faut en conclure qu'à cette époque Mme de Pierrevive, sa mère, était morte[3].

En 1573, une nouvelle réfection est nécessaire, et, le 30 septembre, « Florent Fournier, m^e^ fon-« tainier, demeurant à Blondy-les-Bois, fait mar-« ché avec Révérend Pere en Dieu messire Pierre « de Gondy, évesque de Paris, commissaire or-« donnateur des dépenses pour la Majesté de la « Royne, mère du Roy, sur le faict des bastiments « de son palais des Tuileries, de rétablir toutes « les faultes, fractures et gersures qui sont à pré-« sent aux tuyaux de maçonnerie servant à con-

1. Berty, t. II, p. 39.
2. Berty, t. II, p. 50.
3. Michaud, *Biographie*, fait mourir Mme de Pierrevive en 1574. En ce qui concerne ce point, un acte du 6 décembre 1570, réglant quelques points de sa succession, porte que Mre Albert de Gondy est l'héritier universel de Mme du Péron.

« duire les eaux de la fontaine que S. M. fait « venir de sa maison de Saint-Cloud, auprès du « grand jardin de son pallais des Tuilleries. »

1567, 22 juillet, mardi : « Guillaume Laurent, « m^e plombier, s'engage vis-à-vis de Mad. de Pier- « revive à faire les ouvrages de plomberie à faire « pour Sa Majesté la Royne en son pallais, tant « aux enfestemens des combles et lucarnes, noues, « nocquets, admortissements, chesneaux, gar- « goilles, cuvettes et tuyaux pour la descente des « eaux de tous les corps desd. pavillons et édi- « fices dud. palais, le tout blanche d'estain, et « tous les tuyaux pour la conduite des eaux de « la fontaine dud. palais, qui seront souldés de « leur longueur, moyennant des prix fixés aud. « marché, et avec l'obligation de faire la plus grant « diligence et à mener les travaux comme pour « les propres affaires du Roy. »

12 septembre : « Jehan Petit, m^e peintre, demeu- « rant à Paris, rue des Deux-Boulles, s'engage « vis-à-vis de Mad. de Pierrevive, dame du Pé- « ron, en la présence de N. H. M. Philbert de « Lorme, abbé de Saint-Ciergue et architecte du « Roy, et de Guillaume de Chaponnay, control- « leur des bastiments dud. pallais, à peindre, « dorer et estoffer les deux grandes targes et « armoiries de la Majesté du Roy et de la Royne, « faites de pierres de taille aux deux encoignures « du pavillon du bout de l'escurie dud. pallais, du

« costé vers le grand jardin, le tout painct à « huille de deux imprimeries, en sorte que la « pierre soit bien et dument trempée et imbi-« bée, etc.[1]. »

D'après ces marchés de couverture et de plomberie, on peut dire que le gros œuvre était terminé.

Bertrand Deulx et Gachon Bolle avaient été les entrepreneurs généraux de la maçonnerie. Le 25 juillet 1566, ils avaient fait marché avec Jehan Delbiergue, tailleur de pierres, « pour deux tambourgs de cheminée portant mollimes, consoles, avec frise et corniche, le tout en marbre de France, moyennant la somme de 400 livres. »

Jardin.

Les travaux de jardinage étaient commencés dès l'hiver de 1566-1567, et nous trouvons, dans les minutes dudit notaire, les mentions suivantes :

« 4 décembre 1566. Léonard et Robert Porcher « s'engagent à fournir au jardin de la Royne cinq

1. Cette pièce a été publiée par Jal, et reproduite par Berty, t. II, append., p. 178. Celui-ci n'avait pu retrouver l'original. Or, c'est par renvoi que Philibert Delorme et Guillaume de Chaponnay ont fait mentionner leur présence, ce qui constate l'importance qu'ils attachaient à ce travail de peinture à fresque.

« cents arbres fruitiers à noyaux, tant des al-
« berges que des pêchers, pour le prix de 32 l.
« le cent. »

« Rolle des ouvriers mis en besoigne au jardin
« de la Royne lundi xiij jusques au samedi xviij
« jour de janvier. »

« Jehan Luce, à 27 sous » (6 sols par jour). Il n'y a que ce seul nom.

Et ailleurs : « Rolle des ouvriers mis en besoigne
« au jardin de la Royne le lundy xviij jour d'avril
« 1567. »

Suivent 21 noms d'ouvriers ayant reçu sans doute pour la semaine de xxx sols à xxv sols.

18 juillet : vendredi, engagement par Guillaume Hébert, tonnelier, demeurant à Blaru, près Vernon, « vis-à-vis de Mad. de Pierrevive, dame du
« Péron, absente, et néantmoyns n. h. Bernard
« de Guaruesequi, gentilhomme servant de lad.
« dame Royne, vingt-trois mynots d'oignons de
« safran servant à replanter et selon la montre
« que led. Hebert en a faicte, aud. de Guarue-
« sequi, de les livrer au jàrdin de la Royne
« moyennant vingt-quatre sols par chaque mi-
« not. »

Enfin, nous produisons l'acte du 13 août 1573, contenant l'engagement par Julien Pelletier de fournir à Guillaume de Chaponnay, « controleur
« général des bastiments de la Royne, mere du
« Roy, dedans le jardin de son palais des Tuile-

« ries, » la quantité de cinq cents bottes de branches et feuillages de lierre, moyennant seize livres tournois les cent bottes[1].

Hôtel du Péron.

Nous ne pouvons quitter les Tuileries sans dire quelques mots de l'hôtel que Marie de Pierrevive, dame du Péron, faisait bâtir par Jean de Lorme, frère de Philibert, en même temps que le palais des Tuileries, et qui était en communication directe avec le palais.

Son père, Charles de Pierrevive, seigneur de Lésigny, trésorier de France, était le quatrième mari de Charlotte Briçonnet, et comme tel il figure, au registre des cens de 1547, comme propriétaire de la maison des Tuileries. La famille Briçonnet possédait le jardin des Cloches, vendu à la reine le 15 janvier 1564 (n. st.), ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Est-ce sur des terrains lui provenant de son père ou qu'elle tenait de la libéralité de Marie de Médicis, dont elle était la favorite, que Marie de Pierrevive fit construire cet hôtel? Il importe peu. Toujours est-il que les constructions commencèrent en septembre 1567, alors que le gros œuvre des Tuileries touchait à sa fin.

1. Berty, t. II, append., p. 178.

Le vendredi ..... septembre 1567, Jehan Blandin, voiturier par eau, demeurant à Paris, rue Fromental, prend l'engagement, « vis-à-vis de « Jean de Lorme, vallet de chambre du Roy et « architecque de ses bastiments et forteresses, de « fournir treize thoises de moellon par chacune « semaine en la maison de Mad. du Péron. »

On soumet aux entrepreneurs les devis « des « ouvraiges de charpenterie et de menuiserie qu'il « convient de faire pour Mgr le comte de Retz, en « la maison qu'il faut bastir et édifier au logis de « Mad. du Péron, sa mere, assise aux faulxbourgs « Saint-Honoré. »

Ces devis nous renseignent sur la hauteur et la grandeur des appartements.

Pierre Sigogne, maître menuisier, et Noël Bougnon, maître charpentier, prennent chacun, en ce qui le concerne, par-devant Mes Vassart et Yver, notaires, le mardi 17 septembre 1567, l'obligation d'exécuter les travaux, et, en l'absence de Mre Albert de Gondy, comte de Retz, ces actes sont signés pour lui par « Jehan Delorme, vallet de « chambre du Roy, seigneur de Saint-Germain. »

Quelque temps après, le 27 décembre 1567, et par-devant les mêmes notaires, « noble homme « et saige Me Thomas Gazeau, conseiller du Roy « en sa court de Paris, maistre des requestes « de la Royne, » vendait à « haulte et puissante « dame Marye de Pierrevive, dame du Péron, Ar-

« mentières et Bouzy, une maison assise aux « faulxbourgs Saint-Honoré, comprenant plu- « sieurs édifices, court et jardins, » qu'elle annexait à son hôtel.

Cet hôtel, d'après Sauval, était à peu près sur l'emplacement actuel de la rue Castiglione.

NOUVELLES AMPOULES

A EULOGIES.

Par M. E. Michon, membre résidant.

Lu dans la séance du 15 mars 1899.

La Société des Antiquaires m'a déjà permis à plusieurs reprises de l'entretenir brièvement de ces petites fioles en terre cuite où les chrétiens aimaient à garder précieusement l'huile recueillie dans les sanctuaires et auprès des tombes vénérées et que l'on désigne d'ordinaire sous le nom d'ampoules à eulogies : quelques-unes de celles exposées dans notre salle chrétienne du Louvre, d'autres conservées au Musée Guimet vous ont ainsi été signalées[1]. L'ensemble

1. *Bulletin de la Société des Antiquaires,* 1892, p. 131 ; 1893, p. 141 ; 1895, p. 79. — Il ne sera question, dans les quelques pages qui suivent, que des ampoules en terre cuite. Le plus grand nombre d'entre elles paraissent dater du VIe et du VIIe siècle. Telle est en particulier la date assignée par M. de Rossi aux ampoules de saint Menas, à l'exception d'une ou deux où figure le monogramme du Christ et qu'il fait remonter jusqu'au Ve siècle. Mais, ainsi que le remarque M. de Rossi (*Roma sotterranea cristiana,* t. III, p. 506), l'usage d'ampoules analogues en plomb, ornées de sujets et

de la collection du Louvre, telle qu'elle était en 1892, a, en outre, été décrit par moi dans le volume des *Mélanges G.-B. de Rossi* que l'École française de Rome a dédié à l'illustre maître de l'archéologie chrétienne lors de son soixante-dixième anniversaire[1].

Il ne semble pas néanmoins que cette collection ait obtenu l'attention qu'elle mérite[2]. Le savant recteur du collège allemand du *Campo Santo* à Rome, Mgr de Waal, dans une note récente sur quelques ampoules conservées au *Campo Santo*[3], n'en paraissait point connaître l'existence et indique comme nouveaux des types qui sont représentés au Louvre. Il n'est donc peut-être pas superflu, en soumettant à la Société un choix de

d'inscriptions, se perpétua jusqu'à la fin du moyen âge. Le Louvre possède un spécimen de ces ampoules de plomb de basse époque.

1. *La collection d'ampoules à eulogies du Musée du Louvre, Mélanges G.-B. de Rossi,* supplément aux *Mélanges d'archéologie et d'histoire,* t. XII, p. 183 et suiv., et tirage à part. La collection du Louvre comprenait alors soixante-dix-sept ampoules; elle en comprend aujourd'hui cent cinq.

2. Il faut faire exception toutefois pour M. V. Schultze, qui, dans les quelques lignes accompagnées d'une bonne bibliographie qu'il consacre, dans son *Archäologie der altchristlichen Kunst* (p. 301-302), aux ampoules à eulogies, a soin de signaler que la collection la plus riche se trouve au Musée du Louvre.

3. *Die Menas-krüglein, Römische Quartalschrift für christliche Alterthumskunde und für Kirchengeschichte,* 1896, p. 244-247, et pl. IV, 1-2.

nouvelles ampoules qui viennent d'être données au Musée par M. Paul Gaudin, directeur du chemin de fer de Smyrne-Cassaba, de revenir sur ces différents types, sur ceux en particulier dont la série du Louvre s'est enrichie depuis 1892.

Des ampoules de saint Menas, les plus connues, il y a peu de chose qui n'ait été dit[1]. La prove-

1. Voy., outre les articles déjà cités : *Revue archéologique*, 1844, t. I, p. 405; *Archäologische Zeitung, Archäologische Anzeiger*, 1852, p. 223, n° 5; G.-B. de Rossi, *Ampolla dell' olio di S. Menna martire scoperta in Arles, Bullettino di archeologia cristiana*, 1869, p. 31-32; *Una nuova ampolla dell' olio del martire Menna trovata in Alessandria, Ibid.*, 1869, p. 46; *Le ampolle alessandrine di eulogie dei martiri, Ibid.*, 1872, p. 25-30 et pl. II, 4; *Ibid.*, 1879, p. 42, 1882, p. 157; Lumbroso, *Atti della r. Accademia delle scienze di Torino*, 1871, p. 201-202; F. X. Kraus, *Horae belgicae, Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, heft L et LI, 1871, p. 247-248; A. Nesbitt, *Archaeologia or miscellaneous tracts relating to antiquity published by the Society of Antiquaries of London*, t. XLIV, p. 329-330; *Bulletin de l'Institut égyptien*, 1874-75, p. 188; E. Le Blant, *Note sur une fiole à inscriptions portant l'image de saint Ménas, Revue archéologique*, 1878, t. XXXV, p. 299; V. Schultze, *Archäologische Studien über altchristliche Monumente*, p. 282, n° 112; Garrucci, *Storia della arte cristiana*, t. VI, p. 52-53, pl. CDXXXV, 4; R. Mowat, *Bulletin de la Société des Antiquaires*, 1884, p. 292; Holtzinger, *Kunsthistorische Studien*, III, *Christliche Alterthümer in Griechenland*, p. 61-66; Forrer, *Die frühchristlichen Alterthümer aus dem Graberfelde von Achmim-Panopolis*, p. 11 et pl. I, 1, 2, 3, VIII, 13, IX, 1; J. Kulakowsky, *Römische Quartalschrift*, 1894, p. 326; *Bullettino di archeologia cristiana*, 1894, p. 5. Les ampoules à eulogies de

nance en est le plus souvent l'Égypte. Deux, pourtant, ont récemment été signalées à Kertch[1]; une autre viendrait de Constantinople[2], d'autres d'Athènes[3]; une, au British Museum, est indiquée comme trouvée à Calymnos[4]; une de celles qui sont au Louvre a été rapportée de Jérusalem[5]; une a été découverte ces dernières années en Algérie, à Bône[6]; en France même, il semble certain qu'une

saint Menas sont aussi l'objet de quelques mots dans les manuels de Reusens, *Éléments d'archéologie chrétienne*, t. I, p. 244-245, et de F. X. Kraus, *Geschichte der christlichen Kunst*, t. I, p. 524. — Il s'en trouve dans la plupart des Musées, notamment au Cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale (où deux nouvelles sont entrées récemment par un legs de M. E. Le Blant), au Musée Guimet, aux Musées d'Aix, d'Arles, de Marseille, de Montauban, de Rennes, au collège des Barnabites de Moncalieri, au Musée de Florence, au Musée égyptien de Turin, au British Museum, au Musée de la Porte de Hal de Bruxelles, au Musée d'Athènes et dans un très grand nombre de collections particulières.

1. *Römische Quartalschrift*, 1894, p. 326; 1896, p. 246. Il est à remarquer que M. J. Kulakowsky, en 1894, se borne à dire qu'il a vu les deux ampoules chez M. Novikow à Kertsch, mais n'affirme nullement qu'elles aient été trouvées à Kertsch.

2. Garrucci, *Storia della arte cristiana*, t. VI, p. 52, pl. CDXXXV, 4.

3. V. Schultze, *Archäologie der altchristlichen Kunst*, p. 302. — Il est vraisemblable que c'est aussi de Grèce que proviennent les exemplaires conservés au Musée national d'Athènes.

4. Nesbitt, *Archaeologia*, t. XLIV, p. 329, nos 3-5.

5. *Bulletin de la Société des Antiquaires*, 1893, p. 141.

6. *Bullettino di archeologia cristiana*, 1894, p. 56.

au moins a été recueillie à Arles[1]; une de celles du Musée de Bruxelles vient de Trèves[2]; une enfin est reproduite par M. E. aus'm Weerth parmi des objets provenant de tombeaux de Cologne et de Bonn[3].

1. *Ibid.*, 1869, p. 31. — M. Forrer reproduit également une ampoule de sa collection qui provient d'Arles, mais elle ne porte sur chaque face qu'une croix dans une couronne (*Die frühchristlichen Alterthümer von Achmim-Panopolis*, pl. I, 1 et 1a). Il y a enfin au Musée d'Arles une autre ampoule qui pourrait provenir de cette ville et qui porte sur l'une de ses faces une croix avec le monogramme, sur l'autre le nom de saint Menas (Garrucci, *Storia della arte cristiana*, t. VI, p. 63).

2. F.-X. Kraus, *Horae belgicae, Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, heft L et LI, 1891, p. 24.

3. *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, t. LXIX, 1880, p. 58, n. 3, et pl. III, 4.—Il en a sans doute été trouvé en d'autres lieux encore. M. Le Blant, dans la *Revue archéologique* (1878, t. XXXV, p. 299), s'exprime ainsi : « Outre la fiole trouvée à Arles, il en est encore signalé d'autres découvertes en Sicile, en Sardaigne, en Italie, en Grèce, en Égypte, dans une île de l'Archipel, dans les tombes de l'Asie-Mineure »; et il renvoie à G. B. de Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1869, p. 20, 31, etc.; *Roma sotterranea cristiana*, t. III, p. 167 (lisez 507); Garrucci, *Archaeologia*, t. XLIV, p. 330; où pourtant il n'est pas fait mention d'autres exemplaires que ceux que nous avons signalés. M. de Rossi, dans la *Roma sotterranea*, se borne à dire que les ampoules de saint Menas sont répandues en Orient et en Occident. M. Le Blant répète ailleurs (*Revue des Sociétés savantes*, 7e série, t. V, p. 246) qu'on a trouvé des ampoules de saint Menas dans des localités très diverses de l'Europe et de l'Asie. De son côté, le P. Garrucci, dans la *Storia della arte cristiana*, écrit (t. VI, p. 52), mais sans

La forme en est celle de petits récipients aplatis, avec un col relié à la panse par deux anses coudées[1]; une seule, munie d'une seule anse, présente la particularité d'un goulot taillé en forme de bec, de manière à en faciliter l'usage pour les onctions de l'huile sainte, éclairant ainsi d'un exemple saisissant les textes qui nous rapportent de nombreux recours à ce remède miraculeux[2].

Le type, lui non plus, n'appelle plus aujourd'hui de longs commentaires. Longtemps mal compris, — M. Birch y vit d'abord Harpocrate tenant par la queue deux quadrupèdes[3], M. de Rossi Daniel dans la fosse aux lions[4], — interprété ensuite, lorsqu'on eut reconnu dans le personnage représenté le saint lui-même[5] et dans les deux

références précises : « On en trouve et on en a trouvé partout, en Italie, en France, en Espagne. »

1. M. Forrer, pourtant, reproduit une ampoule d'Achmim (*Die frühchristlichen Alterthümer von Achmim-Panopolis*, pl. IX, 1) portant sur l'une des faces, en deux lignes horizontales, le mot ЄΥΛΟΙΓΙΑ †, et sur l'autre, en trois lignes, la fin de l'inscription, ΤΟΥ ΑΙΓΙΟΥ ΜΙΗΝΑ, qui n'a pas d'anses. Une ampoule semblable fait partie de la collection du Louvre et l'on y reconnaît la place des anses disparues. Il se pourrait donc que tel fût aussi le cas de l'ampoule de la collection Forrer.

2. E. Le Blant, *Revue archéologique*, 1878, t. XXXV, p. 303.

3. *Archäologische Zeitung, Archäologische Anzeiger*, 1852, p. 223, n° 5.

4. *Bullettino di archeologia cristiana*, 1869, p. 32.

5. *Ibid.*, 1869, p. 46, d'après une ampoule du Musée de

animaux si grossièrement modelés deux chameaux[1], comme un symbole des caravanes qui venaient par les déserts de Libye au tombeau de saint Menas[2], il se réfère en réalité au trait suivant que raconte la passion du saint : « Lorsque j'aurai été décapité, dit saint Menas, prenez mon corps, chargez-le sur un chameau et laissez-le aller sans que personne le guide, vous verrez alors la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui le conduira lui-même au lieu où il voudra faire reposer son serviteur. A l'endroit où s'arrêtera le chameau, donnez à mon corps la sépulture[3]. » Il fut fait comme saint Menas avait dit,

Florence, où il est accompagné de son nom. — Il suffit de rappeler que le costume est le costume du soldat romain, saint Menas étant soldat ; le plus souvent, il comprend une tunique courte s'arrêtant à mi-jambe et le manteau jeté sur l'épaule et le bras gauche et retombant en arrière jusqu'aux pieds. Sur quelques exemplaires, le manteau manque et le vêtement est quelque peu différent et traité dans un relief très accusé (voy. en particulier Holtzinger, *Kunsthistorische Studien*, p. 61-63, fig. 10-12, et Forrer, *Die frühchristlichen Alterthümer von Achmim-Panopolis*, pl. I, 3). La tête est ou nue ou nimbée (Forrer, *Ibid.*, pl. VIII, 13), souvent aussi accostée du nom du saint et de croisettes. Toutes ces variantes sont d'ailleurs représentées dans la collection du Louvre.

1. *Bullettino di archeologia cristiana*, 1872, p. 27. M. de Rossi, en 1869, dans le même *Bullettino*, y voyait encore des agneaux. Le P. Garrucci (*Storia della arte cristiana*, t. VI, p. 53) dit qu'on y a vu aussi des têtes d'éléphants avec leurs trompes.

2. *Ibid.*, 1872, p. 28.

3. E. Le Blant, *Revue archéologique*, 1878, t. XXXV,

et il n'est pas douteux que ce ne soit ce souvenir que rappelle la présence du chameau sur les ampoules.

Les actes de l'église copte, d'ailleurs, amplifient et embellissent singulièrement cet épisode[1] : le fond reste toujours que le corps de saint Menas est enterré là où se sont arrêtés le ou les chameaux ; une succession de phénomènes surnaturels, de guérisons merveilleuses, signale alors le lieu privilégié, et sous Arcadius et Honorius une église s'y élève, dans le voisinage du lac Mariout, église remplacée plus tard par une seconde qui demeura en grand honneur jusqu'après la conquête musulmane. De tout le fatras accumulé dans la biographie du saint, un seul autre détail mérite peut-être d'être retenu. Les parents de saint Menas, déjà âgés, se désolaient de ne point avoir d'enfant ; sa mère se rend à l'église lors d'une fête de la Vierge, s'adresse à la statue qui répond : *Amen;* le nom retourné est donné à l'enfant, Mena[2] ; et ainsi pourrait-on, à la rigueur, voir une intention voulue dans le rapprochement deux fois répété des mots MHNA et AMHN sur l'exemplaire du Louvre rapporté de Jérusalem[3] et sur une ampoule de

p. 305. Voy. aussi Garrucci, *Archaeologia,* t. XLIV, p. 326 ; *Storia della arte cristiana,* t. VI, p. 62.

1. Voy. Amélineau, *Les actes des martyrs de l'église copte,* p. 88-91.

2. *Ibid.,* p. 188.

3. *Bulletin de la Société des Antiquaires,* 1893, p. 141.

travail plus soigné et de dimensions beaucoup au-dessus de l'ordinaire, ampoule consacrée en même temps à sainte Thècle, dont il sera parlé ci-dessous : ΕΥΛΟΓΙΑ ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΜΗΝΑ ΑΜΗ(ν).

Il n'y a pas davantage de difficulté pour les légendes, diversement abrégées, depuis la mention complète εὐλογία τοῦ ἁγίου Μηνᾶ[1] jusqu'au seul nom du saint Ἁγίου Μηνᾶ ou au seul mot εὐλογία[2]. Quatre ampoules seulement, particulièrement grandes, deux au Louvre, une au British Museum[3], une vendue à l'Hôtel des ventes en

Les deux dernières lettres sont effacées, mais on voit ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΜΗΝΑΜΗ, le mot ΑΜΗΝ étant écrit de droite à gauche.

1. Il faut signaler un exemplaire assez particulier, reproduit par M. Neroutsos-bey (*Bulletin de l'Institut égyptien*, 1874-1975, p. 188), où l'inscription divisée en quatre registres et partant du bas est ainsi conçue : ЄΥΛΟΓΙΑ | ΤΟΥ ΑΓΙ | ΟΥ ΜΗΝ | ΜΑΡΤ, εὐλογία τὸυ ἁγίου Μην(ᾶ) μάρτ(υρος). M. de Rossi, en mentionnant cet exemplaire (*Bullettino di archeologia cristiana*, 1879, p. 41), en signale un second semblable dans la collection de M. le comte de la Monneraye et regarde ces ampoules, sur l'autre face desquelles on voit le monogramme du Christ, comme les plus anciennes (*Roma sotterranea cristiana*, t. III, p. 507); voy. aussi Mgr de Waal, *Römische Quartalschrift*, 1896, p. 246.

2. La succession chronologique aurait été la suivante : d'abord la légende complète, puis la légende abrégée, et enfin les ampoules complètement anépigraphes (G.-B. de Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1872, p. 30; Forrer, *Die frühchristlichen Alterthümer von Achmim-Panopolis*, p. 11).

3. Nesbitt, *Archaeologia*, t. XLIV, p. 330, n° 1.

1884[1], portent ЄΥΟΛΟΓΙΑ ΛΑΒΟΜЄ ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΜΗΝΑ· M. E. Le Blant, qui a publié la plus anciennement acquise des deux ampoules du Louvre, écrit : « Si par une faute de syntaxe dont on trouve de nombreux exemples dans le langage vulgaire du VIe siècle ЄΥΟΛΟΓΙΑ (εὐλογία) n'est pas écrit ici pour εὐλογίαν, de même que ΛΑΒΟΜЄ est certainement pour λάβωμεν, il représenterait l'accusatif pluriel d'εὐλογίον, qui m'est inconnu, mais dont le correspondant latin existe dans le mot *eulogium*[2]. » Le P. Garrucci proposait, sans recourir à aucune faute d'orthographe, εὐλογία λαβομέν(ων), avec le sens d'eulogie pour les blessés[3]. Mgr de Waal interprète d'une manière beaucoup préférable εὐλογία λαβομένη τοῦ ἁγίου Μηνᾶ[4], non plus le conseil même donné par saint Jean Chrysostome et que rappelait M. Le Blant[5], « demeure près de la tombe des martyrs, emporte avec toi l'eulogie, prends l'huile sainte, ἆρον εὐλογίαν ἀπὸ τοῦ τάφου, λάβε ἔλαιον ἅγιον », mais en quelque sorte l'énoncé de sa réalisation, eulogie rapportée de saint Menas.

Il faut encore signaler d'une manière particulière l'ampoule provenant de Jérusalem et donnée

1. R. Mowat, *Bulletin de la Société des Antiquaires*, 1884, p. 292.
2. *Revue archéologique*, 1878, t. XXXV, p. 302, n. 7.
3. *Storia della arte cristiana*, t. VI, p. 53.
4. *Römische Quartalschrift*, 1896, p. 24.
5. *Revue archéologique*, l. c.

au Musée par M. Héron de Villefosse. Sur l'une des faces se voit une croix dans un double cercle, avec l'inscription circulaire τοῦ ἁγίου Μηνᾶ ἀμήν, sur l'autre saint Menas debout entre les deux chameaux, entouré de l'inscription ЄΥΛΟΓΙΑ ΚΥΡΙΟΥ ЄΠ... suivie de quelques caractères mal venus que le rapprochement avec un sceau en terre cuite également conservé au Louvre, qui vient du Laurium près d'Athènes, permet de suppléer facilement[1] : sur le sceau sont gravés les mots ЄΥΛΟΓΙΑ ΚΥΡΙΟΥ ЄΦ ΗΜΑC, εὐλογία Κυρίου ἐφ' ἡμᾶς[2], et d'autres sceaux semblables, avec la même légende destinée à être imprimée sur le pain bénit ou consacré, sont conservés à Athènes[3]. Sans parler des célèbres ampoules des lieux saints du trésor de Monza[4], l'inscription ЄΥΛΟΓΙΑ ΚΥΡΥΟV, εὐλογία Κυρ(ί)ου, se retrouve aussi sur une lampe de terre cuite de provenance syrienne[5]. Une autre ampoule de la collection du Louvre

1. *Bulletin de la Société des Antiquaires*, 1893, p. 141.

2. *La collection d'ampoules du Louvre*, p. 18.

3. Holtzinger, *Kunsthistoriche Studien*, p. 52 et suiv. M. Forrer a aussi fait connaître des sceaux analogues, *Die frühchristlichen Alterthümer von Achmim-Panopolis*, pl. II, III, IX, XI.

4. Une ampoule en plomb avec la même inscription εὐλογία Κυρίου τῶν ἁγίων τόπων, mais décorée seulement d'une croix et d'ornements géométriques, est aussi conservée dans le reliquaire de sainte Scholastique à Juvigny-les-Dames (*Revue bénédictine*, 1898, p. 124-130).

5. *Bulletin de la Société des Antiquaires*, 1885, p. 291.

porte sur l'une des faces, dans une couronne, les simples lettres $\overline{\text{IY}}$, qui ne peuvent guère être que l'abréviation de 'Iησοῦ[1]. Il faut enfin mentionner une curieuse ampoule du Musée Guimet, reproduite ci-dessous, où se voient d'un côté



Fig. 1.

(fig. 1) une corbeille pleine de fruits et d'objets divers et de l'autre (fig. 2) l'inscription ΘY YOY XAPIC, Θ(εο)ῦ Υ(ἱ)οῦ χάρις[2].

La popularité de saint Menas était grande[3]; il

1. Inventaire MNC. 190, ancienne collection Juba de l'Hôtellerie.

2. Trouvée à Alexandrie.

3. M. Neroutsos-bey, insistant sur une remarque déjà indiquée par M. de Rossi (*Bullettino di archeologia cristiana*, 1869, p. 82), distingue saint Menas l'Égyptien, martyrisé sous Dioclétien, dont la mémoire est fêtée le 11 novembre par les Grecs et le 4 octobre par les Abyssins et les Jacobites, d'un saint Menas d'Athènes, martyrisé à Alexandrie sous Maximin, dont les restes furent transportés à Constantinople et dont la fête est célébrée tant par les Grecs que par les Jacobites le 10 décembre (*Bulletin de l'Institut égyptien*, 1874-

était en quelque sorte le patron de l'Égypte chrétienne[1]. Du culte qui lui était rendu, les ampoules



FIG. 2.

sont sans doute les monuments les plus nombreux qui nous soient restés; elles ne sont pas les seules. M. Nesbitt a fait connaître, il y a longtemps déjà,

1875, p. 188). Il s'est d'ailleurs fait dans les actes une confusion entre les deux saints, qui, d'après le P. Garrucci (*Storia della arte cristiana,* t. VI, p. 61), seraient tous deux égyptiens; selon le P. Garrucci également, ce serait au contraire le saint martyrisé à Cotiaeum en Phrygie sous Dioclétien, dont le corps aurait été transporté à Constantinople, et l'on aurait tort de lui attribuer les ampoules (voy. pourtant sur ce saint Menas, et en particulier sur le *numerus Rutilianorum,* auquel il appartenait, Borghesi, *Opere,* t. VII, p. 242-247, lettre du 21 février 1838 au P. Secchi). Il faudrait au contraire rapporter les ampoules au saint Menas martyrisé à Alexandrie sous Maximien Galère ou Maximin Daza, qui, d'après Borghesi (p. 242), serait un préfet d'Égypte.

1. Il avait aussi un oratoire à Rome hors la porte Saint-Paul et sans doute un à Arles.

dans l'*Archaeologia*[1], une pyxis en ivoire, alor en sa possession, aujourd'hui au British Museum dont les bas-reliefs sont consacrés à ce saint[2] Le Musée de Milan possède, lui aussi, un ivoire une plaque rectangulaire, relatif à saint Menas[3] Sur l'un comme sur l'autre monument, la repré sentation du saint, debout en orant, ayant d part et d'autre un chameau à ses pieds, pourrait n'était la différence du travail, être rapprochée d celle des ampoules à eulogies; mais, de plus sur la plaque de Milan, l'artiste a placé le saint non pas seulement sous une arcade portée pa deux colonnes comme sur la pyxis de Londres[4] mais dans le sanctuaire même qui abritait s

1. *Archaeologia*, t. XLIV, p. 321-30 et pl. X-XI. Vo aussi Westwood, *A descriptive catalogue of fictile ivories* the *South Kensington Museum*, p. 275, n° 73, 365, et Ga rucci, *Storia della arte cristiana*, t. VI, p. 61-62, pl. CDXL,

2. M. H. Graeven en donne quatre reproductions phot graphiques dans ses *Frühchristliche und mittelalterlic Elfenbeinwerke in photographischer Nachbildung* (Rome, 1898 nos XIV-XVII.

3. Westwood, *A descriptive catalogue of fictile ivories the South Kensington Museum*, p. 78, n° 58, 110. M. Nesbi en avait mentionné l'existence en commentant la pyx (*Archaeologia*, t. XLIV, p. 329) et le P. Garrucci le me tionne également (*Storia della arte cristiana*, t. VI, p. 53 Il est également fait allusion, mais fort brièvement, à c deux ivoires par M. J. Strzygowski, *Die christlichen Den mäler Aegyptens* (*Römische Quartalschrift*, 1898, p. 1-41), p. 4

4. La représentation qui nous occupe ne forme d'ailleu qu'une partie de la décoration de la pyxis; on y voit auss entre autres, la scène du martyr.

tombe et au milieu des colonnes duquel figure l'une des lampes qui y brûlaient. D'un ordre moins élevé, un petit monument conservé au British Museum, une simple lampe de terre cuite provenant de Carthage, qui faisait partie de la collection Davis, reproduit de tous points le type ordinaire du saint entre les deux chameaux [1]. Le Louvre enfin possède depuis peu une inscription gravée sur un bloc rectangulaire de marbre, et ainsi conçue :

IN HOC LOCO SVNT MEMO
RIE SANC · MARTIRVM (*palme*)
(*palme*) LAVRENTI · IPPOLITI
(*palme*) EVFIMIE (*palme*) MINNE
ET DE CRVCE DNI
DEPOSITE DIE III NO
NAS FEBRARIAS ꝑ ANP
CCCC XXXV [2]

1. Mgr de Waal vient de publier une autre lampe, conservée au *Campo Santo*, représentant un buste de saint en orant placé au-dessus d'un vase et accosté de deux lions disposés d'une manière assez analogue à celle des chameaux de saint Menas (*Römische Quartalschrift*, 1896, p. 390). Il indique que M. l'abbé Duchesne, consulté, serait disposé à y voir ce saint; mais, revenant sur la question (*Ibid.*, 1897, p. 229), Mgr de Waal déclare ne pas admettre cette conjecture.

2. Inventaire MNC. 2058. *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1895, p. 319. M. Cagnat, en publiant cette inscription, remarque que saint Laurent et saint Hippolyte sont rapprochés à cause de la

Trouvée à Kherbet-el-ma-el-Abiod, en Algérie, entre Sétif et Constantine[1], elle témoigne que dès la fin du ve siècle[2], à côté du bois de la vraie croix[3], l'église d'une petite ville de Maurétanie[4] se faisait gloire de posséder, en même temps que des reliques de saint Laurent, de saint Hip-

proximité de leur sanctuaire à Rome sur la voie Tiburtine. Sainte Euphémie, ajoute-t-il, est la sainte de Chalcédoine; quant à saint ou sainte Minna, le nom se trouvant employé au masculin et au féminin, je n'en ai rencontré la mention nulle part.

1. Exactement à mi-distance entre Aziz-ben-Tellis et Bordj-Mamra.

2. L'année 435 de l'ère provinciale correspond à l'année 474 de notre ère.

3. Une autre inscription africaine, fort importante, mentionnant aussi des reliques de la vraie croix, est également conservée au Louvre (*Catalogue sommaire des marbres antiques*, n° 8023), où elle a été rapportée à la suite de la mission de MM. A. Audollent et J. Letaille. Il s'agit d'une épaisse dalle cintrée sur laquelle est gravée la dédicace d'une *memoria* consacrée à deux martyrs africains, Victoricus et Miggin. Trouvée dans la ruine appelée Kherbet-oum-el-Adham, à 35 kilomètres au sud-ouest de Sétif, entre Tixter et Ras-el-Oued, elle est de plus d'un siècle antérieure à l'inscription de Kherbet-el-ma-el-Abiod (7 septembre 369); mais la mention de la vraie croix semble avoir été ajoutée après coup.

4. L'inscription de Kherbet-el-ma-el-Abiod prouve en effet que cette localité était comprise dans la Maurétanie, puisqu'on s'y servait, pour la supputation des années, de l'ère maurétanienne; elle permet ainsi, remarque M. Cagnat, en dehors de son intérêt pour l'histoire religieuse, de rectifier le tracé qu'on assignait vers l'ouest à la frontière de Numidie.

polyte et de sainte Euphémie, des reliques de saint Menas[1].

Les ampoules consacrées à saint Menas sont de beaucoup les plus nombreuses. Jusqu'à ces dernières années, il n'est même pas d'autre saint au culte de qui on eût pu, avec quelque certitude, rapporter d'ampoules, à l'exception d'une seule, une ampoule conservée au collège des Barnabites de Moncalieri[2]. Encore celle-là même ne lui est-elle pas étrangère. L'une des faces, en effet, porte l'image de saint Menas, et, sur l'autre seulement, se voit le monogramme du nom ΠЄΤΡΟΥ, non point du Pierre prince des Apôtres, mais d'un Pierre évêque d'Alexandrie. Il s'agit donc, à vrai dire, d'une ampoule destinée à recueillir l'huile de deux sanctuaires, le sanctuaire de saint Menas et celui où reposait l'un de ses plus illustres compatriotes, l'évêque d'Alexandrie auquel la tradition donnait le titre de dernier des martyrs.

1. L'identification de saint Menas, qui avait échappé à M. Cagnat, a été faite par M. Clermont-Ganneau, *Le culte de saint Mennas en Maurétanie* (*Recueil d'archéologie orientale*, t. II, p. 180-181). M. Clermont-Ganneau remarque que, si la forme la plus fréquente en grec est Μηνᾶς, on trouve aussi Μηννᾶς, qui a donné naturellement dans l'inscription la transcription *Minnae*.

2. G.-B. de Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1872, p. 25.

Mgr de Waal attribuerait volontiers au même personnage une ampoule d'un autre type dont le *Campo Santo* possède un exemplaire[1] et dont, dès 1892, j'ai fait connaître par une reproduction six exemplaires au Louvre[2]. M. A. Nesbitt avait déjà signalé incidemment une ampoule semblable au British Museum : *a wreath including a head with curly hair in profil*[3]. Depuis M. Forrer en a publié



Fig. 3.

1. *Römische Quartalschrift*, 1896, p. 247, pl. IV, 2.

2. *La collection d'ampoules du Louvre*, p. 8, avec une figure. L'un de ces exemplaires, qui viennent de la collection de M. Juba de l'Hôtellerie, doit d'ailleurs être celui que M. Le Blant avait antérieurement indiqué comme se trouvant chez cet amateur (*Revue des Sociétés savantes*, 7e série, t. V, p. 425).

3. *Archaeologia*, t. XLIV, p. 330, n° 8.

une trouvée à Achmim[1]. Le legs de M. E. Le Blant en a fait entrer une à la Bibliothèque nationale. Il en existe enfin une au Musée de Saint-Germain[2]. L'image ci-dessus (fig. 3) dispense de s'étendre sur la représentation : une tête imberbe, à cheveux crépus et à face proéminente de nègre, de profil à droite. La seule variante qui se remarque dans ce type a trait à l'inclinaison de la tête, qui d'ordinaire est levée, le regard en l'air, tandis que sur un des exemplaires du Louvre elle semble à peu près horizontale, avec l'œil en amande traité d'une manière enfantine. Souvent aussi un collier d'un ou de deux rangs de perles est figuré autour du cou que limite une section rectiligne. Il faut noter que ce type, à supposer qu'il ne faille pas l'attribuer à saint Menas, comme le faisait sans hésitation M. Le Blant[3], comme paraît l'indiquer M. Forrer[4] et comme l'admettrait même Mgr de Waal[5], se trouve souvent associé sur la même fiole au nom ou à l'image

1. *Die frühchristlichen Alterthümer von Achmim-Panopolis*, pl. IX, 2, et p. 11.

2. La nature de l'objet (n° 29859) ne semble pas y avoir été reconnue et l'indication hypothétique de provenance, Bourg, fondée sur ce que l'ampoule vient de la collection de M. L. Damour, ancien sous-préfet de cette ville, est certainement erronée.

3. *Revue des Sociétés savantes*, 7e série, t. V, p. 425.

4. *Die frühchristlichen Alterthümer von Achmim-Panopolis*, p. 11 et pl. IX, 2 et 2a.

5. *Römische Quartalschrift*, 1896, p. 247.

de saint Menas, et que de telles ampoules, par suite, auraient contenu de l'huile de deux origines, objet d'une commune vénération.

Mgr de Waal publie également une autre ampoule de ce genre conservée aussi au *Campo Santo* et que décore, outre l'image de saint Menas, un buste de femme de face, pour qui il propose le nom de sainte Catherine du Sinaï[1].

Le Louvre a acquis en 1894 une ampoule, reproduite ci-contre (fig. 4), qu'on en peut rapprocher[2] : elle provient de Syrie, et si la forme générale, — ronde, surmontée d'un goulot, — rappelle les ampoules égyptiennes, les anses, toutefois, en diffèrent en ce qu'au lieu d'être franchement détachées elles ne laissent entre elles et le col que deux trous de suspension, comme dans les ampoules ovales d'Asie Mineure dont nous nous occuperons plus loin. L'un et l'autre côté portent, au centre d'un cercle d'enroulements, une tête de face dont la coiffure, divisée en ondulations parallèles, semble indiquer une femme; la seule différence entre les deux têtes est que l'une est notablement plus grande et environnée de deux palmes.

1. *Römische Quartalschrift,* 1896, p. 247 et pl. IV, 1.
2. Inventaire MNC. 1835. Il faut faire cette réserve, cependant, que rien n'indique absolument le caractère chrétien de l'ampoule.

M. Holtzinger a mentionné dans les collections de la Société archéologique d'Athènes une am-



Fig. 4.

poule provenant de Naxos, sur laquelle se verrait une femme debout drapée, portant au bras gauche un seau, la tête accostée de deux croisettes comme l'est si souvent saint Menas. La reproduction, assez défectueuse, qu'il en donne, indique, tant pour la forme même de la fiole que pour le caractère de la représentation, une très grande parenté avec les ampoules de saint Menas[1].

1. *Kunsthistoriche Studien*, p. 62 et 64, fig. 13. M. Holtzin-

L'ampoule suivante, dont j'ai donné dans les *Mélanges G.-B. de Rossi* un dessin reproduit ci-dessous[1], est, je crois, unique. Ici encore figure la mention de saint Menas, ΑΓΙΟΥ ΜΗΝΑ ЄΥ, Ἁγίου Μηνᾶ εὐ(λογία), autour d'une croix pattée. L'autre face (fig. 5) porte en relief, et très sommairement



FIG. 5.

traité, un cheval trottant à droite, la tête et la queue hautes, la crinière soigneusement peignée, sur lequel est assis de côté, les jambes en avant,

ger ne propose, d'ailleurs, pas d'identification. L'ampoule a-t-elle passé au Musée national? Je ne l'y ai pas vue. Il serait presque permis de se demander s'il ne s'agirait pas d'une ampoule de saint Menas mal conservée, dont la représentation aurait été mal interprétée.

1. *La collection d'ampoules du Louvre*, p. 9.

un personnage aux bras étendus qui semble tenir une palme dans chaque main; sous le cheval est une plante à cinq tiges; d'autres se voient dans le champ. Il s'agit évidemment du portrait du saint dont le culte était uni à celui de saint Menas et l'on serait tenté de songer à saint Georges[1], — auquel appartient sans doute une ampoule du British Museum représentant en fort relief un cavalier à droite qui terrasse un monstre dont l'avant-corps seul est visible[2], — si le rapprochement avec l'ampoule suivante ne rendait aussi possible une autre identification.

L'exemplaire dont je veux parler est conservé au Musée Guimet[3] et a été acquis, avec quelques autres, d'un marchand du Caire; il aurait été trouvé à Alexandrie. Sur l'une des faces (fig. 6) est une coupe à pied remplie de fruits, cantonnée de deux accessoires en forme de feuilles

1. M. V. Schultze, en particulier, en mentionnant l'ampoule du Louvre d'après le dessin donné dans les *Mélanges G.-B. de Rossi,* prononce le nom de saint Georges (*Archäologie der altchristlichen Kunst,* p. 302).

2. Une grande ampoule avec l'image de saint Georges sur un cheval au galop, mais en plomb et de date relativement très récente, ampoule conservée alors au Musée de la Société archéologique d'Athènes et dont un autre exemplaire se trouvait dans une collection particulière athénienne, a été signalée et reproduite dans l'Ἑστία du 8 janvier 1884, p. 29.

3. N° 4236. Je l'ai brièvement signalé à la Société dans la séance du 15 janvier 1895 (*Bulletin de la Société des Antiquaires*, 1895, p. 79).



triangulaires, et au pied de laquelle becquèten



Fig. 6.

deux colombes. L'autre, plus importante, et qu



Fig. 7.

surtout nous intéresse, mais qui malheureuse-

ment est d'une grossièreté plus grande encore que de coutume, nous montre (fig. 7) un personnage évidemment à cheval, quoique l'animal n'ait guère les formes d'un cheval et que par la maladresse de l'ouvrier le cavalier paraisse plutôt à pied derrière sa monture que les jambes à cheval ou assis; lui aussi est vu de face et a les mains étendues en avant. La légende nous donne son nom : † Ο ΑΓΙΟϹ ΘЄΟΔ, ὁ ἅγιος Θεόδωρος, saint Théodore.

Nul doute d'ailleurs sur la lecture. En subsisterait-il un sur l'ampoule, le rapprochement suivant serait de nature à le lever. Le British Museum possède un moule rond en plâtre[1], provenant d'Égypte comme notre ampoule, avec l'inscription : Α † ω | † ΠЄΤΡΟΥ † ΘЄΟΔΟΡΟΥ, saint Pierre qui est mentionné sur l'ampoule de Moncalieri et saint Théodore.

La représentation convient à merveille à Théodore le mégalomartyr, général de Licinius, d'Euchaïta dans le Pont[2], martyr à Héraclée. Les hagiographies nous disent que son corps, d'abord conservé dans cette dernière ville, avait été ensuite retransporté à Euchaïta, centre d'un pèlerinage fameux, au point que la ville elle-même recevait le nom de Theodoropolis. Il était naturel que Théodore, général, fût

1. Exposé dans la quatrième salle égyptienne.

2. Appelée aussi Euchania, dans la province métropolitaine d'Amasia.

représenté en cavalier dans l'attitude et le costume d'un chef d'armée : s'il fallait d'ailleurs pour justifier la représentation un trait plus précis, les actes, au besoin, le fourniraient, racontant qu'il était un jour monté à cheval pour débarrasser la ville d'Euchaïta d'un dragon qui la désolait et avait ainsi mérité la reconnaissance de ses compatriotes[1].

L'ampoule, pourtant, ne vient pas de la région où son culte était plus spécialement localisé. Il n'est guère permis de croire qu'elle ait été transportée en Égypte : en dehors même de l'origine indiquée, la terre et la forme diffèrent trop de celles des ampoules provenant d'Asie Mineure, et l'on est, je crois, en droit d'affirmer qu'elle est réellement de fabrication égyptienne. Il ne serait donc pas impossible, quoique la renommée du mégalomartyr fût à coup sûr assez grande pour que des ampoules lui fussent consacrées en Égypte, que, par une sorte de contamination qui n'aurait rien d'extraordinaire, il se fût fait une confusion de sa légende avec celle de quelques-uns des saints Théodore plus proprement égyptiens, dont l'un notamment fut évêque d'Alexandrie[2]. La réunion sur le moule du British Museum des deux noms Πέτρου, Θεόδορου, dont la juxtaposition semble appeler deux saints du même ordre et où

1. Voy. les *Acta Sanctorum*, Febr. II, p. 28.
2. *Acta Sanctorum*, Sept. IV, p. 11.

ne saurait guère être question par suite que de
ierre et de Théodore évêques d'Alexandrie,
ourrait inviter à rapporter aussi à ce dernier
héodore, plus ou moins confondu avec le génél
de Licinius, l'ampoule du Musée Guimet.

La foi qui faisait recueillir si pieusement l'huile
s lampes allumées aux tombeaux des martyrs
était pas une foi bien désintéressée, et c'était
rtout à leur qualité de thaumaturges que les
nts devaient la vénération dont ils étaient
ourés. Le pèlerin des premiers siècles courait
ontiers les sanctuaires célèbres, sans se laisser
uter par des difficultés de route qui arrêteent plus d'un de ceux d'aujourd'hui : *Nunc quin*, dit un ancien texte rapporté par les Bollantes à propos de saint Théodore[1], *pergebat hesum ad S. Joannem, nunc autem Euchaïtam S. Theodorum, nunc vero ad S. Theclam in eudciam Isauriae, nunc ad S. Sergium in Saras*[2], *modo ad istum modo ad illum sanctum.*

L'ampoule suivante nous fait en effet passer de
nt Théodore à sainte Thècle. L'ampoule, qui a
partie de la collection Hoffmann vendue en
05[3], est de beaucoup le plus grand exemplaire

Acta Sanctorum, Febr. II, p. 23.

Il s'agit de la ville de Syrie appelée aussi Rasapha,
aphe ou Rosapha, et qui prit d'ailleurs de saint Serge le
de Sergiopolis; voy. *Acta Sanctorum,* Oct. III, p. 840-841.

Catalogue, n° 553 et pl. XLVII.

connu ; sa hauteur, y compris le goulot, atteint 0m27 sur 0m175 de diamètre. Des deux côtés, une première inscription circulaire, ЄΥΛ†ΟΓΙΑ ΤΟΥ ΑΓ(ιου) ΜΗΝΑ ΑΜΗ(ν), ΕΥΛΟΓΙΑ ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΜΗΝΑ ΑΜΗ(ν), précédée d'une palme, se réfère à saint Menas. Le médaillon compris au centre de cette légende offre en outre les représentations suivantes. D'un côté (fig. 8) est sainte Thècle, désignée par



Fig. 8.

son nom inscrit de part et d'autre de sa tête, Η ΑΓΙΑ ΘЄΚ, ἡ ἅγια Θέκλα, debout, la figure de face, vêtue d'une tunique serrée à la taille, les mains

ppuyées aux hanches dans une pose de calme écurité, entre deux bêtes féroces, un lion et n tigre ou une panthère, qui se retournent et èvent la tête vers elle[1]. De l'autre (fig. 9) un saint, galement debout de face, se montre les bras evés comme font les orants; il porte une tunique t un manteau dont les plis croisent obliquement



Fig. 9.

ur sa poitrine; à sa droite est, semble-t-il, un

1. On sait que sainte Thècle, exposée aux bêtes féroces, n'en éprouva aucun mal; les actes mentionnent, outre les ions, des ours (*Acta Sanctorum,* Sept. VI, p. 556).

autel couronné d'une palmette et décoré d'u amphore, à sa gauche une sorte de baptistère forme sphérique, godronné et surmonté d'u croix. Aucun nom ne le désigne, et toute ident fication par suite reste hypothétique; du moin la tête allongée et barbue, assez conforme à cel que l'iconographie des premiers siècles attribua à saint Paul, n'interdit pas de songer à l'apôt dont la tradition fait de sainte Thècle la discipl Martyre à Iconium, enterrée à Séleucie en Isa rie, sainte Thècle avait une église à elle consacré par Justinien à Constantinople, mais c'était a lieu de sa sépulture que se pressaient surtout le pèlerins anxieux d'obtenir d'elle la guérison d leurs maux, à ce sanctuaire *unde tanquam e canali virginalis suae beneficentiae, copiose ibide profluentis, contra omnem dolorem atque aegritu dinem salutares remediorum fontes egentibus pos tulantibusque emittit, ita ut locus ille publica ja medicinae officina et commune terrarum orbis pro pitiatorium sit effectus*[1].

Les représentations suivantes, enfin, se trouven sur des ampoules de la forme des ampoules égyp tiennes, soit seules, soit au revers de l'image d saint Menas ou d'une inscription en son honneur une barque à la proue recourbée munie d'un grande voile vue de face, une amphore entre un

1. *Acta Sanctorum,* Sept. VI, p. 557.

ix et un vase à deux anses[1], sur deux exem-
ires du British Museum; plus souvent, sur de
nbreuses ampoules du Louvre et d'autres col-
ions, une croix simple, gemmée ou pattée,
le ou cantonnée[2], une fleur épanouie, un pal-
r à six branches avec ses fruits, une étoile à
rayons, une étoile à huit rayons cantonnée de
es et de triangles[3].

es ampoules provenant d'Asie Mineure, et en
iculier de la région voisine de Smyrne[4], se
inguent de toutes celles qui précèdent par
forme, non plus ronde, mais ovale, avec un
ple appendice fort court pour goulot, par l'ab-
e d'anses, auxquelles suppléent deux trous de
ension des deux côtés de la partie supérieure
a panse[5], et par leurs dimensions moindres,
ne dépassent guère 0m07 de haut sur 0m05
arge. Moins répandues, il ne s'en trouve pas,

Nesbitt, *Archaeologia,* t. XLIV, p. 330, n° 15.
Tantôt de petits triangles, tantôt des lettres A et ω et
ux plantes trifoliées, tantôt enfin des mots IC | XC |
A, Ἰησοῦς Χριστὸς νικᾷ.
La collection d'ampoules du Louvre, p. 10.
Il semble que ce soit là leur centre de fabrication; une,
ant, au Musée d'Athènes, est indiquée comme venant
axos (Holtzinger, *Kunsthistoriche Studien,* p. 63), mais
eut n'en être pas vraiment originaire.
Il en est même qui n'ont point de trous de suspension,
l'ampoule décrite plus loin sous le n° 5 et reproduite
24 et 25.



comme des ampoules de saint Menas, dans la plupart des musées et collections privées. Le Louvre, le British Museum, le Musée national d'Athènes, pourtant, en ont réuni un certain nombre, et c'est la série de ces ampoules conservée au Louvre que vient de grossir grandement le nouveau don de M. P. Gaudin, à qui le Musée en devait déjà quelques-unes. Six d'entre elles ont été jadis indiquées en quelques mots à la Société par M. Héron de Villefosse[1] : elles sont également décrites, avec quelques autres, dans les *Mélanges G.-B. de Rossi*[2]. M. Holtzinger, de son côté, a donné des reproductions de trois de celles du Musée d'Athènes[3]. Mais jamais la série des types, bustes ou images de saints pour la plupart, n'en a été établie. Grande est d'ailleurs le plus souvent la difficulté d'interprétation en l'absence de toute légende. Il n'en est, par là même, que plus intéressant de trouver, sur quelques-uns des exemplaires nouvellement acquis, un nom, et d'avoir ainsi pour tout un groupe la clef d'une identification.

Le Louvre possédait déjà, par un premier don de M. Gaudin, reçu en 1896, une ampoule représentant, des deux côtés, le buste de face d'un per-

1. *Bulletin de la Société des Antiquaires*, 1890, p. 94.
2. *La collection d'ampoules du Louvre*, p. 14-18.
3. *Kunsthistoriche Studien*, p. 63 et 65, fig. 14, 15 et 16. Les images sont malheureusement très défectueuses, et c'est à peine si dans le texte il est question des ampoules.

sonnage barbu, vêtu d'une tunique plissée, les deux bras ramenés devant la poitrine et tenant un grand *volumen*[1]; les deux bustes, pourtant, ne sortent pas du même moule; il y a une différence dans la physionomie, et, de plus, d'un côté les



Fig. 10.

mains sont jointes, de l'autre superposées. L'attribution à deux personnages distincts n'aurait donc rien eu que de légitime. Mais sur deux nouvelles ampoules, données également par M. Gaudin, une inscription légèrement gravée, et dont le premier exemplaire ne portait plus que quelques traces méconnaissables, nous avertit qu'il ne s'agit

1. Inventaire MNC. 2061.

que d'un seul et même saint. Sur une face se lisent les mots :

Ο ΑΓΙ ΟϹ ΑΝ
ΔΡ (*buste*) Є
ΑϹ

sur l'autre, reproduite ci-dessus (fig. 10) :

ΑΠΟϹ (*buste*) ΤΟΛΟϹ

saint André apôtre. La renommée de l'apôtre saint André ne le cédait guère, on le sait, à celle de saint Pierre et de saint Paul; ses reliques avaient été transportées à Constantinople dans l'église des saints Apôtres avec celles de saint Luc. Il n'est donc pas surprenant, — et les ampoules dont M. Gaudin a enrichi notre collection nous l'attestent, — que les fidèles aient aimé à recueillir l'huile des lampes qui brûlaient en son honneur.

Saint Pierre est aisément reconnaissable, sans qu'il soit besoin d'inscription, sur une autre ampoule venant, comme celles de saint André, des environs de Smyrne et donnée au Louvre en 1882 par M. S. Reinach[1] : debout sous un fronton triangulaire que supportent deux colonnes cannelées en spirales, il tient en effet suspendue à

1. Inventaire MNC. 416; *La collection d'ampoules du Louvre*, p. 17, avec une figure.

un long cordon passé sur l'avant-bras gauche une grosse clef (fig. 11). L'autre main, ramenée



Fig. 11.

devant le corps qu'enveloppe une tunique plissée qui laisse les pieds à découvert, porte la croix. Au revers est, sous un fronton analogue, un buste de face entièrement drapé.

Le même port de la croix, avec cette seule différence qu'elle est dans la main gauche, et non plus devant la poitrine, mais sur le côté du corps, caractérise, sur une ampoule du don de M. Gaudin, un saint vêtu de même d'une tunique s'arrêtant au-dessus des pieds, et qui, de la main droite, tient un *volumen* (fig. 12). Est-ce aussi saint Pierre? Il n'y a guère de raison de l'affirmer, et plus

malaisée encore est l'indication d'un nom pour le



Fig. 12.

personnage du revers (fig. 13), vu également en pied, mais vêtu d'un vêtement bizarre où les bras



Fig. 13.

se reconnaissent mal, et dont une partie tom-

bante, semble-t-il, si ce n'est quelque autre objet indistinct, fait saillie sur la droite[1].

L'attribution à saint Jean n'est point non plus prouvée pour deux ampoules sur lesquelles se voit un personnage barbu, à la tête trop grosse, assis de trois quarts à droite, les jambes ramenées sous un meuble en X muni d'un dossier qui lui sert de siège, et occupé à écrire dans un diptyque



Fig. 14.

ouvert qu'il tient devant lui (fig. 14); malgré sa grossièreté, la représentation est des plus caractéristiques qui se voient sur nos fioles. Mais pour

1. Il semble qu'une ampoule du Musée d'Athènes reproduite par M. Holtzinger (*Kunsthistoriche Studien*, p. 65, fig. 15) soit un exemplaire du même type.

reconnaître saint Jean, il n'y a guère d'autr indice que la provenance d'un des deux exem plaires, acheté à Éphèse et jadis offert au Louvr par M. Piot[1], et, d'autre part, la célébrité du pèle rinage qui avait pour objet le tombeau de saint Jea à Éphèse. Le personnage de l'autre face (fig. 15)



Fig. 15.

que seule sa longue barbe pourrait rapprocher de images ordinaires de saint Paul, rentre dans l type commun de l'iconographie des apôtres por tant le *volumen;* de part et d'autre, le champ es occupé par deux objets qui semblent deux grande palmes.

1. Inventaire MNB. 2066; *La collection d'ampoules du Louvre*, p. 15. — Le second exemplaire qui vient d'être donn au Louvre par M, P. Gaudin a été recueilli dans les envi rons de Smyrne.

Il serait puéril, enfin, en l'absence de toute donnée, de proposer des noms pour les types suivants, qu'il importe néanmoins de décrire :

1° Personnage barbu, drapé, debout de face



Fig. 16.

sous une arcade soutenue par deux colonnes, portant un objet indistinct, sans doute un *volumen* (fig. 16). Au revers, personnage, semble-t-il, imberbe, debout, drapé et encapuchonné, tenant un objet indistinct sous le bras gauche (fig. 17). La même représentation, avec de légères variantes dans la grosseur des colonnes et la longueur de la barbe du saint de la première face, dans le relief du revers, ne figure pas sur moins de six ampoules du Louvre, une donnée par M. Piot

comme achetée à Éphèse[1], les cinq autres prove-
nant de la région de Smyrne[2]. Il s'agit donc d



Fig. 17.

fioles destinées à recueillir l'huile d'un sanctuair
très renommé.

2° Personnage nimbé ou encapuchonné, assi
de face sur un cheval marchant à droite et tenan
un objet sur ses genoux (fig. 18). De l'autre côté
personnage à cheval, sur un cheval au galop
droite dans deux exemplaires au Louvre (fig. 19)
sur un cheval marchant à droite dans un troi
sième au Louvre et dans un quatrième au Musé
d'Athènes[3]. Les représentations, on le voit

1. Inventaire MNB. 2065.

2. Don de M. P. Gaudin.

3. Holtzinger, *Kunsthistoriche Studien*, p. 64, fig. 14
l'ampoule est indiquée comme provenant de Naxos.

s'éloignent de l'iconographie commune des saints,



Fig. 18.

mais, en l'absence de toute inscription, il reste



Fig. 19.

possible de proposer un nom.

3° Ampoule d'un travail très grossier et d'assez fort relief. Sur l'une des faces est un personnage drapé, tenant un *volumen*, entre deux lions accrou-



Fig. 20.

pis à ses pieds (fig. 20). Le sujet se réfère sans doute



Fig. 21.

à l'histoire de Daniel, et sa présence n'a pas lieu de nous étonner ; il était bien dans les habitudes des premiers siècles chrétiens d'établir ainsi une sorte de parallélisme entre les prophètes de l'Ancien Testament et les saints ou martyrs de la loi nouvelle, et c'est Daniel, nous l'avons dit, que M. de Rossi avait d'abord reconnu dans l'image de saint Menas accompagné des deux chameaux. L'autre face (fig. 21) porte un personnage debout, en courte tunique, la main gauche appuyée contre la hanche, le bras droit levé tenant une lance : dans le champ, des reliefs indistincts, où M. Héron de Villefosse a cru voir un monstre, dont la présence lui faisait attribuer l'ampoule à saint Georges[1].

4° Une autre ampoule non moins grossière, et



Fig. 22.

1. *Bulletin de la Société des Antiquaires*, 1890, p. 94.

qui se signale par le relief encore plus accusé de figures, porte, d'un côté (fig. 22), un buste barb nimbé, les deux mains ramenées devant la po trine et tenant un *volumen*, de l'autre (fig. 23) u



Fig. 23.

buste dont l'aspect imberbe et la haute chevelur paraissent convenir à une femme, et qui, dans l même pose que le buste d'homme, tient un obj indistinct. L'origine de l'ampoule, achetée Éphèse par M. Piot[1], a fait prononcer les nom de saint Jean-Baptiste et de Marie-Madeleine[2].

5° Le nouveau don de M. Gaudin comprend enfi une curieuse fiole, dont j'ai noté un autre exem plaire, le seul à ma connaissance, au British Mu

1. Inventaire MNB. 2069.
2. *Bulletin de la Société des Antiquaires*, 1890, p. 94.

m, et qui, — outre la représentation, ana-
ue aux types habituels, d'un personnage drapé



Fig. 24.

24), debout de face sous un fronton trian-



Fig. 25.

re soutenu par deux colonnes, portant un

volumen et tenant de la main droite un autre objet, — porte, sur l'autre face (fig. 25), une représentation plus particulière et qui se rapporte évidemment à quelque épisode de la légende du saint auquel elle était consacrée : dans une barque recourbée à ses deux extrémités, et dont deux vergues sont arc-boutées en triangle, se dresse un buste de face, de grande taille, ayant à ses côtés, à droite et à gauche, deux personnages notablement plus petits dont la tête seule émerge du bateau.

Il faut mentionner en dernier lieu, dans les ampoules à eulogies d'Asie Mineure, aussi bien que dans celles de fabrication égyptienne, un certain nombre d'ampoules dont les types convenaient, quelle que fût l'huile qu'elles conservaient. D'abord la croix, qui décore en particulier un certain nombre d'ampoules de dimensions minuscules[1] : elle figure entourée d'ornements géométriques divers, latine ou grecque, simple, pattée ou gemmée ; sur une ampoule, nous la trouvons accostée, d'une part, de deux quadrupèdes, de l'autre de deux oiseaux[2] ; sur une autre, elle surmonte un autel et est placée sous une arcade portée par deux colonnes torses à riches chapiteaux. La même arcade se voit également sur l'autre face de cette dernière ampoule, et, dans l'intérieur, est figurée, semble-t-il,

1. Exemplaires au Louvre et au Musée d'Athènes.
2. *La collection d'ampoules du Louvre*, p. 18.

une porte double, ouverte, qui serait celle du sanctuaire qui abritait les lampes dont l'huile était recueillie. Les palmes, les ornements en forme de coquilles, complètent enfin la série de ces représentations indifféremment appropriées à tel ou tel culte.

La salle chrétienne du Louvre, on le voit, renferme la collection d'ampoules à eulogies la plus riche qui soit réunie. Non seulement elle est à beaucoup près la plus nombreuse. Dans le nombre, la part prépondérante revient, au Louvre comme ailleurs, aux ampoules de saint Menas, et, sur ces ampoules, ce sont les mêmes sujets qui reparaissent, souvent, il est vrai, avec des variantes : d'ailleurs, par le nombre de combinaisons auxquelles peut donner lieu le rapprochement de tel ou tel type, de tel ou tel ornement, de telle ou telle inscription, par la combinaison nouvelle qui peut résulter de la réunion de telle face à tel ou tel revers, il n'y a que fort peu d'ampoules qui soient sorties entièrement du même moule. Le Louvre, en outre, est seul à posséder toute une suite d'ampoules consacrées au culte d'autres saints : au nom de Pierre, évêque d'Alexandrie, dont le monogramme figure sur l'ampoule du collège de Moncalieri, au nom de saint Théodore, que donne l'inscription d'une ampoule du Musée Guimet, elles permettent d'ajouter, pour s'en tenir aux indications absolument certaines, les

apôtres saint Pierre et saint André et sain
Thècle; mais, pour rester difficilement iden
fiables, les images d'autres saints dont elles so
ornées n'en attestent pas moins la célébrité d
divers sanctuaires d'où les rapportait la piété d
chrétiens des premiers siècles. Indignes sans dou
de nous retenir au point de vue de l'art, ell
ont leur intérêt au point de vue du souvenir et d
l'histoire, et c'est à ce titre qu'elles m'ont par
mériter d'être l'objet de cette étude soumise à l
Société.

MICHEL MONIER.

NOTE ADDITIONNELLE AUX P. 93 ET SUIVANTES.

L' « Inventaire du mobilier et des travaux de cadémie de France à Rome, dressé en 1673, à requête du recteur Noel Coypel, par le notaire cques-Antoine Redoutey, de Besançon, » qu'a blié M. A. Castan[1], permet de préciser sur elques points le peu que nous savons de Michel nier.

Il nous fournit tout d'abord la signature même l'artiste, qui est orthographiée « M. Monier[2] », rs que dans le corps même de l'acte son nom us offre les deux nouvelles variantes de Monié Munié[3].

Il en résulte, de plus, une nouvelle présomp- n, — et presque la certitude, — que Michel nier est bien le « sieur Mounié » dont l'Acadé- e, à la date du 29 octobre 1672, juge « qu'il

. *Les premières installations de l'Académie de France à ne d'après le plus ancien inventaire du mobilier et des tra- x de cette institution, Réunion des Sociétés des beaux-arts départements,* 1889, p. 83 à 115. L'inventaire occupe les 100-115.

. *Ibid.*, p. 115.

. *Ibid.*, p. 100, 103, 109, 111. Voy., sur ses variantes rthographe du nom de la famille Monier, ci-dessus, p. 97.

est en estat de profiter en l'estude dudit art en Italie, quand il plaira au Roy de l'y envoier », et auquel Colbert signe un passeport le 9 novembre de cette même année 1672[1]. Il est vrai que dans ce passeport, délivré au « sieur Coypel, l'un de nos peintres ordinaires », allant à Rome avec ses pensionnaires, Monier y est dit « Pierre Monnier ». Mais, ainsi que l'avait soupçonné M. de Montaiglon, sans doute Colbert aura-t-il écrit Pierre par erreur en pensant au prénom du peintre bien connu[2]. L' « Inventaire », en effet, atteste la présence à Rome de Michel Monier en 1673, et, par suite, il ne peut guère être autre que le pensionnaire qui venait d'y arriver avec Coypel.

M. de Montaiglon avait voulu aller plus loin et lui appliquer le passage d'une lettre de Colbert à Errard du 24 février 1673 où il est dit : « J'approuve fort la proposition que vous faites de faire peindre d'après nature le sieur Monnier. » Mais, d'une part, admettre après une première erreur de nom une seconde inexactitude aussi peu explicable que le serait l'emploi du mot peindre appliqué à un sculpteur, semblait difficile; d'autre part, Michel Monier, parti de France en même temps que Coypel, n'avait pas dû être en rapports avec son prédécesseur à la direction, Errard.

1. Voy. p. 107.
2. Voy. p. 108.

La phrase de Colbert, en réalité, s'applique, non à Michel Monier, mais à son parent, son frère sans doute, Jacques Monier, frère du peintre Pierre et lui-même « peintre en fleurs, grotesques, oyseaux et animeaux », auquel est fait le 27 août 1670 un paiement de 200 livres « pour se rendre à l'Accadémie de peinture et sculpture de Sa Majesté à Rome[1] », et qui, présent le 24 mai au début de la confection de l' « Inventaire », ne put apposer sa signature à la fin, le 28 août, parce qu'il était à Naples.

L' « Inventaire » de 1673, enfin, signale de Michel Monier, parmi les « ouvrages » conservés à l'Académie, outre le bas-relief de la jeune mariée, « un modèle de terre, représentant un Mercure de trois palmes de haut, que le sieur Michel Munié a fait arrivant pour son estude »; et, quant au bas-relief même de la jeune mariée, il le mentionne en ces termes[2] : « Un bas-relief de marbre blanc, de quatre palmes de long et trois de haut, commencé à esbaucher par le sieur Michel Monié[3], pensionnaire de ladite Accadémie

1. Voy., sur cette identification, ci-dessus, p. 106.

2. *Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements*, 1889, p. 109.

3. Il ressort de ce passage, qui fournit la date de l'exécution du bas-relief, que ce ne peut pas être le bas-relief de la jeune mariée qui a valu à Michel Monier un paiement de 75 livres, le 31 mars 1671, à « Michel Meusnier, sculpteur estudiant, en considération d'un bas-relief et par gratifica-

royale, représentant une cérémonie antique d'u
jeune mariée à qui on lave les pieds, composé
deux figures. »

E. M.

tion » (voy. p. 101); et, de fait, la qualification de « scu
teur estudiant » ne pouvait convenir au pensionnaire
l'Académie de Rome qu'était Monier quand il exécu
d'après le bas-relief aujourd'hui au palais del Drago, al
au palais della Valle, la copie conservée au Louvre.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

—



AVIS AU RELIEUR

Pour le placement des planches des Mémoires.

Planches I, II, III, IV, V, au regard de la page . . 4
Planche VI, au regard de la page 228
Planche VII, au regard de la page 259

Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

1er TRIMESTRE 1897

(Publication trimestrielle)

PARIS
C. KLINCKSIECK
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
11, RUE DE LILLE, 11

AVIS.

—

La Commission des impressions croit devoi
rappeler aux lecteurs que la Société ne pren
pas la responsabilité des doctrines émises pa
les auteurs.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

1897



PARIS
C. KLINCKSIECK
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
11, RUE DE LILLE, 11

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1897.

MM. L'abbé H. Thédenat,	Président.
G. Bapst,	Premier Vice-Président.
É. Molinier,	Deuxième Vice-Président.
P. Durrieu,	Secrétaire.
H. Bouchot,	Secrétaire-Adjoint.
Ch. Ravaisson-Mollien,	Trésorier.
M. Prou,	Bibliothécaire-Archiviste.

Membres de la Commission des Impressions.

MM. A. de Barthélemy.
A. Héron de Villefosse.
S. Berger.
É. Michon.

Membres de la Commission des Fonds.

MM. A. de Boislisle.
U. Robert.
Le vicomte J. de Rougé.



LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES

Au 3 Avril 1897.

MM.

1. Deloche (Maximin), C. ✻, membre de l'Institut (A démie des inscriptions et belles-lettres), directeur ho raire au ministère de l'Agriculture et du Comme rue Herschell, 5 (16 avril 1856-12 novembre 1879).
2. Barthélemy (Anatole de), ✻, membre de l'Institut (A démie des inscriptions et belles-lettres), membre Comité des travaux historiques et scientifiques, d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (9 mai 1842-7 juin 1882).
3. Le Blant (Edmond), O. ✻, membre de l'Institut (Aca mie des inscriptions et belles-lettres), président ho raire du Comité des travaux historiques et scientifiq (section d'archéologie), directeur honoraire de l'Éc française de Rome, rue Leroux, 7 (2 mars 1859-7 j 1883).
4. Chabouillet (P.-M.-Anatole), O. ✻, conservateur hon raire du département des médailles et antiques de Bibliothèque nationale, vice-président du Comité d travaux historiques et scientifiques (section d'archéol gie), boulevard Malesherbes, 65 (4 novembre 1861-9 ja vier 1884).
5. Delisle (Léopold), G. O. ✻, membre de l'Institut (Acad mie des inscriptions et belles-lettres), administrate général de la Bibliothèque nationale, président d Comité des travaux historiques et scientifiques (secti d'histoire), rue des Petits-Champs, 8 (9 juillet 185 2 décembre 1885).

MM.

6. Passy (Louis), membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), ancien sous-secrétaire d'État, député, rue Taitbout, 81 (7 août 1861-6 janvier 1886).

7. Perrot (Georges), C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur de l'École normale supérieure, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue d'Ulm, 45 (8 janvier 1868-3 décembre 1890).

Bertrand (Alexandre), O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du Musée des antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye, président du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), rue Chalgrin, 4, et au château de Saint-Germain-en-Laye (7 août 1861-6 avril 1892).

Wescher (Carle), ✱, ancien professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale, rue Notre-Dame-des-Champs, 27 (3 juin 1868-6 avril 1892).

. . . .



LISTE

DES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

HONORAIRES

Au 3 Avril 1897.

MM.

1. Franks (Sir A.-Wollaston), membre de la Société Roy et de la Société des Antiquaires de Londres, conser teur honoraire au Musée Britannique, à Londres (5 vrier 1862-10 janvier 1893).
2. Helbig (Wolfgang), associé étranger de l'Institut (Aca mie des inscriptions et belles-lettres), à Rome, villa La sul Gianicolo (10 janvier 1893).
3. Hirschfeld (Otto), correspondant de l'Institut (Aca mie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'A démie des sciences et professeur à l'Université de B lin, à Charlottenbourg, près Berlin, Hardenbergstras 8 (10 janvier 1893).
4. Ouvaroff (la comtesse), présidente de la Société im riale archéologique de Moscou, à Moscou (8 avril 18
5. Lovatelli (la comtesse Ersilia Caetani), à Rome (7 j 1893).
6. Sickel (le chevalier Theodor von), associé étranger l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettr professeur à l'Université de Vienne et président de l'I titut autrichien de Rome, à Rome, Via della Croce, (6 février 1895).
7. . . . .
8. . . . .
9. . . . .
10. . . . .

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS

Au 3 Avril 1897.

MM.

Vogüé (le marquis Melchior de), C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien ambassadeur, rue Fabert, 2 (4 juillet 1860).

Rey (le baron Emmanuel), ✱, rue Alfred de Vigny, 1 (5 février 1862).

Read (Charles), ✱, ancien directeur des travaux historiques de la ville de Paris, boulevard Saint-Germain, 2 (6 mars 1867).

Heuzey (Léon), C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres et Académie des beaux-arts), professeur à l'École des Beaux-Arts et à l'École du Louvre, conservateur du département des antiquités orientales au Musée du Louvre, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, avenue Montaigne, 5 (1er mai 1867).

uplessis (Georges), ✱, membre de l'Institut (Académie es beaux-arts), conservateur du département des estampes e la Bibliothèque nationale, rue du Cherche-Midi, 17 6 décembre 1871).

aglio (Edmond), ✱, membre de l'Institut (Académie es inscriptions et belles-lettres), directeur du Musée es Thermes et de l'Hôtel de Cluny, membre du Comité es travaux historiques et scientifiques et de la Com-nission des monuments historiques, rue du Sommerard, 24 (3 novembre 1875).



MM.

7. Héron de Villefosse (Antoine), O. ✱, membre de l'Inst (Académie des inscriptions et belles-lettres), conser teur du département des antiquités grecques et romai au Musée du Louvre, directeur à l'École pratique Hautes-Études, membre du Comité des travaux his riques et scientifiques, rue Washington, 15 (5 janv 1876).

8. Longnon (Auguste), ✱, membre de l'Institut (Acadér des inscriptions et belles-lettres), professeur au Coll de France, directeur à l'École pratique des Haut Études, membre du Comité des travaux historiques scientifiques, rue de Bourgogne, 50 (7 juin 1876).

9. Guiffrey (Jules), ✱, administrateur de la Manufactu nationale des Gobelins, membre du Comité des trava historiques et scientifiques, avenue des Gobelins, (7 février 1877).

10. Schlumberger (Gustave), ✱, membre de l'Institut (Ac démie des inscriptions et belles-lettres), membre Comité des travaux historiques et scientifiques, aven d'Antin, 27 (7 février 1877).

11. Gaidoz (Henri), directeur à l'École pratique des Haute Études, rue Servandoni, 22 (7 novembre 1877).

12. Müntz (Eugène), ✱, membre de l'Institut (Académ des inscriptions et belles-lettres), conservateur de bibliothèque et des collections de l'École des Beau Arts, membre du Comité des travaux historiques scientifiques, rue de Condé, 14 (8 mai 1878).

13. Mowat (Robert), O. ✱, chef d'escadron d'artillerie e retraite, rue des Feuillantines, 10 (6 novembre 1878).

14. Corroyer (Édouard), O. ✱, membre de l'Institut (Ac démie des beaux-arts), inspecteur général des édific diocésains, rue de Courcelles, 14 (5 février 1879).

15. Lasteyrie (le comte Robert de), ✱, membre de l'Instit (Académie des inscriptions et belles-lettres), déput

MM.

professeur à l'École des Chartes, secrétaire du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), membre de la Commission des monuments historiques, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis* (5 novembre 1879).

Duchesne (l'abbé Louis), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur de l'École française d'archéologie de Rome, rue de Vaugirard, 71 *bis*, et à Rome, Palais Farnèse (3 décembre 1879).

Boislisle (Arthur de), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, boulevard Saint-Germain, 174 (4 mai 1881).

Arbois de Jubainville (Henri d'), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur au Collège de France, boulevard Montparnasse, 84 (5 avril 1882).

Robert (Ulysse), ✻, inspecteur général des bibliothèques et des archives, à Saint-Mandé, avenue Quihou, 30 (5 avril 1882).

Rougé (le vicomte Jacques de), rue de l'Université, 72 (5 juillet 1882).

Thédenat (l'abbé Henry), supérieur de la Maison d'études de l'Oratoire, quai des Célestins, 8 (8 novembre 1882).

Bapst (Germain), ✻, rue Boissière, 4 (4 février 1885).

Molinier (Émile), conservateur du département des objets d'art du Moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, professeur à l'École du Louvre, quai Bourbon, 53 (4 février 1885).

Collignon (Maxime), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur-adjoint à la Faculté des lettres de l'Université, boulevard Saint-Germain, 88 (6 janvier 1886).

MM.

25. Babelon (Ernest), conservateur du département des m dailles et antiques de la Bibliothèque nationale, meml du Comité des travaux historiques et scientifiques, de Verneuil, 30 (7 avril 1886).

26. Ravaisson-Mollien (Charles), conservateur-adjoint département des antiquités grecques et romaines Musée du Louvre, rue Vital, 35 (12 janvier 1887).

27. Homolle (Théophile), O. ✻, membre de l'Institut (Acad mie des inscriptions et belles-lettres), directeur l'École française d'Athènes, rue de Mondovi, 6, et Athènes (4 mai 1887).

28. Durrieu (le comte Paul), conservateur-adjoint du dépa tement des peintures au Musée du Louvre, rue Sair Simon, 2 (7 mars 1888).

29. Bouchot (Henri), bibliothécaire au département d estampes de la Bibliothèque nationale, rue Bonapart 47 (2 mai 1888).

30. Omont (Henri), conservateur-adjoint du département d manuscrits de la Bibliothèque nationale, membre d Comité des travaux historiques et scientifiques, ru Raynouard, 30 (9 janvier 1889).

31. Baye (le baron de), avenue de la Grande-Armée, 5 (3 avril 1889).

32. Delaborde (le vicomte H.-François), archiviste au Archives nationales, rue du Faubourg-Saint-Honor 103 (4 février 1891).

33. Martha (Jules), professeur à la Faculté des lettres d l'Université, rue de Bagneux, 16 (4 février 1891).

34. Prou (Maurice), sous-bibliothécaire au départemen des médailles et antiques de la Bibliothèque national membre du Comité des travaux historiques et scienti fiques, rue des Martyrs, 41 (6 mai 1891).

MM.

35. Cagnat (René), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur au Collège de France, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Stanislas, 10 (6 janvier 1892).

36. La Noë (le général de), O. ✻, directeur du service géographique de l'armée, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue de Grenelle, 138 (1er juin 1892).

37. Berger (Samuel), professeur-adjoint à la Faculté de théologie protestante, rue Michelet, 13 (1er juin 1892).

38. Beurlier (l'abbé Émile), curé de Notre-Dame d'Auteuil, rue Corot, 4 (7 mars 1894).

39. Michon (Étienne), attaché au département des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, rue du Bac, 100 (9 janvier 1895).

40. Lafaye (Georges), maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université, rue d'Assas, 68 (9 janvier 1895).

41. Blanchet (Adrien), bibliothécaire honoraire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, boulevard Péreire, 164 (11 décembre 1895).

42. Valois (Noël), archiviste honoraire aux Archives nationales, rue de l'Abbaye, 13 (9 décembre 1896).

43. Girard (Paul), maître de conférences à l'École normale supérieure, rue du Cherche-Midi, 55 (9 décembre 1896).

44. Lefèvre-Pontalis (Eugène), archiviste-paléographe, rue de Téhéran, 3 (13 janvier 1897).

45. . . . .

LISTE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

NATIONAUX ET ÉTRANGERS

Au 3 Avril 1897.

Associés correspondants nationaux[1].

Ain.

MM.

Marchand (l'abbé Frédéric), curé de Varambon, par P d'Ain (3 juillet 1889).

Aisne.

Pécheur (l'abbé Louis-Victor), à Oulchy-le-Château (4 m 1857).

Moreau (Frédéric), ✻, à la Fère-en-Tardenois, et à Pa rue de la Victoire, 98 (3 novembre 1875).

Pilloy (Jules), membre non résidant du Comité des trav historiques et scientifiques, à Saint-Quentin (13 févr 1884).

Vauvillé (Octave), à Pommiers, par Soissons, et à Pa boulevard Barbès, 11 (2 mars 1887).

Corneaux (l'abbé Victor), curé de Longpont (9 novem 1887).

1. La Commission des impressions croit devoir rappeler qu'aux termes de l'a du règlement, la qualification d'*associé correspondant national* ou *étranger* e seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent. La qualifica de *membre de la Société des Antiquaires de France* est réservée aux 45 mem résidants et aux 10 membres honoraires.

MM.

HON (Joseph), archiviste du département, à Laon (4 mars 1891).

Allier.

IER (le marquis DE), ✻, membre du Conseil supérieur des colonies, à Couleuvre, et à Neuilly, boulevard de la Saussaye, 10, parc de Neuilly (9 novembre 1892).

E (Jules), professeur au lycée Lakanal, à Commentry, et à Paris, boulevard de Port-Royal, 35 (3 juillet 1895).

Alpes (Basses-).

E (Marc), notaire honoraire, à Larche, et à Paris, place du Palais-Bourbon, 3 (4 juin 1879).

RT-MONCLAR (le marquis DE), ✻, ministre plénipotentiaire à Caracas (Vénézuéla), au château d'Allemagne, par Riez, et à Paris, rue Godot-de-Mauroy, 24 (4 février 1885).

Alpes (Hautes-).

AN (Joseph), au château de Picomtal, près Embrun (1er mars 1876).

Alpes-Maritimes.

EVILLE (le vicomte DE), villa Carabacel, à Nice (2 juin 1886).

LI (le duc DE), à Nice, et à Paris, rue Jean Goujon, 8 (15 décembre 1886).

Ardèche.

LENTIN (Roger), receveur des domaines, à Saint-Péray (4 juin 1890).

Ardennes.

TE (Édouard), ancien magistrat, à Rumigny (8 novembre 1876).

ENT (le docteur Henri), à Vouziers, rue des Moulins (6 janvier 1892).

Aube.

MM.

Babeau (Albert), ✻, correspondant de l'Institut (Acad des sciences morales et politiques), à Troyes, et à P boulevard Haussmann, 133 (3 juillet 1878).

Le Clert (Louis), conservateur du Musée archéologiq Troyes, rue Saint-Martin, 2 (4 mars 1891).

La Boullaye (Ernest Arbeltier de), à Troyes, rue d Monnaie, 38 (16 mai 1894).

Aude.

Boyé (Marius), capitaine au 13e régiment de hussard Castelnaudary (11 mai 1887).

Amardel (Gabriel), à Narbonne (5 juillet 1893).

Aveyron.

Vialettes (l'abbé Ludovic), chanoine de la cathédral Rodez, rue Victor-Hugo, 15 (6 mai 1891).

Bouches-du-Rhône.

Parrocel (Étienne), ✻, membre de l'Académie de M seille, à Marseille (7 avril 1868).

Blancard (Louis), ✻, correspondant de l'Institut (Acadé des inscriptions et belles-lettres), archiviste du dépa ment, à Marseille, rue Silvabelle, 2 (5 novembre 18

Champoiseau (Charles), O. ✻, correspondant de l'Inst (Académie des inscriptions et belles-lettres), minis plénipotentiaire en retraite, villa La Victoire, à la Cr Rouge, près Marseille (9 novembre 1892).

Castanier (Prosper), à Marseille, rue Lafayette, 3 (24 janv 1894).

Calvados.

Beaucourt (Gaston Du Fresne, marquis de), au château Morainville, par Blangy, et à Paris, rue de Babylo 53 (1er mars 1865).

Travers (Émile), archiviste-paléographe, à Caen, rue Chanoines, 18, et à Paris, rue Paul-Louis-Courier, (7 mars 1877).

MM.

urepaire (Eugène de Robillard de), ✻, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen (5 mai 1879).

tain (Jules), professeur-adjoint à la Faculté des lettres de l'Université, à Caen (2 décembre 1891).

Charente.

uvet (Gustave), président de la Société archéologique et historique de la Charente, à Ruffec (2 avril 1884).

tégut (Henri de), au château des Ombrais, par la Rochefoucauld (2 juillet 1884).

amain (Philippe), à Jarnac (28 janvier 1891).

Charente-Inférieure.

set (Georges), bibliothécaire de la ville, à la Rochelle (6 février 1884).

gibeaud (Charles), conservateur du Musée de peinture et de numismatique, à Saintes (4 mai 1887).

uès (l'abbé Jules-L.-M.), curé de Dampierre-sur-Boutonne (9 novembre 1887).

ucorps (le baron Adalbert de), au château du Fief, à Genouillé (7 décembre 1887).

as (Albert), ✻, à Aytré (8 février 1888).

Cher.

sers (Alphonse Buhot de), à Bourges (5 juin 1872).

(Pierre de), à Bourges (2 avril 1884).

Guère (le comte Alphonse de), à Bourges, rue de la Grosse-Armée, 1 (5 novembre 1884).

Méloizes (le marquis Albert), à Bourges, rue Jacques-Cœur, 18 (16 novembre 1887).

troue (Alexandre), à la Motte, commune de Primelles, et à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 241 (3 décembre 1890).

Corrèze.

in (Ernest), président de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brive, boulevard des Sœurs (1er février 1882).

Corse.

MM.

BONAPARTE (le prince Roland), à Calvi, et à Paris, ave d'Iéna, 10 (3 juin 1891).

Côte-d'Or.

ARBAUMONT (Jules D'), ancien président de la Commission antiquités de la Côte-d'Or, aux Argentières, près D (15 novembre 1865).

AUBERTIN (Charles), ancien magistrat, à Beaune, rue Change, 3 (10 janvier 1866).

BEAUVOIS (Eugène), à Corberon (28 juin 1871).

MONTILLE (Léonce DE), ✻, à Beaune (7 avril 1880).

LOUIS-LUCAS (Paul), professeur à la Faculté de droit de l'U versité, à Dijon, boulevard Carnot, 5 (5 mars 1884).

MILLON (Henry), conseiller à la cour d'appel, à Dijon, bou vard Sévigné, 4 (2 juillet 1884).

MORILLOT (l'abbé Louis), curé-doyen de Sombernon (4 ju let 1888).

VIENNE (Maurice MATHIEU DE), ✻, lieutenant-colonel d'art lerie, à Dijon (5 février 1890).

LEJAY (l'abbé Paul), à Pontailler-sur-Saône, et à Paris, r du Cherche-Midi, 119 (5 mars 1890).

POTEY (Georges), à Minot, par Aignay-le-Duc (28 janv 1891).

DAGUIN (Fernand), ✻, docteur en droit, à Chamesson, et Paris, rue de l'Université, 29 (6 février 1895).

COROT (Henry), à Savoisy (1er avril 1896).

Côtes-du-Nord.

RHÔNÉ (Arthur), à Kéravel-en-Plouha, et à Paris, rue Pré-aux-Clercs, 10 (5 janvier 1876).

LE CERF (René), député des Côtes-du-Nord, à Mur-d Bretagne, et à Paris, rue d'Astorg, 4 (3 juin 1891).

Creuse.

CESSAC (le comte Jean DE), à Guéret (2 mars 1887).

Dordogne.

MM.

[F]AYOLLE (le marquis Gérard DE), au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre (3 juin 1885).

Doubs.

[G]AUTHIER (Jules), archiviste du département, à Besançon (8 novembre 1882).

[D]UVERNOY (Clément), conservateur honoraire de la bibliothèque, à Montbéliard (7 mars 1883).

[...]ERRIN (l'abbé Élie), professeur au grand séminaire, à Besançon (11 janvier 1893).

Drôme.

[CH]EVALIER (le chanoine Ulysse), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Romans (3 février 1869).

[VA]LLENTIN (Ludovic), juge, à Montélimar (9 décembre 1874).

[LA] SIZERANNE (le comte Fernand MONIER DE), ancien député, au château de Beausemblant, par Saint-Vallier, et à Paris, rue Pierre Charron, 79 (11 mai 1881).

Eure.

[...]GNIER (Louis), à Évreux, rue Chartraine, 59 (6 mars 1890).

[...]RÉE (le chanoine Adolphe), curé de Bournainville, par Thiberville (23 avril 1890).

[...]TIL (Léon), président de la Société normande d'études préhistoriques, aux Andelys (6 mars 1895).

Eure-et-Loir.

[...]VERNEUR (Aristide), ✱, à Nogent-le-Rotrou (2 mai 1877).

[...]SSENS (le comte Gaston DE), au château de Romainville, par Cloyes, et à Paris, rue Vineuse, 9 (4 mai 1892).

[...]RVAL (l'abbé Alexandre), supérieur de la maîtrise, à Chartres (1er février 1893).

Finistère.

[...]MOND D'ARS (le comte Anatole DE), ✱, au château de la Porte-Neuve, par Riec, et à Nantes, rue Harroüys, 5 (3 avril 1878).




MM.

Du Chatellier (Paul), au château de Kernus, par Po l'Abbé (7 janvier 1880).

Gard.

Révoil (Henry), O. ✻, correspondant de l'Institut (Acadé des beaux-arts), architecte du gouvernement, à Nî (4 juin 1873).

Marignan (Albert), à Fonsfougacière, par Aigues-Vives à Paris, rue Jacob, 23 (4 février 1891).

Rousset (Louis), membre correspondant de l'Académie Nîmes, à Uzès (6 mai 1891).

Garonne (Haute-).

Roschach (Ernest), ✻, archiviste de la ville, à Toulouse, Saint-Rome, 21 (16 janvier 1867).

Saint-Paul (Anthyme), à Toulouse, rue Montaudran, et à Paris, rue des Chartreux, 6 (9 février 1881).

Pasquier (Félix), archiviste du département, à Toulo (2 novembre 1887).

Douais (le chanoine Célestin), professeur aux Facultés libr à Toulouse, place Saint-Barthélemy, 6 (3 avril 1889).

Barrière-Flavy (Casimir), au château de Puydaniel, Auterive (2 décembre 1891).

Gers.

Carsalade du Pont (le chanoine Jules de), président la Société archéologique du Gers, secrétaire de Société historique de Gascogne, au Palais archiépisc pal, à Auch (10 juillet 1889).

Lacave La Plagne-Barris (le baron Joseph), au châte de la Plagne, par Montesquiou (7 mai 1890).

Gironde.

Jullian (Camille), ✻, correspondant de l'Institut (Académ des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Facu des lettres de l'Université, à Bordeaux, cours de Tou non, 1 (10 janvier 1894).

MM.

REUSE (Edgar), à Bègles, et à Paris, boulevard Haussmann, 81 (5 juin 1895).

Hérault.

ALIS DE FONDOUCE (Paul), ingénieur civil, à Montpellier, rue des Étuves, 18 (12 juin 1878).

UIER (Louis), avocat, à Béziers, rue de la Promenade, 5 (10 décembre 1879).

THELÉ (Joseph), archiviste du département, à Montpellier, impasse Pagès, 11 (7 novembre 1883).

ISSIER (Léon-G.), chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université, à Montpellier, boulevard du Jeu de Paume, 33 (1er juillet 1891).

ALIS (Alexandre), à Lodève, place Alsace-Lorraine (3 mars 1897).

Ille-et-Vilaine.

ON DES LONGRAIS (Frédéric), à Rennes, rue du Griffon, 4 (11 avril 1881).

Indre-et-Loire.

AVILLE-LE ROULX (Joseph), docteur ès lettres, archiviste-paléographe, à Monts, et à Paris, rue de Monceau, 52 (5 février 1879).

UMONT (le comte Charles DE), à Chatigny, par Fondettes, et à Paris, boulevard des Invalides, 12 (24 juillet 1894).

Isère.

MOND (Marcel), à Grenoble, place de la Constitution, 4 (3 décembre 1890).

RNIER (Paul), professeur à la Faculté de droit de l'Université, à Grenoble, place Victor-Hugo, 11 *bis* (5 juillet 1893).

ACHENAL (Roland), à Crémieu, et à Paris, rue de Babylone, 4 (5 juin 1895).

POT (Victor), docteur en droit, à Grenoble, et à Paris, rue Vauquelin, 15 (27 janvier 1897).



Jura.

MM.

GUICHARD (l'abbé Alphonse), docteur en théologie, cur Grozon (6 février 1889).

BRUNE (l'abbé Paul), curé de Beaume-les-Messieurs, Voiteur (6 mars 1889).

Landes.

TARTIÈRE (Henry), archiviste du département, à Mont-Marsan (7 février 1872).

Loir-et-Cher.

STORELLI (André), à Blois (3 juillet 1878).

Loire.

DURAND (Vincent), secrétaire de la Société archéologique Forez, à Ailleux, par Boën-sur-Lignon (7 juillet 18

GONNARD (Henri), à Saint-Étienne, rue Gambetta, 52 (10 cembre 1879).

BRASSART (Éleuthère), à Montbrison (4 novembre 1885).

THIOLLIER (Félix), ✻, à Saint-Étienne, rue de la Bou 28 (15 décembre 1886).

DÉCHELETTE-DESPIERRES (Joseph), à Roanne (15 novem 1893).

DUMOULIN (Maurice), à Roanne (11 décembre 1895).

Loire-Inférieure.

LA NICOLLIÈRE (Stéphane DE), à Nantes, rue Deshoulières (2 juin 1869).

KERVILER (René POCARD-), ✻, ingénieur en chef des pon et-chaussées, à Saint-Nazaire (6 décembre 1876).

DU DRENEUC (Pierre-René DE LISLE), secrétaire de la Soci archéologique, à Nantes, rue de Paris, 19 (19 avril 188

GRANGES DE SURGÈRES (le marquis DE), à Nantes, rue Sai Clément, 66 (21 décembre 1887).

Loiret.

MM.

LEUR (Jules), ✱, bibliothécaire de la ville, à Orléans
16 février 1870).

R (Charles), ✱, conseiller honoraire à la Cour de Paris,
u château de la Javelière, par Boiscommun (5 mars
873).

OYERS (l'abbé), ✱, président de la Société archéologique
e l'Orléanais, à Orléans (7 mai 1873).

ET (le comte Alphonse), ancien magistrat, à Orléans
7 novembre 1877).

YS (Léon), à Orléans, rue de la Lionne, 61 (15 juillet
1888).

Lot-et-Garonne.

IN (Georges), ✱, archiviste du département, à Saint-
Cirq, près Agen (5 mars 1873).

EY DE LARROQUE (Philippe), ✱, correspondant de l'Insti-
ut (Académie des inscriptions et belles-lettres), pavil-
on Peiresc, à Gontaud (6 février 1884).

Lozère.

ER-DURAND (François), architecte du département, à
Mende (15 décembre 1880).

Maine-et-Loire.

(Célestin), O. ✱, membre de l'Institut (Académie
les inscriptions et belles-lettres), archiviste du dépar-
ement, à Angers (3 mars 1875).

Y (Louis DE), à Angers, parvis Saint-Maurice, 3 (30 jan-
ier 1884).

ND-GRÉVILLE (Émile-Alix), à Angers, chemin de la
Barre, et à Paris, rue de Grenelle, 174 (3 février 1892).

Manche.

F (Joseph), docteur en droit, à Saint-Pair, et à Paris,
ue du Cherche-Midi, 28 (1er mai 1895).

Marne.

MM.

Givelet (Charles), membre de l'Académie de Reims, à I
(9 janvier 1867).

Morel (Léon), receveur particulier des finances en re
à Reims, rue de Sedan, 3 (1er juillet 1874).

Lucot (l'abbé Paul), chanoine-archiprêtre de la cathé
à Châlons-sur-Marne (1er octobre 1879).

Demaison (Louis), archiviste de la ville, à Reims, rue
las-Perceval, 21 (20 juillet 1881).

Nicaise (Auguste), à Châlons-sur-Marne (12 juillet 188

Jadart (Henri), secrétaire général de l'Académie de R
bibliothécaire de la ville, à Reims, rue du Couchar
(5 novembre 1884).

Tausserat (Alexandre), attaché au ministère des Af
étrangères, à Vinay, par Épernay, et à Paris, ru
Mézières, 6 (11 janvier 1888).

Millard (l'abbé Aristide), curé de Saint-Gond, par Séz
(12 juin 1889).

Habert (Théophile), conservateur du Musée archéolog
et céramique de la ville, à Reims, rue Linguet
(2 avril 1890).

Gosset (Alphonse), architecte, à Reims, rue des Templ
(3 juin 1891).

Marne (Haute-).

Brocard (Henry), architecte, à Langres (3 avril 1878).

Bougard (le docteur Émile), à Bourbonne-les-Bains (7
vier 1880).

Roserot (Alphonse), ancien archiviste du départemen
Chaumont, et à Paris, rue Saint-Placide, 60 (3 ju
1889).

Fourot (l'abbé Auguste), professeur au collège, à Sa
Dizier (4 décembre 1889).

Royer (Charles), conservateur du Musée, à Langres (4
cembre 1889).

MM.

LET (Horace), à Joinville (30 juillet 1890).

CEL (l'abbé Louis), préfet des études au petit séminaire, à Langres (6 juillet 1892).

Mayenne.

CY (Paul DE), à Château-Gontier, rue Dorée (10 octobre 1877).

Meurthe-et-Moselle.

GENOT (Léon), consul honoraire d'Espagne à Nancy, à Malzéville (10 juin 1861).

MAIGRE (le comte DE), au château d'Inglange, par Metzervisse, et à Briey, et à Paris, rue de l'Université, 17 (4 juin 1862).

YER (Jules), à Thiaucourt (2 mars 1864).

AND DE DISTROFF (Anatole), avocat, à Briey (5 avril 1865).

NAULT (Charles), ✱, conservateur honoraire du Musée lorrain, à Malzéville (9 février 1870).

MAIN (Léon), secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy, rue Héré, 26 (7 mars 1883).

ROBERT (Ferdinand), à Nancy, terrasse de la Pépinière, 1 (5 décembre 1883).

ET (Gustave), à Toul, et à Fontenay-sous-Bois (Seine), rue Boschot, 28 (24 juillet 1895).

Meuse.

-WERLY (Léon), ✱, à Bar-le-Duc, et à Paris, rue de Rennes, 61 (10 octobre 1877).

S (Alfred), conservateur du Musée, à Bar-le-Duc, place Saint-Pierre (6 juillet 1881).

E (Émile), aux moulins de Houdelaincourt, par Demange-aux-Eaux (6 janvier 1897).

Morbihan.

TOURBEILLON (le marquis DE), président de la Société polymathique du Morbihan, à Vannes, rue du Drezen, 24 (14 décembre 1887).



Nièvre.

MM.

Lespinasse (René Leblanc de), archiviste-paléographe château de Luanges, par Guérigny, et à Paris, ru Bac, 44 (1er juillet 1868).

Gauthier (Gaston), instituteur, à Saint-Martin-d'He par Guérigny (1er mars 1893).

Sarriau (Henri), à Donzy, et à Paris, rue de Bellechass (1er juillet 1896).

Nord.

Van Hende (Édouard), à Lille, rue Masséna, 50 (1er j 1866).

Rigaux (Henry), à Lille, rue de l'Hôpital-Militaire, 112 vrier 1874).

Caffiaux (Henry), archiviste honoraire de la ville, à V ciennes (1er décembre 1875).

Quarré-Reybourbon (Louis), à Lille, boulevard de la Lil 70 (5 décembre 1883).

Finot (Jules), ✱, archiviste du département, à Lille (1 cembre 1883).

Carton (le docteur Louis), médecin-major du 19e régi de chasseurs à cheval, à Lille (3 février 1892).

Maurice (Jules), à Douai, rue des Blancs-Mouchons et à Paris, rue du Pré-aux-Clercs, 5 (9 janvier 189

Hénault (Maurice), archiviste et sous-bibliothécaire d ville, à Valenciennes (11 décembre 1895).

Oise.

Marsy (le comte Arthur de), directeur de la Société çaise d'archéologie, à Compiègne, et à Paris, rue galle, 22 (12 décembre 1866).

Caix de Saint-Aymour (le vicomte Amédée de), memb la Commission des monuments historiques, à Se et à Paris, boulevard de Courcelles, 112 (13 déce 1876).

MM.

Y (le comte Hélion DE), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, au château de Saint-Agnan, par Mouy, et à Paris, rue de Varennes, 90 (3 juillet 1878).

AC (Jules), à Compiègne, rue des Minimes, 10 (11 mai 1881).

LER (l'abbé Eugène), à Senlis (25 juillet 1888).

ON (Prosper), à Frétoy-le-Château, par Guiscard, et à Paris, rue Taitbout, 36 (15 juin 1889).

AUX (le chanoine Léopold), à Beauvais, rue des Jacobins, 68 (2 avril 1890).

EAUX (Paul), à Méru, rue Nationale, 72, et à Neuilly-ur-Seine, rue Charles-Laffitte, 97 (3 février 1892).

Orne.

L (Louis), archiviste du département, à Alençon (18 février 1868).

FLÉ (Gustave), au Renouard, par Vimoutiers, et à Paris, ue de la Victoire, 47 (10 février 1886).

T (l'abbé Henri), curé du Pas-Saint-Lhomer, par Mouiers-au-Perche (7 avril 1886).

Pas-de-Calais.

ECOVE (Félix LE SERGEANT DE), ✻, ancien député, à Saint-Omer, et à Paris, rue Saint-Florentin, 4 (4 mars 1874).

RT D'HERMANSART (Émile), membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Saint-Omer (13 février 1884).

VACQUE (Adolphe DE), à Arras (2 juillet 1884).

ANT (Victor-J.), à Boulogne-sur-Mer, rue Tour-Notre-Dame, 12 (3 juillet 1889).

E (le comte Auguste MENCHE DE), au château de Beaueu, par Saint-Venant, et à Paris, rue de Varenne, 51 (25 mars 1896).

Puy-de-Dôme.

UE (le docteur Alfred-E.), à Crevant (20 juin 1883).






MM.

Audollent (Auguste), maître de conférences à la
des lettres de l'Université, à Clermont-Ferrand,
Beaulieu, 3 (5 mars 1890).

Pyrénées (Basses-).

Planté (Adrien), ancien député, président de la Soci
lettres, sciences et arts de Pau, à Orthez (5 févrie
Lemaire (Arthur), à Saint-Jean-de-Luz, et à Paris,
Rome, 35 (3 février 1897).

Pyrénées (Hautes-).

Frossard (le pasteur Charles), à Bagnères-de-Bigor
Paris, rue Ballu, 14 (6 juin 1883).

Rhône.

Allmer (Auguste), ✻, correspondant de l'Institut (Ac
des inscriptions et belles-lettres), à Lyon, quai
Bernard, 47 (6 mars 1861).
Morin-Pons (Henry), à Lyon, quai Saint-Clair, 15 (4
1865).
Giraud (Jean-Baptiste), conservateur du Musée ar
gique de la ville, à Lyon, rue Saint-Dominiq
(7 avril 1880).
Vachez (Antoine), membre de l'Académie de Lyon, à
rue de la Charité, 24 (9 novembre 1887).
Rainaud (Armand), agrégé de l'Université, à Lyon,
d'Alaï, 117, au Point-du-Jour (27 février 1889).
Condamin (le chanoine James), professeur aux F
libres, à Lyon, rue du Peyrat, 4 (2 avril 1890).

Saône-et-Loire.

Bulliot (Gabriel), ✻, président de la Société Édue
Autun (6 novembre 1862).
Charmasse (Anatole de), à Autun (14 mars 1866).
Mazerolle (Fernand), archiviste de la Monnaie, à M
et à Paris, avenue Niel, 91 (16 novembre 1887).

MM.

LIGNY (Jules PIERROT-), à Autun, et à Paris, rue Varennes, 53 (14 décembre 1887).

Sarthe.

ND DE BROUSSILLON (Arthur), archiviste-paléographe, Mans, rue de Tascher, 15 (2 juillet 1879).

D'ELBENNE (le vicomte Samuel), à Couléon, par Tuffé juillet 1895).

Seine.

(Eugène), archiviste honoraire du département du lvados, à Paris, rue Vavin, 5 (4 février 1863).

(Louis), ✻, à Paris, rue de Condé, 5 (3 février 1875).

(Charles), O. ✻, correspondant de l'Institut (Académie s inscriptions et belles-lettres), directeur de l'enseiement primaire, à Paris, rue Gay-Lussac, 24 (2 juil- 1879).

R (le général), C. ✻, rue de Bellechasse, 14 (16 janer 1884).

(André), professeur à la Faculté de droit de l'Unirsité, à Paris, rue Copernic, 10 (5 mars 1884).

(Gustave), maître de conférences à l'École normale périeure, à Paris, avenue du Maine, 204 (11 juin 1884).

(Ch.-Émile), ✻, conservateur à la bibliothèque inte-Geneviève, à Paris, rue de Vaugirard, 195 novembre 1887).

OL (l'abbé Pierre), aumônier du collège Sainte-Barbe, Paris, rue Cujas, 2 (11 janvier 1888).

ET (l'abbé Auguste), à Paris, rue Corot, 4 (12 juin 89).

T (Camille), sous-bibliothécaire à l'École des beauxts, à Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, 56 (19 juin 89).

RTINIÈRE (Henri-P. DE), ✻, directeur du cabinet du uverneur général de l'Algérie, membre de la Commison de l'Afrique du Nord, à Paris, rue de Saint-Pérsbourg, 28 (19 juin 1889).



MM.

Meyer (Henri), à Paris, avenue Hoche, 24 (4 mars 1

Villenoisy (François de), attaché à la bibliothèque d du Louvre, rue Washington, 32 (1er juillet 1891

Leprieur (Paul), attaché au département de la scul Moyen âge, de la Renaissance et des temps m au Musée du Louvre, à Paris, rue des Éc (6 janvier 1892).

Wilhelm (Henri), juge de paix, à Pantin (1er mars 1

Lambin (Émile), au Grand-Montrouge, avenue de l blique, 27 (5 juillet 1893).

Eude (Émile), ingénieur-architecte, à Paris, avenu léans, 8 (3 juillet 1895).

Trawinski (Florentin), secrétaire-agent-comptable des nationaux, au Musée du Louvre (8 juillet 1896).

Capitan (le docteur Louis), à Paris, rue des Ursu (6 janvier 1897).

Seine-Inférieure.

Septenville (le baron Ed. de), au château de Bois- par Aumale (1er mars 1865).

Beaurepaire (Charles de Robillard de), ✻, correspon l'Institut (Académie des inscriptions et belles- archiviste du département, à Rouen (6 avril 187

Estaintot (le comte Robert d'), à Rouen (1er décembr

Allard (Paul), ancien magistrat, à Rouen, rue de la rie, 12 (10 décembre 1879).

Le Breton (Gaston), ✻, correspondant de l'Institu démie des beaux-arts), directeur du Musée ar gique départemental, à Rouen, rue Thiers, (1er février 1882).

Kermaingant (Pierre-Paul Laffleur de), ✻, ingéni Tréport, et à Paris, avenue des Champs-Élysé (3 janvier 1883).

Prévost (Gustave), ancien magistrat, à Rouen, rue C lièvre (6 juin 1888).

Seine-et-Marne.

MM.

Bordes (l'abbé), censeur du collège de Juilly, à Juilly (4 mars 1885).

Héron de Villefosse (Étienne), à Chartronges, par la Ferté-Gaucher, et à Paris, rue de l'Université, 29 (2 juin 1886).

Seine-et-Oise.

ardin (Paul), à Ville-d'Avray, et à Paris, rue des Pyramides, 2 (10 décembre 1873).

rdrignier (Édouard), à Sèvres (4 juin 1879).

on (Émile), ❋, aux Camaldules, par Yerres, et à Paris, rue du Havre, 2 *bis* (6 avril 1881).

aille (Joseph), à Bellevue, et à Paris, rue Garancière, 15 (20 janvier 1886).

lier (Ernest), à Marly-le-Roy, château du Chenil, et à Paris, boulevard de Courcelles, 66 (12 février 1890).

tin-Sabon (Félix), ingénieur, à Ronquerolles, et à Paris, rue Mansart, 5 *bis* (2 avril 1890).

ères (Raoul), à Meulan (3 mai 1893).

chéville (Marcel de), ❋, président de la Société française de numismatique, à Saint-Germain-en-Laye, et à Paris, boulevard Haussmann, 138 (7 février 1894).

quet de Vasselot (Jean-J.), attaché à la conservation du Musée de Versailles, à Bellevue, Grande-Rue, 12 (9 janvier 1895).

gnan (Albert), O. ❋, artiste peintre, à Saint-Prix, et à Paris, rue La Bruyère, 1 (6 mars 1895).

Sèvres (Deux-).

-Lataudrie (Charles), à Niort, et à Paris, avenue de Messine, 14 (2 décembre 1885).

randieu (Émile), capitaine d'infanterie, professeur à l'École militaire de Saint-Maixent (29 juillet 1887).

Somme.

vier (Auguste), à Amiens (5 décembre 1877).

MM.

Duhamel-Decéjean (Charles), ancien secrétaire perpét la Société des Antiquaires de Picardie, au châte Nesle, à Nesle (23 juillet 1884).

Poujol de Fréchencourt (Fernand), secrétaire perpétu la Société des Antiquaires de Picardie, à Amien Gloriette, 6, et au château de Fréchencourt, par M gny (7 avril 1886).

Guyencourt (Robert de), à Amiens, rue Gloriette, 1 (9 vier 1889).

Guerlin (Robert), président de la Société des Antiquai Picardie, à Amiens, rue Lemerchier, 23 (3 février

Tarn-et-Garonne.

Bruston (Charles), doyen de la Faculté de théologie p tante, à Montauban, rue de la Banque, 37 (7 mars

Vaucluse.

De Loye (Auguste), ✻, ancien conservateur du Musée C à Avignon (2 mai 1866).

Vendée.

Vallette (René), directeur de la Revue du Bas-Poit Fontenay-le-Comte (23 juillet 1884).

Farcinet (Charles), O. ✻, ancien chef du personnel au m tère de l'Intérieur, à la Roche-sur-Yon, et à P rue de la Néva, 3 (7 décembre 1892).

Arnauldet (Pierre), licencié en droit, au Fossé-Rouge l'Oie (24 janvier 1894).

Vienne.

Lièvre (Auguste), ✻, bibliothécaire de la ville, à Poi (7 juin 1876).

La Croix (le R. P. Camille de), ✻, conservateur du M des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (1er juin 188

Ledain (Bélisaire), à Poitiers, rue Neuve-de-la-Baum (19 mai 1886).

Combes (Camille), avocat, au château de Velue, à N sous-Faye, par Monts-sur-Guesnes, et à Paris, Vignon, 21 (9 novembre 1887).

MM.

NVALLET (Adrien), à Poitiers, rue du Petit-Bonnevaux, 8 (20 juin 1894).

Vienne (Haute-).

GE (René), avocat, à Limoges, boulevard Gambetta, 25 (3 novembre 1886).

Vosges.

OULOT (Félix), conservateur du Musée, à Épinal (5 février 1879).

Yonne.

ALMON (Philippe), à Cerisiers, et à Paris, rue Lepelletier, 29 (9 mai 1855).

LLIOT (Gustave), conservateur du Musée archéologique, à Sens (7 février 1872).

TIT (Ernest), conseiller général de l'Yonne, président de la Société des sciences de l'Yonne, à Vausse, par l'Isle-sur-Serein, et à Paris, rue du Bellay, 8 (7 février 1883).

(Maurice), conseiller référendaire à la Cour des comptes, au château du Chesnoy, près Sens, et à Paris, rue de Bellechasse, 31 (2 décembre 1891).

Algérie et Tunisie.

NC (Édouard), à Tunis, et à Paris, rue Spontini, 18 (6 mars 1890).

CKLER (Paul), directeur des antiquités et arts de la Régence, à Tunis (11 janvier 1893).

PINASSE-LANGEAC (le vicomte DE), à Sfax (11 janvier 1893).

ELME DE PUISAYE (le marquis Jules D'), Sidi el Benna, 32, à Tunis (10 avril 1895).

ATTRE (Le R. P. Alfred-Louis), ✵, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), chapelain de Saint-Louis, à Carthage (11 décembre 1895).

Associés correspondants nationaux résidan[t]
à l'étranger.

MM.

Engel (Arthur), ancien membre des Écoles françai[s] Rome et d'Athènes, à Bâle (Suisse), et à Paris, r l'Assomption, 66 (5 décembre 1877).

Sainte-Marie (Évariste Pricot de), ✻, ancien consul ral de France, à Madrid (Espagne), Marqués del I 3 (5 février 1879).

Sorlin-Dorigny (Albert), à Constantinople, rue As Mesdjid, 17, Péra (1er juin 1881).

Saige (Gustave), ✻, correspondant de l'Institut (Acad des inscriptions et belles-lettres), conservateu archives et de la bibliothèque du Palais, à M (1er mars 1882).

Lallemand (l'abbé Paul), à Vergaville (Alsace-Lorrai au collège de Juilly (Seine-et-Marne) (7 février 18

Laigue (Louis de), ✻, consul général de France, à R dam (Pays-Bas), et à Paris, rue Raynouard, 22 (cembre 1883).

Fleury (le comte Louis de), à la Kempa, par Lomzo, vernement de Grodno, Russie (5 mars 1890).

Durighello (Ange), à Beyrouth, Syrie (10 janvier 1894

Lagrange (le R. P. Marie-Joseph), au couvent de S Étienne des Dominicains, à Jérusalem (6 mars 18

Germer-Durand (le R. P.), supérieur des Assomptionn à Jérusalem (11 décembre 1895).

Séjourné (le R. P. Paul-M.), au couvent de Saint-Éti des Dominicains, à Jérusalem (11 décembre 1895).

Morin (le R. dom Germain), à Rome, collegio di Anselmo, Monte Aventino (13 mai 1896).

Associés correspondants étrangers.

Allemagne.

Pflugk-Harttung (le Dr Julius von), à Berlin, S. W., Y strasse, 14 (1er décembre 1886).

MM.

LBIG (Wolfgang), v. p. 8.

RSCHFELD (Otto), v. p. 8.

ATH (le Dr Konrad), à Berlin, S. W., Anhaltstrasse, 7 (5 juin 1895).

Autriche-Hongrie.

KEL (le chevalier Th. VON), v. p. 8.

Belgique.

N DER STRATEN-PONTHOZ (le comte François), à Bruxelles, rue de la Loi, 13 (18 janvier 1865).

GNÉE (Eugène-M.-O.), ✱, à Liège, place des Carmes, 20 (6 juin 1867).

LBIG (Jules), directeur de la ***Revue de l'Art chrétien***, à Liège, rue de Joie, 16 (2 mai 1883).

OQUET (Louis), professeur à l'Université, à Gand, rue Saint-Pierre, 2 (3 décembre 1884).

MONT (Georges), avocat, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles, rue de l'Aqueduc, 19 (6 avril 1887).

TE (Alphonse DE), ingénieur, à Bruxelles, rue du Trône, 49 (3 avril 1889).

(Eugène), membre de la Commission royale des monuments, juge au tribunal civil, à Tournai, rue Royale, 45 29 juillet 1896).

Danemark.

DT (le professeur Valdemar), ✱, à Copenhague, Musées oyaux, Prindsens Palais (3 juin 1868).

(le Dr Hans), inspecteur général des écoles du Danemark, directeur de l'École normale supérieure, à Copenague, Gothersgade, 175 (6 février 1895).

Espagne.

NEZ Y REGUERA (le Dr Leopoldo), à Madrid, Divino Pastor, 5 (6 novembre 1867).

NO Y TOMBA (Ramon DE), à Barcelone, Petritxol, 3 19 novembre 1879).

Y CHILIER (Francisco de Asís DE), directeur et conservateur du Musée provincial, à Cadix (6 janvier 1892).

Grande-Bretagne et Irlande.

MM.

Franks (Sir A.-Wollaston), v. p. 8.

Lewis (Bunnell), membre de la Société des Antiqua[i] Londres, Queen's College, à Cork (Irlande) (7 mar[s]

Rivett-Carnac (le colonel J.-H.), membre de la Soci[é] Antiquaires de Londres, aide de camp de S. M. la au château de Wildeck, Argovie (Suisse) (10 dé[c] 1884).

Pitt-Rivers (le lieutenant général Augustus-Henry Fox-), membre de la Société Royale et de la Soci[é] Antiquaires de Londres, au château de Rushmore bury (8 avril 1891).

Evans (Arthur-John), membre de la Société des Anti[q] de Londres, conservateur de l'Ashmolean Mu[s] Oxford, à Youlbury, près Abingdon (8 avril 1891)

Headlam (le Rev. Arthur-C.), à Welwyn, Herts (5 1896).

Grèce.

Carapanos (Constantin), ✻, correspondant de l'I[n] (Académie des beaux-arts), ancien ministre, à A 10 avril 1878).

Italie.

Ferrero (Ermanno), membre de l'Académie roya[l] sciences, à Turin (8 avril 1891).

Lovatelli (la comtesse Ersilia Caetani), v. p. 8.

Norvège.

Unger (Charles-Richard), professeur à l'Université, à tiania (28 juin 1871).

Russie.

Siennicki (Stanislas-Joseph de), conseiller de cour, à sovie, palais de l'Université impériale, faubourg d covie, 394 (28) (3 février 1875).

Ouvaroff (la comtesse), v. p. 8.

MM.

Bobrinskoy (S. Exc. le comte Alexis Alexievitch), ✻, président de la Commission impériale archéologique, à Saint-Pétersbourg, Galernaïa, 58 (5 février 1896).

Suisse.

Azy (Henry), professeur d'histoire à l'Université, à Genève, boulevard Helvétique, 24 (4 février 1863).

Eymüller (le baron Henry de), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), à Baden-Baden (Allemagne), Louisenstrasse, 3 (6 février 1884).

Riquet (Charles-Moïse), à Genève, rue de la Cité, 6 (23 décembre 1885).

Ëf (Albert), architecte, à Corseaux-sur-Vevey (Vaud) (16 novembre 1892).



LISTE ALPHABÉTIQUE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NATION

ET ÉTRANGERS

Au 3 Avril 1897.

MM.

Allard (Paul), Seine-Inférieure.
Allmer (Auguste), Rhône.
Amardel (Gabriel), Aude.
Anselme de Puisaye (le marquis d'), Tunisie.
Arbaumont (Jules d'), Côte-d'Or.
Arnauldet (Pierre), Vendée.
Aubertin (Charles), Côte-d'Or.
Audollent (Auguste), Puy-de-Dôme.

Babeau (Albert), Aube.
Baras (Albert), Charente-Inférieure.
Barrière-Flavy (Casimir), Haute-Garonne.
Batiffol (l'abbé), Seine.
Bayet (Charles), Seine.
Beaucorps (le baron Adalbert de), Charente-Inférieu
Beaucourt (G. du Fresne, marquis de), Calvados.
Beaumont (le comte Charles de), Indre-et-Loire.
Beaurepaire (Charles de Robillard de), Seine-Inféri
Beaurepaire (Eugène de Robillard de), Calvados.
Beauvois (Eugène), Côte-d'Or.
Berthelé (Joseph), Hérault.

MM.

ERTRAND DE BROUSSILLON (Arthur), Sarthe.
LANC (Édouard), Tunisie.
LANCARD (Louis), Bouches-du-Rhône.
LOCH (Gustave), Seine.
OBRINSKOY (S. Exc. le comte Alexis Alexievitch), Russie.
ONAPARTE (le prince Roland), Corse.
ONVALLET (Adrien), Vienne.
ORDEAUX (Paul), Oise.
ORDES (l'abbé), Seine-et-Marne.
OUGARD (le docteur), Haute-Marne.
OUILLET (l'abbé), Seine.
OUTROUE (Alexandre), Cher.
OYÉ (Marius), Aude.
RASSART (Éleuthère), Loire.
RÉMOND D'ARS (le comte Anatole DE), Finistère.
RIQUET (Charles-Moïse), Suisse.
ROCARD (Henry), Haute-Marne.
RUNE (l'abbé), Jura.
RUSTON (Charles), Tarn-et-Garonne.
ULLIOT (Gabriel), Saône-et-Loire.

AFFIAUX (Henry), Nord.
AIX DE SAINT-AYMOUR (le vicomte DE), Oise.
APITAN (le docteur), Seine.
ARAPANOS (Constantin), Grèce.
ARDEVACQUE (Adolphe DE), Pas-de-Calais.
ARON (Emile), Seine-et-Oise.
ARSALADE DU PONT (le chanoine DE), Gers.
ARTON (le docteur), Nord.
ASATI (Charles), Loiret.
CASTANIER (Prosper), Bouches-du-Rhône.
CAZALIS DE FONDOUCE (Paul), Hérault.
CESSAC (le comte DE), Creuse.
CHAMPOISEAU (Charles), Bouches-du-Rhône.
CHAPOT (Victor), Isère.
CHARDIN (Paul), Seine-et-Oise.
CHARMASSE (Anatole DE), Saône-et-Loire.

MM.

Chatel (Eugène), Seine.
Chauvet (Gustave), Charente.
Chevalier (le chanoine Ulysse), Drôme.
Clerval (l'abbé), Eure-et-Loir.
Cloquet (Louis), Belgique.
Colleville (le vicomte de), Alpes-Maritimes.
Combes (Camille), Vienne.
Condamin (le chanoine), Rhône.
Corneaux (l'abbé), Aisne.
Corot (Henry), Côte-d'Or.
Couret (le comte Alphonse), Loiret.
Cournault (Charles), Meurthe-et-Moselle.
Coutil (Léon), Eure.
Croizier (le marquis de), Allier.
Cumont (Georges), Belgique.

Daguin (Fernand), Côte-d'Or.
Dangibeaud (Charles), Charente-Inférieure.
Déchelette-Despierres (Joseph), Loire.
Delachenal (Roland), Isère.
Delamain (Philippe), Charente.
Delaville Le Roulx (Joseph), Indre-et-Loire.
Delattre (le R. P.), Tunisie.
De Loye (Auguste), Vaucluse.
Demaison (Louis), Marne.
Deseilligny (Jules Pierrot-), Saône-et-Loire.
Des Méloizes (le marquis), Cher.
Desnoyers (l'abbé), Loiret.
Des Robert (Ferdinand), Meurthe-et-Moselle.
Dognée (Eugène), Belgique.
Douais (le chanoine), Haute-Garonne.
Du Chatellier (Paul), Finistère.
Du Dreneuc (Pierre de Lisle), Loire-Inférieure.
Duhamel-Decéjean (Charles), Somme.
Du Lac (Jules), Oise.
Dumoulin (Maurice), Loire.
Dumüys (Léon), Loiret.

MM.

Durand (Vincent), Loire.
Durand de Distroff (Anatole), Meurthe-et-Moselle.
Durand-Gréville (Émile-Alix), Maine-et-Loire.
Durighello (Ange), Turquie d'Asie.
Duruflé (Gustave), Orne.
Duval (Louis), Orne.
Duvernoy (Clément), Doubs.

Engel (Arthur), Suisse.
Enlart (Camille), Seine.
Espérandieu (le capitaine), Deux-Sèvres.
Estaintot (le comte Robert d'), Seine-Inférieure.
Eude (Émile), Seine.
Evans (Arthur-John), Grande-Bretagne.

Fabre (Marc), Basses-Alpes.
Fage (René), Haute-Vienne.
Farcinet (Charles), Vendée.
Farcy (Louis de), Maine-et-Loire.
Farcy (Paul de), Mayenne.
Fayolle (le marquis de), Dordogne.
Fazy (Henry), Suisse.
Ferrero (Ermanno), Italie.
Finot (Jules), Nord.
Fleury (le comte de), Russie.
Fourdrignier (Édouard), Seine-et-Oise.
Fournier (Paul), Isère.
Fourot (l'abbé), Haute-Marne.
Franks (Sir A.-Wollaston), Grande-Bretagne.
Frossard (Charles), Hautes-Pyrénées.

Gauckler (Paul), Tunisie.
Gauthier (Gaston), Nièvre.
Gauthier (Jules), Doubs.
Germain (Léon), Meurthe-et-Moselle.
Germer-Durand (François), Lozère.
Germer-Durand (le R. P.), Turquie d'Asie.

MM.

Geymüller (le baron Henry de), Suisse.
Gillet (Horace), Haute-Marne.
Giraud (Jean-Baptiste), Rhône.
Givelet (Charles), Marne.
Godet (l'abbé), Orne.
Gonnard (Henri), Loire.
Gosset (Alphonse), Marne.
Gouverneur (Aristide), Eure-et-Loir.
Goy (Pierre de), Cher.
Granges de Surgères (le marquis de), Loire-Inférieu
Guerlin (Robert), Somme.
Guichard (l'abbé), Jura.
Guyencourt (Robert de), Somme.

Habert (Théophile), Marne.
Headlam (le Rev. Arthur-C.), Grande-Bretagne.
Helbig (Jules), Belgique.
Helbig (Wolfgang), Allemagne.
Hénault (Maurice), Nord.
Héron de Villefosse (Étienne), Seine-et-Marne.
Hirschfeld (Otto), Allemagne.

Jacob (Alfred), Meuse.
Jadart (Henry), Marne.
Janssens (le comte Gaston de), Eure-et-Loir.
Janvier (Auguste), Somme.
Joüon des Longrais (Frédéric), Ille-et-Vilaine.
Jullian (Camille), Gironde.
Julliot (Gustave), Yonne.

Kermaingant (P. Laffleur de), Seine-Inférieure.
Kersers (Alphonse Buhot de), Cher.
Kerviler (René Pocard-), Loire-Inférieure.

La Boullaye (Ernest Arbeltier de), Aube.
Lacave La Plagne-Barris (le baron Joseph), Gers.

MM.

Croix (le R. P. Camille de), Vienne.
grange (le R. P.), Turquie d'Asie.
Guère (le comte de), Cher.
gue (Louis de), Pays-Bas.
llemand (l'abbé), Alsace-Lorraine.
Martinière (Henri de), Seine.
mbin (Émile), Seine.
Nicollière (Stéphane de), Loire-Inférieure.
Sizeranne (le comte de), Drôme.
Breton (Gaston), Seine-Inférieure.
Cerf (René), Côtes-du-Nord.
Clert (Louis), Aube.
dain (Bélisaire), Vienne.
fort (Louis), Seine.
iay (l'abbé), Côte-d'Or.
maire (Arthur), Basses-Pyrénées.
prieur (Paul), Seine.
spinasse (René Leblanc de), Nièvre.
Espinasse-Langeac (le vicomte de), Tunisie.
Estourbeillon (le marquis de), Morbihan.
taille (Joseph), Seine-et-Oise.
wis (Bunnell), Irlande.
èvre (Auguste), Vienne.
iseleur (Jules), Loiret.
isne (le comte Menche de), Pas-de-Calais.
uis-Lucas (Paul), Côte-d'Or.
vatelli (la comtesse Ersilia Caetani), Italie.
çay (le comte de), Oise.
cot (le chanoine), Marne.

ignan (Albert), Seine-et-Oise.
le (Émile), Allier.
rcel (l'abbé), Haute-Marne.
rchand (l'abbé), Ain.
rchéville (Marcel de), Seine-et-Oise.
reuse (Edgar), Gironde.
rignan (Albert), Gard.

MM.

Marquet de Vasselot (Jean), Seine-et-Oise.
Marsaux (le chanoine), Oise.
Marsy (le comte de), Oise.
Martin-Sabon (Félix), Seine-et-Oise.
Martinez y Reguera (le Dr Leopoldo), Espagne.
Maurice (Jules), Nord.
Maxe-Werly (Léon), Meuse.
Mazerolle (Fernand), Saône-et-Loire.
Menjot d'Elbenne (le vicomte), Sarthe.
Meyer (Henri), Seine.
Millard (l'abbé), Marne.
Millon (Henry), Côte-d'Or.
Monnecove (Félix Le Sergeant de), Pas-de-Calais.
Montégut (Henri de), Charente.
Montille (Léonce de), Côte-d'Or.
Moreau (Frédéric), Aisne.
Morel (Léon), Marne.
Morillot (l'abbé), Côte-d'Or.
Morin (dom Germain), Italie.
Morin-Pons (Henry), Rhône.
Mougenot (Léon), Meurthe-et-Moselle.
Müller (l'abbé Eugène), Oise.
Musset (Georges), Charente-Inférieure.

Naëf (Albert), Suisse.
Nicaise (Auguste), Marne.
Nogués (l'abbé), Charente-Inférieure.
Noguier (Louis), Hérault.

Olrik (le Dr Hans), Danemark.
Ouvaroff (la comtesse), Russie.

Pagart d'Hermansart (Émile), Pas-de-Calais.
Parrocel (Étienne), Bouches-du-Rhône.
Pasquier (Félix), Haute-Garonne.
Pécheur (l'abbé), Aisne.
Pélissier (Léon), Hérault.

MM.

RRIN (l'abbé), Doubs.
TIT (Ernest), Yonne.
LUGK-HARTTUNG (le Dr Julius VON), Allemagne.
ERRE (Émile), Meuse.
ET-LATAUDRIE (Charles), Deux-Sèvres.
ETTE (Édouard), Ardennes.
LLOY (Jules), Aisne.
TT-RIVERS (le lieutenant général), Grande-Bretagne.
ANTÉ (Adrien), Basses-Pyrénées.
ATH (le Dr Konrad), Allemagne.
ICQUE (le docteur), Puy-de-Dôme.
BÉE (le chanoine), Eure.
RT (Célestin), Maine-et-Loire.
TEY (Georges), Côte-d'Or.
THIER (le général), Seine.
UJOL DE FRÉCHENCOURT (Fernand), Somme.
ÉVOST (Gustave), Seine-Inférieure.
YMAIGRE (le comte DE), Meurthe-et-Moselle.

UARRÉ-REYBOURBON (Louis), Nord.

AINAUD (Armand), Rhône.
EGNIER (Louis), Eure.
ÉVOIL (Henry), Gard.
EYMOND (Marcel), Isère.
HÔNÉ (Arthur), Côtes-du-Nord.
IGAUX (Henry), Nord.
IPERT-MONCLAR (le marquis DE), Basses-Alpes.
IVETT-CARNAC (le colonel J.-H.), Grande-Bretagne.
IVOLI (le duc DE), Alpes-Maritimes.
OMAN (Joseph), Hautes-Alpes.
OSCHACH (Ernest), Haute-Garonne.
OSEROT (Alphonse), Haute-Marne.
OSIÈRES (Raoul), Seine-et-Oise.
OUSSET (Louis), Gard.
OUYER (Jules), Meurthe-et-Moselle.
OY (Maurice), Yonne.

MM.

Royer (Charles), Haute-Marne.
Ruelle (Émile), Seine.
Rupin (Ernest), Corrèze.

Saige (Gustave), Monaco.
Saint-Paul (Anthyme), Haute-Garonne.
Sainte-Marie (Évariste Pricot de), Espagne.
Salmon (Philippe), Yonne.
Sarriau (Henri), Nièvre.
Schmidt (le professeur Valdemar), Danemark.
Septenville (le baron de), Seine-Inférieure.
Séjourné (le R. P.), Turquie d'Asie.
Sickel (le chevalier Th. von), Autriche.
Siennicki (Stanislas-Joseph de), Russie.
Soil (Eugène), Belgique.
Soriano y Tomba (Ramon de), Espagne.
Sorlin-Dorigny (Albert), Turquie.
Souchon (Joseph), Aisne.
Storelli (André), Loir-et-Cher.

Tamizey de Larroque (Philippe), Lot-et-Garonne.
Tardif (Joseph), Manche.
Tartière (Henry), Landes.
Tausserat (Alexandre), Marne.
Thélier (Ernest), Seine-et-Oise.
Thiollier (Félix), Loire.
Tholin (Georges), Lot-et-Garonne.
Toutain (Jules), Calvados.
Travers (Émile), Calvados.
Trawinski (Florentin), Seine.

Unger (Charles-Richard), Norvège.

Vachez (Antoine), Rhône.
Vaillant (Victor), Pas-de-Calais.
Vallentin (Ludovic), Drôme.
Vallentin (Roger), Ardèche.

MM.

ALLETTE (René), Vendée.
ALTON (Prosper), Oise.
AN DER STRATEN-PONTHOZ (le comte François), Belgique.
AN HENDE (Édouard), Nord.
AUVILLÉ (Octave), Aisne.
ERA Y CHILIER (Francisco de Asis DE), Espagne.
ERNET (Gustave), Meurthe-et-Moselle.
IALETTES (le chanoine), Aveyron.
IENNE (Maurice DE), Côte-d'Or.
ILLENOISY (François DE), Seine.
INCENT (le docteur), Ardennes.
ITALIS (Alexandre), Hérault.
OULOT (Félix), Vosges.

VEISS (André), Seine.
VILHELM (Henri), Seine.
VITTE (Alphonse DE), Belgique.

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Sociétés françaises.

Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut tional de France.

—

Aisne, *Saint-Quentin*. Société académique.
Allier, *Moulins*. Société d'émulation de l'Allier.
Alpes (Hautes-), *Gap*. Société d'études historiques Hautes-Alpes.
Alpes-Maritimes, *Nice*. Société des lettres, sciences et a
Aube, *Troyes*. Société académique de l'Aube.
Aveyron, *Rodez*. Société des lettres, sciences et arts.
Belfort (Territoire de). Société belfortaine d'émulation.
Calvados, *Caen*. Société des Antiquaires de Normandie.
— — Société française d'archéologie.
— — Académie des sciences, arts et belles-lett
— *Bayeux*. Société des sciences, arts et bel lettres.
Charente, *Angoulême*. Société d'agriculture, arts et c merce de la Charente.
— — Société archéologique et histori de la Charente.
Charente-Inférieure, *Saintes*. Commission des arts et mo ments historiques de la C rente-Inférieure.
— — Société des Archives histori de la Saintonge et de l'Au
— *Saint-Jean-d'Angély*. Société linnée de la Charente-Inférieur

...HER, *Bourges*. Commission historique du Cher.
— — Société des Antiquaires du Centre.
...RRÈZE, *Brive*. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
...TE-D'OR, *Dijon*. Commission des antiquités de la Côte-d'Or.
— *Beaune*. Société d'histoire, d'archéologie et de littérature.
— *Châtillon-sur-Seine*. Société archéologique et historique du Châtillonnais.
— *Semur*. Société des sciences historiques et naturelles.
...S-DU-NORD, *Saint-Brieuc*. Société d'émulation des Côtes-du-Nord.
...USE, *Guéret*. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
...OGNE, *Périgueux*. Société historique et archéologique du Périgord.
...S, *Besançon*. Société d'émulation du Doubs.
Montbéliard. Société d'émulation.
...E, *Romans*. Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie.
Valence. Société départementale d'archéologie et de statistique.
...ET-LOIR, *Chartres*. Société archéologique d'Eure-et-Loir.
— *Châteaudun*. Société dunoise.
Nîmes. Académie de Nîmes.
Alais. Société scientifique et littéraire.
...NE (HAUTE-), *Toulouse*. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
— — Société archéologique du midi de la France.
...DE, *Bordeaux*. Commission des monuments et documents historiques de la Gironde.
— — Société archéologique de la Gironde.

GIRONDE, *Bordeaux*. Académie nationale des science lettres et arts.

HÉRAULT, *Montpellier*. Académie des sciences et lett
— — Société archéologique.
— *Béziers*. Société archéologique.

ILLE-ET-VILAINE, *Rennes*. Société archéologique d'I Vilaine.

INDRE-ET-LOIRE, *Tours*. Société archéologique de Tou

ISÈRE, *Grenoble*. Académie delphinale.

LANDES, *Dax*. Société de Borda.

LOIR-ET-CHER, *Blois*. Société des sciences et lettres d et-Cher.
— *Vendôme*. Société archéologique du mois.

LOIRE, *Montbrison*. La Diana, société historique et logique du Forez.

LOIRE (HAUTE-), *Le Puy*. Société d'agriculture, scienc et commerce.

LOIRE-INFÉRIEURE, *Nantes*. Société archéologique.

LOIRET, *Orléans*. Société archéologique de l'Orléanais

MAINE-ET-LOIRE, *Angers*. Société nationale d'agri sciences et arts.
— — Académie des sciences et lettres.

MANCHE, *Cherbourg*. Société nationale académique d bourg.

MARNE, *Châlons-sur-Marne*. Société d'agriculture, com sciences et arts de la M
— *Reims*. Académie de Reims.

MARNE (HAUTE-), *Langres*. Société historique et ar gique.

MEURTHE-ET-MOSELLE, *Nancy*. Académie de Stanislas.
— — Société archéologique l

MEUSE, *Bar-le-Duc*. Société des lettres, sciences et a
— *Verdun*. Société philomathique.

HAN, *Vannes*. Société polymathique du Morbihan.
Lille. Société des sciences, de l'agriculture et des arts.
Avesnes. Société archéologique.
Cambrai. Société d'émulation.
Douai. Société centrale d'agriculture, sciences et arts.
Dunkerque. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.
Roubaix. Société d'émulation.
Beauvais. Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise.
Compiègne. Société historique.
E-CALAIS, *Arras*. Académie d'Arras.
— *Saint-Omer*. Société des Antiquaires de la Morinie.
E, *Lyon*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
E-ET-LOIRE, *Autun*. Société Éduenne.
— *Chalon-sur-Saône*. Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
HE, *Le Mans*. Société archéologique du Maine.
E, *Chambéry*. Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
IE (HAUTE-), *Annecy*. Société Florimontane.
, *Paris*. Société française de numismatique et d'archéologie.
— Société de l'histoire de France.
— Société des études historiques.
— Société philotechnique.
— Société des Amis des monuments parisiens.
E-INFÉRIEURE, *Rouen*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— — Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure.
E-ET-MARNE, *Melun*. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts.
— *Fontainebleau*. Société archéologique du Gâtinais.



Seine-et-Oise, *Versailles*. Société des sciences morale
lettres et des arts de Se
Oise.
— — Commission des antiquit
Seine-et-Oise.
— *Rambouillet*. Société archéologique.
— *Pontoise*. Société historique et archéol
de Pontoise et du Vexin.
Sèvres (Deux-), *Niort*. Société de statistique.
Somme, *Amiens*. Société des Antiquaires de Picardie.
— — Académie d'Amiens.
— *Abbeville*. Société d'émulation.
Tarn-et-Garonne, *Montauban*. Société archéologique.
Var, *Toulon*. Société des sciences, belles-lettres et art
Vaucluse, *Avignon*. Académie de Vaucluse.
Vendée, *La Roche-sur-Yon*. Société d'émulation de la Ve
Vienne, *Poitiers*. Société des Antiquaires de l'Ouest.
Vienne (Haute-), *Limoges*. Société archéologique et
rique du Limousin.
Vosges, *Épinal*. Société d'émulation des Vosges.
— *Saint-Dié*. Société philomathique vosgienne.
Yonne, *Auxerre*. Société des sciences de l'Yonne.
— *Sens*. Société archéologique.
Algérie, *Alger*. Société historique algérienne.
— *Bône*. Académie d'Hippône.
— *Constantine*. Société archéologique du départe
— *Oran*. Société de géographie et d'archéologie.

Sociétés étrangères.

Allemagne. *Bonn*. Verein von Alterthumsfreunden im R
lande.
— *Iéna*. Verein für thüringische Geschichte
Alterthumskunde.
— *Trèves*. Gesellschaft für nützliche Forschu

ALLEMAGNE. *Wiesbaden*. Verein für nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung.
ALSACE-LORRAINE. *Colmar*. Société d'histoire naturelle.
— *Metz*. Académie de Metz.
— *Mulhouse*. Société industrielle.
— *Strasbourg*. Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.
AUTRICHE-HONGRIE. *Agram*. Société archéologique.
— *Buda-Pest*. Az archæologiai bizottság (Société archéologique de Hongrie).
— *Graz*. Historischer Verein für Steiermark.
— *Prague*. Société archéologique de la Bohême.
— *Spalato*. Bullettino di archeologia e storia dalmata.
— *Vienne*. Akademischer Verein deutscher Historiker.
— — Anthropologische Gesellschaft.
— — K. Akademie der Wissenschaften.
— — K. Central-Commission für Kunst und historische Denkmäler.
BELGIQUE. *Anvers*. Académie d'archéologie de Belgique.
— *Bruxelles*. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
— — Société d'archéologie.
— — Société des Bollandistes.
— — Société royale de numismatique.
— *Gand*. Comité central de publication des inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre orientale.
— — Cercle historique et archéologique.
— *Liège*. Société liégeoise de littérature wallonne.
— *Mons*. Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.
— *Namur*. Société archéologique.



DANEMARK. *Copenhague.* Kongelige Nordiske oldskrift-skab (Société royale des Antiquaires du Nord).
— *Odensée.* Fyens Stifts litteraere Selskab (Sc littéraire de Fionie).

ESPAGNE. *Madrid.* Sociedad española de excursiones.

ÉTATS-UNIS. *Baltimore.* Johns Hopkins University.
— *Boston.* American Antiquarian Society.
— — Archæological Institute of Americ
— *Philadelphie.* American philosophical Soci
— *Topeka.* Kansas State historical Society.
— *Urbana.* Ohio historical and philosophica ciety.
— *Washington.* Bureau of Ethnology.
— — Smithsonian Institution.

GRANDE-BRETAGNE. *Cambridge.* Cambridge Antiquarian ciety.
— *Edimbourg.* Royal Society of Edinbu
— — Society of Antiquaries Scotland.
— *Londres.* Society of Antiquaries of don.

ITALIE. *Bologne.* Regia deputazione di storia patria p provincie di Romagna.
— *Foligno.* Archivio storico per le Marche e per l' bria.
— *Milan.* Società storica lombarda.
— *Modène.* Regia Accademia di scienze, lettere ed
— *Rome.* Reale Accademia dei Lincei.
— *Turin.* Reale Accademia delle scienze.

LUXEMBOURG. *Luxembourg.* Institut grand-ducal de Lu bourg, section historique.

PAYS-BAS. *Leeuwarden.* Friesch genootschap van gesch oudheid- en taalkunde (So frisonne d'histoire, d'archéol et de philologie).

PORTUGAL. *Lisbonne.* Museu ethnographico portuguès.

SSIE. *Ékaterinebourg.* Société ouralienne des amis des sciences.

— *Helsingfors.* Suomen Muinaismuisto-Yhdistyks (Société archéologique finlandaise).

— *Moscou.* Société impériale archéologique.

— *Saint-Pétersbourg.* Commission impériale archéologique.

DE. *Stockholm.* Kongl. vitterhets historie och antiquitets Akademien (Académie royale des belles-lettres, de l'histoire et des antiquités).

SE. *Bâle.* Historische und antiquarische Gesellschaft.

Genève. Société d'histoire et d'archéologie.

Lausanne. Société d'histoire de la Suisse romande.

Lucerne. Historischer Verein der fünf Orte, Luzern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug.

Zürich. Antiquarische Gesellschaft.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

EUGÈNE DE ROZIÈRE

MEMBRE DE L'INSTITUT,

ATEUR, INSPECTEUR GÉNÉRAL HONORAIRE DES ARCHIVES,

Membre de la Société nationale des Antiquaires de France

(1820-1896).

Par M. N. VALOIS, membre résidant.

(Lu à la séance du 3 mars 1897.)

Le 5 mai 1875, la Société nationale des Antiquaires de
rance ayant à pourvoir à une double vacance parmi les
nembres résidants, MM. de Rozière et Courajod furent élus
ans concurrents : heureux temps, — qui semble bien éloi-
né à la génération actuelle, — où, sans avoir la peine de
hoisir ni, par conséquent, la douleur d'éliminer, notre Com-
agnie se trouvait à même de faire d'aussi brillantes recrues !

Le scrutin du 9 décembre dernier, par une triste coïnci-
ence, a rapproché encore une fois les noms de MM. de
ozière et Courajod, disparus presque en même temps, et
mplacés le même jour. De là pour moi le devoir de retra-
r, non pas plus exactement que ne l'a fait M. le vicomte
Rougé, dans son discours du 6 janvier dernier (ce serait
npossible), mais un peu plus longuement, la carrière si
mplie, si une et pourtant si vaste du premier de ces
vants.

A l'époque où Eugène de Rozière, né le 2 mai 1820,

songeait à l'emploi qu'il ferait de ses hautes facult de sa rare puissance de travail, il habitait, avec ses par une maison de la rue de Vaugirard, où demeurait égale la famille d'Émile Augier. Amis intimes, les deux je gens, tout à fait du même âge, semblèrent d'abord s une même direction. Le père d'Émile Augier était un cat; celui d'Eugène de Rozière un ancien maître requêtes; les deux fils firent leur droit, peut-être ave goûts, des dispositions différentes. L'un et l'autre cepe passèrent leur licence; mais je me suis laissé dire q thèse d'Émile Augier aurait quelque raison de figurer la bibliographie d'Eugène de Rozière.

La pente de leurs natures ne devait pas tarder à leur choisir deux routes bien différentes. La doctrine de visme trouverait ici sa confirmation. Le grand-père m nel d'Augier, Pigault-Lebrun, avant de publier une ving de romans, avait fait représenter des drames à la Com Française. Quant au grand-père maternel d'Eugèn Rozière, il n'était autre que le savant Pardessus, do nom vénérable symbolise l'étude historique des lois da qu'elle a de plus austère. De là vient peut-être qu'à deux ans, dans des chambres voisines, un des deux écrivait *la Ciguë*, l'autre composait un mémoire sur un mis au concours par l'Académie des Inscriptions et B lettres.

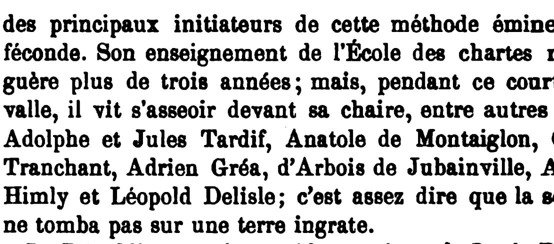
L'***Histoire de l'île de Chypre sous le règne des prince maison de Lusignan***, sujet auquel s'attaqua hardiment E de Rozière, avec l'aide d'un interne des hôpitaux de M. Théophile Roussel, le même qui devait plus tard senter avec lui la Lozère au Sénat, cet essai, dis-je, aux deux jeunes auteurs un second prix décerné par l démie des Inscriptions; le premier fut donné à Louis d Latrie (11 août 1843).

Lauréat de l'Institut à vingt-trois ans, quel chemin vait prendre Rozière, sinon celui de l'érudition? Il y par la porte de l'École des chartes.

Pour être admis alors à suivre le « Cours élément professé aux Archives du royaume, il suffisait de pré

plôme de bachelier ès lettres. Rejeté à la fin de la pre- année, l'examen d'entrée conférait, avec une bourse 0 francs, le titre d'« élève pensionnaire. » Un arrêté janvier 1845 attribua ce double avantage à Eugène de re; son nom figure en tête d'une liste de huit élèves, i lesquels se trouvent deux de ses futurs collègues de tut, Cucheval-Clarigny et M. Rodolphe Dareste. Deux lus tard, le 24 décembre 1846, il conquit, le premier de motion, le brevet d'archiviste-paléographe, et, quinze après, un arrêté du 6 janvier 1847 lui fit prendre comme « répétiteur, » dans le corps enseignant de École qui venait d'être, par les soins du ministre de ndy, complètement reconstituée. Au même moment créé un Conseil de perfectionnement, dont la prési- fut dévolue à M. Pardessus : l'aïeul et le petit-fils se craient en même temps à l'enseignement et à la direc- le l'École des chartes.

partir du mois de novembre 1847 et jusque vers la fin ois de janvier 1851, le jeune professeur enseigna aux s de troisième année le droit civil, le droit canonique droit féodal : vrai cours d'histoire du droit, qui consti- alors presque une innovation, et qui n'avait guère eu de dent en France, du moins à l'École des chartes. Nos rs ont heureusement changé depuis lors; on a partout ris le mutuel secours que doivent se prêter le droit et ience historique, l'impossibilité de suivre les vicissi- des peuples sans connaître leurs législations, et la dif- é d'interpréter même les lois modernes sans remonter le passé à la source du droit. La méthode historique a utionné l'enseignement juridique. M. de Rozière lui- e en faisait naguère la constatation, non sans une pointe ueil, du haut de la tribune du Sénat : « Cette méthode, t-il, a conquis aujourd'hui presque tous les jeunes étu- s, à tel point qu'il ne m'est pas tombé entre les mains seule thèse qui ne fût précédée d'une introduction his- ue... » Si sa modestie l'empêchait alors de se nommer i les auteurs de cette révolution, ses auditeurs ne s'y pèrent pas, et ce n'est que justice de saluer en lui l'un



des principaux initiateurs de cette méthode émine féconde. Son enseignement de l'École des chartes r guère plus de trois années; mais, pendant ce cour valle, il vit s'asseoir devant sa chaire, entre autres Adolphe et Jules Tardif, Anatole de Montaiglon, Tranchant, Adrien Gréa, d'Arbois de Jubainville, A Himly et Léopold Delisle; c'est assez dire que la s ne tomba pas sur une terre ingrate.

La République avait succédé au règne de Louis-P sans interrompre les labeurs du jeune jurisconsulte. J embarrassé pour définir dès lors son idéal politique toutes ses traditions de famille étaient légitimistes : ses grands-oncles avait été fusillé comme vendée bisaïeul incarcéré pendant la Révolution, et son aïe titué en 1830. Son père lui-même ne l'avait-il pas r de le déshériter un jour que, préoccupé du choix d'u rière, il parlait de servir dans la diplomatie le gou ment de Juillet?

Quelques sentiments que lui ait inspirés la chute de Philippe, le gouvernement de Louis-Napoléon allait l' au professorat pour le lancer dans la vie politique. derniers actes du ministre de Parieu, le 22 janvier 1 d'attacher le ruban rouge à la boutonnière du di « répétiteur » de l'École des chartes; et, trois jours M. Giraud, le nouveau ministre de l'Instruction publ des cultes, nomma Eugène de Rozière chef de son c en attendant qu'il l'appelât son gendre.

Ce ne fut, d'ailleurs, qu'une courte apparition d régions du pouvoir. Le second ministère Giraud (c en eut deux en cette seule année 1851) prit fin a d'État du 2 décembre. Eugène de Rozière fut rend science.

Au surplus, son mariage ne l'avait éloigné ni de l' de France, ni de l'histoire du droit. Si Pardessus a nait, depuis 1828, à l'Académie des Inscriptions, depuis 1842, faisait partie de celle des Sciences mora si le nom du premier est lié à la publication de la ***Loi*** des ***Diplômes*** et du ***Recueil des ordonnances***, le nom du

ttaché à un *Essai sur l'histoire du droit français au* *n âge*, à un traité des *Libertés de l'Église gallicane* et à *récis de l'ancien droit coutumier français.*

zière fut toujours fier de rappeler cette double filiation. ouvenir ému, disons mieux, le culte attendri de son l-père tient surtout une place à part dans sa pensée, ses discours : « Ses enseignements, » disait-il, en 1866, Antiquaires de Normandie, « ont formé ma jeunesse, renommée protège encore ma carrière. » Je sais quel- qui affirme ne s'être jamais entretenu avec M. de ère sans que le nom de Pardessus ait été prononcé. A gard il en va de l'orateur politique comme du char- causeur : dans le discours fait au Sénat, le 14 mars , contre le projet de loi sur les Universités, M. de ère ne trouve-t-il pas l'occasion de disputer à Fustel de nges et de revendiquer pour Giraud et pour Pardessus loire d'avoir renouvelé l'enseignement du droit en ce ?

st à cette étude historique du droit qu'il se consacra sivement après son court passage aux affaires. Il ne onta pourtant pas dans sa chaire de l'École des chartes, doute parce qu'il la trouvait trop bien occupée : phe Tardif, que nous avons connu vingt-cinq ans plus dans la même chaire, l'avait suppléé à partir de 1851 remplaça définitivement en 1854. Mais, en même temps fondait, avec Laboulaye, la *Revue du droit français et ger* (1855), Rozière concentrait dès lors tous ses efforts a plus importante de ses publications.

éjà, en 1847, quarante pages de lui, consacrées à la *ismatique des rois de Chypre*, avaient paru dans l'ouvrage I. de Saulcy intitulé : *Numismatique des croisades*, et ce ail de débutant faisait encore bonne figure au bout de te années, puisque M. Schlumberger en a pu citer des s entières dans son beau livre sur la *Numismatique de ent latin.*

1849, Eugène de Rozière avait publié, d'après deux uscrits de la bibliothèque du Vatican, le *Cartulaire de ise du Saint-Sépulcre de Jérusalem,* monument précieux

des donations dont les rois, princes et prélats d'Or
d'Occident comblèrent un des sanctuaires les plus vén
monde, et texte plein d'enseignement sur la géograph
tique, la condition des personnes et des terres, l'organ
religieuse, le droit public et privé du royaume de Jéru

Entre temps, il donnait une sixième édition du *C*
droit commercial de Pardessus, et, en collaboratio
M. Chatel, notre associé correspondant, il rédigea
Table générale et méthodique des mémoires contenus d
recueils de l'Académie des inscriptions et de l'Acadé
sciences morales.

Mais, quels que soient l'intérêt et l'étendue de ces
cations, ce n'étaient là que des hors-d'œuvre, si j
m'exprimer ainsi, qui ne distrayaient pas Rozière d'
vail de longue haleine, commencé sous l'inspiratio
dente de son grand-père[1], et poursuivi pendant p
trente ans, la formation d'un *Recueil général des fo*
usitées dans l'empire des Francs du Ve au Xe siècle.

« Aujourd'hui, a-t-on remarqué ingénieusement[2]
bien savoir le droit moderne, il ne suffit pas de l'é
dans les livres ou de suivre les cours des meilleurs
seurs; il faut de toute nécessité travailler dans une
d'avoué ou de notaire afin de joindre la pratique à la
rie : il faut rédiger des actes de vente, des testamen
donations, des contrats de mariage, liquider des succe
suivre devant les tribunaux un procès engagé et
ger à cet effet une foule d'actes divers. Ces actes, si
breux, si divers, c'est le droit vivant, c'est le droit e
tique. — Eh bien! dans toute étude d'avoué ou de
se trouvent des recueils qu'on appelle des *Formulaires*
tous les actes sont rédigés d'avance, les noms, les dat
chiffres restant seuls en blanc. Nos formules mé
giennes et carolingiennes ne sont point autre chose. C

1. Voy. l'article de Pardessus inséré dans la *Bibliothè*
l'École des chartes (1re série, t. IV, p. 1).

2. P. Viollet, *Précis de l'histoire du droit français* (Paris
in-8°), p. 111.

›rendra que, pour une époque qui nous a laissé, en défi-
e, fort peu de chartes, surtout de chartes d'un intérêt
, les formules sont inestimables. » C'est à cet appren-
ge chez le notaire et l'avoué contemporains de Dagobert
Charlemagne que se livrait passionnément Eugène de
ère et qu'il initiait peu à peu le public savant.
avait commencé, dès 1844, par une nouvelle édition des
ulae andegavenses, collationnées sur un manuscrit de
a. Il continua par la publication d'un recueil inédit
ervé dans un manuscrit de Strasbourg du IXe siècle
1), puis de deux autres recueils découverts dans la
othèque de Saint-Gall (1853). Ensuite il emprunta à
bliothèque de Madrid des *Formules wisigothiques iné-*
(1854), et à celles de Munich et de Copenhague des
ulaires contemporains de Louis le Pieux ou de Charles
hauve (1858 et 1859). Enfin parut, en 1859, le premier
de son *Recueil général des formules*, dont le troisième
rnier ne fut publié que douze ans plus tard, en 1871.
esprit synthétique crut devoir adopter pour la publica-
de ces formules l'ordre systématique des matières. Par
nple, toutes les formules de vente sont rapprochées les
des autres, de même toutes les formules d'affranchis-
ent, et ainsi de suite. Pour corriger la sorte de confu-
qui résulte de cette classification méthodique, des tables
rimées à la fin du tome III permettent de reconstituer
recueils primitifs. Si l'on est revenu, sans doute avec
on, à l'ordre chronologique dans l'édition postérieure des
umenta Germaniae, le nouvel éditeur, M. Zeumer, con-
que ses recherches ne lui ont permis de glaner qu'un
petit nombre d'épis sur les pas de M. de Rozière.
vant même l'achèvement de ce recueil de formules inté-
ant surtout la société laïque, Rozière entreprit et mena
nne fin l'édition d'un autre recueil de formules pure-
t ecclésiastiques. Il s'agit du fameux *Liber diurnus*, ou
eil des formules usitées par la chancellerie pontificale
ve au XIe siècle : livre de pratique, manuel de chancel-
, répertoire complet de diplomatique pontificale, abon-
t en détails curieux sur l'état intérieur de l'Église

romaine, sur sa discipline, ses usages et l'administra
ses biens, sur l'organisation politique, civile et milit
l'Italie aux derniers temps de la domination byzantine
quoi faut-il que ce vénérable monument d'histoire ec
tique n'ait jamais pu apparaître aux yeux de la c
moderne sans provoquer d'ardentes et interminable
miques? C'est que le nom du pape Honorius y figure,
les condamnés du sixième concile, dans la professior
des pontifes de Rome. Il suffit de cette seule phrase,
fit de ce seul mot, qui semblait prêter appui aux m
gallicanes, pour faire suspendre à Rome, en 1661,
mière publication du *Liber diurnus;* et il suffit aussi d
réserve imprudente pour que les gallicans fissent auss
formulaire « l'objet de leur vénération, le palladium d
libertés, l'auxiliaire le plus redoutable de leurs pr
tions. » La controverse prit naissance à une époque d
violente entre la France et le saint-siège, alors que Loui
s'emparait d'Avignon et que la Sorbonne et le Parl
condamnaient l'infaillibilité. En 1868, M. de Rozière p
se flatter que sa nouvelle édition ne ranimerait pas de
relles éteintes, qui, écrivait-il, « seraient aujourd'hu
profit et sans dignité. » Vain espoir : on était alor
veille du Concile; la thèse de l'infaillibilité divisait
les esprits. Lui-même, en retraçant de main de maître
torique du *Liber diurnus*, ne pouvait s'empêcher de
crer l'une des parties principales, et non la moins éloq
de son Introduction à la question d'Honorius, et, com
n'eût pas craint de mettre le grand public à même de
du débat, cette Introduction, imprimée d'abord presq
entier dans les *Séances et travaux de l'Académie des Sc
morales* et dans la *Revue historique du droit français et
ger* (1868 et 1869), fut ensuite publiée, comme tirage à
chez Durand et Pedone-Lauriel, sous le titre : *Dissert
sur l'histoire et le droit ecclésiastique.* De fait, son mé
ne fut pas sans retentissement. Il donna peut-être au P
try l'idée de sa première brochure, et l'on vit se suc
dans l'un et l'autre camp, ces publications de pages e
mées où le nom du pape Honorius revenait constam
avec les citations du *Liber diurnus.*

onsidérée avec le recul des ans, l'œuvre de M. de
ière ne perd rien de sa valeur. Un texte du *Liber* plus
èrement conforme au manuscrit du Vatican a pu,
uis, être édité par M. de Sickel; mais le savant autri-
n est le premier à reconnaître les services variés rendus
la publication de 1869.

ne ferais comprendre que dans une faible mesure ce
fut l'activité scientifique de Rozière sous le second
ire, si, à la date du 1er mai 1859, je ne rappelais sa
ination d'inspecteur général des archives départemen-
. Ici, permettez-moi de répéter textuellement ce qui a
lit déjà[1] : « Le service des archives n'existait qu'à l'état
ment rudimentaire. La plupart des départements
aient pas de locaux, ou des locaux insuffisants. Les
ives anciennes étaient à peu près partout dans l'aban-
et dans le même état que lors de leur transfert dans
préfectures après la Révolution. Quand je dis dans le
ne état, je me trompe : plusieurs dépôts avaient été mis
pillage; quelques-uns avaient été dépouillés de leurs
esses par voie administrative. Malgré les progrès réa-
sous le ministère Duchâtel, les recherches étaient dif-
es, sinon impossibles, faute de classement et d'inven-
s. Le personnel était presque toujours au-dessous de sa
e; d'une part, de vieux archivistes, fonctionnaires de
ectures mis à la retraite et pourvus de postes d'archi-
es, parce qu'on voulait augmenter leur pension, inca-
es de faire des classements et des inventaires; d'autre
, de jeunes archivistes, sortis de l'École des chartes, que
ue d'un désordre plus que demi-séculaire rebutait, ou qui
itaient de leur situation pour se livrer à des travaux per-
nels. Par son énergie extrême, jointe à l'amour inné du
oir et de sa fonction, Rozière est arrivé, petit à petit, à
ganiser ce service si capital. Par son insistance auprès
préfets, il a obtenu des conseils généraux l'attribution
la construction de locaux; il a guidé, dirigé et formé

Discours prononcé par M. G. Schlumberger, président de
adémie des Inscriptions, dans la séance du 29 juin 1896.

toute une génération d'archivistes, à qui, dans des
tions qui duraient souvent dix jours et plus, il tra
cadres de classement, dont il vérifiait le travail d'inv
à qui enfin il apprenait le métier, quelquefois avec
de vivacité. C'est à lui également que nous devons l'
sation, le classement et l'inventaire des archives c
nales et hospitalières. »

L'année 1871 lui procura, sinon la joie (qui pouv
joyeux en 1871 ?), du moins la consolation de voir s
mérite apprécié et un nouveau champ ouvert à son
infatigable.

Le 30 juin, il fut élu membre de l'Académie des I
tions et belles-lettres.

Le 14 novembre, il fut élevé à la première classe
grade d'inspecteur général.

Le 16 décembre, enfin, il parut dans une des cha
Collège de France, où, comme suppléant de son ami
laye, il professa, pendant neuf ans, l'histoire des légi
comparées. Lois barbares, régime féodal, droit cou
il repassa, avec plus d'expérience et d'éclat, tou
matières de son enseignement de l'École des
« Comme ces familles éprouvées par le malheur,
dans sa leçon d'ouverture, dont les membres se g
autour du même foyer et trouvent leur consolation à
tenir de ceux qu'ils ont aimés et perdus, les França
jourd'hui ne doivent connaître d'autre préoccupati
celle de leur pays, d'autre sujet d'entretien que se
deurs passées, ses revers et ses espérances. » Et av
claire et abondante diction qui lui était naturelle,
mait sa foi dans l'efficacité de la science et promet
lors à son pays, grâce au travail, le relèvement do
sentaient tristement le besoin : « C'est par la scie
nous avions grandi, c'est par elle que nous avions
une place éminente entre les nations; c'est par e
nous nous relèverons et que nous reprendrons
monde le rôle que la Providence nous avait assigné.

Je suis loin d'avoir énuméré tous les services ren
cette époque par M. de Rozière à la science dont

ıré un jour « l'amant passionné ; » je n'ai rappelé ni sa
ination, en 1865, de membre du Comité des travaux
riques, ni son entrée, en 1874, dans le Conseil de per-
onnement de l'École des chartes. Je n'ai cité aucun de
rès nombreux mémoires insérés, soit dans la *Biblio-
e de l'École des chartes*, soit dans la *Revue historique du
français et étranger*, devenue à partir de 1870 la *Revue
gislation ancienne et moderne*, puis, plus tard, la *Nou-
Revue historique de droit*. Et cependant j'ai peut-être
i à vous faire comprendre quel homme honorait la
été des Antiquaires de France, et s'honorait lui-même,
mai 1875, — quatre ans après son entrée à l'Institut, —
ollicitant vos suffrages. Il m'a conté, très simplement,
irconstances qui l'avaient amené à frapper à votre porte.
tronnait alors, à l'Académie des Inscriptions, la candida-
de Boutaric : celui-ci, pour le payer de retour, se pro-
le le faire entrer aux Antiquaires de France. Il y entra.
signala un jour une trouvaille d'antiquités faite dans la
de Halatte. Il y revint, surtout les jours d'élection. Il
ıt vice-président en 1886 et 1887, mais déclina la prési-
e. La plus longue vie s'écoule vite. Absorbé par tant
vres où son activité se sentait nécessaire, il ne crut pas
oir se permettre, habituellement du moins, l'agréable
sement de l'assistance à vos séances.

ous voici parvenus à la dernière période, non la moins
rieuse, de cette existence toute pleine. Membre, dès
, du conseil général de la Lozère, M. de Rozière devint,
rtir du 5 janvier 1879, sénateur de ce département. La
ıe année, il présida l'Académie des Inscriptions, et, dans
discours du 21 novembre, j'ai le plaisir de retrouver les
s de plusieurs membres actuels de la Société des Anti-
res, y compris celui du simple archiviste-paléographe,
levait avoir plus tard l'honneur immérité de lui succé-
oarmi vous.

résident de la Commission supérieure des Archives, pre-
vice-président de la Commission des Archives diploma-
es, membre du Conseil supérieur de l'Instruction
ique, président de la Commission supérieure des archives
ı Marine et des Colonies, membre de la Commission cen-

traledes Bibliothèques nationale et municipales, M. de R
était devenu une puissance. A la Marine, aux Affaires
gères surtout, il légiférait à l'aise ; tous s'inclinaient
la supériorité de son expérience et devant l'insistanc
vaincue de sa parole autoritaire. A lui surtout on
transformation et l'appropriation aux besoins du pu
ces riches dépôts scientifiques.

Beau spectacle que celui du triomphe de l'intellige
de l'énergie dans un être que la nature semblait avoi
qué pour la souffrance plutôt que pour l'action. Qui n
sente à la mémoire cette physionomie grave, illumin
un limpide regard, ce front de penseur, ce hochem
tête décisif, ces traits empreints tour à tour de bonho
de sévérité ? Qui n'entend encore cette parole merveil
ment claire, un peu diffuse parfois, souvent malicie
tranchante, toujours d'une élégante pureté, et qui
pas exempte de quelque coquetterie ? On aimait, non
causer avec lui (l'expression serait impropre), mais
fournir l'occasion d'un de ces longs épanchements
déroulait spirituellement les souvenirs de sa vie. Pro
la réplique, alerte dans la discussion, contradicteur te
il habillait parfois les gens de la bonne manière, sauf
obliger ensuite avec une complaisance qui ne se
jamais. Cette bonté, qu'il cherchait vainement à dissi
est un des traits saillants de son caractère : elle a fai
d'heureux, elle lui a coûté à lui-même trop de peines
de lettres, trop de démarches, trop de sacrifices de son
de ses goûts et de son temps, pour qu'il me soit perm
la passer sous silence.

Travailleur opiniâtre, demeuré à son poste jusqu'à
à tel point que, dans la dernière semaine de sa vie, i
tait, au milieu des souffrances d'une maladie cruell
rapport admirable d'élégance et de netteté, soutenu pa
courage, la tendresse des siens, l'attente d'une vie meil
Eugène de Rozière est mort, âgé de soixante-seize a
18 juin 1896.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 1er TRIMESTRE DE 1897.

Séance du 6 Janvier 1897.

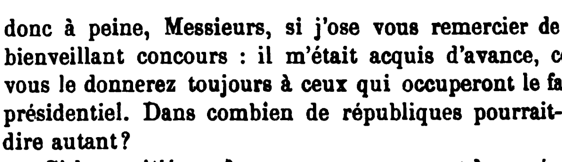
résidence du vicomte J. de Rougé, président sortant,
et de l'abbé H. Thédenat, président élu.

vicomte J. de Rougé, président sortant, prononce l'allo-
on suivante :

« Messieurs,

Au moment de résigner ses pouvoirs, votre président
venir, selon l'usage, présenter à vos yeux, avec ses
res et ses lumières, le tableau des événements survenus
le sein de la Compagnie pendant le temps de sa prési-
ce. En jetant ainsi ses regards sur le passé, il ne peut
pêcher, comme nombre de ses prédécesseurs, de vous
part des craintes dont il fut assailli au début de ses
tions. Plus que tout autre, peut-être, il avait le droit
e ému de l'honneur que vous vouliez bien lui accorder
n tour, l'étude de l'histoire et des monuments de l'an-
ne Égypte ne l'ayant préparé que de très loin à la con-
sance des hommes et des choses qui font plus parti-
èrement l'objet de vos travaux. Votre bienveillance
tuelle pouvait seule le rassurer; il connaissait, de
ue date, cette confraternité qui règne parmi vous et qui
il faut le dire, un des grands charmes de votre Société.
suffirait-il pas en effet d'assister à une de nos séances
constater le plaisir de chacun à retrouver ici ses con-
s? Et même, si l'on consultait les orateurs, ne devrait-on
souvent qualifier cette joie d'un peu exubérante? C'est





donc à peine, Messieurs, si j'ose vous remercier de bienveillant concours : il m'était acquis d'avance, c vous le donnerez toujours à ceux qui occuperont le fa présidentiel. Dans combien de républiques pourrait-dire autant?

« Si les amitiés se forment ou se resserrent à nos réu les séparations n'en deviennent que plus douloureus malheureusement cette année j'ai à vous signaler de breux vides dans nos rangs. Longtemps nous avio espérer que tout au moins notre liste de membres rés demeurerait intacte, et voici que, dans les derniers m l'année, trois pertes sensibles sont venues coup sur attrister la Compagnie par la mort de MM. E. de Ro L. Courajod et A. Prost.

« La maladie et la mort de proches parents qui m'é particulièrement chers m'ont souvent tenu éloigné de dans ces derniers temps; aussi M. l'abbé Thédenat bien voulu remplir à ma place le triste devoir qui m'incomber et parler au nom de la Société sur les t de nos regrettés confrères; vous savez, Messieurs, avec compétence et quel cœur il a su leur rendre hommag

« M. Eugène de Rozière était déjà membre de l'I depuis quatre ans, lorsqu'il vint, en 1875, solliciter une de membre résidant à la Société des Antiquaires : c'étai tous l'espoir de voir la Société profiter de l'activité s fique de leur nouveau collègue. Sont-ce les occupation tipliées de M. de Rozière que la politique enlevait qu fois à la science? Est-ce seulement l'altitude de notr de réunions qui le retenait au dehors? Je ne sais; to est-il que nous eûmes le regret de le voir trop ra assister à nos séances.

« Mais l'œuvre de M. de Rozière, en dehors de la S des Antiquaires, a été considérable. Au début de scientifique, il semble que notre ancien confrère a attiré d'abord vers la numismatique et l'archéologie, vingt-trois ans, il publiait une étude sur les *Monnaies r chypriotes*, travail important et difficile, surtout à époque où les documents faisaient absolument défa

goût de l'antiquité avait persisté chez M. de Rozière malgré la direction différente de ses études, et la seule communication, je crois, dont il ait honoré la Société, a pour objet des antiquités et des monnaies romaines trouvées dans la forêt de Halatte.

« Mais, dès 1849, par la publication du *Cartulaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, M. de Rozière entrait dans la voie qu'il devait parcourir si brillamment : c'est en effet à l'étude des institutions et du droit du Moyen-Age qu'il s'est particulièrement adonné. Il préludait à ces recherches par un travail sur les lois barbares et par le *Recueil général des formules usitées dans l'empire des Francs du Ve au Xe siècle*. L'éloge de ce recueil n'est plus à faire; malgré des publications postérieures, il demeure une mine de renseignements facile à exploiter, grâce à la clarté et au plan de l'ouvrage.

« La clarté dans l'exposition était en effet une des qualités maîtresses de M. de Rozière, qualité essentiellement française et que nous tenons tous à honneur de posséder. Cette clarté se retrouve dans son enseignement à l'École des chartes et au Collège de France. Aussi, est-ce à lui que fut confié le soin de dresser la *Table des mémoires contenus dans les recueils de l'Académie des Inscriptions et de l'Académie des Sciences morales*; ce travail fut exécuté, sous sa direction, par notre confrère M. Eugène Chatel. M. Prou, l'auteur de notre table de 1889, pourrait dire ce qu'une pareille tâche demande d'attention persévérante et de vision nette dans l'esprit.

« Nous n'énumérerons pas les autres travaux de M. de Rozière, dont la liste serait longue; ils restent pour la plupart un peu en dehors de nos sujets d'étude habituels. Toutefois, nous ne pouvons passer sous silence le rôle de notre ancien confrère dans l'organisation des archives départementales, car c'est là un de ses plus beaux titres à la reconnaissance des travailleurs. Lorsqu'en 1853 il fut nommé inspecteur général des archives départementales, on peut dire que presque tout était à créer dans ce service. Par son activité et par ses conseils éclairés, la lumière se fit peu à peu dans le chaos; les locaux nécessaires furent aménagés, des catalogues furent imprimés, et, lorsqu'après 1870 il eut

la haute direction de ce service comme président de la C mission des archives, il put compléter cette organis qu'il avait créée par sa persévérance et ses soins incess La perte de M. de Rozière sera particulièrement ress par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du droit et coutumes du Moyen-Age[1].

« Le même jour où M. de Rozière était élu membre dant, vous receviez aussi M. Louis Courajod. Après les cours de M. Babelon et de M. l'abbé Thédenat, que vous de Courajod que vous n'ayez déjà entendu? N'avez-vous tous lu la notice si exacte et si touchante de M. André Mi dans la *Gazette des beaux-arts?* Son portrait n'a-t-il pa tracé ailleurs, en quelques lignes, par son ami M. Héro Villefosse? « Le nom de Louis Courajod, disait notre « frère, était le symbole du talent, de la probité scientifi « du désintéressement, du dévouement sans limites. Il « un ami généreux et fidèle, toujours étranger aux ca « de l'intérêt, ignorant des hésitations de l'égoïsme. »

« N'est-ce pas là, pris sur le vif, ce confrère sympath que nous espérions voir encore longtemps animer nos nions de sa parole ardente et imagée? Qui ne se sou ici de sa vivacité entrainante, lorsqu'il venait dévelo quelque théorie nouvelle, documentée d'innombrables tographies réclamées aux quatre coins de l'Europe? Et quelles digressions charmantes venaient se greffer to coup sur le sujet principal! Sa communication était te née et l'on était encore sous l'impression de la vision qu'il avait évoquée : lui, debout, rangeait déjà ses pap lorsque, sur une observation d'un collègue, il recomme

1. On peut citer, parmi les autres ouvrages de M. de Rozi *Ancienne coutume de Thégra.* — *Charte du consulat d'Uz* *L'école de droit d'Alais au XIII[e] siècle.* — *Formulae Andegav* (1844). — *Formules inédites d'après un manuscrit de Saint* (1863). — *Formules wisigothiques* (1854). — *De l'histoire du en général et du grand Coutumier de Normandie* (1867). — *sertation sur l'histoire et le droit ecclésiastique* (1869), etc. fut un des fondateurs de la *Revue historique de droit frança étranger.*

la discussion avec des arguments nouveaux. Le président voyait l'heure s'avancer, mais n'avait pas le courage d'arrêter le flot débordant; un seul moyen lui restait : demander à Courajod d'apporter à la séance suivante les documents qu'il n'avait pas sous la main, et, huit jours après, c'était un entretien aussi rempli que le premier.

« L'œuvre de Courajod! Comment l'indiquer en quelques mots? Ne cherchez pas de lui de gros volumes; il n'avait pas le temps de les écrire. Son œuvre est dans ses nombreuses brochures, dont chacune semble le résultat d'une découverte; elle est dans ses leçons à l'École du Louvre; elle est enfin dans notre *Bulletin* et dans nos *Mémoires*, où l'on peut dire qu'elle se trouve résumée dans son entier. Car c'était à vous qu'il s'empressait toujours de soumettre le résultat de ses recherches et, si vous vous reportez à la table de 1889, vous verrez que son nom y occupe déjà plus de sept colonnes! Tantôt il vous entretenait des bustes de personnages historiques pour vous en indiquer l'origine et en refaire l'histoire; il vous lisait son mémoire sur Germain Pilon et les monuments de la chapelle de Birague à Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers. Tantôt il vous parlait des imitations de l'antique par les artistes de la Renaissance et classait à cette époque des œuvres regardées jusqu'alors comme antiques. Puis c'était une étude sur les émaux peints au XVe siècle en Italie et en France ou sur les manuscrits français à miniatures de la bibliothèque impériale de Vienne. Avec M. Corroyer, il proposait d'attribuer à une fabrique d'Anvers toute une classe d'ouvrages en bois sculpté qui portent la marque de la main coupée. Une autre fois, il développait des hypothèses sur la polychromie dans la statuaire du Moyen-Age et de la Renaissance. Avait-il découvert la venue en France de quelque artiste célèbre de l'étranger, il s'attachait à ses pas dans ses pérégrinations, signalait ses œuvres, indiquait la part d'influence qu'il avait pu exercer sur l'art français.

« Les œuvres de la Renaissance française et leur genèse étaient en effet le vaste champ que parcourait son esprit si vif et toujours en éveil. Avec quelle ardeur, vous le savez,

il lutta « contre la théorie étroite et traditionnelle
« voyait dans la Renaissance qu'un retour aux fo
« aux idées de l'antiquité, » et avec quel luxe de doc
il chercha à démontrer « l'influence prépondérante
« lisme franco-allemand dans le rajeunissement et la
« formation de l'art européen au XIV[e] et au XV[e] siè
Dans ses études sur notre art roman et gothique,
prises dans les derniers temps, son but était encore de
cher quelle part d'influence ces écoles avaient pu exer
l'art qui leur succéda en France[2].

« Toutes ces idées, il vous les a exposées ici, y re
sans cesse, appelant la discussion, et l'on doit reco
hautement qu'il a créé un mouvement d'opinion
survivra. A son cours d'histoire de la sculpture fra
professé avec une sorte d'arrière-pensée patriotique,
vait développer plus largement ses idées. Il nous a
avant d'avoir coordonné ses leçons dans une publ
d'ensemble. L'eût-il jamais fait d'ailleurs avec la di
d'esprit que nous lui connaissions? Souhaitons que ses
réunissant leurs notes, fassent connaître au public ces
du Louvre, où le maître répandait sans compter to
science et laissait voir toute son âme.

« Si Courajod, dans les *desiderata* de sa vie scient
s'est heurté parfois à des échecs immérités, et avec sa
impressionnable il en souffrit plus que de raison, to
moins eut-il la consolation de faire revivre pour ains
ce Musée des monuments français, qu'il réclamait
longtemps. Avec l'entrain qu'il apportait en tout, il
en quête des monuments qui, selon lui, devaient r
au bercail, et la liste serait longue des œuvres d'art
Louvre doit à ses recherches.

« Vous parlerai-je maintenant du confrère? Ce qu
pourrais dire affaiblirait peut-être le souvenir que vou
conservé de cette âme si vibrante, aussi prête à s'enfla

1. André Michel, *Gazette des beaux-arts*, 1[er] sept. 1896.
2. La liste des publications de L. Courajod a été insérée
Polybiblion.

dans la lutte qu'à s'adoucir après le combat. Sa bonté naturelle ne se retrouve-t-elle pas dans cet amour filial dont parlent tous ses panégyristes, dans cette affection si profonde pour sa mère qu'il ne put se séparer d'elle, même dans la mort?

« Aussi, Messieurs, si la Compagnie pleure aujourd'hui la perte d'un érudit, dont l'avenir semblait encore rempli de tant de promesses, nous, nous regrettons le confrère que les qualités attachantes de son cœur faisaient aimer de tous.

« Un troisième membre résidant nous a été enlevé par la mort : je veux parler de M. Auguste Prost. Celui-là aussi, Messieurs, aimait profondément la Société des Antiquaires! Il l'a prouvé par sa rare assiduité à nos séances, il l'a prouvé encore davantage en pensant à elle par delà la vie.

« M. A. Prost était né à Metz et avait voué à sa ville natale toutes ses affections : sa vie de travail tout entière lui a été consacrée, et l'on peut dire que rien de ce qui intéresse l'histoire du pays messin n'a échappé à ses recherches. Ses publications, si nombreuses qu'elles soient, n'ont pu cependant épuiser les documents qu'il avait réunis de toutes parts; mais le fruit de ses labeurs ne sera pas perdu. Si M. Prost a légué à la Bibliothèque nationale toutes ses archives classées dans un ordre parfait, c'est à la Société des Antiquaires qu'il a confié le soin de publier les documents que le temps ne lui a pas permis d'utiliser lui-même. En faisant à la Société un magnifique don de cent mille francs, il a demandé qu'un recueil spécial fût fondé sous votre direction, recueil où planerait son souvenir, puisqu'il ne doit contenir que des travaux intéressant le pays de Metz. Comment ne pas être reconnaissant à M. Prost de nous avoir choisis pour continuer l'œuvre de sa vie? C'était nous associer ainsi à ses pensées les plus intimes, c'était créer un lien de plus entre nous et cette ville si chère à son cœur, dont la séparation est toujours une plaie saignante pour la patrie française!

« Nommé associé correspondant national le 5 mars 1862, M. Prost, dont la modestie se serait contentée de ce titre, vint habiter Paris à la suite des tristes événements de

1871; il demanda bientôt à être admis comme m
résidant.

« Je ne puis mieux faire que d'emprunter ici le p
du discours de M. l'abbé Thédenat, où sont exprim
bien les tristesses patriotiques de M. Prost : « Quan
« vint l'irrémédiable malheur, si dans le cœur de
« confrère il y eut un grand déchirement, une bl
« dont même ses amis ne purent jamais sonder to
« profondeur, car sa douleur se réfugiait dans le si
« cette âme loyale et française n'eut pas un instant d
« tation. Sans phrases, avec cette grande simplicité
« apportait dans toutes ses actions, il fut, sans peu
« s'en douter lui-même, héroïque; sa chère Acadén
« Metz, son bel hôtel, où il était si bien pour trava
« sa bibliothèque, ses collections, ses archives, les
« liens qui, dans la vie de province surtout, enlacent,
« peu, celui qui jamais n'a quitté sa ville natale, il
« donne tout et vient se fixer à Paris, pour ne pas
« d'être un Français de France. »

« M. Prost fut nommé membre résidant à la fin de
dès lors, il prend une part encore plus active à nos trav
monuments préhistoriques, antiquités romaines et gaul
vestiges du Moyen-Age et de la Renaissance, cout
anciennes, manuscrits, tout est pour lui un suje
recherches, dès qu'il existe un point de contact ave
pays de Metz. Vous vous souvenez encore de sa sér
lectures sur le groupe du cavalier terrassant l'angui
représentation rencontrée en assez grand nombre aussi
sur les bords du Rhin qu'en Bretagne, en Bourgogne
Auvergne, que M. Prost considérait comme une allé
du triomphe des armes romaines. Les *Mémoires* de la S
contiennent de lui, entre autres travaux, une étude
dieu *Cissonius*, que certains textes lapidaires semblen
miler à Mercure, et sur la déesse *Mogontia*, divinité l
qui n'avait pas été signalée avant lui.

« Parmi ses ouvrages les plus importants, je ne vous
pellerai que ses *Recherches sur les légendes historiq*
Metz, travail couronné en 1866 par l'Académie des In

tions et Belles-Lettres, et ses *Notices sur les édifices civils et religieux et sur la cathédrale de Metz*[1].

« Metz, toujours Metz! M. Prost s'était fait comme un devoir de ne penser qu'à elle; et chaque année, le seul voyage qu'il se permit, était d'aller faire comme un pèlerinage à son ancienne demeure, dont il n'avait voulu enlever ni livres, ni collections, car il lui eût semblé, en les emportant, emporter tout espoir dans l'avenir.

« Par sa munificence, M. Prost aura son nom gravé en lettres d'or dans les annales de la Société des Antiquaires; mais son érudition si sûre et sa rare bienveillance auraient suffi pour que son souvenir demeurât vivant parmi nous.

« Nous avons à regretter également la mort de plusieurs associés correspondants nationaux; neuf d'entre eux nous ont été enlevés : MM. le colonel Hennebert, Godard-Faultrier, de la Blanchère, Mgr Julien-Laferrière, MM. Boisse, Payard, de Crèvecœur, Charles Berthelet et Jeannez.

« L'étude de l'antiquité attira de bonne heure le colonel Hennebert; on lui doit, entre autres travaux, une histoire des campagnes d'Annibal; mieux que tout autre, il était préparé à traiter ce sujet. Nommé associé correspondant en 1872, il donnait peu après à notre bulletin une note sur un cercueil antique de plomb découvert à Amiens. Notre ancien confrère faisait partie de cette brillante pléiade d'officiers qui savent appliquer leurs connaissances spéciales à l'étude des choses anciennes.

« M. Godard-Faultrier était associé correspondant depuis trente années, et cependant notre bulletin ne renferme de lui qu'un nombre très limité de communications; il les réservait, en particulier, pour la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, dont les mémoires lui doivent de très nombreuses notices archéologiques. Esprit chercheur, M. Go-

1. On peut citer encore : *Classification chronologique des types architectoniques dans les édifices du pays messin.* — *Le maître échevinat de Metz.* — *Corneille Agrippa, sa vie et ses œuvres.* — *Pièces liturgiques composées à Metz en latin et en grec au IX*e *s.* — *Sarcophages du Musée Campana.* — *Sceau du Landfriede au XIV*e *siècle*, etc.

dard-Faultrier s'attaquait aux sujets les plus divers
à côté d'une liste des dolmens de l'Anjou, on a de
études sur un *sudatorium* romain, sur un lion gallo-
découvert à Angers, sur un vase en plomb proven
ruines de Carthage; puis une sépulture de l'époque
vingienne attirera son attention. Ailleurs, il fera l'
de la monnaie angevine et d'un monétaire sous les
vingiens ou s'occupera même d'un manuscrit sur les
ries des évêques d'Angers. Un inventaire raisonné d
cipaux objets du Musée d'antiquités d'Angers, don
le fondateur, a été dressé par ses soins, ouvrage util
retrouvent les qualités sérieuses de son esprit, ou
toutes les branches de l'archéologie.

« M. de la Blanchère faisait partie de notre Société
l'année 1885; mais, retenu hors de France par ses fon
il n'assista que rarement à nos séances. Après avoir
diverses missions en Algérie, il fut chargé d'organ
Tunisie le service des monuments historiques, service
tant quand on pense aux vestiges si nombreux de l'occu
romaine dans ce pays. C'est à ce titre que M. de la Bla
a organisé à Tunis le Musée du Bardo. Il était en
temps investi par le ministère de l'Instruction publique
mission permanente, dirigeait les missionnaires envo
Paris et devait s'occuper de faciliter leurs exploration
bout de quelques années, son service fut étendu à l'A
ses efforts se portèrent alors vers la création des
locaux, leur organisation et la publication de cata
illustrés. Cette organisation, qui constitue pour M.
Blanchère un titre sérieux à la reconnaissance des a
logues, a été subitement interrompue par la mort; h
sement pour la science, notre confrère M. Cagnat rep
les travaux de M. de la Blanchère pour les mener à
fin; sa science et son activité nous en sont les garant

« C'est en 1878 que fut reçu, au titre d'associé corr
dant national, M. le chanoine Julien-Laferrière,
depuis évêque de Constantine et d'Hippone. Son goû
l'archéologie et les travaux qu'il avait déjà fait para
désignèrent naturellement à vos suffrages. Les antiqu

la Charente-Inférieure attirèrent tout d'abord son attention : il vous a entretenus ici du déblaiement des arènes de Saintes et des inscriptions trouvées dans les anciens remparts de la ville. On lui doit aussi un ouvrage important intitulé *L'art en Saintonge et Aunis*, accompagné de planches remarquables. La mort ne lui a pas laissé le temps en Algérie de s'adonner à son penchant pour l'antiquité ; nous ne saurions trop le regretter, car il eût certainement, dans sa haute situation, continué les traditions de Mgr Robert, qui fut à Constantine un protecteur éclairé de l'archéologie.

« M. Adolphe Boisse, ancien sénateur, était associé correspondant national à Rodez ; il n'a été que peu de temps notre confrère ; sa nomination date seulement de l'année 1891. M. Boisse fut un des fondateurs de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, société qui compte maintenant soixante années d'existence. Ingénieur civil, M. Boisse s'occupa d'abord de minéralogie, de métallurgie et de chimie ; mais l'histoire et l'archéologie du Rouergue sollicitèrent bientôt son esprit éclairé, et les antiquités préhistoriques et gallo-romaines de l'Aveyron, aussi bien que la topographie de la Gaule en général, furent pour lui l'objet de recherches et de travaux dignes d'attention.

« Directeur des cristalleries de Baccarat, M. Émile Payard, que vous aviez reçu en 1886 comme associé correspondant national, avait réuni une collection intéressante d'antiquités romaines trouvées dans la contrée qu'il habitait. Deneuvre, près de Baccarat, localité riche en débris de l'époque romaine et du Moyen-Age, avait été l'objet préféré de ses recherches. Vous vous souvenez sans doute des monuments exhumés de ses fouilles et en particulier d'un curieux bas-relief trouvé dans les substructions d'une maison romaine et représentant deux scieurs de long dans l'exercice de leur métier. Il avait également découvert un trésor de mille pièces que leurs légendes plaçaient entre Trajan-Dèce et Arcadius, ce qui faisait supposer à M. l'abbé Thédenat que l'enfouissement de ce trésor pouvait remonter à l'invasion des Vandales. La mort de M. Payard est une perte sensible pour l'archéologie.

« M. Robert Saint-John de Crèvecœur, associé corr dant national depuis 1890, dirigea son activité d des études historiques. Sa propre famille lui fourni d'abord le sujet d'une biographie très instructive, c son bisaïeul Saint-John de Crèvecœur qui, en qualité cier, puis de simple colon et enfin de consul de Fr New-York, avait assisté de près à la fin de la domi française au Canada. La petite commune de Lésign Seine-et-Marne, qu'il habitait, lui offrit la matiè plusieurs monographies, entre autres celles des abba Montéty et d'Hiverneau. Membre de la Société d'h contemporaine dès sa formation, il avait été chargé de p le journal adressé par le député du tiers état Duqu au prince de Salm-Salm; il parvint à en compléter l nuscrit par un autre exemplaire qu'il découvrit à la B thèque nationale. Travailleur consciencieux, M. de cœur, même dans ses notices de la plus modeste appa n'épargnait aucune recherche; aussi ses monographies elles documentées avec un soin extrême. Notre regrett frère se donnait tout entier à ses études et la mort l' pris en plein travail[1].

« M. Charles Berthelet, associé correspondant na dans le Jura depuis le commencement de 1885, s'était ment livré à divers travaux historiques; il a publié e ticulier un volume sur le bourg d'Arlay qu'il habitait de détails et de renseignements utiles : on y remarqu autres un catalogue des antiquités romaines et gallo-ro découvertes dans la localité.

« On doit à M. Édouard Jeannez, qui habitait le dé ment de la Loire, une grande reconnaissance pour intelligent qu'il a déployé en sauvant nombre de mon

1. On peut encore citer, parmi les autres ouvrages de M. vecœur : *Mémoires sur les règnes de Louis XV et Louis XV la Révolution par le comte de Cheverny. — Un personn Tallemant des Réaux, Montbrun-Souscarrière. — Quelqu de l'histoire de Lésigny. — Un document nouveau sur la sion de Concini. — Index alphabétique de la Muse histor Loret. — Louis Hesselin, intendant des plaisirs du roi* (160

anciens de la région, qui allaient être démolis ou dont l'état nécessitait de promptes restaurations; il s'était en quelque sorte constitué leur gardien jaloux et désintéressé. C'était là un des nombreux motifs qui vous avaient décidés à nommer M. Jeannez associé correspondant en 1881.

« Je dois enfin, Messieurs, en terminant ce trop long nécrologe, vous signaler la mort de M. Loustau, qui remonte au 5 janvier 1895 ; la perte de notre confrère ne nous avait pas été annoncée l'année dernière. M. Loustau mérite tous les regrets de la Société par ses travaux archéologiques. Possesseur d'un médailler important, surtout dans la série des monnaies lorraines, il avait pu fournir à MM. de Saulcy, Robert et Maxe-Werly des indications précieuses. Il entreprit des recherches très heureuses dans les lacs de la Suisse et de la Savoie et dans un cimetière mérovingien près de Crépy-en-Valois; il vous a rendu compte ici même du résultat de ses fouilles. Enfin, mettant à profit ses connaissances en chimie et minéralogie, M. Loustau se livra sur les objets anciens en métal à une série d'analyses minutieuses, dont il a consigné le détail dans la *Revue savoisienne* et qui viennent ajouter un chapitre considérable à l'histoire de la métallurgie et de la docimasie[1].

« Cette année, vous le voyez, a frappé durement la Société; j'aurais été heureux d'avoir à vous entretenir moins longuement de ce triste sujet; mais c'est un devoir pour nous, en parlant de ceux qui nous ont quittés, de fixer en même temps la part qui doit leur revenir dans les conquêtes du domaine scientifique.

« Les vides occasionnés dans vos rangs n'ont été comblés qu'en partie.

« M. Noël Valois a été nommé membre résidant à la place de M. de Rozière; il viendra parmi vous renforcer les historiens du Moyen-Age. L'Académie des Inscriptions, en con-

1. La mort de M. Girbal, associé correspondant étranger à Gérone (Espagne), nous a été annoncée trop tardivement pour que nous ayons pu rappeler, dans ce discours, les services rendus à l'archéologie par notre regretté confrère.

ronnant à plusieurs reprises les ouvrages de M. V
consacré la valeur scientifique de notre nouveau con

« M. Paul Girard a remplacé M. Courajod. Ancien r
de l'école d'Athènes et actuellement maitre de conf
à l'École normale supérieure, M. Paul Girard vous
tera les résultats de ses études sur l'antiquité grec
n'est pas d'ailleurs un inconnu pour vous, puisqu
depuis quelques années, il vous appartenait comme
correspondant national.

« L'embarras du choix vous a obligés de remettre
tion à la troisième place vacante en remplacem
M. Prost : c'est faire l'éloge des candidats que d'
entre eux.

« Au titre d'associé correspondant étranger, vou
admis cette année le comte Alexis Bobrinskoy, préside
la Commission impériale archéologique de Saint-Péters
Le comte Bobrinskoy a publié deux remarquables ou
édités avec un grand luxe, sur ses fouilles dans les
ganes des environs de Sméla et vous a fait don de ses
livres. Les sentiments que le comte Bobrinskoy a ma
dans une circonstance solennelle à l'égard de la
sont, avec ses titres scientifiques, un motif de nous
de son entrée dans la Société.

« Au même titre étranger, vous avez aussi reçu l
A.-C. Headlam, de All Souls College à Oxford, dont
citer les travaux sur les anciennes églises de l'Asie-M
et de l'Égypte, ainsi que M. Soil, juge au tribunal d
nai, bien connu par ses publications sur les tapisserie
la faïence de Tournai.

« Enfin, dans le courant de l'année 1896, vou
nommé associés correspondants nationaux M. Plant
les Basses-Pyrénées, M. Corot pour la Côte-d'Or, le
de Loisne pour le Pas-de-Calais, M. Sarriau pour la
M. Trawinsky pour la Seine et Dom Germain Mo
l'abbaye de Maredsous en Belgique, l'une des plus
rieuses et des plus actives communautés de la savan
grégation bénédictine. Si le mérite de nos nouveau
frères nous est un gage du précieux concours qu'il

apporteront, leur nombre, laissez-moi vous le dire, est trop restreint; il est urgent que vous vous intéressiez sérieusement au recrutement de nos associés correspondants, dont les relations sont si utiles à la vie active de notre Société. Je vous signalerai en particulier sept départements réfractaires jusqu'à ce jour à tout rapport avec nous[1].

« En terminant cette revue rétrospective de l'année 1896, c'est pour nous un devoir en même temps qu'un plaisir de féliciter publiquement ceux de nos confrères que leurs travaux ont désignés à des honneurs mérités. M. Corroyer a été nommé officier de la Légion d'honneur et élu membre de l'Institut; notre sympathique confrère a dû voir par les félicitations qu'il a déjà reçues combien il a d'amis dans notre Compagnie.

« La croix de chevalier de la Légion d'honneur accordée au R. P. de La Croix, associé correspondant national à Poitiers, est un juste témoignage rendu à son zèle et à son dévouement pour l'archéologie.

« Enfin, un autre de nos associés correspondants nationaux, le R. P. Delattre, toujours si empressé à vous faire connaître les résultats de ses fouilles à Carthage, a vu également ses mérites récompensés par la croix de la Légion d'honneur.

« Il est temps que je vous parle de vos travaux; je ne vous apprendrai rien en vous disant combien nos séances ont été remplies; j'ai vu quelquefois notre excellent secrétaire lever les bras au ciel à la vue des dimensions que prenait son procès-verbal; mais c'est toujours bon signe quand la figure du secrétaire se rembrunit un peu.

« Ceux de nos confrères qui font partie de l'administration du Louvre n'ont pas perdu la bonne habitude de vous communiquer les nouvelles acquisitions du Musée. Leurs commentaires en font toujours ressortir l'intérêt et permettent de riposter aux attaques si injustes qu'ils subissent souvent du dehors. C'est ainsi que des premiers vous avez été à même d'admirer la tiare de Saïtapharnès ainsi que la mer-

1. Aude, Cantal, Lot, Pyrénées-Orientales, Haute-Saône, Tarn et Var.

veilleuse parure de femme trouvée aussi à Olbia,
parle moins et qui cependant, au point de vue de
peut-être encore supérieure. Que d'encre s'est dépen
la presse à propos de l'entrée de cette tiare au Mu
archéologue russe vient à déclarer que l'objet est m
on découvre, il est vrai, qu'il ne l'a jamais vu. Peu
Les journaux français partent en guerre à la sui
Russie; n'est-ce pas un peu la mode en ce mom
pas admettre sans discussion l'opinion d'un savan
Quel crime! Aujourd'hui, après un dernier écho
les Chambres, tout ce bruit semble se calmer, et l
pourra admirer, sans arrière-pensée, ces merveilles
fèvrerie grecque. Pour nous, d'ailleurs, nous étio
crainte; ne savons-nous pas à quelle sage et savant
tion est confiée la réputation du Musée du Louvre?

« L'activité de nos collègues hors de France ne
ralentie cette année.

« Faut-il vous parler des fouilles de Delphes? C
presque une redite. Le nom de M. Homolle est d
revenir périodiquement dans le compte-rendu de nos
et nous ne pouvons que souhaiter de voir notre confr
apporter de nouveau des découvertes comme celle
année, l'admirable statue en bronze, ex-voto de P
La prolongation de la direction de M. Homolle
d'Athènes est un nouvel espoir pour l'avenir.

« M. le baron de Baye a entrepris en Sibérie une
et fatigante expédition qui l'a mené jusqu'à l'Ién
rapporte de sa mission de très importantes co
ethnographiques et archéologiques que nous serons
père, bientôt à même de visiter.

« Chargé d'une mission dans l'île de Chypre, M. E
est revenu, lui aussi, avec nombre de documents,
vous fait part des résultats de son voyage en vous
des portraits, retrouvés par lui, des rois de Chyp
maison de Lusignan.

« Nos associés correspondants demeurant à l'
continuent à donner l'exemple à certains de leurs c
de France qui quelquefois nous oublient trop. Le

Germer-Durand et Delattre payent largement leur dette de reconnaissance pour leur entrée récente dans notre Société, et M. de Laigue, qu'il soit à Cadix ou à Rotterdam, multiplie ses correspondances.

« Désormais, la bonne habitude est prise d'adresser des félicitations à la Commission des impressions pour la régularité des publications du *Bulletin* et des *Mémoires;* je sais personnellement quelle activité déploie pour arriver à ce résultat notre sympathique doyen; l'en remercier serait superflu : le dévouement chez lui ne vise pas à la reconnaissance.

« Le tome LV des *Mémoires* va vous être distribué; vous y trouverez une série de travaux des plus intéressants, accompagnés de planches auxquelles le papier adopté depuis quelques années donne une finesse de tirage exceptionnelle[1].

« Vous me pardonnerez, j'espère, Messieurs, la longueur de cette allocution d'adieu, et cependant que de remarques sur vos travaux il m'a fallu omettre à regret pour ne pas vous retenir davantage!

« Je tiens toutefois à remercier en votre nom et au mien mes deux voisins, M. Babelon, qui a rempli ses fonctions de secrétaire avec une assiduité rare, et M. Prou, notre

1. Le tome LV des *Mémoires* comprend les articles suivants : Étude sur l'organisation de l'Afrique indigène sous la domination romaine, par M. Jules Maurice. — Essai sur l'histoire monétaire de l'abbaye de Corbie, par M. Maurice Prou. — Sépulture du xe siècle à Kiev, par le baron de Baye. — Note sur des plombs antiques trouvés en Gaule, par M. Maxe-Werly. — Une façade des Thermes romains élevés au commencement du IIe siècle dans la capitale des Senones, restituée par M. Julliot. — Sceau de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, des langues d'Aragon et de Castille, par M. J. Delaville Le Roulx. — Note sur des fibules béotiennes à décor gravé, par M. Max. Collignon. — De l'influence italienne sur quelques icônes russes, par M. Alexandre Boutroue. — Notes sur l'abbaye de Roncevaux et ses richesses artistiques, par M. J.-J. Marquet de Vasselot. — Nouveaux milliaires d'Arabie découverts par le P. Germer-Durand, par M. E. Michon. — Note sur une statuette en pierre de la Fortune assise, par M. l'abbé Thédenat. — Épigraphie antique de la province de Sens, par M. Arnauldet.

zélé bibliothécaire, qui est toujours là, fidèle au pos
à aider de ses conseils amicaux un président inexpé

« Je ne veux pas enfin oublier M. Ravaisson-Moll
le dévouement maintient la prospérité dans nos
cette année en particulier, avec l'obligation de no
formalités à remplir pour l'acceptation du legs de
que de fois n'a-t-il pas sacrifié ses occupations per
à l'intérêt de la Société! Il n'est que juste de n
ménager notre reconnaissance.

« Je vais donc passer à mon successeur la sonnet
dentielle, attribut, il faut le dire, plus symbolique
car, pas plus ici qu'ailleurs, elle ne peut obtenir
qu'elle réclame; et cependant je garderai de cette
un souvenir précieux; dans l'avenir, lorsque so
argentin résonnera à mes oreilles, il me rappellera
dant une année j'ai eu l'honneur de présider ici l'él
science française.

« J'invite M. l'abbé Thédenat à prendre possessio
teuil de la présidence et M. le comte P. Durrieu à
cer M. Babelon dans les fonctions de secrétaire. »

M. l'abbé Thédenat succède à M. le vicomte J. d
au fauteuil de la présidence.

Sur sa proposition, la Compagnie vote, à l'unani
remerciements au président et au bureau sortant a
l'impression, dans le bulletin, du discours de M. le
J. de Rougé.

M. le Président remercie ensuite la Société d
appelé à la présidence et exprime l'espérance que, s
à une année où nous avons été si cruellement é
l'année qui s'ouvre soit heureuse et sans deuil.

Ouvrages offerts :

Bonnault d'Houët (baron de). *Pèlerinage d'un paysan
Saint-Jacques de Compostelle au commencement du X*
Montdidier, 1890, in-8°.

— *Un Picard : Antoine Erlault, confesseur de Cath
Médicis, évêque de Chalon-sur-Saône.* Compiègn
in-8°.

Capitan (Dr L.). *La Société, l'école et le laboratoire d'anthropologie de Paris à l'Exposition universelle de* 1889. Paris, 1889, in-8°.

— *Trois cas d'arrêt de développement.* (*La Médecine moderne*, 14 oct. 1893.)

— *Les habitations actuelles dans le rocher.* Paris, 1893, in-8°.

— *Discussion sur les silex taillés du limon des plateaux de la Picardie et de la Normandie.* Paris, 1894, in-8°.

Capitan (Dr L.). *Une visite à la ballastière de Tilloux.* Paris, 1895, in-8°.

— *La station acheuléenne de la Micoque* (*Dordogne*). Paris, 1896, in-8°.

— *Quelques observations sur les silex taillés découverts par le Dr Chipault autour d'Ouargla.* Paris, 1896, in-8°.

Rey (E.). *Les seigneurs de Barut, les seigneurs de Mont-Réal et de la terre d'outre le Jourdain.* Paris, 1896, in-8°.

Correspondance.

Le baron de Bonnault, présenté par MM. Héron de Villefosse et Fr. Delaborde, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national. Le président désigne MM. Bouchot, Babelon et Prou pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

Au nom des commissions nommées à cet effet, le baron J. de Baye et M. l'abbé Thédenat lisent des rapports favorables sur les candidatures du Dr Capitan et de M. Émile Pierre au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et les deux candidats, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, sont proclamés associés correspondants nationaux, le Dr Capitan à Paris, M. Émile Pierre à Houdelaincourt, Meuse.

M. Babelon, membre résidant, fait une communication sur un médaillon d'or à l'effigie de Gallien et de Salonine, que vient d'acquérir le Cabinet des Médailles. Ce grand

médaillon porte, au revers, la légende PIETAS FAL autour d'un type qui représente la chèvre allaitant enfants, Dijovis et Vejovis. M. Babelon établit que pièce a été frappée à l'occasion de la peste qui sévit à en l'an 262 de notre ère et que l'inscription *Pietas* rappelle les ancêtres semi-légendaires de la famille Va dont Gallien descendait.

Séance du 13 Janvier.

Présidence de M. l'abbé H. Thédenat, président.

Ouvrages offerts :

Baye (baron de). *Kiev, la mère des villes russes*. Paris, in-8°.

Bertrand (Alexandre). *Les druides et le druidisme; leur en Gaule*. Paris, 1896, in-8°.

Jadart (H.) et Laurent (P.). *Épigraphie campanaire a naise. Les cloches du canton d'Asfeld*. Sedan, 1896, in

Correspondance.

M. C. Enlart écrit pour retirer sa candidature à la de membre résidant.

Travaux.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection membre résidant, en remplacement de M. Auguste les cinq tours de scrutin n'ayant pas donné de résulta séance du 9 décembre dernier.

Le Président rappelle, dans l'ordre alphabétique, les des candidats qui sont : MM. Eug. Lefèvre-Pontalis, C Ruelle, H. de la Tour.

Au troisième tour de scrutin, M. Eug. Lefèvre-Pon ayant obtenu la majorité exigée par le règlement, est clamé membre résidant de la Société des Antiquaire France.

Séance du 20 Janvier.

Présidence de M. l'abbé Thédenat, président.

Ouvrages offerts :

Loisne (comte A. de). *Un dominicain, auxiliaire de l'évêque de Thérouanne* (1508-1515). Saint-Omer, 1896, in-8°.
Sarriau (Henri). *Les inscriptions romaines d'Entrains* (*Nièvre*). Nevers, 1896, in-8°.

M. Cagnat, membre résidant, offre à la Société un opuscule de M. H. Sarriau sur les fouilles d'Entrains (Nièvre) et les monuments de l'époque gallo-romaine qui y ont été trouvés.

Correspondance.

Le Dr Capitan écrit pour remercier la Compagnie de l'avoir élu associé correspondant.

Travaux.

Le Président souhaite la bienvenue à M. Eug. Lefèvre-Pontalis, le nouveau membre résidant, présent à la séance, et lui rappelle, comme le prescrit le règlement, qu'il est chargé de rédiger, dans les six mois, une notice biographique et bibliographique sur M. Auguste Prost, son regretté prédécesseur.

M. E. Babelon, membre résidant, fait la communication suivante :

« Notre confrère M. Léopold Delisle m'a chargé de communiquer à la Société un document qui vient d'être récemment acquis par le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, et qui intéresse l'histoire de l'orfèvrerie en France au milieu du xve siècle. A ce titre, ce document mérite d'attirer particulièrement l'attention de ceux qui s'occupent de l'histoire des arts somptuaires au Moyen-Age. C'est une quittance datée du 30 juin 1455, par laquelle l'orfèvre du duc d'Orléans, Jehan l'Essaieur, reconnaît avoir reçu de

l'argentier du duc, Benoitin Damyen, la somme de 2
et 2 sols tournois pour différents travaux d'orfèvrerie
« Le duc d'Orléans, dont il est question et pour le
travaux ont été exécutés, n'est autre que le chef
Armagnac, le poète Charles d'Orléans, né en 1391,
1465, et père du roi Louis XII.

« Sur la commande du duc, Jehan l'Essaieur fabr
livra :

« 1. Un signet pour maitre Thomas le Grec, méd
roi Charles VII. Ce Thomas le Grec, comme l'indi
nom, est vraisemblablement un des nombreux Grec
réfugièrent en Occident, au milieu du xve siècle,
par l'invasion turque ou même la prise de Constantin
1453. Le signet que lui offrit le duc d'Orléans ét
bague en or au chaton de laquelle l'orfèvre avait e
une améthyste représentant un léopard gravé en
Pour fabriquer ce signet, Jehan l'Essaieur s'était
l'opération suivante : il avait utilisé une once et de
qui restait d'une coupe aux armes d'Orléans qu'il a
chargé de réparer et de remettre à neuf.

« 2. Un autre signet d'or, celui-ci pour le duc d'
lui-même, au chaton duquel l'orfèvre enchâssa un
de Mélusine, c'est-à-dire, je suppose, une serpentine
de quartz tacheté comme la peau d'un serpent; le
pierre de Mélusine lui vient sans doute de ce qu
Mélusine avait le pouvoir de se changer en serpent;
signet était aussi orné d'une cornaline sur laquel
gravée une scène à sept personnages. Ce signet a ét
qué avec ce qui restait d'une vieille coupe d'or émai
Jehan l'Essaieur avait réparée et ornée de la devis
duchesse d'Orléans, Bonne d'Armagnac.

« 3. Un pommeau de dague en or, pour le duc,
aussi avec le résidu de l'or d'une vieille coupe émai
Jehan l'Essaieur restaura avec la devise de la d
d'Orléans.

« 4. La garniture d'or d'un *fouet servant à dague*,
dire vraisemblablement un fouet dont le manche en
en bois ou en ivoire servait de fourreau à un poigna

« 5. Un fermoir d'or émaillé aux armes du roi, qu

l'Essaieur fabriqua et adapta à un livre traitant du remède contre les poisons, livre que le duc offrit au roi.

« 6. Un signet d'or à l'usage du duc, au chaton duquel était enchâssée une agate, qui n'est pas plus explicitement décrite.

« 7. Une topaze et une améthyste vendues au duc par Jehan l'Essaieur, sans doute enchâssées dans des montures en or, car l'orfèvre fait payer non seulement les gemmes, mais la façon, et rien ne nous fait supposer qu'il fût lapidaire ou graveur de pierres fines.

« 8. La garniture en argent d'une épée que le duc offrit à son écuyer Jennet de Soissons.

« 9. La broche et le pendant d'or du gros saphir que le duc d'Orléans portait sur sa poitrine.

« 10. La réparation, soudure, nettoyage, remise à neuf de trois plats et de quatre écuelles d'argent.

« 11. Du cuivre ou laiton destiné à fabriquer trois écussons, l'un pour le grand lévrier du duc, les deux autres pour deux lévriers envoyés par le duc au marquis de Monferrat. On sait que Charles d'Orléans avait, de par sa mère, Valentine Visconti, des droits sur le duché de Milan, le comté d'Asti et une partie de la Haute-Italie.

« Ainsi, ce document, comme beaucoup d'autres déjà connus, nous montre, pour ainsi dire en action, un orfèvre et l'un des plus grands amateurs du xve siècle, digne continuateur de Charles V et du duc de Berri, achetant, brocantant, faisant fondre ou réparer des objets d'art anciens et passés de mode ou hors de service; faisant enchâsser dans des bagues ou d'autres produits de l'orfèvrerie des pierres fines, intailles, camées ou cabochons qui remontaient pour la plupart jusqu'à l'antiquité. Le moyen âge tout entier, d'ailleurs, n'a cessé de se livrer à de semblables opérations depuis saint Éloi et Suger jusqu'à l'époque relativement récente où l'on comprit qu'il fallait garder comme des reliques les objets des âges antérieurs et respecter leur caractère archéologique.

« Voici le texte même du document copié par notre confrère M. Léopold Delisle :

« Je, Jehan l'Essaieur, orfevre de monseigneur le duc « d'Orleans, confesse avoir receu de Benoitin Damyen,

« argentier de mon dit seigneur, par la main de A
« Damyen, son filz, la somme de vint cinq livres de
« tournois, pour les causes et parties qui s'ensuive
« moy faictes, baillées et livrées pour mon dit seigneu
« present moix de juing.

« C'est assavoir pour la façon d'un signet d'or pa
« fait, par l'ordonnance et commandement de mon
« gneur, pour maistre Thomas le Grec, medecin
« nostre sire, auquel mon dit seigneur l'avoit donné,
« une once deux gros et demi d'or, XIII s. IX d. t.

« Et pour une pierre de emmatiste, en laquelle est
« ung liepart, achettée de moy par mon dit seigneur, e
« mise et assise au dit signet, IIII l. X s. t.

« Pour lequel signet faire j'ay receu une once et
« d'or demouré du reste d'une coulpe d'or neufve
« armoyée aux armes d'Orleans au fons du cou
« laquelle a esté refaicte toute neufve, lequel or est a
« d'environ XIX caras aprecié a X l. t. l'once, valent l
« once et demie XV l. t. et l'or du dit signet par moi
« emploié est denviron XXII caras de touche aprecié
« XV s. t. l'once, valent les dis une once deux gros e
« XV l. VIII s. V d. ob. tournois. Ainsi ay receu pour l'
« dement de mon dit or VIII s. V d. ob. t.

« Pour ung autre signet d'or par moy fait pour m
« seigneur, où il a assise une pierre de melusine et u
« neline a sept visaiges que monseigneur m'avoit
« pesant le dit signet cinq gros ung denier huit grai
« quoy j'ay receu quatre gros douze grains d'or du rest
« vieille coulpe de mon dit seigneur esmaillée de
« laquelle j'ay reffaicte toute neufve a la devise de M
« la duchesse d'Orleans. Ainsi ay receu comme dess
« ung gros vint grains de mon or par moy employé
« signet a XXII caras au pris de XI l. XV s. l'once,
« XXXVII s. VI d. t.

« Et pour la façon du dit signet XIII s. IX d. t.

« Pour la façon d'un bout de dague pour mon d
« gneur, pesant ung denier d'or, pour lequel faire j'a
« receu dix grains d'or du reste de l'or d'une vieille
« toute esmaillée et semée de branches, laquelle

« refaicte toute neufve a la devise de ma dicte dame la « duchesse, pour ce receu pour xiiii grains de mon or par « moy emploiez ou dit bout de dague v s. x d. et pour ma « façon ii s. iii d.

« Pour avoir garny d'or ung fouet servant a dague pour « mon dit seigneur le duc et baillé l'or a ce faire pesant ung « gros et demi et huit grains d'or a xxii caras au pris de « xi l. xv s. t. l'once, valent xlvi s. vi d. ob. p. t.

« Et pour la façon x s. vi d.

« Pour ung fermoer d'or par moy fait esmaillé aux armes « du roy et icellui mis et assis en ung livre parlant du « remede contre poisons donné et envoyé par mon dit sei- « gneur le duc au roy nostre sire, pesant ung gros deux « deniers vint grains d'or a xxii caras au pris de xi l. xv s. « l'once, valent lvii s. i d. t.

« Et pour la façon du dit fermoer xiii s. t.

« Pour avoir garny d'or ung signet de pierre d'agat pour « mon dit seigneur, ouquel j'ay mis et employé ung gros « ung denier dix grains de mon or a xxii caras au pris de « xi l. xv s. l'once, valent xliii s. ii d. ob. p. t.

« Pour une toppasse et une amatiste par moy livrez et « venduz a mon dit seigneur trois escus d'or neufz, valent « iiii l. ii s. vi d. t.

« Et pour la façon xiii s. ix d. t.

« Pour la garniture d'une espée de fer noir garnye d'argent « donnée par mon dit seigneur à Jennet de Soissons, escuier « de mon dit seigneur, xxx s. t.

« Pour avoir fait le clou et le pendant d'or du gros saphir « que mon seigneur porte en sa poitrine, pesant ung denier « seize grains d'or a xxii caras au pris de xi l. xv s. t. l'once, « valent xvi s. iiii d. t.

« Pour avoir redressié, souldé et nettoyé trois platz et « quatre escuelles d'argent de mon dit seigneur, pesant le « tout vint mars six gros d'argent, pour laquelle souldeure « faire ay mis et employé cinq gros de mon argent au pris « de viii l. xv s. t. le marc, valent xii s. vi d. t.

« Pour laton par moy achetté par l'ordonnance et com- « mandement de mon dit seigneur pour faire trois escus-

« sons, c'est assavoir ung pour le grant levrier de m
« seigneur et deux pour deux levriers envoiez par
« seigneur au marquis de Monferrat, v s.

« Toutes lesquelles parties se montent à la dicte pr
« somme de vint cinq livres deux solz tournois, de la
« somme je me tiens pour bien content et paié, et en
« mon dit seigneur le duc et tous autres. Tesmoing mon
« manuel cy mis le derrain jour de juing l'an mil
« cens cinquante cinq. »

MM. Mowat, Fr. Delaborde, S. Berger et Valoi
sentent quelques observations au sujet de la pierre d
Mélusine.

M. Marquet de Vasselot, associé correspondant nat
fait une communication sur un manuscrit du commence
du xve siècle appartenant au chapitre de la cathédra
Bayeux. C'est un livre d'heures inscrit au catalogue
bibliothèque capitulaire sous le n° 84 et d'un très bon
Parmi les peintures les plus intéressantes, — elles ne
peut-être pas toutes de la même main, — on peut citer
qui représentent : saint Marc (fol. 19), la Visitation (fo
le Christ aux Oliviers (fol. 135 v°), le baiser de Judas (fol
saint Sébastien (fol. 218), saint Nicolas (fol. 219 v°),
Antoine (fol. 220 v°). Dans certaines de ces miniatur
remarque des fonds soit quadrillés, soit ornés de ran
pareils à ceux qui étaient employés habituellement p
enlumineurs à la fin du xive siècle. Le grand siège scu
dossier élevé sur lequel est assis saint Antoine (fol. 2
rappelle également ceux qui sont figurés dans les minia
exécutées pendant la dernière partie du xive siècle. M
style de certaines des draperies, des figures et des en
ments prouve que ce livre d'heures a été enluminé au
du xve siècle.

La reliure est aussi fort curieuse ; elle remonte à l
mière moitié du xviie siècle. Sur les plats sont figurés
monogrammes, deux ΛΛ grecs, deux M, deux A et
entouré d'une cordelière. Les trois premiers de ces c

semblent être ceux de trois reines de France, Louise de Lorraine, Marie de Médicis et Anne d'Autriche. Le chiffre I ou J est inconnu. Le sens de cette ornementation reste à déterminer.

M. Samuel Berger fait observer que les initiales indiquées ne sont point forcément celles des reines.

M. Marquet de Vasselot répond qu'il est au moins particulier de voir sur la reliure trois monogrammes ayant notoirement appartenu à des reines de France, entourés en plus d'un semis de mouchetures d'hermines et de flammes du Saint-Esprit.

M. Samuel Berger, membre résidant, lit une communication de M. l'abbé Morillot, associé correspondant national, sur le dieu au maillet ou au marteau :

« Bien que la Société des Antiquaires ait déjà reçu et publié de nombreuses communications sur le dieu gaulois armé d'un marteau ou d'un maillet, il est bon de lui signaler une statuette antique provenant de la station gallo-romaine sur l'emplacement de laquelle est bâti le village de Malain, dans la Côte-d'Or.

« Vers 1848 ou 1849, en défonçant des terrains du climat dit *les Chenevières*, on trouva, parmi les pierres exhumées du sol, des fragments de colonnettes et d'autels païens, ainsi que des statuettes et des bas-reliefs, auxquels ni les propriétaires ni les manouvriers n'attachaient d'importance. Mais un curé du voisinage, homme de goût et amateur de vieilleries, M. l'abbé Poullot, demanda trois de ces objets, qui lui furent cédés avec empressement. Sans trop savoir ce que c'était, il les plaça, parmi beaucoup d'autres choses, dans une cabane au fond de son jardin, et, comme il nous en avait fait don depuis plusieurs mois, c'est de là qu'à la fin de décembre 1896 ils passèrent dans notre collection. L'un d'eux, une statuette dont nous offrons la photographie à la Société, représenterait le dieu au maillet.

« Faite en pierre blanche d'Is-sur-Tille, elle devait avoir de 0m30 à 0m32 de hauteur, mais, comme aujourd'hui la base

manque ainsi que les pieds du personnage, cette s
n'a plus que 0m25.

« Vêtu d'une tunique ne descendant qu'aux genou
laquelle est jeté un *plaid* ou manteau agrafé sur l
droite, le dieu est figuré debout, la tête couverte
épaisse chevelure; il porte des moustaches et une
touffue. La gorge, assez accusée, est découverte. D
gauche, le bras, manquant, devait tenir le manch
et grêle d'un attribut qui, sous la forme d'un barillet
sur le socle de la statuette. La main droite a en par
paru; mais la légère courbure du bras indique qu'elle
tenir, par côté, à la hauteur de l'estomac, la patère d
rations analogues, en tout cas, un emblème assez
car sa disparition ne laisse sur le flanc du personnage
éraflure.

« A droite, aux pieds du dieu, est assis un chien
tête est légèrement tournée vers lui; les pattes de l
manquent.

« Au jugement d'hommes compétents, le style de
tuette est assez bon et les proportions sont observ
manteau est bien drapé et ses plis sont gracieux.
une petite cassure au côté gauche du front, la tête
reste expressive et garde une certaine majesté. Ce
tuette faisait, sans aucun doute, partie du mobilier r
du temple païen élevé à peu près à l'endroit où
trouvée.

« A propos de ce petit monument, il serait témé
penser à substituer une autre identification à ce
tant de savants ont faite du dieu gaulois avec le *Di*
des Romains; mais ne conviendrait-il pas de faire rem
que les preuves de cette identification ne sont p
taines? Les attributs caractéristiques du dieu n'o
ce nous semble, une signification précise, et, d'autr
le document écrit qu'on invoque paraît avoir un tou
sens que celui qui lui a été donné.

« Le chien accompagne si souvent des personnages
par des statues ou des bas-reliefs[1] que sa valeur

1. Les trouvailles faites au temple des sources de la Sei

lique est difficile à préciser. Il peut indiquer parfois la vigilance ou la rudesse, parfois le flair délié, mais parfois aussi tout simplement la fidélité, l'attachement. Celui de notre statuette a un air si calme, si tranquille qu'on a de la peine à le prendre pour le redoutable gardien des enfers. Les trois têtes qui, sur plusieurs bas-reliefs, sont données au chien, n'en font pas nécessairement un Cerbère, car on sait que plusieurs peuples barbares, en particulier les Celtes, ont quelquefois, sur les figurations d'animaux, multiplié les membres et les organes, afin d'accentuer l'idée que ces organes symbolisent. Il a pu y avoir des représentations de chiens à trois têtes, comme il y a eu, principalement dans les pays celtiques, des dieux à trois têtes, des *tricéphales*. D'ailleurs le chien à trois têtes sur quelques bas-reliefs du dieu au marteau, trouvés hors de France, n'a ni l'attitude ni l'aspect rébarbatif et terrifiant qu'on se plaît à donner au Cerbère infernal.

« L'emblème de la patère dans les mains du dieu qui aurait été le Pluton gaulois n'a pas non plus un sens symbolique bien caractérisé, et, pour le lui assurer, il ne suffit pas de dire qu'il peut représenter le principe de l'humidité génératrice.

« Quant au marteau ou maillet, sa signification est si peu précise que les archéologues n'ont pu se mettre d'accord à son sujet. Le savant et regretté M. Ed. Flouest semble dire qu'il a eu successivement trois significations diverses, symbolisant d'abord l'œuvre créatrice, ensuite la puissance du dieu qui produit le tonnerre, et, plus tard, celle de la divinité tellurique, qui assure la permanence de la vie sur la terre (Ed. Flouest, *Deux stèles de laraire*, p. 35 et 36). On sait aussi que d'autres érudits ont pris l'attribut du dieu pour le *pedum* de Sylvain. Enfin, on regarde maintenant le marteau comme l'emblème du dieu des enfers, Pluton. Mais à quel titre l'aurait-il eu? La destination d'un marteau est

temple d'Essarois, dans la Côte-d'Or, comprennent de nombreuses représentations où le chien se trouve, soit aux pieds, soit sur les bras, soit devant la poitrine des divinités.

de frapper, d'écraser, de broyer, et Pluton n'a eu
ombres à gouverner dans son ténébreux empire. U
ou une baguette, comme le caducée de Mercure, de
fire pour régir le troupeau des ombres. On dira c
tullien désigne Pluton comme ayant pour embl
marteau, mais c'est justement le document écrit
sens nous parait avoir été mal interprété.



Statuette trouvée à Malain (Côte-d'Or).

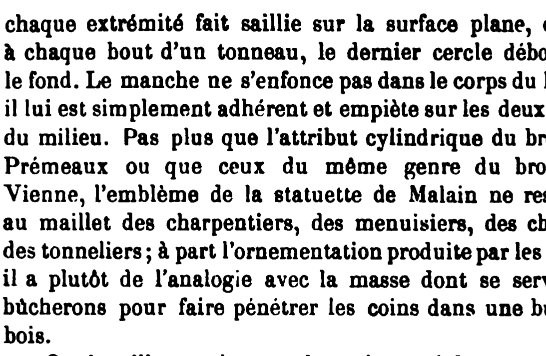
« Après avoir reproché aux chrétiens de son te

prendre part, dans l'amphithéâtre, à des spectacles où l'on voit des hommes déguisés en Hercule, en Minerve, ou costumés comme l'ignominieux dieu de Pessinonte, Tertullien ajoute : « Nous avons aussi vu, dans les amusements cruels « des gladiateurs, Mercure cherchant à s'assurer avec un fer « rouge de la mort des gladiateurs tombés ; nous avons éga« lement vu le frère de Jupiter éloignant leurs cadavres à « l'aide d'un *malleus : vidimus et inter ludicras meridianorum « crudelitates Mercurium mortuos cauterio examinantem ; vidi« mus et Jovis fratrem gladiatorum cadavera cum malleo dedu« centem*[1]. » Il s'agit ici des deux employés de l'amphithéâtre, dont l'un, sous la figure de Mercure, s'assurait de la mort des vaincus, et dont l'autre, sous celle de Pluton, éloignait leurs cadavres. Mercure, le conducteur des âmes, fait pendant à Pluton, qui les reçoit dans son lugubre royaume, et *malleo* correspond à *cauterio* : le parallélisme est complet ; mais le *cauterium* ou fer rouge n'était pas l'attribut ordinaire de Mercure, le dieu au caducée. Pourquoi le *malleus* serait-il regardé comme l'attribut ordinaire de Pluton ? C'étaient les instruments, les outils de profession dont en de telles occurrences se servaient les bestiaires ; et ils ne les portaient pas comme les attributs des dieux dont ils avaient pris le costume. Au surplus, le contexte indique que le mot *malleus* paraît vouloir désigner ici non un marteau ou maillet ordinaire, mais une sorte de croc, car on sait que c'était à l'aide d'un croc que les bestiaires ou valets de l'amphithéâtre traînaient les cadavres jusqu'à l'endroit où on les dépouillait.

« D'ailleurs, sur notre statuette, l'attribut principal a la forme d'un véritable barillet, si bien qu'à première vue, nombre de gens prennent le personnage pour Bacchus, avec l'emblème du tonnelet. Ce barillet est muni de quatre cercles ayant chacun six centimètres de diamètre[2] ; celui de

1. Tertullien, *Apolog.*, 15.

2. Ces grandes dimensions seraient bien disproportionnées avec la statuette s'il s'agissait d'un simple maillet, car celui-ci atteindrait un peu plus du cinquième du personnage. C'est à peu près,



chaque extrémité fait saillie sur la surface plane, à chaque bout d'un tonneau, le dernier cercle débo le fond. Le manche ne s'enfonce pas dans le corps du il lui est simplement adhérent et empiète sur les deux du milieu. Pas plus que l'attribut cylindrique du br Prémeaux ou que ceux du même genre du bro Vienne, l'emblème de la statuette de Malain ne re au maillet des charpentiers, des menuisiers, des ch des tonneliers ; à part l'ornementation produite par les il a plutôt de l'analogie avec la masse dont se ser bûcherons pour faire pénétrer les coins dans une b bois.

« Quoi qu'il en soit, pour les raisons ci-dessus ex et sans vouloir prétendre que l'identification du maillet avec le *Dis Pater* soit fausse, nous croyons preuves données ne sont pas concluantes, et que, d la question d'assimilation n'est pas définitivement tran

M. Adrien Blanchet, membre résidant, fait observ dans la description du monument, l'auteur a consi maillet comme étant renversé. C'est une disposition présenterait pour la première fois. Aussi préfère-t-il que l'objet figuré aux pieds du personnage, à gauc réellement un tonneau. Ce n'est pas la seule fois tonneau est représenté à côté du « dieu au maillet, bas-relief de Toul en offre un exemple certain[1]. aussi rappeler que, d'après les dernières découvertes, parait avoir porté le nom de Sucellus.

A la suite d'observations de MM. R. Cagnat et S. M. Blanchet fait observer que le monument n'a pas la d'une stèle, mais plutôt celle d'une statue.

du reste, la proportion qui existe entre le principal attr bronze de Vienne et la figure elle-même.

1. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1888, cf. *Revue archéologique*, 1888, t. II, p. 114, pl. XXI, et J. Blanchet, *Mélanges d'archéologie gallo-romaine*, 1893, p. 1

M. l'abbé Morillot a également envoyé une note sur un bas-relief de la déesse *Epona*, de même provenance que le monument précédent :

« Un autre des trois objets recueillis à Malain par M. l'abbé Poullot est un bas-relief en pierre blanche représentant *Epona*.

« Ce bas-relief devait avoir 0m36 de largeur sur 0m32 de hauteur; mais, étant mutilé, il n'a plus aujourd'hui que 0m33 de largeur sur 0m28 de hauteur. La déesse est assise de côté sur le dos d'un cheval, dont la tête a été martelée et dont les jambes de devant sont cassées; elle repose sur le flanc droit de l'animal. Elle est vêtue d'une longue robe aux plis nombreux; sa tête a malheureusement été brisée. La main gauche de la déesse est si mutilée qu'il est impossible de voir si elle portait un emblème; mais, de la main droite, elle tient un objet que son état fruste empêche de distinguer et qui doit être la patère traditionnelle. Un jeune poulain vient y appuyer sa tête comme pour recevoir les caresses d'*Epona;* il mesure 0m18 de hauteur, du sabot au sommet du front.

« Le jeune animal est tourné dans le même sens que la monture de la déesse et non dans le sens contraire, comme cela a lieu sur la plupart des bas-reliefs de la Bourgogne. On sait que notre province, sans compter les figurines en terre cuite, a fourni, en y comprenant ce nouveau spécimen, sept représentations en pierre, dont quatre proviennent de la Côte-d'Or et trois du département de Saône-et-Loire. »

Séance du 27 Janvier.

Présidence de M. l'abbé Thédenat, président.

Ouvrages offerts :

Chapot (Victor). *La flotte de Misène.* Paris, 1896, in-8°.

Héron de Villefosse (A.). *Bacchus enfant, statuette de bronze trouvée à Vertault* (*Côte-d'Or*). Paris, 1896, in-4°. (Fondation Eugène Piot.)

Marsy (comte de). *Un voyageur français à Anvers au m*
du XVIIIe siècle. Anvers, 1896, in-8°.
Michon (Étienne). *Esculape jeune, statuette du Musé*
Louvre. Paris, 1896, in-4°. (Fondation Eugène Piot.)
Vitalis (Alexandre). *Une page de l'histoire du diocès*
Lodève. Le prieuré de Saint-Michel de Grandmont. M
pellier, 1895, in-4°.

M. Lafaye, membre résidant, offre, de la part de M. xandre Vitalis, une notice intitulée : *Une page de l' toire du diocèse de Lodève, le prieuré de Saint-Miche Grandmont.*

Le prieuré de Saint-Michel, situé à six kilomètres Lodève (Hérault), appartenait au fameux ordre de Gra mont; il avait été fondé au commencement du xiie siècle vivant même de Saint-Étienne de Muret; on a la preuv son existence à cette époque dans un acte daté de 1 L'ordre de Grandmont ayant été supprimé en 1768, les b du prieuré de Saint-Michel furent attribués au chapitr la cathédrale de Lodève, puis, en 1791, vendus con domaine national. La famille de M. Vitalis en est prop taire depuis 1849; elle a veillé avec un soin pieux conservation et à l'entretien des bâtiments; ils offrent auj d'hui « le seul spécimen complet d'un établissement gra montain dans son état primitif. » M. Vitalis a fait l'hist de ce monument; il ne s'est pas contenté d'extraire monographies consacrées antérieurement à l'ordre de Gra mont les documents qui pouvaient éclairer son sujet s'est livré lui-même à de nouvelles recherches dans archives de Paris et de Toulouse et dans les minutes notaires de Lodève; il a pu ainsi reconstituer les ann particulières du prieuré de Saint-Michel comme perso ne l'avait fait avant lui. Sa notice contient quelques v photographiques insérées dans le texte; parmi les partie l'édifice qu'il a reproduites, on remarquera surtout le cloi ouvrage de la seconde moitié du xiie siècle.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, offre à la Soci

de la part de l'auteur, M. Victor Chapot, élève à l'École pratique des hautes études, un volume intitulé : *La flotte de Misène, son histoire, son recrutement, son régime administratif.* C'est une excellente monographie d'une des grandes flottes impériales romaines. L'auteur a utilisé les plus récentes découvertes épigraphiques et archéologiques; il a même été assez heureux pour rectifier plusieurs textes mal copiés par ses prédécesseurs. Mais il ne s'est pas borné à une sèche nomenclature des documents; il a fait véritablement œuvre d'historien. Son livre contient des aperçus fort ingénieux, des idées vraiment originales qui dénotent une manière de penser large, élevée et ouverte. Après les travaux de Robiou, de Ferrero, de Camille de la Berge, de R. Mowat, d'Otto Fiebiger, etc., il restait encore quelque chose à faire, et le mémoire de M. Chapot, qui rentre dans le cadre de nos recherches ordinaires, le prouve absolument.

Correspondance.

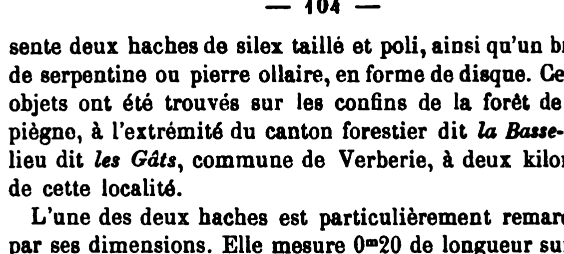
M. Arthur Lemaire, présenté par MM. A. de Boislisle et H. Omont, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. Babelon, Cagnat et Girard pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

L'Académie de Stanislas, de Nancy, envoie le programme de deux prix qu'elle doit décerner dans l'année 1898. Le Président dépose ce programme sur le bureau.

Travaux.

Au nom de la commission nommée à cet effet, M. Héron de Villefosse lit un rapport favorable sur la candidature de M. Victor Chapot au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et M. Chapot, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Grenoble (Isère).

Le comte de Loisne, associé correspondant national, pré-



sente deux haches de silex taillé et poli, ainsi qu'un b de serpentine ou pierre ollaire, en forme de disque. Ce objets ont été trouvés sur les confins de la forêt de piègne, à l'extrémité du canton forestier dit *la Basse-* lieu dit *les Gâts*, commune de Verberie, à deux kilo de cette localité.

L'une des deux haches est particulièrement remar par ses dimensions. Elle mesure 0m20 de longueur su de large, près du taillant. L'autre se distingue par le la finesse de la taille.

Quant au bracelet, pièce plus rare, son diamètre 0m106; le cercle a 0m013 de large et 0m008 d'épaisseu

M. Molinier, membre résidant, fait une communi sur une pièce apportée par lui et qui est un des ma de porte de Saint-Germain-des-Prés au XIe siècle. Ce fort curieux, et dont on ne connaît guère de si aussi ancien, avait été publié dans le *Musée des ments français;* depuis il était passé au Musée d'ar où M. Molinier a été assez heureux pour le découvrir des ustensiles de guerre et le faire entrer au L M. Molinier fait ressortir l'identité parfaite de cette lion avec la décoration en usage au XIe siècle.

M. Lefèvre-Pontalis est tout à fait de l'avis de M. nier; le marteau de porte est suivant lui une reprod très exacte des modillons romans retrouvés dans l'I France.

M. Michon, membre résidant, soumet à la Soci reproduction en héliogravure d'une statue antique servée au Musée du Louvre[1].

« Il s'agit d'une jeune fille, élégamment vêtue d'une tu et d'un manteau dont la masse est ramenée sur le gauche plié au coude. De la position du corps, fort déhanché, avec tout le torse incliné à gauche, et

1. Salle de Clarac, *Catalogue sommaire des marbres ant* n° 2439.

direction des jambes, il résulte que le poids devait porter surtout sur la jambe gauche, tendue et avancée, tandis que la droite était légèrement ramenée en arrière. La tête, qui est brisée au bas du cou, suivait le mouvement du buste. Quant au bras droit, il n'en reste que fort peu, mais le fragment conservé suffit à prouver qu'il était levé dans le prolongement de la ligne formée par les épaules.

« Il est facile, en rétablissant par la pensée les pieds absents, de s'assurer que, quoique placés l'un derrière l'autre, ils devaient être assez rapprochés. Le pied gauche, de plus, tout en étant moins franchement appuyé que le droit, n'était pas sur la pointe et posait à terre dans la plus grande partie. L'attitude donnée à la statuette est donc une attitude immobile et non point une attitude de marche, comme le ferait croire la dénomination de danseuse faussement donnée à la statue. A ce repos participe le corps tout entier. Le seul membre en action était le bras droit, et cette action, que l'ensemble à lui seul permettrait de restituer, un détail l'indique d'une manière certaine.

« Sur le revers de la statue, au niveau et un peu en arrière du coude gauche, se voit une ouverture ronde. Elle forme l'entrée d'une sorte de canal dans lequel s'engageait un tube de plomb amenant l'eau, que recevait, selon toute vraisemblance, à sa sortie une patère à laquelle pouvait servir d'appui le large plan horizontal du manteau rejeté sur l'avant-bras. Cette eau, toutefois, qui en fait arrivait ainsi directement dans l'attribut tenu par la main gauche, la statue devait être censée l'y verser, et nous sommes conduits à nous la représenter sous les traits d'une jeune fille qui, d'un vase tenu dans la main droite levée, remplit une coupe qu'elle porte dans l'autre main.

« Il résulte de l'office même de fontaine, auquel elle était adaptée, que l'exécution de la statue du Louvre ne peut guère, — et c'est ce qu'indiquait déjà la nature du marbre, — être placée avant l'époque romaine. Mais le type même de la femme versant de l'eau remonte beaucoup plus haut. Il faudrait, pour en retrouver l'origine première, partir du type masculin correspondant, de ces figures d'athlètes occu-

pés à se verser dans la main l'huile avec laquelle i
se frictionner, dont les représentations sculptural
apparaissent dans la deuxième moitié du v[e] siècl
notre ère. Là sont ses antécédents. Mais, pour se b
l'exemplaire qui nous occupe, si l'on ne saurait y
original au sens précis du mot, il n'en reste pas moi
œuvre pleine de charme et d'élégance, qui n'est poi
nue et n'a pas été jusqu'ici signalée comme elle l
terait[1]. »

M. Ravaisson-Mollien émet l'avis que la draperi
statue porte un festonnement intentionnel, qui la dési
comme se rattachant au cycle bachique.

M. Michon, sans méconnaître le fréquent emploi de
nages bachiques comme sujets de fontaines, répo
l'apparence signalée par M. Ravaisson-Mollien tien
que le bourrelet saillant formé par les plis a été ca
plusieurs endroits et qu'à vrai dire il n'y a dans la d
ni festonnement ni franges.

Séance du 3 Février.

Présidence de M. l'abbé H. Thédenat, président

Ouvrages offerts :

Marsy (comte de). *Compiègne. Compte-rendu des trav
la Société historique de Compiègne en* 1896. (*L'Écho de*

Correspondance.

M. Émile Pierre, élu associé correspondant nati
Houdelaincourt (Meuse), écrit pour remercier la Com

Travaux.

Au nom de la commission nommée à cet effet, M.
belon lit un rapport favorable sur la candidature de

1. Ni M. de Clarac, ni M. Fröhner ne la mentionnent.
sait d'ailleurs ni d'où, ni quand elle est venue au Louvre.

thur Lemaire au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et M. Arthur Lemaire, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées).

La Société délègue M. E. Eudes, associé correspondant national, pour les représenter aux fêtes et spécialement au congrès archéologique qui auront lieu à Lisbonne, cet été, à l'occasion du quatrième centenaire de Vasco de Gama.

M. A. Blanchet, membre résidant, fait la communication suivante :

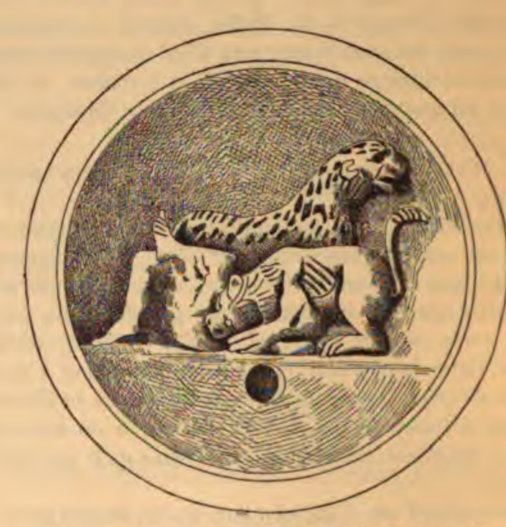
« Grivaud de la Vincelle a publié une lampe en terre cuite trouvée, au commencement du XIX[e] siècle, à Boulogne-sur-Mer[1]. Cet auteur avait brièvement exposé que le sujet, représentant un être humain dévoré par des bêtes fauves, pouvait avoir rapport au supplice d'un criminel ou d'un chrétien. Cette lampe était en effet un monument à ajouter à la liste de ceux donnés dans les *Mémoires* de la Société[2]. Dans ces derniers temps, j'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs représentations de même nature qu'il est utile de comparer.

« C'est d'abord une lampe en terre cuite, donnée au Musée du Louvre par la Société des fouilles d'Utique (mission du comte d'Hérisson, 1885). Le sujet représenté sur cette lampe, trouvée en Tunisie, est identique à celui de la lampe découverte à Boulogne-sur-Mer. Grivaud ne dit pas si cette lampe portait une marque quelconque; celle du Louvre n'en porte pas. Par suite, nous ne pouvons émettre aucune hypothèse sérieuse sur le lieu de fabrication de ces deux monuments, dont voici la description.

« Un être humain, dont le sexe ne peut être déterminé, gît, renversé sur le dos, et se débat vainement, en agitant

1. *Recueil de monuments antiques*, t. II, p. 226, pl. XXVI, n° VIII.
2. *Mémoires*, t. LIII, 1892, p. 97 et suiv.

la jambe gauche. La bête fauve, lionne ou léopard
terrassé, dévore la hanche gauche de la malheureu
ture, dont le bras, paralysé par la patte musculeuse
mal, est ramené sur le sol. Derrière ce groupe, on
tigre ou une grande panthère.



Lampe trouvée en Tunisie (*Musée du Louvre*).

« Il n'est pas facile de déterminer exactement le ge
fauve représenté ici. L'artiste qui a modelé le sujet
lampe paraît avoir voulu figurer des mouchetures. En
le fauve représenté serait la grande panthère d'Afriq
figurait très souvent dans les *venationes* de l'empire r

« A côté de ces deux lampes, il faut placer mainte
petit bas-relief en ambre rouge[1], recueilli dans une

1. Quoique peu communes, les sculptures en ambre so
répandues pour que les grands musées en possèdent des é
lons. Je citerai, parmi ces musées, le Louvre, le Cab
médailles, le Musée du palais du cinquantenaire à Bruxell

d'enfant trouvée, en 1866, dans les fouilles faites pour la construction de l'église neuve de Saint-Baudile à Nîmes[1]. Le sujet de ce monument offre une analogie évidente avec celui des lampes décrites plus haut. La description serait presque la même, si les fauves n'étaient des lions, caractérisés par une crinière. La pose des animaux est exactement semblable; le bras de la victime n'est pas visible et la jambe droite, au lieu d'être baissée, s'agite dans le vide comme la jambe gauche (les pieds ont disparu par suite de cassures). Au-dessus du groupe, on voit un autre fauve plus petit, un lionceau, qui paraît prendre son élan pour bondir sur une proie, peut-être sur la même victime. Au revers de ce bas-relief, l'artiste a sculpté un lapin qui sort d'une anfractuosité de rocher.



Bas-relief trouvé à Nîmes.

« Nous avons donc maintenant un groupe de monuments

mère du cimetière de Strée), le British Museum (beaux morceaux provenant de Canosa).

1. A.-Henry Révoil, *Fouilles archéologiques; sépultures gallo-romaines découvertes dans les fouilles de l'église neuve de Saint-Baudile de Nîmes*, Nîmes, 1867, p. 6 et pl. II, fig. 9 (extrait des *Procès-verbaux de l'Académie du Gard*). Ce monument est conservé au Musée de Nîmes (H. Bazin, *Nîmes gallo-romain*, 1891, p. 282).

offrant une même composition. Lorsqu'on a sign
scènes représentées sur des vases sigillés, on a pu se
der si le potier avait eu l'intention de rappeler un su
de la vie réelle, un épisode des exécutions qui avai
au cours des *venationes*[1]. Le doute ne paraît pas p
pour les monuments que je viens de décrire. J'ajoute
que le sujet, reproduit en des matières différentes, p
avoir été copié d'après un groupe connu de la grande
ture. Quant à la date qu'il faudrait assigner à la créa
cette œuvre d'art, je ne puis la préciser. Pline l'Anc
bien qu'à l'époque de Néron on représentait volontie
la peinture les scènes de l'amphithéâtre[2]. Mais, mê
admettant l'exactitude du renseignement, on n'aurait
indice de peu d'importance.

« Il me reste à parler d'un autre monument qui p
rattacher à la même idée et qui doit dériver du même m
C'est une lampe en terre cuite conservée au Mu
Bologne[3]. Comme on peut le voir d'après le moula



Lampe conservée au Musée de Bologne.

1. Voy. le travail de M. G. Lafaye, dans les *Mémoire*
t. LIII, p. 106 et 111.
2. *H. N.*, l. XXXV, c. 33.
3. Salle 9, vitrine B.

scène représentée est analogue à celle des autres lampes, mais en sens inverse. Sur la lampe publiée par Grivaud de la Vincelle et sur celle du Musée du Louvre, le fauve, au repos, est tourné à droite et l'autre à gauche; c'est l'opposé pour la lampe du Musée de Bologne. Sur ce dernier monument, le fauve qui attaque l'être humain est une panthère mouchetée; l'autre animal est un lion, caractérisé par une épaisse crinière. Enfin, détail plus important, sur la lampe de Bologne, la victime, ramassée sur elle-même, paraît s'abriter derrière un bouclier. On pourrait croire qu'il s'agit ici d'un gladiateur, d'un bestiaire. Mais, quoique les bestiaires combatissent quelquefois nus, le plus souvent, ils avaient une tunique, des lanières pour se garantir les jambes et des armes offensives. Quelquefois même, ils étaient armés aussi bien que les autres gladiateurs[1]. Sur la lampe de Bologne, comme sur les autres lampes, comme sur le bas-relief de Nîmes, le personnage renversé paraît complètement nu, sans armes offensives. Il ne porte même pas le *subligaculum*, qui couvrait la nudité des condamnés exposés aux bêtes[2].

« S'il peut y avoir quelque doute au sujet de la lampe de Bologne, sur laquelle on peut voir un bestiaire, pareille hésitation ne me paraît pas possible au sujet des autres monuments décrits plus haut. A mon avis, ce sont des représentations de condamnés livrés aux bêtes. »

M. Michon, membre résidant, communique à la Société des inscriptions relevées par le R. P. Lagrange, associé correspondant national, lors du dernier voyage fait par l'École des études bibliques de Saint-Étienne de Jérusalem à Petra. Les textes découverts appartiennent les uns au pays de

1. Voy. un groupe représentant un gladiateur portant le costume de la classe des Thraces et terrassé par un lion. Ce monument, trouvé à Chalon-sur-Saône, a été publié par J. Chevrier dans les *Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Chalon-sur-Saône*, 1860-1863, t. IV, p. 1 et pl. I.

2. Voy. la note de M. E. Le Blant dans la *Revue archéol.*, 1889, I, p. 156.

Moab, dans le voisinage du ouady-Oualeh, les aut
partie de la route comprise entre Kerac et Petra.

« Parmi les premières figure un milliaire de Traj
de l'année 111, dont le texte permet d'apporter q
corrections à la lecture des milliaires semblables t
nous les avions restitués d'après les copies du P. C
Durand[1]. La formule finale en doit être rétablie : *re*
formam provinciae Arabia viam novam a finibus Syri
ad mare Rubrum aperuit et stravit. Ainsi, tout d'al
route qu'a ouverte Trajan est la grande voie qui
toute la région de la Syrie en communication avec
Rouge et que l'annexion de l'Arabie avait permis de
ger depuis les frontières de l'ancienne province j
golfe Aelanitique, en traversant dans sa longueur, c
au midi, la province nouvelle. De plus, les mots *re*
formam provinciae Arabia et non *redacta in potestat*
vincia Arabia nous confirment, — ce qui résulte de l'
des rapports de Rome avec le royaume nabatéen,
depuis l'expédition de M. Aemilius Scaurus, lieute
Pompée, ce royaume était devenu le client du peuple
et que la prise de possession de l'Arabie en 106 ne f
que la consécration officielle d'un état de fait : la for
tôt que le fond des rapports, était changée par la co
tion de la province.

« Au sud de Kerak, en dehors de quelques fragme
mutilés pour être d'un grand secours, un autre exe
de ces mêmes milliaires de Trajan avec les noms d
C. Claudius Severus et un milliaire de Marc Aurèle et
Verus, daté du gouvernement de P. Julius Geminiu
cianus[2], estampés par le Dr Musil, étudiant à l'é
Saint-Étienne, nous montrent la voie romaine s'écar
la route actuelle par Tefileh et Gharândel pour gagne

1. *Nouveaux milliaires d'Arabie, Mémoires de la Soc*
Antiquaires, t. LV, p. 231 et 239. Cf. *Revue biblique,* 1896
et 607.

2. *Milliaires d'Arabie, Mémoires de la Société des Anti*
t. LIV, p. 206-218.

bak en faisant un coude à l'est jusque vers le Derb-el-Hadj que suivent les pèlerins d'aujourd'hui. Ils permettent en même temps de compléter les indications données par MM. Mauss et Sauvaire sur cet itinéraire, suivi par eux il y a trente ans, et où se trouvent à Zat-Rass les ruines encore assez bien conservées de deux temples qui témoignent qu'il y avait là une localité jadis importante[1]. »

M. H. Omont, membre résidant, fait la communication suivante :

« La Bibliothèque nationale a récemment acquis d'un libraire de Venise un tout petit volume de 140 feuillets de parchemin, mesurant 85 millimètres de haut sur 62 de large, et qui semble avoir été copié au xv[e] siècle en Italie. C'est un traité de physique, inscrit aujourd'hui sous le n° 635 du fonds latin des nouvelles acquisitions et intitulé : « Incipit « Secretum de thesauro experimentorum ymaginationis « hominum, quod [redacted] taliter opinatus est et sub « compendio conscripsit. » Le nom de l'auteur ou du compilateur a malheureusement été gratté, et la préface qui suit immédiatement n'est qu'un résumé général, qui ne donne aucun détail ni sur l'auteur ni sur ses sources; elle débute ainsi : « *Prohemium*. Justum est primum Deo gracias agere « pro omnibus bonis operibus nostris... » Le texte de ce traité, qui commence au feuillet 5 du manuscrit, est précédé d'une table de nombreux chapitres, répartis en trois parties, et il est accompagné dans tout le cours du volume d'un certain nombre de figures, assez élégamment dessinées, et qui servent à illustrer le texte de diverses expériences physiques et alchimiques qui y sont décrites.

« En dehors de l'intérêt que ce petit manuscrit peut offrir pour l'histoire des sciences au moyen âge, il présente une particularité paléographique sur laquelle il y a lieu de s'arrêter quelques instants. C'est l'emploi dans tout le cours du

1. *Voyage de Jérusalem à Kerak et à Chaubak*, dans *le Voyage d'exploration à la mer Morte, à Pétra et sur la rive gauche du Jourdain*, du duc de Luynes, t. II, p. 81 à 223, et atlas.

volume, en dehors de la table des chapitres, du titr
de l'ouvrage, qu'on a lu plus haut, et de la clausule
« Et sic sit finis hujus operis cum benedictione Dei. A
d'un système d'écriture secrète ou cryptographique,
paraît pas avoir encore été signalé.

« Ce système d'écriture cryptographique, inventé d
pièces, repose, à quelques exceptions près, sur une
combinaisons du cercle et de la ligne droite pour n
voyelles et les consonnes. C'est ainsi que, la voyelle
figurée par un cercle O, les autres voyelles sont res
ment figurées par ce même cercle, accompagné d'
horizontal placé à gauche (-o = *a*) ou à droite (o- =
d'un trait vertical dirigé en haut (= *e*) ou en bas (
Voici au reste, avec la transcription en caractères ord
l'alphabet cryptographique employé par le copiste[1] :

a b c d e f g h i k l m n o p q r s t u

« L'emploi de cet alphabet est accompagné d'un
particularité, destinée à dérouter encore le lecteur; e
tandis que le copiste suit dans sa transcription les
ordinaires des abréviations usitées dans les manusc
barre d'abréviation, tenant lieu des lettres *m* ou *n* fin
destinée à marquer qu'un mot est abrégé, est tracée
non pas au-dessus, mais au-dessous des mots. »

1. Un mathématicien italien du XVIII[e] siècle, le comte Gi
Carolo Lisca, avait déchiffré déjà ce petit manuscrit ; il a t
deux notes suivantes, en caractères cryptographiques, au
feuillets 128 et 140 :

« A Carolo Lisca comite non parum in mathematicis eru
« artifixiosa memoria non fuit laudata. 1721. »

« Joannes Carolus Lisca, f. p. c. Flaminii, omnia accura
« legit, colsideravit (*sic*) et laudavit, et gratias egit Deo O
« M[aximo] Omnipotenti. »

M. Édouard Blanc, associé correspondant national, présente à la Société une parure en or émaillé, ornée de pierres précieuses, qu'il a rapportée de l'Asie centrale lors de son avant-dernier voyage en 1895.

Cette parure se compose d'une ceinture formée de trente-quatre plaques d'or, couvertes d'un émail spécial et ornées de diamants et de rubis ; d'un ornement de tête en trois pièces, de forme spéciale, également en or émaillé, rehaussées de diamants, de rubis, de perles et d'émeraudes, et enfin d'une autre pièce en or, émaillée et rehaussée de pierreries, qui servait à suspendre un couteau. Il y est joint un énorme rubis, du poids de quatre-vingts carats, qui se plaçait sur la poitrine comme amulette et qui porte deux inscriptions.

M. Édouard Blanc pense que les émaux dont cette parure est rehaussée ont été fabriqués par des ouvriers français venus à la cour de Chah-Abbas à la fin du XVIe siècle. Il ajoute divers commentaires historiques d'après lesquels il lui paraît vraisemblable que cette parure, ou du moins sa partie principale, a été offerte par Chah-Abbas au Grand Mogol, son contemporain[1], qui régnait à Delhi, où ils furent repris lors du pillage de cette ville par Nadir-Chah, en 1739[2].

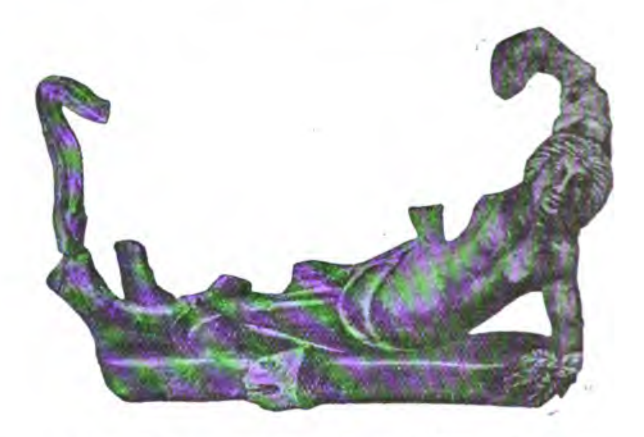
M. Mowat, membre résidant, communique les photographies des antiquités découvertes par M. G. Porcherot, receveur de l'enregistrement à Saint-Seine-l'Abbaye, dans les fouilles exécutées par lui en octobre 1896 sur le territoire de la commune de Saint-Martin (Côte-d'Or), et signalées dans le journal dijonnais « le Bien public, » n° du 12 octobre 1896. Ces antiquités ont été offertes au Musée archéologique de Dijon.

On y remarque les débris d'un groupe statuaire en pierre

1. Le Grand Mogol contemporain de Chah-Abbas peut avoir été ou Akbar, ou Djehan-Ghir, ou Chah-Djihan. Chah-Abbas le Grand régna, en effet, de 1589 à 1628, ce qui est d'accord avec l'inscription du rubis.

2. Cette communication avait été déjà faite à l'Académie des Inscriptions, dans la séance du 22 janvier 1897. (*Note de la commission des impressions.*)

qui, au premier coup d'œil, fait songer aux nombreux exemples du cavalier foulant aux pieds de son cheval un personnage anguipède, avec lesquels il offre une frappante analogie, tout en en différant par des particularités caractéristiques. Le personnage terrassé est ici une femme nue jusqu'au-dessous du ventre, par le fait que sa tunique a glissé du haut de manière à ne plus couvrir que les cuisses et les jambes. Elle est couchée à terre, se soulevant sur le coude gauche, le bras droit a disparu. A noter un détail essentiel : les extrémités inférieures *ne sont pas anguiformes*; il en subsiste le pied droit, qui devait être replié et placé derrière un des sabots du cheval retrouvé séparément; on s'en rend compte par la reproduction ci-dessous.



Fragment d'un groupe trouvé à Saint-Martin (Côte-d'Or).

L'autre pied de la femme s'allonge jusque sous l'extrémité de la queue du cheval, à laquelle il sert de support. Du cheval, il reste la jambe antérieure droite levée, dont le sabot pose sur la tête de la femme; la jambe antérieure gauche, fortement campée, passe derrière le dos de la femme et prend appui en plein sur le sol; c'est à peu près le mouvement du

piaffé; on possède aussi un important fragment de l'extrémité de la tête brisé à quelques centimètres en arrière de la commissure des lèvres; on y distingue les naseaux et la bouche entr'ouverte montrant les deux rangées de dents, *sans aucune* trace de mors.

De tous les groupes actuellement connus du cavalier et de l'anguipède, celui de Saint-Mathieu-en-Plouaret (Côtes-du-Nord) est peut-être le seul où soit aussi représenté un personnage féminin[1]; mais il faut noter qu'il est anguipède et dépourvu de tout vêtement, contrairement à celui de Saint-Martin. Ce dernier constitue donc une variante nouvelle très intéressante; malheureusement l'absence de tout débris du cavalier lui-même offre un obstacle sérieux à la comparaison. Est-on même bien assuré que le cheval était monté par un cavalier masculin? La question peut se poser, car parmi



Débris trouvé à Saint-Martin (Côte-d'Or).

les autres débris de sculpture du même gisement se trouve une tête imberbe surmontée d'une draperie flottante en forme de nimbe, comme un voile gonflé par le vent, et l'on peut se demander si elle appartient à une statue de femme qui aurait été assise sur le dos du cheval (voir le dessin).

Le monument de Saint-Martin n'apporte donc aucune lumière nouvelle pour résoudre, dans l'état actuel des choses,

1. Trévédy, *Le groupe équestre de Saint-Mathieu, commune de Plouaret (Côtes-du-Nord)*, avec planche (extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1887).

la question du type du cavalier et de l'anguipède dont la signification n'est pas encore établie[1]. Cette découverte constitue plutôt une difficulté de plus ; il en sera probablement ainsi tant qu'on ne connaîtra pas un exemple accompagné d'un bon texte épigraphique, clair et probant.

A la vérité, il y en a bien un : Peiresc avait relevé dans l'ancienne église de Riez une mosaïque où se lisait un distique accompagnant la représentation de Constantin Ier « sur un cheval foulant des pieds la figure d'un hōme, »

Rex Constantinus, leprosus, virque benignus,
Est factus sanus sacro baptismate tactus.

La pensée qui domine est évidemment religieuse, et on en pourrait conclure que l'ennemi terrassé symbolise le paganisme vaincu ; malheureusement le monument n'a pas l'âge voulu pour qu'on soit fondé à y voir autre chose qu'une ancienne tradition adaptée aux sentiments pieux de l'auteur du distique.

Néanmoins, il est curieux de constater que c'est précisément au temps de Constantin et de ses successeurs que l'on rencontre des documents qui semblent se rapporter plus ou moins directement aux représentations anguipédiques.

Ce sont des textes historiques et des types numismatiques que les archéologues n'ont pas encore utilisés ; il convient de les mettre en lumière.

Dans la *Vie de Constantin*, I, 5, par Eusèbe, se trouve un passage qui mentionne explicitement des représentations gigantomachiques, — le mot y est, — et l'on peut s'étonner que personne n'y ait encore fait attention : Τῆς δ'αὐτοῦ μοναρχικῆς ἐξουσίας τὴν εἰκόνα δούς, νικητὴν ἀπέδειξε παντὸς τυραννικοῦ γένους θεομάχων τ' ὀλετῆρα Γιγάντων, οἷ ψυχῆς ἀπονοίᾳ πρὸς αὐτὸν ἤραντο τὸν παμβάσιλέα τῶν ὅλων δυσσεβείας ὅπλα.

Voici un autre passage qu'il est également utile de relever. Au livre III, chap. III, de la même biographie, on lit :

1. Auguste Prost a attaché son nom à l'étude de cette série archéologique. Voy. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1879, p. 63-85, *passim* ; 1886, p. 139-144 ; 1887, p. 139-140 ; 1888, p. 106.

Ὁ μὲν δὴ καὶ ἐν γραφῆς ὑψηλοτάτῳ πίνακι πρὸ τῶν βασιλικῶν προθύρων ἀνακειμένῳ, τοῖς πάντων ὀφθαλμοῖς ὁρᾶσθαι προὐτίθει, τὸ μὲν σωτὴριον ὑπερκείμενον τῆς αὐτοῦ κεφαλῆς τῇ γραφῇ παραδοὺς, τὸν δὲ ἐχθρὸν καὶ πολέμιον Θῆρα, τὸν τὴν Ἐκκλησίαν τοῦ Θεοῦ δία τῆς τῶν ἀθέων πολιορκήσαντα τυραννίδος κατὰ βυθοῦ φερόμενον ποιήσας ’εν δράκοντος μορφῇ. Δράκοντα γὰρ αὐτὸν καὶ σκολιὸν ὄφιν ’εν προφητῶν Θεοῦ βίβλοις ’ανηγόρευε τὰ λόγια[1].

De ces textes il résulte que la victoire de Constantin sur Maxence et Licinius, ennemis avérés du christianisme, était de son temps considérée non seulement comme un triomphe militaire contre des usurpateurs, mais aussi comme un triomphe moral contre l'éternel ennemi du genre humain, dont ils n'étaient que les suppôts. C'est pourquoi elle a été représentée dans des compositions inspirées de la Gigantomachie classique avec un mélange de symbolisme biblique, voire même égyptien. Sans insister sur le combat légendaire de saint Georges et du dragon, que M. Clermont-Ganneau a rattaché au mythe d'Horus[2], on peut s'en tenir à des rapprochements positifs fournis par la numismatique.

Sur des petits bronzes de l'empereur Julien, restaurateur de tous les cultes païens, on lit la légende VOTA PVBLICA entourant les images d'Osiris et d'Isis, debout l'un en regard de l'autre, avec corps terminé en serpent[3]; c'est comme une revanche contre le petit bronze de Constantin Ier, à la légende SPES PVBLICA[4]; on y voit un dragon transpercé par la pointe inférieure de la hampe d'un labarum surmonté du monogramme chrétien. Sur des sous d'or de Valentinien III, de Pétrone, de Majorien et de Sévère III, ayant tous[5] la même légende VICTORIA AVGGG, le revers a

1. Migne, *Patrologie grecque*, XX, col. 916 et 1057.

2. Clermont-Ganneau, *Horus et saint Georges* (*Revue archéologique*, XXXII, 1877, et XXXIII, 1878).

3. Cohen, *Descr. des monn. impér.*, VIII², p. 58.

4. Cohen, *Ibid.*, VII², p. 292; la pièce est figurée, mais considérablement agrandie, dans le *Dict. des ant. chrét.* de Martigny, p. 611.

5. Cohen, *Ibid.*, VIII², p. 212, 220, 224, 228; pour les figures en photogravure, voy. les catalogues illustrés des collections de Quélen (nº 2313), d'Amécourt (nºˢ 806, 808), Montagu (nºˢ 814, 816).

pour type l'empereur tenant une Victoire dans la main gauche, un long sceptre surmonté de la croix dans la main droite, et écrasant, du pied droit, la tête d'un serpent à face humaine.

Le Dr Capitan, associé correspondant national, soumet à la Société un grand médaillon en bronze venant du sud de l'Espagne. M. Héron de Villefosse y reconnait une copie moderne de la patère de Lampsaque conservée au Musée de Constantinople.

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, présente une statuette en bronze récemment trouvée à Grand (Vosges) et qui lui a été communiquée par notre confrère M. Pierre.

« Cette statuette, retrouvée avec sa base, dont elle est détachée, représente un dieu Lare du type habituel, avec la tunique courte et flottante, les pieds chaussés de brodequins lacés, la tête laurée. De la main gauche, le dieu tient une patère à ombilic, tandis que la main droite tient élevé un rhyton à protomé de cerf. Sur le piédestal, devant le dieu, on voit la trace d'un objet aujourd'hui disparu, sans doute un autel.

« Tous les recueils de monuments antiques et les musées offrent un grand nombre de ces divinités, dont les particuliers conservaient l'image dans leurs laraires domestiques. Un des plus beaux spécimens que l'on connaisse a été trouvé à Rome, sur le Viminal, dans le laraire d'une maison antique[1]. »

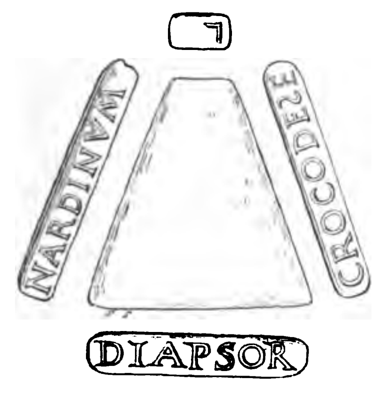
M. Héron de Villefosse, membre résidant, fait la communication suivante, en présentant les empreintes d'un cachet d'oculiste récemment découvert à Vertault (Côte-d'Or) :

« Ces empreintes m'ont été adressées par M. Lorimy, président de la Société archéologique de Châtillon-sur-Seine. Le cachet qui les a fournies a été trouvé, le 18 janvier dernier, isolé de tout autre objet, à 0m30 de profondeur sur le

1. Il a été publié par Jordan, *Annali del Inst. arch.*, 1882, p. 71 et suiv., pl. N.

béton d'une des pièces dépendant d'une habitation contiguë aux thermes de Vertault. Les fouilles, en cet endroit, ne sont pas terminées ; le terrain, d'aspect noirâtre, est mélangé de pierrailles, de cendres et de charbons. Les pièces voisines portent également des traces d'incendie.

« Ce cachet est en stéatite vert clair et légèrement marbré. Il affecte la forme d'un triangle dont l'angle supérieur aurait été abattu. La base de ce triangle mesure $0^{m}03$; sa hauteur est exactement aussi de $0^{m}03$.



Cachet d'oculiste trouvé à Vertault (Côte-d'Or).

« Il porte sur ses tranches, larges d'environ $0^{m}05$, les inscriptions suivantes :

1°	DIAPSOR	*diapsor(icum).*
2°	CROCODESE	*crocodes e...*
3°	. . . L . . .	*...l...*
4°	NARDINVM	*nardinum.*

« La lettre L, encore visible sur le pan coupé au sommet du triangle, appartient à une ancienne inscription, et ce vestige prouve que le cachet a été retaillé. Je reviendrai plus loin sur ce détail.

« Ces inscriptions ne renferment que des noms de collyres.

On a dit tout ce qu'on pouvait dire sur les collyres *diapsoricum*, *crocodes* et *nardinum;* il est inutile d'insister à nouveau sur ce sujet. Il faut toutefois remarquer que le mot *crocodes*, inscrit sur la tranche 2, est suivi de la lettre E, qui probablement est la lettre initiale d'une qualification du *crocodes;* je propose de lire : *crocodes e(uodes)*. On connaît déjà le *crocodes dialepedos*, le *c. dyamiseos*, le *c. diamisus*, le *c. diopobalsamum*, le *c. paccianum*, le *c. regium t. p.*, le *c. sarcofagum* et l'*apalocrocodes*. Il faudra, je crois, ajouter à cette nomenclature le *crocodes euodes*.

« Le nouveau cachet de Vertault ne porte aucun nom d'oculiste ni aucun nom de maladie. M. Lorimy, sur ma demande, a bien voulu examiner les côtés plats; ils sont absolument nets et ne présentent pas la moindre trace de graffite. C'est le second cachet d'oculiste découvert à Vertault. Il y a une douzaine d'années, j'ai communiqué à la Société le beau cachet carré de *Q. Albius Vitalio*[1], qui était sorti du même sol et qui est aujourd'hui conservé, comme le présent cachet anonyme, dans l'intéressant Musée de Châtillon-sur-Seine.

« Les cachets d'oculistes romains ont ordinairement une forme carrée ou au moins rectangulaire. On en connaît une dizaine en forme de réglette. Deux seulement affectent la forme triangulaire : le premier a été trouvé à Besançon[2]; la provenance du second n'est pas connue[3]. Le nouveau cachet de Vertault est donc le troisième cachet connu en forme de triangle.

1. *Bulletin des Antiquaires de France*, 1884, p. 159.

2. Il faisait partie en 1866 de la collection Sichel; il appartient aujourd'hui à notre confrère Robert Mowat. *C'est le plus petit et le plus mince de tous les cachets connus.* Sa forme est celle d'un triangle dont les angles seraient abattus; l'inscription est gravée sur la base du triangle. Cf. Ém. Espérandieu, *Recueil des cachets d'oculistes romains*, n. 31.

3. Après avoir fait partie de la collection Crignon de Montigny, ce cachet est entré à la Bibliothèque nationale (Cabinet des médailles). H. Thédenat et moi nous en avons publié un dessin (*Cachets d'oculistes romains*, t. I, p. 14). Cf. Ém. Espérandieu, *Recueil*, n. 124.

« Il est tout à fait certain que, primitivement, ce cachet était de forme rectangulaire et qu'il a été retaillé pour recevoir de nouvelles inscriptions sur deux de ses tranches. Le mot DIAPSOR(*icum*), gravé sur la base du triangle, montre des lettres différentes de celles des autres tranches, d'une forme meilleure et d'une gravure plus soignée. C'est la seule inscription qui subsiste intacte du cachet primitif, dont il est facile de retrouver la forme et les dimensions. En effet, si on élève une perpendiculaire à chacune des extrémités de la tranche qui porte le mot DIAPSOR, ces perpendiculaires viendront couper le prolongement d'une ligne passant par le sommet du triangle et parallèle à sa base. On obtiendra ainsi un cachet carré mesurant exactement $0^{m}03$ sur chacun de ses côtés; cette figure donnera la forme exacte du cachet primitif. Rappelons, comme nous l'avons déjà dit, que sur le pan coupé, au sommet du triangle, on voit distinctement la lettre L, dernier vestige d'un nom de collyre qui était inscrit sur la tranche du cachet primitif, parallèle à la tranche portant le mot DIAPSOR(*icum*).

« Cette petite démonstration permet d'établir un fait. C'est que la forme normale des cachets était la forme carrée. Les cachets en forme de réglette ou en forme de triangle sont des cachets retaillés.

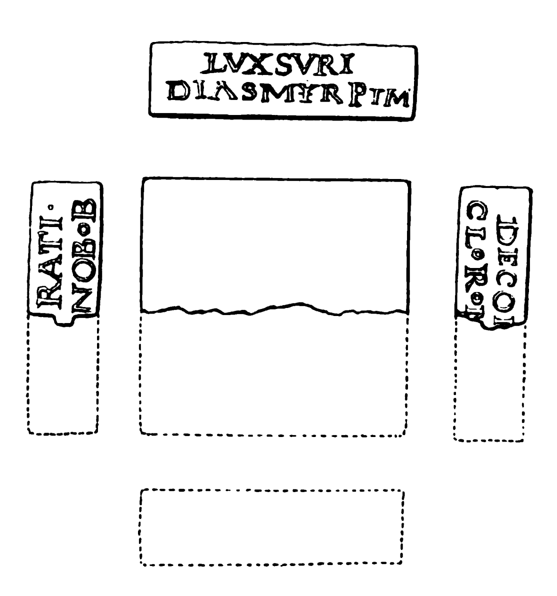
« Il y avait aussi probablement des dimensions normales pour les cachets. Souvent on retaillait le cachet sans en changer la forme. Quand la retaille portait sur les quatre faces à la fois, le cachet conservait sa forme primitive, mais perdait un peu de ses dimensions en tous sens : on obtenait un carré plus petit. Quand l'opération attaquait deux côtés parallèles plus profondément que les deux autres côtés, le cachet s'allongeait tout en restant rectangulaire.

« La retaille d'un cachet pouvait être motivée par des raisons très diverses, soit parce qu'il changeait de mains par suite de la mort ou de la retraite du possesseur, soit parce qu'il était endommagé.

« Un cachet d'oculiste brisé[1] a été découvert à Entrains

1. On en a trouvé plusieurs en cet état. Je puis rappeler, entre

(Nièvre) il y a une dizaine d'années. Il était resté inédit dans la collection de M. Delimoges ; notre confrère M. Sarriau vient de le publier et d'en donner un bon fac-similé[1]. Ce cachet avait été brisé en deux fragments à peu près égaux et on n'a pu en recueillir que la moitié. Primitivement, il était de forme carrée. Dans l'état où il se trouve aujourd'hui, si on



Cachet d'oculiste trouvé à Entrains (Nièvre).

voulait l'utiliser de nouveau, on obtiendrait, en le retaillant, un cachet rectangulaire de forme allongée. Il n'y a plus qu'une seule tranche intacte. On lit :

autres, celui d'Orbe (Suisse), dont j'ai donné la description dans le *Bull. des Antiq. de France*, 1894, p. 218.

1. *Les inscriptions romaines d'Entrains* (*Nièvre*), p. 12 (extrait du *Bulletin de la Société nivernaise*, 1896).

1°	LVXSVRI	*Luxsuri(i).*
	DIASMYRPIM	*diasmyr(nes) p(ost) im(petum).*
2°	DECO*rati*	*Deco[rati].*
	CLoRoN...	*cloron.*
3°	*deco*RATI	*[deco]rati.*
	*coeno*NOBOB	*[coeno]n obob(alsamatum).*
4°	*(manque)*	

« Comme on le voit, ce cachet porte à la fois les noms de *Luxsurius* et de *Decoratus*. Sur la tranche 3, le nom du collyre inscrit reste incertain ; j'ai supposé *coenon* parce que ce mot présente le même nombre de lettres que *cloron*, mais on trouve sur les cachets d'autres noms de collyres terminés par N, comme *cirron*, *cycnion*, *faeon*, *hyginon*, *sphaerion*, etc.

« Un premier cachet, portant le nom de *L. Terentius Paternus*, avait été trouvé à Entrains il y a près de cinquante ans[1]. »

« Puisque j'ai parlé de la publication de notre confrère M. Sarriau sur les *Inscriptions d'Entrains*, je voudrais ajouter ici un mot à propos d'un petit texte qui porte dans son recueil le n° III[2] et qui est donné, p. 8, en fac-similé.



Base votive trouvée à Entrains (Nièvre).

« C'est une base de statuette portant une inscription mutilée, pour l'interprétation de laquelle notre confrère s'est

1. Je l'ai publié dans les *Antiquités d'Entrains*, 1879, n. 18; cf. Héron de Villefosse et Thédenat, *Cachets d'oculistes romains*, t. I, p. 175, avec une vignette.
2. *Op. cit.*, p. 7.

exprimé en termes très réservés. Je serai plus affirmatif que lui. Je n'hésite pas à voir dans cette inscription un texte relatif au culte de Mithra[1], texte qui doit être complété et transcrit de la façon suivante :

*au*G·SACR·DEO
*invi*CTOMYTS
·····*ne*STOR

« [*Au*]*g*(*usto*) *Sac*(*rum*) *deo* [*invi*]*cto Myt*(*hrae*) *S*(*oli*) . . . . [*ne*]*stor*.

« Il est absolument certain que l'avant-dernier caractère de la seconde ligne se compose de deux lettres conjuguées, un Y traversé, au-dessous de la fourche, par une barre horizontale formant T. Grâce à l'obligeance de M. Sarriau, j'ai pu vérifier le fait sur la pierre originale qui lui appartient : on peut le constater aussi sur l'excellent dessin qu'il en a publié. Il est hors de doute que le groupe MYT contient l'abréviation du nom *Myt*(*hras*) précédé des épithètes ordinaires *deus invictus* et suivi du mot *S*(*ol*) qui, le plus souvent, est placé en tête de la formule.

« La ligne 3 contenait sans doute les noms du dédicant. Je ne crois pas qu'on puisse songer au mot [*quae*]*stor*, comme on l'a supposé. Les dernières lettres appartiennent évidemment à un cognomen comme [*Ne*]*stor* ou [*Ca*]*stor*, ainsi que l'a proposé M. Sarriau. Le mot *Mithra* écrit avec un Y se rencontre dans plusieurs inscriptions connues. Par exemple :

« En Pannonie : *Soli invicto Mythrae*[2].

« En Norique : *Soli invicto Mythr*(*ae*)[3].

« En Dacie : *Soli invicto Mytrae*[4].

1. Il faut le joindre aux documents recueillis par M. le professeur Franz Cumont, *Textes et monuments relatifs aux mystères de Mithra*, 4 fasc. in-4°. Bruxelles, 1894-1896.

2. *Corp. inscr. lat.*, vol. III, n° 3260.

3. *Ibid.*, n° 4800.

4. *Ibid.*, n° 7685.

« En Cappadoce : *Soli invicto Mythrae*[1].

« En Italie : *Soli invicto Mythras*[2].

« On peut citer également des textes où les différents termes de la formule adoptée pour exprimer les noms du dieu Mithra se présentent exceptionnellement dans le même ordre que sur le fragment d'Entrains. Ainsi :

« En Pannonie : D · INVICTO MITRE S[3]

« — — : D · IN · M · S[4]

« A Rome : D · I · M · S[5]

« Ces trois textes doivent être transcrits : *D(eo) invicto M(ithrae) S(oli)*.

« Pour le dernier, les éditeurs du *Corpus* proposent de lire : *D(eo) i(nvicto) M(ithrae) s(acrum)*. C'est une erreur, il faut lire : *S(oli)*.

« Il est donc inutile de chercher dans le fragment d'Entrains le nom d'une divinité gauloise; ce fragment appartient à un monument consacré au dieu Mithras, qui malheureusement ne nous est pas parvenu dans toute son intégrité. La perte de la statuette qui surmontait cette petite base est particulièrement regrettable. »

Séance du 10 Février.

Présidence de M. l'abbé Thédenat, président.

Ouvrages offerts :

Baye (baron de). *Causerie devant quelques toiles de l'École moderne en Russie.* Paris, 1897, in-8°.

Carton (Dr). *Le sanctuaire de Baal-Saturne à Dougga.* Paris, 1896, in-8°.

1. *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1888, p. 425.
2. *Corp. inscr. lat.*, vol. X, n° 204.
3. *Ibid.*, vol. III, n° 4237.
4. *Ibid.*, n° 4359.
5. *Ibid.*, vol. VI, n° 714.

Desnoyers. *Monnaie au type de Louis XII.* Orléans in-8°.

— *La maille d'or de Beaugency.* Orléans, 1896, in-8°.

— *Découvertes archéologiques faites dans le départem Loiret.* Orléans, 1896, in-8°.

— *La statue de Dunois et l'autographe du pape Cali du Musée de Jeanne d'Arc.* Orléans, 1896, in-8°.

Guiffrey (Jules). *Anatole de Courde de Montaiglon. biographique.* Paris, 1897, in-8°.

Loisne (comte A. de). *Un tarif de frais judiciaires à au commencement du XVI[e] siècle.* Saint-Omer, 189

— *Les fiefs relevant du château de Béthune.* Abbevill in-8°.

Montaiglon (A. de). *Notice sur l'ancienne statue équ Louis XIII, suivie de sonnets sur le Jugement de Michel-Ange.* Paris, 1874-96, in-8°.

Polivanoff (V.). *La Nécropole de Mouranka. Recher l'archéologie de la Russie centrale.* 1896, in-8° (en avec résumé en français).

Le baron de Baye, membre résidant, dépose sur le un ouvrage de M. W. Polivanoff, président de la c sion scientifique du gouvernement de Simbirsk, que l'a chargé d'offrir à la Compagnie :

« Cette publication, consacrée à la nécropole d ranka, est accompagnée de planches représentant qu uns des nombreux objets exhumés de ce vaste cimet M. Polivanoff. Des échantillons de l'intéressant r funéraire sorti de ces tombeaux ont été déjà présen Société. L'examen des crânes, le mode de sépultu coutume chez les femmes de porter les cheveux fixé tige de bois par un ligament font penser que la po ensevelie à Mouranka est finnoise. On sait que l'em Bulgares, puis celui des Tatares de la Volga et de la avait soumis les Finnois de la région. »

M. Guiffrey, membre résidant, dépose sur le bur notice biographique sur notre regretté confrère An Courde de Montaiglon, dont il est l'auteur.

Correspondance.

M. Arthur Lemaire écrit pour remercier la Compagnie de l'avoir élu associé correspondant national.

M. Homolle envoie à la Société le programme des fêtes qui doivent avoir lieu à Athènes pour le 50e anniversaire de la fondation de l'École française.

Travaux.

M. Corot, associé correspondant national, envoie un essai de restitution du dessin intérieur d'un rasoir de bronze ajouré du Musée de Saint-Germain.

« Il existe au Musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain, salle VI, vitrine 6, série C, un rasoir ajouré à double tranchant, en bronze, provenant des fouilles faites par M. de Saulcy dans un tumulus du bois de la Perrouse, à Cussy-la-Colonne (Côte-d'Or).

« Ce curieux objet a déjà été plusieurs fois publié[1].

« Dans ses parties conservées, ce rasoir offre une grande analogie avec un autre monument de ce genre, trouvé par M. le docteur Brulard dans le tumulus de Trembloi, à Magny-Lambert.

« Ces deux monuments, tout en ne sortant pas du même moule, ont cependant un degré de parenté assez grand pour qu'on puisse les compléter l'un par l'autre. »

M. G. Vernet, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Au printemps dernier, j'ai fait en Espagne un voyage qui avait pour but principal la recherche et l'étude des

1. Éd. Flouest, *Le tumulus du bois de Langres*, pl. II, fig. 6 (*Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur*, 8e année, 1871). — De Saulcy, *Fouilles des tumulus du bois de la Perrouse*, pl. II, fig. 3 (*Bull. de la Soc. des sciences hist. et nat. de Semur*, 13e année, 1876).

mosaïques anciennes et des documents épigraphiques inédits; si j'ai pu réunir de nombreux croquis, dessins ou photographies de mosaïques, j'ai été moins heureux pour les inscriptions. J'ai recueilli cependant le texte d'une quarantaine de fragments ou inscriptions complètes, sans grand intérêt historique; elles concernent presque toutes des personnages de rang tout à fait inférieur.

« *Tarragone*. — Une des dernières inscriptions trouvées à Tarragone vient compléter la série déjà nombreuse de celles qui concernent les flamines de la province. Cette inscription a été publiée récemment par M. Hübner dans le ***Boletin de la Real Academia de la historia de Madrid***, tome XXV, p. 393. Elle a été trouvée auprès de la porte droite du transept de la cathédrale. C'est l'ancien piédestal d'une statue utilisé, ainsi que quelques autres qui se trouvent à côté, pour former la base d'une colonne. Légèrement endommagée à la partie droite, elle est d'une lecture très facile, excepté à la 8e ligne où se trouvent neuf ou dix lettres auxquelles on ne peut attacher aucun sens. M. Hübner n'a pas proposé de restitution, mais M. Fidel Fita propose par analogie avec les inscriptions du *Corpus*, t. II, nos 4224, 4225, 4240 [PRAEF](*ecto*) [CE]LEIVS(*orum*) MARIS [BAL(*earici*)] en formant *Celeius* du grec κέλης et du latin *celox*, préfet de la flotte légère de la mer Baléare. Cette restitution très ingénieuse me semble devoir être écartée pour la même raison que les restitutions proposées par M. Hübner pour les deux premières lignes. En effet, la place manque pour intercaler un nombre de lettres aussi considérable. M. Hübner a eu sans doute entre les mains un dessin et non une photographie. Sur la pierre et sur la photographie on voit très bien à la fin des trois premières lignes la trace de la moulure du cadre. A la 9e ligne, le N de *quinque* est la seule lettre à ajouter. En admettant même l'inégalité des lignes si fréquente, on ne peut croire qu'à la 7e ligne, où les caractères sont de même grandeur qu'aux lignes précédentes, on puisse rétablir huit lettres. Il paraît difficile de compléter le texte autrement que de la façon suivante :

M · IVLIO · Q · *se*
RENIANO · ADO
VO · EX · LVC*ens*
OMNIB · HO*nor*
IN · RE · PVBLI*ca*
FVNCTO · SA*cer*
ROMAE · ET · AV*g*
LEIVS · MARI*s ad*
ƎCTO · IN · QVI*n*
QVE · DECVR · EQ*uit*
ROMANOR · *a divo*
COMMODO · F*lam*
P·H·C·PATRONO·*b·m*

« Sur une autre base de colonne on remarque un fragment d'inscription ainsi conçu :

L·ANTONIO·L. . .
. . . . . .

« A côté de ces monuments épigraphiques on a trouvé deux sarcophages peu intéressants.

« *Carthagène.* — Il vient de se former dans cette ville une Société des amis du pays, sous les auspices de M. Martin, consul de France, et de M. Manuel-Fernandez Villamarzo, correspondant de la Real Academia de la historia de Madrid. Cette société a réuni dans des vitrines quelques amphores, des fragments de sculptures, des lingots de plomb avec inscription, des ustensiles ayant servi dans l'antiquité à l'exploitation des mines et des inscriptions. Voici celles qui sont inédites :

1° L·FVLVIO·Ɔ·L·
DEMOSTHENI

Marbre noir, 0m62/0m40, gravé avec beaucoup de soin; trouvé dans le faubourg de Santa-Lucia.

2° L · MAGIO
CŃ · F · FAB
SABELLO
AED · ĪĪ VIRO

0^{m}40/0^{m}35, provient du vieux château.

3° L' NOSTE
L'L'■ERVE
SALVE

0^{m}42/0^{m}30, trouvée il y a un an à un kilomètre de Carthagène, près de la Turra vegla.

4° VS·CN·F·MEN
' · F · POLLIO
· PORTICVM
I · Q · P

0^{m}82/0^{m}50, trouvé dans la démolition de l'ancien hôtel de ville.

5° DE · DECVRION
S V

Trouvé au commencement de l'année dernière dans un des murs d'enceinte de l'arsenal.

6° S·SEX·Γ
S·C·F·MANCA

Débris provenant de l'hôtel de ville.

7° SC. . . . . . IAM
D · S · P · FECIT

Trouvé sur l'emplacement de l'ancien château.

8° C · P R

Trouvé en mars dernier au vieux château. Hauteur des caractères, 0m23.

9° M · REP DO
P O

Débris provenant de l'ancien hôtel de ville.

« 10° Hübner, *Corp. inscr. lat.*, vol. II, n° 3421, cite :

INVS · Q · PRO · PR · AED
NICES·COLA·ANTE·AEDEM·EX·PEQVNIA

Cette inscription existe au Musée en deux morceaux. Par derrière on remarque les lettres suivantes, qui n'ont pas été aperçues par Hübner :

M M
PAV AENTA
VIVI ICA

Ces lettres, auxquelles on ne peut attacher aucun sens, proviennent sans doute d'une ancienne inscription, dont le graveur avait utilisé le marbre en le retournant pour graver la seconde.

« 11° Hübner, *Corp. inscr. lat.*, vol. II, n° 3435, cite une inscription, gravée sur un cube de pierre, dont le côté droit laisse voir quelques lettres qui ont échappé au savant éditeur :

BACIS
L·L·SAL

« 12° Enfin l'inscription n° 3511 du t. II du *Corpus*, signalée comme perdue, figure au Musée, mais toute la partie droite de l'inscription manque.

C·VARI*o·c·l*
PROTO·*exs*
TESTAM*ento*
VERGILI*ae*
AN·VI·*ave*

« *Murcie*. — Trouvée dernièrement; appartient à un particulier :

D · M
ANTONIA
SAMBARVL
LA · ANN · XV
HIC·SITAEST
S · T · T · L

« *Séville*. — Musée provincial.

1° D · M · S
CALCALI
TYCHE
H·S·E·S·T·T·L

Marbre blanc, 0m26/0m10; provient de Mérida.

2° D · M · S
RVIVLAE·ANN
VIIII·CASTRICIVS
VICTORINVS
AVVS FECIT
H · S · E·S·T·T·L

Marbre blanc, 0m18/0m21; provient de Mérida.

3° D · M · S
SEN · SACOMIO
ANN · VIIII · SEN
LVCROSA FILIO
PIENTISSIMO FEC
H · S · E · S · T · T · L

Marbre blanc, 0m20/0m18; provient de Mérida.

4° IRMIA
AELIVS·FE
ᴖRI · VARIS
E·S·T·T·L

Marbre blanc ; provient d'Italica.

5° ACCI
ODOR
NF

Provient d'Italica.

6° MOP'
SIMO

Provient d'Italica.

« L'Ayuntamento de Séville renferme un petit musée municipal créé par les soins de M. José Gestozo y Perez. Il comprend une salle au rez-de-chaussée et une au premier. La salle du bas contient quelques sculptures, parmi lesquelles le bas-relief phénicien, biche allaitant son faon, en pierre sableuse, de l'ancienne collection Gago, et un cippe provenant de Marchena, qui représente un cheval au galop près d'un palmier. Presque toutes les inscriptions du Musée sortent de la collection Gago. Parmi les autres les suivantes sont inédites :

7° D · M
AVLLIA
LVSITANA
ANN·❦ X
H·S·E·S·T

Cippe trouvé dans des travaux faits à la tour de la Giralda de la cathédrale de Séville.

8° SEXTVRIVS
SVAVIS
AN · LXXIV
C·S·H·H·S·E·S·T·T·L

Marbre blanc, $0^{m}29/0^{m}29$.

9° D · M · S
RVF·AN·XXIII

Provient de Villafranca de los Banos.

10° MENE · ANNOR
LXXXI PIA IN
SVIS·H·S·E·S·T·T·L

Marbre blanc, 0^{m}18/0^{m}18.

11° D · M · S
IVLIAE DOCIAE
ANN·XXXVI
SENTIVS AGRIPPA
VXORI·PIISSIMAE·FEC

Marbre blanc, 0^{m}18/0^{m}20.

12° D · M · S
P · MARCIVS
ANN · V
PIVS IN SVIS
H·S·E·S·T·T·L

Marbre blanc.

13° D·CORNELIVS VIRGVLEI
EYTYCHE FVERVS RESTITVIT

1^{m}20/1^{m}20; provient d'Osuna.

14° S · CVM
CIRIBVS·IRI·IM

15° D · M · S
STIS SER
ANNOR · XXX
PIA IN SVIS
H·S·E·S·T·T·L

0^{m}18/0^{m}20.

16° D · M · S
GRATVS
VIVI SECVNDI
NVMMERATI
F·P·S·ANN·XXV
H·S·E·S·T·T·L

Marbre blanc.

17° SALVTI
SECVND
APRO SA
LVTE PLV
SEVERIA
NI EX VOTV
A·LIB·ARA
M·POSVIT

Marbre blanc, 0m24/0m11 ; provient de Coria.

18° D · M · S
AIATIO APRO
COME AN·LXX
AIATIA EVRO
DICE PATRI
FEC ꝭ

0m42/0m19.

Collection de M. Antonio Ariza.

19° D · M
CLARTEM
CONIVGI
RABILI·C
R

Provient de Mérida.

« Quand on se rend de Séville à Italica, aujourd'hui San-

tiponce, entre l'ancien couvent de San Isidoro et le village se trouve à gauche en contre-bas de la route une maison attenant à un petit enclos. Au-dessus de la porte, José Rodriguez, briquetier de son état, mais chercheur de trésors et d'antiquités comme tous ses compatriotes, a fait peindre l'enseigne suivante :

« *Grande y artistico descubrimiento romano.*

« En bouleversant presque tout son jardin, il a découvert une statue de Minerve combattant, de marbre blanc, en deux morceaux. La tête, le bras droit, le poignet et la main gauche manquent. Drapée d'une façon peu harmonieuse, les plis retombent raides; c'est une œuvre qui ne se rapproche guère des autres statues trouvées dans cette localité et dont l'ensemble est peu plaisant. Son propriétaire était peut-être ce vieux Romain chauve dont le buste a été trouvé dans une des salles de la villa découverte avec deux autres têtes de femme de très bonne conservation. C'est en effet une villa tout entière qui a été fouillée, car j'ai mesuré près de 185 mètres carrés de pavés en mosaïques. La plus importante représente en son médaillon central une femme assise sur un taureau rappelant tout à fait la Galathée chevauchant un monstre marin d'Elche. Ce médaillon circulaire est inscrit dans un carré aux angles intérieurs duquel se trouve la tête du Christ, accompagnée de deux dauphins.

« Une autre mosaïque de la pièce contiguë nous montre un petit génie dont on n'aperçoit plus que les ailes, la tête et le haut du corps. Dans le champ on lit cette inscription :

PERISSOTERVS DICIT
Q AL
EXS
AN
DER

« M. Rodriguez a trouvé encore des monnaies de la fin du IIe siècle et du IIIe, des lampes, des clochettes en bronze

de forme analogue à celles employées aujourd'hui pour être suspendues au cou des bestiaux, de grosses agrafes en plomb servant à assembler les pierres, enfin deux fragments d'inscription :

1° C · VETIVS
ALGANTVS

2° ET ORDINE
D

« A tous les touristes qui passent, il vend au jour le jour ses trouvailles sans que personne essaie de diriger les recherches, de tirer profit des fouilles pour l'étude de l'emplacement d'Italica et de ses diverses transformations. Je me suis mis en rapport avec deux propriétaires de terrains assez bien situés et, à mon prochain voyage, j'espère pouvoir rapporter et soumettre à la Société autre chose que des photographies. En attendant, je me fais un plaisir de lui offrir celles que j'ai rapportées de ma première excursion en Espagne. »

M. Babelon, membre résidant, attire l'attention de la Société sur de petits monuments de bronze très communs et dont la plupart des musées conservent des spécimens : ce sont des tubes cylindriques dont la surface extérieure est hérissée de pointes. Ces tubes sont la plupart du temps désignés dans les catalogues sous le nom de masses d'armes, et l'on supposait qu'ils étaient adaptés à l'extrémité d'un manche plus ou moins long pour être maniés comme une massue. Des découvertes récentes faites en Grèce, notamment à l'Acropole d'Athènes, établissent au contraire que ces tubes de bronze hérissés de pointes faisaient partie de mors de chevaux. Ceux dont les dimensions sont telles qu'elles n'auraient pas permis au cheval de fermer la bouche, ou ceux dont les pointes sont si longues et si acérées qu'elles eussent torturé le cheval, doivent être considérés comme provenant de mors votifs. Les Musées du Louvre, de Berlin et d'Athènes conservent plusieurs spéci-

mens de ces mors où les rondelles à pointes sont encore en place, ce qui ne permet plus désormais de méconnaître leur véritable rôle.

A la suite de cette communication, M. Héron de Villefosse présente quelques-uns des mors antiques en bronze les plus intéressants de la collection du Louvre. Il attire en particulier l'attention sur un mors trouvé à Corinthe et récemment acquis (MNC. n° 1820) le 22 février 1894. Ce mors est muni de disques et de cylindres hérissés de pointes, semblables aux petits objets qui viennent d'être signalés. La vue de ces disques et de ces cylindres, mis en place sur le mors, confirme les remarques qui précèdent. MM. Babelon et le général Pothier présentent à ce sujet quelques observations.

M. Enlart, associé correspondant national, communique et commente un dessin du XVIII[e] siècle représentant l'édicule, détruit à la Révolution, qui abritait la fontaine du cloître de Beaulieu, près Loches. Il démontre que ce monument, dont on attribuait l'érection à Foulques Nerra et dans lequel on avait cru voir le prototype des pyramides coniques des clochers poitevins et saintongeais, ne pouvait être antérieur au milieu du XII[e] siècle et appartenait non au type du clocher de Saint-Front de Périgueux, mais à celui du clocher vieux de Chartres. La restitution faite en 1875 par M. de Salies d'après les descriptions anciennes est assez éloignée, en effet, du dessin que M. Enlart a eu la bonne fortune de retrouver.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, dépose sur le bureau plusieurs photographies qu'il doit à l'obligeance de M. P. Thiers, membre de la commission archéologique de Narbonne.

Ces photographies représentent de profil, à droite et à gauche, une tête, en marbre blanc, d'un très bon travail, qui fut trouvée en 1895 au cimetière de Narbonne. La figure a été malheureusement fort détériorée et le nez a disparu. La couronne en feuillage de pin, nouée derrière la tête, les

oreilles pointues, les boucles de cheveux qui descendent le long des joues jusqu'au bas des oreilles et couvrent la partie postérieure du cou, montrent avec évidence que c'est la tête d'un jeune Satyre.

Le type des Satyres adolescents a fourni aux artistes de l'époque hellénistique le sujet d'aimables et nombreuses créations : c'est à cette série que se rattachait le Satyre de Narbonne. Le travail en est excellent. Très supérieur au Satyre d'Arles, il est traité avec la même aisance que le Satyre de Vienne, mais la coiffure et la disposition des cheveux sont tout à fait différents. Comme le Satyre de Madrid, comme le jeune Satyre du Louvre, trouvé en 1782 à Tivoli dans la villa d'Hadrien[1], il porte une couronne en feuillage de pin. Loin d'être sommaire, l'exécution de la tête est tout à fait poussée; certaines boucles de cheveux et les oreilles se détachaient visiblement du marbre. Quoique très mutilée, la figure respire encore la jeunesse et la vie. On n'a malheureusement recueilli aucun débris de la statue à laquelle cette tête appartenait : tout porte à croire que la tête était depuis longtemps détachée du corps lorsqu'elle est venue échouer dans le terrain où elle a été découverte. Une constatation, qui a son prix à l'heure où on s'occupe avec tant d'intérêt de la patine des monuments antiques, a été faite par M. Thiers. Certaines taches foncées sont visibles sur le front. Ce sont les restes d'une couche de vermillon qui n'a pas encore complètement disparu. Avant de déposer cet enduit, on avait dû préalablement polir le marbre avec soin, puis y passer de la cire. Les traces de ce travail, constatées par M. Thiers, sont visibles sur les photographies. La joue droite et le cou sont encore tout à fait lustrés et l'enduit les a préservés des incrustations. Le marbre en cet endroit est tellement poli et brillant qu'on le prendrait pour de l'albâtre.

1. *Catalogue sommaire des marbres antiques*, n. 318 ; Fröhner, *Notice de la sculpture antique*, n. 260; Chabouillet, *Description des antiquités du cabinet Fould*, pl. IV et V.

Séance du 17 Février.

Présidence de M. l'abbé Thédenat, président.

Ouvrages offerts :

Duval (Louis). *Argentan et ses environs durant la Ligue.*

Correspondance.

M. Homolle, membre résidant, directeur de l'École française d'Athènes, invite la Compagnie à se faire représenter aux fêtes du cinquantenaire de l'École française d'Athènes.

La Société désigne MM. Delaborde et Girard pour la représenter à ces fêtes.

Travaux.

M. P. Girard, membre résidant, fait la communication suivante :

« Des observations présentées à la séance du 10 février 1897 par nos confrères MM. Babelon et Héron de Villefosse sur divers mors antiques, dont quelques-uns appartiennent au Musée du Louvre, on peut rapprocher un article de M. Lechat[1], consacré à un monument du même genre trouvé en 1888 sur l'Acropole d'Athènes, dans le remblai dit « remblai de Cimon ». Le lieu de la découverte permet de le rapporter à la première moitié du ve siècle avant J.-C. Les pointes arrondies qui garnissent l'embouchure prouvent que les Athéniens connaissaient déjà, à cette époque, l'usage de ces aspérités qu'on remarque sur un grand nombre de mors ou de fragments de mors conservés dans nos collections, et qui, selon toute apparence, étaient destinées à exercer sur la langue du cheval une pression plus ou moins douloureuse. En même temps que ce monument,

1. *Bull. de corr. hell.*, 1890, p. 385 et suiv.

M. Lechat en étudie un autre, qui faisait partie, en 1890, de la collection de M. Carapanos. Ce second mors, beaucoup plus compliqué, est identique à l'un de ceux que possède le Louvre.

« Il n'est pas sans intérêt d'examiner ces objets à la lumière des renseignements techniques que nous fournissent les auteurs. D'un passage de Pollux (I, 184), il résulte que les différentes pièces du mors s'appelaient, celles qui étaient creuses, ἐχῖνοι (ce terme désigne évidemment ces manchons hérissés de pointes et mobiles autour d'un axe, que présentent le mors Carapanos et l'un des mors du Louvre); celles qui étaient rondes et dentelées (περιφερῆ καὶ πριονωτά), τροχοί (ce sont les rondelles à arête vive, — sans doute, cette arête était parfois dentelée comme une scie, — qu'offrent les deux mêmes monuments). Pollux nomme encore d'autres pièces qu'il qualifie de στερεὰ καὶ προμήκη καὶ ἀλλήλοις ἀντεμπλεκόμενα ἐν ἁλύσεως εἴδει, et qui étaient appelées δακτύλιοι ou δάκτυλοι. Cette description conviendrait assez bien au mors de l'Acropole. Xénophon (*De re eq.*, X, 6 sqq.) conseille pour le dressage l'emploi de deux mors, l'un lisse (λεῖος), garni cependant de τροχοί de faible dimension, l'autre muni de τροχοί plus grands et plus lourds et d'ἐχῖνοι aux pointes acérées. On ne peut douter, d'après cela, que ces rondelles qui choquent si fort nos habitudes n'aient été placées dans la bouche du cheval, au moins quand on avait affaire à un animal difficile; suivant Pollux (I, 148), le cheval les *mâchait*, δακτύλιοι ἐχῖνοι τρίβολοι, οὓς μασᾶται ὁ ἵππος; elles servaient, dit Xénophon, à l'empêcher de saisir le mors avec les dents; leur diamètre était quelquefois tel qu'elles l'obligeaient à tenir la bouche ouverte (χάσκειν) et, par suite, rendaient impossible tout contact des dents avec le mors. »

M. de Villenoisy, associé correspondant national, donne à ce sujet quelques explications.

M. E. Michon, membre résidant, fait la communication suivante :

« L'exemple de notre président, M. l'abbé Thédenat, dont

vous n'avez pas oublié la *Note sur un exemplaire des « Fragmenta Vestigii veteris Romae de Bellori*[1] », qu'il avait acheté sur le parapet des quais, et la lecture que vous a faite, à notre dernière séance, M. Vernet de quelques passages du rapport rédigé par lui à la suite de sa mission en Espagne, m'engagent à mettre sous vos yeux une autre emplette faite dans la boîte d'un bouquiniste.

« Il s'agit de deux volumes in-8° de 363 et 382 pages intitulés : *Nouveau | Voyage | en | Espagne | fait en* 1777 *et* 1778 | *dans lequel on traite des Mœurs, du Carac|tère, des Monuments anciens et modernes,* | *du Commerce, du Théâtre, de la Législlation des Tribunaux particuliers à ce | Royaume, et de l'Inquisition; avec de | nouveaux détails sur son état actuel, et | sur une procédure récente et fameuse,* | *à Londres | chez P. Elmsly, dans le Strand;* | *et se trouve à Paris,* | *chez P. Théophile Barrois, Jeune, rue | de Hurepoix, près le Pont Saint-Michel,* | *M.DCC.LXXXII.* Le premier volume de cet ouvrage renferme la transcription en caractères épigraphiques d'un certain nombre d'inscriptions. Je ne fus pas peu surpris en me reportant au *Corpus inscriptionum latinarum* de constater que M. Hübner, néanmoins, n'en fait point mention dans sa bibliographie, ni au tome II, ni au *supplementum.* Il ne le cite pas davantage dans ses *Monumenta linguae ibericae* publiés en 1893, ni enfin dans l'*Ephemeris epigraphica*, dont le huitième volume contient un nouveau supplément aux inscriptions latines d'Espagne paru ces jours-ci même.

« L'auteur, qui n'a point inscrit son nom sur son ouvrage, ne se révèle pas davantage dans l'introduction mise en tête du tome Ier; mais il n'est pas très malaisé de le découvrir. Le catalogue autographié de l'histoire d'Espagne et de Portugal à la Bibliothèque nationale mentionne notre *Voyage*, dont il signale également une seconde édition « *à Londres | chez P. Elmsly dans le Strand | et se trouve à Liège | à la Société typographique | M.DCC.LXXXIII,* » comme

1. *Bulletin de la Société des Antiquaires*, 1896, p. 151-160.

étant d'un nommé Duperron[1]. Impossible de trouver aucun renseignement sur ce Duperron; mais, de fait, il y a dans le catalogue une erreur.

« Le *Manuel du Libraire* de Brunet indique, en effet, à la table méthodique un « *Nouveau voyage en Espagne* (par Peyron), Paris, 1782, 2 vol. in-8°[2], » et à ce Peyron, Quérard, dans la *France littéraire*, consacre l'article suivant : « Peyron, médecin. — *Essais sur l'Espagne ou Voyage fait en* 1777 *et* 1778, *où l'on traite des mœurs, du caractère, des monuments, du commerce, du théâtre et des tribunaux particuliers à ce royaume* (ouvrage revu par l'abbé Morellet), Genève, 1780, 2 vol. in-8°. — Il y a des exemplaires avec un nouveau titre ainsi conçu : *Nouveau voyage en Espagne fait en* 1777 *et* 1778, Londres et Paris, Théop. Barrois, 1782. — Les descriptions et les récits de ces *Essais* sur l'Espagne étant d'une fidélité parfaite, ils ont servi de guide aux dessinateurs employés à la confection du *Voyage pittoresque en Espagne*. On y trouve sur le royaume de Murcie des renseignements précieux. — Barbier attribue ces *Essais* à un médecin nommé Peyron[3], et la *Biographie universelle*[4] les considère comme l'ouvrage du Peyron qui suit : Peyron (Jean-François), traducteur, secrétaire d'ambassade à Bruxelles en 1774, dix ans plus tard commissaire des colonies et secrétaire de M. de Bussy, né à Aix, le 4 octobre 1748, mort à Gondelour le 18 août 1784. — On doit à Peyron la traduction de l'anglais des six ouvrages suivants : 1° (en société avec Letourneur) les *Méditations* d'Hervey (1770); 2° *Lettres d'un Persan en Angleterre à son ami en Perse* ou *Nouvelles lettres persanes* de Lyttleton (1770); 3° *le Fourbe*,

1. O. 54 et 54 A.

2. N° 20,144. Je tiens à remercier ici mon ami M. L. Dorez, bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, du concours qu'il a bien voulu me prêter pour ces indications bibliographiques.

3. *Dictionnaire des anonymes et des pseudonymes*.

4. De même la *Biographie nouvelle des contemporains*, parue en 1824 sous la direction d'Arnaud, et la *Nouvelle biographie générale* de Didot.

comédie en cinq actes de Congrève (1775); 4° *l'Homme sensible, suivi de la Femme sensible*, deux nouvelles de Mackensie (1775); 5° *Choix de lettres du Lord Chesterfield à son fils* (1776); 6° *Jeux de Calliope ou collection de poëmes anglais, italiens, allemands et espagnols* (1776)[1]. »

« Les renseignements, assez discordants on le voit, ne s'opposent pourtant pas à l'identité de ce Peyron, né à Aix, frère du peintre connu, dont le Louvre conserve des œuvres[2], avec le médecin mentionné par Barbier, qui peut fort bien avoir été un voyageur comme plusieurs de ses confrères du XVIIe et du XVIIIe siècle.

« L'attribution du *Voyage en Espagne* au Peyron d'Aix ne fait pas de doute, en tout cas, pour M. Roux-Alpheran, auteur de la monographie intitulée : *Les Rues d'Aix*[3] : « Nous mentionnerons, écrit-il, pour finir ce qui concerne « la rue du Séminaire, deux frères, qui y étaient nés dans « la maison qui fait le coin à droite avant d'entrer dans la « rue du Puits-Neuf, en montant au grand séminaire[4] »; et plus loin sur Jean-François : « Ce lettré estimable avait « traduit divers ouvrages de l'anglais et de l'espagnol; mais « il doit principalement sa réputation à ses *Essais sur* « *l'Espagne*, *Voyage fait en* 1777 *et* 1778, où il fait preuve « de grandes connaissances dans les beaux-arts et en anti- « quités[5]. »

« Il en est de même de M. Foulché-Delbosc, auteur d'une *Bibliographie des voyages en Espagne* toute récente[6], qui,

1. Quérard, *France littéraire*, t. VII, p. 108.

2. *Catalogue sommaire des peintures*, n° 700 : les Funérailles de Miltiade. Jean-François-Pierre Peyron a peint en outre un tympan dans la salle des Antonins.

3. Je dois cette indication à l'obligeance de notre confrère M. Tamizey de Larroque, qui veut bien m'écrire que, malgré la perte de ses notes, brûlées dans l'incendie de sa bibliothèque, il croirait volontiers à l'identité du voyageur de 1777-1778 avec le médecin.

4. T. I, p. 460.

5. *Ibid.*, p. 461.

6. *Bibliographie des voyages en Espagne et en Portugal*, par R. Foulché-Delbosc, Paris, Welter, 1896.

rapportant les diverses opinions émises, déclare n'avoir trouvé aucune trace du médecin et regarde comme la bonne l'autorité de la *Biographie* qui en fait un diplomate[1]. Sa *Bibliographie*, où je puise de nouvelles références sur notre auteur, indique du moins, par le passage suivant de la *Correspondance littéraire* de Grimm à la date de mars 1782, d'où vient l'assertion de Barbier : « *Nouveau voyage en* « *Espagne*. On l'attribue à un médecin espagnol, M. Peyron, « et l'on assure que c'est l'abbé Morellet qui s'est chargé de « la revoir quant au style[2]. » Et M. Foulché-Delbosc ajoute : « Une note de Beuchot corrige : le docteur Peyron n'était « pas Espagnol, mais Provençal; il était frère du peintre de « ce nom. Né à Aix le 4 octobre 1748, il mourut à Pondi- « chéry le 18 août 1784[3]. »

« Il est un point enfin sur lequel sont d'accord les biographes de Peyron, et que nous aurons à constater pour la partie spéciale qui nous occupe, à savoir son exactitude et l'usage qu'ont pu faire de lui ses successeurs et notamment les auteurs du *Voyage pittoresque de l'Espagne*[4]. Le *Voyage* de Bourgoing, par exemple, dont il parut de nombreuses éditions avec ou sans nom d'auteur de 1788 à 1808[5] et dont l'auteur, né la même année que Peyron, était diplomate comme lui, s'exprime ainsi : « Ce tableau, que je ne « fais qu'esquisser, a été tracé d'une manière exacte et atta- « chante par un de mes amis qui n'est plus (Peyron) et dont

1. *Ibid.*, p. 125, n° 177.
2. *Ibid.*, p. 126. M. Foulché-Delbosc déclare n'avoir pas de preuves de cette revision et n'avoir pas vu la première édition. *Essais sur l'Espagne et voyage fait en* 1777 *et* 1778, *où l'on traite des mœurs, du caractère, des monuments, du commerce, du théâtre et des tribunaux particuliers à ce royaume*, Genève, 1780, 2 vol. in-8°.
3. *Ibid.*, *loc. cit.*
4. *Voyage pittoresque et historique de l'Espagne* par Alexandre de Laborde et une société de gens de lettres et d'artistes de Madrid, Paris, Didot, in-fol., t. I, 1re partie, 1806, 2e partie, 1811 ; t. II, 1re partie, 1812, 2e partie, 1820.
5. *Nouveau voyage en Espagne ou tableau de l'état actuel de la monarchie*, 3 vol.

« la description du royaume de Grenade est la partie la plus « intéressante de ses *Essais sur l'Espagne*[1]. » L'édition de 1807 répète presque dans les mêmes termes : « Je vais sup- « pléer à ce que j'eusse aimé à retracer d'après mes propres « souvenirs en rapportant ici ce qu'un de mes amis qui n'est « plus (M. Peyron) en a écrit dans son *Nouveau voyage en* « *Espagne* qui parut en 1782 et qui est devenu très rare[2]. » Un an auparavant, Alexandre de Laborde écrivait : « Il ne « nous reste plus qu'à parler des écrivains qui ont déjà fait « connaître l'Espagne. Malheureusement, parmi les étran- « gers qui ont parcouru ce pays, la plupart l'ont envisagé « d'une manière superficielle et à travers des préjugés natio- « naux; les plus estimables voyageurs, tels que MM. Bour- « going, Swinburne[3] et Dupeiron, ont regretté qu'un voyage « pittoresque ne fût pas encore exécuté; tous sont d'accord « que l'Espagne est, sous ce point de vue, une des contrées « les plus intéressantes de l'Europe[4]. » De la forme inexacte donnée au nom de notre auteur est née l'erreur du catalogue de l'histoire d'Espagne de la Bibliothèque nationale[5].

« Il est temps de revenir à l'ouvrage lui-même ou pour mieux dire aux inscriptions qui y sont reproduites. La presque totalité en figure au tome II du *Corpus* ou à son supplément, d'après d'autres sources. Les copies de Peyron n'en conservent pas moins une certaine valeur. Quelques exemples suffisent, en effet, à montrer chez lui une scrupuleuse exac-

1. Édition de 1797, t. III, p. 88.

2. T. III, p. 90.

3. *Travels through Spain in the year* 1775 *and* 1776, by Henry Swinburne, Londres, 1779, in-4°. Le voyage de Swinburne fut réédité à Londres en 1787 en deux volumes in-8°, en même temps qu'il en paraissait une traduction française à Paris chez Didot.

4. *Voyage pittoresque de l'Espagne*, t. I, introd., p. IX.

5. Il existe de l'ouvrage de Peyron, outre les éditions de 1782 et de 1783 qui figurent dans ce catalogue et l'édition de Genève 1780, une traduction allemande parue à Leipzig dans la Weygandschen Buchhandlung, 1781, 2 vol. in-8° de 306 et 334 p., et une traduction anglaise partielle, à la suite du voyage de Bourgoing, par G. G. J. et J. Robinson, 1789, 3 vol. in-8° de XII-472, 558 et 503 p. (Foulché-Delbosc, *Bibliographie*, p. 125 et suiv., n° 177).

titude assez rare de la part de ses contemporains. Il écrit SODALICIVM par un C dans une inscription de Valence où la plupart des copistes mettent fautivement un T et indique la cassure après les mots COLENTES ISID sans compléter *Isid*[*em*], témoignant ainsi qu'aucune lettre n'a disparu depuis la découverte de la pierre et que, dès l'origine, comme M. Hübner le reconnaît au *supplementum*, elle était fracturée[1]. Dans une autre inscription, celle-ci de Sagonte, il est seul à donner les leçons exactes : NOBEIS, VICENSVMVS, IVENEM[2]. Ici les deux monuments subsistent encore, mais beaucoup des autres qu'il a vus ont péri. La liste ci-dessous indique, avec les renvois à la page de Peyron, la collation avec le *Corpus*.

Cortijo de Escaña, anc. Nescania.

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 2005 : l. 3, STATVLIVS. La division des lignes rétablie par conjecture par M. Hübner est en réalité la suivante : *Fonti divino aram* | *L. Postumius Statulius* | *ex voto d. d. d.* L'inscription est donnée comme trouvée à la « Fuente de la Piedra, » la Fontaine de la Pierre, à deux lieues d'Antequera, mais il résulte du contexte qu'à la date du *Voyage* elle se trouvait à Antequera. Il n'y a donc pas lieu d'admettre, avec le *Corpus*, qu'il n'y en aurait eu à Antequera qu'une reproduction moderne.

Cordoue.

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 2246 : l. 7, H. E. S. La division des lignes est différente de celle donnée au *Corpus* : *D. M. S.* | *M. Lucretius Verna Patri*|*ciensis ann. LV* | *pius in suos h. e. s. sit t. t.* | *levis*. Le marbre, contrairement à l'assertion du *Corpus* qu'il aurait été transporté au Musée Cevallos antérieurement à 1761, servait encore de bénitier dans l'église Sainte-Marine.

1. *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3730, *supplementum*, 6005.
2. *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3871.

Elche.

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3555 : l. 2, DECIVS CELER ; l. 3, DEDICAVIT. La lecture incomplète s'explique par l'état des lettres presque entièrement effacées. « Cette pierre fut « apportée du lieu nommé « la Alcudia, » qui est aux envi- « rons d'Elche, et qui, par les ruines qu'on y trouve, paraît « avoir eu encore plus d'étendue qu'Elche » (p. 124).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, *supplementum*, 5953 : l. 2, MARIANAE ; l. 4, IVNIANVS. Peyron se borne à dire : « On voit « aussi dans Elche l'inscription suivante, » sans indiquer comme pour la précédente de provenance exacte. L'inscription a été reproduite dans le *Voyage pittoresque de l'Espagne* (pl. 143, n° 36), et M. Hübner l'avait connue par là lorsqu'il a rédigé le t. II du *Corpus*, mais il l'avait rejetée d'après un document précis déclarant qu'elle avait été apportée d'Oran (*Corp. inscr. lat.*, t. II, p. 480) ; aussi figure-t-elle au t. VIII, n° 10012. Il semble donc que c'est par inadvertance qu'elle a trouvé place au *supplementum* du t. II[1] (p. 124).

Alicante.

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3563 : l. 6, P. R. I. Q. P. « Plusieurs « fragments d'inscriptions, des débris de colonnes et de sta- « tues [ont été] trouvés vers cette partie de la baie qu'on « nomme « La Cala » et en remontant jusque vers la hau- « teur du coteau; quelques inscriptions entières qu'on y a « aussi découvertes ont été placées et sont conservées dans « les maisons de campagne des environs » (p. 121).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3565 : l. 2, 3, PRIAMIGENIA | SINPONIACA ; l. 4, AN · XXV (p. 122).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3567 : l. 1, XVIII ; l. 2, S. T. L.

1. La même erreur a fait signaler sous le n° 5127, parmi les inscriptions de Valence, une inscription provenant de Bougie, qui, comme M. Hübner en avertit dans l'*Ephemeris epigraphica*, se trouve publiée à sa vraie place au t. VIII, n° 8923.

Il résulte de la phrase citée plus haut que l'inscription paraissait entière (p. 121).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 4975, 3 (p. 122).

VALENCE.

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3730, *supplementum*, 6005. La copie de notre auteur est de tous points conforme à celle donnée au *supplementum* du *Corpus* avec l'orthographe SODALICIVM (l'M en entier) et la lacune indiquée après ISID. Il maintient au contraire, contre le *supplementum* et d'accord avec le *Corpus*, la date de 1754 pour la trouvaille, date qui résulterait d'une légende en latin placée au-dessous de la pierre, qui sera rapportée plus loin (p. 101).

LIRIA.

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3786. « On découvrit en 1759, auprès « de la fontaine de la ville, une pierre avec quelques carac- « tères romains. D. Joseph Rios, curé de Cullera, les expli- « qua de la manière suivante, dans une dissertation pleine « d'érudition. » Suit la transcription en caractères courants, avec omission du mot *uxor* à la l. 4, et *sculptum* au lieu de *exculptum* à la l. 5 (p. 83).

MURVIEDRO, anc. SAGONTE.

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3832 (p. 73).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3837, *supplementum*, 6020 : l. 1, AVLO; l. 2, PAVLI; l. 3, REGILO XV VI; l. 4, FACIENDI; l. 6, DICVND; l. 7, QVESTORI; l. 8, AV. La première lettre et les dernières de la plupart des lignes avaient sans doute disparu (p. 69).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3840 : l. 1, M·ACILIO M·FC; l. 2, ..FO PROCVRA; l. 4, VENTVS TARRACHON (p. 70).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3842 (p. 68).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3843 : l. 4, MELETE avec T et E liés (p. 68).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3846 (p. 67).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3848 ou 3849 (p. 67).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3850 : l. 5, AMICO sans ligature.
« Ces cinq inscriptions, très bien conservées, sont incrustées
« dans le mur aux deux côtés de la porte de l'église des
« Trinitaires » (p. 68).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3856 : l. 2, MAXIMO; l. 4, POPILIA AVITA; l. 6, POPILII (p. 70).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3858 : l. 3, PONTIFIcI (p. 70).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3860 : l. 2, Q. F (espace vide) GAL; l. 4, AEDILI; l. 5, FLAMINI (p. 69).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3865 : l. 4, QVESTORI (p. 71).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3866 : l. 1, POPILIAE; l. 2, XVII; l. 5, ROMANVS sans ligature (p. 71).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3871 : l. 1, ACILIVS; l. 5, QVEA RAPVERVNT (p. 73).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3889 : l. 1, BAEBIAE, les A sans barres horizontales (p. 572).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3908 (p. 72).

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 3914 : l. 4, MYRSINI; l. 7 en caractères plus grands (p. 72).

Tortose.

« *Corp. inscr. lat.*, t. II, 4055 : l. 1, PANI·DEO; l. 4, ANICIENVM; l. 7, M. . . « *Anicienum Augustum* était une ville « des Gaules, aujourd'hui nommée le Puy; mais comme il « n'est pas à présumer que l'assemblée dont il s'agit se fût « tenue si loin de l'Espagne et de Tortose, les savants sup- « posent qu'il y avait, sans doute, alors en Espagne, une « ville qui portait le même nom, et je ne m'y oppose pas » (p. 53-54).

« L'attention du voyageur ne s'est pas portée que sur les inscriptions latines. Il a copié aussi à Sagonte deux inscriptions en caractères ibériques.

« La première est celle qui porte le n° XXV dans les *Monumenta linguae ibericae* de M. Hübner. « On voit celle-ci, « écrit Peyron, en caractères inconnus dans le cloître des Tri-

« nitaires, je la copie telle qu'elle est » (p. 69). La forme de plusieurs caractères y est notablement différente de la transcription de M. Hübner[1]. Il y a de non moindres variantes pour la seconde (Hübner, nº XXIX), qui « est dans les « mêmes caractères que celle que l'on voit dans les cloîtres « des Trinitaires » et qui se trouve « près de l'église « Majeure » (p. 71). La copie de Peyron emprunte peut-être un certain prix au fait que non seulement les deux monuments eux-mêmes, mais encore les moulages qu'en avait pris à la fin du siècle dernier l'anglais Conyngham et qu'il avait rapportés au Musée de Dublin, ont depuis péri.

« Il y a enfin, dans le *Voyage* de Peyron, une inscription, une seule et d'une ligne seulement, mais qui peut, ce semble, fournir un renseignement de quelque intérêt, dont la mention a échappé aux épigraphistes. « Il y a quelques « années, écrit-il, qu'on trouva dans le Guadalaviar, aux envi- « rons de Valence, une pierre sur laquelle ces mots étaient « gravés : *Sodalicium* | *vernarum* | *colentes Isid*[*em*][2]. On l'a « placée sur le chemin, à peu de distance du lieu où elle a « été découverte : au-dessus de cette inscription est une « autre pierre antique, sur laquelle on voit, au centre d'une « couronne de laurier, une corne d'abondance remplie de « fruits, et ces caractères qui servent de légende :

CO · IV · IT · VALENTIA.

« Lorsque les deux pierres furent placées, on écrivit au-des- « sous : *Siste, antiquitatis amator : diu socii in alveo sepulti* « *lapides A. D. MDCCLIV inventi, sequenti in hunc proximio-* « *rem locum positi, dic ubi, dic quando primum erecti* » (p. 101-102).

« Il s'agit, à n'en pas douter, d'une dédicace officielle faite par la ville de Valence. La corne d'abondance sculptée

1. Il faut ajouter à la bibliographie donnée par M. Hübner : *Voyage pittoresque de l'Espagne*, pl. 143.

2. L'inscription est transcrite dans le texte de Peyron en caractères épigraphiques.

sur la pierre est précisément le type constant des monnaies : de même, figure sur celle-ci, détail curieux à noter, la ligature de l'N et du T de VALENTIA[1]; mais, en dehors des noms de magistrats monétaires, sur les monnaies on ne trouve que le seul nom de Valence sans qualification aucune[2]. Il en résulte qu'en l'absence d'inscription jusqu'ici connue, si l'on savait par Pline[3] que Valence était colonie, l'on ne savait pas depuis quelle époque. L'était-elle dès l'origine, dès sa concession par le consul D. Junius Brutus aux soldats qui avaient pris part à la guerre contre Viriathe, en 138 av. J.-C., ou l'était-elle devenue dans la suite? « *Illud verisi-* « *milius est*, » disait M. Hübner, « *nam ante Caesarem jam* « *Augustumque coloniam fuisse inde concludendum, quod cogno-* « *mina Juliae Augustaeve nunquam habuit*[4]. » Il semble, au contraire, ressortir du texte copié par Peyron qu'elle s'appelait *co*[*lonia*] *Ju*[*lia*]. Telle paraît bien être l'interprétation des deux groupes de caractères initiaux. Le troisième est plus difficile à expliquer. L'idée première qui se présente à l'esprit serait d'y lire *Vi*(*c*)*t*[*rix*] en y joignant le V du groupe précédent, où ne resterait alors que l'I seul, abréviation régulière du mot *J*[*ulia*]. Je ne crois pas pourtant que la fidélité ordinaire de notre auteur autorise à admettre ici une inexactitude de sa part, et, sans proposer de solution, il m'a semblé que, fût-ce par la seule présence de cette unique inscription et par le document historique qu'elle peut fournir, le *Voyage en Espagne* de Peyron n'était pas indigne de retenir quelque temps l'attention de la Société. »

1. A. Heiss, *Description générale des monnaies antiques de l'Espagne*, p. 223; Hübner, *Monumenta linguae ibericae*, pars I, p. 90, n° 97 *b*.

2. Les monnaies décrites par Florez dans ses *Medallas de España*, écrit M. A. Heiss, et qui présentent l'inscription C. I. V. que cet auteur lit *Colonia Julia Valentia*, sont depuis longtemps restituées à Vienne en Dauphiné (*Description des monnaies antiques de l'Espagne*, p. 222, note 3).

3. *N. H.*, 3, 3, 20.

4. *Corp. inscr. lat.*, t. II, p. 501.

M. G. Vernet, associé correspondant national, présente quelques photographies de sarcophages rapportées de sa dernière mission en Espagne :

« 1° Sarcophage d'un type déjà rencontré en Gaule et en Italie[1] : encastré à cinq ou six mètres de hauteur dans la façade de la cathédrale de Tarragone, au-dessus du portail de droite, et par suite très difficile à photographier. M. de Laurière le rapprochait d'un sarcophage du Musée de Latran. En le comparant à un autre sarcophage portant des sujets analogues et décrit par Bottari[2], on constate que celui de Tarragone a trois personnages de plus. Est-ce le même? Sur celui dessiné dans cet ouvrage italien et sur celui de Tarragone le Christ est facilement reconnaissable, car il est toujours représenté les cheveux très longs. La légende s'est formée à Tarragone que ce sarcophage aurait renfermé les restes de saint Ermenegilde et la Commission des monuments historiques a demandé au chapitre, d'après ce que m'a rapporté le doyen Sr Dean Doctor Segalis, la permission de le desceller pour se rendre compte de ce qu'il pouvait contenir. Il est probable qu'au XIIIe siècle, au moment de la construction de la façade, on a encastré, suivant une coutume dont on a d'autres exemples, la face antérieure du sarcophage pour concourir à l'ornementation de l'église. On s'explique facilement l'importation de ce monument d'Italie en Espagne.

« 2° Sarcophage actuellement à Jativa, l'ancienne Saetabis, dans la province de Valence. On en a fait faire tout récemment un moulage pour le Musée de cette ville.

« L'une des faces représente le combat à cheval de deux guerriers armés de la lance. Les adversaires, vêtus de tuniques longues à plis, croisent leurs lances qu'ils tiennent l'un sous le bras gauche, le deuxième sous le bras droit. Si l'on excepte l'attitude du buste un peu différente chez les deux cavaliers, la symétrie paraît être la règle absolue de

1. Ce sarcophage a été déjà signalé à la Société par notre regretté confrère Jules de Laurière (*Bulletin*, 1881, p. 154).

2. *Sculture e pitture sagre...*, etc. Roma, 1737.

l'artiste : les lances dirigées toutes deux vers le poitrail des chevaux, la position de ces animaux affrontés, dont le mouvement est identique, l'arrangement même des feuillages qui couvrent le fond, tout concourt à provoquer cette impression. De chaque côté de cette scène se trouvent deux médaillons circulaires dont l'un représente une mère allaitant son enfant, l'autre un monstre velu dévorant un centaure ou un cheval. Un autre fragment nous montré cinq personnages à pied : le premier, le troisième et le cinquième portent sur leurs épaules une antilope, le dernier tient à la main deux oiseaux. Le deuxième porte aussi deux oiseaux et dans la main droite une coupe chargée de fruits; quant au quatrième, il conduit par le cou une antilope qui l'accompagne docilement. J'avais cru d'abord à un retour de chasse, mais aucun des hommes ne porte d'armes; la position de la tête et du cou des animaux fait plutôt croire à une offrande; la tête des animaux n'est pas du tout celle d'animaux tués en chasse, mais bien celle d'un animal porté vivant et redressant la tête par un mouvement naturel. Le médaillon juxtaposé nous donne l'image de deux paons, à grande aigrette, faisant la roue, si ramassés qu'on pourrait les prendre pour des oies à lourde démarche.

« Ce monument est appelé le sarcophage de Jativa, mais je crois pouvoir démontrer plus tard que ce n'est pas un sarcophage; quant à la date qu'il faudrait lui assigner, bien des incertitudes existent à ce sujet.

« 3° Fragment de sarcophage chez M. le marquis de Loring, à Malaga, dans sa propriété de la Conception, où sont conservées également, entre autres antiquités, les tables de Malaga et de Salpensa. Il est en pierre et il n'en subsiste qu'un côté. Le style et l'exécution sont bien pauvres, mais le sujet m'a paru peu commun. Nous avons là deux scènes, séparées par un pilastre cannelé, relié lui-même par des bandelettes aux pilastres des angles. A droite, un maître à grande barbe, assis sur une *cathedra*, déroule un volume; en face de lui un jeune disciple imberbe est assis et lit aussi un volume qu'il a déployé. Entre eux sont disposés plusieurs autres volumes dont le lien est rompu. A gauche, le même

professeur assis écoute, en suivant des yeux sur un volume, son élève debout en train de déclamer. Ces sculptures ont très peu de relief : la scène qu'elles représentent m'a paru mériter d'être soumise à la Société.

« 4° On voit à Grenade, dans la salle du tribunal de l'Alhambra, un monument en marbre que le guide officiel désigne comme un sarcophage phénicien. Sans m'arrêter à discuter cette assertion que les dimensions exiguës du monument à elles seules empêcheraient d'admettre, je tiens à faire remarquer la ressemblance des sculptures qui décorent ce monument avec le motif d'un des chapiteaux de l'église Saint-Hilaire-le-Grand à Poitiers[1]. Des lions s'apprêtent à dévorer des antilopes. Le même sujet se reproduit sur les deux faces du monument. Des inscriptions arabes ou des motifs d'ornementation tirés de l'écriture arabe encadrent sur trois côtés la partie antérieure; sur la partie postérieure cet encadrement est remplacé par une file d'oiseaux. M. Ed. Aubert assigne le XIe siècle comme la date probable de ce chapiteau; c'est aussi sans doute à cette époque qu'il faut faire remonter notre monument.

« 5° Bas-relief en marbre blanc ($0^m91 \times 0^m66$) trouvé dans l'un des sous-sols, encore encombrés de matériaux, du palais inachevé que Charles-Quint et Philippe II firent élever sur l'emplacement du palais d'hiver de l'Alhambra; conservé actuellement dans la salle du palais arabe transformée en chapelle pour Charles-Quint. Nous avons là une nouvelle et curieuse représentation de Jupiter et de Léda. Deux satyres dissimulés derrière des troncs d'arbres les observent. »

M. Mowat, membre résidant, ajoute quelques observations à la communication qu'il a faite, dans la séance précédente, sur des débris de sculptures antiques.

1. On en trouvera le dessin dans l'étude que M. Édouard Aubert a publiée dans les *Mémoires de la Société*, 1882, p. 44.

Séance du 24 Février.

Présidence de M. l'abbé Thédenat, président.

Ouvrages offerts :

Baye (baron de). *Les tombes de Mouranka.* Leide, 1896, in-8°.
Castets (F.) et Berthelé (Jos.). *Archives de la ville de Montpellier. Inventaires et documents.* T. I, 1er fasc. Montpellier, 1895, in-4°.
Roman (J.). *Médaille de Jacques Charlet, seigneur d'Esbly.* Paris, 1896, in-8°.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, offre à la Société, au nom des auteurs, MM. Ferdinand Castets, ancien maire de Montpellier et doyen de la Faculté des lettres de l'Université, et Joseph Berthelé, archiviste départemental de l'Hérault, une *Notice sur les anciens inventaires des archives municipales de Montpellier.*

« Cette notice, qui sert d'introduction à une publication très importante sur les archives de la ville de Montpellier, renferme la description d'un certain nombre d'inventaires dont le plus ancien remonte à l'année 1264 et dont le plus récent est du xviiie siècle. Des fac-similés, intercalés dans le texte, permettent d'apprécier l'état de conservation et l'intérêt de ces documents. La plupart ont été rédigés au point de vue de l'utilité pratique et dans le but de faciliter la production des titres ou des pièces de comptabilité devant qui de droit au moment opportun. Il n'en est pas de même de l'inventaire rédigé en 1662-1663 par l'historiographe archiviste Pierre Louvet : cet érudit a cherché à faire connaître dans son inventaire tout ce qu'il jugeait utile pour l'histoire de Montpellier ou pour celle du Languedoc. On comprend que MM. Castets et Berthelé aient voulu mettre en lumière l'intéressante figure de Louvet ; ils ont donné sur ses travaux et sur sa carrière des renseignements très complets. Malheureusement, la curiosité de Louvet était quelquefois sans dis-

cernement et ses procédés de critique paraissent souvent insuffisants. La publication des *Inventaires et documents tirés des archives de Montpellier* a été décidée par la municipalité de cette ville. C'est une mesure qui lui fait le plus grand honneur; on peut compter sur les éditeurs auxquels elle a confié l'exécution de cette laborieuse tâche pour mener à bien une entreprise aussi utile et aussi importante. »

Travaux.

M. l'abbé Thédenat, président, donne lecture du discours qu'il a prononcé, au nom de la Société, sur la tombe de notre regretté confrère M. A. Lecoy de la Marche :

« Messieurs,

« Albert Lecoy de la Marche entra tardivement dans la Société nationale des Antiquaires de France. En effet, à la séance du 6 mai 1885 seulement, il fut élu membre résidant à la place de M. Michelant, promu à l'honorariat.

« C'est vous dire que notre nouveau confrère, au moment où il fut admis dans notre Compagnie, avait déjà derrière lui un long passé d'une vie laborieuse.

« Sorti le second de l'École des chartes, en 1860, il avait choisi, comme sujet de thèse : *De l'autorité historique de Grégoire de Tours*. Il cherchait à démontrer, non sans une part d'exagération, — il avait alors vingt ans, — que, à défaut de sources historiques écrites, l'historien des Gaules puisa dans les épopées et dans les légendes. Cette théorie, toute nouvelle alors, souleva de vives protestations. Il est, de nos jours, des savants qui la reprennent. Quoi qu'il en soit, cette première œuvre montra que le jeune archiviste, à ses débuts, était doué d'un esprit indépendant, apte à concevoir des idées personnelles, capable de chercher sa voie en dehors des chemins battus.

« Après un séjour de quelques années à Annecy, où il fut envoyé comme premier archiviste de la Haute-Savoie, récemment annexée à la France, il revint, en 1863, à Paris, aux Archives nationales. Pendant les années qui suivirent, il

publia, dans la bibliothèque de la *Société de l'histoire de France*, une édition des *Œuvres complètes de Suger*.

« En 1868, parut un de ses meilleurs travaux, une étude sur *La chaire française au moyen âge, spécialement au XIIIe siècle*. De longues et patientes recherches, une étude approfondie des documents, des déductions sagement tirées ont permis à l'auteur de traiter largement son sujet. Les prédicateurs du moyen âge ne craignaient pas de dérider, par des anecdotes piquantes, la gravité de la chaire chrétienne; la peinture des mœurs contemporaines et les personnalités ne les effrayaient guère. Aussi, l'étude consciencieuse de notre confrère a pour objet, non seulement les prédicateurs, mais toute la société : gens d'église et moines, nobles et vilains, bourgeois et soldats, femmes de toute condition, écoliers et professeurs, savants et artistes, tous sont saisis sur le vif; c'est un tableau animé et plein d'intérêt de la vie à cette époque.

« L'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui avait mis le sujet au concours, en jugea ainsi, car elle donna le prix à M. Lecoy de la Marche. Le public fut du même avis que l'Académie, et, chose rare pour une œuvre d'érudition, ce livre eut l'honneur d'une seconde édition.

« Après les désastres de la guerre de 1870 et de la Commune, la Société de l'École des chartes décida qu'elle publierait, pour que leur perte, en cas de nouveaux malheurs, ne fût pas irrémédiable, les documents d'archives les plus importants pour notre histoire. Le premier volume de cette série, contenant les *Extraits des comptes et mémoriaux du roi René pour servir à l'histoire des arts au XVe siècle*, fut édité par M. Lecoy de la Marche. Édifices d'Angers, bâtiments et domaines de l'Anjou, édifices de Provence, travaux divers, objets d'art, meubles et ustensiles, sous ces rubriques, l'éditeur classe et annote une longue série de documents, jetant ainsi la plus vive lumière sur la vie intérieure à la fin du moyen âge, sur l'histoire des arts et du mobilier, sur l'influence qu'exerça dans tous ses États le roi René, ami et protecteur des arts. Plus tard, se transportant dans tous les pays où vécut ce prince éclairé, en Provence, à Naples, à

Gênes, à Milan, M. Lecoy de la Marche recueillit dans les archives locales de nouveaux documents. De ces longues recherches, de la mise en œuvre de ces matériaux patiemment réunis, sortit le livre intitulé *Le roi René*. C'est une étude complète et documentée de la vie politique de ce prince fidèle et peu récompensé par le roi de France, de son administration, de ses travaux artistiques et littéraires. L'Académie des inscriptions et belles-lettres décerna à l'auteur la récompense la plus haute et la plus enviée, le prix Gobert.

« Les *Anecdotes tirées d'Étienne de Bourbon*, le *Saint-Martin*, dont la partie archéologique et géographique offre un réel intérêt et dont l'illustration est au-dessus de tout éloge, et enfin l'histoire des *Relations diplomatiques de la France avec l'île de Majorque* terminent la série des travaux de longue haleine publiés par notre confrère.

« Je ne puis que faire allusion à ses œuvres moins considérables : volumes de la *Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts*, articles épars dans les revues les plus diverses : *Bibliothèque de l'École des chartes*, *Revue des Questions historiques*, *Gazette des beaux-arts*, *Bulletin monumental*, *Correspondant*, *Nouvelle Revue*, chroniques d'histoire et d'archéologie dans plusieurs journaux..., la simple énumération de ces travaux formerait une liste bibliographique considérable.

« Et là ne fut pas toute son œuvre. Professeur pendant plusieurs années à l'Institut catholique et conférencier très suivi, il avait groupé autour de lui de nombreux auditeurs.

« Au *Bulletin* de notre Société, notre regretté confrère a donné diverses communications et aux volumes de nos *Mémoires* un traité italien du xiv[e] siècle, *L'art d'enluminer*, ainsi qu'une curieuse étude sur *Le bagage d'un étudiant en 1347*. Le 6 novembre de cette année 1347, on trouva, sur le bord de la route et en vue de Château-Landon, le cadavre d'un jeune boursier de Sorbonne qui, ses vacances terminées, retournait à cheval de Nevers, sa patrie, à Paris. Sur l'ordre du bailli de Courtenay et par le ministère du tabellion de Château-Landon, en présence d'un bourgeois de la localité, de trois sergents de la reine et de quatre témoins requis, il

fut dressé un inventaire complet des effets trouvés dans les bagages et sur la personne du jeune étudiant. Cette pièce, jusque-là inconnue, nous montre, dans les plus minutieux détails, comment voyageaient les étudiants aisés du XIVe siècle, quelles étaient leurs habitudes, quels livres et quels objets ils emportaient avec eux. C'est une page inédite des plus curieuses, abondant en renseignements nouveaux et dont M. Lecoy de la Marche a tiré le meilleur parti.

« Depuis plus d'un an, notre confrère ne paraissait plus à nos séances. Une attaque soudaine, tout en respectant la lucidité de son intelligence, avait gravement atteint son corps. Ce premier et sévère avertissement de la mort, qui semblait devoir l'inviter au repos, ne triompha pas de son activité. Dès que ses forces mal affermies le lui permirent, il revint, bien péniblement, à son bureau des archives. A ce coup douloureux il opposait, comme aux autres épreuves qui avaient traversé sa vie, la résignation d'un fervent chrétien et la patience d'un sage. Jamais ses amis, même les plus intimes, ne reçurent la confidence de ses plaintes. Là fut le côté vraiment grand de son caractère et qui mit, dans sa vie morale, une remarquable unité. Ceux qui l'ont connu pendant les années pleines d'espérance de sa jeunesse, dans l'âge mûr et jusqu'à la mort, l'ont toujours vu le même : immuable dans ses croyances, courageux et doux à la fois devant les difficultés, infatigable à travailler.

« Il fut frappé la nuit, pendant son sommeil. Sans doute, il ne vit pas la mort venir. Elle ne l'aurait pas effrayé ; il l'attendait. Pendant cette dernière et cruelle année, il l'avait plus d'une fois appelée, comme la grande libératrice, comme l'amie suprême qui devait couronner ses hautes espérances. A celui qui, jusqu'à la fin, fut pour lui le plus fidèle et le plus chaud des amis, il disait souvent : « J'aurais dû mourir « après ma première attaque ; j'étais si bien préparé ! J'ai « manqué le coche. »

« Non, cher confrère, vous n'avez pas manqué le coche ; une année de souffrance et de résignation compte pour l'éternité ! »

M. A. Maignan, associé correspondant national, soumet à la Société plusieurs monuments antiques de sa collection[1] :

« 1° *Un vase en forme de tête d'Athéna.* — Ce petit vase devait avoir environ 0m10 de hauteur quand il était complet. Il se compose d'une tête en terre jaune rosé d'un type correct, au menton puissant, à la bouche très rapprochée du nez. Les cheveux ondés et bouffants encadrent le visage; de lourdes boucles d'oreilles ovoïdes pendent de chaque



Vase en forme de tête d'Athéna (*collection A. Maignan*).

côté. Le cou long et assez mince s'étale à sa base en forme de disque aplati et forme ainsi le pied du vase. Sur cette tête est posé un casque relevé et formant visière. Le nasal

1. M. A. Maignan a exécuté lui-même, pour le *Bulletin*, les dessins qui reproduisent d'une manière si heureuse le petit vase en forme de tête et les trois moules à argenterie. Nous l'en remercions vivement. (*Note de la commission des impressions.*)

est saillant, les yeux, non évidés, sont indiqués seulement par une faible dépression; deux ornements en creux s'enroulent en volutes sur les garde-joues. Le sommet du casque se termine par un fin goulot de vase aujourd'hui mutilé, mais encore muni de son anse, qui va s'attacher à la nuque. A la naissance même de ce goulot, on voit les attaches des trois cimiers qui surmontaient le casque, celui du milieu était d'un volume plus considérable. La tête était peinte et a conservé des traces de son engobe blanc et de l'indication des yeux. Les boucles d'oreilles et les cheveux étaient entièrement dorés; sur le casque se voient des traces de couleur rouge. Le goulot et l'anse du vase sont recouverts de vernis noir.

« 2° *Une stèle funéraire grecque.* — Trouvée en 1896 au Pirée, elle est inédite et s'ajoute par conséquent aux séries déjà publiées. Le marbre, fortement patiné, porte les traces d'un long séjour dans l'eau ou dans un terrain pénétré par les infiltrations de la mer. Avant la mutilation qu'elle a subie, la stèle était à peu près carrée; elle mesure dans son état actuel 0m33 de hauteur et 0m26 de largeur.

« Le sujet est obtenu en baissant le fond d'un plan rectangulaire sur lequel on a ménagé le très faible relief des figures sculptées. On y voit une femme drapée, assise de profil sur un siège à dossier, les pieds sur un escabeau. Elle tend la main droite à un homme âgé portant une barbe frisée, enveloppé dans une draperie qui laisse la moitié du torse nu. Le sculpteur, gêné par la hauteur de l'espace où il voulait loger sa figure debout, a dû la faire d'une plus petite échelle que la femme assise, il a même dépassé un peu le cadre, et les cheveux frisés qui surmontent le crâne émergent sur la bordure.

« La scène représentée est la scène des adieux avec ses dispositions traditionnelles. Le père est debout devant sa fille morte; il lui prend la main dans un geste affectueux. Sur la bande lisse qui entoure le sujet et au-dessus du bas-relief se lit une inscription. Au-dessus de l'homme, son nom et son pays : ΝΙΚΑΓΟΡΑΣ || ΣΑΛΑΜΙΝΙΟΣ. Au-dessus de la femme, l'inscription semble ajoutée après coup. Les lettres de la

première ligne sont plus écartées que dans le nom de l'homme; celles de la seconde ligne sont en caractères beaucoup plus petits. Un morceau de la stèle manque de ce côté; il devait avoir environ 0m09, ce qui rend la lecture plus difficile. Nous y voyons ΥΡΤΑ, probablement ΜΥΡΤΑ, puis en seconde ligne ...ΤΟΙΣΟΤΕΛΟ, mis pour ΙΣΟΤΕΛΟΣ, soit que le sigma ait été omis, soit qu'on ait cru pouvoir faire servir la première lettre du mot ΣΑΛΑΜΙΝΙΟΣ, qui lui est juxtaposée. Myrta était femme ou fille d'isotèle, c'est-à-dire d'un des étrangers admis à profiter des mêmes conditions fiscales que les citoyens nés dans le pays. On sait que le Pirée était habité par de nombreux étrangers isotèles. Nous remarquerons enfin que la forme des lettres, particulièrement celle du sigma, assigne à notre stèle une date qui ne dépasse pas la première moitié du IVe siècle. Notons enfin la forme du P, dont la boucle est tracée un peu moins carrément qu'elle ne l'est ordinairement; cela ne pourrait-il pas faire supposer que l'inscription a été gravée par un étranger?

« 3° *Des moules à argenterie.* — Deux moitiés de moules, qui remontent aux premiers siècles de l'ère chrétienne, nous ont été données comme provenant d'Asie Mineure (voir les dessins A et B); nous avons des raisons de croire que l'assertion est exacte, sans pouvoir cependant l'affirmer. Ils sont inédits et offrent un certain intérêt. Tous deux étaient destinés à fabriquer des accessoires de pièces d'argenterie, des oreilles de plats ou de vases semblables à celles que l'on voit au Louvre et dans de nombreuses collections. Dans la remarquable étude sur les *Trésors de vaisselle d'argent trouvés en Gaule* publiée par nos confrères MM. l'abbé Thédenat et Héron de Villefosse, on peut voir une oreille de plat d'argent trouvée près de Bavay, puis une autre ornant un plat ovale provenant de Limes, qui présentent avec nos moules des analogies frappantes.

« Un troisième moule, en pierre grise, est presque intact (voir le dessin C) : l'ornement incisé dans la pierre se compose de lignes repliées sur elles-mêmes et qui, dans la partie centrale, figurent une sorte de palmette étalée, accompagnée

d'une bordure de points. A chaque extrémité se voit une section de palmette. Une tête de cygne, le col retourné en arrière, termine le bord de l'ornement central. Ce bord se continue par une ligne ondulée qui suit les contours de la demi-palmette et se termine par une autre tête de cygne. Ce moule affecte la forme d'un segment de cercle coupé net dans un de ses diamètres. Le bord est muni d'un canal évidé à la partie supérieure pour couler le métal en fusion.

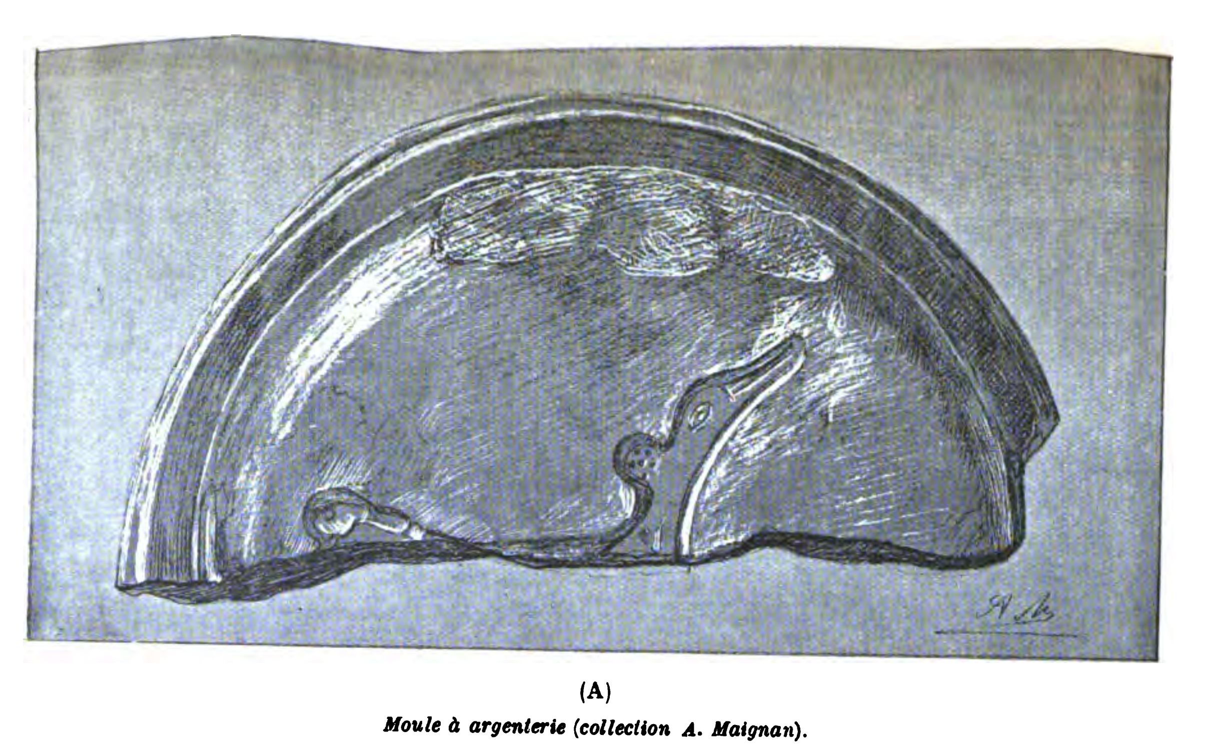
« Le plus important des deux fragments signalés plus haut est en pierre verte d'apparence basaltique (voir le dessin B). Lorsqu'il était complet, il servait à faire en même temps plusieurs oreilles de plats. Celles-ci sont beaucoup plus larges que dans le moule précédent, et les formes des bords sont plus tourmentées. Les ornements sont délicats et d'une fantaisie compliquée; ils se composent de reliefs en forme de perles ou de graines. De grandes têtes de cygne terminent les extrémités.

« Plusieurs problèmes se posent ici dont la solution serait intéressante.

« Le moule était circulaire. La face extérieure est plane : elle se termine par une partie arrondie suivie d'un profil très net, qui semble obtenu au moyen d'un tour et qui interrompt brusquement par un plan plat les rondeurs avoisinantes. L'ensemble de la pierre affecte de ce côté la forme d'un fond de vase sur lequel un autre moule est évidé; c'est encore un ornement d'argenterie, mais assez difficile à déterminer exactement et terminé aussi par une tête d'oiseau. Peut-être cette partie du moule se superposait-elle à une autre pierre dont elle formait comme le couvercle. On aurait obtenu ainsi une série de moules empilés les uns sur les autres. Deux attaches incrustées aux deux extrémités de ce fragment indiquent peut-être un raccommodage ancien.

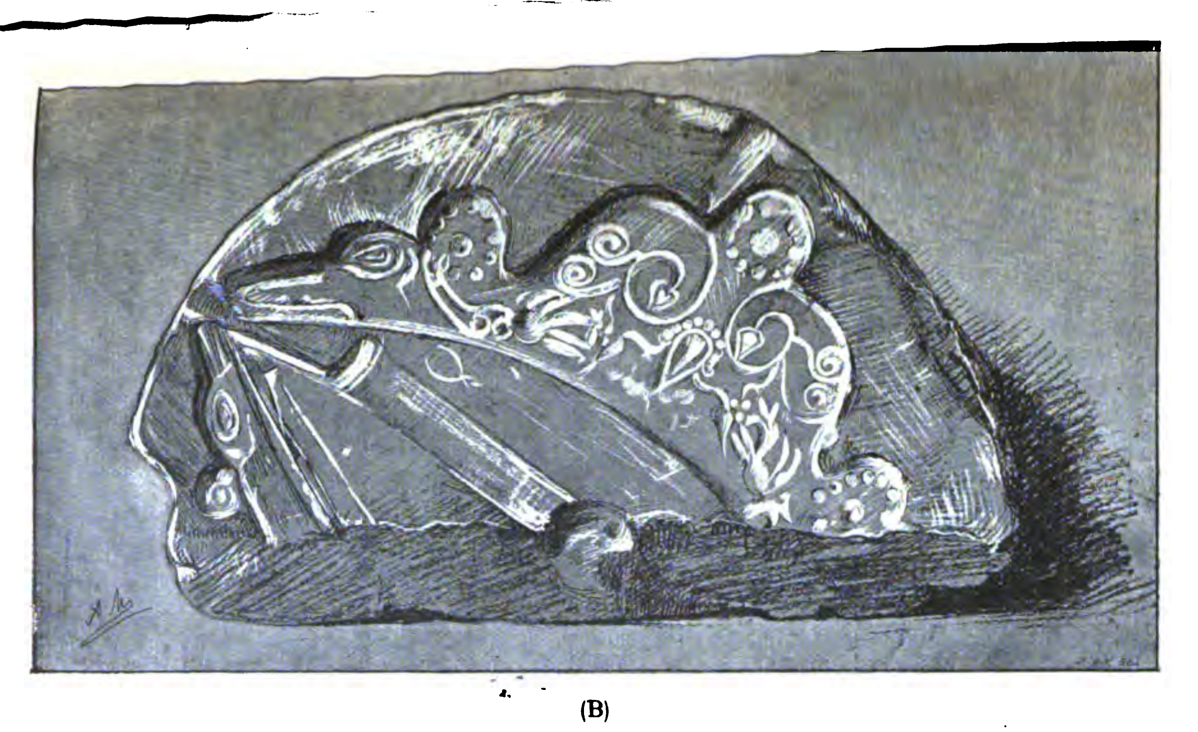
« A signaler aussi l'évidement central servant de point de repère dans la face antérieure, ainsi qu'une petite marque gravée qui se termine par un anneau, dont il serait intéressant de connaitre la signification. »

M. Collignon, membre résidant, ajoute quelques observations à celles que vient de présenter M. A. Maignan. Le



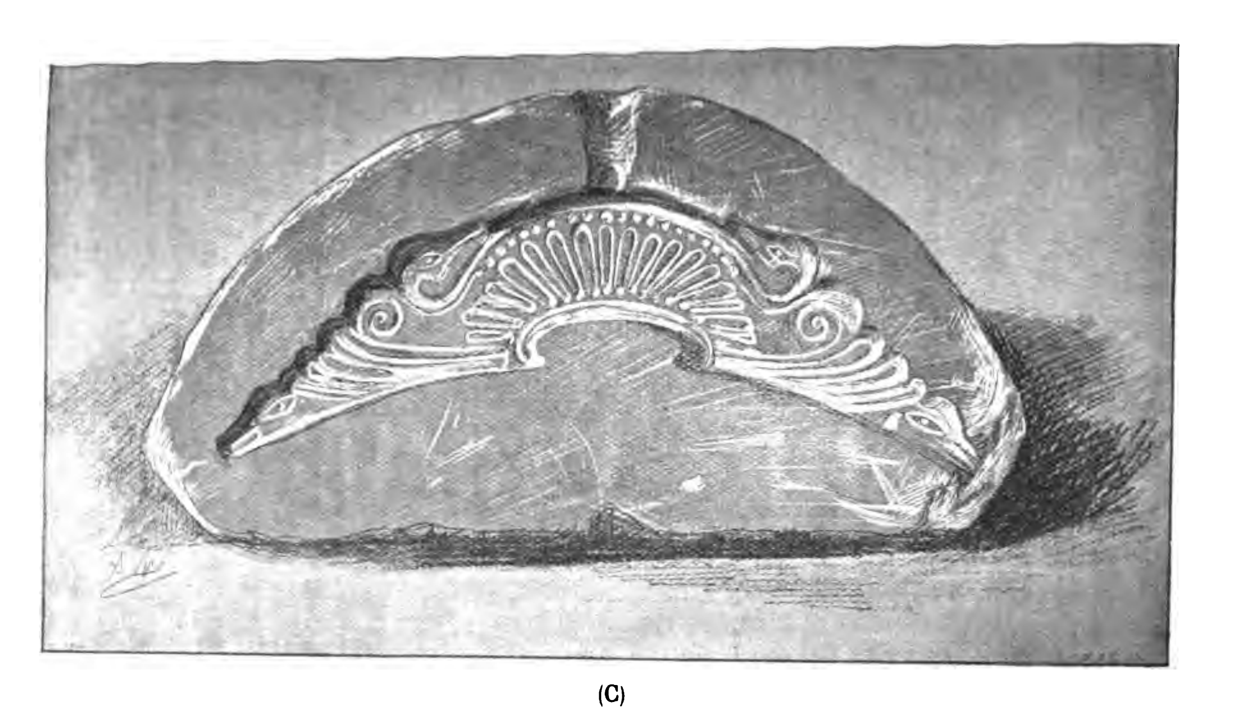
(A)

Moule à argenterie (collection A. Maignan).



(B)

Moule à argenterie (collection A. Maignan).



(C)

Moule à argenterie (collection A. Maignan).


UNIV.
OF
MICH.



STÈLE ATTIQUE

DE LA COLLECTION A. MAIGNAN

petit vase à tête d'Athéna casquée est des plus intéressants et peut être daté du IIIe siècle. On n'en connaît qu'un similaire publié par M. Smith. Les moules sont d'origine égyptienne; ils ne font que reproduire l'ancienne technique des Égyptiens.

« Quant au fragment de stèle, il appartient à un type qui se rencontre fréquemment en Attique, dans la seconde moitié du Ve siècle ou au IVe, et qui est destiné surtout aux sépultures les plus modestes. En général, la stèle a un couronnement dessinant un petit fronton[1], et le bas-relief est sculpté en faible saillie. Ici, le champ du bas-relief mesure seulement 0m20 en hauteur, et, comme dans beaucoup de monuments du même type, il est simplement délimité par le contour qui cerne le ravalement du fond. Le sujet du bas-relief est aussi très connu. A gauche une femme assise, les pieds posant sur un hypopodion et échangeant une poignée de main avec un homme barbu, vêtu de l'himation, qui se dirige vers elle : c'est la scène si fréquente de la δεξίωσις. Le travail du bas-relief est négligé, comme dans beaucoup de stèles communes, qui sont l'œuvre de simples marbriers.

« Le principal intérêt de ce monument réside dans l'inscription :

Υ Ρ Τ Α   ΝΙΚΑΓΟΡΑΣ
-ΟΙΣΟΤΕΛΟ   ΣΑΛΑΜΙΝΙΟΣ
Μ]ύρτα   Νικαγόρας
... ο(υ)ἰσοτέλο(υ)   Σαλαμίνιος

« La femme assise est Myrta, et elle est fille d'un isotèle dont le nom a disparu, sauf la dernière lettre, ο = ου, et la partie supérieure de l'avant-dernière, qui peut être un Τ ou un Γ. Dans ce dernier cas, on pourrait restituer le nom de Τόργου. On sait que les inscriptions funéraires mentionnant des isotèles sont peu nombreuses, une douzaine environ[2]; il

1. Voy. Conze, *Die Attischen Grabreliefs*, pl. LXXXI, XCI, XCIX.
2. *Corp. inscr. attic.*, vol. II[3], nos 2723-2734. Cf. Clerc, *Les Métèques athéniens*, p. 210.

n'est donc pas indifférent d'ajouter à cette courte liste un nouveau texte épigraphique. Quant à la forme ἰσοτέλου, elle se retrouve déjà dans une inscription funéraire[1].

« Le mari de Myrta est Nicagoras, qui est qualifié de Σαλαμίνιος. C'est donc un métèque. Mais s'agit-il d'un métèque de Salamine de Chypre, et faisait-il partie de la colonie chypriote du Pirée connue par une inscription[2]? Ou bien était-il un habitant de l'île de Salamine? Cette seconde hypothèse nous paraît la plus vraisemblable, et, dans ce cas, l'ethnique Σαλαμίνιος s'explique facilement. On sait en effet qu'avant la fin du IVe siècle, l'île de Salamine ne formait pas un dème attique; c'était un pays de clérouchie, administré par un archonte[3]. Les clérouques établis dans l'île gardaient donc leur démotique, tandis que, dans les inscriptions privées, les étrangers domiciliés s'appelaient Σαλαμίνιοι. Nicagoras est sans doute un de ceux-là, et s'il s'était agi d'un acte public, son nom aurait été précédé de la formule qui désigne les métèques de Salamine, ἐν Σαλαμῖνι οἰκῶν[4]. Nicagoras est donc un métèque qui a épousé la fille d'un isotèle, et l'on comprend que l'inscription funéraire rappelle la qualité de sa femme, car les isotèles formaient une classe privilégiée parmi les métèques.

« La date de la stèle peut être placée dans la première moitié du IVe siècle, et plus près de l'année 400 que de l'année 350. Ce n'est pas que le style très négligé du bas-relief nous donne à ce point de vue des renseignements précis; mais la présence de la forme orthographique ο = ου est un indice certain. Elle ne se rencontre plus dans les inscriptions privées après 350. »

M. l'abbé Beurlier, membre résidant, présente les observations suivantes :

1. Ἀπολλοδώρου ἰσοτέλου θυγάτηρ Μελίττα τίτθη. (*Corp. inscr. attic.*, vol. II², n° 2729.)
2. *Corp. inscr. attic.*, vol. IV, 2, n° 615ᶜ.
3. Aristote, Πολιτ. Ἀθην., 58.
4. Ainsi dans les catalogues de φιάλαι récemment étudiés par

« Dans la dernière séance, notre confrère M. Mowat a signalé un texte d'Eusèbe, *Vita Constantini*, III, 3, où il croit voir la description d'une peinture représentant le groupe du cavalier et de l'anguipède. Il y trouve une confirmation de la théorie d'après laquelle ce groupe serait la représentation de la victoire du christianisme sur le paganisme. Je ne puis, pour ma part, partager l'opinion de notre confrère. La description donnée par Eusèbe me paraît être celle d'une peinture à deux registres. Sur le registre supérieur, on voyait Constantin et ses fils, rangés probablement comme le sont les personnages des mosaïques de Ravenne. Constantin porte le signe de la croix sur son casque. Au-dessous, un dragon, percé d'un trait par le milieu du corps, est précipité dans les abimes de la mer. Ce dragon est l'ennemi du genre humain, qui a combattu contre l'Église par la tyrannie des princes impies et que Constantin a vaincu. Il n'y a là, ce me semble, rien qui rappelle le groupe du cavalier et de l'anguipède : Constantin n'est pas à cheval ; il ne forme pas un groupe avec le dragon, qui n'est pas signalé comme un animal à tête humaine et qui n'est pas écrasé par les pieds d'un cheval. Il est à remarquer que l'expression du prophète, à laquelle fait allusion Eusèbe : δράκοντα τὸν ἐν τῇ θαλάσσῃ, et qui est d'Ézéchiel, XIII, 1, s'applique, non au démon, mais au pharaon d'Égypte. C'est donc la vue de la peinture et l'interprétation qu'il lui attribue qui ont amené Eusèbe à se souvenir d'un passage auquel il donne un sens qui n'est pas le sens littéral. »

M. Samuel Berger, membre résidant, présente à la Société, d'après le livre récent de MM. Jessop et James, une peinture du commencement du xve siècle, conservée dans une église du comté de Norfolk et représentant le martyre de saint William de Norwich en 1144. M. S. Berger examine, à cette occasion, l'accusation de meurtre rituel, qui a été alors, pour la première fois, portée contre les Juifs. Il fait voir que l'ac-

M. G. Foucart, *De libertorum conditione apud Athenienses*, p. 62.
Par exemple : Δᾶος ἐν Σαλαμῖνί οἰκῶν. (Ἐφ. ἀρχ., 1889, p. 60.)

cusation n'a jamais été prouvée et que, dans le cas de William de Norwich, il ne s'agit pas même, à proprement parler, d'un meurtre rituel, mais seulement du prétendu meurtre d'un enfant chrétien commis en dérision de la mort de Jésus-Christ. Ce n'est qu'au milieu du XIIIe siècle que la croyance au meurtre rituel s'est répandue, malgré la constante protestation de la papauté.

Séance du 3 Mars.

Présidence de M. l'abbé H. Thédenat, président.

Travaux.

Au nom de la Commission nommée à cet effet, M. Delaborde lit un rapport favorable sur la candidature de M. A. Vitalis au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et M. Vitalis, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Lodève (Hérault).

M. Noël Valois, membre résidant, lit une notice nécrologique sur M. E. de Rozière[1].

M. Mowat, membre résidant, reprend la question des anguipèdes, à propos du texte d'Eusèbe, dont l'interprétation a été discutée par M. l'abbé Beurlier. M. Mowat cite un nouveau passage d'Eusèbe, où cet historien montre Constantin représenté comme Jupiter luttant contre les géants. Il était d'usage de représenter les géants comme des êtres anguipèdes. Le nouveau texte d'Eusèbe semble donc s'appliquer aux monuments qui nous intéressent.

M. l'abbé Beurlier, membre résidant, estime que le groupe de l'anguipède et du cavalier est apte à représenter toutes les victoires; il ne s'applique donc pas nécessairement à la lutte de Constantin contre le paganisme. Il croit même que le groupe de l'anguipède peut représenter aussi bien les victoires de Probus par exemple que celles de Constantin et

1. Voir plus haut, p. 57 à 68.

remarque que, dans le texte cité, il ne s'agit en aucune manière du paganisme.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, donne communication d'un travail du R. P. Delattre sur les *Fouilles de la nécropole de Douïmès, à Carthage*. Ce mémoire est rendu particulièrement intéressant par les nombreux dessins qui l'accompagnent et qui sont dus à notre confrère M. le marquis d'Anselme de Puisaye.

Le mémoire du P. Delattre est renvoyé à la commission des impressions.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, fait la communication suivante :

« J'ai l'honneur de présenter à la Société une statuette en bronze, représentant Jupiter debout, entièrement nu et tenant le foudre dans la main droite avancée; la main gauche élevée s'appuyait sur un sceptre qui manque. Cette statuette a été trouvée en 1874 dans une tranchée de la route de Chailly à Maisonrouge, près de Grangemenant, commune de Vaudoy, arrondissement de Coulommiers (Seine-et-Marne). Elle mesure exactement $0^{m}134$ et repose sur une petite plaque carrée, sans épaisseur appréciable, percée aux angles de quatre trous ronds destinés au passage des pointes qui fixaient la statuette sur sa base. Un des angles de la plaque est brisé; le trou de ce côté a disparu. Elle fait partie de la collection de M. Montaut, député de Seine-et-Marne, qui a bien voulu me la confier et m'a autorisé à la publier.

« Comme il est facile de le reconnaître, le bronze était entièrement doré. Aucune partie n'avait été réservée; la plaque carrée elle-même est recouverte de cette belle et forte dorure dont on peut encore admirer la solidité sur le célèbre Apollon trouvé en 1823 près du théâtre antique de Lillebonne[1] et sur

1. Longpérier, *Notice des bronzes antiques du Louvre*, n. 71. Le Musée de Rouen possède (salle Deville, vitrine plate) six petits fragments assez épais, en bronze doré, provenant de cette statue.

tant d'autres monuments moins connus, sortis aussi du sol de la Gaule[1].



Jupiter trouvé près de Grangemenant (Seine-et-Marne).

« Cette particularité paraît d'autant plus étonnante que la figure elle-même est exécutée d'une façon grossière. On est frappé au premier moment de voir un objet d'un style aussi

1. Outre l'Apollon de Lillebonne, surtout frappant par ses dimensions et par l'état encore excellent de la dorure, on peut rappeler un certain nombre de monuments analogues. Parmi les débris de grandes statues en bronze doré, trouvés en Gaule, il convient de citer le pied humain colossal découvert à Royat et conservé au Musée de Clermont-Ferrand (*Bulletin des Antiquaires*, 1879, p. 287),

mauvais recouvert d'une si belle dorure; mais, en réfléchissant, on reconnaît bientôt que cela est tout à fait naturel et que cette enveloppe brillante était pour la statuette la chose essentielle. On peut constater encore aujourd'hui tous les jours la même manière de faire. Bien des gens attachent plus de prix à l'enveloppe extérieure qu'au modelé du corps ou aux lignes du visage. Une vierge, d'un type vulgaire, paraîtra toujours plus belle à certaines âmes candides, si elle est peinte ou dorée, que l'œuvre la plus exquise exécutée dans une matière sans éclat.

« Une opinion assez répandue veut que les statues en bronze doré soient toujours des œuvres d'une époque de décadence. Il est vrai que les textes du ive et du ve siècle nous font connaître beaucoup de statues dorées, élevées en l'honneur de grands personnages contemporains; mais on en trouve aussi de nombreux exemples sous le haut empire. L'habitude de dorer les bronzes est plus ancienne qu'on ne le croit généralement. Pline rapporte que Néron fit couvrir de dorures une statue d'Alexandre, exécutée par Lysippe, parce qu'il éprouvait une grande admiration pour cette œuvre[1]. C'est une manière de rendre hommage au génie d'un maître célèbre qui heureusement ne serait plus de mode aujourd'hui[2].

« S'il fallait rappeler, à propos de ce petit monument, les

les débris de la statue colossale cuirassée de Tanlay, Yonne (*Ibid.*, 1869, p. 75), les fragments de statues de Dieulouard, l'ancienne Scarponne (*Ibid.*, p. 75), le bras et le pied trouvés à Reims (*Ibid.*, 1883, p. 120), le pied du Musée de Langres, les débris de la statue équestre de Poitiers (*Ibid.*, 1869, p. 121), les morceaux de statues recueillis à Herbord (R. P. de la Croix, *Les découvertes d'Herbord*, p. 16), le pied de cheval provenant sans doute d'une statue équestre découvert derrière l'arc de triomphe de Saintes et conservé au Musée de Saint-Germain (S. Reinach, *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, p. 287, n. 305), etc.... Il existe, en outre, une foule de statuettes dorées provenant de la Gaule.

1. Quam statuam inaurari jussit Nero princeps, delectatus admodum illa (*Hist. nat.*, l. XXXIV, 19, 14).

2. Cf. les observations de M. le baron de Witte sur l'Hercule Mastaï, dans les *Annali dell' Inst. di corr. arch.*, t. XL (1868).

bronzes analogues trouvés en Gaule, il serait facile de dresser une liste de statuettes, exécutées de la même façon, sans goût, sans le moindre souci des proportions du corps, avec des pieds gigantesques, des jambes grêles ou trop courtes, des torses aplatis et des têtes énormes. Si l'on ajoute à ces observations que les détails des yeux, de la barbe et des cheveux sont toujours rendus sur ces bronzes d'une façon sommaire et rude par quelques traits indispensables, que ces traits sont gravés lourdement par une main indifférente ou inhabile, on aura un aperçu de leur valeur artistique. Beaucoup d'archéologues les appellent des bronzes de style gaulois. Il semble, en effet, qu'ils soient le produit d'une industrie locale.

« Parmi les bronzes de ce genre, celui auquel on pense de suite en examinant la statuette de Grangemenant, c'est le célèbre Jupiter trouvé par Grignon à la fin du siècle dernier dans les fouilles du Châtelet, près Saint-Dizier (Haute-Marne)[1]. On retrouve dans l'ensemble des deux figures les mêmes défauts, la même négligence, la même grossièreté de style. La coupe de la chevelure, tombant sur le cou et relevée au-dessus du front en une sorte de toupet, est la même dans les deux statuettes; le nu du corps est traité de la même façon, sans aucun sentiment de la majesté divine. La seule différence d'attitude est dans le mouvement de la main gauche, que le Jupiter du Châtelet abaisse sur une roue[2] placée près de lui, tandis que le Jupiter de Grangemenant tient la main gauche élevée; le sceptre sur lequel elle s'appuyait a disparu.

« Le Jupiter de Grangemenant est une réplique dégénérée d'un type très répandu à l'époque romaine, dont un spécimen

1. Grivaud de la Vincelle, *Arts et métiers des anciens*, pl. 113; Longpérier, *Notice des bronzes du Louvre*, n. 14; Flouest, *Deux stèles de laraire*, pl. XIX; S. Reinach, *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, p. 33, n. 5. Longtemps conservé au Musée du Louvre ce bronze a été cédé récemment au Musée de Saint-Germain où il est véritablement à sa place.

2. Cf. le Jupiter gaulois de Landouzy-la-Ville (Aisne) que j'ai publié dans la *Revue archéologique* (janvier 1881).

en marbre est exposé au Musée du Louvre dans la galerie des antiques[1] et dont un bel exemplaire en bronze, de grande allure, découvert à Dalheim (grand duché de Luxembourg), se voit dans la salle des bronzes antiques du même Musée[2]. Les divers exemplaires connus de ce type présentent du reste de légères variantes. Tantôt le dieu élève la main droite[3], tantôt il élève la main gauche; les attributs qu'il tient, foudre ou sceptre, changent ainsi de main suivant ces différents mouvements[4].

« Dans une excursion que j'ai eu l'occasion de faire, il y a plus de vingt ans, au mois de février 1876, entre Chailly et Chateaublau, pour reconnaître le tracé de la voie romaine, j'ai recueilli quelques renseignements qui s'appliquent évidemment à la statuette de Grangemenant, dont je connaissais ainsi depuis longtemps l'existence avant qu'un heureux hasard me la fît découvrir chez M. le député Montaut. La voie romaine, entre les stations de *Calagum* (Chailly) et de *Riobe* (Chateaublau), suivait exactement la même direction que la route actuelle; on en observe la trace très apparente depuis Chailly jusque dans les bois de Grangemenant. Certaines parties de cette route ont même été établies sur le blocage romain. Au hameau de la Touche, le cantonnier a retrouvé le blocage romain dans le fossé de la route, à droite en venant de Chailly. En sortant des bois de Grangemenant, à Montauban, on a recueilli à droite et à gauche de la route de nombreuses tuiles à rebord, des poteries et plusieurs débris de petites meules à bras. C'est à soixante mètres au sud de Montauban que la statuette aurait été découverte[5].

1. Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 311, 681; Fröhner, *Notice de la sculpture antique*, n. 33.
2. Acquis en 1888. *Inv. du Musée*, M N C, n. 1018.
3. Cf. le Jupiter d'Évreux et le Jupiter de Berne (S. Reinach, *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, pl., et p. 29-30). On peut ajouter le Jupiter de Béru (*Bulletin des Antiquaires*, 1885, p. 302).
4. Cf. J. Overbeck, *Griechische Kunstmythologie; Zeus*, p. 144 et suiv.
5. Ces renseignements précis m'ont été fournis par le cantonnier

« Non seulement la route actuelle a emprunté le tracé de la voie romaine entre Chailly et Chateaublau, mais les gens du pays désignent encore cette route sous le nom significatif de *Perré* ou *Parré*. Près de la route d'Amillis, au-dessous d'une localité qui portait autrefois le nom de Saint-Éloi et qui est appelée aujourd'hui la Picardie, le pont jeté sur la rivière d'Aubetin est désigné sous le nom de *pont du Parré*. Sur les plans cadastraux des communes voisines et dans tous les titres anciens de propriété, l'ancien chemin est appelé le *Parré*. »

Séance du 10 Mars.

Présidence de M. l'abbé H. Thédenat, président.

Ouvrages offerts :

Berthelé (J.). *Carnet de voyage d'un antiquaire poitevin*. Paris, 1896, in-8°.
Mallard (Gustave). *Le camp romain du Champ-Clair*. Saint-Amand, 1897, in-8°.
Musset (Georges). *A la chasse des proverbes*. La Rochelle, 1897, in-8°.
Toutain (J.). *Sur l'histoire des carrières de marbre de Simitthu*. Paris, 1896, in-8°.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, offre à la Société, de la part de l'auteur M. J. Berthelé, associé correspondant national à Montpellier, un volume intitulé *Carnet de voyage d'un antiquaire poitevin*. Notre confrère a réuni dans cet ouvrage un certain nombre de notes intéressantes relatives aux monuments du Poitou. La plupart de ces articles ont été publiés dans la *Revue poitevine et saintongeaise* pendant qu'il en était le directeur. On y trouvera

Marot, il y a plus de vingt ans, le 20 février 1876. Je ne me doutais guère alors que je retrouverais un jour la statuette et que je les utiliserais.

de nombreuses et profitables observations, et même des documents d'archives qu'on chercherait vainement ailleurs. Ceux qui s'intéressent à l'histoire des arts et au développement de l'architecture en Poitou feront bien de consulter ce volume.

Correspondance.

M. A. Vitalis écrit pour remercier la Société de l'avoir élu associé correspondant.

Travaux.

M. le Président annonce la mort de Mgr Dehaisnes, associé correspondant national, décédé à Lille, et se fait l'interprète des regrets que cette mort cause à la Compagnie.

M. Roman, associé correspondant national, lit une étude sur le grand sceau de l'ordre du Croissant, fondé en 1448 par le roi René.

« Dans l'excellent ouvrage consacré au roi René par notre regretté confrère M. Lecoy de la Marche[1], l'auteur s'est occupé à plusieurs reprises de l'ordre du Croissant. Il résulte de ses recherches que l'ordre du Croissant ou de Saint-Maurice, créé par lettres patentes du 11 août 1448, devait comprendre cinquante chevaliers qui se réunissaient chaque année en chapitre dans la chapelle du château d'Angers. Le chef de l'ordre portait le titre de sénateur, le roi d'armes le nom de *Los* et le héraut ou poursuivant celui de *Croissant*. Les insignes des chevaliers se composaient d'un croissant d'or émaillé avec la devise *los en croissant* et d'un manteau d'écarlate brodé de croissants d'or. D'abord supprimé temporairement par le pape en 1460, l'ordre du Croissant disparut définitivement peu de temps après la mort de son fondateur, en 1480; il n'avait donc existé que pendant trente-deux ans.

« M. Lecoy de la Marche a constaté que deux sceaux de dimensions différentes avaient été gravés pour l'ordre du

1. Paris, Didot, 1875, 2 vol. in-8°.

Croissant par un artiste nommé Charlot Raoulin; il a même signalé ce détail curieux que, le graveur ayant primitivement inscrit les légendes de ces sceaux en français, on l'obligea à les retoucher pour remplacer la rédaction française par une rédaction latine[1]. M. Lecoy de la Marche, toutefois, ne paraît pas avoir retrouvé ces sceaux, car il n'en donne pas la description. Je ne les ai vus décrits dans aucun des ouvrages de sigillographie que j'ai pu consulter. Notre confrère ne semble pas non plus avoir connu les armoiries de l'ordre, dont il ne parle pas.

« J'ai retrouvé l'exemplaire du grand sceau de l'ordre du Croissant, reproduit ci-dessous, appendu par des rubans de



Grand sceau de l'ordre du Croissant.

soie violette à la nomination, comme chevalier, d'André de Haraucourt, fils de Giraud de Haraucourt, chevalier, seigneur

1. P. 530 à 536.

de Louppy et sénéchal de Bar. Les lettres qui émanent du roi René sont datées du château d'Angers le 23 septembre 1462[1].

« Ce sceau est une œuvre médiocre au point de vue de l'art et de la gravure et ne fait pas grand honneur à Charlot Raoulet, son auteur; il présente néanmoins un certain intérêt, car tout, dimension, forme, type et légende, y est insolite et inusité au xve siècle.

« Il est d'une dimension exceptionnelle, 0m115; sa forme est très rare, c'est un parallélogramme arrondi sur les angles; la légende enfin me paraît composée de deux mauvais vers, dont on ne distingue plus que les mots suivants : ..... CRESCENTIS .... ECCE SIGILLVM .... ORDI ...... DIVVS AD .. VCTOR ADES, que l'on pourrait peut-être compléter de la manière suivante :

Magnum crescentis ordinis ecce sigillum
Ordinis hujus divus adjutor adest.

« En effet, le type représente saint Maurice, protecteur de l'ordre, debout de face, à mi-corps, armé de toutes pièces, la tête nimbée, tenant une lance et appuyé sur un écu armorié placé devant lui. Les armoiries qui ornent cet écu ne me paraissent pas pouvoir être autres que celles de l'ordre du Croissant et il faut reconnaître que le roi René, si c'est lui qui en est l'inventeur, ne s'est pas mis en frais d'imagination pour les composer; il a simplement emprunté les armoiries bien connues de la famille de Clèves : une escarboucle à huit rais fleurdelisés.

« Au-dessous de la figure de saint Maurice et de l'écusson qu'elle porte, le graveur a tracé un grand croissant, dont une moitié est ombrée et l'autre lisse. Ce sont les insignes de l'ordre, que les chevaliers devaient porter sous le bras. Il ne peut y avoir de doute à cet égard, puisque le graveur du sceau a eu soin de figurer à chacune des pointes du croissant une attache, une ganse, qui devait servir à assujétir cet ornement sur le vêtement.

1. Bibl. nat., *Pièces orig.*, vol. 1478, dossier 33489, pièce 20.

« Cette représentation nous donne donc la forme très exacte, très authentique de cet insigne et nous permet d'affirmer qu'il ne portait aucune devise, aucun ornement. Comme le croissant est figuré à une assez grande échelle, le graveur n'eût pas manqué de les reproduire s'il en avait existé en réalité sur l'original. »

M. Bouchot, membre résidant, signale à M. Roman un portrait de Jean Cossa, comte de Troyes, portant sous le bras son insigne, lequel a été copié dans le recueil de Gaignières.

M. Adrien Blanchet, membre résidant, annonce en ces termes qu'une découverte intéressante vient d'être faite à Sens, hameau de Sennecey-le-Grand, près de Tournus (Saône-et-Loire) :

« D'après les renseignements que me communique M. J. Protat, on a mis au jour une importante mosaïque occupant une superficie d'environ 56 mètres carrés. Le motif central, d'environ 2 mètres de côté, représente une course de chars. Quatre biges se suivent sur un même plan; au-dessous de chacun on lit un nom d'aurige; on distingue les noms *Ricianus* et *Pecuniarus*. Le reste de la mosaïque est orné de dessins géométriques en plusieurs couleurs. L'état de conservation laisse à désirer, car la partie supérieure du sol était occupée par un cimetière (mérovingien?).

« On a trouvé au même endroit plusieurs monnaies de Constantin, de Maximin II et de Valens; mais ces pièces ont été rencontrées dans le déblaiement de la couche supérieure. La Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône continue les fouilles et publiera probablement le résultat des découvertes. »

M. le général Pothier, associé correspondant national, présente à la Société une carte indiquant la distribution géographique des divers rites funéraires. Il explique dans quel dessein il a entrepris ce travail, comment il l'a exécuté et expose quelques-unes des conséquences qu'on peut en déduire.

« I. — L'étude des documents archéologiques, jointe à celle

des textes anciens, démontre que les coutumes funéraires, conséquences des aspirations morales et religieuses des sociétés qui les ont adoptées, se sont perpétuées sans altération à travers les siècles. Si la fusion de deux populations a pu influer sur les caractères physiques et intellectuels des individus, donnant lieu à un métissage qui s'est fait sentir dans les formes du squelette et même dans les articulations du langage, rien de pareil ne s'est produit pour les rites funéraires. Ou bien ceux adoptés par l'une des sociétés ont été imposés à l'autre, ou bien ils ont été conservés distincts pour chaque groupe; mais jamais un mélange des coutumes en présence ne s'est effectué pour produire des coutumes mixtes permanentes.

« De là un caractère ethnique qui permet de reconnaître d'une manière facile les populations apparentées et unies par des croyances identiques malgré leur répartition plus ou moins compliquée sur la surface du globe.

« Par conséquent, si l'on peut indiquer sur une carte la distribution géographique des divers modes de sépulture, on obtiendra en même temps une représentation de l'expansion des sociétés primitives dont les éléments avaient le même culte des morts et probablement une origine commune.

« II. — Pour déterminer les emplacements des nécropoles de différents rites, on a fait d'abord l'inventaire des fouilles archéologiques et l'on a reconnu que les sépultures pouvaient être groupées en trois classes : les sépultures mégalithiques, les sépultures à incinération et les sépultures à inhumation.

« Dans les premières, faciles à reconnaître grâce à l'architecture spéciale des tombeaux, on a constaté certains détails communs aux dolmens de régions très éloignées les unes des autres. De plus, les observations recueillies dans l'exploration de monuments bien conservés rendent extrêmement probable l'hypothèse que le rite spécial au culte mégalithique imposait aux adeptes de décharner les morts avant leur ensevelissement.

« Le second groupe des sépultures est caractérisé par la crémation des cadavres, dont on retrouve les ossements cal-

cinés, déposés le plus souvent dans des urnes et accompagnés de fragments brûlés d'armes et d'ornements.

« Enfin, le rite antique de l'inhumation a consisté dans le dépôt sous la terre du cadavre orné de son costume d'apparat et entouré des restes des victimes sacrifiées en son honneur.

« Chacun de ces trois rites est l'indice d'une conception spéciale de la destinée humaine après la mort, conception commune à toutes les tribus qui avaient adopté la même coutume funéraire.

« Cela posé, il est facile de conclure que, si l'on attribue au mot peuple une extension convenable, en le considérant, non comme la désignation d'un groupe de populations soumises à un même régime politique, mais comme représentant l'ensemble des tribus ayant possédé des idées religieuses identiques, puisées à une origine commune, on peut dire qu'il a existé : un peuple des dolmens, un peuple de l'incinération et un peuple de l'inhumation.

« D'après ces considérations, la carte présentée à la Société des Antiquaires a été établie en désignant, par des couleurs conventionnelles, les régions où l'on a constaté l'existence de nécropoles mégalithiques, à incinération et à inhumation. Ainsi tracée, elle donne en même temps la répartition à la surface du globe des trois grands peuples primitifs et de leurs descendants; elle indique également les mélanges de chacun d'eux avec les autres dans les diverses régions.

« III. — Cette carte, comparée avec les cartes physiques et géologiques, permet encore d'énoncer quelques conclusions importantes.

« La trajectoire du peuple des dolmens s'étend d'abord sur de vastes étendues de terrains quaternaires, où la végétation herbacée était abondante. On ne saurait douter que les tribus qui l'ont parcourue aient recherché de préférence les steppes favorables au développement de leurs troupeaux. Elles étaient donc pastorales. Mais leur mode d'existence dut se transformer dans les plaines peu fertiles de l'Allemagne du Nord; elles furent obligées alors de s'adonner à

la pêche. Cette nouvelle industrie contribua au perfectionnement de l'art de la navigation et les conduisit à envahir les pays scandinaves, les Iles-Britanniques, la Gaule, la péninsule ibérique, l'Afrique du Nord, et à parcourir la Méditerranée.

« C'est au peuple des dolmens, dont les aptitudes se sont transmises à ses descendants, que nous devons sans doute la connaissance du globe. L'histoire nous montre, en effet, que les expéditions maritimes qui ont donné lieu aux découvertes lointaines sont parties des régions où s'élèvent encore les ruines mégalithiques.

« Le peuple de l'incinération a suivi d'autres destinées. L'étude des territoires qu'il a envahis démontre qu'il a recherché surtout des terrains à altitude moyenne, propices à l'agriculture et cependant assez rapprochés des steppes montagneux où les troupeaux pouvaient trouver de bons pâturages pendant l'été. Pour lui, l'art pastoral fut un accessoire; l'agriculture à laquelle il s'adonna lui imposa la vie sédentaire. Les mobiliers recueillis dans ces tombeaux révèlent des goûts simples et pacifiques; l'uniformité des objets trouvés au milieu des cendres est la conséquence de l'égalité des conditions sociales. L'autorité n'était pas exercée par un maître redouté qui se montrait à ses sujets avec une pompe éclatante, mais par un chef de famille qui partageait avec les enfants les charges du travail journalier.

« Les exigences de l'art agricole n'ont pas seulement imposé aux cultivateurs la vie sédentaire; elles leur ont enlevé les loisirs nécessaires pour la confection des objets usuels. De là le développement des arts industriels par des ouvriers spéciaux dont l'existence est démontrée encore par l'étude des objets retrouvés au milieu des cendres des cadavres.

« Le peuple de l'inhumation a possédé une grande vitalité. Il n'a pas restreint son expansion à des régions de même latitude, de même climat, dans des terrains de productions analogues; il a envahi les steppes et les forêts des pays glacés du Nord ainsi que les déserts au sable brûlant de l'Arabie. Il a exercé les professions les plus diverses; mais, dans les conditions d'existence si variées, il a été soumis à l'autorité

de chefs militaires. C'est ce qui est rendu manifeste par l'examen des mobiliers des tombeaux.

« La guerre, surtout en Occident, fut son principal métier et la cause probable de ses nombreux déplacements. En Orient, il s'est chargé des transports et a assuré sa prépondérance par le développement des transactions commerciales.

« Guerriers et commerçants, tels furent les adeptes de la religion qui prescrivait d'inhumer les morts.

« IV. — La carte des nécropoles des différents rites funéraires permettrait d'autres déductions. Ainsi, elle représente encore les mélanges de tribus qui se sont effectués dans chaque région. Son étude peut expliquer les aptitudes que l'on observe chez les peuples qui constituent aujourd'hui les puissants empires de l'Occident. »

M. E. Babelon, membre résidant, fait la communication suivante :

« Notre zélé correspondant à Carthage, le R. P. Delattre, m'a envoyé, en me priant de l'expliquer et de le communiquer à la Société, un monument monétiforme qui a été récemment exhumé du sol de Carthage. C'est une sorte de médaille en bronze, percée d'un large trou de suspension et ornée, sur ses deux faces, d'inscriptions et de figures gros-



Amulette trouvée à Carthage.

sièrement gravées. On ne saurait hésiter à reconnaître dans cet objet curieux une amulette destinée à être portée au cou

comme une médaille religieuse; il en existe un certain nombre du même genre qui ont été publiées par divers auteurs, en particulier par MM. A. Sorlin-Dorigny et G. Schlumberger[1]. Ces amulettes, ainsi qu'on va le constater par la description de celle-ci, se rattachent par leurs formules et par leur usage talismanique aux pierres gravées gnostiques qui portent des inscriptions et des sujets analogues. Dans les derniers siècles de l'empire romain et à l'époque byzantine, tout l'Orient était infesté de phylactères de ce genre en métal, en pierres fines ou même en terre cuite, destinés à éloigner le mauvais œil, à préserver des maladies ou à chasser les démons.

« Sans insister davantage sur cette catégorie de monuments, voici la description de l'amulette que m'a envoyée le R. P. Delattre :

+ΦΕΥΓΕ ΜΕΜΙϹΙΜΕΝΙ[2] ΔΙΟΚΙ ϹΕ Ο ΑΓΓΕΛΟϹ ΑΡ[ΧΑΦ].
Fuis, la détestée! l'ange Archaf te chasse.

« Dans le champ, un ange à cheval, de profil à gauche, nimbé, tenant une croix de la main droite; devant lui, le démon qu'il s'agit de mettre en fuite, sous la forme d'une figure humaine de face, les bras pendants et inertes, la tête surmontée de quatre pointes.

R/ + ϹΦΡΑΓΙϹ ϹΟΛΟΜΟΥΝΟϹ ΒΟΗΘΙ Ι VV Α..Ν Ο ., (?) *Sceau de Salomon, protège* ... [le dernier mot est illisible].

« Dans le champ, le buste du Christ, nimbé, de face, entre deux anges debout, aussi de face, les ailes éployées. Au-dessous, Salomon sur un cheval qui s'élance au galop vers la

1. A. Sorlin-Dorigny, dans la *Revue des Études grecques*, t. IV, 1891, p. 287; G. Schlumberger, dans la même *Revue*, t. V, 1892, p. 73; le même, *Mélanges d'archéologie byzantine*, p. 117.

2. La forme régulière de ce mot est μεμισημένη, participe parfait passif de μισέω, haïr, détester.

droite; le roi est nimbé, et il est armé d'une lance à l'aide de laquelle il transperce le démon de la maladie ou du maléfice à conjurer; ce démon a la forme humaine et il est étendu à terre, les bras inertes.

« Large trou de suspension. Diamètre, $0^{m}036$.

« Le nom de l'ange, sur la première face, est fruste et en partie effacé à cause du trou de suspension; j'ai cru pouvoir restituer ΑΡΧΑΦ ou ΑΡΛΑΦ, en m'autorisant des formules analogues publiées par MM. Sorlin-Dorigny et Schlumberger. Le dernier mot de la légende de l'autre face est également incertain; d'après les formules similaires, on s'attendrait à trouver ΤΟΝ ΦΟΡΟΥΝΤΑ, ... *protège le porteur* (de cette amulette). Mais ce qui reste des lettres de la légende n'autorise pas cette restitution; il y a plutôt, semble-t-il, un nom propre, qui serait le nom du propriétaire de l'amulette.

« M. Schlumberger attribue ces curieux monuments à l'époque byzantine, et il les croit d'origine alexandrine ou syrienne. »

M. l'abbé Beurlier, membre résidant, communique à la Société deux intailles trouvées en Messénie par MM. Gilliéron.

« La première est une cornaline sur laquelle on voit un gouvernail accompagné d'une étoile. Ce petit monument confirme la théorie exposée par M. Babelon dans le *Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale* (*Rois de Syrie*), p. CLXIII et CLXIV, sur un signe qu'on trouve sur certaines monnaies des rois de Syrie. D'après lui, ce signe qui ressemble à une sorte de crosse et sur lequel s'appuie Tyché est la barre d'un gouvernail, attribut ordinaire de cette déesse. Ici le gouvernail est entier, bien gravé, et la crosse de la barre apparaît très clairement. L'étoile est l'astre protecteur, la bonne étoile.

« La seconde intaille est en jade et porte une crevette ou un squille, un coquillage, qui paraît être un murex, un croissant et une étoile. C'est encore une amulette.

« Une troisième intaille a été également rapportée par MM. Gilliéron; elle représente un cavalier montant à cheval.

Le cavalier a un pied posé à terre, et lève la jambe pour se mettre en selle. Il s'appuie sur sa lance, placée de l'autre côté du cheval, pour prendre son élan. Certains détails inspirent malheureusement des doutes sur l'antiquité de cette dernière pierre. »

M. Michon, membre résidant, met sous les yeux de la Société un fuseau en os, élégamment travaillé, provenant d'Athènes et récemment acquis par le département des antiquités grecques et romaines du Musée du Louvre[1].

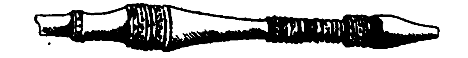
« Il n'est pas sans intérêt de rapprocher ce petit instrument d'usage domestique des représentations figurées sur les stèles funéraires. Les sculpteurs attiques avaient, on le sait, l'habitude de nous montrer sur la pierre du tombeau le mort ou la morte dans son milieu et ses occupations familières. L'enfant y apparaît jouant amicalement avec son chien, la jeune fille caressant son oiseau, le jeune homme debout près de son cheval ou porteur de ses armes, la mère de famille dans son gynécée, l'homme mûr conversant appuyé sur le bâton qui maintient sous l'aisselle les plis de sa tunique.

« L'une des occupations usuelles de la femme grecque dans son intérieur était le travail de la laine. Il était donc naturel que le sculpteur eût à rappeler aux yeux cette vertu familiale de la maîtresse de maison bonne économe; et de là ces corbeilles à laine si souvent représentées sous le siège où la morte est assise. Leur présence était suffisante pour exprimer l'idée que tous ceux qui voyaient le monument traduisaient sans peine.

« Il est beaucoup plus rare au contraire, M. Collignon le remarquait récemment[2], que le sculpteur représentât les instruments mêmes servant au filage proprement dit. Sur un fragment de stèle archaïque trouvé à Tyrnavo, en Thessalie, on voit encore, outre la tête de la femme, sa main gauche élevée tenant la quenouille; mais toute la partie inférieure

1. Il est inscrit à l'Inventaire MNC, n° 2202.
2. *Fondation Piot, Monuments et mémoires publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, t. III, p. 34.

du marbre avec le reste de la figure a disparu[1]. A ce fragment il faut ajouter la célèbre stèle de Mynno, de l'ancienne collection Sabouroff, aujourd'hui au Musée de Berlin[2]. Sur celle-ci, la quenouille, qui était peinte, ne se voit plus; mais la main droite de Mynno fait tourner le long de sa cuisse le fuseau de manière à tordre le fil par un mouvement rapide de rotation. Un bas-relief funéraire de Béotie, publié par M. Collignon, ajoute aux représentations précédentes celle de la pelote, en forme de masse irrégulièrement arrondie, qui était faite avec la laine épurée et lavée avant d'en charger la quenouille[3].





Fragments d'un fuseau en os trouvé à Athènes (Musée du Louvre).

« Le fuseau qui vient de trouver un asile au Louvre se rapproche assez pour la forme générale de celui qui se voit sur la stèle de Mynno par exemple. Il faut signaler pourtant la présence de deux petits anneaux mobiles, jouant librement sur une certaine étendue de la tige, qui se trouvent près de l'une des extrémités. Notons aussi que, par ses dimensions et la fragilité de la matière, il ne pouvait guère être d'un emploi effectif. Imité évidemment des fuseaux qui servaient dans la vie journalière, il n'était point tenu d'en avoir les qualités de résistance et d'usage. Il appartient à la

1. Fougères, *Bulletin de correspondance hellénique*, 1888, p. 275, pl. XVI.

2. *Beschreibung der antiken Skulpturen*, n° 737; *Attische Grabreliefs*, pl. XVII; *Collection Sabouroff*, pl. XIX.

3. *Monuments Piot*, t. III, pl. III.

classe de ces objets à destination funéraire qui accompagnaient les morts comme souvenirs ou symboles, et c'est à ce titre qu'il avait dû être déposé dans le tombeau d'une femme athénienne. »

Séance du 17 Mars.

Présidence de M. Germain Bapst, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Corot (Henry). *Rasoirs dans la Côte-d'Or.* Épreuve d'une gravure avant la lettre.

Frossard (Ch.-L.). *La réforme en Béarn. Nouveaux documents provenant du château de Salies.* Paris, 1896, in-8°.

— *Généalogie de la famille de Gassion.* S. l. n. d., in-8°.

— *Généalogie de la famille de Gassion. Compléments et corrections.* S. l. n. d., in-8°.

Delisle. *Chartes données à la Bibliothèque nationale.* S. l. n. d., in-8°. — Fac-similé phototypique d'une charte de Druon, évêque de Beauvais. [Offert par M. H.-A. Meyer.]

Correspondance.

M. de la Vernette, exécuteur testamentaire de M. A. Prost, écrit pour annoncer à la Société l'envoi des œuvres complètes de notre regretté confrère.

M. l'abbé Morillot, associé correspondant national, adresse à la Société une note sur une tête en pierre trouvée à Saint-Martin-du-Mont (Côte-d'Or)[1].

Travaux.

M. Michon, membre résidant, signale, de la part du R. P. Lagrange, associé correspondant national à Jérusalem, un dolmen situé aux environs et un peu au nord de Gharândel, sur la route de Kerak à Petra, en Arabie. Il importe de noter la présence d'un dolmen dans cette région, où jusqu'ici il n'en avait pas encore été signalé. Les dolmens les plus voi-

1. Cf. plus bas, p. 203.

sins sont ceux qui ont été décrits par le duc de Luynes et ses collaborateurs dans la région située au nord-est de la mer Morte[1].

M. le baron de Baye, membre résidant, communique le dessin d'un intéressant bijou trouvé récemment en Hongrie. C'est une fibule aviforme, en or, ornée de grenats encastrés dans des cloisons. Au revers l'aiguille est en bronze.

« Il y a deux ans, dans le *Bulletin de la commission municipale archéologique de Rome*, le commandeur J.-B. de Rossi consacrait une notice à un objet entièrement semblable. La fibule publiée par le savant italien avait été exhumée d'un tombeau près de Rome. Elle est considérée par lui comme ayant appartenu à un goth; il la compare à deux fibules similaires trouvées sur le territoire de la république de Saint-Marin, ainsi qu'aux fibules d'Aquitaine conservées au Musée de Cluny. Enfin il en rapproche une petite fibule aviforme de provenance hongroise faisant partie du cabinet de Vienne.

« La découverte que je porte aujourd'hui à la connaissance de la Société me semble plus significative encore, car il y a, non pas seulement similitude, mais identité parfaite entre les deux pièces provenant, l'une de Rome, l'autre de Hongrie. »

MM. Héron de Villefosse et Prou émettent l'avis que la provenance de Hongrie, qui a été indiquée à M. le baron de Baye, est inexacte et qu'il s'agit d'une seule et même fibule.

M. le pasteur Frossard, associé correspondant national, donne lecture d'un travail sur la *Réforme en Béarn*.

M. Cagnat, membre résidant, signale une série de stèles funéraires dont les photographies, rapportées d'Espagne par M. P. Paris, professeur à la Faculté des lettres de l'Univer-

1. *Voyage d'exploration à la mer Morte, à Petra et sur la rive gauche du Jourdain*, t. I, p. 135, 136, 158, 159, 176, 178. M. Schumacher a signalé également un dolmen au Djebel Neba, au sud d'Es-Salt (*Zeitschrift des deutsch. Palaestina-Vereins*, t. XVI, p. 163).

sité de Bordeaux, lui ont été obligeamment communiquées par ce savant. Ces monuments, dont les inscriptions figurent soit au *Corpus inscriptionum latinarum*[1], soit à l'*Ephemeris epigraphica*[2], proviennent tous de Lara de los Infantes, un peu au nord de l'ancienne Clunia; les unes sont déposées au Musée de Burgos, les autres existent en moulage à celui de Madrid.



Stèle funéraire trouvée en Espagne.

« Les épitaphes contiennent des noms peu communs, on en jugera par l'exemple suivant[3] :

1. *Corp. inscr. lat.*, II, 5798, 5799, 5800.
2. *Eph. epigr.*, VIII, 150, 155, 157.
3. *Corp. inscr. lat.*, II, 5798.

Aiae Caelaon, Peregrini filiae, annorum LVI; Me... matri f(aciendum) c(uravit).

« Mais l'intérêt des monuments consiste surtout dans les représentations figurées et les dessins géométriques qu'ils portent.

« Les premières nous montrent une femme assise sur un grand fauteuil; elle tient généralement d'une main un miroir, de l'autre une couronne qu'elle porte en avant; devant elle est une table où se voit un vase et parfois une couronne. Les scènes de toilette ne sont pas rares sur les bas-reliefs funéraires; aussi bien n'y aurait-il pas lieu d'insister sur celles-ci, n'était la façon primitive dont le dessin est traité. On remarquera surtout la coiffure qui entoure la tête, du front à l'occiput, comme un casque.

« Quant aux dessins géométriques, ils sont tout à fait remarquables et par leur grandeur et par leur conception. Ils se composent d'une grosse étoile à six branches, inscrite dans un cercle, les pointes étant reliées les unes aux autres par des lignes légèrement courbes, et entourée d'une couronne. Le motif se rencontre sur des mosaïques et sur des morceaux d'ornementation d'époque chrétienne; je ne l'ai jamais vu encore sur des tombes[1]. M. Paris a entendu dire que des rosaces analogues se voient très fréquemment sur les anciennes tombes du pays basque. Il y aurait là une vérification facile à faire pour ceux qui ont l'occasion de parcourir le pays basque. »

M. Delaborde, membre résidant, entretient la Société de l'enseigne du dragon qui figure dans les textes des XIIe et XIIIe siècles, à côté de l'oriflamme et de la bannière royale de France. Cette enseigne, qui se rencontre aussi hors de France et qui se trouve portée devant des commandants d'armée, même lorsque ceux-ci n'étaient pas des souverains, devait être l'insigne du commandement suprême, comme est aujourd'hui chez nous le fanion du général en chef.

1. M. Paris le signale sur un autre cippe funéraire provenant de

M. Héron de Villefosse, membre résidant, annonce qu'il a reçu de M. l'abbé Hamard, curé de Hermes (Oise), un intéressant renseignement.

« M. Hamard vient de découvrir, dans ses fouilles, une statue équestre de grandeur naturelle, en pierre très tendre, malheureusement brisée. Il a fait tout son possible pour en recueillir les morceaux et pour la reconstituer. Il a trouvé en même temps un très beau fût de colonne encore en place sur sa base, des peintures à fresque et de nombreux fragments de poteries rouges estampillées. Il croit être sur l'emplacement d'une riche habitation romaine. »

M. Héron de Villefosse fait ensuite la communication suivante :

« J'ai reçu de M. l'abbé Andrieu, curé de Volx (Basses-Alpes), l'estampage d'une inscription latine ainsi conçue :

DEAE·VICTORIAE
P·ROMANIVS
SOCRATES
EX VOTO
l M

Deae Victoriae P(ublius) Romanius Socrates ex voto [l(ibens)] m(erito).

« Cette inscription, gravée sur la face antérieure d'un petit autel, a été récemment découverte à Volx, au cours des travaux de désaffectation d'un ancien cimetière. L'autel avait été transformé en sarcophage et les ouvriers, ignorant l'intérêt de leur trouvaille, l'ont presque réduit en miettes pour le sortir du lit de poudingue où il était enfoui. C'est M. l'abbé Andrieu qui, après en avoir recueilli soigneusement les morceaux, est parvenu à le reconstituer.

Pallantia et sur deux briques carrées de provenance inconnue actuellement au Musée de Madrid.

« Volx est situé dans l'arrondissement de Forcalquier et dans le canton de Manosque. Cette dernière localité a fourni quelques textes épigraphiques[1]; le pays voisin faisait partie du grand territoire des Voconces et renfermait les localités antiques de *Alaunium*, *Segustero*, *Vapincum*. A la Bâtie Mont-Saléon (*Mons Seleucus*) en 1836, on a trouvé également un autel à la Victoire qui a été transporté au Musée de Gap[2]. A Gap, en 1867, dans les démolitions de la cathédrale, on a découvert un grand monument à la Victoire[3]. Le Musée d'Avignon possède deux autels consacrés à cette déesse et provenant de Vaison[4]. Un sixième autel à la Victoire a été trouvé au Pègue, près de Valréas[5]. On voit que la Victoire avait de nombreux et fervents adorateurs dans le territoire des Voconces.

« De temps immémorial, la petite ville de Volx honore sainte Victoire comme sa patronne. On peut se demander si cet autel, érigé à la déesse de la Victoire, n'est pas le motif qui a déterminé la paroisse à choisir jadis pour patronne la vierge martyre. Le culte de sainte Victoire est, du reste, répandu dans toute la Provence, et une montagne bien connue des environs d'Aix porte le nom de cette sainte. »

Séance du 24 Mars.

Présidence de M. G. Bapst, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

M. le Président annonce qu'il a reçu par les soins de M. de la Vernette, exécuteur testamentaire de M. Aug. Prost, la série complète des œuvres de notre regretté confrère dont la liste suit :

1. *Corp. inscr. lat.*, vol. XII, n. 1514, 1515.
2. *Ibid.*, n. 1537.
3. *Ibid.*, n. 1549.
4. *Ibid.*, n. 1339, 1340.
5. *Ibid.*, n. 1707.

Ouvrages de feu M. Auguste Prost,
Membre résidant,
légués par lui à la Société :

J.-F. Blondel et son œuvre. Metz, 1860, in-8°.
Albestroff, siège d'une châtellenie de l'évêché de Metz. Metz, 1861, in-8°.
Jean des Lacs, souvenir d'une excursion dans les Vosges. Metz, 1864, in-8°.
*Claudius Cantiuncula, jurisconsulte messin du XVI*e *siècle.* Metz, 1868, in-8°.
Mémoires pour la ville de Metz dans les négociations de paix entre la France et l'Allemagne. Metz, 1871, in-8°.
Le patriciat dans la cité de Metz. Paris, 1873, in-8°.
Les paraiges messins. Metz, 1874, in-8°.
Les fouilles de Metz en 1875. Nancy, in-8°.
Observations sur trois lettres attribuées à Pétrarque. Paris, 1875, in-8°.
*Les jugements à Metz au commencement du XIII*e *siècle.* Paris, 1876, in-8°.
Notice sur la collection des manuscrits de la bibliothèque de Metz. Paris, 1877, in-4°.
*Caractère et signification de quatre pièces liturgiques composées à Metz en latin et en grec au IX*e *siècle.* Paris, 1877, in-8°.
Tables dressées par M. Auguste Prost des morceaux accessoires, documents et titres contenus dans les deux éditions de l'Histoire de Lorraine par Dom Calmet. Paris, 1877, in-8°.
*L'ordonnance des majours, étude sur les institutions judiciaires à Metz du XIII*e *siècle au XVII*e. Paris, 1878, in-8°.
*Notice sur un sceau de Landfriede du XIV*e *siècle.* Paris, 1879, in-8°.
Le monument de Merten. Paris, 1879, in-8°.
Le monument de Merten. (Extrait des procès-verbaux de la Société des Antiquaires.) 1879, in-8°.
Note sur deux monuments dédiés l'un au dieu Cissonius, l'autre à la déesse Mogontia. Paris, 1881, in-8°.

Étude sur le régime ancien de la propriété. La vesture et la prise de ban à Metz. Paris, 1881, in-8°.

Les sciences et les arts occultes au XVI° siècle. Corneille Agrippa, sa vie et ses œuvres. Paris, 1881-82, 2 vol. in-8°.

L'immunité. Étude sur l'origine et les développements de cette institution. Paris, 1882, in-8°.

Discours de M. Aug. Prost en quittant la présidence de la Société nationale des Antiquaires de France. Paris, 1882, in-8°.

Les chroniques vénitiennes. Paris, 1882, in-8°.

Les chroniques vénitiennes. Second mémoire. Paris, 1883, in-8°.

Chronique de Buffet, 1580-1588. La ligue à Metz. Paris, 1884, in-12.

La cathédrale de Metz. Metz, 1885, in-8°.

La Lorraine et l'Allemagne. 1885, in-4°.

Les deux monuments de Merten et de Heddernheim. Metz, 1886, in-8°.

Les anciens sarcophages chrétiens de la Gaule. Paris, 1887, in-8°.

La justice privée et l'immunité. Paris, 1887, in-8°.

Saint Servais. Examen d'une correction introduite à son sujet dans les dernières éditions de Grégoire de Tours. Paris, 1890, in-8°.

Aix-la-Chapelle. Étude sur le nom de cette ville. Paris, 1892, in-8°.

Les travaux consacrés au groupe de l'anguipède et du cavalier jusqu'en 1891. Paris, 1892, in-8°.

Les institutions judiciaires dans la cité de Metz. Paris, 1893, in-8°.

Note sur un petit sarcophage du Musée Campana. In-8°.

Note sur la maison de Gargan, rue Nexirue, et sur l'ancien hôtel du voué de Metz. In-8°.

Notice sur M. Victor Simon et sur ses travaux. Metz, 1866, in-8°.

Notice sur M. Eugène Gandar. Metz, 1868, in-8°.

Notice sur le baron de Salis. Metz, 1883, in-8°.

Notice sur le comte Camille Durutte. Metz, 1884, in-8°.

Notice sur M. P.-Ch. Robert. Paris, 1888, in-8°.

Notice sur M. Édouard Aubert. Paris, 1889.

Ces différents ouvrages seront déposés dans la bibliothèque et des remercîments seront adressés, au nom de la Société, à M. de la Vernette et à la famille de M. A. Prost.

Giudicelli (l'abbé). *Fouilles pratiquées dans la basilique de Dar-El-Kous*. Tunis, 1897, in-8°.

M. Babelon, membre résidant, dépose, au nom de M. l'abbé Giudicelli, aumônier militaire au Kef (Tunisie), une brochure intitulée : *Fouilles pratiquées dans la basilique de Dar-El-Kous*. M. Babelon annonce que l'autorité ecclésiastique a l'intention de faire restaurer cette basilique de l'époque byzantine pour en faire l'église paroissiale du Kef.

Travaux.

M. le Président remercie M. le comte de Marsy de l'invitation qu'il adresse aux membres de la Société, au nom de la Société française d'archéologie, pour le Congrès archéologique qui sera tenu à Nîmes du 18 au 25 mai.

M. S. Berger, membre résidant, donne lecture d'une étude de M. l'abbé Morillot, associé correspondant national, sur une tête trouvée à Saint-Martin-du-Mont (Côte-d'Or).

« M. l'abbé Morillot pense que cette tête représente la déesse Sirona[1]. Il la compare avec un buste découvert à Sainte-Fontaine, buste qui est accompagné d'une inscription donnant le nom de la déesse et qui a été gravé dans la *Revue celtique*, t. IV, p. 136 (mémoire de M. Ch. Robert). »

M. Roman, associé correspondant national, donne lecture d'un travail sur l'histoire du Briançonnais, sa formation et son rattachement à l'archevêché d'Embrun. La communication de M. Roman est renvoyée à la commission des impressions.

1. Cette tête a été reproduite plus haut (p. 117) dans une note de M. R. Mowat sur les découvertes de Saint-Martin-du-Mont.

M. le général de la Noë, membre résidant, soumet à la Société la restitution d'un instrument trouvé au Crêt-Châtelard (Loire). Le dessin de cet instrument, exécuté par notre confrère M. Vincent Durand, lui a été communiqué par M. Héron de Villefosse. C'est un disque en bronze portant un cadran dont les divisions sont indiquées par des noms géographiques; il devait être destiné à déterminer, la date de l'année étant connue, la direction de la méridienne et la latitude du lieu. Le général de la Noë pense que cet instrument a peut-être été composé à Ancône, entre l'époque d'Hipparque et celle de Ptolémée.

M. Molinier, membre résidant, désirerait être assuré de l'antiquité de l'objet en question.

Séance du 31 Mars.

Présidence de M. G. Bapst, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Bordeaux (Paul). *Les monnaies frappées par François Ier.* Paris, 1896, in-8°.

— *Le gros et le demi-gros des gens d'armes de Charles VII à la croix cantonnée.* Paris, 1896, in-8°.

— *Étude critique du catalogue des monnaies carolingiennes françaises de la Bibliothèque nationale de Paris, par M. Prou, bibliothécaire.* Bruxelles, 1897, in-8°.

Pallu de Lessert (Clément). *Fastes des provinces africaines sous la domination romaine*, t. I, 2e partie. Paris, 1897, in-4°.

Villenoisy (F. de). *La formation de la race belge actuelle.* Gand, 1897, in-8°.

Travaux.

M. Cagnat, membre résidant, communique, au nom de M. P. Gauckler, associé correspondant national, trois inscriptions découvertes à Oudna.

1° Stèle en calcaire gris effrité, pyramidant légèrement du sommet à la base. Dans le fronton, triangulaire, le croissant montant; à droite et à gauche, le disque à quatre rayons. Hauteur des lettres : 0^{m}015.

S D S
D·INSTEIV
S·MERIA
VS·SACER
V·S·L·A

S(aturno) d(omino) s(acrum) · · D(ecimus) Insteius Merianus sacer(dos) v(otum) s(olvit) l(ibens) a(nimo).

2° Inscription brisée en haut; hauteur actuelle : 1 mètre; largeur : 0^{m}58; profondeur : 0^{m}45. Hauteur des lettres : 0^{m}06 et 0^{m}05 à la dernière ligne.

ONAIAE·C *f*·
HONORAT*ae*
Q · CASSI · FRONTON*is*
IVSTIANI·FL·P·VXORI
DD P·P·

3° Plaque de marbre blanc épaisse de 0^{m}025, haute de 0^{m}55, large d'environ 0^{m}60, brisée à droite. C'est un placage de monument public dont le revers a été utilisé ensuite pour une épitaphe chrétienne. Hauteur des lettres : 0^{m}13, 0^{m}12, 0^{m}03.

VINCENT OPTATI
IN PACE
RED PR KAL NOVE

Vincenti(i) Optati; in pace; red(didit) pr(idie) Kal(endas) Nove(mbres).

M. Cagnat attire ensuite l'attention de la Société sur l'intérêt que présentent les actes de saint Dasius, publiés par M. Franz Cumont dans les *Analecta Bollandiana*. Les Saturnales y sont décrites telles qu'elles se célébraient au IVe siècle en Mésie. Le martyre de saint Dasius est daté du 20 novembre 303 et se passe à Durostorum.

M. Al. Boutroue, associé correspondant national, présente quelques observations à propos de la récente communication de M. Fr. Delaborde sur les diverses bannières du roi de France. L'enseigne du dragon doit avoir son origine dans l'Extrême-Orient. Trajan a porté ses armes jusqu'au delà du Tigre. C'est ainsi qu'on pourrait expliquer la présence du dragon sur les drapeaux de son armée. Les têtes de dragons qu'on remarque dans les églises de bois de la Scandinavie et sur les bateaux des Vikings n'ont-elles pas quelque analogie avec cet emblème oriental et n'indiqueraient-elles pas une origine orientale? Les peuples ougro-finnois établis en Scandinavie y auraient apporté d'Asie l'emblème du dragon.

M. Fr. Delaborde, membre résidant, remarque à cette occasion que c'est à la suite des campagnes contre les Daces et les Parthes que le dragon a été adopté par les armées romaines. Il est vrai que le dragon se trouve également comme insigne de guerre dans les armées saxonnes.

M. Mowat, membre résidant, rappelle que, d'après Sex. Rufius Festus, Trajan poussa ses conquêtes en Orient jusqu'au cœur de la Perse et aux confins de l'Inde. Ce qui rend le passage de l'historien latin[1] particulièrement intéressant, c'est qu'il y est fait mention d'une station navale créée par Trajan dans la mer Rouge. Ce détail important n'a été relevé par aucun des savants qui, de nos jours, se sont occupés de l'histoire et de l'organisation de la flotte romaine. A la liste des escadres qu'ils ont dressée, il faut donc ajouter celle de la mer Rouge.

1. S. Rufius Festus, *Breviarium de victoriis populi romani*, 20 : « In mari rubro classem instituit. »

M. Cagnat croit qu'il est extrêmement hasardé de dire que les dragons étaient des insignes de l'armée romaine. Trajan avait parmi ses troupes des auxiliaires asiatiques.

M. Babelon, membre résidant, signale la présence du dragon sur un grand nombre de monuments d'origine moins lointaine que l'Extrême-Orient. Il indique notamment une monnaie de Jules César sur laquelle se voit un éléphant écrasant un dragon.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, entretient de nouveau la Société de l'instrument astronomique présenté par M. le général de la Noë à la précédente réunion. Il communique une lettre de M. Vincent Durand, associé correspondant national, affirmant l'authenticité de ce monument, qui a été découvert, il y a environ soixante ans, par un cultivateur nommé Antoine Fabre, à l'extrémité méridionale du plateau central de l'oppidum du Crêt-Châtelard. M. V. Durand signale, dans les *Mémoires de l'Académie de Cortone*, une notice du P. Baldini qui fait connaître un objet construit absolument d'après le même système et sur lequel le nom de la ville d'Ancône est également inscrit.

M. le général de la Noë montre qu'il existe une petite différence entre les deux cadrans : l'un est divisé en 90 degrés, l'autre présente un style ou gnomon qui permet peut-être de déterminer l'heure de la journée en certains lieux et à certains jours.

M. Héron de Villefosse insiste sur l'intérêt que présente la série des noms géographiques inscrits sur la face intérieure de ces deux cadrans. Si on peut s'en rapporter au dessin de Baldini pour étudier l'instrument trouvé à Rome, il est facile de comparer entre eux les noms et les chiffres que portent les deux instruments. En attendant les explications de M. Vincent Durand et du général de la Noë, il semble utile de présenter ces noms géographiques en regard les uns des autres.

« Ces indications sont au nombre de seize; elles sont disposées à l'intérieur des cadrans comme autant de rayons; elles se lisent en partant de la circonférence pour aboutir au centre :

(*Rome.*)		(*Le Crêt-Châtelard.*)	
AETIOPI	XXX	AETHIOPIAE	XXX
AEGYPTI	XXXIII	AEGYPTI	XXXIII
HISPAN	XXXX	HISPANIAE	XXXV
BABYLON	XXX	BABYLONIAE	XXXV
ILLYRI	XXXVII	ILLYRICI	XXXVII
SYRIAE	XXXVIII	SYRIAE	XXXVIII
ARABIA	XXVIIII	ARABIAE	XXVIIII
APHRICE	XXXX	AFRICAE	XLII
MAVRE	XXX	MAVRETAN	XLS
BITHYNI	XLI	BITHYNIAE	XLI
ITALIAE	XLII	ITALIAE	XLII
NARBON	XLIII	NASVMIEN	XLIII
ANCON	XLV	ANCONIS	XLV
GALLIAE	XLVIII	GALLIAE	XLVIII
GERMA	L	GERMANIAE	L
BRITAN	LVII	BRITANNIAE	LVI

« On remarquera quelques différences dans les indications numérales aux lignes 3, 4, 8, 9 et 16. L'étude des monuments originaux pourrait seule fournir une base solide de contrôle; nous n'avons actuellement sous les yeux que des copies : cependant il est bon de constater que les inscriptions tracées au pointillé sur le cadran du Crêt-Châtelard ont été très soigneusement relevées par M. Vincent Durand. La copie de notre confrère porte à la ligne 13, après le mot ANCONIS, le chiffre XLIV, que je n'hésite pas à corriger en XLV parce que, sur le dessin de M. Vincent Durand, le trait qui précède le V a l'apparence d'un trait parasite.

« Dans les noms géographiques, la seule divergence se remarque à la ligne 12. Le cadran de Rome porte, d'après Baldini, NARBON; sur le cadran du Crêt-Châtelard M. Vincent Durand a lu NASVMIEN. »

M. Héron de Villefosse, membre résidant, donne ensuite lecture, au nom de M. Berthelé, archiviste du département de l'Hérault, associé correspondant national à Montpellier, de la note suivante sur une œuvre inédite de Guillaume Durand, évêque de Mende :

« I. Le manuscrit que nous nous proposons de faire connaître a été découvert tout à fait par hasard. C'est au cours d'une tournée d'inspection d'archives, à la fin de mars 1894, que nous avons eu la chance de le rencontrer fourvoyé parmi les parchemins municipaux du village de Cessenon (Hérault). Il a été déposé depuis à Montpellier, aux archives départementales.

« Au premier coup d'œil, — et malgré l'absence des feuillets de début, — le manuscrit de Cessenon apparaît comme un recueil de règlements et de conseils à l'usage du clergé. La lecture des premiers paragraphes survivants permet de préciser davantage : ce sont des instructions adressées par un évêque à ses curés. — Les caractères de l'écriture nous reportent d'autre part aux environs de la fin du XIIIe siècle.

« Un examen un peu plus attentif amène bientôt à constater que le diocèse auquel appartiennent et l'évêque, auteur de ce recueil d'instructions, et le clergé, qui doit s'y conformer, est incontestablement le diocèse de Mende, *dyocesis Mimatensis*, *ecclesia Mimatensis*.

« Le contenu du texte permet d'établir en toute sûreté la date de la rédaction de l'œuvre. D'une part, il y est fait allusion aux Templiers, en termes impliquant nettement qu'à cette date l'ordre n'était pas encore supprimé. Nous ne pouvons donc pas descendre plus bas que 1312. D'autre part, le pape Nicolas IV y est mentionné comme défunt. Nous ne pouvons donc pas remonter plus haut que 1292. Entre 1292 et 1312, le diocèse de Mende n'a eu pour évêques que les deux Guillaume Durand : d'abord le célèbre « spéculateur, » qui fut titulaire du siège à partir de 1286, qui résida à partir de 1291 et qui mourut en 1296; ensuite le neveu du « spéculateur, » qui lui succéda sans intermédiaire et qui resta en fonctions jusqu'en 1330.

« L'attribution à l'un de ces deux évêques à l'exclusion de

l'autre résulte du renvoi fait par l'auteur des *Instructions* à un autre de ses ouvrages : ..... *juxta doctrinam* (dit-il) *in nostro* RATIONALI *clare et aperte traditam*. Or, des deux Guillaume Durand, un seul a laissé un traité sous ce titre. Ce traité d'ailleurs est tout particulièrement connu : c'est le *Rationale divinorum officiorum*, celle de toutes les œuvres du « spéculateur » que les liturgistes et les archéologues consultent le plus fréquemment.

« On savait que Guillaume Durand avait écrit spécialement pour l'instruction et la réglementation de son clergé du diocèse de Mende. Son épitaphe relate le fait : *instruxit clerum scriptis monuitque statutis*. Mais cette partie de l'œuvre du grand jurisconsulte avait été considérée comme perdue, et Victor Leclerc, au cours de la notice qui fait partie du tome XX de l'*Histoire littéraire*, n'avait pu en citer aucun manuscrit. Par suite de quelles circonstances un exemplaire de ce texte s'est-il conservé dans les archives municipales de Cessenon? il serait bien difficile de le dire. Mais, pour être inattendue, la découverte n'en est pas moins réelle, et il est bien probable que d'autres manuscrits existent ailleurs; on les exhumera quelque jour et ils permettront de combler la petite lacune initiale de celui que nous signalons aujourd'hui.

« II. En outre du texte, dont nous venons de déterminer l'auteur et dont la date se place entre la mort du pape Nicolas IV et la mort de Guillaume Durand, c'est-à-dire entre 1292 et 1296, le manuscrit de Cessenon nous offre une quantité considérable d'additions marginales, de ratures et de surcharges.

« De ces additions, quelques-unes sont des corrections faites par le scribe à sa copie, d'autres semblent des additions faites par un second scribe, d'après une seconde rédaction plus complète, quelques autres, d'une date bien postérieure, émanent d'un propriétaire du manuscrit. Le plus grand nombre sont d'une graphie toute particulière et affectent dans leur rédaction un caractère absolument différent. Ce sont des modifications au texte, des intercalations, des corrections, des remaniements, des passages nouveaux remplaçant des passages grattés.

« Dans ces modifications à côté, au-dessous et au-dessus du texte et sur le texte lui-même, c'est toujours l'évêque qui parle à son clergé. Visiblement, l'œuvre de Guillaume Durand a été revisée et améliorée, soit par un de ses successeurs, soit par lui-même.

« Il n'est pas douteux que ce soit par Guillaume Durand lui-même. D'abord, l'écriture de ces remaniements se rapporte au XIIIe siècle, comme celle du texte. Ensuite l'auteur y renvoie à une de ses œuvres ayant le titre de *Pontifical.* Or, on sait que Guillaume Durand est aussi l'auteur d'un Pontifical.

« Certaines de ces additions et de ces surcharges ont une telle allure que l'on est porté à les considérer comme étant, non de la main d'un secrétaire écrivant sous la dictée, mais comme étant de la main de l'auteur lui-même. Elles semblent trahir l'auteur hésitant dans la rédaction de sa phrase, corrigeant, raturant, jusqu'à ce qu'il ait donné à la transcription de sa pensée sa forme définitive. Il se pourrait que nous ayons dans le manuscrit de Cessenon, non seulement une œuvre de Guillaume Durand, mais encore une œuvre en partie autographe.

« Si cette dernière opinion est exacte, comme d'autre part le texte paraît avoir été préalablement complété par un second scribe, nous serions conduits à supposer que le manuscrit de Cessenon nous offre les instructions de Guillaume Durand *en plusieurs états* (pour employer la langue des graveurs et des iconographes).

« Ce genre de document servait spécialement pour les synodes diocésains (qui se tenaient deux fois par an dans le diocèse de Mende). Il est tout naturel qu'à l'occasion d'un nouveau synode l'évêque ait revisé son œuvre antérieure et y ait apporté des modifications et des améliorations. Ces modifications étaient nécessairement faites (*en minute* tout au moins) sur un exemplaire ayant servi au synode précédent, et il n'y a rien d'étonnant à ce que cet exemplaire portât déjà lui-même des remaniements antérieurs. Il n'est pas un écrivain, ayant ainsi à tirer de son œuvre plusieurs « moutures » successives à des distances de temps plus ou

moins grandes, qui ne fasse subir à son manuscrit des transformations analogues à celles que nous constatons dans celui de Cessenon.

« III. Les instructions et règlements de Guillaume Durand à l'usage du clergé du diocèse de Mende se composent de deux parties se complétant l'une l'autre et renvoyant l'une à l'autre assez souvent, qui ont pour titres, la première : les *Instructions*, la seconde : les *Constitutions*.

« Les *Instructions* comprennent quatre chapitres :

« Le premier (dont le début manque dans le manuscrit de Cessenon) est consacré aux sacrements. La partie conservée se rapporte au mariage : *de matrimonio*. Le chapitre second traite *de custodia et contractatione sacrarum rerum*. Le troisième *de divinorum officiorum celebratione*, et spécialement *de officio misse*. Le quatrième, intitulé *de animarum atque ecclesiarum regimine et dispositione*, contient des paragraphes spéciaux sur les sépultures, sur la censure ecclésiastique et sur les Juifs.

« Les *Constitutions* synodales, un peu plus courtes que les *Institutions*, sont divisées en sept parties :

« In hac igitur hujus libelli secunda parte :

« Primo *de statu, vita et conversatione personarum ecclesiasticarum, rebus et privilegiis earum* ;

« Secundo *de ecclesiis et earum privilegiis, rebus et ornamentis* ;

« Tercio *de officio et potestate rectorum et capellanorum et regimine ecclesiarum et animarum* ;

« Quarto *de divinis officiis et aliis ad ea pertinentibus* ;

« Quinto *de penitentia, matrimonio, ordine, crismate et aliis sacris rebus* ;

« Sexto *de excommunicatione et interdicto* ;

« Septimo vero *de diversis constitutionibus, agetur*.

« Ces titres de chapitres suffisent pour faire connaître le sujet de cette œuvre nouvelle de Guillaume Durand, que le témoignage des bibliographes les plus autorisés nous permet de considérer comme inédite.

« L'intérêt en réside, pour une bonne part, dans le nom de l'auteur : rien de ce qui touche à Guillaume Durand ne

peut laisser les érudits indifférents. Mais indépendamment de cette considération biobibliographique, les *Institutions* et les *Constitutions* nous apportent sur la discipline et les mœurs ecclésiastiques, — et même laïques, — du Gévaudan au moyen âge une curieuse série d'informations que les liturgistes et les historiens ne devront pas négliger. »

M. de Laigue, associé correspondant national, envoie la note suivante, qui fait suite à sa communication du 31 octobre dernier[1] :

« Avisé de l'existence de certains débris antiques dans les Sierras agrestes et désolées qui s'élèvent aux alentours de Jerez de la Frontera, notre confrère le P. Vera se transporta en ces parages, précisément au point où, sur la carte municipale manuscrite dont copie m'a été fournie gracieusement par M. Diez, notre agent consulaire, figure le château mauresque encore dénommé aujourd'hui *Castillo de Gibalbin*. Située presqu'au centre d'un quadrilatère dont les angles sont marqués au sommet par les petites localités de *Vistaalègre, Tenerias*, *Guillena* et la *Pierra*, mais plus près cependant de la seconde que des trois autres, cette ancienne forteresse se trouve à gauche du chemin qui, partant de l'ouest de Jerez, aboutit à *Espera* après avoir coupé la voie ferrée Cadix-Séville à quatre kilomètres et demi de Jerez. La distance de cette dernière ville à *Vistaalègre* est de vingt-cinq kilomètres à vol d'oiseau, vingt-sept environ par le *Camino* d'*Espera*, et il faut s'avancer en outre à travers champs pendant deux kilomètres et demi à peu près pour atteindre *Gibalbin*.

« Arrivé sur le territoire du *Castillo de Gibalbin*, le P. Vera fut mis en présence de deux espèces de disques semi-brisés mesurant l'un 50 centimètres sur ce que nous appellerons le diamètre ou base et 34 centimètres de hauteur, l'autre 35 et 26 respectivement.

« Formés au moyen de pierres d'un « beau noir, » mais non autrement identifiés, ces disques gisaient abandonnés

1. *Bulletin de* 1896, p. 314.

sur le lieu même de la trouvaille, lequel fait partie d'une ferme appelée la *Masmarra* et spécialement d'un terrain où



Fragments de deux inscriptions funéraires trouvées en Espagne.

se rencontrent en abondance des débris de constructions et de tuiles, mais sans marques de potier.

« Cette ferme est à trente kilomètres ouest environ de Jerez, c'est-à-dire d'Hasta.

« Quoique fort mutilés, les deux disques portent des fragments d'inscriptions très lisibles. »

M. Héron de Villefosse, membre résidant, fait observer que les inscriptions communiquées par M. de Laigue sont certainement les fragments de deux textes funéraires.

« Sur le premier il faut lire : ..[*l*]*icinius*, *G*(*aii*) *l*(*ibertus*), *Gra*[*tus*]..... Sur le second il reste le cognomen du défunt au génitif, *Aerionis*. S'il faut voir dans les chiffres qui suivent l'indication d'une mesure, elle se rapporte peut-être à l'étendue de la sépulture.

« La forme du monument funéraire peut seule paraître surprenante si, comme le dit M. de Laigue et comme le confirme le dessin reproduit ci-dessus, les inscriptions étaient tracées au centre des deux disques. Il n'est pas rare de rencontrer des sarcophages dont la face antérieure est ornée, dans la partie centrale, d'un grand médaillon en forme de bouclier, portant l'épitaphe[1]. Toutefois, les croquis envoyés

1. Cf. un sarcophage de ce genre à Asido, en Bétique (*Corp.*

par M. de Laigue donnent l'impression d'un disque concave plutôt que celle d'un disque convexe, comme il conviendrait à un bouclier. Dès lors, une autre hypothèse paraît plus probable : ces deux épitaphes pouvaient être gravées sur des monuments funéraires en forme de tonneaux, *lapis sepulcralis forma dolii, dolium lapideum*. On en a signalé un certain nombre dans le sud de la Lusitanie[1], tout près de cette partie de la Bétique où le P. Vera a recueilli les deux fragments en question. »

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 2e TRIMESTRE DE 1897.

Séance du 7 Avril.

Présidence de M. Germain Bapst, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Beaumont (Ch. de). *Un prototype inédit de la tapisserie d'Artémise.* Paris, 1896, in-8°.
— *Tête en marbre trouvée dans l'Hérault.* Paris, 1897, in-8°.
Bruguier-Roure (L.). *Guide-indicateur du Congrès de Nîmes*, 1897. Paris, 1896, in-8°.
Marsy (comte de). *Louis Courajod.* Paris, 1896, in-8°.
— *Lectures et souvenirs.* Compiègne, 1896, in-8°.
Revue biblique internationale, 1er avril 1897. Paris, 1897, in-8°.

M. le comte de Beaumont, associé correspondant national, fait hommage à la Société de deux opuscules qu'il vient de publier.

inscr. lat., vol. II, n° 1320), dans le voisinage immédiat de l'endroit où ces deux textes ont été relevés.

1. A Myrtilis (*Corp. inscr. lat.*, vol. II, n° 16); à Pax Julia (*Ibid.*, nos 67, 83, 102, 106).

M. Michon, membre résidant, offre à la Société, au nom du R. P. Lagrange, associé correspondant national, et au sien, le fascicule d'avril de la *Revue biblique internationale*, qui contient le commentaire du P. Lagrange sur la mosaïque géographique de Madaba récemment découverte et déjà devenue célèbre, ainsi qu'une étude consacrée par lui-même à des inscriptions latines d'Arabie.

Travaux.

M. Ravaisson-Mollien, trésorier, donne lecture d'un rapport ainsi conçu :

« Messieurs,

« Bien que peu de temps se soit écoulé depuis que M. Ulysse Robert vous a lu, le 12 novembre 1896, un rapport d'inspection détaillé sur ma gestion, je dois vous en fournir aujourd'hui le troisième compte-rendu annuel, avancé d'un mois seulement sur le deuxième, parce que les mêmes raisons pour lesquelles les précédents furent retardés, parfois jusqu'en juillet, ont empêché que toutes les recettes et toutes les dépenses de 1896 aient pu être présentées, selon l'article 24 du règlement, avant la fin de janvier.

« Dans la pratique, les comptes de chaque exercice ne peuvent jamais être mis au net, sur nos livres, qu'au printemps, de sorte que le trésorier se trouve obligé, pour donner une juste idée de la situation budgétaire, à vous lire un résumé de ses écritures jusqu'en avril, et à comparer les douze mois qui finissent au jour de cette lecture avec les douze mois précédents.

« Vous vous souvenez que ledit 12 novembre nous avions, exactement, 8154 fr. 90 à la Caisse d'Épargne et 1304 fr. 10 en mes mains.

« Les comptes du 4e trimestre de 1896 ont porté les recettes

de cette année à	8334 fr.	50
et les dépenses à	8464	61
« Avec ces chiffres, l'encaisse totale, qui était le 1er janvier 1896 de	11796	48
a baissé, de 130 fr. 11, et était le 1er janvier 1897, de	11666	37

(dont 8154 fr. 90 à la Caisse d'Épargne et 3511 fr. 47 en mes mains).

« Pour 1897, les recettes du 1er trimestre sont de 3359 10
et les dépenses de 1100 07

« Puis je viens d'inscrire les intérêts de la Caisse d'Épargne pour 1896. . . . . . . 224 23
ainsi que de payer régulièrement les factures d'imprimerie 3735 35
et la gratification de M. Boucher. 250

« La baisse de 130 fr. 11, subie au 1er janvier 1897, n'était qu'une conséquence de la chute du budget de la Société au 1er janvier 1896, due à des circonstances exceptionnelles. Dès à présent, non seulement il n'y a plus aucun déficit, mais l'encaisse réalise une petite bonification, et ce résultat est d'autant plus appréciable que de réorganiser nos services d'Agence et de Bibliothèque avait ajouté 95 et 229 fr., donc 324 fr., aux déboursés de la trésorerie.

« Du 7 avril 1895 au 7 avril 1896, la différence entre les recettes de . . . . 8274 fr. 75
et les dépenses de 10869 40

laissait un excédent de dépenses de . . . . 2594 fr. 65

« Tandis que, du 7 avril 1896 au 7 avril 1897, la différence entre les recettes s'élevant à 8641 13
et les dépenses s'abaissant à 8610 27

a donné un excédent de recettes de . . . . 30 fr. 86

« Pour le total de l'encaisse, nous avions ainsi, le 7 avril 1896 . . . . 10133 12
et nous avons, ce 7 avril 1897. . . . . . 10163 98
(savoir : 8379 fr. 13 à la Caisse d'Épargne et 1784 fr. 85 en mes mains, dont une fraction, due à deux rachats de cotisations, doit servir à acheter des rentes).

« Différence, le boni expliqué, de. . . . 30 fr. 86

« La Société possède, avec les fonds de la Caisse d'Épargne, montant à 8379 13
les 24 obligations Paris-Lyon-Méditerranée

(fusion ancienne), valant (à 478 fr.)	11472	
(et venant de donner 345 fr. 60 d'intérêts, à 3 °/o moins l'impôt).		
les 666 fr. de rentes 3 °/o sur l'État, valant (à 102 fr. 85).	22830	50
et 34 fr. de rentes 3 1/2 °/o idem, valant (à 106 fr. 70).	1036	32

« Valeurs dont la somme représente un capital de . . . . 43717 fr. 95 capital productif de revenus montant à 1269 fr. 83, à près de 3 °/o.

« Les autres recettes restent principalement celles des cotisations (entre 5000 et 6000 fr.), puis celles des publications (entre 600 et 700 fr.), des diplômes (400 fr. en 1896), de la subvention ministérielle (500 fr.).

« Les dépenses continuent d'être surtout celles des factures d'impressions et de gravures (près de 6000 fr. en 1896), puis celles des indemnités d'agence (1115 fr.), de commissions pour encaisser les cotisations (banque d'Escrivan), d'affranchissements et menus frais (624 fr.), d'acquisitions de rentes avec le prix des rachats de cotisations.

« Avec le bon équilibre actuel de notre balance pécuniaire, la magnanimité du legs de M. A. Prost peut être pour la Société des Antiquaires de France une cause de fortune. En effet, les 100 000 fr. de ce legs seront placés, aux termes du testament, de façon qu'une partie des arrérages assurant la mise au jour des *Mettensia*, le reste aide la Société dans ses publications, et cette aide, pour être judicieuse, devra consister, en même temps qu'à payer plus d'impressions et de gravures, à décharger, le plus possible, le budget ordinaire, afin de permettre des épargnes dont l'emploi deviendra fructueux.

« D'autres économies seraient réalisables en faisant cesser quelques persistantes négligences à payer régulièrement les cotisations trimestrielles et annuelles, mais, pour obtenir ce résultat, il faudrait réimprimer le Règlement, dont vous avez modifié certains articles, ainsi que les Statuts, et insérer ces documents, peu connus, dans le premier fascicule

des Bulletins. J'ajoute que le devoir des associés correspondants de s'acquitter de leur quote-part annuelle d'avance, c'est-à-dire avant le 31 décembre, devrait être expliqué par l'article 32 du règlement, comme est expliqué le devoir des membres résidants par l'article 20. J'ajoute encore qu'il serait sage, pour les raisons que j'ai exposées tout d'abord, de changer un mot dans l'article 24 du règlement, en y substituant « avril » à « janvier. »

Au nom de la commission nommée à cet effet, M. Babelon lit un rapport favorable sur la candidature de M. Join-Lambert au titre d'associé correspondant national. Il est procédé au vote, et M. Join-Lambert, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national au château de Livet, par Pont-Authou (Eure).

M. Adrien Blanchet, membre résidant, présente des objets en bronze au sujet desquels il fait la communication suivante :

« Ces objets en bronze ont été trouvés, en 1891, dans une sépulture mise au jour à deux kilomètres au sud de Bologne, dans la direction de la porte d'Azeglio. Le mobilier de cette tombe renfermait d'autres débris qui ont été laissés de côté à cause de leur mauvais état de conservation. Les objets que j'ai pu recueillir sont au nombre de quatre, dont trois fibules.

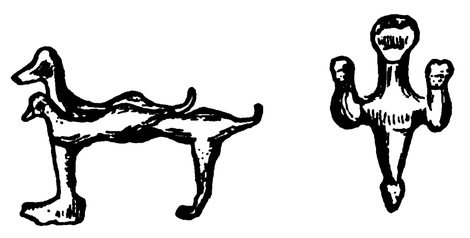
« La première, fibule à arc simple, offre cette particularité que l'ardillon traverse huit perles de verre de couleurs diverses. Les fibules ornées de perles de verre ne sont pas rares dans les nécropoles de l'Italie centrale, mais généralement les boules en verre sont employées à décorer l'arc de la fibule[1]. Cependant, il n'est pas nécessaire de supposer que les perles de verre ont été ajoutées postérieurement à la découverte de la fibule, car on a trouvé à Camiros, dans

1. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, art. *Fibula* (S. Reinach), p. 2005.

l'île de Rhodes, une fibule dont l'ardillon traverse quatre boules de verre[1].

« La seconde fibule, dite *a navicella*, en forme de barque, et aussi *a sanguisuga*, en forme de sangsue, n'offre rien de particulier.

« La troisième fibule est de beaucoup la plus intéressante, car je crois qu'on n'a pas encore signalé la forme curieuse qui la caractérise. Cette fibule représente un animal dont



Fibule en bronze, trouvée près de Bologne (Italie).

les pattes de derrière, réunies, forment la tête de la fibule; les pattes de devant, également réunies, sont prolongées par une petite plaque qui est le pied de la fibule. Aux côtés du quadrupède sont soudés deux animaux, semblables de forme, mais plus petits et privés de pattes. Le métal de ce petit monument est endommagé par l'oxydation et l'ardillon est brisé, mais il ne peut y avoir de doute sur la représentation.

« Une fibule représentant probablement un chien, et provenant aussi de la région de Bologne[2], est celle qui présente le plus d'analogie avec la fibule que je viens de décrire.

« Le dernier objet est un rasoir en bronze, *novacula*, analogue à ceux qu'on a recueillis à Villanova, à Chiusi et en plus grand nombre à Bologne. Au sujet de ce petit monument, je citerai le passage suivant emprunté à l'un de nos plus éminents confrères : « Les stations où ces rasoirs se « rencontrent au nord des Apennins, ainsi que le démontre

1. G. Perrot et Ch. Chipiez, *Hist. de l'art*, t. III, p. 830.
2. J. Martha, *L'art étrusque*, p. 83, fig. 80.

« une statistique qui comprend plus de deux cent cin-
« quante observations, sont toutes, sans exception, pré-
« étrusques ou extra-étrusques, comme les stations de la
« Cisalpine, et probablement celtiques[1]. »

« On voit que le mobilier funéraire parvenu entre mes mains méritait d'être signalé. »

M. Paul Girard, membre résidant, appelle l'attention de la Société sur un vase du Louvre (salle G, n° 311) connu des archéologues sous le nom de *cratère d'Orvieto*. Ce monument, qui appartient à la seconde moitié du ve siècle avant notre ère, a été trouvé dans une sépulture, près d'Orvieto, en 1880, et acquis par le Musée en 1883; M. C. Robert l'a publié en 1882[2], et depuis il a donné lieu, dans différents travaux, à de nombreuses observations de détail. Les deux scènes qui y sont peintes (mort des Niobides; épisode de la légende des Argonautes) sont, en effet, particulièrement intéressantes par les rapports qui y apparaissent avec la grande peinture; les attitudes des personnages, leur groupement, les accidents de terrain indiquant les divers plans qui les séparent, tout y révèle l'influence de Polygnote et de son école. Mais un trait qui, jusqu'ici, a passé inaperçu et qui, mieux que tout le reste, prouve à quel point l'auteur des deux compositions a été influencé par la peinture contemporaine, c'est le soin qu'il a pris de donner à plusieurs de ses personnages une physionomie pathétique, conforme à leur situation.

« Ce n'est pas là une exception dans la peinture de vases. Il suffit d'examiner attentivement un certain nombre d'originaux pour se convaincre que, bien souvent, les potiers grecs ont eu le souci de mettre la physionomie de leurs personnages en rapport avec l'action violente où ils les représentaient engagés; mais ils ne disposaient, pour ces effets,

1. Alex. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, 2e éd., 1889, p. 238 et 442.

2. *Monumenti*, 1882, pl. XXXVIII-XL; *Annali*, 1882, p. 273 et suiv.

que de moyens rudimentaires, qu'on peut classer de la manière suivante :

« I. Dessin de l'œil. — L'œil étant ce qu'il y a de plus mobile dans le visage, on a cherché de bonne heure à en traduire, tant bien que mal, les expressions variées.

« α. Cette préoccupation se marque d'abord, sur les vases à figures noires, par l'effort pour indiquer, chez les hommes et chez les femmes, une différence sensible dans la vivacité du regard. Chez les uns comme chez les autres, l'œil est figuré de face, mais les femmes l'ont en amande, et l'iris, chez elle, ne déborde pas les contours de l'œil. Chez les hommes, au contraire, la sclérotique est souvent indiquée par une amande très allongée ou par un simple trait, que déborde largement un iris relativement énorme, pourvu, au centre, d'une pupille qui en avive encore l'expression.

« β. L'intention de marquer la direction du regard apparaît dans la peinture à figures rouges; l'œil est alors dessiné de profil dans les figures de profil, de face dans les figures de face, et la place de l'iris dans la sclérotique indique très nettement, quelquefois, le point précis vers lequel regarde le personnage.

« γ. Chez les personnages blessés ou mourants, l'iris est plus ou moins engagé sous la paupière supérieure, de façon à figurer l'évanouissement.

« δ. Le sourcil, figuré par un arc plus ou moins prononcé, complète et diversifie encore l'expression de l'œil.

« II. Dessin de la bouche. — Elle se présente sous les aspects suivants :

« α. Bouche entr'ouverte, indiquant des sentiments souvent difficiles à définir, mais presque toujours un état de passion.

« β. Bouche entr'ouverte avec dents apparentes, particulièrement chez les mourants.

« γ. Bouche largement ouverte avec dents apparentes; représentation rare.

« III. Plis tracés à différents endroits du visage. — Des traits plus ou moins nombreux, sillonnant le visage, dans la peinture à figures rouges, marquent la souffrance physique ou la douleur morale. On peut distinguer :

« α. Le pli ou le double pli horizontal au front.

« β. Les rides tracées au-dessous de l'œil ou prenant naissance près de l'aile du nez. Jamais ces traits ne sont posés au hasard; leur présence marque toujours l'intention d'exprimer un jeu de physionomie.

« Ces tentatives pour faire transparaître sur le visage la souffrance ou la passion remontent, dans la céramique grecque, au VIe siècle, peut-être à la fin du siècle précédent. Elles sont nombreuses sur les vases à figures noires du Louvre. On peut signaler à ce titre :

« 1° Une gigantomachie (salle E, n° 753), où l'on voit Encelade blessé par Athéna, qui tient d'une main le cimier de son casque, tandis que, de l'autre, elle le frappe à coups d'épée; le géant, tombé sur un genou, la tête tournée du côté de son adversaire, a l'iris de l'œil très visiblement engagé sous la paupière supérieure.

« 2° Un petit aryballe corinthien représentant la chasse du sanglier de Calydon (salle E, n° 612 *bis*); entre les jambes du sanglier on remarque, étendu à terre, un personnage mourant, à l'œil à demi fermé, à la bouche entr'ouverte, aux dents très apparentes.

« 3° Sur un fragment de plaque funéraire à figures noires, qui représente la πρόθεσις (salle L), le mort a les yeux fermés, et pour donner plus de réalisme à ce détail, l'artiste a grossièrement indiqué par des incisions les cils de la paupière supérieure abaissée.

« Au Ve siècle, ces visages expressifs se multiplient dans l'art, sous l'influence de la grande peinture, qui y acquiert une virtuosité jusqu'alors inconnue; Polygnote et les peintres ses contemporains dirigent spécialement de ce côté leur attention. De là, sur les vases peints du milieu ou de la seconde moitié de ce siècle, un sensible progrès dans la représentation des jeux de physionomie. Ce progrès est remarquable sur le cratère d'Orvieto; il est difficile de s'en rendre compte avec le secours des seules planches des *Monumenti*, qui sont très défectueuses, mais des dessins très soignés, exécutés sur l'original par M. Devillard, permettent de s'en faire une idée exacte. Les deux Niobides mourants

en particulier; sur l'autre face, le personnage assis qui tient son genou avec les deux mains, Héraclès, le personnage barbu coiffé d'un pétase, le guerrier imberbe, la main droite sur la hanche, qui lui fait pendant, ont des physionomies d'une intensité de souffrance ou de tristesse extraordinaire.

« Le sujet de la scène des Argonautes ne saurait être déterminé avec précision. M. C. Robert y voit un souvenir du tableau peint par Micon dans l'Anakeion (Pausanias, I, 18, I), lequel aurait représenté les Argonautes quittant la terre d'Iolcos. Cette interprétation de la fresque de Micon, malgré la faveur qu'elle a rencontrée, soulève bien des objections. Rien ne prouve, en outre, qu'il y ait un rapport aussi direct entre cette fresque et le cratère d'Orvieto. Il faut tenir grand compte, pour expliquer sur celui-ci la scène des Argonautes, de l'intention évidente qu'a eue l'artiste de répandre dans cette scène un air de tristesse, par l'expression mélancolique qu'il a donnée à quelques-uns de ses personnages, et cela inviterait à chercher dans la légende quelque épisode plus pathétique que le départ d'Iolcos.

« Une autre influence apparaît très sensible dans cette composition, c'est celle de la tragédie. Il semble que ces figures si expressives doivent être rattachées, non seulement à la grande peinture, mais au théâtre contemporain, qui rendait, à Athènes, les artistes familiers avec la passion et avec les signes extérieurs par lesquels elle se manifeste. Qu'on rapproche, par exemple, du cratère des Niobides les admirables fragments de la coupe à fond blanc à l'intérieur de laquelle était figurée la mort d'Orphée, assommé par une Ménade[1] : là, malgré la violence du sujet, les figures sont à peu près impassibles, et cependant on ne peut nier les rapports de cette belle peinture avec la grande peinture du temps. Sur le cratère des Niobides, dont la date est probablement postérieure, se fait jour un souci dramatique qui ne peut venir

1. Fragments publiés par miss Harrisson dans le *Journal of hellenic studies*, 1888, pl. VI, p. 143 et suiv.; mais la planche est très imparfaite et ne vaut pas l'excellente photographie prise à Athènes, sur l'original, par M. Pottier.

que de l'influence du théâtre, lequel contribua certainement à affiner dans l'art l'expression des nuances de la physionomie. Si l'on veut avoir une preuve saisissante des délicatesses auxquelles en arrivèrent les Grecs dans cet ordre d'effets, il faut se reporter à la curieuse amphore de Géla publiée, il y a quelques années, par M. Furtwängler, et qui représente Orphée chantant parmi des guerriers thraces[1]. Derrière lui se tiennent deux jeunes gens captivés par son chant : pour rendre plus sensible le recueillement de l'un d'eux, dessiné de face, le peintre l'a figuré les paupières closes. C'est assurément là un des jeux de physionomie les plus intéressants que nous ait transmis la peinture de vases. »

Séance du 14 Avril.

Présidence de M. Germain Bapst, 1er vice-président.

Correspondance.

M. Mosnier, juge au tribunal civil de Clermont-Ferrand, présenté par MM. Gaidoz et Babelon, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. de Barthélemy, Michon et Bouchot pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres du candidat.

Travaux.

M. le Président annonce que le projet de décret relatif au legs fait à la Société par notre regretté confrère A. Prost va être incessamment transmis par le Conseil d'État au ministère et qu'il sera ensuite soumis à la signature de M. le Président de la République.

Au nom de la commission nommée à cet effet, M. Bouchot lit un rapport favorable sur la candidature de M. de Bon-

1. 50e programme berlinois en l'honneur de Winckelmann, 1890, p. 154 et suiv.

nault au titre d'associé correspondant national. Il est procédé au vote, et M. de Bonnault, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Compiègne (Oise).

M. Michon, membre résidant, revenant sur la communication faite à la précédente séance par M. A. Blanchet, signale l'acquisition toute récente par le Musée de Turin d'une grande fibule en bronze, à l'ardillon de laquelle, comme c'est le cas pour la fibule appartenant à notre confrère, sont suspendus un certain nombre d'objets[1].

« Cette fibule faisait partie du mobilier funéraire d'une tombe préromaine ouverte en 1894 à Palestro, sur la rive gauche de la Sesia, dans la province de Pavie. Elle mesure 0m194. Toute la partie convexe de l'arc est semée de points remplis d'émail blanc. Dans l'ardillon sont enfilés dix pendants, parmi lesquels un cure-oreilles, trois petites pinces et deux cure-ongles. M. S. Ricci, qui la signale, rappelle que c'est une coutume connue d'enfiler dans l'ardillon des fibules des objets d'usage ou d'ornement qui pendaient sur les vêtements. Ici, ces objets ont plutôt le caractère d'accessoires votifs et n'étaient que les simulacres des objets analogues qui servaient réellement à la toilette féminine. »

M. de Montégut, associé correspondant national, fait une communication sur une boule de crosse épiscopale où figure une inscription qu'il lit ainsi : *Studeat abbas pulsam arripuat mercedem.*

M. N. Valois, membre résidant, rétablit le véritable texte de l'inscription : *Studeat abbas plus amari quam timeri*, qui satisfait mieux.

M. de Montégut présente ensuite quelques photographies de statuettes en bronze conservées au Musée de Cagliari.

M. Mowat, membre résidant, fait une communication sur

1. *Notizie degli Scavi,* janvier 1897, p. 1.

des mots d'ordre militaires qu'il croit avoir été conservés par les monnaies.

M. Babelon conteste cette opinion en se basant sur ce fait que le mot d'ordre, étant essentiellement transitoire, n'avait aucun sens une fois la journée passée.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, demande à la Société de s'unir d'une façon active et pratique aux différents corps savants, et notamment à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui ont déjà tenté des démarches pour la conservation de l'église Saint-Pierre de Montmartre. Il est décidé que le Président écrira à M. le Ministre de l'Instruction publique pour lui transmettre le vœu de la Société.

M. Héron de Villefosse lit ensuite un travail de M. Camille Jullian, associé correspondant national, intitulé : *La question des piles et les fouilles de Chagnon* (*Saintonge*).

MM. Héron de Villefosse et de Marsy échangent à propos de ce mémoire quelques observations.

Le mémoire de M. Jullian est renvoyé à la Commission des impressions.

Séance du 21 Avril.

Présidence de M. Germain Bapst, 1er vice-président.

Travaux.

L'élection d'un membre résidant en remplacement de M. Lecoy de la Marche est fixée au 1er juin.

M. Pasquier, associé correspondant national, communique à la Société le plan d'une forteresse du moyen-âge remontant au XIe ou au XIIe siècle, qui a dû jouer un rôle dans les luttes des comtes de Comminges.

M. le général de la Noë partage l'avis de M. Pasquier.

Le R. P. de la Croix soumet à la Société le plan des fouilles qu'il a été officiellement chargé de faire aux environs de Berthouville, près de Bernay (Eure), à l'endroit même où a été découvert le célèbre trésor d'argenterie conservé à la Bibliothèque nationale, et lit la note suivante :

« Sous le titre impropre de « Trésor de Bernay » figure à la Bibliothèque nationale, Cabinet des médailles, le merveilleux trésor d'argenterie, composé de 69 pièces, qui fut découvert, dans le courant du mois de mars 1830, au hameau du Villeret, commune de Berthouville, département de l'Eure.

« La découverte du trésor de Berthouville laissa des traces profondes dans l'imagination des gens du pays; et, en 1861, dans le but de chercher des objets de valeur, un jeune archéologue de Bernay entreprit des fouilles. Ses ouvriers ne réussirent qu'à mettre au jour d'importantes substructions qu'il ne fut pas en mesure de déterminer.

« Plus récemment, un autre archéologue normand, M. Join-Lambert, érudit distingué, fit pratiquer une tranchée dans une butte de terre voisine de l'endroit où des substructions avaient été découvertes. Ce travail lui permit de constater la présence de murs en blocage de silex et de nombreux débris de l'époque gallo-romaine. Il en informa M. Babelon, conservateur du Cabinet des médailles, sachant que ce dernier se préparait à publier la monographie du trésor de Berthouville. M. Babelon se rendit le 2 mai 1896 sur l'emplacement des fouilles. Il fut vivement intéressé par ce qu'on lui montra et exprima le désir que ces fouilles fussent continuées par un archéologue habitué à ce genre de travail. Rentré à Paris, il saisit de la question le Comité des Travaux historiques. Le Comité, après avoir accordé un crédit, me désigna pour continuer les fouilles et, le 28 septembre 1896, j'arrivais pour reconnaitre les terrains que j'allais avoir à explorer.

« Après quelques jours d'un travail très difficultueux, je parvins, en procédant avec méthode, à découvrir des substructions dont il ne restait plus que 10 à 20 centimètres. Je ne compris rien tout d'abord à l'enchevêtrement des constructions que j'avais devant les yeux, et il me fallut un examen attentif et soutenu pour reconnaître que c'étaient les

vestiges de quatre édifices, dont deux d'époques différentes des deux autres. J'ai pu reconnaître la différence des époques grâce à la différence de profondeur des rigoles de fondations, celles de la seconde étant de 10 à 15 centimètres creusées plus avant dans la terre.

« Le premier édifice comprenait un grand péribole enveloppant une aire de 4,600 mètres carrés environ. A l'ouest de cette enceinte s'élevaient deux temples, l'un composé de deux rectangles enchâssés l'un dans l'autre. Le rectangle intérieur (*cella*) avait 100 mètres carrés ; il était séparé en deux parties très inégales, dont la plus petite paraît avoir servi aux prêtres qui rendaient les oracles. Le rectangle extérieur (*pronaos*) avait une étendue d'environ quatre ares ; il était flanqué au nord et au sud de deux petites chambres qui ont dû être des servitudes. Dans l'une était située une petite tonnelle. Ce premier temple, dédié sans doute au Mercure Auguste de Canetonnum, était séparé du second sanctuaire par un préau de trois ares. — L'autre temple, qui affecte la forme d'un rectangle allongé, avait 24 mètres sur 6. Un mur formant cloison séparait la *cella* du *pronaos*. Il est à croire que c'était là un temple consacré à une divinité parèdre du dieu Mercure.

« La destruction de tout cet ensemble eut lieu très probablement dans la seconde moitié du IIIe siècle, peut-être au moment de la première révolte des Bagaudes. A une époque qu'il est impossible de préciser, on rebâtit deux nouveaux temples à l'endroit où s'élevaient les premiers, mais toutefois sans s'appuyer sur leurs fondations. Le temple que nous supposons avoir été dédié à une divinité féminine fut sensiblement rapproché du temple masculin. On reconstruisit une autre tonnelle dont le diamètre intérieur était de 3m10, tandis que le diamètre intérieur de la première n'était que de 60 centimètres. Le temple masculin qu'on éleva sur l'emplacement du premier était de dimensions plus petites, et la *cella* ne possédait pas de chambre oraculaire. Les murs étaient moins épais et sans entes aux angles. On réédifia le temple féminin dans l'ancien préau. La *cella* carrée, à murs extrêmement épais, était entourée du *pronaos*.

« Au sud de ce dernier temple et chevauchant sur les constructions de première époque, se trouve une construction de seconde date terminée par deux murs concentriques coupant la galerie du péribole de première époque, ce qui nous fournit la preuve que ce péribole ne fut pas reconstruit. Il nous paraît difficile de déterminer l'usage de cette construction, dont la forme rectangulaire, terminée à l'ouest par deux hémicycles, rappelle celle des basiliques.

« Sachant qu'à proximité des temples on rencontre toujours des puits ou des fontaines, je m'informai s'il n'y avait pas l'un ou l'autre. On m'indiqua un puits situé au milieu d'inextricables broussailles. L'ayant fait dégager, je me fis descendre dans l'intérieur et constatai qu'il était remblayé à une profondeur de 35m60. J'entrepris aussitôt de l'explorer et je parvins à une profondeur de 70 mètres, où j'atteignis le fond. Dans les vases de ce puits, qui avait servi de marnière au moyen âge, je trouvai deux mètres cubes et demi de bois de chêne travaillé, ce qui semble indiquer, avec une clef romaine rencontrée parmi le bois, que le puits était clôturé et devait servir exclusivement aux usages des temples ; il n'était pas à poulies, car j'ai trouvé la manivelle du treuil et un des cercles en fer qui l'entouraient à chaque bout.

« Un puits public était situé plus loin, le long d'une voie romaine, à 98 mètres environ des temples. Je l'ai malheureusement découvert trop tard pour l'explorer. J'espère cependant qu'on me donnera les moyens de le fouiller.

« A 65 mètres des temples, et séparé d'eux par un chemin romain allant rejoindre les grandes voies d'Orbec à Rouen et de Lisieux à Rouen, un monticule renfermait des traces de fondations en blocage de silex.

« Avec les plus grandes précautions, je me mis en devoir de fouiller le terrain suivant ma méthode habituelle, mais au milieu des plus hautes difficultés et par des pluies torrentielles. Enfin, au bout de quelques jours, je pouvais me rendre compte que je venais de découvrir un théâtre dont il ne restait que de faibles substructions. La façade, orientée presque à l'ouest, mesure 65m50 de longueur, y compris celle du *postscenium*, qui est de 15m80. L'ouverture de l'orchestre

est de 29m30. La superficie des six murs courbes est de 2,541 mètres carrés. Ce théâtre offre quelques particularités intéressantes. Les murs nord et sud, qui se rattachent à la façade, sont évasés en trapèze, et c'est sur eux que viennent buter et se perdre trois des murs concentriques. La partie centrale, qui se compose ordinairement du *podium* et de l'*orchestra*, semble être ici destinée à divers usages. Enfin, le *proscenium*, au lieu d'être terminé par un mur droit, est adossé à deux gros murs faisant face aux spectateurs et formant un angle obtus, comme aux théâtres de Milet et de Laodicée. Ce théâtre pouvait contenir environ cinq mille spectateurs. Les gradins devaient être en bois et supportés par tous les murs concentriques, à l'exception du mur extérieur et des murs sud et nord se reliant avec la façade.

« Après avoir déterminé les temples, découvert le théâtre, exploré le puits, il me restait à chercher l'emplacement du *Canetonnum*. Je parvins à le découvrir après de nombreuses recherches : des quantités de tuiles à rebord, des restes de substructions, un hypocauste me l'indiquèrent, et je le consignai sur mon plan.

« En suivant un ruisseau sur la commune voisine, j'aperçus deux espèces de petits étangs fortement encaissés par des glacis composés de terre glaise et de gros silex. Ces glacis ont à leur base 4m50, 2 mètres de hauteur et sur la partie supérieure 4 mètres. Je pense que ces deux pièces ont dû servir de viviers, car elles peuvent conserver environ 1m50 d'eau à basses eaux. A proximité se trouvent des substructions de l'époque gallo-romaine.

« Des constatations qui précèdent il résulte :

« 1° Que des temples de deux époques différentes ont existé à Berthouville ;

« 2° Que le théâtre date de la première époque et n'a jamais été reconstruit après sa destruction ;

« 3° Que le puits fouillé par mes soins a servi aux deux époques ;

« 4° Que la bourgade de Canetonnum, occupant une superficie de quelques hectares et longeant une voie romaine, est déterminée par un hypocauste, un puits romain (qui reste à fouiller), de nombreuses substructions, des viviers ou étangs

et des traces d'habitation gallo-romaine qui les entourent.

« Tout cet ensemble me porte à supposer que nous nous trouvons en présence d'un centre de pèlerinage païen qui servait en même temps de lieu de réunion pour les transactions commerciales et de lieu de plaisirs, ayant beaucoup de ressemblance avec Sanxay, tout en étant de moindre importance.

« Cette découverte nous renseigne au sujet d'un des plus anciens usages des Gaulois et des Gallo-Romains sur lequel nous avons peu de renseignements, mais que nous parviendrons peut-être à fixer définitivement par de nouvelles fouilles du genre de celles de Sanxay et de Berthouville. »

M. le chanoine Douais, associé correspondant national, fait une communication sur les minutes de notaires à Toulouse et émet le vœu que ces archives soient réunies en un lieu où les travailleurs pourraient les consulter utilement.

M. E. Piette, associé correspondant national, communique à la Société un fragment de statuette d'ivoire, très intéressant au point de vue anthropologique.

M. G. Musset, associé correspondant national, présente un Mercure de bronze trouvé aux environs de Cognac (Charente). Le dieu est représenté nu, coiffé du pétase ailé et tenant la bourse dans la main droite abaissée ; l'avant-bras gauche et les pieds sont brisés.

Séance du 28 Avril.

Présidence de M. G. Schlumberger, ancien président, et de M. Germain Bapst, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

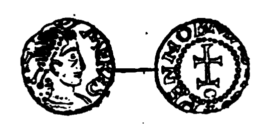
Blanchet (J.-Adrien). *Règlement des potiers d'étain à Troyes en* 1576. Arcis-sur-Aube, 1897, in-8°.

Caron (E.-G.-L.). *Monnaies frappées à Damiette par les croisés. Jean de Brienne, roi de Jérusalem.* Le Caire, 1896, in-8°.

Travaux.

M. le Président annonce que nos confrères MM. Finot et Maxe-Werly, associés correspondants nationaux, ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur, et leur adresse les félicitations de la Société.

M. Prou, membre résidant, communique le moulage d'un tiers de sol mérovingien, dont il doit la connaissance à notre confrère M. Sarriau. Cette monnaie appartient à M. Alfred Manuel, membre de la Société académique du Nivernais, à la libéralité duquel on doit de pouvoir la publier. Elle peut être ainsi décrite :



Monnaie mérovingienne de la collection Alfred Manuel.

« + [D]ACOMERES. Buste, au diadème perlé, à droite.

« ℞ + PENNOBRIAS VICO. Croix, le pied soudé à un degré; au-dessous, un globule; le champ entouré d'un grènetis.

« Or. Poids : 1 gr. 17.

« Le nom du monétaire n'est pas certain; la première lettre a complètement disparu, et l'on peut avoir des doutes sur la troisième. Le nom que nous proposons s'est déjà rencontré dans l'onomastique monétaire mérovingienne sous une forme un peu différente, *Dagomares*[1].

« Quant au nom de lieu, un rapprochement s'impose immédiatement à l'esprit avec PENOBRIAS[2], PENOBRIA[3] et

1. Monétaire du Velay, Bibl. nat., nos 2112, 2113, et du Puy, n° 2120.
2. A. de Belfort, *Description générale*, n° 3641.
3. Bibl. nat., n° 2613.

PENOBRI[1], légendes de triens signés du monétaire *Modericus*, qui sont d'un style différent, il est vrai, mais qui, comme nous le verrons plus loin, sont cependant attribuables au même atelier.

« Sur toutes ces monnaies, la première lettre est un P. Cette remarque est nécessaire, car l'on sait que, dans l'épigraphie mérovingienne, la confusion est possible entre le P et le D par suite du prolongement de la haste verticale au-dessus et au-dessous de la panse. Mais, sur le nº 2614 du Cabinet de France, le seul exemplaire des monnaies de *Penobrias* où la première lettre soit entièrement visible et non rognée, comme sur les autres, à sa partie supérieure, le prolongement de la haste n'a lieu qu'au-dessous de la panse; cette haste s'épate même à sa partie inférieure comme il convient au pied de la lettre P. Cette lettre est nettement affirmée. De plus, il suffira de comparer le D de *Modericus*, sur les mêmes monnaies, avec l'initiale de l'autre légende pour se convaincre que cette initiale n'est pas un D. Cette insistance à déterminer la première lettre se justifie par le fait que *Denobrias* est précisément le nom qui correspondrait à celui du village actuel de Chatel-Deneuvre (Allier) sis dans la région où le style de la monnaie de M. A. Manuel doit en faire rechercher le lieu d'émission.

« Une autre lettre mérite qu'on s'y arrête, la quatrième de la légende du revers sur la monnaie de M. Manuel. Elle ressemble plus à M qu'à N et mieux encore à un monogramme de MN; telle est la valeur de cette lettre double sur un triens qui faisait autrefois partie de la collection d'Amécourt[2], à la suite du nom de *Ragnomares*[3]. Mais étant donnée la confusion qui peut se produire tant dans la prononciation que dans la graphie, entre les deux nasales[4], on

1. Bibl. nat., nº 2614.

2. Catal. de vente de la collection du vicomte de Ponton d'Amécourt (1890), nº 168.

3. Les lettres M N sont l'abréviation de *monetarius*. Cf. Bibl. nat., nos 117, 123, 1257.

4. Les monnaies mérovingiennes offrent de nombreux exemples de la confusion entre M et N. Ainsi *Namnetis*, *Nanneti* et *Nanetis*

n'hésitera pas à considérer le caractère de notre monnaie comme une N et à lire *Pennobrias*. D'ailleurs, le petit trait incliné qui, partant de l'extrémité supérieure de la haste, à droite, aboutit au milieu de la traverse, est à peine marqué; ce n'est peut-être que l'indice d'une reprise du graveur qui, s'étant aperçu qu'il traçait la traverse de l'N à rebours, a arrêté son burin.

« Les caractères essentiels des types du droit et du revers sont : pour la tête, un diadème double, perlé, terminé en haut par un croissant et en bas par deux pendants perlés à leur extrémité, une chevelure en forme de dents de peigne; pour la croix, un degré soudé au pied et au-dessous un globule. Ce sont là des caractères qui constituent le style des produits des ateliers sis au sud de la Loire, dans l'Orléanais, le Nivernais et le Berry, à savoir : *Briennone* (Brinon-sur-Sauldre), *Marciliaco* (Marcilly-en-Gault), *Petraficta* (Pierrefitte), *Sauliaco* (Sully-sur-Loire), *Vienna* (Vienne-en-Val), *Vosonno* (Vouzon), *Bellomonte* (Beaumont, commune de Meneton-Salon), *Climone* (Clémont), *Dolus* (Déols), *Duno* (Dun-le-Poëlier), *Mediolano* (Chateaumeillant), *Sesemo* (Souesmes), etc. Spécialement, le triens de *Pennobrias* est tout à fait semblable à un triens de *Marciliaco*[1]. Si la tête d'un autre triens de *Marciliaco*[2] diffère légèrement de celle de *Pennobrias*, le revers est le même. On rapprochera encore un triens de *Petraficta*[3] et un autre de *Meiolano*[4]. La tête gravée sur une monnaie de *Bellomonte*[5] est du même dessin que celle de *Pennobrias*.

« Le type des monnaies qui au lieu de *Pennobrias* pré-

(Bibl. nat., nos 538, 539, 541, 540), *Ambacia* et *Anbacia* (nos 353, 356-357, 355, 360), *Dommolenus, Domolenus* (nos 953 et 1842) pour *Domnolenus* (n° 2749), etc.

1. Bibl. nat., n° 650. Ce triens n'est pas reproduit dans le Catalogue de la Bibliothèque nationale. Il est figuré dans A. de Belfort sous le n° 2392, mais l'image n'est pas absolument exacte.

2. Bibl. nat., n° 651, pl. XII, n° 1.

3. Bibl. nat., n° 658. Cf. la figure dans A. de Belfort, n° 3649.

4. Bibl. nat., n° 1696, pl. XXV, n° 17.

5. Bibl. nat., n° 1680, pl. XXV, n° 8.

sentent les légendes PENOBRIAS, PENOBRIA, PENOBRI est différent de celui que nous avons signalé sur la monnaie de M. Manuel. La tête est du type dit chaperonné et la croix est ancrée; cependant, l'une de ces pièces (A. de Belfort, nº 3641) offre, quant à la tête, un type intermédiaire entre la tête de *Pennobrias* et le type chaperonné. Mais il est notable que dans la plupart des ateliers orléanais ou berrichons, cités plus haut, deux types ont été successivement en usage, celui de la monnaie avec *Pennobrias* et celui des monnaies avec *Penobria* et *Penobri*. D'où l'on est en droit de conclure à l'identité de l'atelier *Pennobrias* avec l'atelier *Penobrias*, *Penobria*, *Penobri*.

« Ce n'est pas à coup sûr la différence orthographique qui empêchera de considérer ces divers noms comme ceux d'une même localité. Car les exemples sont nombreux de la réduction du groupe NN à N, et, sans sortir de la numismatique mérovingienne, citons *Cenomannis*[1] et *Cenomanis*[2], *Cavilonno*[3] et *Cavilono*[4], *Conserannis*[5] et *Conseranis*[6], *Joannis*[7] et *Joanes*[8], etc.

« Le nom *Pennobrias* paraît être formé de deux thèmes gaulois, d'une part *Penno*, qui signifie tête[9], et qu'on trouve, comme premier terme, dans le nom d'homme ΠΕΝΝΟ ΟΥΙΝΔΟC inscrit sur une monnaie gauloise[10], dans les noms de lieux *Pennocrucium*[11], en Grande-Bretagne, et *Pennolu-*

1. Bibl. nat., nº 422.
2. Bibl. nat., nº 421.
3. Bibl. nat., nº 189.
4. Bibl. nat., nº 172.
5. Bibl. nat., nº 2431.
6. Bibl. nat., nº 2432.
7. Bibl. nat., nº 2513.
8. Bibl. nat., nº 872.
9. D'Arbois de Jubainville, *Études grammaticales sur les langues celtiques*, 1re partie, p. 53*.
10. E. Muret, A. Chabouillet et H. de la Tour, *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibl. nat.*, nos 8095 à 8099. Cf. d'Arbois de Jubainville, *Études grammaticales*, 1re partie, p. 93*; Mowat, dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. XLII, p. 380.
11. Forbiger, *Handbuch der alten Geographie von Europa*,

cus[1], en Gaule, et comme second terme dans *Cunopennus*, nom d'homme donné par une inscription de Brescia[2].

« Quant au second terme de *Pennobrias*, nous y verrons, avec M. d'Arbois de Jubainville, la réduction du mot gaulois *Briga*, colline et forteresse, qui forme le second terme d'un grand nombre de noms de lieux dans les pays celtiques[3].

« Le vocable primitif * *Donnobriga* s'est modifié en *Donobrium* dans les documents du moyen âge ; c'est aujourd'hui Chatel-Deneuvre (Allier). De même * *Vindobriga* qui se présente sous la forme *Vindobria* au xe siècle s'identifie avec les divers villages appelés Vendeuvre[4]. *Pennobrias*, réduit dès l'époque mérovingienne à *Penobria* et même *Penobri*, aurait dû donner le vocable français Peneuvre. Les dictionnaires ne font aucune mention d'une localité de ce nom ni dans la région où nous estimons qu'ont dû être frappées les pièces ci-dessus décrites ni ailleurs en France. »

Le général de la Noë, membre résidant, reprend l'étude du cadran du Crêt-Châtelard, dont il a récemment entretenu la Société. Ce cadran solaire rentre dans la catégorie de ceux que Vitruve appelle « pour tous les climats. » Il pouvait permettre, grâce à un style en forme de T, de connaître l'heure avec une approximation d'une demi-heure.

M. Héron de Villefosse affirme de nouveau l'antiquité de ce petit monument, dont la découverte a été parfaitement établie

p. 216, n. 89; d'Arbois de Jubainville, *Études grammaticales*, 1re partie, p. 93*.

1. Sur les différentes formes, voy. Forbiger, *ouvr. cit.*, p. 169, n. 50. Cf. d'Arbois de Jubainville, *Études grammaticales*, 1re partie, p. 93*. On adopte ici la forme donnée par M. Longnon, *Atlas histor. de la France*, p. 30.

2. Cité par d'Arbois de Jubainville, *Études grammaticales*, 1re partie, p. 77* et 93*.

3. Voy. la liste de ces noms dans H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. xiii, xiv, 383, 441, 536.

4. H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. xiii.

et qui ne présente, du reste, aucun caractère de nature à faire suspecter son antiquité. Les noms géographiques qui figurent sur le disque sont excellents ; le mot MAVRETAN notamment ne peut avoir été inscrit par un faussaire, qui n'aurait pas manqué d'adopter la forme MAVRITAN.

Séance du 5 Mai.

Présidence de M. Germain Bapst, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Lucas (Charles). *L'empereur-architecte Adrien. Étude antique.* Paris, 1869, in-8°.
— *Architecture et archéologie. Caïus Mutius et les temples de l'Honneur et de la Vertu à Rome.* Paris, 1875, in-8°.
— *L'architecture au temps d'Homère. Le palais d'Ulysse à Ithaque.* Paris, 1881, in-8°.
— *Les églises circulaires d'Angleterre.* Paris, 1882, in-8°.
— *Quatrième congrès provincial des architectes français. Toulouse, Albi, Carcassonne. Notes de voyage.* Paris, 1887, in-12.
— *La conservation des monuments et des objets d'art.* Paris, 1890, in-8°.
— *Des Sociétés d'architectes.* Paris, 1890, in-8°.
— *François Blondel à Saintes, à Rochefort et aux Antilles.* Caen, 1897, in-8°.
Mosnier (Henry). *Le château de Chavaniac-Lafayette.* Le Puy, 1887, in-8°.
— *Les bains du Mont-Dore en 1786. Voyage en Auvergne de Monnet.* Clermont-Ferrand, 1887, in-8°.
— *Le marquis de Mirabeau au Mont-Dore.* Le Mont-Dore, 1895, in-12.
Mowat (Robert). *Deux urnes funéraires récemment entrées au Musée de Laval.* Laval, 1897, in-8°.
Olrik (Hans). *Bidrag til belysning af Valdemarssönnernes tidsalder.* Copenhague, 1896, in-8°.

Correspondance.

M. Ch. Lucas, architecte, présenté par MM. Héron de Villefosse et E. Müntz, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national à Champigny-sur-Yonne. Le Président désigne MM. Corroyer, Germain Bapst et Michon pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

M. le Ministre de l'Instruction publique, répondant à la lettre du Président relative à la conservation de l'église Saint-Pierre de Montmartre, écrit que la solution de cette affaire dépend de la Ville de Paris qui, malheureusement, ne se détermine pas à arrêter la ruine totale du vieux monument.

La Société décide qu'on écrira au Préfet de la Seine.

Travaux.

Au nom de la commission nommée à cet effet, M. A. de Barthélemy lit un rapport favorable sur la candidature de M. Henri Mosnier au titre d'associé correspondant national; on procède au vote, et M. Henri Mosnier, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Clermont-Ferrand.

L'ordre du jour appelle la discussion sur un projet de modification de l'article 24 du règlement intérieur. Il est décidé que, dans cet article, aux mots « à la fin de chaque trimestre » on substituera « dans les trois premiers mois de l'année. »

M. Fourdrignier, associé correspondant national, présente divers objets trouvés dans les environs de Reims, entre autres une sorte de couteau qui semble avoir été coulé dans un moule en bois. La trame ligneuse est très visible sur la face gauche.

M. Fourdrignier montre ensuite les photographies de deux landiers ou chenets; il essaie d'en établir les origines.

M. Prou, membre résidant, signale un certain nombre de documents dont il a reçu communication et qui sont relatifs à l'histoire de la Société. C'est, en premier lieu, un manuscrit des Statuts de l'Académie celtique ou Société des Antiquaires de France adoptés à la séance du 29 octobre 1813; ce manuscrit est celui-là même qui, revêtu du Bon à imprimer signé du secrétaire général Villenave, fut envoyé à l'impression. Un exemplaire imprimé des statuts, sous le millésime de 1814, y est joint, tout semblable à celui que la libéralité de notre confrère M. Gaidoz a fait récemment entrer dans nos archives. Vient ensuite le brouillon d'une lettre, de l'écriture de Villenave, adressée à Ch. Nodier, pour l'avertir de son élection en qualité de membre résidant le 14 février 1814. Les pièces les plus importantes de ce dossier sont celles qui se réfèrent à la députation envoyée en mai 1814 au roi Louis XVIII à l'effet de solliciter de lui le titre de Société royale. Nous avons ici le pointage du scrutin pour la nomination des membres de la députation dans la séance du 9 mai 1814. Le résultat du vote est consigné dans une note au dos de laquelle est écrit un brouillon de lettre; liste et brouillon sont de la même main, qui paraît être celle de Villenave, si l'on compare l'écriture à celle du visa des statuts et à une note écrite sur la chemise du dossier ainsi conçue : « Villenave, secrétaire général. Je fus le second et dernier secrétaire général de l'Académie celtique et le premier secrétaire général de la Société royale des Antiquaires de France. » La députation comprenait le Bureau et dix membres. La lettre écrite au revers est un refus de faire partie de la commission chargée de rédiger l'adresse au roi. Viennent ensuite plusieurs essais de rédaction de l'adresse au roi, une rédaction mise au net, de la main de Villenave, sur une feuille portant l'en-tête de la Société et un projet de lettre à l'abbé-duc de Montesquiou sollicitant l'honneur pour la Société « de déposer au pied du trône le pur hommage de sa fidélité et de son amour. » Cette lettre est signée de Villenave. Une autre pièce a pour titre : « Ordre du jour. Séance du 9 juin 1813. » Le millésime 1813 a été ajouté; c'est une erreur, il faut lire 1814. En effet, l'ordre du jour

comporte, entre autres choses, la lecture d'un rapport sur la candidature de M. de Grandpré, correspondant depuis le 9 mars 1814, au titre de membre résidant; or, le dossier contient ce rapport fait par M. Villenave et daté, deux fois, du 9 juin 1814.

M. le vicomte J. de Rougé, membre résidant, fait la communication suivante :

« A l'une de nos dernières séances, notre confrère M. de Montégut a fait passer rapidement sous nos yeux une série de photographies reproduisant des statuettes en bronze du Musée de Cagliari; j'aurais désiré, dès lors, attirer l'attention de la Société sur ces petits monuments; le temps ne m'a pas permis de le faire. M. de Montégut a bien voulu me confier ces photographies, dont je voudrais vous signaler l'intérêt particulier, car les statuettes de Sardaigne sont des documents importants dans un débat qui ne me semble pas clos et dont je vous entretiendrai tout à l'heure.

« Un certain nombre de ces bronzes ont déjà été publiés; mais un dessin ne vaut jamais une photographie pour l'exactitude. A première inspection, et la vue des monuments eux-mêmes serait encore plus utile pour porter un jugement, ces statuettes semblent appartenir à des époques diverses. Pour arriver à leur classification chronologique et pour essayer même de leur fixer une date relative, il faudrait avant tout connaître exactement les conditions dans lesquelles s'est opérée leur découverte. N'ayant pas eu sous la main les travaux dont ces bronzes ont été l'objet à plusieurs reprises, en particulier en Sardaigne, ce n'est pas cette question chronologique que je puis traiter en ce moment.

« Les statuettes du Musée de Cagliari, et il en existe d'autres analogues dans des collections particulières, sont très intéressantes pour l'histoire des peuples primitifs du bassin de la Méditerranée. Depuis longtemps on a signalé l'antiquité du peuple *Sarde* ou *Sardinien*, colonisateur de l'île qui en a conservé le nom; mais certaines inscriptions égyptiennes ont attiré sur cette nation une attention toute particulière.

« Un peuple appelé *Shardana* par les Égyptiens, coalisé avec d'autres populations qualifiées comme lui de « peuples des îles de la mer » ou « peuples de la mer, » vint vers le XIIIe ou le XIVe siècle avant notre ère opérer, par mer, une descente en Égypte. Cette coalition marchait sous la direction suprême d'un chef Libyen, dont les troupes appuyaient sans doute l'invasion par terre. Ménéphtah, le fils du grand Ramsès, tailla en pièces leur armée au centre de la Basse-Égypte, et une inscription fut gravée sur les murs du temple de Karnak pour perpétuer la mémoire de la victoire du pharaon qui sauva l'Égypte de cette invasion extraordinaire.

« Sans entrer dans les détails si curieux de cette campagne, je ne veux en retenir que les noms des « peuples de « la mer » qui vinrent y prendre part. Mon père[1], le premier, voulut reconnaître dans ces dénominations ethniques la première apparition de noms connus plus tard par l'antiquité classique : les *Sardiniens*, les *Sicules*, les *Tyrrhéniens* et peut-être les *Achéens* et les *Lyciens*. Ces identifications, si importantes pour l'histoire de la colonisation du bassin de la Méditerranée, ont été discutées après avoir été tout d'abord admises par le plus grand nombre des personnes qui s'occupent de géographie historique ; nous reviendrons plus loin sur les objections qui ont été faites à ces rapprochements.

« Voici donc au XIIIe ou au XIVe siècle avant notre ère les *Shardana* assez puissants pour noliser des navires et opérer une descente en Égypte. La ligue des Sardanes avec les populations libyennes s'expliquera plus facilement si on rappelle, comme M. Guigniaut l'a fait remarquer[2], que, selon une tradition ancienne, une tribu de Libyens, sous la conduite d'un chef du nom de *Sardus*, était venue coloniser l'île qui prit le nom de *Sardinia*.

1. Vicomte E. de Rougé, *Mémoire sur les attaques dirigées contre l'Égypte par les peuples de la Méditerranée vers le XIVe siècle avant notre ère*. 1867.

2. Guigniaut, *Religions de l'antiquité*, t. IV, p. 248. Cf. Ottfried Müller, *Die Etrusker*, I, p. 183.

« Mais l'apparition de Sardanes en Égypte sous Ménéphtah n'est pas la première en date. Dans le célèbre poème de *Pentaour*, qui relate les hauts faits du grand Ramsès en Asie, nous trouvons déjà la mention d'une légion *Shardana* parmi les auxiliaires de l'Égypte, et le texte a soin d'ajouter que c'était « des prisonniers de Sa Majesté. » Une première invasion des Shardanes, dont jusqu'à ce jour nous n'avons pas d'autres traces, avait donc eu lieu dès l'époque de Ramsès II. L'originalité et l'éclat de leur costume attirèrent sans doute l'attention du pharaon qui composa de ces prisonniers Shardanes une sorte de garde du corps, et il est curieux de constater que ces auxiliaires restèrent fidèles à leurs nouveaux maîtres, car un papyrus[1] fait remarquer que, lors de l'invasion des peuples de la mer, renouvelée sous Ramsès III, la légion shardane avait fait prisonniers « leurs propres tri« bus. » Cette légion était d'ailleurs assez nombreuse, car le même papyrus dit qu'elle fournissait 1,900 hommes au corps d'armée qui entra en ligne dans la bataille.

« C'est ici que les statuettes de Sardaigne fournissent des comparaisons intéressantes. Nous n'avons pas seulement dans les textes égyptiens le nom du peuple *Shardana*, nous possédons aussi la représentation de leur brillant costume. La coiffure est caractéristique et permet de les reconnaître facilement dans les tableaux où sont représentés les ennemis ou les alliés de l'Égypte : c'est une sorte de casque arrondi, surmonté d'une tige terminée par une boule; à la base on voit deux cornes en forme de croissant. Leur bouclier est rond et l'arme est une épée longue et large. Le costume, composé d'une tunique collante et courte, soutenue par deux bretelles, semble couvert de broderies de couleur. Enfin une sorte de jupon empesé complète la tenue des Shardanes auxiliaires, mais ce dernier détail me semble une concession à la mode égyptienne.

« Si nous nous reportons maintenant aux photographies de Cagliari, nous remarquerons certaines ressemblances dans le costume et l'armement. Le casque rond orné de cornes,

1. *Papyrus Anastasi I*, pl. LXVII, l. 3.

le justaucorps court et brodé, l'épée large, le bouclier rond se retrouvent dans nombre de ces statuettes. M. Chabas[1] avait d'ailleurs déjà en 1872 signalé ces ressemblances d'après une seule statuette dont on lui avait envoyé le dessin de Sardaigne, et il en tirait un argument en faveur de l'assimilation des *Shardana* des inscriptions égyptiennes avec les colonisateurs de la Sardaigne.

« Un fait d'ailleurs qu'il ne faut pas négliger dans la question, c'est la découverte en Sardaigne de nombreuses antiquités purement égyptiennes et aussi de monuments de style égyptien, évidemment copiés par des mains inhabiles. Il ne faut pas confondre cette série d'objets avec les monuments de style égyptisant que l'on peut attribuer aux Phéniciens et dont l'existence est également considérable en Sardaigne.

« Plusieurs auteurs, et en particulier M. Lieblein, dans un travail spécial sur *Les monuments égyptiens trouvés en Sardaigne*, ont cherché à expliquer cette réunion d'objets égyptiens sur certains points de l'île par l'apport qui en aurait été fait par les Shardanes, auxiliaires de l'Égypte, revenus ensuite à leur pays d'origine, après leur temps passé au service du pharaon; cette conjecture peut paraitre tout au moins ingénieuse.

« Il faut toutefois présenter d'un autre côté les objections qui ont été faites à cette assimilation des *Shardana*, envahisseurs de l'Égypte, avec les populations primitives de l'île de Sardaigne.

« M. Georges Perrot, dans le tome IV de son *Histoire de l'art dans l'antiquité*, a consacré tout un chapitre aux antiquités sardes, et je dois dire qu'en principe il n'admet pas l'assimilation dont nous venons de parler. « On a cherché, » dit M. Georges Perrot, « des ancêtres aux Sardes dans ces « Shardanes qui, sous la XIXe et la XXe dynastie, prirent « part à ces assauts que livrèrent à la Basse-Égypte les « peuples de la mer; cette théorie ne soutient pas l'examen » (p. 14). Et plus loin encore : « Nous ne saurions attacher

1. Chabas, *L'antiquité historique*, p. 300.

« beaucoup d'importance aux raisons par lesquelles on « prétend justifier l'identité présumée des Shardanes et des « Sardes » (p. 16).

« M. Perrot fait remarquer que le casque de nos statuettes ne porte pas sur l'*apex* la boule distinctive des Sardanes et que les cornes n'ont pas la même forme. Sur les représentations égyptiennes, en effet, les deux cornes sont pointues, courtes et se développent en forme de croissant, tandis que, sur les statuettes sardes, elles se terminent par des boules et s'allongent sur le devant du casque.

« Toutefois M. Perrot, si nous continuons son étude consciencieuse, ne peut s'empêcher de dire que l'argument tiré du rapprochement des noms a une certaine valeur, « à moins « que cette similitude ne soit un effet de simple hasard. » Mais, ajoute-t-il aussitôt, cette conjecture a sa vraisemblance. Le savant auteur va même plus loin, car il arrive à admettre (p. 20) que peut-être les *Sardanes* et les *Sicules* des textes égyptiens, après le désastre subi par eux dans la Basse-Égypte, se seraient engagés sur la côte d'Afrique et par des étapes successives seraient arrivés près du site de Carthage et de là se seraient élancés les uns sur la Sicile, les autres sur la Sardaigne, et que le souvenir de ces Sardanes-Libyens se retrouverait dans ce héros anonyme *Sardus,* qui passait pour un fils d'Hercule et paraît sur les monuments de l'île sous le nom de *Sardus pater*. Nous sommes bien près, on le voit, de nous entendre avec M. Georges Perrot.

« Dans sa dernière édition de son *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, M. Maspero[1] semble également hésiter dans cette question. Sans nier absolument que les *Sardanes* ne soient de même race que les premiers habitants de la Sardaigne, il ne paraît pas admettre qu'à cette époque reculée les colons sardes y fussent déjà parvenus; c'est du moins ce que l'on peut déduire des considérations du savant égyptologue. Il est influencé, on le sent, par ce fait curieux que les *Sardanes* furent non seulement alliés,

1. Maspero, *Histoire ancienne, etc.*, t. II, p. 429 et suiv.

comme nous l'avons vu, avec les Libyens dans la campagne contre Ménéphtah, mais qu'on les retrouve encore plus tard sous Ramsès III. A ce moment on les voit, quoiqu'en plus petit nombre, alliés aux peuples syriens pour prendre part à la bataille navale livrée contre la flotte du pharaon dans les environs de Joppé. Ramsès III assistait du rivage au combat, et ses flèches achevaient les ennemis qui cherchaient à se sauver à la nage. Le tableau, si intéressant, de cette bataille navale est gravé sur les murailles de Médinet-Abou, à Thèbes.

« Mon intention n'est pas de discuter ici ces opinions diverses, soutenues par des noms qui font autorité dans la science. Mais pour résoudre le problème, il faudra rechercher à quelle époque les *Sardanes*, alliés des Libyens, ont pu venir en Sardaigne. Au moment des grandes guerres pharaoniques, n'étaient-ils encore établis que dans les iles de l'Archipel ou sur les côtes de Libye, ce qui leur permettait d'être tout à la fois l'allié du Libyen et de l'Asiatique, et faut-il reporter à plus tard, après leur défaite sous Ménéphtah et Ramsès III, cette légende du chef libyen *Sardus*, partant pour coloniser la Sardaigne? L'on s'expliquerait mieux alors les variations du costume, puisque les statuettes de Cagliari seraient sensiblement postérieures aux représentations égyptiennes.

« En tout cas, l'importance des statuettes sardes est considérable dans le débat, et nous désirons vivement que de nouvelles découvertes viennent aider leur classification chronologique. Les remarques qui précèdent feront, je l'espère, ressortir l'intérêt des photographies que M. de Montégut a bien voulu nous communiquer dernièrement. »

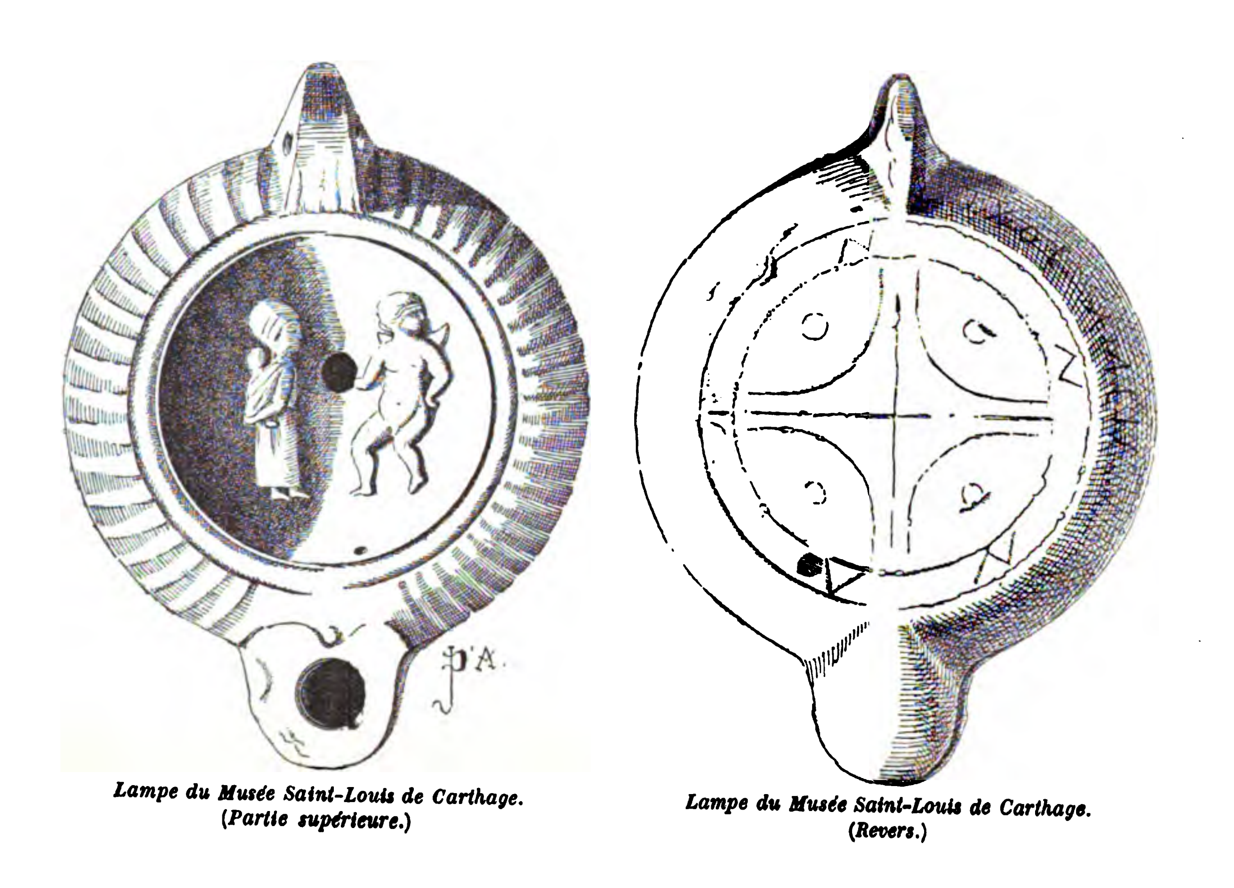
M. Héron de Villefosse, membre résidant, présente à la Société, de la part du marquis d'Anselme de Puisaye, associé correspondant national à Tunis, deux dessins très intéressants.

« Le premier reproduit une lampe du Musée Saint-Louis de Carthage. D'après les renseignements fournis par le marquis d'Anselme, cette lampe, en terre cuite, est d'un blanc jau-

nâtre, sale, sans aucune trace de couverte ou de vernis. Elle a été estampée dans un moule en mauvais état; la matière elle-même a été mal préparée; de gros grains de sable sont incrustés dans l'argile; et l'ouvrier qui a tiré les épreuves des deux parties de la lampe a pris peu de soin pour les faire exactement coïncider. Cela est particulièrement visible en examinant l'appendice qui forme la petite anse de la lampe et dont les deux parties chevauchent l'une sur l'autre. Le croquis du revers exécuté par le marquis d'Anselme permet de saisir ce défaut.

« Sur le flanc de ce revers on lit les deux groupes de caractères IXOE ΑΙΛCIS que notre correspondant dit avoir retrouvés sur d'autres lampes. Il semble bien, d'après la place occupée par ces deux groupes de lettres, qu'ils ne constituent pas une marque estampillée, comme l'écrit le marquis d'Anselme, mais plutôt un graffite. La maigreur des lettres et leur forme même, si on en juge d'après le dessin, confirment cette manière de voir. Le surnom *Ajax* se rencontre à l'époque romaine.

« Le sujet qui décore la partie supérieure de cette lampe offre un intérêt particulier. On y voit deux figures : celle d'une femme portant un enfant sur son dos et celle d'un Amour. L'Amour, représenté de face, paraît, toutes proportions gardées, plus grand que la femme; il est nu, ailé et joufflu; ses formes sont pleines et rebondies; quoique marchant vers la femme, il tourne la tête du côté opposé. La main gauche sur la hanche, il étend le bras droit en avant du côté de la femme, comme s'il la montrait à un autre personnage que le manque de place n'a pas permis de représenter. La main droite de l'Amour a disparu quand le fabricant a fait le trou central pour le passage de l'huile. La femme, représentée de profil, est plus petite et plus grêle que son vis-à-vis; son vêtement, serré à la taille, retombe sur ses jambes comme une jupe courte, laissant les pieds à découvert; elle est coiffée d'une sorte de turban analogue à celui que portent aujourd'hui certaines femmes noires, esclaves dans les tribus du sud; elle soutient sur son dos un enfant qui est retenu dans une pièce d'étoffe nouée sur la poitrine



Lampe du Musée Saint-Louis de Carthage.
(Partie supérieure.)

Lampe du Musée Saint-Louis de Carthage.
(Revers.)



Femme arabe portant son enfant.
(Dessin du marquis d'Anselme.)

et formant sac. L'enfant est à cheval sur les reins de sa mère; ses petits pieds sortent de l'étoffe et viennent se poser sur les hanches de la femme. Les bras de la mère, rejetés en arrière, maintiennent le corps du petit et l'empêchent de glisser.

« Le second dessin du marquis d'Anselme représente une femme indigène, de celles qu'on rencontre aujourd'hui dans les campements de tribus et qu'on a l'habitude d'appeler bédouines ou kroumires. L'attitude de cette femme, notre contemporaine, est exactement la même que celle de la femme figurée sur la lampe romaine. Le croquis pris sur le vif nous montre, en effet, une jeune mère portant sur son dos, dans une pièce d'étoffe, son enfant endormi; ses bras sont rejetés en arrière et les mains sont croisées sur le bas des reins pour maintenir le petit bonhomme en équilibre.

« Ces deux représentations identiques, l'une ancienne, l'autre moderne, montrent bien, à plusieurs siècles de distance et dans le même pays, la persistance d'un usage que nous ne retrouvons pas dans nos provinces françaises, mais qui est fortement enraciné en Afrique. L'enfant y naît, pour ainsi dire, à cheval, et dès qu'il quitte le dos de sa mère, c'est pour être placé sur le dos d'un âne, d'une mule ou d'un cheval. Un tel usage a dû contribuer, dans une certaine mesure, à développer chez l'enfant indigène des qualités de force et d'adresse en le contraignant de très bonne heure à se servir de tous ses membres, de ses jambes, de ses pieds aussi bien que de ses mains. C'est sans doute à cette habitude que les Africains doivent leur remarquable facilité à manier les chevaux et cet instinct de l'équitation qui font d'eux des cavaliers consommés. Quoi qu'il en soit, le rapprochement fait par le marquis d'Anselme est fort instructif : il prouve que, depuis vingt siècles, la coutume de porter les petits enfants sur le dos suivie par les femmes indigènes ne s'est pas modifiée en Afrique. Nous sommes ainsi autorisés à croire qu'elle remonte à la plus haute antiquité.

« On reconnaîtra aussi dans cette petite représentation une idée satirique, idée qui se retrouve assez souvent dans les scènes où l'Amour apparaît. Il est évident que l'auteur a

voulu établir un contraste entre l'Amour libre, dispôs, bien portant et la femme maigre, fatiguée, obligée de porter son enfant sur son dos. Le geste même de l'Amour indique chez le petit dieu une pensée malveillante ; il semble se moquer de la pauvre mère chargée de son fardeau et la tourner en dérision. Pour lui elle a perdu tous ses charmes. »

M. Héron de Villefosse communique ensuite le texte d'une inscription romaine découverte en Algérie, dont l'estampage lui a été remis par M. Edmond Reisser, élève à l'École pratique des hautes études.

« Cette inscription est encastrée dans un des piliers du pont moderne de l'Oued-Fodda, entre Orléansville et Affreville, à 60 kilomètres environ de cette dernière localité.

imp P CAESS P
licinio · *v*ALE
*rian*O · *p*IO FEL
aug · PMTR P$\overline{II}$
cos $\overline{II}$ P P PRO
*co*S ET PLICI
nio GALLIEN
*o pi*O FELAVG
p · *m* · TRPCOS *pro*
COS
STFII

« Le texte est de l'année 254. Il appartient à une borne milliaire des empereurs Valérien et Gallien. Malheureusement la dernière ligne, qui contenait sans doute un nom géographique, a été mutilée. Plusieurs milliaires de la même année ont été retrouvés en Afrique[1]. »

M. Léon Morel, associé correspondant national à Reims, fait la communication suivante :

1. Cf. *Corp. inscr. lat.*, vol. VIII, n°s 10122, 10126, 10300, 10141. *Bulletin du Comité archéologique*, 1896, p. 204, n. 142.

« J'ai acquis pour mon Musée, dans le courant de l'année dernière, une statue qui a été trouvée à Reims, au faubourg de Laon, au milieu des débris d'une construction antique; elle était ensevelie sous un amas de cendres et de bois carbonisé qui montraient assez que le tout avait subi l'action d'un feu ardent. Quand l'objet me fut présenté, il était presque méconnaissable. Après l'avoir patiemment débarrassé de la gangue terreuse et ferrugineuse qui le recouvrait tout entier, d'une épaisseur allant parfois jusqu'à quatre millimètres, j'ai eu la joie de voir la statue reparaître presque dans sa forme primitive, mais malheureusement elle était mutilée; ses deux pieds, brisés vers les chevilles, et ses deux mains, brisées aussi à la naissance des poignets, n'ont pas été retrouvés; inutile d'ajouter qu'elle n'avait plus sa belle patine verte qui aurait été son lustre et un de ses plus beaux ornements.

« Cette statue, telle qu'elle se trouve actuellement, mesure $0^{m}22$ de hauteur, et, si nous y ajoutons par la pensée les pieds, qui manquent, nous estimons que la hauteur totale pouvait être entre $0^{m}25$ et $0^{m}26$, sans tenir compte du socle sur lequel elle devait reposer. Elle est entièrement nue, comme beaucoup de ses similaires. Elle représente un jeune homme imberbe, mais fort et vigoureux; les yeux sont ouverts, les joues rondes et saillantes; la tête, droite, est ornée d'une chevelure abondante; les cheveux de derrière sont ramenés sur le sommet et reliés dans un double nœud d'assez forte dimension; les cheveux de devant retombent le long des tempes, presque sur les épaules, en mèches nombreuses, surtout du côté droit.

« Le bras droit est légèrement incliné vers la terre, le bras gauche étendu et l'avant-bras relevé de manière à porter la main au niveau de la tête; cette main devait tenir et montrer un objet quelconque. La position des jambes indique, par leur inflexion, un mouvement de marche, peut-être rapide.

« Malgré la mutilation et la détérioration par le feu, l'ensemble paraît être d'une assez bonne facture.

« Je ne savais quelle attribution donner à cette statuette,

quand le hasard me fit rencontrer une minuscule statuette trouvée également à Reims, dans la rue Thiers, et faisant actuellement partie de la collection de M. Wéry-Mennesson, antiquaire rémois. La tête de cette mignonne image de bronze me montrait identiquement le même type que la tête de ma statue : même physionomie, même arrangement de la tête, cheveux de derrière relevés en un gros nœud sur le sommet, cheveux de devant retombant en longues boucles sur les épaules, plus abondants du côté droit, tout s'y trouvait. De plus, la statuette de M. Wéry-Mennesson tient, dans sa main relevée, un raisin; elle me paraît représenter un Bacchus enfant assis.

« La statue qui est en ma possession n'est plus celle d'un enfant, mais elle a, avec le Bacchus enfant, une telle ressemblance dans le visage, un tel air de famille, qu'il est facile de comprendre, malgré ses mutilations et ses divergences, que lui aussi est un Bacchus, mais un Bacchus adolescent; et tous deux semblent être inspirés d'un même prototype.

« J'ajouterai que notre statue porte au dos, entre les deux épaules, une ouverture béante qui indique qu'elle a dû être fixée sans doute à un laraire et avoir été ensuite arrachée violemment. »

Séance du 12 Mai.

Présidence de M. Germain Bapst, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

M. Lefèvre-Pontalis offre la troisième livraison de son ouvrage sur l'architecture du Soissonnais.

Correspondance.

MM. C. Enlart et A. Hauvette écrivent pour poser leur candidature à la place de membre résidant laissée vacante par la mort de M. H. Lecoy de la Marche. Les commissions chargées de présenter des rapports sur les titres des candidats

seront composées, pour M. Enlart, de MM. Molinier, Bouchot et Prou, pour M. Hauvette, de MM. Collignon, Martha et Girard.

Travaux.

M. le Président rend hommage à la mémoire de Mgr le duc d'Aumale.

Il rappelle en même temps que plusieurs des membres de la Société ont été appelés à collaborer à la description des richesses de tout genre réunies avec tant de goût dans les collections de Chantilly.

M. le Président annonce ensuite qu'il a, au nom de la Société, écrit au préfet de la Seine et au président du conseil municipal de Paris au sujet de la démolition projetée de l'église Saint-Pierre de Montmartre.

M. Habert, conservateur du Musée de Reims, communique une série d'objets gallo-romains récemment découverts à Reims : rondelles de cuir ornées de filigranes variés, jeu de dés, cachet d'oculiste, compas, petites statuettes et berceau en terre cuite, colliers et monnaies.

M. H.-Fr. Delaborde, membre résidant, fait la communication suivante :

« L'auteur connu sous le nom de *Confesseur de la reine Marguerite* raconte que, tous les ans, à la fête de saint Denis, saint Louis avait l'habitude de se rendre à la célèbre abbaye où reposaient les reliques de l'apôtre des Gaules et là, nu-tête, à genoux, accompagné de son fils aîné, il prenait quatre besants d'or, les plaçait d'abord sur sa tête et les déposait ensuite sur l'autel[1].

« Les circonstances le démontrent; il y avait là bien autre chose qu'un acte de dévotion; ce n'était même pas un acte

1. *Historiens de France*, t. XX, p. 76 *a*. — La mention du même fait que l'on trouve dans la compilation du moine Yves (*Ibid.*, p. 51 *e*) est directement empruntée au Confesseur.

de vassalité, mais un acte de servage. Quatre pièces de monnaie, quatre deniers le plus souvent, constituaient ordinairement le *chevage*, le *census capiti proprii* payé par les serfs à leur seigneur, d'où ceux qui le devaient étaient souvent appelés *homines quatuor nummorum* ou *de quatuor nummis*. Les serfs d'une église avaient coutume de placer le montant du chevage sur leur tête avant de le déposer sur l'autel où ils effectuaient leurs paiements[1]. En les imitant, Louis IX se déclarait donc l'homme de Saint-Denis.

« Quelque étrange qu'il soit, le fait est cependant certain. Il est rapporté par le Confesseur de la reine Marguerite, dont l'ouvrage est un résumé fidèle de l'enquête de canonisation de saint Louis, enquête aujourd'hui perdue, mais dont j'ai retrouvé des fragments assez importants pour juger de l'exactitude des récits du Confesseur. Il est donc vraisemblable que celui qui concerne les quatre besants provient de la déposition de quelque religieux de Saint-Denis. Or, si la bonne foi des moines de cette abbaye peut — j'aurai l'occasion de le dire tout à l'heure — être suspecte lorsqu'il s'agit de matières intéressant la glorification de leur maison ou de leur patron, le fait dont je vous entretiens ne peut être révoqué en doute ; car, dans l'enquête officielle, il n'aurait pas manqué d'être contredit par les dépositions des autres témoins, s'il eût été imaginaire, et n'aurait pu trouver place dans les conclusions des commissaires-enquêteurs où le Confesseur a été le chercher.

« Reste à trouver maintenant quelle peut être l'origine de cette singulière coutume. Saint Louis l'avait déjà prise avant son départ pour la croisade, puisque, à son retour, il offrit vingt-huit besants pour compenser les sept offrandes qu'il n'avait pas pu faire pendant ses années d'absence ; il faut donc admettre qu'il avait déjà cette habitude à une époque où il subissait l'influence de sa mère. Or, pour que Blanche de Castille, imbue comme elle l'était du sentiment de la dignité royale, l'ait tolérée chez son fils, il faut bien en con-

1. B. Guérard, *Prolégomènes du cartulaire de Saint-Père de Chartres*, § 40.

clure qu'un pareil usage existait au moins depuis le règne précédent. On n'en trouve néanmoins aucune mention, ni pour les souverains antérieurs à Louis IX, ni pour ceux qui l'ont suivi.

« Cependant, il est question d'un usage analogue dans un texte composé à la fin du XIe siècle, augmenté au début du XIIe et qui a joui pendant tout le moyen âge d'un crédit universel; mais ce texte est notoirement apocryphe. On lit en effet, au chapitre XXX du pseudo-Turpin, qu'à l'imitation de ce qu'il avait déjà fait pour Saint-Jacques de Compostelle, Charlemagne aurait ordonné que, dans toute la Gaule, chaque propriétaire de maison payât annuellement quatre pièces de monnaie à Saint-Denis pour la construction de l'église, et que tous les serfs qui feraient de bon gré ce paiement seraient déclarés libres; et l'auteur de cette partie du Turpin, qui tenait évidemment de fort près à l'abbaye, va jusqu'à dire que c'est par suite de ce mode d'affranchissement que les habitants de la Gaule auraient changé leur nom de *Galli* en celui de *Franci Sancti Dyonisii*, d'où le nom de *Francia* se serait substitué à celui de *Gallia* pour désigner leur pays. Les religieux de Saint-Denis, dont l'influence sur nos souverains avait déjà été assez grande pour faire accepter comme étendard national la bannière particulière de l'abbaye, l'oriflamme, ces religieux, dis-je, se fondèrent probablement sur ce passage pour amener les rois de France à faire l'acte de sujétion, objet de ma communication. Eux-mêmes le disent en propres termes; dans l'ouvrage officiel qu'ils étaient chargés de rédiger, dans ces *Chroniques de France* qui sont restées si longtemps le fondement de notre histoire nationale, ils ajoutent à la traduction du passage de Turpin ces lignes, où ils s'efforcent d'atténuer ce qu'avait de réellement humiliant la démarche des rois devant l'autel de Saint-Denis : « Dont les rois de France paient chascun an quatre besans « d'or, et dessus leurs chiefs les offrent aux Martirs en « recognoissance *qu'ils tiennent de Dieu et de ly tout le royaume « de France;* ce qu'ils ne feissent en nulle manière, se ce « feust en nom de servage. »

« Ainsi la prétention avouée des moines de Saint-Denis

était de faire du royaume de France un fief tenu de leur patron. Certes la partialité des religieux de ces époques pour l'ordre et surtout pour la maison à laquelle ils appartenaient n'est que trop bien connue de quiconque s'occupe d'historiographie du moyen âge ; mais je n'en connais pas d'exemple aussi exorbitant que celui que je viens de citer. »

M. Guiffrey, membre résidant, communique la photographie d'une tapisserie représentant le siège ou la prise d'une ville ; cette reproduction lui a été adressée par le propriétaire de la tenture pour les collections de la Manufacture des Gobelins, et, le sujet offrant certaines particularités remarquables, il a pensé que cette scène pourrait intéresser ses confrères.

Voici les explications que le propriétaire de la tapisserie, M. de Villiers, avait jointes à l'envoi de la photographie :

« La tapisserie mesure 5 mètres de longueur sur 2m50 de hauteur. Elle a été coupée dans le haut et sur le côté gauche et n'a pas de bordure.

« Elle représente la prise d'une ville sur des Musulmans. Elle est assez bien conservée ; les couleurs sont encore très vives, et elle n'a subi que quelques réparations grossières.

« A gauche du spectateur et en haut, on voit un bourreau couper sur un billot les mains des prisonniers. Plusieurs mains sanglantes gisent déjà à terre, et le bourreau s'apprête à couper les mains d'un prisonnier, pendant qu'un autre, agenouillé et les mains jointes, semble demander grâce. Des hommes d'armes en cuirasse regardent cette scène ; d'autres entrent dans la ville. Dans la partie droite de la composition, on voit au premier plan un combattant au type nègre, coiffé d'un turban, se débattre contre deux adversaires, dont l'un lui plonge une dague dans la gorge, tandis que l'autre l'attaque avec une fourche. Ce dernier assaillant porte une très belle armure aux reflets azurés d'or. Plus loin des soldats montent à l'assaut.

« La tapisserie me paraît assez curieuse en ce sens qu'elle représente une collection de costumes, armures, chapeaux d'armes et armes, très variée et se rapportant aux modèles

d'armes bourguignonnes reproduits dans certains traités spéciaux. On y voit notamment le fauchard, la rondache et le marteau d'armes bourguignon.

« Quelle est la scène représentée? Je l'ignore. Les principaux personnages portent sur leurs costumes des inscriptions que je n'ai pu déchiffrer. Au-dessus de la porte de la ville se trouvent des caractères assez effacés où j'ai cru pouvoir lire ces mots : *Noster Jhesus Christus*. Ce qui donnerait à supposer que la tapisserie représente la prise par les Croisés d'une ville occupée par les Musulmans.

« D'où vient cette tapisserie? Je l'ai trouvée il y a quelques années au fond d'un meuble placé dans un bâtiment depuis fort longtemps inhabité. Il existait chez moi, au siècle dernier, un grand nombre de tapisseries dont l'une mesurait « douze aulnes de long, » d'après les inventaires du mobilier antérieurs à la Révolution et que j'ai retrouvés dans nos archives de famille. Ces tapisseries ont été dispersées et détruites pendant la Révolution ou depuis. J'en ai retrouvé quelques lambeaux. Mon grand-père m'a dit que, dans son enfance, à la fin du siècle dernier, on s'en était servi pour récolter des pommes de terre...

« La tapisserie me semble avoir une certaine analogie avec les tapisseries des ducs de Bourgogne conservées à Berne...

« Villiers-le-Duc a été jadis une résidence de chasse des ducs de Bourgogne, qui y possédaient un château fort. Le château actuel date de Louis XIII et les derniers vestiges de l'ancien château ducal ont disparu en 1748. »

Le commentaire que nous devons au propriétaire de la tenture semblerait indiquer qu'elle n'a guère quitté son pays d'origine depuis son exécution. Si elle est conservée au château de Villiers depuis le milieu du XVIII[e] siècle, elle devait s'y trouver bien avant cette époque, car on ne recherchait guère les tentures gothiques il y a cent cinquante ou deux cents ans.

Quant au sujet, il représente certainement la prise d'une ville. Il paraît plus douteux que les vainqueurs soient des croisés et les vaincus des Musulmans. L'inscription qui sur-

monte la porte de la ville éluciderait sans doute la question; mais la lecture proposée par M. de Villiers ne semble pas tout à fait satisfaisante. Il faudrait, pour se prononcer en connaissance de cause, voir la tapisserie elle-même.

L'épisode du supplice infligé aux prisonniers peut très bien ne pas se rapporter à un fait particulier. Les supplices de ce genre étaient assez fréquents au xve siècle pour que l'auteur de la composition ait appliqué à un événement ancien un épisode dont il avait été témoin ou qu'il avait entendu raconter.

M. Giraud, conservateur des Musées archéologiques de Lyon, communique le texte, tiré d'un manuscrit de la collection de Lorraine, d'un inventaire de l'*armerie* de l'hôtel de Salm, qualifié d'*arsenal* du duc de Lorraine Charles IV en 1629.

Le mémoire de M. Giraud est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Babelon, membre résidant, place sous les yeux de ses confrères l'empreinte en cire d'un sceau-matrice conservé au



Fig. 1.
Sceau en agate du Musée de Lyon.

Musée de Lyon et qu'il doit à l'obligeance de M. Dissard,

conservateur de ce musée. Il s'agit d'un sceau ecclésiastique, en agate, qui représente un évêque ou un abbé assis, de face, sur un trône, tenant d'une main un livre ouvert et de l'autre une crosse en *tau*; il est imberbe, tonsuré, et la chasuble descend en pointe jusqu'à ses pieds (fig. 1). Ce monument important doit se classer à l'époque où l'on faisait encore usage de sceaux en cristal de roche, en ivoire et autres matières dures, à côté des sceaux en cuivre qui devaient bientôt, dès le XIe siècle, se substituer définitivement aux sceaux en une



FIG. 2.
Sceau en ivoire de l'abbaye de Saint-Servais de Maestricht.

autre matière. M. Babelon ferait donc remonter le sceau en agate du Musée de Lyon jusque vers la seconde moitié du Xe siècle. Il en rapproche un sceau en ivoire qui faisait, il y

a peu d'années encore, partie de la collection du général belge M.-B. Meyers et provenait de l'abbaye de Saint-Servais, de Maestricht. Ce sceau en ivoire (fig. 2), vendu à l'hôtel Drouot, à Paris, le 24 novembre 1877, porte en légende + SCS · SERVATIVS EPS[1]. On l'a attribué sans preuve au XIIe siècle; il semble plus ancien, tant à cause de la matière et du costume de l'évêque que par les caractères paléographiques de la légende.

Le sceau en agate du Musée de Lyon est donc très précieux pour l'histoire de la glyptique, art qui fut si florissant en Occident sous les successeurs de Charlemagne. On possède un certain nombre de sceaux des princes carolingiens en cristal de roche : les uns représentent des effigies royales ou impériales, les autres des sujets chrétiens, tels que le Baptême du Christ et la Crucifixion. La plus célèbre de ces intailles est celle du Musée britannique qui provient de l'abbaye de Waulsort-sur-Meuse et représente divers épisodes de l'histoire de Susanne; l'inscription gravée au centre : *Lotharius rex fieri jussit*, en fixe la date[2]. Quelques rares textes contemporains mentionnent la renaissance de la glyptique à l'époque carolingienne. Servat Loup, abbé de Ferrières, écrit à Charles le Chauve, vers 850, pour lui annoncer qu'il lui envoie des gemmes gravées et polies par son orfèvre; il prie même le prince de donner son avis sur la gravure, parce que l'artiste serait honoré de recevoir les félicitations royales : ... *misi praeterea celsitudini vestrae gemmas quas dudum opifex noster exculpendas et poliendas acceperat : quarum formam atque nitorem si approbaveritis, memorato artifici gratulabor*[3]. Ce texte est très précis;

1. Nous le reproduisons d'après le journal *l'Art*, n° du 18 novembre 1877, t. XI, p. 166.

2. Voy., sur tous ces monuments, E. Babelon, *La glyptique à l'époque mérovingienne et carolingienne*, dans les *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1895, t. XXIII, p. 398 et suiv.; le même, *Catalogue des camées de la Bibliothèque nationale*, Introd., p. LXI et suiv.

3. *B. S. Lupi Ferrariensis epistolae*, epist. XCVI (Patrologie Migne, t. CXIX, p. 571); lettre LXXXVII de l'édition Desdevises du Désert, p. 161-162.

d'autres auteurs ne nous fournissent que des indices sujets à caution. Ainsi, l'auteur du traité didactique *De coloribus et artibus Romanorum*, attribué à Héraclius et écrit en Italie au xe siècle, a des chapitres sur la manière de *polir* et de *tailler*, mais non pas de *graver* le cristal de roche[1]. Dans les premières années du xie siècle, Foulques, moine de l'abbaye de Saint-Hubert, en Belgique, passait pour très habile dans l'art d'enluminer les lettres des manuscrits, de tailler le bois et la pierre : *Fulconem, praecentorem post eum, in illuminationibus capitalium litterarum et incisionibus lignorum et lapidum peritum*[2]. S'agit-il, dans cette expression : *in incisionibus lapidum*, de la gravure en pierres fines, comme on peut être porté à le croire, ou simplement de la gravure des épitaphes funéraires ou autres ?

Dans la Vie de saint Bernward, évêque de Hildesheim, mort en 1022, il est raconté que cet évêque fit de ses mains deux calices, l'un en agate-onyx et l'autre en cristal de roche[3]. Mais, quand on lit le texte de très près, on peut se demander si Bernward avait exécuté un travail de glyptique ou seulement un travail d'orfèvrerie: *calices nichilominus plures et unum ex onichino, alterum vero cristallinum mirâ industriâ composuit*. Le mot *composuit* signifie-t-il ici que Bernward avait creusé et gravé les calices dans l'onyx et le cristal, ou qu'il avait simplement adapté des montures métalliques à des coupes d'onyx ou de cristal préexistantes et venues peut-être de l'antiquité ou des pays orientaux ?

1. Albert Ilg, *Heraclius von den Farben und Künsten der Römer*. Vienne, 1873, in-8°; Arthur Giry, *Notice sur un traité du moyen âge intitulé : « De coloribus et artibus Romanorum*, dans le XXXVe fasc. de la *Bibliothèque de l'École des hautes-études* (Mélanges Duruy), p. 209.

2. *Cantatorium Sancti Huberti*, ou Histoire de l'abbaye de Saint-Hubert, depuis environ 687 jusqu'à 1106, dans les *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, publiés par le baron de Reiffenberg, t. VII, p. 246 (Bruxelles, 1847, in-4°).

3. Tangmarus, *Vita sancti Bernwardi*, dans J. Pertz, *Mon. Germ. Script.*, t. IV, ch. VIII, p. 761; J. Labarte, *Hist. des arts industriels*, t. III, p. 416; Gerspach, *L'art de la verrerie*, p. 128; E. Babelon, *Catalogue des camées, etc.*, Introd., p. LXVI.

On pourrait encore citer le traité fameux du moine Théophile sur les arts de son temps[1]. Mais il n'est fait, dans ce précieux écrit du XII[e] siècle, qu'une allusion discrète à la gravure des gemmes; Théophile nous apprend seulement qu'elle allait de pair avec la sculpture de l'ivoire : *gemmarum ossiumve sculptura*, dit-il[2]. Nous mentionnerons seulement pour mémoire un passage du même traité qui n'est qu'une interpolation postérieure et ne saurait guère être invoqué ici; il a trait à la fabrication des boules de cristal : *si nodos facere volueris ex christallo qui baculis episcoporum vel caudae labris possunt imponi, hoc modo perforabis eos...*[3]. On voit par cet aperçu combien sont rares et obscurs les textes qui se rapportent à la gravure du cristal de roche et des autres gemmes en Occident, dans le haut moyen âge. Les monuments de cette époque qui représentent cet art n'en sont que plus précieux à recueillir; le sceau du Musée de Lyon était donc fort intéressant à signaler et à rapprocher des autres produits, jusqu'ici connus, de la glyptique des IX[e] et X[e] siècles, et, en terminant, M. Babelon remercie M. Dissard de lui avoir communiqué ce monument.

Séance du 19 Mai.

Présidence de M. E. Molinier, 2[e] vice-président.

Ouvrages offerts :

Baye (baron J. de). *La nécropole d'Ananino*. Paris, 1897, in-8°.

Du Chatellier (Paul). *La poterie aux époques préhistorique et gauloise en Armorique*. Rennes, 1897, in-4°.

1. Théophile, *Diversarum artium schedula*, publié par Ch. de l'Escalopier. Paris, 1843, in-4°.
2. P. 8 de l'éd. L'Escalopier.
3. Passage reproduit seulement dans l'édition anglaise du Traité de Théophile, par Robert Hendrie (Londres, 1847, in-8°), p. 386 (livr. III, ch. XCIV); le passage est cité aussi dans Victor Gay, *Glossaire archéologique*, v° *Cristal*, p. 498-499.

WITTE (Alphonse DE). *Les pièces d'or et d'argent à l'effigie de l'empereur François Ier frappées à Anvers en* 1751. Bruxelles, 1896, in-8°.

LA BOULLAYE (ARBELTIER DE). *Le dernier emplacement de la monnaie de Troyes et la rue de la Monnaie.* Troyes, 1897, in-8°.

PILLOY (J.). *Études sur d'anciens lieux de sépultures dans l'Aisne.* T. II, 3e fasc. Saint-Quentin, 1895, in-8°.

Correspondance.

M. Tardif, présenté par MM. L. Delisle et Héron de Villefosse, écrit pour poser sa candidature à la place de membre résidant laissée vacante par la mort de M. Lecoy de la Marche. Le président désigne MM. Valois, Omont et Delaborde pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

M. Henri de la Tour, présenté par MM. A. de Barthélemy et G. Schlumberger, écrit pour poser sa candidature à la même place. Le président désigne MM. G. Duplessis, Mowat et Blanchet pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

M. Mosnier écrit pour remercier la Compagnie de l'avoir élu associé correspondant national.

Le conseil municipal accuse réception de la protestation de la Société au sujet de la démolition de l'église Saint-Pierre de Montmartre.

Travaux.

Le président annonce que le docteur Autonowitch, professeur à Kiev, assiste à la séance et lui souhaite la bienvenue.

M. Lafaye, membre résidant, communique une photographie qui lui a été envoyée par M. Charles Saglio, élève



Statuette de Vénus provenant de Tripoli de Syrie.

chancelier au consulat général de France à Beyrouth (Syrie). Elle représente une statuette en bronze de Vénus, haute de 0m37, trouvée au commencement de 1896 à Tortose, un peu au nord de Tripoli de Syrie; les environs de Tortose sont déjà bien connus des collectionneurs et des savants pour la quantité d'objets précieux qu'on en a exhumés à diverses époques[1]. La statuette, assez fortement corrodée à sa surface, est complète dans toutes ses parties et d'un style agréable, quoique les pupilles nettement marquées donnent un peu de dureté à la physionomie; c'est probablement un ouvrage des premiers temps de l'Empire. Sur un piédestal circulaire, orné d'une moulure et d'un cordon d'oves, Vénus, debout, entièrement nue, regarde de face; le corps porte sur la jambe gauche; la droite, légèrement infléchie, se relève sur les doigts du pied posé en arrière; la main gauche, par un mouvement gracieux, touche du même côté le haut de la poitrine; la droite, élevée au niveau du visage, retombe sur l'épaule. La chevelure, séparée en deux masses symétriques, paraît ceinte d'une bandelette ou d'un cercle de métal; chaque poignet est orné d'un bracelet, chaque cheville d'une périscélide.

Le geste des bras ne laisse aucun doute sur le type auquel se rapporte cette œuvre d'art; c'est une Vénus attachant son collier, reproduction plus ou moins dégénérée d'un des chefs-d'œuvre de Praxitèle, l'Ἀφροδίτη ψελλιουμένη[2]. Il y a trois ans seulement qu'on en a retrouvé le type dans une statuette en bronze d'une collection de Cassel[3]. La statuette de Tortose, très supérieure à celle-ci, semble-t-il, par la beauté de l'exécution, en diffère par certains détails; la tête n'est pas, comme dans la Vénus de Cassel, tournée vers la droite ni

1. Voy. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 43; *Rev. arch.*, 1896, I, p. 315; 1897, I, p. 331.
2. Pline, *Hist. nat.*, XXXIV, 69; Tatien, *Contra Graec.*, 56, p. 122.
3. W. Klein, *Jahrb. d. Kais. arch. Inst.*, IX, 1894, p. 248-250, pl. 9; Max. Collignon, *Hist. de la sculpture grecque*, t. II (1897), p. 279, fig. 140.

coiffée d'un diadème; les cheveux ne retombent pas en boucles sur les épaules.

En outre, nous avons ici, à côté de la déesse, un personnage, qui a disparu, emporté peut-être avec le piédestal, dans l'exemplaire de Cassel; c'est un Amour ailé, levant la tête vers sa mère; à eux deux ils forment une petite scène qui est souvent représentée sur les monuments de l'art antique: la toilette de Vénus. L'Amour joue auprès d'elle le rôle d'une cabériste, d'une *ornatrix;* généralement, il lui tend un miroir ou des bijoux[1]. Ici, il semble consulter sa mère du regard et attendre le moment où elle aura achevé de poser son collier; il tient dans la main gauche une bague qu'elle prendra bientôt; c'est en effet le seul bijou qui lui manque encore. Dans la main droite de l'enfant, on voit une sorte de bâtonnet entouré d'anneaux, sans doute une *dactyliotheca*, c'est-à-dire une tige où l'on tenait les bagues enfilées quand on ne les portait pas sur soi[2]. Les bagues, un des ornements les plus habituels de la toilette féminine, convenaient particulièrement à la déesse de la beauté; Jules César en avait déposé toute une collection, à titre d'offrande, dans le trésor du temple de Vénus Génitrix; ces bijoux, probablement d'un grand prix, couvraient six dactyliothèques[3]. Peut-être faut-il assigner le même usage à l'objet que l'on voit au cou de l'Amour; c'est un cercle de métal assez large dans lequel sa tête est passée; à ce cercle est suspendu un anneau beaucoup plus petit, tout semblable à celui qu'il tient de la main gauche; de sorte que nous pouvons avoir là une autre forme de la dactyliothèque, si toutefois l'objet n'a pas été ajouté à la statue dans l'antiquité par quelque adorateur de Vénus; car le collier que porte la déesse elle-même semble bien être une addition postérieure à la fabrication du groupe; il enserre

1. Max. Collignon, art. *Cupido*, dans Edm. Saglio, *Dict. des ant. grecques et romaines*, p. 1603, col. 2.

2. E. Pottier, art. *Dactyliotheca*, dans Edm. Saglio, *Dict. des ant. grecques et romaines*, fig. 2274.

3. Pline, *Hist. nat.*, XXXVII, 11.

trop étroitement le cou et ne rejoint pas l'extrémité des mains comme il serait naturel[1].

Nous manquons des renseignements nécessaires pour déterminer jusqu'à quel point la statuette de Tortose reproduit l'original de Praxitèle; mais il est certain que la figure de l'Amour telle que nous l'avons ici est une invention de l'époque hellénistique. Praxitèle avait représenté plusieurs fois l'Amour sous les traits d'un adolescent. Ce groupe semble donc être une combinaison d'éléments empruntés à des artistes différents. Il a dû orner quelque laraire dans ce pays de Phénicie, où le culte de Vénus Astarté avait de si profondes racines.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, demande si ce bronze n'est pas aujourd'hui en Angleterre.

M. Lafaye, membre résidant, répond qu'il ne le croit pas.

M. Martha, membre résidant, présente quelques observations au sujet des monnaies de Brutus, le meurtrier de César. Les types qui se rapportent au culte d'Apollon paraissent être un souvenir de l'ambassade envoyée à Delphes par Tarquin le Superbe. Brutus l'Ancien faisait partie de cette ambassade, et c'est là que son génie se révéla pour la première fois.

Séance du 26 Mai.

Présidence de M. Germain Bapst, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Janvier (A.). *Passages et séjours de Charles VI à Amiens.* Amiens, 1897, in-8°.

Travaux.

Le président annonce la mort de sir Wollaston Franks,

1. Sur ces embellissements postiches dans les statues antiques, voy. Longpérier, dans le *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1859, p. 98.

baronet, correspondant honoraire de la Société, et rend hommage à sa mémoire.

M. Cagnat, membre résidant, entretient la Société de trois inscriptions[1] communiquées par M. Héron de Villefosse en 1888 comme provenant de Tenès. Ces inscriptions, ainsi qu'il sera indiqué au VIIIe volume du *Corpus* (*Suppl.*), ont été empruntées par leur auteur, M. Gay, médecin de colonisation, en 1862, à un recueil d'inscriptions du Musée de Turin[2] et arrangées par lui; l'inscription n° 9665 du *Corpus* (t. VIII), que M. Gay avait autrefois communiquée à Berbrugger, a la même origine.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, communique une seconde note de M. C. Jullian, de Bordeaux, qui donne de nouveaux renseignements sur la pile de Chagnon, et maintient son opinion contre celle de M. Mowat.

Le baron J. de Baye, membre résidant, fait la communication suivante :

« J'ai l'honneur de communiquer à la Compagnie des photographies de la crosse de saint Étienne, apôtre des Zyrianes et des Permiaques. Cette crosse est conservée dans la cathédrale de Perm, où j'ai pu l'étudier.

« Saint Étienne était le fils d'un prêtre de la ville d'Oustioug (gouvernement de Vologda). Après avoir passé sa jeunesse à étudier la langue des Zirianes, il entra au monastère de Rostoff. Ensuite, précurseur de l'influence russe dans la Biarmie, il s'y rendit en 1379 pour convertir les Zirianes païens. Il serait trop long de vous raconter en détail la vie de ce missionnaire, qui mourut à Moscou en 1396. Son tombeau se voit au Kremlin, dans l'église *Spass na Borou*, c'est-à-dire « du Sauveur dans la forêt. »

« Un intérêt artistique, historique et même ethnographique s'attache au monument nommé crosse de saint

1. *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1888, p. 244.
2. *Corp. inscr. lat.*, V, 6956, 7024; XII, 82.

Étienne. La crosse elle-même, ou plutôt le bâton du missionnaire, n'est que le bois renfermé dans une garniture en défense de morse sculptée et ajourée. Cette garniture, comme l'indique une des inscriptions, est postérieure à la mort du saint et antérieure à sa canonisation qui eut lieu au commencement du xvie siècle.

« L'étude des sujets représentés sur les sept registres qui constituent la garniture en question indique que ce travail a été fait vers la fin du xve siècle. Cette date me semble basée sur l'étude comparative des costumes et autres détails qui sont communs aux scènes figurées sur la crosse et aux monuments russes peints ou sculptés appartenant à l'époque que je propose d'attribuer aux sculptures inédites que j'ai l'honneur de vous faire connaître. »

Séance du 2 Juin.

Présidence de M. Germain Bapst, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Baye (baron J. de). *De Moscou à Krasnoïarsk. Souvenirs d'une mission.* Paris, 1897, in-8°.

Collignon (Max.). *Documents du XVIIe siècle relatifs aux antiquités d'Athènes.* Paris, Impr. nat., 1897, in-8°.

Jadart (Henri). *Vieilles rues et vieilles enseignes de Reims.* 1897, in-8°.

Rey (E.). *Résumé chronologique de l'histoire des princes d'Antioche.* Paris, 1896, in-8°.

Travaux.

MM. A. de Barthélemy, Omont, Collignon et Blanchet sont élus membres de la commission des *Mettensia*.

Le président annonce la mort de M. Bélisaire Ledain, associé correspondant national à Poitiers, et rend hommage à sa mémoire.

Le comte de Loisne, associé correspondant national, présente des photographies d'une intéressante statue de Jeanne d'Arc qui orne le jardin de l'hôtel de La Ville-Baugé, à Orléans.

« Cette œuvre, en terre cuite, mesure 2^{m}62 de haut; elle est placée sur un socle de 1^{m}90. Au côté gauche de la partie supérieure de celui-ci est incrustée une plaque de plomb rongée par le temps. Des traces d'inscription permettent à peine de déchiffrer le mot : *Anglais*.

« La facture de ce monument est remarquable. L'héroïne, de forte carrure, a l'attitude d'un capitaine qui conduit ses troupes au combat, le bras droit élevé, la bouche entr'ouverte, la jambe gauche en avant. Jeanne porte une jupe à nombreux plis et une cuirasse sur un justaucorps d'étoffe, orné d'une frange. Manches à épaulières à crevés, légèrement évasées au poignet; chapeau rond de feutre, avec plumes sur le devant, fixé par une jugulaire. Épée à pommeau antique, au côté gauche, tenue par un étroit baudrier. Cheveux flottants sur les épaules, tombant jusqu'à la taille. Il est assez difficile de dater ce monument. Nous le croyons pourtant du XVIIIe siècle. Il paraît avoir inspiré l'auteur de la statue de Jeanne d'Arc qui, en 1804, a été érigée à l'entrée du pont de la Loire à Orléans. »

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. Lecoy de la Marche, décédé.

Au nom des commissions nommées à cet effet, MM. Collignon, Molinier et Duplessis lisent des rapports sur les candidatures de MM. Cam. Enlart, Am. Hauvette et Henri de la Tour. On procède au vote, et, au quatrième tour de scrutin, M. Henri de la Tour ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, les deux tiers, est proclamé membre résidant.

Séance du 9 Juin.

Présidence de M. Germain Bapst, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Du Coudray La Blanchère (R.). *Tombes en mosaïque de Thabraca. — Douze stèles votives du Musée du Bardo.* Paris, 1897, in-8°.

— (Collection Courajod.) *Sculptures en terre cuite, marbre, pierre et bois, etc., provenant de la collection de feu M. Courajod.* (Catalogue de vente, mercredi 9 juin 1897.) In-8°.

Travaux.

M. E. Lefèvre-Pontalis, membre résidant, lit une notice sur M. Auguste Prost, son prédécesseur à la Société.

La notice de M. E. Lefèvre-Pontalis est renvoyée à la Commission des *Mettensia.*

M. H. Gaidoz, membre résidant, fait la communication suivante :

« N'ayant pu, à mon regret, assister aux séances des derniers mois, j'ignore si on a entretenu la Société de l'application des rayons Rœntgen à l'archéologie égyptienne.

« Il ne s'agit pas (jusqu'ici du moins) de photographier les pyramides pour inventorier les chambres funéraires. Le résultat obtenu récemment est plus modeste, mais pourtant utile pour distinguer dans certaines classes d'antiquités les authentiques des fausses. Il s'agit des momies. C'est, paraît-il, devenu en Égypte une des tromperies ordinaires du commerce que de vendre pour momies véritables de simples mannequins formés de bandelettes, sans le moindre squelette comme *substratum.*

« Que pouvait faire, hier encore, l'acheteur embarrassé et soupçonneux? S'il ouvre la momie, déroule les bandelettes et trouve réellement un squelette, il a profané et détruit sa momie, comme l'enfant qui détruit sa poupée pour voir

comment elle est faite à l'intérieur. Mais, s'il n'ouvre pas la momie apparente, il n'est pas sûr de posséder une véritable momie. Cruel dilemme!

« Un physicien de Vienne, M. Émile Bloch, a eu l'ingénieuse idée de soumettre à l'action des rayons Rœntgen une des momies apportées du Fayoum, momies intéressantes par leurs portraits et appartenant à un collectionneur de cette ville, M. Th. Graf. L'idée était heureuse; car, à peine la momie non démaillotée était-elle au feu de l'objectif qu'on vit s'accomplir une sorte de miracle. Le squelette sortit de sa gaine de bandelettes pour venir se réfléchir sur la plaque. On obtint ainsi l'image que je mets sous vos yeux et qui a été publiée dans une revue allemande. »

M. E. Babelon, membre résidant, présente à la Société les moulages de deux pierres gravées chrétiennes qui viennent d'être données au Cabinet des médailles. L'une, offerte par



Pierre gravée du Cabinet de France.

M. C. Enlart, est un cristal de roche sur lequel est gravée en creux une Victoire tenant une croix sur un globe; elle a été recueillie par M. Enlart, au cours de sa récente mission en Chypre, sur l'emplacement de l'antique Salamine. Elle est de travail oriental, peut-être byzantin, et son style peut la faire remonter au VIIe siècle environ. — L'autre intaille est une cornaline donnée au Cabinet des médailles par M. le Dr E. Poncet, de Lyon; elle est de travail occidental et figure deux personnages debout soutenant entre eux une croix pattée haussée sur un long pied. Des monnaies mérovingiennes

du milieu du VIIe siècle représentent le même type et permettent de dater cette intaille avec précision[1]; c'est là ce qui en fait le réel intérêt pour l'histoire de la glyptique, en



Pierre gravée du Cabinet de France.

dépit de sa barbarie, car on sait combien sont rares les pierres gravées de l'époque mérovingienne. On doit aussi en rapprocher un bas-relief du Musée de Narbonne qui offre une représentation analogue et remonte à la même époque[2].

M. d'Arbois de Jubainville, membre résidant, présente à la Société quelques observations sur des noms de lieu d'origine celtique relevés dans le cartulaire de l'abbaye de Silos.

Séance du 16 Juin.

Présidence de M. Germain Bapst, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Baye (baron de). *Note sur les Votiakes païens des gouvernements de Kazan et de Viatka.* Paris, 1897, in-8°.

Blanchet (J.-Adrien). *Dépenses de la maison du comte de Provence en 1774.* Paris, 1897, in-8°.

1. M. Prou, *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale*, pl. VII, fig. 24, et pl. X, fig. 9.

2. M. Prou, *La Gaule mérovingienne*, p. 15; E. Babelon, *Catalogue des camées antiques et modernes de la Bibliothèque nationale*, Introd., p. LIX.

Castanier (Prosper). *Histoire de la Provence dans l'antiquité.* T. I et II. Paris, 1893, 1896, in-8°.

Monnecove (F. de). *Les artistes artésiens au Salon de* 1897. Arras, 1897, in-8°.

Travaux.

Après la lecture d'un rapport de M. Héron de Villefosse, M. Otto Benndorf est élu associé correspondant honoraire à la place de sir Wollaston Franks, décédé.

Le baron E. Rey, membre résidant, fait la communication suivante :

« Plusieurs érudits, entre autres MM. William Aïnsworth et Dulaurier, ont vainement recherché, dans la chaine de l'Amanus, le défilé nommé par les anciens *Pylae Amanides* et par lequel passait une route conduisant de Syrie en Cilicie. On sait, d'une part, que le col donnant accès dans ce défilé, du côté de la Syrie, était appelé Derbend Marra ou Derbend Merry, et que le 8 août 1266 il fut le théâtre de la défaite de l'armée arménienne par Malek Mansour, prince de Hamah, lieutenant du sultan en Syrie. A la suite de ce combat, qui le rendait maître du passage, le prince musulman franchit l'Amanus et envahit la Cilicie, qu'il mit à feu et à sang.

« D'autre part, les historiens arméniens des croisades nous apprennent que le débouché des *Pylae Amanides* dans la plaine de Cilicie était commandé par un château nommé Servantikâr, s'élevant sur un rocher abrupt placé en travers de la vallée.

« En 1135, ce château dépendait de la principauté d'Antioche quand Léon Ier, roi d'Arménie, profitant des troubles qui s'étaient élevés dans la principauté à la suite de la mort de Bohémond II, s'empara par surprise de Servantikâr, qui lui fut repris dès l'année suivante par Raymond de Poitiers. Servantikâr paraît avoir fait retour au royaume d'Arménie en 1197, quand la frontière de la principauté d'Antioche fut reportée à la Portelle.

« En 1873, le P. Léon Alischan a retrouvé et publié une

BAGHDADJIK

O

E

SENDJIRLI

SAVRANLY KALÉ

SERVANTI KÂR

DERBEND MERRY

Kalé Tchaï

PLAINE DE CILICIE

SYRIE

SENDJIRLI OVASSI

Echelle de $\frac{1}{150.000}$ environ.

Le Défilé Pylae Amanides

(Route de Syrie en Cilicie)

Imp. Buttner-Thierry, Paris.


UNIV.
OF
MICH

curieuse charte établissant un accord conclu, en 1271, entre Constantin, seigneur de Servantikâr, et l'ordre Teutonique. Je crois avoir retrouvé le véritable site des *Pylae Amanides* dans une vallée encaissée qui, prenant naissance non loin de Sendjirli, traverse la chaîne de l'Amanus de l'est à l'ouest et vient déboucher sur la plaine de Cilicie; au fond coule une petite rivière nommée Kalé Tchaï (rivière du château) qui va se jeter dans le Djihoun en face du château ruiné de Boudroun. Non loin du point où ce ruisseau débouche dans la plaine, il contourne un rocher escarpé s'élevant au milieu de la vallée et que couronnent les ruines d'un château appelé aujourd'hui Savranly ou Savrandy-Kalé et dans lequel je pense reconnaître le Servantikâr des croisades.

« C'est à quinze kilomètres environ, à l'est de ce château, que se rencontre la naissance de la vallée du Kalé Tchaï, aux pieds d'un col situé au point de séparation des eaux du bassin du Djihoun et de celui du Kara-Sou, affluent de la rive droite de l'Oronte. Ce col donne accès dans la plaine de Sendjirli, qu'il domine d'environ 300 mètres. Cet ensemble topographique me paraît répondre absolument à ce que nous savons du Derbend Marra ou Merry et concorder avec le passage suivant de la géographie d'Aboulfeda (éd. Guyard, t. II, 2e part., p. 34) :

« Sarfandakâr est une forte citadelle située dans une val-
« lée, sur un rocher... Cette citadelle est peu éloignée de la
« rive du Djihoun; elle commande la route du défilé de
« Marra. Par rapport à Tell Hamdoun, elle est à l'est, et de
« l'un à l'autre endroit on compte environ quatre milles...

« Le défilé de Marra se trouve à l'est de Sarfandakâr, à
« moins d'une marche. »

« C'est donc lui que je crois reconnaître dans la passe qui s'ouvre dans la montagne au-dessus de Sendjirli et par laquelle on accède de la vallée du Kalé Tchaï dans la plaine nommée Sendjirli Ovassi. »

M. l'abbé Bouillet, associé correspondant national, communique à la Société des objets trouvés dans le coffre qui

contenait et contient encore les reliques de sainte Foy, à Conques. Ce sont :

« 1° Une boîte en os couverte d'ornements profondément gravés ;

« 2° Des fragments de statuettes en terre cuite, ou plutôt en cire mélangée d'argile, d'un très bas relief; ce sont apparemment des matrices destinées à fabriquer des pièces d'orfèvrerie, par l'application sur leur surface de feuilles de métal. La disposition des plis des vêtements et le caractère décoratif des galons les font remonter au commencement du XIe siècle ;

« 3° Un fragment considérable d'un vase en cristal de roche couvert d'une ornementation en relief, composée d'enroulements et de fleurons exécutés à la meule, rappelant par leur technique et leur dessin les ornements qui couvrent deux aiguières de cristal presque similaires, conservées, l'une dans le trésor de Monza, l'autre au Musée du Louvre. Ce monument, au témoignage de M. Babelon, a dû être fabriqué en Occident, d'après un modèle oriental, au commencement du XIe siècle. »

M. Marquet de Vasselot, associé correspondant national, fait une communication sur le trésor de l'abbaye de Roncevaux. Il rappelle d'abord que, dans la séance du 19 février 1896, il a déjà présenté à la Société quelques pièces de ce trésor; mais, à cette époque, il ne lui avait pas été possible de voir toutes les richesses artistiques que possède l'abbaye. Étant retourné dernièrement à Roncevaux, il a pu cette fois examiner le trésor tout entier; il y a trouvé un certain nombre de pièces intéressantes, dont deux présentent une importance particulière; ce sont une Vierge en bois recouvert d'argent, et un phylactère en argent émaillé.

« Cette Vierge, qui est considérée comme une statue miraculeuse et pour laquelle les Navarrais ont une très grande vénération, est une œuvre de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe. La Vierge, assise sur un trône carré sans dossier, surmonté d'un coussin, est vêtue d'une robe

collante et d'un manteau. Du bras gauche elle tient l'Enfant, de la main droite elle portait autrefois une tige fleurie. L'Enfant, vêtu d'une longue robe, cherche à se mettre debout sur la jambe gauche de sa mère; de la main gauche, il tient le globe. Le trône, bordé de larges bandes filigranées et gemmées, est orné de cinq figures en argent exécutées au repoussé. Sur chacun des petits côtés est un ange debout, tenant un chandelier. Sur la face postérieure sont placés saint Paul, saint Michel et saint Pierre. Saint Michel porte un bouclier orné des armoiries de Roncevaux, ce qui permet de supposer que la pièce a été exécutée pour l'abbaye. Au-dessous de ces trois figures, sur le socle, est un fragment d'une inscription, en argent repoussé, qui devait autrefois faire le tour complet de la base du trône :

IT · FIERI · THOLE̅ · AD · HO

« Le premier et le dernier mot sont faciles à compléter : *fecit* et *honorem*. Nous avons là le milieu d'une phrase dont on peut aisément reconstituer la fin d'après des inscriptions analogues : *fecit fieri Tholose ad honorem sanctae Mariae virginis.* Le nom du donateur a malheureusement disparu; mais le caractère artistique de la pièce suffit pour la dater approximativement. Il est beaucoup plus important pour nous d'avoir conservé la partie de l'inscription qui nous apprend que cette statue est l'œuvre d'un orfèvre toulousain. Le style de la figure démontre bien qu'elle est d'origine française; mais la provenance exacte ne pouvait être déterminée que par une inscription ou un document d'archives.

« Cette statue, d'un faire très large et très souple, est l'une des plus remarquables pièces d'orfèvrerie du moyen âge qui soient parvenues jusqu'à nous; elle est aussi l'une des plus importantes par ses dimensions, car elle ne mesure pas moins de 0m90 de hauteur.

« L'abbaye de Roncevaux possède encore un autre beau monument d'orfèvrerie gothique. C'est un phylactère en argent, orné d'émaux translucides, qui date de la fin du XIVe siècle ou du commencement du XVe. Il mesure 0m468

de hauteur et 0^m569 de largeur. Ce reliquaire, en forme de tableau, se compose d'une âme en bois dans laquelle sont pratiquée trente-deux *loculi*, ou cases à reliques. Ces *loculi*, recouverts chacun d'une plaque en cristal, sont séparés par de petites plaques en argent émaillé, sur lesquelles sont représentés des personnages. La bordure émaillée qui encadre la pièce est décorée de la même manière. L'orfèvre a su très habilement tirer parti de ces petits compartiments isolés et les a fait concourir à la représentation d'un même sujet : le Jugement dernier. Au centre, il a placé le Christ juge, autour duquel il a groupé des saints, des saintes, des anges portant les instruments de la Passion, et les symboles des quatre évangélistes ; au-dessous de lui, il a mis des anges sonnant de la trompette ; dans le bas, il a figuré la résurrection des morts. Sur le cadre, il a disposé un certain nombre d'apôtres et de personnages de l'Ancien Testament, au milieu desquels il a intercalé le martyre de saint Étienne. Il est très difficile de déterminer exactement la provenance de ce reliquaire, de dire s'il a été fabriqué en France ou en Espagne. »

M. Lafaye, membre résidant, complète les renseignements qu'il a donnés dans la séance du 19 mai 1897 sur une statuette en bronze de Vénus trouvée à Tortose (Syrie). Elle est actuellement à Tripoli de Syrie entre les mains d'un nommé Negib Hassi. M. Charles Saglio, élève chancelier au consulat de France à Beyrouth, a vu l'original et l'a dessiné sur place. Un croquis envoyé par lui permet d'affirmer que l'objet placé dans la main droite de l'Amour n'est pas une torche. Le collier de Vénus, ses bracelets et ses périscélides sont en or, ainsi que l'anneau passé autour du cou de l'Amour ; l'anneau plus petit qui y est suspendu est en argent.

Séance du 23 Juin.

Présidence de M. Germain Bapst, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Couret (comte). *Académie de Sainte-Croix. Un fragment inédit des anciens registres de la prévôté d'Orléans relatif au règlement des frais du siège de* 1428-1429. Orléans, 1897, in-8o.

Graville (C.-R.). *L'Archaeologia de Paris*, no 5.

Correspondance.

Le préfet de la Seine écrit à la Compagnie pour lui donner le texte du décret présidentiel du 21 mai 1897 l'autorisant à accepter le legs de M. Prost.

Travaux.

M. Michon, membre résidant, entretient la Société de quelques inscriptions qui viennent d'être recueillies par le Musée du Louvre :

« Il ne serait pas venu à l'idée de chercher dans la collection Courajod, qui a été vendue la semaine dernière à l'hôtel Drouot, des inscriptions latines ; l'archéologue passionné qu'était L. Courajod n'était point tendre pour l'antiquité romaine. Une visite faite aux monuments pieusement recueillis par notre regretté confrère avant qu'ils ne fussent dispersès aux enchères m'en ayant révélé l'existence, j'en copiai le texte à tout hasard. M. Léman, qui s'en est rendu acquéreur, a bien voulu les offrir au Musée.

« Les inscriptions, au nombre de sept[1], sont toutes des inscriptions funéraires et quatre au moins sont des plaques de *loculi*. Il en est ainsi notamment de la seule qui peut être inédite ou qui du moins ne paraît pas avoir été insérée, comme toutes les autres, au tome VI du *Corpus*, l'épitaphe d'un *decurio* de collège :

1. Vente du jeudi 10 juin 1897, *Catalogue*, n° 11.

P · RVBRIVS · POTHVS
DECVRIO · ET
RVBRIAE · AMMAE ·

« Les autres, épitaphes d'un *mil(es) fr(umentarius)* d'une légion innomée[1], de Liburnus, d'Aponia Tertulla, d'Aurelius Gaius[2], de Liberalis, de L. Scetasius Alexsander, ont été publiées respectivement sous les nos 3366, 9535, 12170, 19642, 21209 et 26007. La première est donnée au *Corpus* comme étant *apud custodem cloacae maximae qui in via Appia repertam esse dixit*. Les suivantes ont fait partie de la collection Campana, dans laquelle elles avaient été copiées par J.-B. de Rossi et où le no 26007, aujourd'hui réduit au texte suivant :

L · SCETASIVS
L · L · ALEXSANDER
OLLAS · DVAS · EMTAS · DE · C

se trouvait sous sa forme complète :

L · SCETASIVS	SCETASIA
L · L · ALEXSANDER	L · L · MVSA

OLLAS · DVAS · EMTAS · DE · C · AVRELIO · ANTERONI[3]

« Il n'y a guère à s'y arrêter et tout au plus peut-on signaler d'un mot des mentions comme ce témoignage de regret donné par Januaria à son mari Aurelius Gaius, *cum quo*

1. Fragment ; le nom du défunt est brisé, mais il ne saurait être Ulpius, comme le propose le *Corpus* (n° 3366) ; la cassure laisse très nettement reconnaître, non un P, mais un R dont le jambage oblique suit le bord du fragment.

2. Le *Corpus* (n° 19642) donne à tort, à la ligne 3, un point entre *cum* et *quo*.

3. L'inscription était antérieurement *in vinea Corsi via Appia*. Le numéro suivant du *Corpus* (n° 26608) est l'épitaphe d'une fille de Scetasia Musa, Scetasia, *L(ucii) l(iberta)*, Oecumene.

vixit annis VIII sine ulla quaerella, ou cette autre, *ollas duas emtas*, par où L. Scetasius Alexsander et Scetasia Musa nous avertissent qu'afin d'être sûrs de reposer ensemble ils avaient eu soin d'acquérir de C. Aurelius Antero deux urnes qui devaient être placées côte à côte dans le *columbarium*.

« La seule de nos inscriptions qui appelle un court commentaire est le n° 9535 du *Corpus*, ainsi conçu :

LIBVRNVS · L · SEI ·
STRABONIS · A · MANV
SALVILLA · CONIVNX · FECIT

« Il s'agit, on le voit, d'un Liburnus, *a manu* ou *amanuensis*[1], — une inscription dit *qui proxime manum Caesaris est*[2], — secrétaire de L. Seius Strabon. Borghesi, qui a consacré à cette inscription une étude[3], débute en racontant la joie qu'il éprouva quand ses yeux en rencontrèrent le texte dans une visite chez le marquis Campana. L. Seius Strabon n'est pas en effet un personnage inconnu; il a joué un rôle politique; il est le père du fameux Séjan, le favori, puis la victime de Tibère. L'un des trois premiers préfets du prétoire, préfet sous Auguste probablement avec Valerius Ligur pour collègue, il était par exception seul en charge à la mort de l'empereur et, comme tel, nous dit Tacite, eut à prêter serment de fidélité à Tibère[4]. Bientôt son fils, qui devait, lui aussi, être ensuite seul préfet et fut le véritable créateur de la puissance des préfets du prétoire, lui fut adjoint. Nommé plus tard préfet de l'Égypte, il mourut peu de temps après[5].

« L'inscription, par cela seul qu'elle fait mention d'un personnage historique, aurait un intérêt. Il y a plus. Tacite,

1. Le t. VI du *Corpus* contient un certain nombre d'épitaphes de ces employés, impériaux (n°s 8885 à 8890) ou autres (n°s 9534 à 9542).
2. *Corpus*, t. VI, n° 8885.
3. *Œuvres*, t. IV, p. 435 et suiv.
4. *In verba Tiberii Caesaris juravit... Seius Strabo... cohortium praetoriarum praefectus* (Tacite, *Annales*, I, 7).
5. Voy., sur L. Seius Strabo, Borghesi, *Œuvres*, t. X, p. 7, n° V.

dans les différents passages où il parle de Seius Strabon, ne lui donne pas son prénom. Même omission dans une inscription funéraire des environs de Brescia[1]. Il se trouve par suite, — et M. de Villefosse en fait la remarque en publiant, dans le tome X des œuvres de Borghesi, la liste des préfets du prétoire[2], — que seule notre humble épitaphe nous apprend qu'il s'appelait Lucius. A ce titre, elle est un document, et, en même temps qu'elle y sera un souvenir de Courajod, elle méritait d'être mise à l'abri des chances de perte et de destruction dans les collections du Louvre. »

M. Adrien Blanchet, membre résidant, fait la communication suivante :

« Dans un manuscrit conservé au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale, j'ai remarqué un passage intéressant qui ne paraît pas avoir été signalé. Voici le texte du manuscrit : « La ville de Trèves. Proche cette ville, en « 1705, on découvrit plusieurs anciens tombeaux faits en « forme de cercueils d'une pierre rouge couverte d'une autre « pierre. On a trouvé dedans des corps consuméz dont le « visage estoit couvert d'un masque de gros verre. Il y avoit « dedans quantité de petites monnoyes, tant d'argent que de « cuivre, et aux pieds des corps des lampes sépulchrales dont « quelques-unes flamboient encor dans le temps qu'on les « découvrit ; car elles s'esteignirent aussitost, et il y eut des « gens qui, mettant les doigts sur le luminon, ressentirent « encor de la chaleur » (Ms. fr. 9729, fol. 160).

« Sans nous arrêter au dernier paragraphe de ce texte, retenons la mention de masques funéraires en verre[3]. On a

1. *Corpus*, t. V, n° 4716.
2. *Loc. cit.*, p. 7, note 3.
3. Sur les masques funéraires, voy. H. Thédenat, *Sur deux masques d'enfants de l'époque romaine trouvés à Lyon et à Paris*, 1886 (Bibliogr.) dans *Bulletin monumental*, 1886, n° 2; cf. aussi *Bulletin des Antiq. de France*, 1885, p. 234, et *Dictionn. des Antiquités grecques et romaines*, au mot Forma, p. 1248; L. Heuzey, *Catalogue des figurines antiques de terre cuite du Louvre*, 1882, p. 52 et 58; *Revue archéol.*, 1893, II, p. 183.

cité de ces masques en or, en argent, en bronze, en fer, en terre cuite, en marbre, en plâtre, en cire. Les masques faits en ces matières remplissaient le but que se proposaient les anciens : substituer un visage nouveau à celui que la mort venait de décomposer. L'emploi du verre semble indiquer une préoccupation différente. »

M. Martha dit que ces masques étaient peut-être des lames en verre destinées à laisser apercevoir les figures.

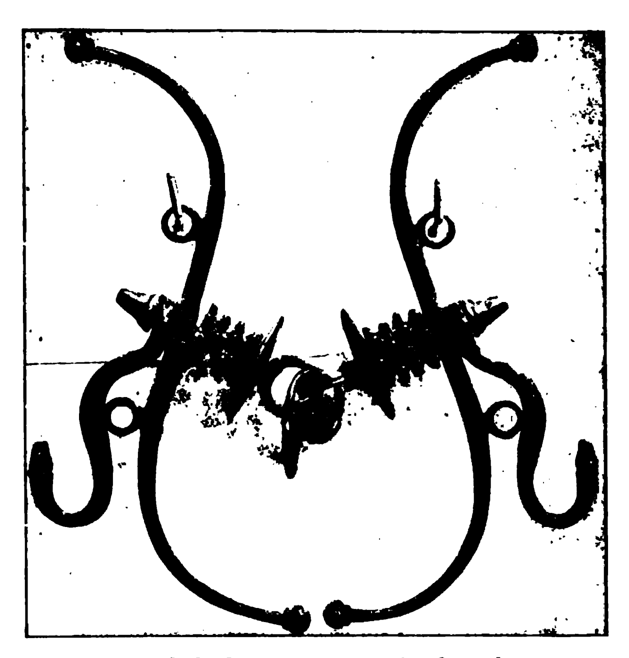
M. Michon rappelle, à l'occasion de la communication de M. Blanchet, que la croyance à l'existence de lampes inextinguibles, brûlant sans jamais s'éteindre dans les tombeaux où elles avaient été déposées, a été longtemps admise. Le problème a donné naissance, au xviie siècle, à l'ouvrage de Fortunio Liceti, *De lucernis antiquorum reconditis libri VI*[1]. Le savant italien y rapportait entre autres la déclaration de témoins oculaires qui, en 1540, dans une tombe qui passait pour être celle de Tulliola, fille de Cicéron, avaient trouvé une lampe allumée. M. d'Allemagne, dans son *Histoire du luminaire*, montre qu'au xviiie siècle, la possibilité des lampes inextinguibles était de nouveau soutenue, et qu'il n'y a pas vingt-cinq ans la discussion était encore réouverte à propos d'une brochure anglaise[2].

Le général Pothier, associé correspondant national, lit une note sur un mors de bridon antique trouvé à Corinthe et faisant partie des collections du Musée du Louvre :

« Dans une précédente séance, M. Babelon a fait remarquer que des petits cylindres cannelés, munis de pointes, très communs dans les collections publiques et privées et désignés sous le nom de *masses d'armes*, semblaient identiques à certains éléments de mors grecs antiques. Cette observation lui était suggérée par le travail de M. Erich Pernice sur le harnachement grec du Musée royal des antiquités de Berlin (Berlin, 1896).

1. Udine, 1652, in-fol.
2. Voy. Henry d'Allemagne, *Histoire du luminaire depuis l'époque romaine jusqu'au XIXe siècle*. Paris, 1891, p. 32-34.

« L'hypothèse émise par M. Babelon n'a pas paru justifiée. L'avis unanime fut que le mors décrit par M. Erich Pernice ne pouvait être un engin pratique. Placé dans la bouche d'un cheval, il l'aurait ensanglantée; c'était un instrument de torture et non un frein. Sans aucun doute, le modèle du Musée de Berlin était un objet votif dont aucun cavalier n'avait fait usage.



Mors de bridon antique trouvé à Corinthe.

« Cependant, dans sa notice, M. Erich Pernice estime que le mors en question a dû être utilisé. En étudiant les représentations du cheval harnaché, soit sur les vases peints, soit sur des sculptures, il est conduit à en indiquer le mode d'emploi. Toutefois, son avis est que le frein est d'une grande dureté et qu'il devait faire souffrir cruellement le cheval.

« Je traduis littéralement le passage où il émet cette opinion :

« Les bridons grecs, dit-il, étaient particulièrement aigus « et cruels; aussi leur effet sur le cheval devait être au moins « aussi violent que l'effet de nos mors actuels. L'anecdote « qui rapporte qu'Apelles et d'autres peintres de l'antiquité « ne pouvaient réussir à représenter le mélange de sang et « d'écume déposé sur la bouche du cheval repose sur une « observation qu'on pouvait faire journellement; le bridon « grec, en effet, ne pouvait qu'ensanglanter douloureusement « la bouche des chevaux. Autant qu'on peut en juger, aucun « peuple de l'antiquité n'a utilisé des mors plus durs. »

« Ces conclusions, à mon avis, ne pouvaient être acceptées sans vérification expérimentale, car il est difficile d'apprécier à première vue les propriétés d'un appareil d'équipement ou d'armement. Aussi ai-je entrepris quelques essais dont je vais rendre compte.

« Le Musée du Louvre possède un mors grec, trouvé à Corinthe, tout à fait semblable à l'un de ceux du Musée de Berlin. Grâce à l'obligeance de M. de Villefosse, j'ai pu me procurer une reproduction de cet engin, et c'est avec cette reproduction que j'ai fait quelques expériences.

« Le mors essayé est, comme celui du Louvre, en bronze. Il est composé de deux canons réunis par des pitons. Chaque canon porte, adossé à l'épaulement de son piton, un disque de grand diamètre contre lequel s'appuie extérieurement un cylindre muni de quatre rangées de cannelures pointues. Le disque et le cylindre à pointes peuvent tourner facilement autour de l'arc du canon et sont maintenus contre l'épaulement du piton par une grande branche en forme de S. A l'extérieur de cette branche sont appliqués une tige courbée en col de cygne et un écrou qui se visse dans le taraudage de l'extrémité du canon. Cet écrou empêche les différentes pièces ci-dessus énumérées de se déplacer latéralement, en leur laissant toutefois assez de jeu pour qu'elles puissent tourner autour de leur axe sans la moindre résistance.

« Au point de jonction des deux canons sont des anneaux en fil de cuivre engagés dans les pitons servant de charnière.

« Enfin, les grandes branches en S sont munies, de chaque côté de l'axe du mors, de petits pitons dans lesquels s'engagent des courroies fixant le mors à la bride. Les tiges en col de cygne servent à attacher les rênes.

« Le mors a été adapté à une garniture de tête très simple, celle du bridon d'abreuvoir. Ainsi monté, il a été présenté à un cheval de sang, ayant la bouche fine, qui l'a accepté sans difficulté. La langue se place entre les deux disques; les cylindres cannelés portent sur les commissures des lèvres et n'agissent pas sur les barres.

« Il faut cependant apporter quelque soin dans la mise en place de l'appareil. Il semble que sa position doit être telle que l'action du frein se fasse sentir sur la partie supérieure de la bouche et que la langue passe facilement sous les canons. Dans ce but, il ne faut pas que les branches latérales soient fixées au montant de la bride de manière à faire un angle droit avec l'ouverture de la bouche; mais il a paru utile que les parties antérieures de ces branches fussent relevées de manière que l'angle avec la partie postérieure de l'ouverture de la bouche fût de 60° environ. Alors la langue passe librement sous les canons et le cheval joue avec les anneaux adaptés aux pitons.

« Ainsi ajusté, le mors ne gêne pas l'animal, qui l'accepte sans la moindre difficulté; il élargit beaucoup la bouche et provoque la salivation.

« Le cheval monté est facilement dirigé par l'action de ce bridon. Lorsque le cavalier fixe la main et détermine sa monture au trot, cette dernière prend appui franchement sur le mors et lui obéit sans peine. Elle exécute sans dressage préalable des à droite, des à gauche, des demi-tours.

« Dès qu'il est arrêté, le cheval joue avec les anneaux, ce qui provoque la salivation et entretient la bouche fraiche. En mâchant son frein, il prend cette jolie position de tête que demandait Xénophon (Xénophon, Équitation, IX).

« Ajoutons que le mors essayé était un peu juste pour le cheval auquel il a été appliqué; cependant, ce cheval avait une tête assez fine. Cela tient à ce que les branches inférieures, se croisant sous la ganache, donnent une inclinaison

aux canons et diminuent par ce fait la largeur de l'embouchure. Si le bridon grec du Louvre représente un spécimen moyen, on peut conclure que les chevaux grecs avaient en général la tête fine.

« Enfin, la forme en col de cygne des attaches des rênes est bien entendue; elle détermine l'action des rênes parallèlement aux joues sans exposer le jeu des courroies à être entravé par la rencontre des branches.

« En résumé, le mors grec du Musée du Louvre, quoique paraissant au premier abord un instrument de torture, est en réalité un mors de bridon relativement doux, que les parties extérieures maintiennent dans une bonne position en ne permettant aucun déplacement latéral. La bouche de l'animal est conservée fraîche, grâce à la production de la salive déterminée par le mouvement libre de la langue. Les cylindres cannelés agissent sur une partie peu sensible, sur les commissures des lèvres. Enfin, les rondelles maintiennent la bouche ouverte et, tout en laissant au cheval la facilité de jouer avec les anneaux ou *jouettes* engagés dans les pitons, l'empêchent de saisir les branches et d'annuler l'action des rênes.

« Les résultats de ces essais démontrèrent aussi que l'hypothèse formulée par M. Babelon paraît justifiée. Les cylindres munis de pointes, que l'on désigne généralement sous le nom de masses d'armes, ne sont probablement que ces éléments de mors appelés par les Grecs ἐχῖνοι. »

M. Babelon pense cependant que certains des manchons dont il a été parlé ne peuvent être que votifs, vu leurs dimensions.

A l'occasion de la communication du général Pothier, M. Michon, membre résidant, soumet à la Société la photographie d'un mors trouvé par M. Jamot, attaché au Musée du Louvre, dans les fouilles qu'il a faites à Thespies en Béotie. Ce mors, reproduit ci-contre, est en fer. Il se compose de deux branches courbes réunies de manière à former un mors brisé. Chaque branche porte des rondelles, trois sur l'une des branches, deux sur l'autre, placées près du point

de jonction. Au delà est un anneau destiné à l'attache d'une courroie. Enfin, l'extrémité libre de chacune des branches est percée d'un trou, d'où pendent, d'un côté, deux autres



Mors trouvé à Thespies en Béotie.

anneaux passés l'un dans l'autre. Il ne semble pas que cette forme de mors se retrouve dans les exemplaires jusqu'ici signalés.

M. Adrien Blanchet, membre résidant, fait la communication suivante :

« La petite plaque rectangulaire en argent que je communique à la Société[1] porte un buste de Mercure à droite avec le pétase et le caducée; autour, on lit l'inscription SEPVL-LIVS Q. Le revers est uni; la partie supérieure de la plaquette paraît avoir subi l'action du feu.

« Il faut évidemment rapprocher cette petite plaque des monnaies de la République romaine portant le nom de P. Sepullius Macer, qui fut triumvir monétaire en 710

1. Cette plaque fait partie de ma collection.

(44 av. J.-C.) et resta en charge après le meurtre de César. Les deniers portent la tête de la Victoire ; mais une pièce plus petite, le sesterce, présente le buste de Mercure à droite, avec le pétase sur la tête et le caducée sur l'épaule. Au revers, on voit un caducée accompagné de l'inscription P. SEPVLLIVS.

« Notre plaque ne porte pas le prénom *Publius;* mais la lettre a pu exister, car le coin supérieur gauche du petit monument a été rongé par le feu. Quant à la lettre Q, elle indique peut-être la fonction de *questeur*, qui aurait été remplie par le personnage.

« Quant à la destination de cette plaque, elle me paraît incertaine. Peut-être est-ce le projet d'un denier qui n'aurait pas été frappé[1]. »

M. Babelon croit que cette petite plaque était l'épiderme supérieur d'un poids.

M. Ed. Blanc, associé correspondant national, présente une pierre gravée venue de Tunisie, de facture moderne ; elle symbolise la prise de l'Afrique par les Espagnols. M. Blanc pense que les animaux représentés sont peut-être antiques.

M. E. Babelon ne croit pas à l'antiquité de la gravure de ces animaux.

Séance du 30 Juin.

Présidence de M. Germain Bapst, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Dast Le Vacher de Boisville. *Inventaire sommaire des registres de la Jurade*, t. I. (Archives municipales de Bordeaux.) Bordeaux, 1896, in-4°.

— *Documents relatifs à l'arrestation des Girondins à Saint-*

1. Sur les essais monétaires romains, voy. mon article dans la *Revue numismatique*, 1896, p. 231.

Émilion et à la saisie des papiers de Guadet. Bordeaux, 1896, in-4°.

Dast Le Vacher de Boisville. *Liste générale et alphabétique des membres du Parlement de Bordeaux*. Bordeaux, 1896, in-4°.

Correspondance.

M. Benndorf écrit pour remercier la Société de l'avoir élu associé correspondant honoraire.

Travaux.

M. Babelon, membre résidant, conservateur du Cabinet des médailles, annonce que la Chambre des députés et le Sénat viennent de voter un crédit de 421000 francs pour l'acquisition, par la Bibliothèque nationale, de la collection Waddington, qui se compose de plus de 7000 pièces se répartissant entre plus de 400 villes de l'Asie Mineure.

M. Lafaye, membre résidant, communique une photographie qui lui a été envoyée par M. Pons, secrétaire de la mairie de Murviel (Hérault). Elle représente diverses antiquités romaines exhumées en 1896 dans ce village, une urne, cinq flacons en verre, une lampe, une aiguière, deux patères en bronze et une quantité de fioles à parfums.

M. Marquet de Vasselot, associé correspondant national, fait une communication sur une statue tombale qui est conservée à l'abbaye de Roncevaux (Navarre espagnole). Cette statue, dont la valeur artistique est assez faible, présente un certain intérêt archéologique. C'est un grand gisant en pierre[1], qui paraît dater de la seconde moitié du XIIIe siècle[2].

1. Il mesure 2m60 de longueur. Le gisant et le socle épais sur lequel il repose sont taillés dans un même bloc de pierre rougeâtre.

2. Il est brisé en trois morceaux. Les pieds ont été cassés.

Le mort est étendu sur le dos; il est vêtu d'une robe serrée à la taille par une ceinture, et d'un long manteau; sa tête repose sur un coussin carré, ses cheveux sont ceints d'une couronne étroite. De la main droite, ramenée sur la poitrine, il tient le cordon de son manteau, dont le côté droit est relevé et passé sur le bras droit; sa main gauche repose sur son épée, suspendue à un large baudrier. Ses jambes sont croisées l'une sur l'autre, la jambe gauche par-dessus la jambe droite. D'après la tradition, ce gisant serait celui du roi don Sanche le Fort, qui mourut en 1234[1]. M. Marquet de Vasselot explique que, lorsqu'il vit ce monument pour la première fois, il lui parut difficile de le faire remonter à cette date[2], et que, ayant pu récemment l'étudier à loisir, en reconstituer l'histoire, il croit devoir confirmer sa première opinion.

Don Sanche le Fort, qui vainquit les Maures à la célèbre bataille de las Navas de Tolosa (1212), fut un des souverains les plus populaires de la Navarre. Après sa mort, — s'il faut en croire les historiens de l'abbaye de Roncevaux[3], — trois églises se disputèrent l'honneur de recevoir sa sépulture; ce furent : la collégiale de Tudela, Santa-Maria de la Oliva, et

1. Il était placé autrefois, ainsi que celui de la reine dona Clemencia, femme de don Sanche, dans la principale église de l'abbaye. Ces deux tombeaux furent brisés au XVIe (?) siècle. En 1622, on les retira de l'église abbatiale et on les remplaça par deux statues agenouillées qui y sont encore. Le gisant de dona Clemencia a disparu. Celui de don Sanche est aujourd'hui dans la chapelle de saint Augustin.

2. Cf. *Notes sur l'abbaye de Roncevaux et ses richesses artistiques* (*Mém. de la Soc. nat. des Antiq. de France*, t. LV, 1896).

3. Sarasa, *Reseña historica de la Real casa de Nuestra Señora de Roncesvalles*. Pampelune, 1878, in-8°. — Fuentes y Ponte, *Memoria historica y descriptiva del santuario de Nuestra Señora de Roncesvalles*. Certamen publico celebrado con motivo del concurso de premios abierto por la Academia Bibliografico-Mariana. Lerida, 1880, in-8°. — P. de Madrazo, *Navarra y Logrono*, dans la collection intitulée *España*. Barcelone, 1886, 3 vol. in-8°. — Ces ouvrages sont pleins d'erreurs; nous ne les citons que sous toutes réserves.

l'abbaye de Roncevaux. Cette singulière rivalité dura pendant assez longtemps; enfin l'église de Tudela en appela à l'autorité du pape. Grégoire IX[1] chargea l'archidiacre de Saragosse de régler ce différend; l'arbitre décida que don Sanche serait enterré dans l'église abbatiale de Roncevaux, qu'il avait fait rebâtir. Cette sentence tarda beaucoup à être exécutée, et c'est seulement trente ans environ après sa mort que le roi reçut sa sépulture définitive. La date exacte de cet événement ne nous est pas connue, mais on peut la placer entre 1262 et 1270. Les historiens de Roncevaux nous apprennent en effet que le prieur Lope[2] « assista, vêtu des « ornements pontificaux, à la translation des corps royaux. » Le tombeau qui reçut ces restes illustres ne doit pas être antérieur à cette époque; et le style du gisant du roi concorde parfaitement avec les renseignements donnés par les textes.

« Mais ce qui rend le monument de don Sanche particulièrement intéressant, ce n'est pas seulement son histoire, c'est surtout la position du gisant. Le roi, comme nous l'avons vu, a les jambes croisées l'une par-dessus l'autre. Or, cette attitude, très particulière, paraît se trouver exclusivement dans les tombeaux anglais. Il serait facile d'en multiplier les exemples; nous citerons seulement, entre beaucoup d'autres, les tombes de William Mareschal, comte de Pembroke (mort en 1219), à l'église de New-Temple à Londres; de Willam Longespée (mort en 1250), à la cathédrale de Salisbury; de Edmund Crouchback, comte de Lancastre (mort en 1296), à l'abbaye de Westminster[3]. Et ce n'est pas seulement par la position des jambes que le gisant de Roncevaux rappelle ceux de l'Angleterre; l'allure générale, le style sont les mêmes. Les détails de l'armement sont aussi identiques; on remarque dans ces

1. 1227-1241.

2. C'est le 25e prieur de Roncevaux. Son prédécesseur, Esteban, vivait encore en 1262. — Lope mourut le 31 août 1270.

3. Cf. Stothard, *Monumental effigies of Great Britain*. Londres, 1832, in-4°, pl. 26, 30, 42, 43.

monuments les mêmes épées, très grandes et très massives, munies de fourreaux cerclés, d'une forme particulière.

« Si étrange que cela paraisse, on pourrait donc être amené à supposer que le tombeau de don Sanche est l'œuvre d'un sculpteur anglais. Dans ce cas, il aurait été exécuté sur place par un artiste venu d'Angleterre, car il semble impossible qu'un bloc de pierre aussi énorme ait pu être apporté d'aussi loin, tout sculpté, au sommet des Pyrénées. Peut-être ce tombeau a-t-il seulement été fait par un sculpteur espagnol, d'après un modèle étranger. Toutefois, la présence à Roncevaux d'un artiste anglais ne pourrait pas nous surprendre, car nous savons qu'à cette époque il y eut des rapports fréquents entre la Grande-Bretagne et la Navarre, comme le prouvent ces deux exemples : Richard Cœur de Lion avait épousé en 1191 Bérangère, sœur de don Sanche le Fort; et Edmond de Lancastre, dont nous citions tout à l'heure le tombeau, épousa en 1275 Blanche, veuve de Henri Ier, roi de Navarre.

« Quoi qu'il en soit, que le tombeau du vainqueur des Maures ait été sculpté par un Anglais ou qu'il ait été fait par un artiste espagnol d'après un modèle envoyé d'outremer, il n'en est pas moins curieux de trouver, dans un des endroits les plus reculés de la Navarre, un monument qui rappelle d'une façon évidente ceux de la Grande-Bretagne. »

M. Mowat, membre résidant, présente quelques observations sur les prétendues médailles satiriques de Gallien dont l'effigie est couronnée de roseaux. On a supposé que cet attribut lui avait été donné par dérision, à cause de sa vie molle et efféminée, comme pour l'assimiler aux nymphes des eaux, qui sont effectivement représentées avec cet ornement de coiffure. M. Mowat réfute cette opinion en rappelant que la couronne de roseaux n'est pas l'apanage exclusif des nymphes, mais que d'une manière plus générale elle est la coiffure caractéristique de toutes les divinités aquatiques, mâles ou femelles, aussi bien les dieux-fleuves que les nymphes-sources. En ce qui concerne Gallien, elle symbo-

lise le passage victorieux du Rhin[1] par ce prince dans sa campagne de l'an 259; cela est prouvé par une monnaie d'or conservée au Cabinet de Vienne, qui le représente ainsi couronné (Cohen, *Desc. des monn. imp.*, V², p. 422, n. 828); au revers, on le voit debout entre deux figures couchées à ses pieds dans l'attitude des dieux-fleuves accoudés sur une urne et tenant un roseau à la main; elles personnifient, à n'en pas douter, le Rhin et le Mein, et si, dans cette composition, la figure dominante est celle de l'empereur, c'est pour signifier que le passage des deux fleuves en présence de l'ennemi était considéré comme une victoire sur les dieux-fleuves eux-mêmes, qui avaient en quelque sorte prêté leur assistance aux Barbares. C'est pour rappeler ce fait de guerre que Gallien se pare de la couronne symbolique qu'il a enlevée comme trophée au Rhin vaincu.

M. Adrien Blanchet, membre résidant, fait observer que la monnaie portant VBIQVE PAX ne peut se rapporter au fait de guerre précité. Ensuite cette hypothèse laisse entière la question relative aux monnaies d'or portant la légende GALLIENAE AVGVSTAE. On a considéré ces pièces comme frappées en Gaule sur l'ordre de Postume pour déconsidérer Gallien, et cela expliquerait l'émission de monnaies satiriques.

M. Mowat répond que, si la tête couronnée de roseaux se voit tantôt avec le revers VBIQUE PAX, tantôt avec VICTORIA AVG, c'est parce que la victoire de Gallien sur le Rhin a été suivie d'une période d'accalmie générale pendant laquelle Gallien a continué à se parer d'un ornement rappelant la victoire qui a précisément déterminé cette pacification, de même qu'il a porté le surnom *Germanicus* encore pendant des années après qu'il lui avait été décerné.

Quant à la légende GALLIENAE AVGVSTAE, il s'est

1. Zozime, *Hist.*, I, 30 : αὐτὸς μὲν οὖν τὰς τοῦ Ῥήνου διαβάσεις φυλάττων ὡς οἷον ἦν τῇ μὲν ἐκώλυε περαιοῦσθαι πῇ δὲ καὶ διαβαίνουσιν ἀντετάττετο. Cf. Aur. Victor, *De Caes.* 33 : Licinius Gallienus quum a Gallia Germanos strenae arceret.

abstenu d'en parler pour ne pas mêler deux sujets distincts et indépendants l'un de l'autre. Mais, puisque cette nouvelle question est subsidiairement soulevée, il est prêt à la traiter dans une prochaine séance.

M. P. Le Prieur, associé correspondant national, donne lecture d'une note sur une miniature du célèbre livre d'heures d'Étienne Chevalier, conservé au Musée britannique. Depuis Waagen et le marquis de Laborde, qui l'ont rapidement mentionnée, cette miniature de Jean Foucquet semble avoir été complètement négligée et le sujet n'en a pas encore été exactement déterminé.

M. Le Prieur expose les raisons qui l'amènent à conclure qu'on y doit voir une image du roi David et que, dans le livre d'heures d'Étienne Chevalier, cette miniature devait se trouver en tête des psaumes de la pénitence.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 3e TRIMESTRE DE 1897.

Séance du 7 Juillet.

Présidence de M. Germain Bapst, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Baye (baron de). *Icones russes*. In-8°. (Extrait du *Messager de Saint-Joseph*, juillet 1897.)

Marsaux (le chanoine L.). *La rosière de Salency en 1774*. Beauvais, 1897, in-8°.

— *La chasuble de Viry-Chatillon*. Corbeil, 1896, in-8°.

— *Variétés liturgiques*. Beauvais, s. d., in-8°.

— *Exposition rétrospective d'Arras*. In-4°.

Vedel (A.-E.). *Efterskrift til Bornholms oldtidsminder og oldsager*. Copenhague, 1897, in-4°.

Correspondance.

M. Dast le Vacher de Boisville, secrétaire général de la Société des archives historiques de la Gironde, présenté par MM. Héron de Villefosse et Étienne Michon, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national à Bordeaux. Le président désigne MM. S. Berger, Mowat et Lefèvre-Pontalis pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. Germain Bapst, membre résidant, donne lecture des paroles qu'il a prononcées le matin même sur la tombe de notre regretté confrère M. Edmond Le Blant :

« Messieurs,

« C'est au nom de la Société nationale des Antiquaires de France que j'adresse ici un suprême adieu à M. Edmond Le Blant.

« M. Edmond Le Blant était un antiquaire dans toute la force du terme.

« Il ne s'était pas d'abord destiné ni aux études historiques ni à l'archéologie ; mais lors d'un voyage qu'il fit à Rome, il fut tellement enthousiasmé par les spectacles grandioses qu'offraient les débris du passé qu'il se prit d'un goût irrésistible pour l'archéologie et l'histoire, et produisit ces admirables travaux sur les premiers siècles du christianisme, qui sont un des plus beaux monuments historiques que nous possédions. De telles œuvres n'honorent pas seulement le pays du savant qui les a produites ; on doit dire plus d'elles : elles honorent le génie humain.

« Ceux qui ont connu M. Edmond Le Blant demeurent encore sous le charme de sa parole et de son affabilité. Tous,

à la Société nationale des Antiquaires de France, nous le voyons encore plein de vivacité et de jeunesse, malgré sa barbe et ses cheveux blancs, présider ou suivre nos discussions. Son attention était toujours soutenue; il semblait, lorsque l'intérêt de la question grandissait, se pencher vers l'orateur, comme pour mieux saisir ses idées, puis, d'un mot net et précis, il résumait le débat ou le ramenait à son point de vue juste. Il avait l'esprit ouvert à toutes les questions et se les assimilait avec une rapidité extraordinaire. Puis, dans une forme charmante, aussi claire que les idées qu'elle enveloppait, il combattait la thèse qui venait d'être soutenue ou apportait en sa faveur de nouveaux arguments.

« Une extraordinaire rapidité de jugement, une incomparable facilité d'élocution, une admirable clarté, telles sont les qualités maîtresses de l'esprit qu'on admira toujours chez M. Edmond Le Blant et qu'il devait à toute une vie de travail.

« Ses qualités de cœur n'étaient ni moins élevées ni moins précieuses que celles de son esprit. Tous les siens pourront mieux que moi en rendre témoignage.

« Et cependant, pour nous, combien de fois avons-nous apprécié son obligeance! Il aimait à faire profiter les autres de sa science si considérable.

« Pour moi, ce n'est pas sans émotion que je rappelle ici ce que je dois à M. Le Blant. Bien souvent j'ai été le consulter. Jamais accueil n'a été plus affectueux. C'est avec une simplicité parfaite qu'il communiquait tout ce qu'il savait. Il ne mettait nulle réticence dans ses rapports avec ceux qui l'approchaient.

« Le secret de ces qualités, c'est qu'il était un homme de cœur et qu'avant tout il aimait ceux qui travaillent, qu'il voulait les protéger et les aider dans la vie.

« Ce n'est donc pas seulement par ses admirables travaux que M. Edmond Le Blant a honoré la science et la Société nationale des Antiquaires de France; c'est encore par les services si multiples qu'il a rendus à ses confrères.

« Quelque dure que soit cette perte pour tous ceux qui l'ont connu, parents, amis ou collègues, on peut avoir l'as-

surance que M. Le Blant a dû avoir dans les derniers moments de sa vie de grandes consolations.

« D'abord celle d'avoir noblement rempli sa vie et d'avoir accompli son œuvre scientifique tout entière ; ensuite celle d'avoir vu son fils s'élever, dans une carrière différente de la sienne, au tout premier rang.

« Qu'il me soit permis de le rappeler ici à sa famille en lui offrant, au nom de la Société nationale des Antiquaires de France, l'expression de notre sympathie respectueuse et émue, en saluant la mémoire d'Edmond Le Blant, qui nous sera toujours chère. »

M. Gauckler, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« J'ai l'honneur de présenter à la Société des Antiquaires quelques textes épigraphiques intéressants qui viennent d'être découverts sur les hauts plateaux de la Tunisie centrale, à peu de distance de la frontière algérienne.

« Les deux premiers ont été relevés par M. le lieutenant Hilaire, du 4e bataillon d'Afrique, dans les ruines romaines d'Aïn-Madjouba. Cette localité est située à une soixantaine de kilomètres au sud du Kef, dans la région, peu connue encore et mal explorée, qui s'étend sur le versant septentrional du massif montagneux des Zeghalma, que domine la crête escarpée de la Kalaa-es-Senam. A l'est de ce même massif, dans la fertile vallée qu'arrosent l'Oued-Serrat et son affluent l'Oued-Haïdra, se trouvait un vaste domaine impérial, le *Saltus Massipianus*[1]. La région de Madjouba semble au contraire avoir fait partie d'un domaine privé, de *praedia* appartenant à un haut fonctionnaire de l'Empire, C. Junius Faustinus Postumianus, dont le *cursus honorum* nous est fourni par deux inscriptions découvertes dans le voisinage, l'une[2] dédicace d'une statue élevée à ce personnage de son vivant, l'autre gravée sur le mausolée qui lui fut érigé après sa mort à la Kalaa-es-Senam[3].

1. *Corp. inscr. lat.*, VIII.
2. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 597.
3. *Corp. inscr. lat.*, VIII, *Suppl.*, 11763 = *E. E.*, V, n° 270.

« Le village de Madjouba, entouré de beaux jardins et de riches vergers, doit sa prospérité à une source abondante et limpide jaillissant à mi-pente du grand rocher calcaire qui le domine. Cette source avait été captée par les Romains dans une fontaine dont les restes sont encore utilisés aujourd'hui. Elle se compose d'un premier canal adducteur en tunnel, haut de 1 mètre, large de $0^{m}60$ et long de 4 mètres, qui va chercher l'eau au cœur du rocher pour la conduire dans un premier bassin réservé à l'alimentation des hommes; c'est une piscine à ciel ouvert, large de $0^{m}80$ et longue de $4^{m}50$, creusée à trois mètres au-dessous du sol environnant. On y descend par un escalier de huit marches. L'eau rentre ensuite dans un second tunnel de 48 mètres, qui aboutit, au niveau du sol, à un grand bassin servant à laver le linge et à abreuver les bestiaux.

« La fontaine est construite en bel appareil et semble remonter à une bonne époque, mais elle a dû être restaurée à maintes reprises et porte les traces de nombreux remaniements. C'est ainsi que la dalle portant l'inscription dédicatoire, qui devait à l'origine être encastrée dans le mur de fond de la piscine, a été déplacée pour servir à refaire le canal adducteur. C'est là que M. Hilaire l'a retrouvée, à sept mètres du bassin, et qu'il a eu le mérite d'en prendre, à la lueur d'une bougie et malgré les difficultés que présentait une semblable opération, une copie suffisamment précise.

« Le texte, gravé en lettres hautes de $0^{m}05$, est en mauvais état : il a été martelé en plusieurs endroits, sans doute au moment du déplacement de la pierre. Quelques mots ont presqu'entièrement disparu. La copie de M. Hilaire, qu'il avait pris soin de faire collationner par un brigadier des douanes, permet cependant de le restituer d'une façon à peu près certaine dans presque toutes ses parties. Voici ma lecture :

NEPTVNO · AVG · SACR ·
SENIORES ET❦PLEPS❦TITVLITAN
AERE CONLATO❦FONTEM C■■■
OPERE A SOLO ■ERVN■❦ET DEDI
■■■■NT TV■C■ELI■MAG · P G ·

« *Neptuno aug(usto) sacr(um). Seniores et plebs Titulitan(orum), aere conlato, fontem c[um omni?] opere a solo fecerunt? et dedi[caveru]nt, ... mag(istro) p[a]g(i)* [1].

« La fontaine est placée sous l'invocation de Neptune, comme le fait se produit souvent dans l'Afrique romaine. C'est ainsi que, dans les environs de Madjouba, la fontaine de Ain-Hatba est dédiée au dieu des eaux par les colons d'un certain *fundus Ver...*, dont nous ne connaissons le nom que par ses premières lettres [2].

« Ailleurs, dans la même région, on trouve la même divinité protectrice figurée elle-même au-dessus de la source. C'est ainsi que, dans les travaux de restauration qui viennent d'être effectués à Thala, pour utiliser la fontaine romaine, on a découvert un bas-relief bien conservé, représentant Neptune armé de son trident.

« La fontaine de Madjouba a été construite, au moyen d'une souscription publique, par le conseil des anciens et le peuple de *Titulis*, *seniores et plebs Titulitanorum*. Je n'insiste pas ici sur l'importance qu'offre pour l'histoire de l'organisation administrative des petites cités africaines la mention de ces *seniores*, déjà connus par d'autres textes [3]. C'est là une institution qui a précédé les Romains, qui s'est maintenue sous leur domination sous le nom de Sénat et qui leur a survécu; car le conseil des *seniores* n'est autre que la djemaia des villages kabyles d'aujourd'hui. Le principal intérêt de l'inscription de Madjouba est de nous apprendre

1. Voici la lecture de M. le lieutenant Hilaire pour les deux dernières lignes :

OPERE A SOLO SERVVꞴFIDEDI
[illegible] NNTTV[illegible]CF·FEI[illegible] MAG·FG·

La copie du brigadier des douanes en diffère sensiblement :

OPERE A SOLO SERVA · FEODI
NNEIVG PEILK MAG · FG ·

2. *Corp. inscr. lat.*, VIII, *Suppl.*, 11735.

3. Cf. notamment deux inscriptions de Nebem dédiées, l'une à Caracalla par les *Seniores K(astelli)* (*Corp. inscr. lat.*, VIII, 1615), et l'autre à Julia Augusta par les *Seniores Kas(telli)* (*Ibid.*, 1616).

quel était l'emplacement de la ville de *Titulis*, qui ne nous était jusqu'ici connue que par les listes d'évêques de 411 et de 482, sous le nom d'*ecclesia Titulitana.* Nous savons en outre qu'à l'époque où a été gravée la dédicace, c'est-à-dire probablement vers la fin du second siècle, cette petite cité n'était encore qu'un *pagus.*

« Ces renseignements semblent confirmés par le fragment suivant, déterré par M. Hilaire dans le village de Madjouba, près du gourbi d'un nommé Ahmed le Kabyle. L'inscription est gravée en belles lettres, hautes de 0m09, sur un fragment de frise provenant d'un monument important, large de 1m35 et haut de 0m50.

PRO·SALVTE·IMP·CAESA*ris... M. Aureli Com*
MODI·AVG·SARMATICI·*Germanici·max· seniores et plebs* [*tituli*
TANORVM DE SVO FECERV*nt*

« *Pro salute imp*(*eratoris*) *Caesa*[*ris... M*(*arci*) *Aureli*(*i*) *Com*]-*modi Aug*(*usti*) *Sarmatici G*[*ermanici max*(*imi*) *seniores et plebs Tituli*]*tanorum de suo feceru*[*nt et dedicaverunt...*]

« Cette dédicace à l'empereur Commode est postérieure à l'année 175, époque à laquelle l'empereur prit le surnom de Sarmaticus.

« Les deux autres textes sur lesquels je désire attirer l'attention de la Société des Antiquaires ont été découverts, en même temps que le bas-relief que je viens de signaler, à Thala, au cours des importants travaux opérés dans ces derniers temps sous l'énergique impulsion du contrôleur civil, M. Exiga-Kayser, et qui ont entièrement transformé en quelques mois la physionomie de cette petite bourgade indigène, appelée à devenir à bref délai le principal centre de la région phosphatière qui s'étend entre le Kef et Tebessa.

« Il est permis d'espérer que le développement de Thala amènera bientôt de nouvelles découvertes épigraphiques et nous fera enfin connaître le nom de la ville antique, recherché depuis si longtemps. Les deux textes déjà trouvés sont muets sur ce point, mais ils nous donnent des renseigne-

ments intéressants pour l'histoire monumentale de la cité.

« Le premier est gravé sur une belle plaque calcaire haute de $0^{m}50$, large de $0^{m}46$, épaisse de $0^{m}11$. Les lettres sont hautes de $0^{m}045$ à la première ligne, de $0^{m}035$ à la seconde et diminuent ensuite légèrement. L'inscription est encadrée d'une guirlande de feuilles de lierre. En tête se trouve un cartouche à queue d'aronde avec les trois lettres suivantes : AES, dont l'interprétation reste pour moi un problème.

| A E S |

I M P P · D D · N N · D.I O
C L E T I A N O · III · E T M A
X I M I A N O · I I · C O S S ·
H · H · SVLPICII · FELICIS · ISTV
T · OPVS · PLATEAE · QVAM
FELIX · PATER · EQ · R*f* · OB · AEDI
LITATIS · SVAE · HONOREM · PR
OMISIT · C · N̄ · & · CVM · GRADIḄ
I̅I̅I̅ · PROPRIIS · SVMPTIBVS · PE
FECERVNT · PER · SVL · PRIMVM · TVT

« *Aes. Imp(eratoribus) d(ominis) n(ostris) Diocletiano tertium et Maximiano iterum co(n)s(ulibu)s, h(eredes) Sulpici Felicis, istud opus plateae quam Felix pater, eq(ues) romanus, aedilitatis suae honorem promisit c(ivitati?) n(ostrae?) & cum ob gradib(us) tribus propriis sumptibus pe[r]fecerunt per Sul-[picium] Primum tut(orem).*

« Le texte est daté par les consulats des empereurs. Il remonte à 288 ou 289 au plus tard.

« Il est relatif à l'établissement d'une esplanade à laquelle on accédait par trois degrés, promise à la cité de Thala par un certain Sulpicius Felix, chevalier romain, à l'occasion de son édilité; elle avait été achevée aux frais de ses héritiers mineurs, par les soins de leur tuteur Sulpicius Primus.

« Le second texte est relatif à la construction des Thermes de Thala. Ce n'est malheureusement qu'un fragment :

pro [*salute et in*COLVMITA*te d · d · n · n · Diocletiani et*

Maximiani { *nobili* / *beati* / *felici* } SSIMORV*m* *impp.* ou *caess*

*t*HERMAS QV*ae*

*pe*CVNIA EX STR

per... SCIPIONEM *curatorem*

*p*ROCONSTLAT*u*

« Ce fragment semble remonter, comme le texte précédent, au règne simultané de Dioclétien et de Maximien. Il est à remarquer d'ailleurs que la plupart des monuments de Thala datent de cette époque où la cité semble avoir atteint l'apogée de sa prospérité. »

M. de la Tour, membre résidant, présente deux médailles françaises coulées récemment acquises par la Bibliothèque nationale à la vente Pichon. La première représente le buste de Charles d'Angoulême, troisième fils de François Ier (1522-1545). C'est là le seul portrait authentique et daté que nous ayons de ce prince. La seconde médaille, non moins rare que la première, est à l'effigie de Marguerite de Valois et a été exécutée en 1572 pour le mariage de Marguerite avec Henri de Navarre.

MM. G. Bapst, Delaborde et Marquet de Vasselot font quelques observations sur ces deux médailles.

M. Mowat, membre résidant, signale un passage qui se lit dans le chapitre v de la biographie de l'empereur Aurélien par Vopiscus : *data est ei praeterea, quum legatus ad Persas isset, patera qualis solet imperatoribus dari a rege Persarum, in qua insculptus erat Sol eo habitu quo colebatur in eo templo in quo mater ejus fuerat sacerdos.* Ce passage est très intéressant en ce qu'il fait comprendre comment de précieux objets d'orfèvrerie et de bijouterie orientales ont trouvé leur chemin jusqu'aux extrémités opposées de l'empire romain et nous sont parvenus après avoir été conservés pendant des siècles dans les trésors des riches abbayes; il

n'est pas nécessaire de toujours supposer que ce sont des dépouilles enlevées à l'ennemi ou abandonnées par lui dans quelque grande défaite. Il est plus vraisemblable de croire que la plupart de ces objets ont été envoyés en présents par les princes asiatiques, soit directement à l'empereur, soit à ses légats de Syrie; des rapports personnels s'étaient souvent établis entre ces représentants de l'autorité romaine et les rois parthes. Outre l'exemple d'Aurélien rapporté par Vopiscus, on connaît aussi celui du légat de Caligula auprès duquel Artaban se rendit pour avoir avec lui une entrevue amicale, ainsi que nous l'apprend Suétone, *Vita Caligulae*, 14 : *Venitque ad colloquium legati consularis et, transgressus Euphraten, aquilas et signa romana Caesarumque imagines adoravit*. L'hommage d'Artaban a dû être nécessairement accompagné de magnifiques présents, suivant un usage qui a été souvent répété, puisque Vopiscus en fait expressément la remarque, *qualis solet imperatoribus dari*. Le roi parthe qui fit don à Aurélien de la coupe précieuse décrite par cet historien était le même Sapor Ier dont notre Cabinet des médailles possède un camée le représentant dans l'acte de faire prisonnier l'empereur Valérien, suivant l'interprétation de M. Babelon; il va sans dire qu'un pareil objet n'a jamais pu être offert en présent à un empereur ou à un général romain, comme la coupe d'Aurélien. Quant à celle-ci, on s'en fera une idée approximative à la vue des vases sassanides dont le Cabinet des médailles possède une collection de quatre rares spécimens, par exemple la fameuse coupe de Cosroès Ier en cristal de roche sculpté et serti dans une armature d'or, ou encore la coupe d'argent massif ciselé de Sapor II. On ne peut en parler sans rappeler que l'on en doit l'attribution à Longpérier[1]. Toutefois, l'idée ne lui est

1. *Notice sur quelques monuments émaillés du moyen âge*, 1842, p. 13 (extr. du *Cabinet de l'Amateur et de l'Antiquaire*, I, p. 145). — *Explication d'une coupe sassanide inédite* (extr. des *Annales de l'Institut archéologique*, XV, 1843-1844, p. 93-114). — *Observations sur les coupes sassanides* (extr. des *Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, XXVI, 1re part., 1868). — Cf. *Œuvres de Longpérier*, I, p. 71-87, 254-264, et IV, p. 115-131.

pas venue de la mettre en rapport avec le passage de Vopiscus, qui lui aurait sans doute fourni le sujet d'un commentaire plus autorisé que les simples réflexions exposées dans la présente note. Ajoutons que le cinquième vase sassanide connu se trouve au Musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg.

M. Mowat donne ensuite la description d'un dé en jade noir verdâtre qu'il a noté dans l'ancienne collection G. Loustau et qui lui paraît avoir servi à un ancien jeu inconnu jusqu'à présent. C'est un octodécaèdre mixte formé en abattant chacune des six arêtes d'un dé cubique par un plan parallèle à cette arête. Sur les faces du cube primitif sont gravées des lettres par groupes de deux,

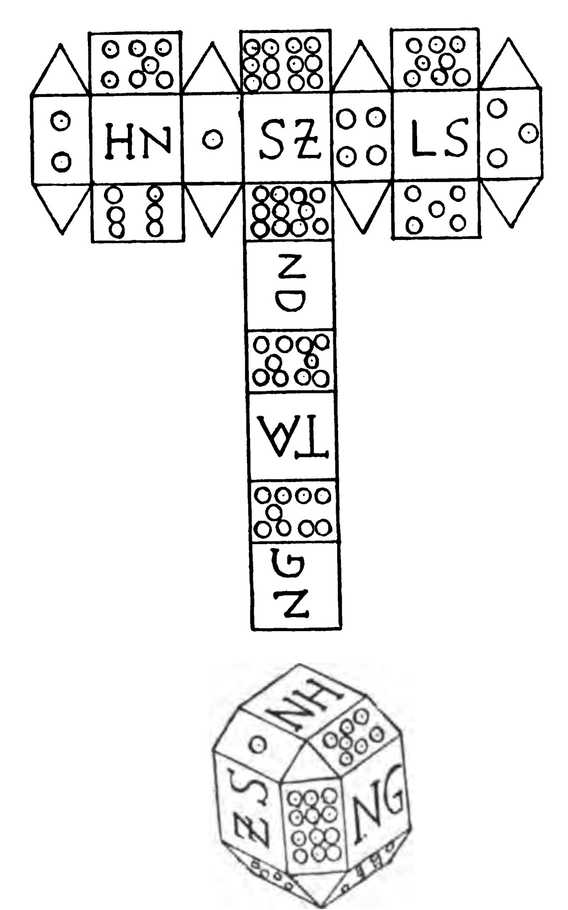
ND, NG, NH, LS, SZ, TA.

Le jambage oblique du Z est barré par une traverse parallèle à ses bases; la traverse de A est brisée en chevron. Sur les douze pans coupés rectangulaires sont gravés des annelets centrés, en nombres consécutifs de 1 à 12, à la manière de nos dominos.

Les faces carrées ont 12 millimètres de côté; l'épaisseur du dé mesurée entre deux faces opposées est de 24 millimètres. Cet objet faisait partie d'un lot sous le n° 12 du Catalogue de la collection Loustau, qui a été vendue aux enchères publiques, à l'hôtel Drouot, le 2 avril 1896, par les soins de M. Bécus. Il est représenté ici en perspective et en plan par le rabattement des 18 facettes tournant successivement autour de chaque arête comme autour d'une charnière.

Un autre exemplaire, en jaspe, recueilli à Ampurias (Espagne) et faisant aujourd'hui partie de la collection Martorell à Barcelone, a été publié par M. Hübner dans le *Corp. inscr. lat.*, II, Suppl. n° 6246, 8, et dans l'*Ephemeris epigraphica*, IV, p. 24, n. 31. Il diffère du précédent en ce que les deux groupes de lettres ND et NH forment des mono-

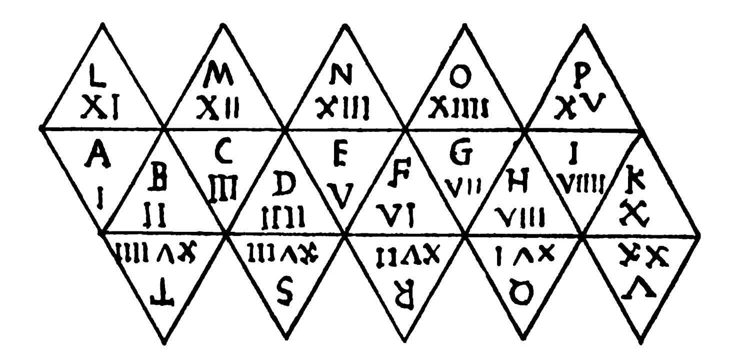
grammes, ND, NH, et en ce que le groupe TA est remplacé par TG.

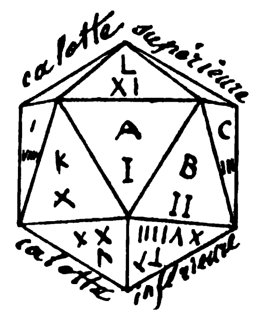


Dé antique en jade.

Il ne paraît pas facile de saisir la signification des couples

de lettres constitués par des consonnes, sauf le groupe TA; peut-être correspondaient-ils, suivant le coup de dé, à des





Dé en jaspe trouvé à Ampurias (Espagne).

cases ou compartiments marqués des mêmes caractères et dessinés sur la table à jouer, et comptait-on les points des facettes adjacentes. Peut-être aussi se servait-on dans le même jeu de tessères monétiformes en bronze portant une grande lettre ou un monogramme, D, T, R̄, G, V, M, N, quelquefois deux lettres, PL (Cohen, *Descr. des monn. imp.*, VIII[2], 1892, p. 272, n[os] 56-62).

A cette occasion on peut signaler un autre dé polyédrique

sur les facettes duquel sont gravés des caractères numéraux jusqu'à 20 et des caractères alphabétiques depuis A jusqu'à V; c'est un icosaèdre régulier en cristal de roche appartenant au Musée du Louvre et étiqueté M N C
882

Les dix facettes de la zone équatoriale sont marquées respectivement,

A	B	C	D	E	F	G	H	I	K
I ;	II ;	III ;	IIII ;	V ;	VI ;	VII ;	VIII ;	VIIII ;	X ;

Les cinq facettes de la calotte supérieure,

L	M	N	O	P
XI ;	XII ;	XIII ;	XIIII ;	XV ;

Les cinq facettes de la calotte inférieure,

Q	R	S	T	V
XVI ;	XVII ;	XVIII ;	XVIIII ;	XX ;

M. Rostowzew fait remarquer que Ficoroni a déjà supposé l'existence de dés non cubiques et à faces multiples permettant d'obtenir le nombre quarante.

M. Michon signale aussi la communication qui lui a été récemment faite d'un dé polyédrique, en serpentine, portant sur chacune de ses faces les lettres de l'alphabet grec depuis A jusqu'à Υ.

Séance du 21 Juillet.

Présidence de M. l'abbé Thédenat, président.

Ouvrages offerts :

Carton (Dr). *Les sépultures à enceinte de Tunisie.* S. l. n. d., in-8°.

Germer-Durand. *La carte mosaïque de Mâdaba. Découverte importante*, 1897. Paris, in-4° oblong.

Correspondance.

Le Dr Jules Rouvier, professeur à la Faculté de médecine de Beyrouth (Syrie), présenté par MM. Adrien Blanchet et de la Tour, et M. Édouard Beaudouin, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, présenté par MM. Héron de Villefosse et Cagnat, écrivent pour poser leurs candidatures au titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. Babelon, Mowat et Omont pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du Dr J. Rouvier, et MM. Thédenat, Babelon et de la Tour pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques de M. Beaudouin.

Travaux.

Le Dr Carton, associé correspondant national, lit une note sur un disque en terre cuite, gallo-romain, de Bavai :

« Les hasards des manœuvres d'automne m'ont, depuis quelques années, fourni l'occasion de visiter un grand nombre de collections particulières du Nord et du Pas-de-Calais. Parmi ces collections, la plupart offrent un intérêt tout local. Il en est quelques-unes qui, par leur importance et la valeur documentaire de leurs éléments, sont tout à fait dignes d'attention. Je me propose de faire connaître les objets les plus remarquables que j'y ai rencontrés. C'est l'un de ceux-ci, provenant de Bavai, et qui m'a été signalé par M. Paul Darche, que je présente à la Société.

« Aux environs de l'antique Bagacum, à un kilomètre de l'amphithéâtre romain, dont l'étendue et les substructions encore visibles disent l'intérêt qu'il y aurait à en entreprendre le déblaiement, on trouve une importante carrière de sable appartenant à M. Darche. La couche supérieure y est formée par un entassement de tessons, de fragments de verre, de débris antiques. Il y a eu évidemment là un dépotoir de la cité romaine. C'est un gisement très curieux et qui fournirait d'intéressantes observations à qui pourrait en suivre l'exploitation.

« Le disque dont M. Darche a eu l'obligeance de me confier la photographie appartient à la collection de M. Boury.

« Il est en terre cuite et mesure 0m10 de diamètre. L'épaisseur, un peu plus grande en son centre, en est, vers la périphérie, de 0m004 à 0m005. La pâte est d'un grain assez gros, sablonneux, d'un gris bleuâtre et d'une assez grande dureté. Une de ses faces est brute, l'autre est divisée horizontalement en deux par une guirlande de feuille de laurier.

« Dans le demi-cercle supérieur, vers la droite, deux vignes élèvent leurs rameaux sinueux, chargés de grappes, qui forment le fond de la scène. Deux personnages, l'un à terre, l'autre juché dans les branches, cueillent le raisin et le second tient d'une main une corbeille. Comme les autres acteurs de cette scène, ils semblent porteurs de braies fort courtes et serrées à mi-jambes. Entre les deux vignes, un homme se penche vers un panier qu'il vient de déposer auprès d'un char à deux roues situé à peu près au milieu du registre.

« Le coffre de ce véhicule a une forme particulière. Il est constitué par une espèce de haute cuve entourée de cercles, en avant de laquelle est juché un cocher. Celui-ci fouette un cheval qui se dirige vers un autre personnage, placé à gauche sur un objet qui semble être un piédestal, mais que l'on reconnaît, après examen, être une large cuve dans laquelle, les reins cambrés, un poing sur la hanche, il agite les pieds, l'une des jambes étant levée en flexion sur la cuisse. Il est évidemment occupé à exprimer le jus des grappes que lui a amenées le chariot.

« Cette première scène représente donc la récolte du raisin, son transport et sa mise en cuve, en un mot les diverses opérations par lesquelles on transforme en vin le fruit de la vigne.

« Dans le demi-cercle inférieur, on a complété l'histoire de la liqueur chère à Bacchus en montrant l'emploi du précieux liquide. Trois personnages reposent sur un triclinium, au centre duquel on distingue les pieds d'une table basse. A gauche c'est un homme barbu, coiffé d'une couronne, qui renverse la tête en arrière pour boire à un rhyton, celui qui est au centre semble discourir ou appeler un esclave de

sa main gauche levée en l'air. A droite une femme nue et accroupie sur les genoux penche la tête pour porter les lèvres vers un large vase placé sur le triclinium.

« En arrière et à droite un serviteur accourt, portant un plat de la main gauche. On distingue, à gauche, un autre personnage dont les jambes, extrêmement grêles, appartiennent peut-être à un satyre.

« Les reliefs, assez émoussés, de cette représentation ne permettent guère de juger de la finesse de l'exécution, mais on ne saurait refuser à l'artiste quelque habileté dans la façon dont il a placé ses personnages. Les attitudes sont d'un grand naturel, les poses, les mouvements sont indiqués avec une vigueur dont la constatation cause une réelle satisfaction, enfin il a fallu de l'ingéniosité et même du talent pour grouper dans un espace fort restreint et sans confusion un aussi grand nombre de scènes.

« Quelle était la destination de cet objet? Il est difficile, malgré sa forme, d'y voir un *oscillum*, puisque l'une des deux faces est seule ornementée. Le sujet me semble bien complexe et les représentations de bien petites dimensions pour que le disque ait fait partie d'une série d'appliques fixées aux murs d'un appartement, c'est-à-dire pour être vues de loin.

« La scène étant en relief, il est difficile de voir en cet objet un moule ayant servi à couler des couvercles de miroirs en bronze ou à orner le fond d'une poterie.

« Peut-être était-ce une matrice destinée à la fabrication de moules pour miroirs, ou, en raison de la scène représentée, quelque large sceau à appliquer sur l'opercule d'amphores de vin. »

M. Lafaye ajoute que l'usage de ces petits disques est bien connu depuis les études de MM. Fröhner et Héron de Villefosse.

M. l'abbé Thédenat fait aussi remarquer qu'on en conserve des moules en creux aux Musées du Louvre et de Saint-Germain[1]; lui-même possède, dans sa collection, un

1. Cf. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, au mot Forma, p. 1246.

fragment d'un de ces médaillons représentant un aurige.

M. Gauckler, associé correspondant national, présente quelques observations au sujet d'une publication posthume de feu La Blanchère sur *Douze stèles votives du Musée du Bardo*. Il établit que le personnage figuré au centre de ces monuments votifs est le dédicant et non la divinité principale, qui est, elle, représentée au centre du registre supérieur. Celle-ci exprime, sous la figure anthropomorphique triangulaire inexactement appelée symbole de Tanit, la triade carthaginoise trouvant dans Exhmoun le dieu enfant produit par l'union du principe mâle, Baal, et du principe femelle, Tanit, son expression la plus parfaite.

M. H. de la Tour, membre résidant, présente les moulages de quatre monnaies gauloises en bronze données récemment au Cabinet de France. Ces monnaies faisaient partie d'un trésor découvert au *Champ de Samoy*, près de Villeroux, commune des Landes, canton d'Herbault, arrondissement de Blois. Le petit trésor du *Champ de Samoy* se composait de 62 pièces, mal conservées, portant toutes, au droit, une tête de face barbue, et au revers un cheval informe surmonté d'un carnyx et accompagné d'un oiseau placé sur sa tête. Ces monnaies sont aussi intéressantes par leur style insolite que par l'extrême grossièreté de la gravure; mais, en raison même de cette grossièreté, elles sont très difficiles à classer. Guidé par de nombreuses comparaisons, M. H. de la Tour pense qu'elles ont été frappées après la conquête de la Gaule, et, se basant sur des analogies de technique et de style ainsi que sur le lieu de la trouvaille, il propose de les classer à un des peuples du centre de la Gaule, par exemple aux *Carnutes* ou aux *Bituriges-Cubi*. Après une seule trouvaille et dès l'apparition de monnaies aussi mal conservées et aussi barbares, peut-être serait-il imprudent de vouloir préciser davantage.

Le P. Germer-Durand, de Jérusalem, associé correspondant national, fait une communication sur son voyage récent

autour de la mer Morte et à Pétra. Il signale une série d'inscriptions de milliaires romains qui lui ont permis d'identifier les localités de Negla et de Thorma, signalées par la carte de Peutinger, avec les ruines d'Aïn-Hegel et Zat Rass.

« Deux noms nouveaux de légats ont été aussi découverts : C. Aelius Félix, sous Alexandre Sévère, et Fulvius Jan... sous Maximin. »

Une inscription grecque trouvée dans une ruine nommée Ed-Dhoul ou Rasif (?) indique le nom de *Léonce*, évêque d'*Entomion*. C'est peut-être l'ancienne *Theman* de la Bible.

M. Leprieur, associé correspondant national, fait une communication sur le cadre qui entourait autrefois les deux panneaux du diptyque de Melun, œuvre de Jean Fouquet, et qu'il suppose avoir été exécuté sous la direction du peintre lui-même et même de sa main pour certains détails. Il analyse la description qu'en a donnée Denis Godefroy dans son *Histoire de Charles VII*, parue en 1661 (p. 885-886), et que le marquis de Laborde, dans la *Renaissance des arts à la cour de France* (additions au t. I, p. 706-707), lui paraît avoir faussement interprétée. Il insiste particulièrement, pour compléter Godefroy, sur le passage d'une description postérieure, déjà citée jadis par de Laborde « *la bordure est d'émaille*, » et conclut à la présence dans ce cadre de véritables émaux peints, qui, sur le riche fond de velours bleu, devaient alterner avec les lacs d'amour au chiffre de Chevalier, formés de broderie d'or et de perles. Il rappelle que Fouquet, selon toutes vraisemblances, a exécuté lui-même son portrait d'émail rond, aujourd'hui conservé au Louvre, et suppose, d'après les termes de Godefroy, que les émaux ici mentionnés devaient être traités de même en camaïeu d'or. Les médaillons enchâssés dans l'architecture, qu'on trouve dans les *Heures* d'Étienne Chevalier, sous le *Martyre de sainte Catherine* ou l'*Intronisation de saint Nicolas*, peuvent en fournir approximativement le modèle. M. Eugène Grésy, en 1845, dans ses *Recherches sur les sépultures récemment découvertes en l'église Notre-Dame de Melun*, a tenté une res-

titution par à peu près de ce merveilleux cadre, qui n'est pas sans valeur. M. Max-J. Friedlænder, dans un article du *Jahrbuch de Berlin* (3e fascicule de 1896), est également d'avis que ce cadre contenait des émaux de la main de Fouquet. Il suppose que les sujets pouvaient être empruntés à la vie de saint Étienne pour le volet gauche, à celle de la Vierge pour le droit. M. Leprieur croirait plutôt à une série unique de sujets, telle que la vie du Christ ou de la Vierge. Ces médaillons, qui ne pouvaient être moins de douze à quinze environ, auraient grande importance, s'ils n'étaient probablement à tout jamais perdus, pour l'histoire si obscure des origines de l'émail peint français.

M. Leprieur remarque également, comme non signalée jusqu'ici, l'imitation que Fouquet paraît avoir faite d'un détail des portes en bronze, de Filarète, à Saint-Pierre de Rome. La pyramide qui, dans les *Heures* d'Étienne Chevalier, figure à droite et à gauche du crucifiement de saint Pierre, a dû être empruntée par lui au bas-relief de Filarète sur le même sujet. C'est la *Meta Romuli* ou *Sepulchrum Scipionum*, de forme analogue à la pyramide de Cestius, qui est fréquemment citée dans les anciens guides de Rome (cf. Müntz, *Antiquités de la ville de Rome aux XIVe, XVe et XVIe siècles*), et qui fut détruite seulement en 1499, par ordre du pape Alexandre VI. Fouquet paraît avoir voulu ainsi localiser nettement la scène près de la basilique vaticane et du lieu même où le saint fut martyrisé, tout en imitant Filarète, avec lequel il fut, comme on sait, en rapport d'amitié.

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, présente la photographie d'une citerne découverte, il y a un an environ, sur le Palatin, et qui est certainement antérieure au mur de Servius Tullius. Cette citerne communiquait avec un puits voisin, connu depuis longtemps.

Séance du 28 Juillet.

Présidence de M. l'abbé Thédenat, président.

Ouvrages offerts :

Brémond d'Ars (A. de). *Les anciennes cloches de paroisse et leurs inscriptions*. Quimper, 1897, in-8°.
Héron de Villefosse (A.). *Funérailles de M. Edmond Le Blant. Discours de M. Héron de Villefosse*. Paris, 1897, in-4°.
Lefèvre (l'abbé Théodose). *Notice historique sur le canton de Bernaville* (Somme). Amiens, 1897, in-8°.

Travaux.

Au nom des commissions nommées à cet effet, MM. S. Berger, l'abbé Thédenat et Babelon lisent des rapports favorables sur les candidatures de MM. Dast de Boisville, Édouard Beaudouin et Jules Rouvier au titre d'associé correspondant national. On procède aux votes, et les candidats, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, sont proclamés associés correspondants nationaux, M. Dast de Boisville à Bordeaux, M. Beaudouin à Grenoble et le Dr J. Rouvier à Beyrouth (Syrie).

M. Ruelle, associé correspondant national, signale un manuscrit grec de la Bibliothèque nationale (n° 1962), attribué au xi[e] siècle par le Catalogue de 1740, mais plus justement au x[e] par M. Omont. Ce manuscrit contient la copie probablement la plus ancienne des Dissertations de Maxime de Tyr et de l'ouvrage d'Alcinoüs sur les opinions de Platon. Il offre cette particularité, notée d'ailleurs par Jean Boivin sur une feuille placée en tête du volume, que l'on y reconnaît la main du copiste anonyme qui a exécuté le beau ms. 1807, contenant les œuvres de Platon; manuscrit que Ch. Graux était tenté de faire remonter à la fin du ix[e] siècle. M. Ruelle rappelle, à cette occasion, qu'il a précédemment

signalé à la Société plusieurs manuscrits dus au talent calligraphique de ce même copiste, savoir : 1° le Venetus Marcianus 246 contenant le περὶ ἀρχῶν de Damascius, 2° le palatinus d'Heidelberg 398 (Antoninus Liberalis), 3°-4° un Laurentianus complété par un Vaticanus où se lit le commentaire de Proclus sur la république de Platon, enfin 5° le Venetus Marcianus 258, d'où M. Yvo Bruns a tiré son édition du commentaire d'Alexandre d'Aphrodisias sur l'âme, où il a reconnu, avec Ch. Graux, la main du Parisinus 1807.

Sur la proposition de M. l'abbé Thédenat, la Société décide l'échange de sa publication avec les *Mittheilungen* de l'Institut archéologique allemand de Rome.

M. Michon, membre résidant, fait la communication suivante :

« Il y a dix-huit mois[1], j'entretenais la Société d'une inscription en mosaïque signalée quelques années auparavant par le R. P. Séjourné, associé correspondant national, dans le pavement d'une ancienne basilique de Mâdaba[2]. La parenté évidente qu'offre cette inscription avec celle qui fait partie de la célèbre mosaïque de Kabr-Hiram rapportée au Louvre par M. Renan[3] prouvait, me semble-t-il, que la mosaïque de Mâdaba devait être attribuée, non au IVe siècle, ainsi que le proposait le P. Séjourné, mais, comme la mosaïque de Kabr-Hiram[4], à la fin du VIe ou au début du VIIe siècle.

« Depuis lors, une autre mosaïque bien autrement importante a été découverte à Mâdaba. Il s'agit d'une véritable carte géographique de la Palestine et de la Basse-Égypte, reconnue et étudiée au début de cette année par les RR. PP. Kleopas et Lagrange. Communiquée par M. Héron de Villefosse à l'Académie des Inscriptions au nom de ces deux

1. *Bulletin*, 1896, p. 96-98; *Revue biblique*, 1896, p. 263.
2. *Rev. biblique*, 1892, p. 642.
3. Fröhner, *Inscr. grecques du Louvre*, n° 269.
4. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 607-626 et pl. XLIX.



Médaillons en mosaïque d'une crypte de Mâdaba.

religieux dans la séance du 12 mars 1897[1] et publiée dans le fascicule du 1er avril de la *Revue biblique*[2], la mosaïque géographique de Mâdaba est vite devenue célèbre. Indépendamment de diverses observations présentées dans les séances de l'Académie[3], elle a été tour à tour l'objet d'une brochure du P. Kleopas imprimée par les soins des Franciscains de Terre-Sainte[4], d'un album de reproductions avec texte du P. Germer-Durand édité par la maison de la Bonne Presse à Paris[5], d'une étude de M. Clermont-Ganneau dans la dernière livraison de son *Recueil d'archéologie orientale*[6] et d'un second article du P. Lagrange dans la *Revue biblique* du 1er juillet 1897[7]. Seule la date n'a pas paru définitivement établie. M. Héron de Villefosse indiquait comme vraisemblable le temps de Justinien, et c'est à cette époque aussi que conclut le P. Lagrange. Le P. Kleopas, au contraire, pour des raisons qu'il serait trop long de rapporter, tient pour la période comprise entre 350 et 450. Sans prétendre reprendre à mon tour la discussion, il m'a paru qu'il y aurait intérêt à grouper un certain nombre de documents dont le concours peut apporter quelque lumière à la question et aider à la résoudre.

« Il importe tout d'abord de rappeler que les ruines de Mâdaba comprennent plusieurs églises. Le P. Séjourné[8] et M. Schumacher[9] ont donné successivement, à trois ans de distance, en 1892 et 1895, deux plans de la ville qui concordent dans leurs grandes lignes. Au sud de la ville haute, occupée aujourd'hui par les missionnaires du patriarcat latin, est la basilique principale, la première par les dimen-

1. *Comptes-rendus*, 1897, p. 140-143.
2. *Rev. biblique*, 1897, p. 165-185, avec une planche.
3. *Comptes-rendus*, p. 211 et 227.
4. Ὁ ἐν Μαδηβὰ μωσαικὸς καὶ γεωγραφικὸς περὶ Συρίας, Παλαιστίνης καὶ Ἀιγύπτου χάρτης, ὑπὸ Κλεόπα Μ. Κοικυλίδου, in-8°, 26 p.
5. *La carte mosaïque de Mâdaba*, album in-4°.
6. T. II, § 48, p. 161-175.
7. *Rev. biblique*, 1897, p. 450-458, avec une planche en couleurs.
8. *Rev. biblique*, 1892, p. 634.
9. *Zeitschrift d. deutsches Palaestina Vereins*, 1895, p. 113, pl. II.

sions, sinon par l'intérêt; de l'autre côté du sommet, singulière par sa forme, l'église consacrée à la Vierge avec la grande inscription dont je me suis occupé l'an dernier et que n'avait pas vue M. Schumacher; plus au nord encore, une troisième église, négligée elle aussi par M. Schumacher et qui en effet n'offre rien de remarquable; et enfin, tout à fait au nord de la ville, à quelques mètres seulement des murailles et de la porte d'Hesbân, l'église signalée dès 1895 par M. Schumacher comme étant celle où les Grecs font leur chapelle et où est conservée la mosaïque géographique.

« Les explorations nouvelles ajoutent peu à peu à ces quatre églises des églises nouvelles, témoignant ainsi du développement qu'avait pris le christianisme à Mâdaba, qui était le siège d'un des évêchés d'Arabie. C'est ainsi que, dans une crypte située à 200 mètres environ de l'église de la mosaïque géographique, ont été trouvés récemment les trois médaillons reproduits ci-dessous d'après un dessin du P. Vincent que le P. Lagrange m'a prié de communiquer à la Société. Ils sont disposés symétriquement, sur une même ligne, à peu de distance l'un de l'autre, dans le pavé de la nef, un peu en avant de l'abside semi-circulaire qui est séparée du reste de la basilique par un degré et dont le pavement également en mosaïque est orné d'un grenadier couvert de fruits. La lecture, se suivant de gauche à droite d'un médaillon à l'autre, est la suivante :

Χριστὸς ὁ Θεὸς τὸν οἶκον τοῦτον 'ανήγειρεν | ἐπὶ Σερ+γίου τοῦ ὁσιωτάτου ἐπισκόπου | σπουδῇ Σεργίου πρεσβυτέρου τοῦ ἁγίου Αἰλιανοῦ ἐν τῷ υϙ (ou υς) ἔτει.

« L'église a donc été construite, — la dédicace en reporte l'honneur au Christ lui-même : le Christ a construit, — sous l'épiscopat du très saint Sergios, évidemment évêque de Mâdaba, par les soins de Sergios, prêtre de Saint Aelianos. Quant à la date, elle a été lue sans hésitation 406 par le P. Kleopas, qui a donné dans sa brochure le texte de l'inscription, mais en simples caractères typographiques et avec la décomposition ΕΝ ΤΩ ΥΣΤ ΕΤΕΙ[1]. De même, la

1. *Loc. cit.*, p. 24.

Zeitschrift des deutsches Palaestina-Vereins mentionne, d'après M. Palmer, une inscription de 406 qui paraîtrait d'un travail semblable à la carte géographique[1]. En présence, non plus d'une simple transcription, mais du dessin du P. Vincent, il est permis de se demander s'il ne serait pas préférable de lire υϙ = 490 plutôt que υϛ = 406. Le ϛ sans doute est d'un usage plus fréquent, mais la forme du caractère convient mieux au *koppa*, tel qu'il est figuré dans deux inscriptions du *Corpus*, qui sont toutefois de beaucoup postérieures et proviennent l'une de Sicile, l'autre de l'Italie méridionale[2]. Il ne me paraît pas douteux que l'ère employée ne soit l'ère de Bostra, l'ère de la province d'Arabie, où Mâdaba est formellement placée par l'*Onomasticon* d'Eusèbe, ère qui a son origine en 106 après J.-C. Il est vrai qu'une inscription de Mâdaba, publiée dans la *Revue biblique* de 1895 pàr le P. Germer-Durand[3], et qui est datée à la fois de l'an 19 de l'empereur Antonin et d'une année MT = 340, pourrait donner à croire à l'existence d'une ère locale remontant à l'an 183 avant J.-C. Outre, toutefois, qu'un tel point de départ paraît, par lui-même, bien haut et que la lecture MT est par suite peut-être à corriger dans l'inscription en question[4], il est clair que la dite ère, si tant est qu'elle ait existé, ne peut d'aucune manière être en cause ici. Quoique le *Corpus* indique pour des monuments des villes relativement voisines d'Adraa et de Bostra des dédicaces datées des années υζ = 407, υι = 410, υιζ = 417[5], la lecture υϙ, 490, donnant d'après l'ère d'Arabie la date de 596, aurait l'avantage de nous reporter à une date postérieure à Justinien, plus appropriée par suite, semble-t-il. En tous cas, l'on ne peut, on le voit, hésiter qu'entre 406 = 512 de notre ère et 490 = 596, dates avec lesquelles s'accordent aussi, comme nous l'avons

1. T. XX, 1897, p. 64.
2. *Corp. inscr. graec.*, t. IV, nos 8717 et 9544.
3. *Rev. biblique,* 1895, p. 590.
4. Clermont-Ganneau, *Rec. d'arch. orient.*, II, § 7, p. 13; cf. *Ibid.*, § 24, p. 53, note 2 = *Rev. arch.*, 1897, I, p. 274, note 2.
5. *Corp. inscr. graec.*, t. IV, nos 8625, 8627, 8628.

montré jadis, les formules ἐπὶ Σεργίου τοῦ ὁσιωτάτου ἐπισκόπου, σπουδῇ Σεργίου πρεσβυτέρου, et nous sommes loin de la période où le P. Kleopas prétendait placer l'exécution de la mosaïque géographique de Mâdaba.

« Dans celle-ci d'ailleurs, il est tel détail, comme la gazelle poursuivie par un fauve dans la plaine au delà du Jourdain, qui rappelle les poursuites d'animaux des entre-colonnements de la mosaïque de Kabr-Hiram ; et l'analogie est plus étroite encore si l'on passe à la mosaïque d'une petite annexe placée au sud de la basilique, où se voient, dans des compartiments formés par les enroulements d'une vigne, une autre gazelle, un ânier conduisant son âne chargé, deux chacals, un bouquetin fuyant devant un chien, etc.[1]. Enfin, à une centaine de mètres seulement vers le nord est une immense citerne sur la paroi de laquelle le P. Kléopas a lu en très gros caractères formant relief sur le ciment

IC	XC
NI	KA

(Ἰησοῦς Χριστὸς νικᾷ)

et à côté la mention :

ΑΝΕΚΑΙΝΙϹΘΗ ΥΠΟ ΙΟΥϹΤΙΝΙΑΝΟΥ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟϹ ΤΩΝ ΡΩΜΑΙωΝ.

Ἀνεκαινίσθη ὑπὸ Ἰουστινιανοῦ αὐτοκράτορος τῶν Ῥωμαίων.

« La citerne a donc été réparée par Justinien, et, quoique l'on ne puisse prouver qu'elle soit une dépendance de l'église, n'est-on pas légitimement conduit, lorsque de différents côtés les découvertes faites à Mâdaba nous ramènent à cette époque, à ne point faire entre ces travaux et celui de la mosaïque géographique une scission que rien n'indique ?

« Mais, à dire vrai, ce n'est point à Mâdaba seulement, c'est dans toute la Palestine que reviennent à la lumière des décorations d'églises qui toutes portent le cachet et les caractères de cette même période. La brochure du P. Kleo-

1. Voir la planche dans l'album du P. Germer-Durand.

pas nous fait connaître, par exemple, dans un couvent de la vallée du Jourdain, une inscription en grandes lettres de mosaïque de couleur ainsi conçue :

ΦΩC ΖΩΗC
ΥΠΕΡ
CΩΤΗΡΙΑC
ΚΑΙ ΑΝΤΙΛΗΜΨΕΩC
ΤΩΝ ΚΑΡΠΟΦΟΡΗCΑΝ
ΤΩΝ ΚΑΙ ΚΑΡΠΟΦΟ
ΡΟΥΝΤΩΝ ΩΝ ΚC ΓΙ
ΝΩCΚΕΙ ΤΑ ΟΝΟΜΑΤΑ
ΑΩ[1]

Φῶς ζωῆς. | Ὑπὲρ | σωτηρίας | καὶ ἀντιλή(μ)ψεως | τῶν καρποφορησάν|των καὶ καρποφο|ρούντων ὧν Κ(ύριο)ς γι|νώσκει τὰ ὀνόματα. | Α.Ω.

« Les mêmes mentions initiale et finale, « pour le salut et dont le seigneur connaît les noms[2], » se retrouvent dans une belle mosaïque avec légende arménienne des environs de Jérusalem[3]. Ici, ce ne sont plus seulement les formules, comme dans la mosaïque précédente, c'est la décoration tout entière, dont la *Zeitschrift des deutsches Palaestina-Vereins* a donné la reproduction, qui présente une ressemblance frappante avec la mosaïque de Kabr-Hiram, que son importance, le soin de son exécution et sa conservation intacte nous amènent toujours à prendre comme point de repère; et ainsi se confirme chaque jour par de nouvelles découvertes l'assertion de M. Renan sur cette « grande renaissance du temps « de Justinien, qui a laissé tant de traces dans tout l'Orient, « en Égypte, en Syrie, au mont Sinaï, dans le Hauran, » renaissance dont « le travail consiste surtout en mosaïques, « en dallages, en placages de marbre, » et dont les œuvres

1. *Loc. cit.*, p. 25.
2. Inscription de Diarbekir attribuée au v[e] ou au vi[e] siècle : οἰκοδο(μή)θη τὸ ἱ(ερὸ)ν ἐξ ἀναλωμάτων ἀνδρῶν ὧ(ν) τὰ ὀνόμ(ατα) ἐν (βίβλῳ) ζωῆς (*Corp. inscr. graec.*, t. IV, n° 8653).
3. *Zeitschrift d. deutsches Palaestina-Vereins*, 1895, p. 88, pl. I.

forment « un ensemble constituant une vraie période d'art « chrétien[1]. »

M. de la Tour, membre résidant, fait une communication sur le vase dit de Sobieski, légué à Louis XV par le maréchal de Lowendal.

Ce vase était, à la fin du xviiie siècle, un des cinq ou six objets les plus célèbres du Cabinet du roi. Haut de 0^m65 et formé d'un seul morceau d'ivoire serti dans de l'argent doré et sur lequel est figuré, en bas-relief, un combat de cavaliers, il est surmonté d'un couvercle, également en vermeil, sur lequel est placé un petit groupe en ivoire représentant un guerrier, en costume d'apparat, qui foule aux pieds un Turc. L'ivoire est travaillé avec une habileté surprenante, et la monture est ornée, sur tout son pourtour, de vraies dentelles d'orfèvrerie chargées de pierres fines. Cet objet somptueux est conservé au Cabinet des médailles, où il est encore un de ceux qui attirent le plus l'attention des visiteurs.

M. H. de la Tour présente des photographies de ce monument; il le décrit, et, après avoir apprécié sa valeur artistique, il démontre que c'est à tort que le nom de vase de Sobieski lui a été appliqué dès l'abord, puis maintenu traditionnellement. En effet, le bas-relief en ivoire représente bien la bataille de Vienne; on y voit le gouverneur de la ville, Staremberg, Charles de Lorraine, le généralissime des troupes impériales, et le duc de Saxe, Georges III; mais Sobieski n'y figure en aucune façon. Sur le couvercle, le personnage qui est représenté comme le vrai triomphateur, celui qui foule aux pieds le Turc, celui en l'honneur duquel a été exécuté ce hanap colossal, ce n'est pas Sobieski, c'est l'empereur Léopold. L'examen des insignes qu'il porte et surtout l'examen de ses traits ne laisse subsister aucun doute sur ce point. Il faut donc remplacer le nom de Sobieski par celui de Léopold, et appeler *vase de Léopold Ier* le monument jusqu'à présent dénommé à tort *vase de Sobieski*.

1. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 626.

On a sûrement voulu enlever ici ses lauriers au roi Jean pour les attribuer à l'empereur, effort ridicule, qui n'empêche évidemment pas que, devant l'histoire, le véritable vainqueur des Turcs sous les murs de Vienne ne soit le roi de Pologne.

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, communique des photographies représentant quelques-unes des parties les plus anciennes du Palatin, qui, à cause de leur caractère purement archéologique, ne se trouvent pas parmi les photographies faites par les marchands.

Le commandant Mowat propose une explication de la légende AVGVSTA IN PACE qui se lit sur des médailles de Salonine et propose de l'expliquer par le latin classique : *pendant la paix*.

M. l'abbé Thédenat ne croit pas que cette interprétation puisse être admise; elle est contraire aux règles et au style de la numismatique.

M. E. Babelon appuie les observations de M. l'abbé Thédenat.

La séance de vacances est fixée au mercredi 15 septembre.

Séance du 15 Septembre.

Présidence de M. E. Molinier, 2e vice-président.

Ouvrages offerts :

Babelon (E.) et Rambaud (A.). *Discours prononcés à la séance générale du Congrès [des Sociétés savantes] le samedi 24 avril* 1897. Paris, 1897, in-8°.

Bock (W. de). *Lettre au prince François de Liechtenstein au sujet d'une croix reliquaire byzantine appartenant au baron d'Inkéy et Pallin.* S. l. n. d., in-8°.

— *Sur l'art copte. Vase copte de bronze.* Saint-Pétersbourg, 1895, in-8°.

Bock (W. de). *L'agneau prétendu d'émail sur la couverture d'ivoire de la cathédrale de Milan*. Saint-Pétersbourg, 1896, in-8°.

— *De l'art copte. Tissus coptes historiés*. Moscou, 1897, in-8°.

Cumont (Georges). *Un officier monétaire au XIVe siècle*. Paris, 1897, in-8°.

Farcinet (Charles). *Les anciens sires de Lusignan. Geoffroy la Grand'dent et les comtes de la Marche*. Fontenay-le-Comte, 1897, in-8°.

Jadart (Henri). *Les portraits de Louis de Gonzague et de Christophe de Savigny*. Dôle, 1897, in-8°.

Sizof. *Anciennes haches de fer de la collection du Musée historique*. Moscou, 1897, in-8°.

Correspondance.

M. Dast de Boisville écrit pour remercier la Compagnie de l'avoir élu associé correspondant national à Bordeaux.

Travaux.

M. Paul Gauckler, associé correspondant national à Tunis, présente les plans, les photographies et les restitutions d'un temple découvert à Henchir-Beg (Vazita Sarra). Ce temple, dédié à Mercure Sobrius, a été construit sous le règne de Caracalla, en 211 ou 212 de notre ère. C'est un sanctuaire précédé d'une cour dallée et entouré d'un péribole avec porte triomphale (du type de Zana et de Musti) en avant de la façade. Cet arc de triomphe était surmonté d'une statue de Caracalla, comme le prouve une inscription dont la première partie vient d'être découverte par M. Sadoux. Le sanctuaire paraît avoir été détruit par un tremblement de terre et les Byzantins semblent l'avoir respecté.

M. Gauckler signale aussi une tête de Gordien III, trouvée récemment à Chaouat, auprès d'un temple des victoires de l'empereur qui renfermait trois statues acrolithes de ces victoires; une autre tête, colossale, trouvée à l'Oued Tindja et qui rappelle, pour la coiffure, les têtes d'impératrices du commencement du Ier siècle (Livie ou Antonia); enfin une

statue de femme acéphale, du type dit *Pudicité*, découverte, renversée, près de sa base, dans un tombeau des environs de Sousse.

M. Adrien Blanchet, membre résidant, fait la communication suivante :

« Le petit monument que je présente à la Société a fait partie de la collection Baudot. C'est une ampoule de pèlerinage en plomb, de forme bien connue, munie de deux oreillettes, et décorée, sur les deux côtés de la panse, d'un médaillon rond surmonté d'une couronne. L'un des médaillons porte les lettres IhS et l'autre la lettre *m* surmontée d'un *a*. Ce sont les chiffres du Christ et de la Vierge. On connaît d'autres ampoules semblables à celle que je présente. Mais celle-ci présente plus d'intérêt, car elle renferme un débris, qui est peut-être un fragment d'os, accompagné d'un petit parchemin, portant dix lignes en écriture du xv[e] siècle, dont voici la transcription :

Anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo, die vicesima secunda mensis marcii, ego Petrus, episcopus Crispolitanus, consecravi altare hoc in honorem sancti Nycholai confessoris et reliquias sancti Theoberdi martyris in eo inclusas, singulis Christi fidelibus hodie unum annum et in die anniversario consecrationis habendos quadraginta dies de vera indulgentia in forma Ecclesie consueta concedens.

Signé : TASSARD.

« L'évêché dont il est question dans ce document est probablement celui d'Amphipolis, et, s'il en est ainsi, l'évêque Pierre devra être inscrit à la date de 1427 dans la liste, très sommaire du reste, donnée par Le Quien[1]. Le saint martyr dont on mentionne les reliques paraît peu connu. Quant à saint Nicolas, il fut évêque de Myre en Lycie, et il est naturel de le voir honoré dans son évêché d'Orient.

« Sur le parchemin, les noms des deux saints ont été écrits par une main différente de celle qui a tracé le contexte. »

1. *Oriens christianus*, t. III, 1740, col. 1047-1050.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 4e TRIMESTRE DE 1897.

Séance du 3 Novembre.

Présidence de M. l'abbé H. Thédenat, président.

Ouvrages offerts :

Bouillet (l'abbé A.). *Liber Miraculorum Sancte Fidis.* Paris, 1897, in-8°.

Chartraire (l'abbé E.). *Inventaire du Trésor de l'église primatiale et métropolitaine de Sens.* Sens, 1897, in-8°.

— *Une représentation de l'Assomption de la très sainte Vierge au VIIIe siècle.* S. l. n. d., in-4°.

Corot (Henry). *Les tumulus de Minot* (2e fascicule). Dijon, in-4°.

Germain (Léon). *La chasse à la Licorne et l'Immaculée-Conception.* Nancy, 1897, in-8°.

Héron de Villefosse. *Diplôme militaire de l'année* 139 *découvert en Syrie.* Paris, 1897, in-8°.

Janvier (A.). *La Vierge au palmier. Tableau de* 1520 *de la confrérie du Puy d'Amiens.* Amiens, 1896, in-8°.

Langley (S. P.). *Memoir of George Brown Goode* (1851-1896). Washington, 1897, in-8°.

Lefort (Louis). *Nouvelles observations sur la mosaïque de Sainte-Pudentienne.* Roma, 1896, in-8°.

Rouvier (Dr Jules). *Note sur un poids antique de Béryte.* Paris, 1897, in-8°.

Sarriau (Henri). *Une lettre du bénédictin dom Louis Dollet et l'hôtel du chancelier Jean Le Clerc à Nevers.* Nevers, 1897, in-8°.

M. Prou, membre résidant, offre à la Société, de la part de l'auteur, M. l'abbé E. Chartraire, secrétaire de l'arche-

vêché de Sens, un *Inventaire du Trésor de l'église de Sens*, qui se recommande par la précision, la clarté des descriptions, la critique et l'érudition, la bonne exécution des gravures, en même temps que par la commodité du format, et qui est tout à la fois un guide pour le visiteur et un livre de bibliothèque. Il attire l'attention de la Société sur le grand nombre d'étoffes remarquables retirées en 1896 de reliquaires et d'anciens coffres, spécialement un tissu de l'époque barbare sur lequel est figurée une représentation qui est probablement la plus ancienne de l'Assomption de la Vierge qui ait été jusqu'ici signalée.

M. Prou dépose ensuite sur le bureau de la Société le *Liber miraculorum sancte Fidis*, publié par notre confrère M. l'abbé Bouillet. Cet ouvrage, consacré à la relation des miracles opérés dans le sanctuaire de Conques par la vertu des reliques de sainte Foi, et dont les deux premiers livres ont été composés au commencement du XIe siècle par Bernard d'Angers et les deux autres par un moine de Conques au cours du même siècle, nous fait pénétrer dans la vie sociale de cette époque et fournit les éléments les plus précieux pour le tableau des mœurs dans le Rouergue et les pays adjacents. Il y a lieu de signaler aussi de nombreux renseignements sur les édifices et les objets d'orfèvrerie, particulièrement ceux qui étaient conservés dans le Trésor de Conques. L'établissement du texte, en raison de la barbarie et de l'obscurité de la langue, comme aussi du nombre des manuscrits, avec variantes et interpolations, et dont cinq ont été retrouvés par M. l'abbé Bouillet, présentait de sérieuses difficultés que l'éditeur, grâce à une critique très fine, a surmontées.

Enfin M. Prou remet à la Société, de la part de l'auteur, notre confrère M. Sarriau, un opuscule consacré à la publication d'une lettre de dom Louis Dollet à l'occasion de laquelle il a retracé l'histoire de l'hôtel du chancelier Jean le Clerc, sis à Nevers, rue des Ardilliers.

Travaux.

M. le président félicite nos confrères M. Guiffrey, promu

officier, et M. Molinier, nommé chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur.

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, lit une note de M. Jadart, associé correspondant national à Reims, sur les fouilles du cimetière antique de Frontigny (Aisne) :

« J'ai eu l'honneur, l'an dernier, de transmettre à la Société des Antiquaires de France une note sur le cimetière antique de Frontigny, commune de La Malmaison (Aisne)[1]. J'ai pu, durant les vacances de cette année, observer encore quelques fouilles et découvertes qui font suite à ma première communication.

« Le cimetière, situé sur la gauche de la voie romaine de Reims à Bavay, à 1200 mètres environ de distance, indique l'emplacement d'une localité assez importante de l'époque gallo-romaine et de l'époque franque, à en juger par le nombre considérable des sarcophages exhumés de très longue date. Les labours d'automne viennent de mettre au jour huit à dix nouvelles sépultures et de nombreux débris de tombes en pierres de Colligis. L'une de ces tombes, dont le couvercle avait disparu, contenait à la partie la plus large, dans le haut, trois crânes posés absolument l'un contre l'autre. Les ossements retrouvés en grand nombre dans les autres tombes feraient croire à la présence de plusieurs corps dans chacune des tombes. Aucune fibule, aucun vase, ni objet quelconque n'a été trouvé dans ces sépultures.

« Mais, au même lieu dit, sur le comble du monticule où nulle tombe ne s'est jamais rencontrée, tout récemment la charrue a ébréché le sommet d'un vase en terre grisâtre d'assez fortes dimensions (0m22 de diamètre à la panse et plus de 0m25 de hauteur), qui contenait une grande quantité (1500 à 2000 environ) de pièces de monnaies du IVe siècle, recouvertes d'une épaisse couche de vert-de-gris. Une portion de ces pièces (les plus rongées) est restée dans le vase; une autre portion, la mieux conservée, a été emportée par

1. *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 4e trimestre 1896, p. 306 à 308.

le domestique qui a fait la trouvaille et qui espère les vendre dans les villes voisines; j'ai pu seulement en acquérir trente-cinq pour le Musée de Reims où elles vont être examinées et classées. Le vase est en dépôt à la ferme, et je vais entrer en instances afin de l'obtenir pour le Musée.

« Je ne crois pas que l'on trouve une grande variété de monnaies : j'en ai reconnu plusieurs de Constantin. Si l'examen révèle quelques particularités intéressantes, je me ferai un devoir d'en informer la Société des Antiquaires et je reste à sa disposition pour tous les renseignements qu'elle désirerait recevoir sur cette découverte. »

M. de Laigue, associé correspondant national, envoie une note relative à deux miroirs étrusques de sa collection, ainsi que la communication suivante :

« A la *Pertua de Tierra*, c'est-à-dire à l'entrée même de l'isthme qui relie Cadix-Péninsule au continent Ibérique, on a reconnu l'existence de la nécropole phénicienne et de la nécropole romaine, celle-ci superposée à celle-là.

« Ces jours derniers encore, trois fragments d'inscriptions viennent d'être découverts sur cet emplacement par notre confrère le P. Vera, qui rend compte en ces termes de sa nouvelle trouvaille :

« Les trois fragments dont je vous envoie ci-joint l'estam« page, je les ai rencontrés dans des fouilles pratiquées en « ce moment sur les glacis de *Puerta de Tierra*, proche de « la grand'route actuelle de Séville, route qui, au dire de « Suarez Sulazar, serait l'antique voie romaine, à droite et « à gauche de laquelle étaient des sépultures[1]. » C'est en effet à la gauche du tracé qu'apparurent les inscriptions, enfouies sous cinq mètres de terrain factice.

« Les trois fragments de marbre adhéraient encore à une

1. On l'a montré ailleurs, l'étroitesse de l'isthme rendait forcé ce tracé que confirment au surplus les vases apollinaires et l'Itinéraire d'Antonin. Inutile de répéter, d'autre part, que, si nous parlons d'un isthme, Cadix est, aujourd'hui comme dans l'antiquité, à l'extrémité d'une île où l'on accède en franchissant, sur un pont, le bras de mer de *Santi Petri*.

stèle fort grossière de calcaire coquillier (*caracolillo*), stèle mesurant 0m45 de large par 0m85 de haut. Malheureusement, deux des fragments se détachèrent en les touchant, un seul restant adhérent au petit monument.

« A coup sûr il s'agit, comme toujours, d'inscriptions funéraires de peu d'intérêt d'ailleurs.

« Cependant sur le n° 1 je crois discerner :

C·
O M
M A M
SACE*rdos*[1]

« Le n° 2 porte :

D M
FIRMA
HS·ES·S *t.t.l*

« Enfin le n° 3 seul, un peu plus développé, paraît pouvoir être lu ainsi :

BAEBIA· VIVIVS (?)
RESTINIA VSTV
AN · XVII · H S · ES
H S·ESTTL· E·T · · · · ·

« La fin des deux premières lignes semble bien telle que nous les donnons ; mais nous n'y trouvons aucun sens ; à de plus expérimentés il appartient de rectifier ou d'interpréter les lettres que l'on a cru discerner. »

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, communique un dé à jouer antique, en terre cuite, à douze facettes, de sa collection, portant des chiffres romains. Ce dé est analogue à ceux que M. Mowat a communiqués à la Société au mois de novembre dernier.

1. Les lettres des lignes deux et trois sont incomplètes.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, lit une note de M. le marquis de Fayolle, associé correspondant national, sur une mosaïque du Musée de Périgueux :

« Au mois de janvier dernier, M. Rozier, propriétaire à Gaubert, près de Terrasson (Dordogne), faisant défoncer un champ situé dans la plaine de la Vézère, mit à jour un ensemble de murailles, au milieu desquelles on découvrit, à une faible profondeur, un pavage en mosaïque datant de l'époque gallo-romaine. Ces murailles étaient déjà détruites quand je fus prévenu, et leurs décombres n'offraient rien de caractéristique, ni sculptures, ni monnaies, pas même ces moellons carrés qui forment le parement de la plupart des constructions romaines. On avait détruit également une conduite qui amenait les eaux d'une fontaine peu éloignée. La mosaïque se trouvait dans une salle dont une partie de la base des murs existait encore ; en la déblayant, on rencontra de nombreux fragments de poteries et des débris de stucs rose, gris, rouge et noir qui servaient de revêtement intérieur.

« Le propriétaire, dont les prétentions m'avaient d'abord fait craindre la destruction de sa découverte exposée aux intempéries, s'étant montré plus conciliant, j'ai pu l'acheter pour le Musée de Périgueux, où elle sera placée dans l'une des salles en construction. L'opération délicate de l'enlèvement a réussi et m'a permis de constater quelques particularités qui font l'objet principal de cette note.

« La conservation de la mosaïque est bonne, sauf dans la partie nord-est, qui a été détériorée par les ouvriers de M. Rozier, mais qu'il est facile de restituer. Elle est rectangulaire et mesure $4^m65 \times 3^m65$, sans compter un champ blanc d'environ 0^m50 sur lequel elle se détache ; les cubes sont en marbre jaune, rouge et noir, les cubes blancs sont en pierre calcaire d'un grain très fin. Le dessin est décoratif quoiqu'un peu compliqué. Il se compose d'une bordure formée par une torsade entre deux filets et de deux bandes concentriques entourant un motif central qu'encadre une série de demi-cercles se coupant régulièrement et qu'accompagnent à droite et à gauche des losanges très allongés.

« La première bande est divisée en carrés renfermant des rosaces, des entrelacs, un vase, puis des ornements géométriques tous variés, sauf ceux des angles qui sont semblables. La seconde bande représente de deux côtés une perspective obtenue par des carrés, des triangles et des losanges, et, des deux autres côtés, un dessin courant formé par des étoiles. Le panneau central a environ $1^{m} \times 0^{m}80$; il est beaucoup plus soigné que le reste et les cubes en sont très petits. On y voit un cerf, remarquable par la longueur de sa queue et le volume de sa ramure, couché près d'un cours d'eau ; à côté de lui une biche debout et plus loin un autre cerf se désaltérant. Ce petit tableau, d'un dessin correct, sauf pour le cerf en train de boire qui a l'air de tomber, et d'une exécution très fine, donne un intérêt tout particulier à la mosaïque de Gaubert. En effet, si l'on a déjà découvert en Périgord plusieurs mosaïques dont les motifs géométriques rappellent ceux-ci, c'est la première fois qu'on y rencontre une composition vraiment artistique. Malgré sa belle qualité, ni la tête de femme de la mosaïque de Sainte-Eulalie d'Ans, ni la curieuse frise d'une exécution bien plus ordinaire, malheureusement détruite, représentant une course de chars, ne peuvent lui être comparées.

« Cependant, au point de vue archéologique, le véritable intérêt de cette mosaïque résulte des restaurations antiques qu'on y distingue et qui témoignent, avec l'usure des arêtes des cubes, de son long usage. Ces restaurations, comme il est facile de le constater, datent de deux époques très différentes et ont dû être nécessitées par la vétusté et par un incendie qui a altéré les marbres en les rougissant par places. La première restauration a été exécutée, à un moment où l'art n'était pas encore tombé en oubli, par des ouvriers sachant leur métier, qui ont conservé le dessin primitif et ont employé des matériaux semblables, tout en étant moins habiles que les premiers, car les raccords sont très visibles. D'autres parties ont été refaites ou restaurées plus tard. Là le dessin est d'une grossièreté extrême : l'ouvrier ne sait ni copier ni refaire les lignes primitives ; il compose des sujets n'ayant aucun rapport avec le reste de la décoration.

Les cubes de pierre ou de marbre sont taillés très irrégulièrement et ils sont beaucoup plus épais ; on y rencontre des matières et des couleurs qui n'existent pas dans la partie non restaurée, telles que du marbre blanc, du jaune clair et des pâtes de verre bleu. Les restaurations se rencontrent surtout dans la partie sud et dans l'axe du grand côté où l'usure est plus sensible. Ayant recherché s'il n'existait pas de ce côté une porte qui aurait expliqué cette usure, on a trouvé entre le mur et la mosaïque un foyer en forme d'auge encore rempli de cendres et de charbon. L'aire en était faite avec deux larges briques plates et les côtés avec des briques à rebord affleurant le pavage dans leur partie supérieure. L'inspection de ce foyer montre qu'il a été établi avec des briques romaines ayant déjà servi à un autre usage et qu'il est très probablement contemporain de la seconde restauration. En effet, c'est dans son voisinage immédiat que sont les parties refaites qui accusent aussi bien que lui-même une époque barbare. La torsade qui borde la mosaïque est d'un dessin informe à cet endroit ; les couleurs ne sont plus les mêmes et l'œil central n'existe pas souvent. Les deux carrés les plus rapprochés de la première bande sont également refaits. Dans l'un on voit une sorte de coffre dont le couvercle est entr'ouvert, orné sur le devant d'un buste d'homme, au-dessous une sorte de chevron. La figure représentée dans ce carré rappelle les têtes mérovingiennes ou carlovingiennes, et l'on pourrait y voir le portrait et la marque du restaurateur dégénéré si toutefois un pareil travail méritait d'être signé.

« Le panneau central contient une restauration ou adjonction du même caractère, mais dont les cubes grossiers, le dessin informe paraissent encore plus barbares dans le paysage habilement traité de ce panneau. Sans aucun souci des proportions et de la perspective on a placé, sans doute pour boucher un trou de forme irrégulière, dans le ciel du paysage et au-dessus du cerf couché, un chasseur debout sonnant dans un cor recourbé. Il est vêtu d'une tunique courte serrée à la taille ; devant lui un chien est assis et semble le regarder. Ce sujet, destiné à compléter dans le

goût des mœurs d'une autre époque le petit tableau gallo-romain, a été évidemment inspiré par la harde de cerfs, mais il est si grossièrement indiqué par des lignes droites et courbes, les couleurs en sont si crûment juxtaposées qu'il n'a pas été facile de le déterminer d'abord.

« On peut donc reconnaître, dans la mosaïque de Gaubert, d'abord un travail remontant à une époque probablement avancée de la domination romaine, puis une restauration qui, n'ayant rien modifié à son dessin primitif, doit être antérieure à la période barbare, et enfin une seconde restauration caractérisée par un art dégénéré. Celle-ci se distingue par des adjonctions importantes assez caractéristiques pour que l'on puisse sans témérité les considérer comme un curieux spécimen de ce qu'était devenu l'art du mosaïste pendant la période qui a suivi la civilisation romaine, dont il est difficile de préciser la date, mais qui peut descendre jusqu'à l'époque des Carlovingiens. »

M. Samuel Berger, membre résidant, entretient la Société de son récent voyage en Espagne où il a été reçu par l'Académie de l'Histoire de Madrid. M. Berger a eu l'occasion de renouer au nom de la Société française l'échange des mémoires interrompu depuis longtemps.

M. le président remercie M. Samuel Berger de son intervention; notre Compagnie sera heureuse de reprendre les anciennes relations.

M. Mowat, membre résidant, présente une petite patère fragmentée en terre rouge lustrée, dite *samienne*, trouvée aux Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme) et recueillie par M. J.-E. Kuhn, receveur-buraliste à Marcillat (Allier). A l'extérieur, autour du cordon circulaire en saillie servant de base, une inscription, dont il reste environ les quatre cinquièmes, a été tracée à la pointe avant la cuisson, en caractères cursifs. M. Mowat la déchiffre ainsi :

... duas et Aprullina partem I vestim...

La phrase est difficile à compléter, mais on devine qu'il s'agit d'un *memento* tracé par l'ouvrier pendant son travail.

M. de Ricci est admis à lire une note sur quelques antiquités gallo-romaines trouvées à Étaples (Pas-de-Calais) :

« Il y a en France plus d'un exemple de ces villes disparues qui, florissantes à l'époque romaine, sont maintenant de modestes, de très modestes bourgades. Rien que dans le nord de la France je relève huit chefs-lieux de cités qui sont dans ce cas : Carhaix et Corseul en Bretagne, Jublains dans le Maine, Séez, Vieux et Lillebonne dans la Normandie sont bien déchues de leur ancienne splendeur. Dans la province Belgique Thérouanne et Bavai ont à peine un millier d'habitants. Une autre ville de l'Artois mériterait d'attirer l'attention des archéologues d'une façon toute spéciale : c'est le petit port d'Étaples situé à l'embouchure de la Canche, à une vingtaine de kilomètres au sud de Boulogne-sur-Mer. Il existe, un peu au nord de la ville, une grande pièce de terre qui a fourni aux cultivateurs une quantité si fantastique de monnaies romaines qu'elle porte le nom caractéristique de la *pièce-à-liards*. Un champ voisin est appelé dans le pays le *Ruisseau d'argent*. En 1841, des fouilles y furent pratiquées par les soins de la Société des Antiquaires de la Morinie. On découvrit alors quarante-trois maisons romaines de petite dimension : on avait évidemment affaire à une ville commerçante et non à quelque station balnéaire remplie de villas somptueuses. Depuis l'on a trouvé à Étaples des milliers d'objets gallo-romains. Au Musée de Boulogne on voit un beau buste de Jupiter en bronze, qui est peut-être, comme exécution artistique, ce que la ville disparue a encore fourni de plus remarquable. Ce qui est très particulier à Étaples, c'est le nombre extrêmement considérable des fibules en bronze étamé de très basse époque qu'on y a découvertes. La collection de M. de Rocquigny à Boulogne et celle de M. Achille Souquet à Étaples en renferment, à elles deux, une dizaine de mille; on y voit représentées toutes les formes possibles de la fibule. Les pièces les plus remarquables de ces collections sont des fibules incrustées de pâtes multicolores d'une conservation remarquable. J'ai pu examiner en détail les antiquités de la collection Souquet. J'y ai surtout remarqué :

« Un vase romain, d'une antiquité incontestable, repêché

en pleine mer par des marins d'Étaples; plusieurs de ces vases noirs épigraphiés et pastillés dont la Morinie antique semble avoir eu la spécialité; plusieurs barillets en verre trouvés dans les fondations de l'ancien château d'Étaples, portant sans doute des signatures, mais si mal conservés que je n'ai pas osé les examiner de peur de les briser; de magnifiques fragments de poterie dite samienne et un certain nombre de coupes entières; de bons spécimens de poterie grise et quelques fragments de vaisselle en calcaire mince. Il suffit d'ailleurs de se promener dans la *pièce-à-liards* pour en ramasser de semblables; les morceaux de terre dite samienne y sont si abondants qu'on peut dans son après-midi en recueillir plus d'une centaine.

« Dans la cour de la maison de M. Souquet on remarque un poteau de pierre dont le haut est vaguement façonné en forme de tête humaine. Son possesseur a supposé, non sans raison, que cet objet curieux serait une borne limite, un dieu Terme.

« Je vais maintenant passer en revue les principaux objets épigraphiés trouvés à Étaples. Dans son ouvrage si commode sur l'*Épigraphie de la Morinie*, M. Vaillant en a décrit plusieurs, ce sont :

« 1° Une petite plaque d'applique en bronze, de très basse époque, porte sous la figure d'un aigle l'inscription énigmatique :

DĀPI
ĀDO

« *Dapiado*. Je n'ai pas pu retrouver cet objet dans la collection Souquet où M. Vaillant l'a copié (*op. laud.*, p. 144), non plus d'ailleurs que celui qui fait l'objet du numéro suivant.

« 2° Un petit anneau de bronze porte l'initiale grecque Υ *upsilon;* copié par M. Vaillant (p. 171) dans la collection Souquet.

« 3° Une fibule de la collection Enlart, trouvée vers 1881 dans la *pièce-à-liards*, porte la marque de bronzier :

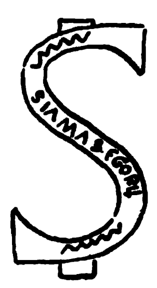
ANDI

que M. Vaillant explique par *Ansii Diodori*.

« 4° Fibule en bronze étamé trouvée vers 1875 dans la *pièce-à-liards*. Boulogne, collection de Rocquigny (Vaillant, p. 172) :

ESCIPESIΛMΛS

« 5° Une autre fibule, de la collection Souquet, présente la plus grande analogie avec la précédente. Comme elle, elle est en bronze étamé, et, comme elle, elle porte une inscription en pointillé où les A ne sont pas barrés. Mais la forme des deux fibules diffère du tout au tout : celle de M. de Rocquigny est de forme rectangulaire, tandis que celle de M. Souquet présente les contours d'un S majuscule. Sur la surface plate de la lettre on lit, entre deux ornements en zigzag, l'inscription suivante :



Fibule de la collection Souquet.

« *Si amas ego...*

« Si tu m'aimes, moi je...

« Je n'ai aucune explication satisfaisante à donner pour le mot qui suit *ego*.

« La fibule de Rocquigny est d'un type connu; la fibule de Naix (Meuse) présente avec elle la plus grande ressemblance extérieure, l'inscription seule diffère. De même on peut rapprocher de la fibule de M. Souquet une fibule trouvée

à Niort et publiée par M. Parenteau dans l'*Inventaire archéologique* des bijoux de sa collection (p. 33, pl. XIV, n°s 9-10). La fibule de Niort affecte la forme d'un P majuscule, sur la boucle duquel on lit au pointillé :

SI ME AMAS VENI

« Je ne crois pas que M. Parenteau ait eu raison de vouloir chercher dans le *Cantique des Cantiques* la source de ce petit texte. La formule est trop banale pour mériter une explication aussi raffinée.

« Nous voici donc en présence de trois fibules évidemment de la même main et dont l'une a été trouvée à des centaines de kilomètres de l'endroit où on a découvert les deux autres. Cela viendrait confirmer le témoignage architectural que j'invoquais plus haut : Étaples était à l'époque romaine un port de commerce. Je n'ai pu trouver nulle part ailleurs de fibule en forme de lettre de l'alphabet. Quand il a écrit l'article *fibula* du dictionnaire de MM. Daremberg et Saglio, M. Reinach ne connaissait que celle de Niort. Il est donc intéressant de pouvoir localiser dans une certaine mesure la fabrication de ces petits objets que jusqu'à présent les archéologues ont un peu délaissés.

« Pourquoi maintenant ces fibules présentent-elles la forme d'une lettre de l'alphabet? C'est sans doute la lettre initiale du nom du donateur ou de celui du destinataire.

« Ce petit monument est jusqu'à présent inédit ; j'ai eu la bonne fortune de le découvrir en septembre 1896 dans les collections de M. Souquet.

« 5° *bis* Une statuette en bronze, qu'on aurait trouvée en 1885 entre Camiers et Étaples, représente un jeune homme nu tenant dans sa main gauche une tablette rectangulaire où on lit :

ANTIOXEON
■ιΩN·EΠI·
ΔΛΦNIII

« Ce qui devrait se lire : Αντιοχε(ι)ον ⌊αγ⌋ων(α) επι Δαφνῄ

(Vaillant, p. 156); je tiens de M. Reinach que ce bronze est une falsification déjà connue. Dans la *Revue archéologique* (1895, t. XXVI, p. 264), il a dépouillé le catalogue d'une vente anglaise, où il a trouvé la mention suivante :

« N° 192. *A greek bronze figure of a man, nude, holding in his left hand a tablet raised above his head, with three lines of raised inscription, commencing* ANTIΩXEON SVΩNE III

« Statuette grecque en bronze représentant un homme nu élevant de sa main gauche, au-dessus de sa tête, une tablette avec trois lignes d'inscription en relief, commençant ainsi : ANTIΩXEON SVΩNE III. (Extrait d'un *Catalogue of a very interesting collection of watches, etc... which will be sold by auction by Messrs Sotheby, Wilkinson and Hodge, on thursday* 10th *of February*, 1881.)

« Malgré l'incorrection de la copie du catalogue anglais, on peut affirmer que le texte était identique à celui du bronze soi-disant trouvé à Étaples. Comme le bronze anglais a été vendu en 1881, il ne serait pas impossible qu'il ne fît qu'un avec celui des Dunes de Camiers qui ne fut trouvé (?) qu'en 1885. Deux bronzes inédits du Musée Guimet et un bronze d'Amiens rentrent dans la même série de falsifications.

« 6°-7° En 1873, près du château d'Étaples, et en 1876, près de la *pièce-à-liards*, M. Vaillant aperçut et dessina deux fragments de tuiles estampillées portant des lettres mutilées (Vaillant, p. 248).

« Sur le premier on lit :

ᑕLSA I

« Sur le deuxième :

CLS.. IVI

« Qu'il faut lire *Cl(assis) Sam(brica)* en rapprochant des marques CL BR de la *classis Britannica*.

« 8°-99° Les collections de Rocquigny, Enlart, Maillé et Souquet renferment un grand nombre de marques de potiers

découvertes à Étaples. Ayant eu l'occasion de copier celles que renferme la collection de M. Souquet, je ne crois pas inutile de les faire connaître.

« Je suivrai dans mon énumération l'ordre le plus strictement alphabétique.

« Dans le *Bulletin de la Commission des antiquités du Pas-de-Calais* (t. II, n° 1, p. 92), M. G. Souquet, le père de l'archéologue actuellement vivant, avait publié d'une façon très incorrecte vingt-quatre marques de sa collection. Sept de ces estampilles ont disparu et ne sont connues que par ses copies. — Toute marque sans indication est une estampille placée au fond d'un pot samien et copiée par moi en septembre 1896 dans la collection Souquet; j'indique par (G. S.) les lectures de M. Gustave Souquet; un astérisque signale lès estampilles dont les fouilles de Bavai ont fourni les analogues :

8° AC—BI (G. S.) Lecture suspecte.
*9° ADVOCISIO *Advocisi opus* (G. S. lisait ADVOCIS).
10° AETERNIIO *Aeternii opus.*
11° ALBILLI *Albilli.*
*12° ALBVCI *Albuci* (G. S. correct).
*13° ALBVCI *Albuci.*
*14° ALBVCIANI *Albuciani* (G. S. *sic* : ALBVCIANI).
15° AMILM *Amilii manu* (G. S. *sic* : AMILVI).
16° APOLAVSTI *Apolausti.*
*17° A·T·T·IC·I·M *Attici manu.*
*18° AVENTINI·M Lille, collection Debièvre. *Aventini manu.*
*19° CALAVAF *Calava f(ecit).*
20° CAPITRIO Marque inédite.
*21° CERIALI[·MA] *Cerialis manu.*
*22° CESORINI *Censorini* (G. S. *sic* : SORINI).
*23° CINIVSM *Cintusmi.*
24° IM[ANNIↃ] *Cinnami.* Sur la panse d'un vase brisé.
25° [I]MANı[ꟽIↃ] *Cinnami.* Sur la panse d'un vase brisé.

26° IMAN[NI Ↄ] *Cinnami*. Sur la panse d'un vase brisé.

*27° CINTVSMV■■ *Cintusmus*.

28° COBNIIRT·F *Cobnertus fecit*.

29° [CO]CCIVSF ou ■CPIVSF ou ■CDIVSF Fruste.

30° CO■WVW Peu clair. Ma collection.

*31° [CR]ACVNAF *Cracuna fecit*.

32° [C]ROBISOM *Crobiso manu*.

33° CVRCI·MA *Curci manu*. Collection Rodière à Montreuil.

34° CVRMILLIM *Curmilli manu*.

35° DEOMIM (G. S.) Vase entier. *Decmi manu* (?).

36° DOIICCI *Doiicci*. Sur la panse d'un vase brisé.

37° DOIICCI *Doiicci*. Sur la panse d'un vase brisé.

38° EVRI (G. S.) Lecture suspecte.

*39° GEMINIM *Gemini manu*. Vase entier (G. S. qui lit GEMININI).

*40° GEMINIM *Gemini manu*. Vase trouvé en mer (G. S. qui lit GEMININI).

41° GENTOR·F *Genitor fecit*.

*42° ICNMIN ou ICNV■M *Icnus manu* (G. S. *sic* : ICMIN).

43° I·ISSOVV Sans doute *Mossi manu*.

44° IVLIANI *Juliani*.

45° IVLLINIM *Jullini manu*.

46° IVONIM *Ivoni manu* (?) (G. S. *sic* : IVIN).

47° LOCıı■ *Logirni manu*. Lille, collection Debièvre.

48° LVDCVIC (G. S.) Lecture suspecte.

49° MACCALI·M *Maccali manu*.

*50° [MAC]■ıINM *Macrini manu*. Ma collection.

*51° MAC[RI]NVS *Macrinus*.

52° MAGIO[FI] *Magi officina*.

53° MAGI·OF *Magi officina*.

*54° MALLEDVF *Malleduus fecit* (G. S. *sic* : MALLEDVI).

*55° MALLEDVF *Malleduus fecit* (G. S. *sic* : MALLEDVI).

*56° [M]ALLEDVF *Malleduus fecit*.

57° MALLIACI *Malliaci.*
58° M·ART·M *Martis manu.*
59° MARXI (?) *Marixi* (?).
60° MASVETI *Masueti.*
61° MAXIMII·M ou MAXIMI·M *Maximi(i) manu.*
62° MOSSIMAV *Mossi manu.*
63° MVXTVLLIM *Muxtulli manu.*
64° MVXTVLLIM *Muxtulli manu.*
65° M■■DVS *M......dus.*
66° NAM[IL]IANI *Namiliani.*
67° OF·BA[SSI] *Officina Bassi.*
68° ■■OFI Lille, collection Debièvre. ....*officina*...
69° OF·VIRILI *Officina Virilis.*
70° ONIFA■ (?) Lille, collection Debièvre. Fruste.
71° ■PA■ALVI Lille, collection Debièvre. Fruste.
72° PATIRMV *Patirmu* (sic).
73° ■■PEIVS *Pompeius.*
*74° PIINTI[I·MAN] Lille, collection Debièvre. *Pentii manu.*
75° PVOMIM *Pucni manu.*
76° QVINTIM *Quinti manu.*
77° QVINTIM *Quinti manu.*
78° REBVRRI·OF *Reburri officina.*
79° RVFIANI *Rufiani.*
*80° RVF[FI]M *Ruffi manu.*
*81° SACRILLI *Sacrilli.*
82° SAVTIANIM *Santiani manu.*
83° S·DATI[·M] *Sedati manu.*
84° [S·]DATI·M Ma collection. *Sedati manu.*
85° ■VRƎS Sur la panse d'un vase. *Servius.*
*86° SEVERI *Severi.*
87° SEVERINI·W *Severini manu.*
88° SEXTVS·FE *Sextus fecit.*
*89° SIICV[N·M] *Secundi manu.*
90° SILVANIM *Silvani manu.*
91° TAC■■ (G. S., lecture inédite TACMI).
92° TASCILLVS·F *Tascillus fecit.*
93° ■■TETTARO *Officina Tettaronis.*

*94° [TI]TVRO·F *Tituro fecit.*
*95° TITVRONIS *Tituronis.*
96° ■■VDCM (?) ?
97° VLC-VIC (G. S.) Lecture suspecte.
98° ·P·I·E· Vase pastillé et épigraphié : légende grecque en lettres latines (πίε = bois).

« 99° A Dannes, non loin d'Étaples, sur la voie romaine de Boulogne à Étaples, on a trouvé, en 1823, un anneau de laiton avec l'inscription (disparue) :

■IRTERDEDIEMEᴵ ■■
......ir ter de die mel......

« M. Vaillant (p. 194) y verrait une prescription médicale.

« 100° A Frencq on a trouvé, dans le dallage de l'église, un bloc de pierre sculpté et épigraphié qui provenait sans doute d'Étaples. En haut, l'on y voit figuré Apollon adoré par deux personnages; en-dessous, dans un cartouche à ailerons, on lit l'inscription :

$\overline{\text{III}}$ · RAD

« *Triremis Radians.*

« C'est un ex-voto offert au dieu solaire Apollon, patron de la trirème la « Rayonnante, » par l'équipage de cette trirème (Vaillant, p. 46). Cet intéressant bas-relief est déposé au Musée de Boulogne, où j'eus l'occasion de le copier en septembre 1896.

« La collection de M. Vaillant à Boulogne renferme entre autres objets remarquables un petit scarabée égyptien trouvé à Étaples où l'on déchiffre sans peine le cartouche prénom de Thouthmosis III.

« Le scarabée est sans doute d'époque gréco-romaine : on en a trouvé par centaines à Carthage et en Sardaigne. On a même trouvé à Étaples un bronze représentant la déesse Isis allaitant son fils Horus. Un anneau avec le sigle grec Ψ est une troisième preuve de l'existence à Étaples d'un port de commerce. J'en reparlerai plus loin.

« Maintenant que nous avons passé en revue une centaine de petits monuments épigraphiés, voyons ce que les textes nous apprennent sur la ville disparue qui a fourni aux archéologues une si abondante moisson d'antiquités.

« La Table de Peutinger mentionne entre Boulogne GESOGIACO QVOD NVNC BONONIA et Lillebonne IVLIOBONA une station du nom de GRAVINVM. Il est vrai que cette station est généralement placée en Normandie à Grainville ou au Greaume, et tous les géographes, y compris M. Desjardins, ont prétendu que la Table plaçait GRAVINVM à dix lieues de Lillebonne. Il suffit de jeter un coup d'œil sur une édition quelconque de la Table pour s'apercevoir que c'est une erreur : GRAVINVM est à dix lieues de Boulogne, dix lieues gauloises font 22 kilomètres 220, la *pièce-à-liards* d'Étaples est à 22 kilomètres 200 des remparts de la ville haute de Boulogne; je suis donc porté à croire que Gravinum est la ville romaine découverte à Étaples.

« La voie romaine de Boulogne à Lillebonne avait entre Boulogne et le Crotoy le tracé suivant : Braquerecque, Saint-Léonard, Pont-de-Briques, Condette, le hameau du Chemin, Dannes, Camiers, Étaples, Villiers, Capelle, Raug du Fliers, Verton, Waben, Conchil-le-Temple, Colline, Villers-sur-Authie, Bretagne, Rue, Becquerelle et le Crotoy; de là on passait la Somme dans un bac et on débarquait à Saint-Valéry pour continuer vers le sud-ouest sur Lillebonne.

« Voyons maintenant ce que nous apprend la *Notice des Dignités* sur la défense de ces côtes contre les pirates saxons.

« *Sub dispositione viri spectabilis Ducis Belgicae secundae.*

« 1° *Equites Dalmatae, Marcis in litore Saxonico.*

« *Marci*, peut-être aussi bien Marck, Mardick ou Marquise; comme les plages sablonneuses de la mer du Nord rendaient partout le débarquement facile, au lieu d'une flotte on trouve un corps de cavalerie légère qui pouvait, sinon mettre obstacle au débarquement des Saxons, du moins les empêcher de se répandre dans le pays.

« 2° *Praefectus classis Sambricae in loco Quartensi sive Hornensi.*

« Il est tout d'abord évident que la *classis Sambrica* tire son nom de la rivière *Samara*, la Somme. Il faut donc chercher à l'embouchure de la Somme l'une des deux stations de la Notice. Nous savons de plus, par les tuiles épigraphiées de M. Vaillant, que l'autre station de la Notice était située à l'embouchure de la Canche. Essayons donc par l'examen du nom de ces stations de déterminer laquelle était à Étaples et laquelle était dans la baie de la Somme; nous verrons que le nom du *locus Hornensis* se retrouve intact dans celui de la pointe de l'Hornez ou de Lornel, comme on a pris récemment la mauvaise habitude de l'écrire. Il faut probablement décomposer ce nom en Hors-nez, par analogie avec Gris-nez et Blanc-nez. Nez (en anglais *ness*) signifie pointe ou cap. Quant au *locus Quartensis*, son nom est identique à celui de (ad) Quartam (leugam) porté par plusieurs localités situées sur des voies romaines à *quatre lieues* d'un établissement romain de quelque importance. On peut choisir pour le *locus Quartensis* entre le Crotoy et Saint-Valéry-sur-Somme. Dans les deux endroits on a découvert des antiquités romaines. Mais seul le Crotoy satisfait à la condition impliquée par le nom même du *locus Quartensis*. En effet, Pline nomme entre les *Morini* et les *Ambiani* la peuplade des *Britanni*, qui semble avoir occupé le Ponthieu actuel, entre la Somme et la Canche. Il existe, dans la commune de Villers-sur-Authie, un hameau situé sur la voie de Boulogne à Lillebonne et qui porte le nom de Bretagne. Je suis persuadé que c'est là qu'il convient de chercher la capitale des Britanni de Pline; de plus, ce hameau est à neuf kilomètres du Crotoy, qui justifierait ainsi son nom de *locus Quartensis* (4 lieues = 8888 mètres). Remarquons qu'il est impossible d'intervertir les identifications et de mettre dans la baie de la Canche le *locus Quartensis*; le nom ne serait plus explicable.

« 3° *Tribunus militum Nerviorum, portu Aepatiaci.*

« En suivant l'ordre géographique, on reconnaîtra que c'est au Tréport, à l'embouchure de la Bresle, qu'il convient de placer le *Portus Aepatiaci;* c'est le seul port de la Belgique situé au sud de la Somme.

« Voilà donc ce que nous apprend ce chapitre de la Notice. Un autre paragraphe de cette même liste est encore bien plus important.

« *Sub dispositione viri spectabilis ducis Tractus Armoricani et Nervicani.*

« Qu'est-ce que ce *tractus Nervicanus?* Je crois que c'est la côte de la Gaule Belgique et j'invoquerai en faveur de cette identification :

« Un passage d'Eutrope (l. IX).

« *Carausius, cum apud Bononiam per tractum Belgicae et Armoricae pacandum mare accepisset, quod Franci et Saxones infestabant..., etc...;*

« Et une lettre de Paulin de Nole (lettre XVIII), où il qualifie la *terra Morinorum* de *remotissimus Nervici litoris tractus*. Ghesquière et Haigneré ont aussi admis le rapprochement que je propose.

« On trouve ensuite dans la Notice la mention suivante :

« *Tribunus cohortis primae novae Armoricae Grannona in litore Saxonico.*

« Sous les ordres de ce tribun sont neuf *praefectus militum* à *Blabia*, *Venetis*, *Osismiis*, *Mannatias*, *Aleto*, *Constantia*, *Rotomago*, *Abrincatis*, puis le *Praefectus militum Grannonensium Grannono*. Je crois, avec Bœcking et dom Bouquet, que *Grannonum* et *Grannona* ne font qu'un, et je proposerai d'identifier ce *Grannonum* avec le *Gravinum* de la Table de Peutinger, qui, comme nous l'avons vu, doit être placé à Étaples. Le moine de Colmar qui écrit *Vironum* pour *Virvinum* peut bien avoir écrit *Gravinum* pour *Grannonum*. Remarquons de plus que, d'après l'ordre même de la Notice, *Grannonum* est au nord de Rouen, et si *Grannonum* était par exemple Granville, le *dux Nervicani* et *Armoricani tractus* n'aurait pas eu un seul homme dans un bon tiers de son commandement. On voit donc avec quel soin les Romains avaient établi sur les côtes de la Manche le système de défense maritime. Les côtes de la mer du Nord étaient gardées par les cavaliers Dalmates de Marck. La *Classis Britannica* établie à Lynme et à Boulogne interdisait aux pirates le passage du Pas-de-Calais. La Canche était gardée par les

soldats de *Grannonum* et les marins du *locus Hornensis*, *Britannia* ou Bretagne couvrait la vallée de l'Authie et la flotte du *locus Quartensis* protégeait l'estuaire de la Somme. Les soldats Nerviens du portus Aepatiaci empêchaient toute incursion dans la vallée de la Bresle. Tout le long des côtes de la Bretagne s'échelonnaient les forteresses : Rouen, Coutances, Avranches, Saint-Servant, le Coz-Yeaudet, Carhaix, Vannes et Blaye n'étaient que les anneaux de la chaîne puissante qui parvint si longtemps à défendre la Gaule contre l'invasion des Barbares. »

Séance du 10 Novembre.

Présidence de M. l'abbé H. Thédenat, président.

Ouvrages offerts :

Blanchet (Adrien). *Le clocher de la cathédrale de Dax.* Dax, 1897, in-8°.

Caron. *Trouvailles de monnaies du moyen âge à Delphes.* Paris, s. d., in-8°.

Ferrero (E.). *Antichità tortonesi nei musei di Allesandria e di Tortona.* Roma, 1897, in-4°.

Travaux.

M. l'abbé Thédenat, président, communique à la Société les photographies d'une poutre, longue de cinq mètres, sur laquelle on a sculpté d'un côté la vie de Notre-Seigneur, de l'autre la vie de la benoîte Vierge; ce monument, qui a une valeur artistique réelle, provient de Bourgogne et a été acheté par M. Singher, qui l'a placé dans sa maison dite de la reine Bérangère au Mans.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, fait la communication suivante :

« Le 12 mai dernier, M. Habert, conservateur du Musée archéologique de Reims, a présenté à la Société plusieurs objets romains trouvés à Reims, parmi lesquels j'ai remarqué une empreinte sur une matière durcie, couleur cuir,

qui doit être un fragment de bâtonnet analogue à ceux qui ont été déjà recueillis à Reims par M. Duquénelle et qui sont aujourd'hui conservés au Musée de Saint-Germain[1].

« Les fragments trouvés par M. Duquénelle proviennent de collyres secs qui se débitaient sous forme de bâtonnets, analogues à nos bâtons de cire à cacheter. Lorsque la matière était encore molle, on imprimait sur ces bâtonnets le nom de l'oculiste qui avait composé le collyre, le nom du collyre et le nom de la maladie pour laquelle il était employé. Il est absolument certain que les cachets en matière dure, dits cachets d'oculistes, servaient à faire ces empreintes.

« C'est un fragment de bâtonnet analogue que M. Habert a présenté à la Société.

« On lit, en effet, en très beaux caractères :

MIVCVND*i*
*e*VODADASP*r*

« Je n'hésite pas à transcrire :

M(*arci*) *Jucundi* [*e*]*uod*(*es*) *ad asp*(*ritudines*.)

« C'est un spécimen très intéressant et très net de ces marques apposées sur les collyres secs à l'époque romaine. C'est jusqu'ici le fragment de collyre qui porte l'inscription la plus longue et la plus nette. Un des cachets de Reims appartient précisément à un oculiste dont le surnom est aussi *Jucundus*[2]. »

M. Héron de Villefosse dit ensuite que M. le baron Edmond de Rothschild a eu l'obligeance de lui faire part d'une lettre qui lui a été adressée de Turquie et qui est ainsi conçue :

Drama, par Salonique, 19 juin 1897.

Monsieur le baron,

Je prends la liberté d'attirer votre attention sur une inscription romaine que j'ai relevée sur une plaque de quartz servant de margelle à un puits, dans une maison turque à Boriane, village qui se

1. Cf. Grotefend, *Die Stempel der röm. Augenärtze*, n. 102, 103; Espérandieu, *Recueil de cachets d'oculistes romains*, n. 152, 152[a]; Thédenat, *Bulletin critique*, 1896.

2. *Cassius Jucundus*. Cf. Espérandieu, *Recueil*, n. 141.

trouve à environ 30 kilomètres de Cavalla. Nous sommes d'ailleurs près des ruines d'une ancienne ville romaine, qu'on appelle dans le pays Philippines (*sic*). On y voit les restes d'un château, d'une forteresse sur la montagne, d'un arc de triomphe avec inscriptions latines. On y trouve d'anciennes monnaies romaines, etc. On m'a assuré que M. Renan y est venu pour y faire des études pour sa Vie de saint Paul, etc., etc.

Il est évident qu'il s'agit des ruines de Philippes, en Macédoine, explorées par notre savant confrère M. Heuzey, et non par M. Renan.

Le correspondant de M. le baron de Rothschild a joint à sa lettre une copie de l'inscription romaine en question, qui peut être certainement corrigée sur plusieurs points :

(*Copie envoyée.*)	(*Redressement proposé.*)
MAGIA . L . F . SI.....	MAGIA . L . F . S*ecu*
NDA . SIBI . ET CA...	NDA . SIBI . ET CA*eci*
LIO . C . L . PIHARCI...	LIO . C . L . PHILARG*yro*
VIRO . SVO . ET I MAG	VIRO . SVO . ET L MAG*io*
LE VET . LEG . XIII PATRI	L F VET . LEG . XIII PATRI
SVO ET M VESONIO	SVO ET M VESONIO
M . F . REPENTINO FRA	M . F . REPENTINO FRA
TRI . SVO . ET . ANINIAE	TRI . SVO . ET . ANINIAE
II . APIDI . VIVA . SIBI . ET	*hel*PIDI . VIVA . SIBI . ET
	suis fecit.

Magia L. f(ilia) S[ecu]nda sibi et Ca[eci]lio C. f(ilio) Philarg[yro], viro suo, et L. Mag[io] L. f(ilio), vet(erano) leg(ionis) XIII patri suo et M. Vesonio M. f(ilio) Repentino fratri suo et Aniniae [hel]pidi.

Viva sibi et [suis fecit.]

Cette inscription ne se trouve pas au *Corpus* latin ; elle est probablement inédite. D'après les indications données plus haut, elle paraît provenir de Boriani, village situé au nord de Philippes, sur le passage de la route de Drama, dans une plaine élevée et fertile. M. Heuzey, qui a exploré cette localité, y a relevé plusieurs inscriptions[1].

1. *Mission archéologique de Macédoine*, p. 121 et suiv., n. 55, 56, 57. Cf. *Corp. inscr. lat.*, III, n. 644, 645.

M. Samuel Berger, membre résidant, entretient la Société de la Bible d'Ossuna, récemment étudiée par lui en Espagne, et des notes pour l'illustration du psautier qui s'y trouvent. Il montre que les miniaturistes du moyen âge étaient strictement tenus par des thèmes écrits et qu'ils ne s'en écartaient guère.

Le mémoire de M. Samuel Berger est renvoyé à la commission de publication.

M. Michon, prenant texte d'un article de M. Perdrizet, présente quelques observations sur un lion antique du Musée du Louvre.

M. P. Arnauldet, associé correspondant national, rectifie les noms de deux témoins qui figurent dans un acte des archives notariales de Padoue. Ce document, relatif à A. Mantègne et à sa famille, il l'avait communiqué à la séance du 13 mai 1896[1]. Ayant eu l'occasion de voir une seconde fois les Protocoles du notaire où il est conservé, il a pu se convaincre qu'il fallait lire :

Ser Paulus de Manis au lieu de *Ser Paulus de Artus.*

et

Ser Petrus Calzeta, pictor au lieu de *Ser Petrus Malzeta pictor.*

Ces deux rectifications étaient nécessaires, car elles portent sur le nom de famille des deux témoins.

La lecture du nom de famille du peintre, contemporain et ami de Mantègne, est en outre établie sûrement par plusieurs autres contrats des mêmes archives :

1° Acte du 14 décembre 1473; parmi les témoins figure : M. Petrus Calzeta pictor q. ser Antonii[2].

2° Acte du 13 avril 1480; est encore témoin : M. Petrus pictor q. ser Benedicti Calzeta. L'acte est fait : « In domo

1. *Bulletins* 1896, p. 189-192. L'acte est du 23 mai 1480. Protocoles de A. de Bragatio.

2. *Ibid.*, not. vol. 608, fol. 48.

habitationis ser Antonii Pizacomunis q. ser Artusini civis et habitatoris Paduae in contracta Sanctae Luciae[1]. »

Nous pensons que dans ces deux actes il s'agit du même peintre malgré la différence de prénom du père de Petrus Calzeta. Ces erreurs sont fréquentes dans les minutes des notaires rédigées avec bien moins de soin que les originaux, qui seuls d'ailleurs avaient force exécutoire.

3° Acte du 26 août 1480 passé entre « ser Antonius Pizacomunis, » d'une part, et « ser Franciscus et Matheus de Pizacomunis fratres merciarii, » d'autre part; un des témoins est : ser Petrus Calzeta pictor[2].

Remarquons que ser Antonius Pizacomunis, partie dans ces deux derniers contrats, est un des témoins de l'acte du 23 mai 1480 relatif à Mantègne. Il figure en outre dans un autre acte notarié, toujours avec le peintre Petrus Calzeta, que nous avons trouvé aux archives notariales de Trévise.

4° Acte du 20 avril 1482 : « M. Petrus Calzeta pictor, habitator Paduae et ser Antonius Pizacomunis de Padua, tanquam nuncii Bartholomei de Bolle[3]. »

D'autres documents doivent certainement exister aux archives notariales de Padoue sur ce peintre contemporain et ami de Mantègne, mais l'organisation défectueuse de ce dépôt depuis l'an dernier empêche toute recherche historique[4].

1. *Ibid.*, not. vol. 609, fol. 527.
2. *Ibid.*, not. vol. 609, fol. 601.
3. Arch. not. Treviso. Prot. d'A. Berenghi, fol. 75.
4. Un projet de loi sur les Archives notariales italiennes, actuellement déposé à la Chambre des députés d'Italie, donne satisfaction tant aux intérêts administratifs qu'aux intérêts historiques. Il réunit ces archives aux archives d'État et crée autant d'Archives qu'il y a de provinces, c'est-à-dire soixante-neuf dépôts. Les formalités d'autorisation préalables sont par ce fait supprimées, sauf pour les documents postérieurs à 1860. Un autre projet, connexe à celui-ci, organise ces nouveaux dépôts. Toutefois remarquons que, si ces lois sont votées par les Chambres italiennes, tout en améliorant la situation faite aux travailleurs et en facilitant les recherches, elles modifieront peu l'état actuel « des archives administratives, » car il faudrait trop de fonds pour construire des bâtiments pouvant contenir la réunion de tant de documents.

M. P. Arnauldet signale ensuite un ensemble d'actes de notaires, qu'il a relevés aux archives de Trévise, relatifs à des imprimeurs de cette ville qui ont également exercé leur profession à Vicence, Padoue et surtout à Venise. Ces documents, il se propose de les publier plus tard dans un travail sur l'*Histoire du livre en Italie de* 1464 *à* 1500.

Voici ces contrats par ordre chronologique :

1° 1471, 26 février : Debitum M^ri Ludovici de Parma cartarii q. ser Michaelis de Parderinis de Parma habitator in contra Sambugolis, — 1473, 29 avril, — 1474, 12 januarii, — 1478, 6 februarii : trois autres actes se rapportant au même papetier.

2° 1481, 30 octobre : Transaction entre Johannes de Colognia filius quondam ser Johannis de Colognia et Michaellem Surdum stampatorem de la Fulla f. q. ser Thadei de Parma. Hermann (Lichtenstein) de Colognia est mandataire de Johannes de Colognia. Parmi les témoins figure l'imprimeur Johannes f. q. Ugonis de Alemanea Bassa. — Autre contrat relatif au même Michael Surdus, « cartarius in Tarvisio habitator ad Fullam de Extra et prope Taruisium, » du 2 janvier 1482.

3° 1482, 14 januarii : Procuration d'Hermann Lichtenstein, commissionnaire de Joh. de Colognia, à Cipriano de Venise.

4° 1482, 29 januarii : Un contrat d'apprentissage entre un certain Jacques de Postoina et le papetier-imprimeur Michel Surdus « tam in stampando libris, faciendo papirum sive Cartas, quam alia..., et casu quo iret Venetiis, ire secum... »

5° 1482, 23-25 februarii : Convention entre M^ro Lodovico fo de S. Michael de Parma cartaro a San Bugole de Treviso, Annibal de ser Filippo de Fossio etiam de Parma al presente stampador a Treviso, Pelegrino de ser Baptista de Pasquali da Bologna etiam stampador ut supra, ser Bartholomeo del q. ser Juane de Confalonerii de Salò stampador ut supra. Les caractères, presses, etc., proviennent de l'imprimeur français de Padoue, Pierre Maufier, originaire de Rouen.

6° 1482, 29 aprilis : Témoin : Ser Johanne Grande stampatore q. ser Ugonis de Flandria habitatori Tarvisio. Au

début de l'acte est inséré un autre du 8 juin 1481, dont les témoins sont : Jacobo Bertono (= Britannico) de Palazalo, habitatori Venetiis, — Francisco de Cremona stampatore in Venetiis et Antonio de Strada etiam stampatore in Venetiis.

7° 1483, 22 martii : M. Johannes q. Ugonis de Flandria stampator librorum qui ad presens moratur in Tarvisio contra Mum Bartholomoeum de Salodio stampator librorum in Burgo Sancti Thomasii civitatis Tarvisii. — 1488, 24 aprilis : Ser Baptesta Cier filius Mri Gabrielis de Parma in fullum de San Bugolis ; son mandataire est Bartholomoeus de Salodio, précité.

Présentons quelques remarques sur chacun des ces imprimeurs :

1° Papetiers et imprimeurs originaires de Parme : Ludovicus de Parma q. ser Michaellis de Paderinis de Parma, papetier à Zanbugole, district de Trévise, de 1473 à 1488 ; c'est lui qui fournit le papier aux imprimeurs figurant dans la convention des 23-25 février 1482. — Ser Baptista Cier f. Mri Gabriellis de Parma (acte du 24 avril 1488), habitant aussi « in fullum de Sanbugolis, » devait être un de ses ouvriers. — Michael Sardus, de Parme, imprimeur et papetier « ad fullam de Extra et prope Tarvisium, » n'est signalé ni par Hain-Burger[1], ni par Reichhart[2]. C'est un nouvel imprimeur de Trévise en 1481 et 1482. — L'imprimeur « Annibal ser Filippo da Fossio (Foxio) da Parma al presente stampador a Treviso » (acte du 23-25 février 1482) était connu comme typographe à Venise de 1485 à 1487, mais pas antérieurement.

2° Imprimeur originaire de Bologne : Pelegrino de ser Baptista de Pasquali da Bologna, partie dans le contrat des 23-25 février 1482, imprime à Venise de 1483 à 1494, soit seul, soit associé aux frères Dionysius et Dominicus de Bertochis, également originaires de Bologne[3]. A cette époque, il

1. L. Hain, *Repertorium Bibliographicum*. Indices Uberrini, op. C. Bürger. Lysiae, 1891.

2. *Beitræge zür Inkunabelnkunde*. Leipzig, 1895.

3. Dans les actes des notaires de Bologne ils se disent également

se rapproche de Bologne. De 1495 à 1500, nous le trouvons en effet à Scandiano sous la protection du comte M.-M. Boiardo et associé à Gaspare Crivello.

3° Imprimeur originaire de Salò, sur le lac de Garde : un seul imprimeur de Trévise, originaire de Salò, figure dans les contrats que nous avons analysés, c'est Bartholomoeus de Confaloneriis de Salodio, ou Salò. Cette ville était alors avec Toscolano, Palazolo, un grand centre de fabrication de papiers. B. de Confaloneriis imprime à Trévise de 1478 à 1507..., soit seul, soit associé à Morellus Gerardinus, également de Salò. Moretus Antonius, imprimeur à Venise (1495), l'ami de G.-B. Egnazio, était également originaire de Salò.

4° Imprimeurs originaires de Crémone : Franciscus de Cremona (acte du 8 juin 1481) n'est mentionné par aucun bibliographe. C'est un typographe à ajouter à la liste de ceux de Venise. — Antonius de Strada da Cremona, d'une famille de notaires et de gens de robe dont on rencontre un grand nombre de membres dans les actes des archives de cette ville, imprime à Venise de 1481 à 1495.

5° Imprimeur originaire de Palazolo : Jacobo Bertono est écrit par erreur, à n'en pas douter, pour Jacobo Britannico da Palazolo (acte du 29 avril 1482). En 1483 et 1484, il est établi à Venise, puis associé à son frère Angelus, à Brescia, à partir de cette époque.

6° L'imprimeur français Pierre Maufer, mentionné dans l'acte des 23-25 février 1482 comme ayant vendu ses instruments, avait imprimé à Padoue de 1472 à 1479 et à Vérone en 1480. En juin 1482, il s'installe à Venise, puis plus tard à Modena (1491-1492), puis à Crémone (1494). Nous perdons sa trace de 1483 à 1491, à moins qu'il ne soit revenu à Padoue.

7° Imprimeurs originaires de Cologne : Johannes de Colognia f. q. Johannis de Colognia (actes, 1481-1482) est trop connu pour que nous en parlions. Il a été associé à Nicolas

« Bononienses, » dans celui de Reggio d'Emilia ils se disent « Regienses. »

Jenson, et, lui ayant survécu, a été mêlé aux procès qui ont suivi la mort de cet imprimeur[1]. — Hermann Lichtenstein Coloniensis exerce son art à Vicence, Trévise et Venise. A Trévise, il semble qu'il n'ait été que commissionnaire de Jean de Cologne.

8° Imprimeur originaire de Flandre : ser Johannes f. q. Ugonis de Alemanea Bassa ou ser Joh. Grandis stampator q. ser Ugonis de Flandria (actes, 1481-1482) figure dans les contrats à côté des typographes de Venise, dont nous venons de parler. Il ne faut pas le confondre avec Johannes Herbort dictus Magnus ou Grandis de Selgenstad, imprimeur à Venise de 1474 à 1495.

Ces documents ajoutent quelques noms d'imprimeurs aux listes des typographes vénitiens et permettent de combler, pour une faible part, il est vrai, la grande lacune qu'offrent les archives de Venise : nous voulons parler de l'absence presque totale de Protocoles des notaires de cette ville antérieurement à 1577, date où ils ont été détruits dans l'incendie du Palais des Doges. D'autres archives apportent également leur contingent de documents : les principales sont Milan, Padoue, Bologne, Florence. Par l'intérêt des pièces qu'on y trouve qui se rapportent à notre sujet, on peut mesurer l'étendue de la perte que nous avons faite à la suite du désastre de 1577[2].

Séance du 17 Novembre.

Présidence de M. l'abbé H. Thédenat, président.

Ouvrages offerts :

Amardel (G.). *L'atelier monétaire de Saint-Lizier*. Narbonne, 1896, in-8°.

1. Nous avons copié à Venise, Pavie et Milan un grand nombre d'actes importants relatifs à N. Jenson et à sa succession, et nous sommes convaincus de n'avoir pas épuisé la matière.

2. Le récit de l'incendie du 20 déc. 1477 a été fait par un témoin oculaire, le patricien Molin. Voy. A. Baschet, *Les Archives de Venise*, et surtout la note de la p. 164. Paris, 1870, in-8°, p. 162-165.

Aubertin (Ch.). *Observations sur quelques armes de l'époque mérovingienne trouvées dans la Côte-d'Or*. Beaune, 1897, in-8°.

Gauthier (Gaston). *Les droits de salage, saunage et minage de sel à Nevers au XVI*e *siècle*. Nevers, 1897, in-8°.

— *Les registres de deux basses justices seigneuriales* (xvie et xviiie siècles). Nevers, 1897, in-8°.

Lucas (Charles). *Deux photographies de l'abside de l'église de Saint-Pierre de Montmartre prises en* 1867.

Witte (Alphonse de). *Notes sur les monnaies des États-Belgiques-Unis*. Bruxelles, 1897, in-8°.

Travaux.

M. Mowat, membre résidant, présente une épée gauloise en bronze, qu'il a recueillie à Port-de-Roches, près Langon (Ille-et-Vilaine), où elle avait été retirée du lit de la Vilaine par un pêcheur. Longueur, 0m590; poids, 462 grammes; lame à renflement en feuille de sauge et à section amygdaloïdale, ornée de filets parallèles au tranchant; soie plate à bords renforcés, percée de trous pour le passage des rivets servant à la fixer dans l'emmanchement de la poignée. Un autre spécimen, semblablement retiré du lit de la Seine à Bligny (Seine-et-Oise), est conservé au Musée de Saint-Germain-en-Laye[1].

Jusqu'à présent, on n'avait que des notions très vagues sur l'âge de ces armes; voici cependant un rapprochement très significatif qui contribuera à éclairer cette question obscure; il est surprenant que personne n'y ait encore songé.

La forme de l'épée présentée à la Société est identique à celle qui est figurée sur un *quincussis* italique provenant d'Ariminum et conservé au Musée Britannique; ce poids monétaire, en forme de lingot quadrangulaire, est fidèlement gravé dans le *Catalogue of the coins in the British Museum; Italy*, de Poole (p. 28 et 29), que M. Mowat place aussi sous les yeux de ses confrères pour qu'ils puissent faire eux-

1. *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, II, pl. XXV, nos 12 et 13.

mêmes la comparaison. Un autre exemplaire de cet intéressant *quincussis* est au Musée Kircher de Rome et un troisième au Musée de Naples[1].

Or, ces lingots sont manifestement contemporains de celui sur lequel un éléphant est représenté, d'une part, et un porc, d'autre part[2], et, puisque ce dernier *quincussis* a été fabriqué à l'occasion de la victoire remportée par les Romains en l'an 275 av. J.-C. à Bénévent, où ils avaient eu affaire pour la première fois aux éléphants de guerre mis en ligne par Pyrrhus, il s'ensuit que les Gaulois ombriens se servaient à cette époque d'épées pareilles à celles que l'on a trouvées sur divers points de la Gaule, notamment à Port-de-Roches et à Bligny.

Ce qui vient d'être dit de l'épée s'applique également à son fourreau, figuré au revers des mêmes *quincussis* et pareil à celui qui est conservé au Musée d'artillerie actuellement transféré aux Invalides[3].

D'autres *quincussis* et as italiques permettent de faire de semblables rapprochements en ce qui concerne les boucliers gaulois[4].

M. Héron de Villefosse, membre résidant, présente à la Société les photographies de cinq fragments d'une mosaïque romaine découverte à Autun. L'existence de cette mosaïque était connue depuis longtemps, mais il n'était pas facile de l'étudier. Il fallait, pour l'examiner, descendre dans la cave d'un habitant d'Autun où elle occupait encore sa place primitive sur le sol antique. Grâce au bienveillant concours de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques, grâce surtout au zèle vigilant de notre confrère M. Bulliot, président de la Société éduenne, cinq fragments de cette mosaïque, qui s'étend probablement encore sous d'autres

1. Garrucci, *Le monete dell' Italia antiqua*, pl. XIII et LXIX.
2. *Ibid.*, pl. XXII. — Poole, *Catalogue*, etc. — Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités*, I, p. 455, fol. 548.
3. *Revue archéologique*, XIII, 1866, pl. VI, fol. Q. — Garrucci, *Ibid.*, pl. LIX, fol. 3.
4. Garrucci, *Ibid.*, pl. LIX, fol. 2.

maisons, ont pu être enlevés et transportés au Musée de l'hôtel Rolin.

Ces fragments représentent :

1° Un monstre marin, avec l'avant-corps d'un taureau, galopant à gauche; au-dessous du taureau un trident; au-dessus, un fragment d'étoffe appartenant probablement au voile d'une Néréide. Long. 1m58, larg. 1m02.

2° Un monstre marin, avec l'avant-corps d'une chèvre, galopant à droite; devant lui, la queue d'un autre monstre marin. Long. 1m02, larg. 0m86.

3° Deux têtes de chevaux marins, tournées l'une à droite, l'autre à gauche et paraissant s'avancer de compagnie comme s'ils étaient attelés au même char. Long. 0m96, larg. 0m61.

4° Un monstre marin, avec l'avant-corps d'un griffon, s'avançant vers la gauche; devant lui les queues de deux autres monstres. Long. 1m41, larg. 0m85.

5° Des poissons de différentes formes.

Il est évident que cette mosaïque rentre dans la classe des mosaïques à sujets maritimes dont l'Afrique, depuis quelques années, nous a livré de si beaux et de si nombreux spécimens, mosaïques où apparaissent Neptune, Amphitrite, des tritons, des centaures marins, des néréides, tous les monstres et tous les poissons dont la mer est peuplée. Sans parler de la célèbre mosaïque de Neptune et d'Amphitrite, trouvée à Constantine et conservée aujourd'hui dans la salle Africaine du Louvre, il en existe de très beaux spécimens à Tunis au Musée du Bardo, provenant de Carthage, d'Hadrumète, d'Oudna, etc. En Gaule, à Vienne, le pays classique des mosaïques, on a trouvé deux pavages qui appartiennent à la même série.

M. Jean-J. Marquet de Vasselot, associé correspondant national, fait une communication au sujet d'un masque funéraire, en cuivre repoussé et doré, de fabrication limousine, qui fait partie de la collection de M. le comte I. de Camondo.

Le mort est représenté les yeux fermés; il a la barbe et la moustache rasées; sa figure est étroitement enserrée dans un chaperon dont la visagère, ornée d'une bordure gravée,

laisse passer au sommet du front une étroite bande de cheveux, coupée régulièrement. A l'intérieur de cet objet on voyait autrefois une étiquette ancienne portant cette inscription : *Chef d'abbé provenant de l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil (Maine-et-Loire)*. M. Marquet de Vasselot explique que ce chef n'est pas celui d'un abbé, vu que ces dignitaires ecclésiastiques n'ont jamais été représentés avec une coiffure de ce genre; le personnage dont il s'agit ne peut être qu'un laïque et presque certainement un bourgeois. Or, dans l'histoire de Saint-Florent écrite par dom Huynes, où sont cités tous les monuments funéraires élevés dans l'église abbatiale, on ne trouve la mention d'aucun tombeau élevé à un personnage laïque. Il semble donc très probable que ce masque ne provient pas de Saint-Florent; toutefois, comme il a fait partie d'une ancienne collection angevine, celle de M. Mordret, il doit provenir d'un des nombreux édifices religieux de l'Anjou ou du Maine qui renfermaient des tombeaux limousins.

Une partie de ces observations s'applique également à un masque de femme, aujourd'hui au Musée archéologique d'Angers, qui a, lui aussi, fait partie de la collection de M. Mordret, et qui porte également une inscription disant qu'il provient de Saint-Florent.

Ces masques funéraires doivent être comptés au nombre des très rares débris de tombeaux limousins qui sont parvenus jusqu'à nous. Parmi les statues complètes on ne peut citer que celle d'un évêque de la fin du XIIIe siècle, à Burgos; celle de Blanche de Champagne, duchesse de Bretagne, fabriquée en 1306, que possède le Musée du Louvre; et celle de Guillaume de Valence, comte de Pembroke, mort en 1304, qui est conservée à l'abbaye de Westminster. Le masque de la collection de M. de Camondo présente avec ce dernier monument des similitudes très frappantes. L'un et l'autre doivent dater de la première moitié du XIVe siècle.

M. Marquet de Vasselot compare ensuite ces deux masques, au point de vue de la technique, avec d'autres pièces limousines de la même époque, notamment avec deux chefs-reliquaires qui font partie de la collection de M. Desmottes.

Le premier de ces chefs, fabriqué pour contenir une relique de l'une des onze mille vierges, est identique à celui qui est aujourd'hui conservé à l'église Saint-Martin de Brive. Tous deux proviennent peut-être de l'abbaye de Grandmont; mais il est impossible de rien affirmer à ce sujet.

M. Charles Lucas, associé correspondant national, offre à la Société une photographie de Saint-Pierre de Montmartre faite, en 1867, par son père, ancien architecte de l'église. Il présente également un plan des fouilles à cette époque.

Le mémoire de M. Lucas est renvoyé à la commission des impressions.

M. Héron de Villefosse lit, de la part de M. Camille Jullian, de Bordeaux, une notice sur la traversée des Cévennes à l'époque romaine.

Le mémoire de M. Jullian est renvoyé à la commission des impressions.

Séance du 24 Novembre.

Présidence de M. l'abbé H. Thédenat, président.

Ouvrages offerts :

Corot (Henri). *Notes pour servir à l'étude de la haute antiquité en Bourgogne. Nomenclature des épées du type de Hallstatt, des rasoirs de bronze et de fer et des perles trouvés dans les tumulus de la Côte-d'Or.* Semur, 1897, in-8°.

Coutil (Léon). *Les constructions gallo-romaines du catelier de Criquebœuf-sur-Seine et la ville d'Uggate.*

— *Inventaire des menhirs et dolmens de France, Eure.*

Eude (Émile). *Les premiers découvreurs de Madagascar* (*Cosmos*, 1897).

Saglio (Edmond). *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, fascicule 24. Paris, 1897, in-4°.

M. Adrien Blanchet, membre résidant, dépose sur le bureau, de la part de M. Léon Coutil, associé correspondant national, deux publications récentes : l'une, intitulée *Les*

constructions gallo-romaines du catelier de Criquebœuf-sur-Seine et la ville d'Uggate, est un résumé des découvertes faites dans ces localités; l'autre porte le titre d'*Inventaire des menhirs et dolmen de France, Eure*. Ce travail, élaboré soigneusement et illustré de dessins sincères dus au crayon de l'auteur, présente d'autant plus d'intérêt que les monuments mégalithiques tendent à disparaître[1]. Il est vrai que certains archéologues en élèvent de nouveaux. Ainsi, M. Coutil signale deux dolmens construits récemment à Civières et à Marcilly-sur-Eure. Il est bon d'être renseigné sur ce nouveau genre de monuments faux.

Correspondance.

Le baron de Baye, membre résidant, écrit de Moscou le 16 novembre pour se rappeler au bon souvenir de ses confrères et leur faire la communication suivante :

« Dans une séance de la Société, un membre a parlé de l'église Saint-Basile de Moscou en disant qu'elle avait été construite par des architectes italiens. M. de Baye fit alors des réserves en affirmant que cet édifice lui semblait être de style russe. Tout récemment, un prêtre russe nommé Kousnétzoff a trouvé, dans un manuscrit de la première moitié du XVIIe siècle conservé au Musée Roumanzoff (n° 622), les noms des deux architectes qui ont construit la basilique : ce sont des Russes nommés Postnik et Basma. Ce manuscrit porte le titre de : *Annales depuis le commencement de l'État russe jusqu'à l'avènement du tzar Alexis*.

« L'église Saint-Basile a été édifiée sous le vocable de la Vierge entre 1553 et 1555; les bulles sont de la fin du XVIIe siècle. »

M. Wladimir de Bock, conservateur du moyen âge et de la Renaissance au Musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg, présenté par MM. l'abbé Thédenat et Germain Bapst, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant étranger. Le président désigne MM. Babelon, Schlumberger

1. Ainsi le dolmen de la Rechignerie (commune du Gault, Loir-et-Cher) a été brisé à l'aide de la mine en 1890 (*Bull. de la Soc. archéologique du Vendômois*, 1896, p. 176).

et Berger pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres du candidat.

Travaux.

M. Héron de Villefosse fait les deux communications suivantes relatives à des pièces d'argenterie antique trouvées en Italie et en Espagne :

« I. Un amateur distingué, M. Warneck, possède dans sa collection un petit service d'argenterie qui, à ma connaissance, n'a pas encore été signalé et qui mérite pourtant d'être connu. Il se compose de trente pièces, d'apparence très simple, qui constituent un ensemble de vaisselle plate, d'un usage journalier (*argentum escarium et potorium*) intéressant à étudier. Aucune pièce ne frappe par sa décoration; elles sont toutes unies ou ornées simplement d'un motif courant. On n'y voit ni figures mythologiques, ni plantes, ni animaux; aucun vase ne saurait être rapproché de ceux de Bernay, de Pompéi, de Hildesheim ou de Boscoreale; ce ne sont pas des pièces destinées à figurer sur un dressoir pour être admirées par les connaisseurs, mais c'est l'argenterie de tous les jours, celle d'un particulier aisé, de goûts modestes; nous dirions aujourd'hui que c'est le service d'argenterie d'un bon bourgeois.

« Si mes souvenirs ne me trompent pas, en voici le détail :

« 1. Un plateau rond, assez grand, muni par-dessous, près du bord, d'un anneau mobile qui servait à le suspendre.

« 2. Un grand gobelet évasé avec une anse en forme d'anneau ; il appartient à la catégorie des vases que les Italiens appellent *a mortaio*. Il a la forme du célèbre gobelet d'Herculanum dit de l'apothéose d'Homère, du grand gobelet orné d'un semis de plumes du trésor de Boscoreale, ou même des gobelets aux squelettes du même trésor. Comme ces derniers, il repose sur trois petits pieds isolateurs. L'orifice est entouré d'une bordure d'oves.

« 3 à 5. Trois petites tasses rondes (*acetabula*) sans anses, absolument unies; le métal est mince et l'orifice rentre légèrement à l'intérieur. Sous le pied, l'une des tasses porte une inscription au pointillé, en petits caractères capitaux, indiquant le poids des trois tasses et le nom de la personne

pour qui elles ont été fabriquées : SATTIAE · L · F · III · P// · Ɔ II.

« *Sattiae L(ucii) f(iliae) III (acetabula) p(ondo) uncias II, scriptula II* = 56 grammes 854.

« 6 à 8. Trois soucoupes (*scutellae*), rondes et unies, appartenant aux trois tasses qui précèdent.

« 9-10. Deux vases à anses (*scyphi*), formant pendants. Les anses imitent une baguette flexible et ployée en deux, dont les deux extrémités sont attachées à la panse et dont la partie centrale arrondie s'incline vers l'orifice du vase. L'un d'eux porte, sous le pied, une inscription au pointillé et en petits caractères capitaux, indiquant le poids des deux pendants et le nom de la personne pour qui ils ont été fabriqués : SATTIAE · L · F · II · P...

« *Sattiae L(ucii) f(iliae) II (scyphi) p(ondo)*...

« 11. Une coquille de petites dimensions, longue et presque plate.

« 12. Un vase à puiser (*trulla*), en forme de petite cuvette, avec une anse sur le côté et, du côté opposé, un bec allongé pour verser.

« 13 à 22. Dix cuillers (*ligulae*) à manche carré et coudé.

« 23 à 29. Sept petites cuillers (*cochlearia*) à manche pointu.

« 30. Cuiller à puiser (*simpulum*) à manche plat.

« Il est hors de doute que ce petit ensemble d'argenterie appartenait à une femme nommée *Sattia*. Les inscriptions au pointillé, en caractères capitaux, placées sous le pied des pièces et donnant le nom du possesseur avec le poids de la pièce (ou des pièces semblables), étaient faites nettement et régulièrement par l'orfèvre fabricant. Sous les vases d'argent qui portent le nom de plusieurs possesseurs différents, il n'y a le plus souvent qu'un seul nom inscrit au pointillé : c'est le nom du premier possesseur. Les autres noms, ceux des possesseurs suivants, ont été postérieurement ajoutés à la pointe et disposés avec beaucoup moins de régularité.

« M. Warneck a acheté à Rome ce petit service d'argenterie. Le vendeur lui a certifié qu'il avait été découvert à

Tivoli. On sait qu'il faut généralement ajouter peu de foi aux renseignements donnés par les marchands. En Italie, où le commerce des antiquités n'est pas absolument libre comme en France, les marchands ont, en outre, un certain intérêt à indiquer des provenances fausses afin de dépister la surveillance ou l'attention. Souvent on leur apporte des objets soustraits dans des fouilles du gouvernement : il est nécessaire d'en cacher l'origine afin d'éviter l'amende ou les poursuites; ils sont trompés eux-mêmes par leurs pourvoyeurs. On ne peut donc avoir qu'une confiance médiocre dans ce renseignement. Ce qui est certain, c'est que les objets ont été trouvés en Italie.

« A Tivoli même, on n'a pas encore signalé d'inscriptions avec le nom de la famille *Sattia*. Mais ce nom, assez rare du reste, a été rencontré à Ostie[1], à Rome[2], à Bénévent[3] et à Milan, où on a relevé une inscription funéraire mentionnant un *Sattius*, qui porte le prénom *Lucius*[4], comme le père de notre *Sattia*.

« II. Un antiquaire bien connu de Paris, M. Stanislas Baron, conserve depuis plusieurs années deux pièces d'argenterie romaine provenant d'Espagne et, d'après lui, trouvées en 1887 à peu de distance de Ségovie, dans le jardin de l'ermitage de Notre-Dame de Tiermas, province de Soria. Ce sont deux patères à manche, en forme de casseroles. La surface du manche plat est décorée de masques bachiques et tragiques en relief; la décoration est identique sur les deux pièces. Le dessous du manche est uni et porte des inscriptions tracées au pointillé.

« Sous le manche de l'une des patères, la plus grande, on lit nettement : CN · CARVICI.

« Sous le manche de l'autre le même nom est répété, mais on distingue au-dessus et en sens contraire les restes d'une

1. *Corp. inscr. lat.*, vol. XIV, n. 1576.
2. *Ibid.*, vol. VI, n. 25897 à 25905.
3. *Ibid.*, vol. IX, n. 1588, 1887, 1955; cf. n. 945 et 1088.
4. *Ibid.*, vol. V, 6083.

autre inscription qui paraît avoir été tracée antérieurement :

III■■■■ATV■ · MARI·■

CN · CARVICI

Les deux patères, comme cela a lieu chaque fois qu'on découvre deux patères semblables, forment la paire ; elles s'emboîtent exactement l'une dans l'autre, de sorte que l'une est un peu plus petite que l'autre ; la différence n'est pas appréciable à l'œil lorsque l'on n'est pas prévenu. »

M. Adrien Blanchet, membre résidant, lit une note de M. Léon Coutil, associé correspondant national. Cette note est relative à des trouvailles faites près des Andelys (Eure).

« I. *Surcy*. — Dans les premiers jours de janvier, un ouvrier occupé à planter des pommiers au triage des *Six-Acres*, le long du vieux chemin de Panilleuse, passant par Surcy, Tourny et Château-sur-Epte, s'aperçut qu'un certain nombre de fragments verdâtres et de débris de poterie se trouvaient sous sa pioche. Il venait de briser un vase grossier en terre noire, de forme cylindrique et muni de deux petites anses sur son bord supérieur ; ce vase renfermait un millier de très petits bronzes du Bas-Empire, à peine reconnaissables sous leur épaisse couche d'oxyde. Le tout formait un bloc de deux kilos, qui se divisa ensuite en plusieurs fragments. Ces monnaies, fort minces, nettoyées dans l'ammoniaque, ont fourni plusieurs centaines d'exemplaires faciles à déterminer ; elles appartiennent aux règnes de Tetricus (bien net), Tetricus (imitations), Urbs Roma (déformations), Constantin II, Constant Ier, Magnence, Valentinien Ier, Valentinien II, Valens, Gratien, Théodose Ier, Magnus Maximus, Eugène, Arcadius, Honorius et Anastase. L'enfouissement de ce dépôt n'est donc pas antérieur au commencement du VIe siècle, puisque Anastase, qui est le plus récent de ces empereurs, mourut en 518. Ce sont du reste les monnaies des quatre derniers empereurs qui se

trouvaient le plus abondamment représentées dans cette série monétaire.

« Nous ajouterons qu'à quelques mètres de distance, de l'autre côté du chemin, il existe de la terre noire, à la surface de laquelle on trouve de grosses tuiles, des débris de poteries et même quelques monnaies gallo-romaines. En cet endroit, comme en beaucoup d'autres, la révolte des Bagaudes, en 439, a laissé une marque ineffaçable, et les traces de l'incendie qui a suivi ces pillages sont encore visibles après 1400 ans.

« A quelques centaines de mètres, non loin de la ferme de Corbie, au triage de l'*Ecallé*, on rencontre des tuiles et des substructions remontant également à l'époque romaine.

« Cette découverte de monnaies n'est pas isolée dans la région; on se rappelle qu'en 1865, à peu de distance, au triage de la *Sarrasine*, entre Surcy et Mézières, on découvrit une grande olla en terre noire renfermant un bloc de monnaies romaines, pesant environ dix kilos; c'étaient des grands, moyens et petits bronzes aux effigies de Néron, Nerva, Trajan, Lucius Verus, Commode, Valérien, Gallien, Posthume, Victorin, Claude II, Aurélien, Probus, Carin, Dioclétien, Maximien, Sevère, Constantin.

« Cette cachette fut donc enfouie au commencement du IVe siècle, probablement à la fin du règne de Constantin.

« Ces deux decouvertes prouvent la grande ancienneté de Surcy, sur lequel on possédait déjà des documents écrits remontant au XIIe siècle.

« Un testament en faveur de l'ancienne abbaye de Saint-Denis lui donne l'église de Surcy, vers l'an 690. Cette localité y est mentionnée, comme étant dans le Vexin, *villa Sociaco... in pago Vilcassino*.

« Nous la trouvons encore citée dans un diplôme de Charlemagne, daté de 783. Jusqu'en 1808, Surcy avait encore le titre de paroisse; mais, à partir de cette époque, il fut réuni à Mézières.

« De nos jours, il n'y a plus à voir dans ce hameau que les bâtiments de l'ancien manoir de l'Huis et sa chapelle,

appartenant jadis à l'abbaye du Bec; ces constructions en pierres et briques remontent au xiiie siècle, car nous savons qu'en 1256 ce manoir fut déclaré exempt du droit de procuration envers les archevêques de Rouen.

« Certains détails de la chapelle, les chapiteaux notamment, ont été retouchés et sont même restés inachevés depuis le xviie siècle. Quant à l'ancien pigeonnier, il a été démoli vers 1892.

« II. *Étrépagny*. — Une autre découverte monétaire a eu lieu cet été à Étrépagny, en faisant des terrassements dans une propriété de M. Homond, maire du Thil.

« Cette trouvaille se compose d'une quarantaine de blancs du xve siècle, appartenant à deux princes.

« Les uns sont de Jean VI, duc de Bretagne (1399-1442); ils portent sur le droit quatre mouchetures d'hermine dans une épicycloïde, avec la légende : IOHANNES · BRITONV · DVX; au revers se trouve une croix entourée de l'inscription SIT · NOME · DNI · BENEDICTV.

« Bien que sa mère eût épousé en secondes noces Henri IV, roi d'Angleterre, ce jeune duc resta toujours favorable à la France. Il aimait beaucoup le luxe des vêtements somptueux et les meubles sculptés avec art, qui devaient atteindre une telle perfection peu de temps après, sous le règne de Louis XII.

« Les autres monnaies appartiennent au règne de Henri VI, roi de France et d'Angleterre (1422-1471). Sur le droit on remarque une croix entre un lis et un léopard, au-dessus desquels se trouve la légende HERICVS. Sur le revers sont accolés les écussons de France et d'Angleterre, surmontés du même nom HERICVS, autour duquel on lit en outre : FRANCORVM ET ANGIE REX. »

M. Ch. Ravaisson-Mollien, membre résidant, lit une note de M. H. Jadart, associé correspondant national du département de la Marne, annonçant la trouvaille à Reims, en août 1897, d'un petit bas-relief antique de la déesse *Epona*.

« Au commencement du mois d'août 1897, sur les indi-

cations bienveillantes de M. Léon Morel, nous avons constaté, avec notre confrère M. L. Demaison, la trouvaille à Reims d'un petit bas-relief antique, offrant la figure de la déesse *Epona*. Trouvé aux environs de l'ancienne porte Cérès, ce morceau, d'une sculpture assez grossière, nous a paru provenir d'un laraire domestique. On a rencontré fréquemment à Reims des représentations de divinités païennes, de Mercure, de Cybèle, etc., mais on n'avait pas encore, à notre connaissance, mis au jour d'image semblable d'un type bien connu[1].

« Avant même de savoir si cette figure d'*Epona* pourra être acquise et conservée ici dans une collection publique, comme nous l'espérons, il m'a semblé utile d'en préciser la découverte dans un état assez satisfaisant d'intégrité et avec des traces très visibles d'une décoration peinte. »

M. Adrien Blanchet, membre résidant, fait remarquer qu'une des statuettes de la trouvaille de Reims, publiée autrefois par M. Guillaume dans les Mémoires de la Société (1878), paraît être une *Epona*.

M. Noël Valois, membre résidant, fait la communication suivante :

« Un poème de circonstance, composé en l'année 1381 par un clerc de l'Université de Paris, contient le mauvais quatrain qui suit :

Un frere Mendiant ce chemin trop destrace,
Qui avecques l'Estude si s'accorda à ce,
De quoy je tiens por fol qui se fie en *piace*
Et qui trop croit frere qui porte la besace[2].

« On ne paraît pas jusqu'à présent avoir cité d'autre

1. Dessin de M. L. Bourdery et notice de M. Louis Guibert dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XLV, 1896, p. 67 et 68.

2. P. Meyer et N. Valois, *Poème en quatrains sur le Grand Schisme*, dans *Romania*, t. XXIII, 1895, p. 215.

exemple du mot *piace*, qui termine le troisième vers[1]. L'hypothèse qui se présente le plus naturellement à l'esprit est que ce mot serait une sorte de péjoratif, placé là, sinon créé, pour le besoin de la rime, et dérivant sans doute du radical *pie*. Comme il s'agit d'un frère Mendiant, il y a lieu de se demander si une comparaison irrévérencieuse ne fut pas établie, au moyen âge, entre l'oiseau bavard et les membres de quelqu'une des congrégations religieuses.

« Plusieurs textes permettent de répondre affirmativement. Mais c'est au plumage, au moins autant qu'au ramage de la pie, qu'ont pensé nos ancêtres quand ils ont fait ce rapprochement.

« En 1396, — fort peu d'années après la date de composition des vers cités ci-dessus, — l'Université de Paris, croyant avoir à se plaindre du pape d'Avignon Benoît XIII, interjeta appel. A ce propos, elle composa un véritable réquisitoire, dont la première rédaction, démesurément longue, donna lieu à des corrections et à des suppressions. Or, sous sa première forme, cet acte d'appel renferme une phrase qu'on peut ainsi traduire : « Ce qui contribue à con-« firmer le soupçon que Benoît est schismatique, c'est qu'il « n'a point puni, c'est qu'il a élargi, contrairement à la « demande des ambassadeurs, c'est qu'il a reçu au nombre « de ses familiers et promu à de hauts emplois cette *pie* à « deux couleurs qui, comme les mouches cantharides, jase « à tort et à travers[2]. » L'allusion est facile à saisir. On se plaint des faveurs accordées par le pape à certain dominicain anglais, Jean Hayton, qui, en 1395, dans une série de propositions publiées à Avignon, avait attaqué avec la dernière violence le roi Charles VI, les princes de la maison de

1. Si ce n'est dans un sens tout différent, celui de pic ou de hoyau.

2. « Ad hujusmodi etiam suspicionis scismaticae cumulationem adstipulatur illius picae bicoloris, sine discretione, velut cantarides, garrientis, incorrectio et elargitio contra dictorum requisitionem nunciorum, receptio in familiarem et ad majora promotio. » (Bibl. nat., ms. latin 14643, fol. 315 r°; bibl. de Rouen, ms. 1355, fol. 230 *bis*; Du Boulay, t. IV, p. 803.)

France et surtout l'Université de Paris. L'expression de *pica bicolor* convient fort bien, du reste, à un religieux de l'ordre des Frères Prêcheurs, qui alors, comme aujourd'hui, portaient le manteau noir par-dessus la robe blanche.

> Jacobin sont venu el monde
> Vestu de robe blanche et noire.

comme disait Rutebeuf[1]. Cette expression ne fut pourtant pas maintenue dans le texte définitif[2]; l'Université, peu suspecte à cette époque de tendresse à l'égard des Dominicains, ne laissa pas de la trouver un peu vive ou bien trop peu académique; elle la remplaça par le mot *Jacobita*, *Jacobin*, autrement dit *Dominicain*.

« Voilà donc un exemple certain du surnom de *pie* appliqué à un religieux de l'ordre de Saint-Dominique, et tout porte à croire que le frère Mendiant désigné vers le même temps par le terme dédaigneux de *piace* appartenait au même ordre.

« Faut-il généraliser cette observation et considérer au moyen âge le mot *pie* comme un surnom populaire des Frères Prêcheurs? C'est ce que croyait probablement Lacurne de Sainte-Palaye, car, dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, il donne cette définition : « *Ordre de la* « *Pie*, les Jacobins. » Mais on va voir que les deux exemples sur lesquels il s'appuie contredisent son hypothèse. L'un d'eux est emprunté à une pièce de la seconde moitié du XIIIe siècle, intitulée : *Les moustiers de Paris*.

> ... Que je n'oblie mie
> La novele *ordre de la Pie*
> Qui sont à la Bretonerie[3].

1. *La descorde de l'Université et des Jacobins*, éd. Jubinal, t. I, p. 153.
2. Arch. nat., J 518, fol. 191 ; Bibl. nat., ms. latin 14643, fol. 317 ; bibl. de Rouen, ms. 1355, fol. 240; L. d'Achery, *Spicilegium*, t. I, p. 795.
3. Bibl. nat., ms. français 837, fol. 232 v° ; Méon, *Fabliaux et contes* (Paris, 1808, in-8°), t. II, p. 292; H.-L. Bordier, *Les églises et monastères de Paris* (Paris, 1856, in-8°), p. 22.

« Il ne s'agit pas là de Dominicains, mais bien de chanoines réguliers de la Sainte-Croix, vulgairement appelés Croisiers, congrégation fondée en 1211 par le chanoine de Liège Théodore de Celles, et qui s'établit à Paris vers 1259. On trouve, en effet, à la date de février 1259, une charte de saint Louis cédant diverses maisons à Robert de Sorbon en échange de celles que Robert possédait dans la rue de la Bretonnerie et qu'il avait, à la prière du roi, données aux frères de Sainte-Croix[1]. Telle fut l'origine du monastère de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, qui subsista jusqu'à la Révolution, et dont la rue de ce nom marque encore aujourd'hui l'emplacement.

« Ce sont les mêmes religieux qui se trouvent, vers le même temps, désignés par le surnom de *frères des Pies* dans les *Crieries de Paris* de Guillaume de la Villeneuve :

Li uns avant, li autre arriers,
Aus *freres des Pies* demandent;
Et li Croisié pas ne s'atendent,
A pain crier metent grant paine[2].

« Le rapprochement de cette expression avec cette autre « li Croisié, » qui désigne les mêmes frères, ne laisse aucun doute à cet égard.

« Ce sont encore les religieux de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie que Rutebeuf appelle *frères de la Pie* dans la *Complainte de sainte Église*[3] :

Li Barré, li Sachet, li Frere de la Pie,
Comment troveront il en cest siecle lor vie?
Il sont trop tart venu, car il est jà complie,
Et s'est li pains donnés, ne s'i atendent mie.

« Ainsi, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, l'expression de *pies* désignait couramment à Paris non pas les reli-

1. Du Breul, *Antiquités de Paris*, p. 617; cf. p. 898.

2. Bibl. nat., ms. français 837, fol. 246 v°; Méon, *op. cit.*, t. II, p. 280. — L'éditeur s'est évidemment trompé en supposant qu'il s'agissait des croisés pour la terre sainte.

3. Éd. Jubinal, t. I, p. 242.

gieux de l'ordre de Saint-Dominique, auxquels on était depuis longtemps habitué, mais les nouveaux venus de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie. Ces derniers devaient d'ailleurs leur surnom au costume noir et blanc qu'ils portaient. A cet égard, le P. Hélyot doit faire erreur quand il avance que leur costume originaire consistait en une robe noire, un scapulaire gris et une grande chape noire. Ils devaient se vêtir alors comme les Dominicains, dont ils avaient adopté la règle, ainsi qu'on le voit par la bulle de confirmation que leur accorda Innocent IV le 23 octobre 1248[1]. Ils se distinguaient seulement ou se distinguèrent plus tard des Frères Prêcheurs par la couleur du scapulaire, successivement gris et noir, et par une croix blanche et rouge qu'ils portèrent cousue sur le scapulaire[2].

« Plus tard, ce sobriquet cessa d'être en usage; mais, ainsi qu'on l'a vu, l'esprit caustique de nos ancêtres continua de se servir de l'expression de *pie* pour désigner accidentellement des religieux costumés mi-partie noir et blanc, les Dominicains par exemple, d'autres peut-être encore. La robe blanche et le manteau noir furent, en effet, portés par d'autres religieux, ne serait-ce que par les chanoines de Saint-Victor. »

Séance du 1er Décembre.

Présidence de M. l'abbé H. Thédenat, président.

Ouvrages offerts :

Arbois de Jubainville (H. d'). *Notice sur un texte concernant l'histoire de la Gaule au Ve siècle de notre ère*. Paris, s. d., in-8°.

1. Ripoll, *Bullarium ordinis praedicatorum*, t. VII, p. 21.
2. On lit dans une pièce écrite vers 1325 :

A une petite abbaïe
Que l'en apele Sainte Crois
Dont les freres metent les crois
Partie à blanc et à vermeil.

(H. Bordier, *op. cit.*, p. 38.)

QUESVERS et Henri STEIN (P.). ***Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens publiées d'après les estampages d'Edmond Michel.*** T. I. Paris, 1897, in-4°.

Correspondance.

M. Pierre Paris, professeur à l'Université de Bordeaux, présenté par MM. Héron de Villefosse et Cagnat, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national à Bordeaux. Le président désigne MM. Girard, Martha et Collignon pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour le renouvellement du Bureau. Le scrutin donne les résultats suivants.

Bureau de la Société pour l'année 1898 :

Président : M. Germain Bapst.
1er *vice-président* : M. Émile Molinier.
2e *vice-président* : M. Max Collignon.
Secrétaire : M. H. Omont.
Secrétaire-adjoint : M. Joseph de Baye.

MM. Ch. Ravaisson-Mollien, trésorier, et M. Prou, bibliothécaire-archiviste, sont réélus par acclamation.

M. l'abbé Thédenat, président sortant, est élu membre de la Commission des fonds.

M. A. de Barthélemy, membre sortant de la Commission des impressions, est réélu.

Le président rappelle à la Société que, par suite du décès de M. Ed. Le Blant, une place de membre honoraire se trouve vacante.

M. Bloch, associé correspondant national, lit une note de M. P. Paris sur des antiquités relevées par lui pendant deux récents voyages en Espagne [avec additions de M. Jullian] :

Musée provincial de Murcie.

« Inscriptions gravées en belles lettres de quatre centimètres dans des cadres de marbre. Elles ont été données toutes les trois par D. Fr. Javier Fuentes y Ponte et proviennent de Carthagène.

1. L · LABICIVS
Ↄ · L
MALCIO

2. LABI
Ↄ
SCV

3. LABICIA
Ↄ · L
MAVRA

« [Il s'agit probablement d'épitaphes provenant d'un *columbarium* des affranchis de la *gens Labicia*. Aucune inscription de cette famille n'a été trouvée en Espagne. Au reste, les mentions de *Labicii* sont très rares. Ils paraissent bien se rattacher par leur origine au Latium; cf. *Corpus*, IX, 1613.]

Musée archéologique de Madrid.

« N° 16487 (?). Autel de pierre noirci au feu.

NVMPHI
S❦SACR
VM❦
V C
❦ ❦ ❦

« [C'est sans doute une dédicace aux nymphes de Capera; cf. *Corpus*, II, p. 100. *Nymphis sacrum... V. C.*, initiales des noms du dédicant.]

BONETE (province d'Albacete, près d'Almanza).

« Sur une lampe de marbre moderne, copie sans doute d'une lampe de Pompéi, inscription fausse. La lampe appartient au maitre d'école, D. Pascual Serrano.

IMP · CAES ·
MESIVS ·
TRAIAN · DEC ·
P · F · AVG · P · M · TRIB · POT ·

« [L'inscription est grossièrement imitée de celle des milliaires espagnols au nom de Dèce; cf. *Corpus*, II, p. 1106.]

MUSÉE DE TARRAGONE.

« Gravé au trait sur un fragment de stuc peint en rouge (n° 624 du catalogue), découvert avec beaucoup d'autres dans les fouilles de la *cantera* (carrière) du port de Tarragone en 1853 et années suivantes.
« Lettres fines, hautes de 0m008.

N
ΦΟΡΒΑ ΦΟΡΒΗ

« Une petite *λαβή* de bronze, provenant d'une écuelle et formée de deux têtes de dauphins, porte un cachet où se lisent, en relief, les lettres (bronze n° 12, non catalogué)

OPPO

« [Mal publié par le *Corpus*, II, n° 4966,7.]

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DE MADRID.

« Deux ustensiles de même nature et de même modèle.
« N° 9837 (ancienne collection du marquis de Salamanque). Les seconde, troisième et quatrième lettres de la seconde partie sont douteuses.

N'REB■CORES

« N° 9838. Même provenance.

N'REB■C■RES

Musée de Tarragone.

« Inventaire, n° 128. Sur une lamelle de plomb, longue de 0m07 et large de 0m015.

TCALLONIOVINT

« Inventaire, n° 2359. Autre lamelle analogue, fragmentaire.

VIIH

INSCRIPTIONS CÉRAMIQUES

Musée de Tarragone.

« Graffites à la pointe et marques de potiers sur des fragments de poteries samiennes appelées en Espagne *barro Sagontino* (terre cuite de Sagonte). Les graffites sont toujours gravés à l'intérieur du cercle saillant qui, par dessous, sert de pied aux vases.

« 1. (Inventaire du Musée, n° 1314.) Fond de coupe.
« Cachet :

N
O
T

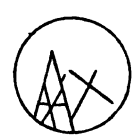
« Au revers :

VINVS

« 2. (Inv., nº 1321.) Fond de bol profond.
« Cachet :

CRESTI

« [Cf. Habert, *La poterie parlante*, pl. XIII.]
« Au trait :

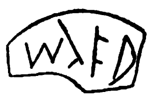


[*Amati.*]

« 3. (Inv., nº 1323.) Petit fragment de fond de bol.
« Cachet :

O R E Ƨ I

« Graffite :



« 4. (Inv., nº 1324.) Fond de petit vase ou bol.
« Cachet (très peu lisible, leçon douteuse).

B'DII'R
VIVPF

« Graffite (lettres de 0m005).

ACVTI

Légende circulaire dans un cercle.

« [*Acuti.*]

« 5. (Inv., n° 1326.) Fond de petit vase.
« Cachet :



« [Cf. *Ephemeris*, VIII, 262, 84.]
« Graffite :



« 6. (Inv., n° 1329.) Fond de petit bol.
« Cachet :



« [Cf. *Corpus*, II, 4970, 500.]
« Graffite (hauteur des lettres, 0m01) :

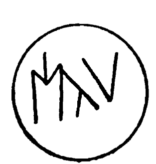
|TIRO

« 7. (Inv., n° 1331.) Fond de bol.
« Cachet :



« [*Cn. Atei;* cf. *Corpus*, II, p. 6257, 23; *Ephemeris*, VIII, 262, 11.]

« Graffite (hauteur des lettres, 0m015) :



« [*m. a. v*. La première lettre semble empruntée à l'alphabet ibérique. *Mau(ri)*? Cf. *Corpus*, II, 4974, 26.]

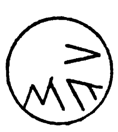
« 8. (Inv., nº 1332.) Fond de bol.

« Cachet très vague :



« [*Januarius fecit*; cf. *Corpus*, II, 4970, 233.]

« Graffite :



« [*Mau*..., graffite désignant le même personnage que l'inscription précédente.]

« Inscriptions au trait ou cachets imprimés sur des lampes.

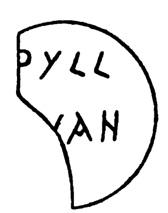
« 9. (Inv., nº 2674.) Lettres en creux.

VNIALENI

« 10. (Inv., nº 2714.) Cachet. Lettres en relief.

FESTI

« 11. (Inv., n° 2744.) Graffite :



« 12. (Inv., n° 2676.) Graffite :

VIBI

« 13. La marque (graffite)

LVCA
NI

se trouve répétée sur deux exemplaires. Le *Corpus* n'en signale qu'un (II, n° 4969, 30).

« 14. Le *Corpus* lit sur la lampe (Inv., n° 2672) les lettres M : MIA (II, suppl., p. 6256, 36). Il faut lire :

MMIRI

« 15. (Inv., n° 1334.) Fond de cylix.
« Pas de cachet. Graffite :

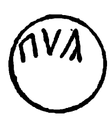
SA

« [Cf. *Corpus*, II, n° 4974, 36.]

« 16. (Inv., n° 1335.) Fond de bol.
« Le cachet

IVAVS
ITIT

a été publié (*Corpus*, II, p. 4970, 500 *b*); le graffite est inédit :



« 17. (Inv., nº 1336.) Fond de petit vase.
« Le cachet



est bien publié (*Corpus*, II, nº 4970, 566); mais le graffite l'est inexactement :



« [Lettres ibériques. Hauteur, 0m02. Cf. *Corpus*, II, nº 4974, 8.]

« 18. (Inv., nº 1337.) Petit fragment de pied de vase.
« Cachet :

V

« [Cf. *Corpus*, II, p. 4970, 566, *Utilis*.]
« Graffite :

TER

« 19. (Inv., nº 1338.) Fond de coupe.
« Cachet :

■■■MIRIO

« Le conservateur du Musée a lu OF · SAMIRIO, ou plutôt l'a restitué d'après d'autres exemplaires.

« Graffite :

AN
T

« 20. (Inv., nº 1339.) Fond de bol.

« Il y a erreur au *Corpus* (II, nºs 4774, 30, et 4970, 421 *a*). Le cachet est bien publié, NANT dans une semelle. Mais le graffite doit être restitué, au lieu de RAS :

OPTAT

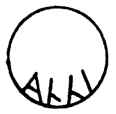
« *Optat*[*i*].

« 21. (Inv., nº 1340.) Fond de bol.

« Cachet :

CAAI

« Graffite :



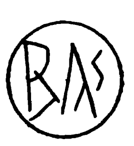
« 22. (Inv., nº 1341.) Fond de bol.

« Cachet :

CAAI

« [C'est (*Corpus*, II, nº 4970, 540) lu par Hübner, C · VI.]

« Graffite :



« [Lettres hautes de 0m03. Cf. *Corpus*, II, nº 4974, 34.]

« 23. (Inv., nº 1343.) Fond de petit bol.

« Cachet :

PR MVS
NAF■■

« [*Pr*(*i*)*mus Nae*[*vii*] ; cf. *Corpus*, II, n° 4970, 405.]
« Graffite :

RENVS

« 24. (Inv., n° 1344.) Fond de grand bol.
« Cachet :

NONI∘N

« Lu par le conservateur RBONI∘N. [Cf. *Corpus*, II, n° 4970, 350.]
« Graffite :

V

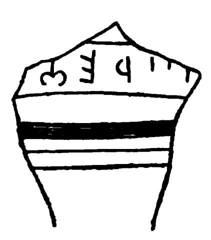
« 25. (Inv., n° 1520.) Fond de coupe.
« Cachet :



« [Cf. *Corpus*, II, n° 4970, 156.]
« Graffite :

N

« 26. Un haut pied de vase, décoré au pinceau de cercles concentriques rouges, porte, sur le fragment de la panse qui



est conservée, l'inscription dont nous donnons le fac-similé.

« 27. Cachet imprimé sur une tuile :

I · HER · OPT

[Cf. *Corpus*, II, n° 4967, 41.]

« 28. (Inv., n° 2584.) Une tête de taureau en terre cuite, ornée de bandelettes, souvenir du culte mithriaque (haut., 0m15, larg., 0m09), porte au-dessus de la tête, entre les cornes, gravé assez profondément avant la cuisson, le graffite

IN

« [Peut-être *In(victo)* ?]

BARCELONE. MUSÉE MUNICIPAL DE L'HISTOIRE.

« Cachet servant à marquer la céramique (dépôt de D. José Ferrer y Soler).

WIN
ƎꞀVƧΛ

« [*Corpus*, II, n° 6259, 2. M. Hübner explique *Emilianus;* je crois plutôt *Usuleni m(anu)*.]

BARCELONE. MUSÉE PROVINCIAL.

« Catalogue, n° 380. Cachet sur une brique. Lettres en relief :

LEG VIII Λ

« [*Leg(io) VIII A(ugusta)*. La tuile a-t-elle été trouvée en Espagne? Jusqu'ici, nous ne connaissions d'estampille au nom de la 8e légion que dans la région orientale de la Gaule, depuis Néris et Mirebeau jusqu'à Viviers. Voy. Mowat, *Bulletin épigraphique*, t. III, p. 221 et suiv.]

MUSÉE DE GÉRONE.

« Inscriptions céramiques provenant d'Ampurias (Ἐμπόριον).

« N° 2004. Sur un col de vase. Cachet :

I · FVLVI

« [Cf. *Corpus*, II, n° 6257, 83 ; n° 6252, 32.]

« N° 1000. Cachet empreint sur une brique. Lecture douteuse :

IƆOꟼ

« N° 1005. Cachet sur brique :

IƎINIПVП

« N° 999. Grande brique sépulcrale :

MVII

« N° 1002. Idem :

Q · DON■■RI

« [Cf. *Corpus*, II, p. 6252, 29.]

« Inscriptions sur des lampes de terre cuite provenant d'Ampurias :

1. C · MEVIO
2. COMVNIS

Musée de Séville.

« Une lampe en terre cuite, sur laquelle sont modelés en relief trois personnages, sans doute des dieux, le premier à droite, ayant contre l'épaule, peut-être sur un sceptre, une petite figure qui semble une Victoire. Sur le bord se lit cette inscription, moulée en relief :

Ǝ · Ɔ · X · Ɔ ⁝ I · IƆI ·

« [Lecture différente de celle de M. Hübner (*Corpus*, II, n° 6256, 52).]

« Fragment de poterie dite samienne ; au revers, le graffite suivant :

C · IVLI ·

Musée de Cadix.

« Un vase de forme commune et de décoration sommaire



Vase décoré au pinceau.

porte comme principal ornement une lettre A dessinée au pinceau. »

M. Maignan, associé correspondant national, communique à la Société divers bijoux de femme et autres menus objets découverts dans les régions du Nord. Ces bijoux, qui paraissent être de la fin du xvi[e] siècle, sont dans un état parfait de conservation.

M. Molinier estime que cette réunion d'objets constituait le bagage volé ou perdu d'un orfèvre.

M. Prou présente à ce propos une explication au sujet de l'S barrée retrouvée sur un cachet.

La communication de M. Maignan et les observations de M. Molinier sont renvoyées à la Commission des impressions.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, lit une note de M. Cheylud concernant une pierre milliaire découverte sur le territoire de Mirabel, commune du département de l'Ardèche, au mois de février 1897 :

« On sait qu'à l'époque romaine le territoire des *Helvi* (département actuel de l'Ardèche) était sillonné de voies ayant pour point de départ commun la ville d'*Alba Helvorum* (auj.

Aps en Vivarais) et rayonnant dans tous les sens. Les plus anciennes avaient été construites sous Antonin le Pieux, comme l'attestent les nombreuses bornes milliaires qui ont permis aux archéologues d'en déterminer le tracé[1]. L'une de ces voies reliait *Alba* à *Ucetia;* le parcours en est indiqué par des milliaires trouvés à différentes époques dans plusieurs localités du département de l'Ardèche : à Saint-Germain[2], Pradons, Ruoms, Salavas, Vagnas. Ces pierres sont toutes datées de la septième année du règne d'Antonin le Pieux, c'est-à-dire de l'an 145. En partant d'Aps, la voie suivait à peu près le tracé du chemin de fer du Teil à Nîmes, se servant de la dépression où coulent en sens inverse l'Escontay, la rivière d'Aps, puis le Claduègne et l'Auzon; elle franchissait ce dernier cours d'eau en face du village actuel de Saint-Germain (où subsistent des restes du pont et de la voie antiques), puis atteignait les bords de l'Ardèche, dont elle suivait la vallée jusqu'à la hauteur de Salavas; là, elle se détournait vers le midi pour gagner Uzès.

« L'abbé Rouchier, auteur d'une *Histoire du Vivarais*, suppose[3] que cette voie desservait également la plaine d'Aubenas, où abondent les débris d'antiquités romaines, et qui paraît avoir été l'un des cantons les plus riches et les plus populeux du pays des *Helvi*. D'après lui, la route se bifurquait à peu de distance d'Aps[4]. Le chemin qui s'en détachait au sud-ouest et passait par Saint-Germain servait à abréger la distance d'Aps à Nîmes. La route principale, se dirigeant vers l'ouest, gravissait les premières pentes de la montagne de Coiron, puis le plateau au rocher de Zastres, et atteignait l'Ardèche en aval du point où s'élève maintenant Aubenas. De là, elle redescendait la vallée jusqu'à la rencontre de la route précédente. Le long de cette voie, les traces d'établissements anciens sont nombreuses. Ce sont les fondations d'un édicule semi-circulaire, sur les confins de Mirabel et de

1. Rouchier, *Hist. du Vivarais*, t. I, p. 73 et suiv., 1861.
2. Rouchier, p. 589; Desjardins, *Gaule romaine*, t. IV, p. 225. *C. I. L.*, t. XII, p. 664-665, n°° 5573-5583.
3. *Ouvr. cit.*, p. 119.
4. *Ouvr. cit.*, p. 589.

Lavilledieu (il n'en reste plus rien aujourd'hui), puis, sur le rocher de Zastres, des restes de murailles où les habitants voient un « camp de César; » enfin, dans la vallée de l'Ardèche, une série de monuments funéraires, entre autres à Saint-Sernin et à Saint-Maurice[1].

« Une découverte récente donne à cette hypothèse quelque fondement. Il y a quelques mois, un cultivateur de Mirabel, M. Ducros, trouva, en creusant le sol de sa propriété, presque à fleur de terre, une borne milliaire dont l'inscription se détachait en caractères d'une grande netteté :

IMP · CAESARE
T·AELIO·HADR·
ANT ONINO
AVG · PIO
PP · TRIB POT
VII · COS
IIII · M · P · X

« Le lieu d'où cette pierre a été tirée se nomme Costeraste et est situé à 14 ou 15 kilomètres d'Aps; cette distance correspond exactement au chiffre de x milles. Il semble donc bien que ce milliaire n'a pas été déplacé et qu'il marque le passage en ce même endroit d'une voie romaine. L'inscription est identique, pour le fond et la forme (les chiffres de distances mis à part), à celles qui ont été relevées sur les milliaires de Saint-Germain, de Pradons, Ruoms, etc.[2].

« On serait, au premier abord, tenté de croire que cette borne appartenait à la voie directe d'Aps à Uzès.

« La confrontation des nombres de milles gravés sur ce milliaire et sur ceux de Pradons et de Ruoms pourrait fournir quelques indices. Mais la lecture de ces derniers chiffres est, d'après l'abbé Rouchier, incertaine[3]; on ne peut donc

1. *Ouvr. cit.*, p. 123-125.

2. Les lettres sont aussi séparées par des signes triangulaires. Vicomte de Valgorge, *Souvenirs de l'Ardèche*, t. II, p. 55-56, 1846.

3. *Ouvr. cit.*, p. 125-126. Le *Corpus* donne ces indications comme positives.

les prendre comme bases d'un calcul des distances. L'examen des lieux est plus concluant. La pierre découverte gisait à mi-côte des hauteurs qui s'étendent sur la rive gauche de l'Auzon, du nord au sud. Du côté de l'est, ces hauteurs sont coupées par un col qui ouvre un passage naturel. Du côté opposé, les eaux, en ravinant les pentes jusqu'à la rivière, ont fait disparaître toute trace de route. Mais, plus bas, sur l'Auzan, les ruines d'un pont antique montrent qu'à l'époque romaine un chemin franchissait la rivière à cet endroit. Cette voie, qui avait une direction est-ouest, ne pouvait être la voie directe d'Aps à Uzès; on ne s'expliquerait pas qu'elle fût venue passer par là, au lieu de suivre le passage tracé par la nature et dont le chemin de fer se sert encore aujourd'hui. Elle se dirigeait donc vers Aubenas. On a signalé précisément, à Saint-Pierre-le-Vieux, dépendance d'Aubenas, au bord de l'Ardèche, une inscription qui mentionne un temple du dieu Mars et qui est datée du règne d'Antonin le Pieux[1]. Ainsi, l'opinion formulée par l'abbé Rouchier peut être acceptée sans difficulté.

« La découverte de Mirabel permet d'élucider un des nombreux problèmes que soulève le tracé des voies antiques de notre pays. Elle valait la peine d'être signalée. »

M. E. Babelon, membre résidant, lit une note du R. P. Delattre sur un sceau épiscopal trouvé à Carthage :

« La face porte le buste d'un personnage nimbé dans l'at-



Sceau épiscopal trouvé à Carthage.

titude de la prière (*orante*).

1. A. Du Bois, *Album du Vivarais*, p. 251.

« Au revers on lit :

+
VICTO
rIANY
EPCS

« Le nom de *Victorianus* n'existe pas dans la liste des évêques de Carthage. On connaît cependant douze évêques d'Afrique de ce nom, huit donatistes et quatre catholiques.

« Le plus ancien dont les documents ecclésiastiques fassent mention était évêque de *Carcabia*, dans la Byzacène, à l'est de Zarzis, au delà de Gabès. Il fut un des évêques donatistes qui consacrèrent, à Carthage, Maximien pour le mettre à la tête de leur parti. Plusieurs manuscrits des œuvres de saint Augustin l'appellent *Victorianus* de *Carthage* au lieu de *Carcabia*, mais c'est là une erreur des copistes[1]. Cet évêque assista en 393 au concile de *Cabarsussi*. Sur huit évêques du nom de *Victorianus* qui assistèrent à la conférence de Carthage tenue en 411, un seul siégeait parmi les catholiques. C'était *Victorianus* de *Musti*, aujourd'hui Henchir-Mest. Les trois autres évêques catholiques du même nom apparaissent successivement en 397, 484 et 649. Le premier était évêque de *Mascliana*, que l'*Itinéraire d'Antonin* place dans la Byzacène, à 18 milles d'*Aquae Regiae* et à 36 milles de *Sufetula* (Sbeïtla), peut-être à l'endroit couvert de ruines, appelé aujourd'hui Hadjeb-el-Aïoun. Cet évêque assista au concile de Carthage en 397 et en signa les actes immédiatement après le Primat.

« Le second, évêque de *Quaestoriana*, dans la Byzacène, fut condamné à l'exil, en 484, par le roi Hunéric.

« Le troisième, enfin, était évêque d'*Uzalis*, aujourd'hui *El-Alia*, sur la route de Tunis à Bizerte. Il était à Rome en 649, et il assista au concile du Latran, sous le pape Martin Ier.

« Les plombs sigillaires de la forme de celui que nous étu-

1. Mgr Toulotte, *Géographie de l'Afrique chrétienne*, Byzacène et Tripolitaine, p. 75.

dions ici appartiennent à l'époque byzantine[1]. Or, de tous les évêques d'Afrique du nom de *Victorianus*, celui d'*Uzalis* est le seul qui ait vécu dans cette période. Il est donc permis, selon toute probabilité, de lui attribuer le sceau trouvé à Carthage.

« Déjà, nous avions recueilli un plomb d'archevêque et



Plomb d'un archevêque de Carthage.

celui de l'évêque *Fortunius*, qui administra l'église de Car-





Plomb de Fortunius, évêque de Carthage.

thage vers le milieu du VIIe siècle[2]. »

M. Babelon rappelle, à la suite de cette lecture, qu'il a eu déjà l'occasion de présenter à la Société, de la part du P. Delattre, un autre monument monétiforme (séance du 10 mars 1897, *Bulletin*, p. 190). Il s'agissait d'une amulette de bronze, dont la légende du revers, en partie recouverte par l'oxydation, a été transcrite : CΦPAΓIC COΛOMOYNOC BOHΘI..., le dernier mot étant illisible. Ayant fait un peu enlever la

1. Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 84.
2. Voy. *Les missions catholiques*, 1887, p. 524.

couche d'oxyde qui cachait la légende, M. Babelon a reconnu que le mot resté indéchiffré était ΙωΑΝΝΟΥ, dont les lettres sont très espacées. La légende complète est donc à rétablir : +CΦΡΑΓΙC CΟΛΟΜΟΥΝΟC ΒΟΗΘΙ ΙωΑΝΝΟΥ.

Séance du 8 Décembre.

Présidence de M. l'abbé H. Thédenat, président.

Ouvrages offerts :

Du Coudray La Blanchère et P. Gauckler. *Musée Alaoui.* (Catalogue des Musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie.) Paris, 1897, in-8°.

Parrot (Armand). *Histoire de la ville de Nice*, 2e édition. Paris, 1860, in-8°.

Séjourné (Fr.-P.-M.). *Dernières découvertes. L'inscription coufique de l'église du Saint-Sépulcre.* S. l. n. d., in-8°.

Correspondance.

M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le ministre de l'Instruction publique annonce, pour le 12 avril, l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, écrit pour poser sa candidature à la place de membre honoraire laissée vacante par la mort de M. Ed. Le Blant. Le président désigne MM. Michon, A. de Barthélemy et Samuel Berger pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. Prou, membre résidant, lit un mémoire de notre très regretté confrère, M. Ed. Le Blant, sur les conflits entre chrétiens et juifs au VIIe siècle.

Ce mémoire, auquel M. Ed. Le Blant a mis la dernière main quelques jours à peine avant sa mort, est renvoyé à la

Commission des impressions pour être publié dans les recueils de la Société.

Le conseiller Casati, associé correspondant national, présente quelques observations sur une branche de l'art français dont on s'occupe peu et qui n'est cependant pas à dédaigner, les boîtiers de montre travaillés au repoussé; cet art a atteint son apogée aux temps de Louis XIV et de Louis XV, et M. Casati fait passer sous les yeux des membres de la Société deux boîtiers signés des maîtres en cet art, Cochin et Marius; l'un représente Éliézer et Rébecca, l'autre le jugement de Salomon. Les sujets choisis par les artistes ont varié suivant les époques : à la Renaissance, c'était Diane de Poitiers, la Diane chasseresse du Primatice, et l'influence de la Renaissance pour ces bijoux se fait sentir jusqu'à Louis XIV. Sous Louis XV, les sujets les plus fréquemment reproduits sont tirés de la Jérusalem délivrée, en grande faveur à ce moment-là ; à la fin du XVIII[e] siècle, des sujets champêtres, genre Lancret et Watteau, sont à la mode.

MM. Müntz et de Villenoisy présentent quelques considérations à l'appui des observations de M. Casati.

M. Lafaye, membre résidant, communique à la Société les photographies d'une mosaïque de pavement trouvée à Vienne (Isère) et représentant, dans ses divers compartiments, les saisons.

M. Cagnat, membre résidant, à propos de la communication de M. Lafaye, fait passer sous les yeux de ses confrères le dessin d'une grande mosaïque découverte en 1889 au nord de Badj-Djedid, à Carthage, sur un terrain appartenant à Sidi-Mohammed-Khasnadar. Cette mosaïque a servi de pavement dans le patio du palais tunisien de l'Exposition universelle et a été détruite lors de la démolition dudit palais.

Elle a été décrite en quelques mots avec figure schématique dans le supplément du 8[e] volume du *Corpus inscr. lat.*, n° 12588. Autour d'un sujet central représentant un homme qui tient une corne d'abondance se développent les représentations des douze mois de l'année avec leurs attributs

caractéristiques. Les quatre saisons occupent les quatre coins du pavement.

Ces deux communications sont renvoyées à la Commission des impressions.

M. P. Arnauldet, associé correspondant national, lit une note sur les ouvrages imprimés par Jacques Lerouge, à Venise, de 1472 à 1481 :

« L'occasion de la communication que j'ai l'honneur de faire à la Société est la publication d'une remarquable étude sur une famille célèbre d'imprimeurs, les Lerouge, publiée d'abord dans les Bulletins de la Société des sciences de l'Yonne, en 1894 et 1895, puis tirée à part, en 1896, par M. Henri Monceaux, notre associé correspondant à Auxerre. Je n'aurai point la prétention de juger ce travail que d'autres plus compétents que moi ont apprécié et récompensé; je demanderai seulement à la Société la permission de présenter quelques compléments d'informations à la bibliographie des ouvrages imprimés, par le plus ancien des membres de cette famille, par Jacques Lerouge, du diocèse de Langres, à Venise, de 1472 à 1478; à Pignerol en 1479 et 1480; à Venise en 1481; de nouveau à Pignerol de 1482 à 1488, et enfin à Embrun en 1489.

« Je ne m'occuperai point de la biographie de Jacques Lerouge et renverrai à ce sujet au premier chapitre de l'ouvrage de M. H. Monceaux.

« Le relevé bibliographique des ouvrages imprimés par Jacques Lerouge est fait suivant l'ordre chronologique par M. Monceaux. Je suivrai le même ordre que lui dans les remarques qui vont suivre :

« 1. Ovidius. Venise, 1472. Nous doutons de l'identité de l'exemplaire du British Museum avec cet ouvrage mentionné seulement par Hain, III, nº 12156. Nous n'en avons rencontré aucun exemplaire en Italie. Y aurait-il erreur de la part de Hain?

« 2. La *Grammatica latina* d'Ognibene da Lonigo doit être aussi très rare. Il n'y en a pas d'exemplaire dans les bibliothèques de l'Italie du Nord. Parmi les actes de notaires rela-

tifs à cet humaniste et médecin, aucun ne se rapporte à ses relations littéraires[1].

« 3. Le ***Breviarium Romanum*** de 1472, B. N. Velin, n° 1444, porte, fol. 1 : « A mi Frãcesco Asulano. »

« C'est Francesco Toresani da Asola, fils d'Andreas Toresani da Asola, le beau-frère d'Alde Manuce l'ancien. Son testament, mentionné dans les Index des testaments des archives notariales de Venise, n'est plus conservé, son auteur l'ayant retiré[2]. A la Bibliothèque nationale il y a plus de soixante-dix manuscrits où son nom figure : ils proviennent de Fontainebleau.

« 4. D. Calderini : « Comm. in Martialem et in Ibin. »

« Des trois exemplaires que nous ayons examinés, l'un au Brera (AI, XII, 2), l'autre à la Marciana (41209, CXIII, 5), le 3e, celui de la Magliabecchiana, porte cette mention autographe :

« Olim Librum Georgii Antonii Vespucci. »

« Il provient de Saint-Marc de Florence où Vespucci [G. A.] était moine, à la même époque que Savonarole.

« Les capitales sont faites à la main, à l'encre bleue.

« 5. Ovidius, 1474, 2 vol. Les exemplaires de la Communale de Ferrare (NE, 7), de l'Estense de Modène et du Brera (AL, XVIII, 8) n'ont rien de particulier. Celui de la Magliabecchiana (A. 2, 33) porte sur la garde du premier volume ces mentions autographes (D. 31, α) : « Est Angeli Fran- « cesci de Ghaddis et amicoꝝ Bnmeritoꝝ. » — Il a été donné à la bibliothèque par le grand duc de Toscane François : « Francisci Caesaris Augusti Munificientia. »

« 6. Herodotus, trad. L. Valla, 1474. L'exemplaire de la Magliabecchiana a son 1er fol. r° enluminé dans les marges de fleurs rouges, bleues et vertes, puis le nom du possesseur ancien : « Est Hieronymi de Vannis Urbinatis et amico- « rum. » Les marges de ce volume portent des notes manuscrites qui me semblent avoir été écrites par Angelo Poli-

1. Arch. notarile di Vicenza. Notai di Lonigo.

2. Sur Fr. Toresani, voy. L. Delisle : *le Cabinet des mss. de la Bibl. nat.*, t. I, p. 158.

tiano. La même bibliothèque possède plusieurs volumes de cet humaniste ainsi annotés. Un autre exemplaire de la bibliothèque Riccardi a des enluminures analogues au précédent. (Riccard., GI, 309.) Citons aussi les exemplaires de la Palatine de Florence (C. 1, 19)[1] et de l'Estense de Modène (B. 25) avec notes manuscrites.

« 7. De Imola (J.). Comm. in Clementinas, 1475. Deux exemplaires, l'un à Mantoue (Communale, IT, vE, 16), l'autre à Ferrare (Universit., N 7, 7). Joh. de Imola était docteur en l'un et l'autre droit de l'Université de Ferrare. Son acte de doctorat est encore conservé aux archives des notaires de cette ville.

« 8. D. Calderini. Juvenalis cum commentariis..., 1475. Selon Giuliari (Letteratura Veronese nel. sec. xv), un exemplaire est conservé à Vérone dans la bibliothèque des frères Campostrini.

« 9. Giustiniani (B.). Vita Laur. Giustiniani. Quatre exemplaires, l'un à Mantoue, à la Communale (IT, vA, 27), les deux autres à Venise. (Marciana 40061, CIX, 4, et Correr, H. 35 et H. 94.)

« 12. Dom. da San Geminiano, 1476. Un exemplaire autrefois à la Communale de Mantoue, aujourd'hui égaré.

« 13. Galeotti (M.). Liber de Homine, 1476. Un à Ferrare (Univ., NE, 6), l'autre à Venise. (Marciana 41321. CXIII. 7.)

« 14. Valla (Laur.). Elegentiae latinae. Des deux exemplaires de la Magliabecchiana (AI. 7 et AI. 8), le 2e a cette mention autographe au fol. 9 : « Est liber conventus Annun« ciationis ordinis praedicatorum, emptus anno domini 1498 « julio mense ab heredibus ser Caroli Lari, pecunia legata « conventui testamento Johannis Taddei Braccieri cuius « anima requiescat in pace. Amen. »

« 16-17. Bruni (Leon). Storia fiorentina tradotta da Dom. Acciaioli, et Poggio (Br.). Storia del popolo di Firenze tradotta da Giov. Poggio. L'exemplaire de la Magliabecchiana, en un volume (F. 1, nº 1 *a* et *b*), a, au fol. 2, l'M de Molto

1. Réunie à la Bibliothèque nationale centrale, comme la Magliabecchiana, où ces collections forment deux sections.

sono le cagioni... enluminé, ainsi que toute la marge gauche, de charmantes fleurs, avec rehauts d'or. A la 2e partie, la 1re lettre capitale de la Storia fiorentina de Poggio, un A est également enluminé. A la fin du volume, sur le folio de garde, se lit le nom des possesseurs anciens :

« Giovanni Cavalcanti et Sociis,
« Stradino et Francesco Masi,

et en travers : Questo libro e dell' Stradino. — Un autre exemplaire de la même bibliothèque (St. dei 400 Postillati) est annoté par C. Bartoli :

« D.-M. Cosimo Bartoli, no 36.

« Il en a fait la table au fol. 663, ordinairement blanc. Un exemplaire classé section Palatine, même bibliothèque, ne contenant que L. Bruni, Storia fiorentina (D. 7. 2. 1), a cette mention autographe : Ecc. de Gio. Vino Capponi, 322, 1728, avec un cachet en cire. — Un 2e exemplaire de la même section (D. 7. 2. 6) mérite une mention spéciale : les initiales capitales de chaque livre, plus celles des pièces liminaires et finales, sont enluminées. Le fol. a^2 est orné de guirlandes de fleurs dans les marges avec rehauts d'or. — Un 3e exemplaire de la Palatine (D. 7. 3. 9) a des notes manuscrites marginales de deux mains différentes. Citons encore l'exemplaire de la Riccardiani sur vélin, en deux volumes, et celui de la Marucelliana en un seul (4A, IV, 19). — La bibliothèque de Parme en possède aussi un (MN. VIII. 718). Celui de la bibliothèque Estense de Modène mérite une mention spéciale; le titre est de MDVI et porte : « ... Nuovamente ristampate. » Le reste du volume est de 1476. Il y a eu un encartage au 1er folio. Signalons aussi ceux de Milan au Brera (AI, XII. 4) et à Venise (Marciana 40729. CXI. 1, uni à 40395 et 40022, CIX. 1. Poggio seul).

« 18, 19, 20, 22, 24, 25. Corpus Juris Civilis. L'édition de 1477 porte le no 40429. CXI. 3, à la Marciana. Celle de 1476-1479 n'y est représentée que par le t. II (40430. CXI. 3).

« 31 et 32. Ces deux numéros vont nous retenir plus longtemps, car l'un d'eux soulève une question d'attribution.

« Le no 32 porte : Prosper Aquitanicus. De vita contem-

plativa et humana. M. H. Monceaux s'exprime ainsi sur cet ouvrage, p. 303 : « Il serait intéressant de retrouver un « exemplaire de cette édition. C'est la seule mention que « nous connaissions et qui nous permette de constater la « présence à Milan de Jacques Lerouge. Notre imprimeur « s'était probablement arrêté dans cette ville à son retour de « Venise et en se dirigeant de nouveau sur Pignerol, où il « était de retour en juin 1481. » Brunet (*Man. libr.*, t. IV, p. 910) prétend, d'après le catalogue Heber et d'après Panzer, que cet ouvrage est imprimé à Milan en 1481. Si nous nous reportons à la Bibliotheca Heberiana (1834), vol. I, p. 302, n° 5755, nous trouvons :

« Prosperi (S.) Aquitanici Carmina. Venetis per Jacobum Rubeum Gallicum, 1481, et Panzer (V, IV, p. 434, n° 516), même mention. Nous voyons qu'il n'est ici nullement question du « De vita contemplativa et humana..., » mais d'un recueil des poésies du même auteur. Brunet a fait une confusion et nous ne pouvons savoir où il a trouvé que la « Vita contemplativa » ait été imprimée par Jacques Lerouge à Milan en 1481.

« Mais revenons à ces poésies latines de saint Prosper d'Aquitaine et montrons qu'elles sont les mêmes que le « De vita contemplativa et humana. » N° 31. M. Monceaux dit à leur sujet : « Prosper. Prosperi Aquitanici Carmina. *Venetiis*, *Jacobus Rubens*..., 1481, in-4°. » Nous n'avons pu jusqu'ici rencontrer cet ouvrage en France. Le Musée britannique en conserve un exemplaire (1070, c. 2). — Plus haut, il avait dit (p. 264) : « La similitude des titres peut faire « penser que c'est le même ouvrage (que le n° 32) et qu'il « y a confusion dans le lieu d'impression. »

« Nous avons étudié un exemplaire de ces poésies à la bibliothèque Laurentienne de Florence : Fol. 1, garde, blanc. — Fol. 2 [J], Ste ꝓsper fuit equitanicus uir eruditis || simus omniũqz artiũ dogmate ꝓitus : qui || p^{i}mitus canonicã sacre religioĩs instãtia oĩ || bus ecclesiis edidit normã : Und' merito eq^{i}||tanicus dicit^{r} gente ꝓsper uocabulo qui ceteris eq^{i}||tatis uiã parar studuit . Quã ĩ vocabulo ꝓsper dat' || fortitz fuit.

Ob hāc causā merito noiē fulget Eō qd'||oīuz ecclesias eq[i]tatis r ꝓsperitatis iniciū uidetur || hēre.

« [H] Ec augustini sacris epigramata dictis.

« Chaque initiale à la main, à l'encre rouge.

« Fol. 27 v° : Una fit atqz duos spūs unus alat :

DEO GRATIAS. AMEN.
Quarto aprilis nonas hoc rubea ꝑles
Impressit gratum xpo fauente uolumen :
Venetus ciuis galorū stemmate lapsus
Jacobus tanto uos nunc qui munere donat
Anno Domini M CCCCLXXXI.

« Au-dessous, à l'encre rouge, en autographe :

Boudreri f(ecit).

Pet. in-4° goth., 28 l. p. p., sans aucune indication marginale. Mesure 0m190 × 0m125. (Bibl. Laurentiana, I 5, n° 73. Provient de la collection d'Elci.) — Les initiales ne sont pas imprimées, mais faites à la plume, à l'encre rouge, comme la signature « Boudreri fecit » que nous supposons être le nom du rubricateur.

« Le « De vita contemplativa » est, d'après Brunet, également imprimé en caractères gothiques ; il est in-4°, sans aucune indication dans les marges, comme les Carmina. C'est, à n'en pas douter, le même recueil avec titre différent. Les auteurs de la *France littéraire* ont fait l'identification : « On ne saurait dire ce qui a déterminé l'éditeur à donner « un tel titre à ce recueil. Peut-être en aura-t-il formé l'idée, « sur ce que dès lors on attribuait à S. Prosper les livres de « la vie contemplative...[1]. » Ainsi donc l'hypothèse de M. Monceaux est vérifiée et les n°s 31 et 32 se confondent.

« Nous avons précédemment parlé d'un certain nombre de volumes dont la première page était enluminée et dont un grand nombre de lettres de tête de chapitres étaient peintes en miniatures ou coloriées. Tous les exemplaires que nous avons vus présentent un même système et un

1. *Hist. litt.*, t. III, p. 384.

même style de décoration. Ce sont, pour ne parler que des enluminures, des guirlandes de fleurs occupant les marges; les couleurs en sont foncées et appliquées à la colle; le rouge, le bleu, le vert dominent, avec des rehauts d'or parsemés entre les fleurs. Il serait facile de dresser une liste des incunables ainsi ornés, en prenant pour modèle le Bréviaire décrit par M. Monceaux, nº 3. C'est, à n'en pas douter, sinon un même artiste qui a décoré ces livres, du moins une même école. M. H. Monceaux pense que, pour les ouvrages imprimés par Jacques Lerouge, ce serait cet imprimeur lui-même qui en aurait été le décorateur. Nous n'hésitons nullement à approuver cette manière de voir. Il y a dans ces peintures un style décoratif bien français qui se retrouve à la même époque dans les enluminures des livres imprimés par P. Maufer à Padoue. Nous avons remarqué encore le même style dans les décorations d'un Antiphonaire de la bibliothèque capitulaire de Vérone[1]. Un peu plus tard, ce sera le même système dont se servira l'enlumineur du livre d'Heures de Renée de France, duchesse de Ferrare, conservé à la bibliothèque de Modène[2]. C'est là, pensons-nous, l'œuvre d'artistes du nord de la France et même de la Bourgogne, qui se seront établis en Vénétie et auront plus spécialement décoré les livres sortis des presses d'imprimeurs, leurs compatriotes.

« Remercions donc M. Monceaux d'avoir reconstitué l'œuvre de Jacques Lerouge et de nous avoir permis d'aller plus loin, et de distinguer une école d'enlumineurs français en Italie à la fin du xvᵉ siècle. Cette école s'attache à la décoration des livres imprimés en caractères gothiques. Nous espérons bientôt avoir les éléments pour en déterminer une autre, qui s'attache de préférence aux livres imprimés en caractères latins, à ceux sortis des presses de Nicolas Jenson et de ses associés. »

1. Il a été écrit à Deventer au commencement du xvᵉ siècle.
2. Il est regrettable qu'un petit nombre seulement des miniatures de ce charmant petit livre aient été reproduites en fac-similé. Il y en a une, entre autres, bien intéressante : elle représente la cathédrale de Chartres, à n'en pas douter.

Séance du 15 Décembre.

Présidence de M. l'abbé Thédenat, président.

Ouvrages offerts :

Cheylud (Émile). *Corporations et syndicats. Les anciennes corporations des médecins, chirurgiens et apothicaires de Murat* (1630-1776), *d'après des documents authentiques.* Paris, 1896, in-8°.

— *Histoire de la corporation des apothicaires de Bordeaux, de l'enseignement et de l'exercice de la pharmacie dans cette ville* (1355-1802), *d'après des documents inédits.* Bordeaux et Paris, 1897, in-8°.

Leuridan (l'abbé Th.). *Mgr Dehaisnes. Esquisse biographique.* Lille, 1897, in-4°.

Correspondance.

M. Fougères, présenté par MM. Héron de Villefosse et Collignon, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national à Lille. Le président désigne MM. Girard, Martha et Saglio pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. le président offre, au nom de la Société, ses félicitations à M. Ernest Babelon, récemment nommé membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en remplacement de M. Léon Gautier.

La Société s'associe par ses applaudissements aux paroles de son président.

M. Girard, membre résidant, lit une notice sur son prédécesseur à la Société, M. Louis Courajod.

Cette notice est renvoyée à la Commission des impressions.

M. Héron de Villefosse annonce que les fouilles de Vertault (*Vertillum*) ont été continuées pendant l'année 1897 par les soins de la Société archéologique de Châtillon-sur-Seine, et qu'un fragment d'inscription romaine a été découvert. Il ne lui paraît pas possible d'utiliser ce fragment, du moins pour le moment, mais il est utile de le publier. En voici le texte :

POTEN..
SANV..
NI. . . .

On a trouvé dans les mêmes fouilles un fragment d'amphore portant l'estampille VRS (*palme*), et divers autres objets intéressants.

M. Émile Molinier, membre résidant, fait passer sous les yeux de la Société une coupe ciselée et émaillée, conservée au Louvre, et qui a été autrefois mentionnée dans les inventaires de Louis XIV publiés par M. Guiffrey.

Cette coupe fut séparée de son aiguière vers le milieu de notre siècle; auparavant on l'avait vue figurer dans le mobilier des Tuileries sous le Consulat, l'Empire et la Restauration. Cet objet, d'une grande richesse de ciselure dans son pourtour, se compose d'un cercle de métal enchâssant une cuvette émaillée dans le goût des travaux de Palissy. Elle est due au célèbre Jamnitzer, dont les œuvres, aujourd'hui fort recherchées, atteignent des prix énormes. La restitution de cette coupe à Jamnitzer la classe au premier rang des trésors conservés au Louvre.

Séance du 22 Décembre.

Présidence de M. l'abbé Thédenat, président.

Ouvrages offerts :

Carton (Dr). *Les sépultures à enceinte de la Tunisie.* [Paris,] in-8°.

Carton (Dr). *Étude sur les travaux hydrauliques des Romains en Tunisie.* Tunis, 1897, in-8°.

Giraud (J.-B.). III. *Inventaire des épées et dagues du comte de Salm, conservées dans l'hôtel de Salm à Nancy*, 1614. — IV. *La boutique de Jean de Vouvray, armurier à Tours, en* 1512. — V. *Documents sur l'importation des armes italiennes à Lyon, à l'époque de la Renaissance.* Lyon, 1897, 3 vol. in-8°.

Lenz (E. von). *Die Waffensammlung des Grafen S. D. Scheremetew in St Petersburg.* Saint-Pétersbourg, 1895, in-fol. (en russe).

Loisne (comte Auguste de). *Le Cartulaire du chapitre d'Arras.* Arras, 1897, in-4°.

M. Héron de Villefosse offre à la Société au nom de l'auteur, M. le Dr Carton, un travail intitulé *Études sur les travaux hydrauliques des Romains en Tunisie;* extrait de la *Revue tunisienne*, 1897, in-8°.

« Le Dr Carton, dont l'activité, heureusement, ne se ralentit jamais et qui consacre ses loisirs d'une façon si attachante aux études d'archéologie africaine, a réuni dans ce fascicule les articles qu'il a écrits, depuis neuf ans, sur les travaux hydrauliques des Romains dans l'Afrique ancienne. C'est une question très importante pour nos colons tunisiens que celle de l'antique aménagement des eaux en Afrique; la prospérité de la Tunisie dépend de la façon dont ils sauront suivre les exemples laissés par les Romains. Notre zélé correspondant a été le premier à s'occuper de cette question vitale du régime des eaux; ses recherches ont été entreprises et conduites dans les meilleures conditions. Son grand mérite consiste à offrir au lecteur des faits qu'il a observés et constatés lui-même avec tout le soin possible pendant ses différents séjours en Tunisie. Quarante-trois figures intercalées dans le texte permettent de se rendre compte des travaux exécutés par les Romains dans le nord de l'Afrique pour capter, amener ou distribuer les eaux. Un index alphabétique fait connaître les noms modernes des localités où l'existence de ces travaux a été constatée. »

Travaux.

M. le président annonce à la Société la mort de M. Henri Caffiaux, associé correspondant à Valenciennes, et se fait l'interprète des regrets que cette mort apporte à la Société.

M. le président souhaite ensuite la bienvenue au prince Cherlotoff, conservateur du Musée de l'Ermitage, qui assiste à la séance.

M. de Villenoisy, associé correspondant national, présente à la Compagnie un album appartenant à la bibliothèque du Louvre et analogue à celui dont il avait parlé à propos d'une communication de M. Casati relative aux boitiers de montre. Le premier album mettait en scène un petit Éros dans divers actes de la vie. Celui-ci présente des groupes d'enfants nus dans des scènes diverses. Les premières symbolisent les Quatre Éléments, puis les Cinq Sens. Tous deux sont manifestement des albums de modèles pour des peintres décorateurs ou sculpteurs. On peut en voir le mode d'emploi dans les dessus de porte de la salle de l'École du Louvre, qui représentent des scènes de chasse Louis XV. La scène de l'Amour navigateur se retrouve sur des coqs de montre.

M. Cagnat, membre résidant, fait une communication sur une inscription grecque concernant C. Julius Philippus. Cette inscription, découverte à Tralles, aide à reconstituer l'histoire d'une famille patricienne considérable au IIe siècle.

M. Mowat, membre résidant, pense que M. Julius Philippus empereur appartenait peut-être à cette famille.

M. d'Arbois de Jubainville, membre résidant, explique le sens des mots gaulois *Matu* et *Mata*, qui entrent dans la composition d'un certain nombre de noms de lieux et de personnes.

Séance du 29 Décembre.

Présidence de M. l'abbé Thédenat, président.

Correspondance.

La Société historique et archéologique de l'Orléanais convie la Compagnie aux fêtes qui seront données à Orléans, le 23 janvier 1898, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation.

Travaux.

M. Toutain, associé correspondant national, lit un mémoire dans lequel il démontre que les *Musulmanici* habitaient, à l'époque romaine, les hauts plateaux situés au sud-est de Constantine, au nord de Tébessa, jusque vers Haïdra et Thala en Tunisie.

Le mémoire de M. Toutain est renvoyé à la Commission des impressions.

M. l'abbé L. Batiffol, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« J'ai reçu du R. P. Séjourné, de Jérusalem, la notice que voici :

« Un de nos amis russes, M. Klugué, dessinateur distingué, a eu l'amabilité de nous communiquer l'estampage d'une inscription grecque qu'il a trouvée dans la maison du cheik d'Aïn Fit, à une demi-heure au sud-est de Banias. D'après les indications qu'il a recueillies, elle était à l'entrée d'un tombeau ancien, entièrement construit, dans les dépendances de cette localité. Le texte, inscrit dans un cercle, ne souffre aucune difficulté de lecture :

† 'Εξεχύθη χάρις ἐν χείλεσίν σου, πάτερ. 'Επεδήμησεν πρὸς Κύριον ὁ τῆς ὁσίας μνήμης Λεόντιος πρεσβύτερος ἐν μῆνι ἀρτεμεσίου ια' ἰνδιχ. ε' †.

« *La grâce a été répandue sur tes lèvres* (= Ps. XLIV, 3),

ô Père. Le prêtre Léonce, de sainte mémoire, est retourné au Seigneur le onzième jour d'artémision, indiction cinquième.

« Malheureusement, comme on le voit, le mois, le jour et l'indiction sont marqués, mais le principal manque, c'est-à-dire l'année. La belle facture des lettres nous fait croire à une inscription assez ancienne ; mais d'autre part les fautes d'orthographe nombreuses indiquent un artiste peu lettré. La forme des lettres varie suivant l'espace laissé par le cercle dans lequel l'inscription est inscrite. Par exemple l'o très rond en certains endroits est beaucoup plus allongé dans les lignes où l'espace fait défaut. En général, les lettres sont plus soignées au commencement qu'à la fin. »

M. Batiffol, à la suite de cette communication, rend compte de la campagne épigraphique conduite par le R. P. Séjourné dans la région du Hauran. Le R. P. a relevé une quarantaine d'inscriptions grecques inédites, la plupart d'un intérêt purement onomastique; quelques-unes cependant présentent des éléments historiques. M. Batiffol communique ces dernières en les commentant.

De Dakir, une inscription mentionnant un personnage du nom d'Ailamos, fils de Rabbélos, et ses frères, κοινόβιοι ὄντες τὸν στῦλον εὐσεβοῦντες ἀνέθηκαν. Cette famille n'étant pas chrétienne, l'emploi du mot κοινόβιοι n'en est que plus curieux.

De Brak, une inscription mentionnant un Φλάβιος Ζονηνὸς τριοβῦνος. Une petite croix, *crux quadrata*, à la dernière ligne; mais cette croix peut être un simple ornement de remplissage, et nullement un indice de christianisme.

De Dakir encore, une inscription mutilée :

ωΝ Ρ̈ ЄΥCЄΒωΝΑΝ

Le R. P. interprète : ... ων ἑκατόνταρχος εὐσεβῶν ἀνέθηκεν. Si c'est là l'interprétation exacte du sigle Ρ̈, nous aurions affaire à un centurion.

De Sagga, une inscription métrique :

Ἡρακλείτου υἱὸς καὶ (?) Ἡράκλειτος εἴσατα τύμβον
αὐτῷ καὶ Μεγεθείῃ ἀλόχῳ τε καὶ τέκνοις
Ἡράκλειτος εἶπεν ἐγένετο.

La formule finale est bizarre : εἶπεν ἐγένετο. Mais ce ne serait pas la première formule épigraphique relevée dans le Hauran et restée sans explication.

De El Hit enfin, une inscription métrique, publiée d'après une copie défectueuse et incomplète par M. Clermont-Ganneau (*Recueil d'arch. or.*, t. I, 1888, p. 20). Il y serait question d'un cavalier de la légion cyrénaïque. Toutefois M. Batiffol exprime des réserves sur la lecture du vers le plus important, celui qui mentionne la légion cyrénaïque. Il espère avoir bientôt un estampage de ladite inscription (*Incipit :* Ἱππέα κύδιστον Διομήδεα), et pouvoir reparler avec plus de certitude de ce cavalier.

M. Michon, membre résidant, présente la photographie d'un buste d'Antinoüs, qu'il a tout lieu de croire moderne. Ce buste est au Louvre depuis l'ouverture du Musée, le 18 brumaire an IX.

M. Ch. Ravaisson-Mollien fait quelques réserves.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, fait la communication suivante :

« On publie aujourd'hui dans plusieurs revues des chroniques qui mettent les archéologues au courant des découvertes intéressant leurs études de prédilection, ou qui leur signalent les travaux récents dans le même ordre d'études. Le champ de l'archéologie est devenu si vaste que les auteurs de ces chroniques ont été obligés de se spécialiser. A côté de la chronique d'orient nous avons la chronique de l'art grec et celle de l'archéologie africaine. Ce sont des publications dont l'éloge n'est plus à faire et qui nous rendent tous les jours de signalés services ; elles nous évitent surtout des recherches longues ou difficiles et une grande perte de temps. Si l'un de nos jeunes confrères voulait entreprendre pour la Gaule le même travail que M. Gsell, professeur à l'École des lettres d'Alger, fait chaque année pour l'Afrique avec une si parfaite connaissance du sujet, il rendrait à notre archéologie nationale un service inappréciable ; il en hâterait le développement et les progrès.

« C'est à la Société nationale des Antiquaires de France qu'il appartient de favoriser et même de prendre sous son haut patronage une entreprise de ce genre; c'est elle qui devrait publier chaque année, soit à la fin de son *Bulletin*, soit dans le volume de ses *Mémoires*, une chronique archéologique de la Gaule.

« En attendant la réalisation de ce souhait, chacun de nous doit s'efforcer de signaler ici le plus promptement possible les découvertes archéologiques faites sur le territoire de la Gaule. Aussi je considère comme un devoir d'entretenir la Société d'un événement qui a la plus haute importance pour nos études et dont l'Académie des Inscriptions vient d'être informée par M. Paul Dissard, conservateur des Musées de Lyon. Je veux parler de la découverte faite sur le territoire de la commune de Coligny, arrondissement de Bourg (Ain). Malgré la publicité déjà donnée à cette découverte de Coligny, il est absolument nécessaire de la consigner aussi dans notre *Bulletin* et de placer sous les yeux de nos confrères le texte de l'inscription récemment trouvée dans cette localité. Ce texte soulève de nombreux et importants problèmes : il intéressera sans aucun doute tous les membres de notre Société et exercera la sagacité de plusieurs d'entre eux.

« La découverte de Coligny a été annoncée à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres dans les termes suivants :

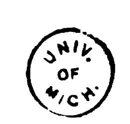
« Un cultivateur du hameau de Charmoux, en cultivant une terre nommée *Verpois*, située à peu de distance de la route nationale de Lyon à Strasbourg, près des confins du département de l'Ain et du Jura, et non loin des restes d'une voie romaine, a trouvé, enfouis à environ trente centimètres du sol, les débris d'une magnifique statue de bronze remontant à l'époque gallo-romaine. Cette statue, grande comme nature, est très probablement une image d'Apollon : la tête du dieu est de très beau style; la bouche est entr'ouverte; les yeux, aujourd'hui vides, devaient être jadis remplis d'une matière précieuse; les cheveux, longuement bouclés et d'un travail particulièrement soigné, forment comme une espèce de couronne retombant en mèches flexibles sur la nuque.

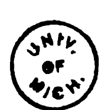
Le dessus de la tête n'a pas été retrouvé; fondu à part, il s'ajustait avec des rivets dont on remarque encore la place; il devait être surmonté d'une couronne de rayons. Une base circulaire moulurée servait de support à la figure entièrement nue et debout.

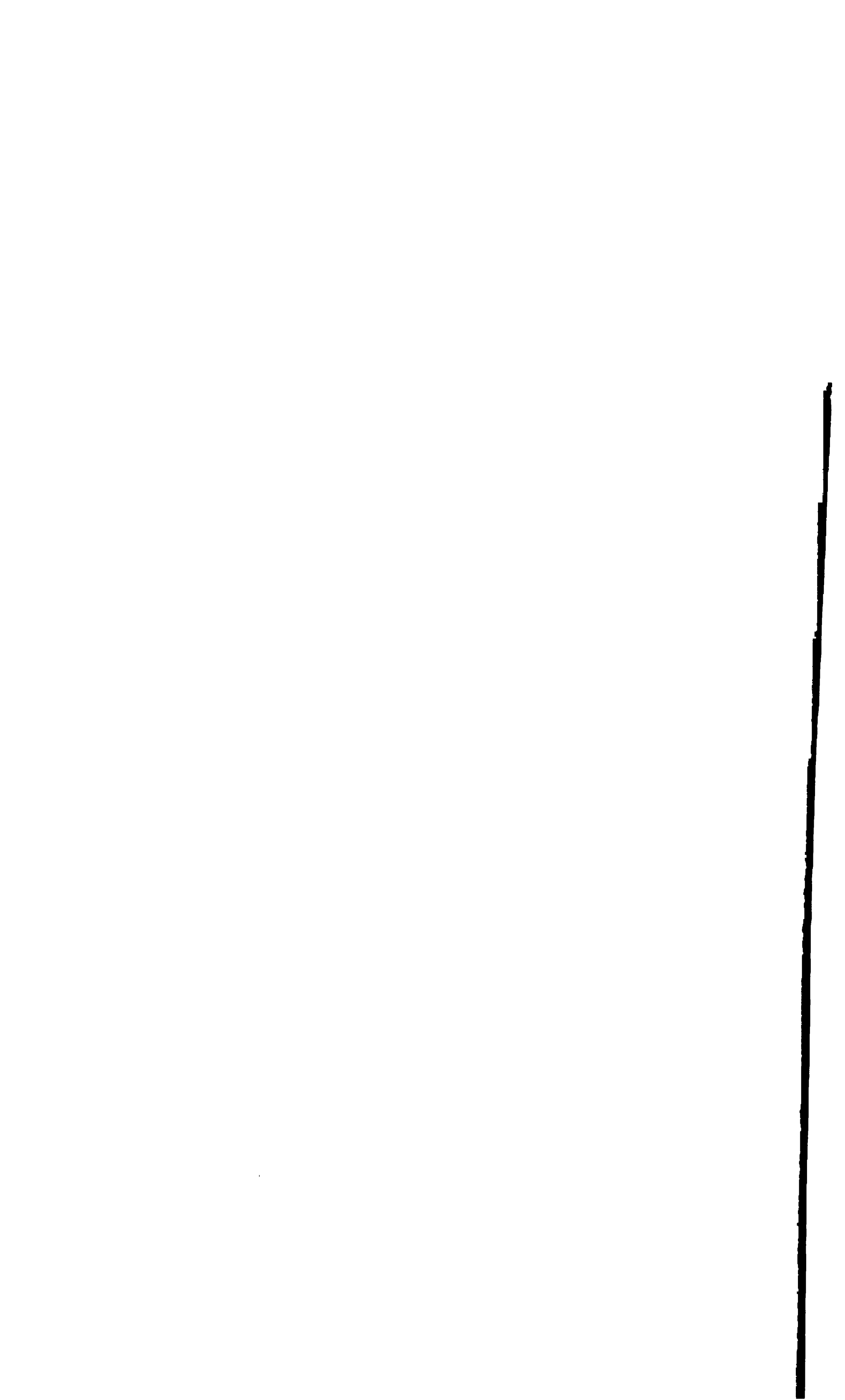
« En même temps que les restes de la statue et mêlés à eux, on recueillait les fragments de deux grandes tables de bronze; ces fragments sont au nombre de près de cent cinquante, dont plus de cent vingt sont couverts d'inscriptions gauloises. L'étude sommaire faite par M. Dissard semblerait indiquer qu'on se trouve en présence d'un calendrier dont les divisions sont faites par demi-mois lunaires de quatorze et de quinze jours. Devant chaque chiffre indiquant la date est placé un trou destiné à recevoir une cheville; en regard de ce trou on trouve des indications désignant sans doute les jours fastes et néfastes, les fêtes, les jeux, les marchés, etc. Le texte comprend plusieurs colonnes; il se compose d'un nombre assez considérable de paragraphes ayant chacun quinze lignes numérotées I à XV; ces paragraphes sont précédés chacun d'un titre en gros caractères. Plusieurs d'entre eux n'ont que quatorze lignes, numérotées I à XIV; ils se terminent alors par le mot DIVERTOMV, DIVORTOMV ou DIVIRTOMV écrits à la place de la quinzième ligne.

« La conservation de l'ensemble de cette précieuse découverte est aujourd'hui assurée par l'acquisition qui en a été faite par M. Dissard pour les Musées de la ville de Lyon. Grâce à la bienveillance de M. le secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions, il nous est permis de donner dans notre Bulletin un tirage des six planches de l'inscription de Coligny, exécutées d'après les copies de M. Paul Dissard, dont l'Académie a décidé la publication. »

M. H. Omont fait observer que les titres en gros caractères qui paraissent désigner des mois ou des demi-mois sont au nombre de douze, dont on peut dresser la liste alphabétique suivante :


UNIV.
OF
MICH.


UNIV.
OF
MICH.



1	M ANACAN	ANM	14[1].
2	— CANTLOS	ANM	1, 14, 16, 37.
3	— CVTIOS	MAT	1, 17.
4	— DVMAN	ANM	7, 11, 13.
5	— EDRINI	MAT	17, 18.
6	— ELEMBIV	ANM	7, 11, 17.
7	— EQVOS	ANM	7, 17, 19, 25.
8	— GIAMON	ANM	1, 17.
9	— OGRON	MAT	15.
10	— RIVROS	MAT	25, 38.
11	— SAMON	MAT	7.
12	— SIMIVIS	MAT	14, 16, 45.

Ces douze mots ou leurs variantes sont toujours précédés de M ou de MID. Ils sont constamment suivis des abréviations ANM ou MAT en caractères moins grands. On peut remarquer que six mots sont suivis de ANM et six autres de MAT.

Anm.	*Mat.*
Anacan.	Cutios.
Cantlos.	Edrini.
Duman.	Ogron.
Elembiu.	Rivros.
Equos.	Samon.
Giamon.	Simivis.

Un passage de César relatif à la façon dont les Gaulois mesuraient le temps pourrait être invoqué par M. Dissard à l'appui de son hypothèse d'un calendrier lunaire : « Spatia « omnis temporis, non numero dierum, sed *noctium* finiunt ; « dies natales, et mensium et annorum initia sic observant, « ut noctem dies subsequatur[2]. » Tacite nous apprend que les Germains avaient la même manière de calculer le temps, par nuits et non par jours, et que les phases de la lune jouaient

1. Ces chiffres renvoient aux numéros des différents fragments du texte, reproduits sur les six planches exécutées par M. P. Dissard.
2. *De bello Gallico*, VI, 18.

un rôle dans leurs calculs : « Coëunt, nisi quid fortuitum et « subitum incidit, certis diebus, cum aut inchoatur luna aut « impletur : nam agendis rebus hoc auspicatissimum ini- « tium credunt. *Nec dierum numerum, ut nos, sed noctium* « *computant*. Sic constituunt, sic condicunt : nox ducere « diem videtur [1]. »

M. Héron de Villefosse exprime le vœu que de nouvelles recherches aient lieu à Coligny. Il est convaincu que la fouille a été très superficielle : plusieurs des fragments ont pu rester sous terre; d'autres ont dû être soustraits. Une enquête bien conduite et des recherches sérieuses amèneraient probablement la découverte de nouveaux fragments épigraphiques qui permettraient de poursuivre avec plus de succès l'étude de chronographie gauloise à laquelle l'inscription de Coligny convie tous les spécialistes qui s'intéressent à nos antiquités nationales.

M. Héron de Villefosse dépose ensuite sur le bureau une liste des acquisitions faites par le département des Antiquités grecques et romaines du Musée du Louvre pendant l'année 1897.

Cette liste est renvoyée à la Commission des impressions.

1. *De moribus Germanorum*, II.

MUSÉE DU LOUVRE

DÉPARTEMENT

DES

ANTIQUITÉS GRECQUES ET ROMAINES

ACQUISITIONS DE L'ANNÉE 1897.

I. MARBRES.

A) Statues et bustes.

1. — Tête de femme, petite nature. La chevelure est entourée d'une large bandelette qui enserre toute la masse des cheveux ramenés sur la nuque. Une section droite coupe obliquement une partie du côté gauche jusqu'à l'oreille. **Athènes.**

2. — Tête de femme, mutilée; les cheveux sont ramenés en arrière. **Grèce.**

3. — Tête de femme voilée, d'un type apparenté à celui de la Demeter de Cnide. Le cou s'encastrait dans une statue. **Tralles.**

4. — Tête de femme voilée. Les cheveux, relevés, sont séparés en deux bandeaux bouffants par une raie profonde; le voile, placé en arrière, forme un pli sur le sommet. **Tralles.**

5. — Petite tête d'homme imberbe, les cheveux courts ceints d'une bandelette; portrait. Environs de **Pergame.**

6. — Tête imberbe, la chevelure ceinte d'un bandeau ; portrait. **Minieh** (Égypte).

7. — Tête de jeune Pan, avec deux petites cornes, la chevelure ceinte d'un bandeau. **Minieh** (Égypte).

B) Bas-reliefs.

8. — Grande stèle funéraire à fronton. Sur un bandeau en relief l'inscription ΕΡΑΣΙΠΠΟΣ ΜΕΞΙΑΣ. Deux hommes barbus, debout, en costume militaire, se donnant la main : l'un, vêtu d'une tunique courte serrée à la taille, tient une lance de la main gauche passée dans la courroie d'un grand bouclier rond; l'autre, drapé dans un manteau qui laisse l'épaule droite et la poitrine nues, s'appuie sur son bouclier. **Athènes**.

9. — Fragment de la partie supérieure d'une stèle funéraire de basse époque. Dans le fronton, un bouclier rond soutenu par deux Néréides au corps terminé en queues de poisson; sur un bandeau en relief, l'inscription ΕΠΕΡΑϹΤΟϹ ΕΠΕΡΑϹΤΟΥ ΜΕΙΛΗϹΙΟϹ; au-dessous, un jeune homme, dont il ne reste que la tête imberbe de face. Don de M. E. Triantaphyllos. **Grèce**.

10. — Fragment de la face antérieure d'un sarcophage; au centre, tête de lion, un anneau dans la gueule; à droite, satyre tenant un *pedum*, génie portant une corbeille de fruits et restes du bras d'un personnage tenant un cratère renversé; à gauche, satyre dansant, ayant à ses pieds une panthère et un masque. Don de Mme Édouard André. **Italie**.

11 à 19. — Moulages. Neuf fragments des métopes du temple de Zeus à Olympie, appartenant aux deux métopes du Taureau de Crète et des Oiseaux du lac Stymphale. Ils ont été rajustés à ces métopes, dont le Louvre possède la plus grande partie, en original, rapportée par l'expédition française de Morée. Don de la Direction générale des Musées royaux de Berlin.

20. — Moulage. Fragment de tableau mural de l'époque chrétienne. Agneau à longue queue marchant à droite vers une colonne dont la partie supérieure a été taillée; l'agneau

qui formait pendant de l'autre côté de la colonne manque; vigne et encadrement. L'original en marbre blanc est conservé au Musée de la Société Éduenne, à l'hôtel Rolin à Autun (H. de Fontenay, *Mém. de la Soc. Éduenne*, nouvelle série, VII, p. 513). **Saint-Symphorien-lez-Autun.**

C) Inscriptions.

21. — Inscription grecque sur pierre calcaire; fragment rectangulaire portant sur la tranche les deux lignes **ωΡΙωΝ ΑΝΕΘΗΚΕΝ | ΕΠΑΓΑΘωΙ.** Cession du département des antiquités égyptiennes. **Égypte.**

22 à 28. — 22. Épitaphe de P. RVBRIVS POTHVS; plaque de *loculus* (*Bull. des Antiq. de Fr.*, 1897, p. 282). — 23. Fragment de l'épitaphe d'un *miles frumentarius* (*C. I. L.*, VI, n° 3066). — 24. Épitaphe de LIBVRNVS · L · SEI STRABONIS·A·MAN V, « secrétaire de L. Seius Strabo, » préfet du prétoire sous Auguste et Tibère, père de Séjan (cf. Borghesi, *Œuvres*, vol. X, p. 7, n. 3); plaque de *loculus* (*C. I. L.*, VI, n° 9535). Ancienne collection Campana. — 25. Épitaphe d'APONIA · TERTVLLA; plaque de *loculus* (*C. I. L.*, VI, n° 12170). Ancienne collection Campana. — 26. Épitaphe d'AVRELIVS·GAIVS (*C. I. L.*, VI, n° 19642). Ancienne collection Campana. — 27. Épitaphe de LIBERALIS (*C. I. L.*, VI, n° 21209). Ancienne collection Campana. — 28. Fragment de l'épitaphe de L · SCETASIVS · ALEXSANDER et de Scetasia Musa; seule la partie relative à Scetasius Alexsander est conservée; plaque de *loculus* (*C. I. L.*, VI, n° 26007). Ancienne collection Campana. — Ces sept inscriptions étaient passées dans la collection Louis Courajod (E. Michon, *Bulletin des Antiquaires*, 1897, p. 281-284). Don de M. Léman. **Rome.**

29. — Moulage. Inscription latine gravée sur les quatre faces d'un petit autel : c'est un règlement fait à la fin du règne de Trajan, entre 115 et 117, pour déterminer les rapports des cultivateurs du grand domaine appelé *Villa Magna Variani* ou *Mappaliasiga* avec les propriétaires, fermiers

et régisseurs (Toutain, *Acad. des Inscr.*, *Mém. des savants étrangers*, XI, 31; Schulten, *Akad. Gœtting.; phil. hist. Klass.*, *neue Folge*, II, n. 3, 1897; Ed. Cuq, *Mém. des sav. étr.*, XI). Envoi de M. P. Gauckler, directeur du service des antiquités et des arts de la régence de Tunis. **Henchir-Mettich** (Tunisie).

30. — Coffret à reliques, en pierre calcaire, orné de rosaces. Sur la face antérieure est gravée dans un cartel une inscription débutant par les mots MEMORIA FELICIANI (Papier, *Bull. arch. du Comité*, 1895, p. 76; Gsell, *Chronique africaine*, 1896, p. 45; Héron de Villefosse, *Bull. des Antiq. de Fr.*, 1896, p. 334; cf. *Revue archéol.*, 1897, t. II, p. 414). Don de M. de Gournay, receveur des contributions à Aïn-Beida. **Dala'a,** environs d'Aïn-Beida, département de Constantine, Algérie.

31 et 32. — 31. Épitaphe chrétienne de IANARIA. — 32. Épitaphe chrétienne de VONIFATZIA. — *Bull. arch. du Comité*, 1897, p. 432, nos 197 et 201. Envoi de M. P. Gauckler, directeur du service des antiquités et des arts de la régence de Tunis. **Macteur** (Tunisie).

33. — Moulage. Inscription chrétienne en langue grecque, dite d'*Aschandius*, mentionnant l'ἰχθὺς céleste. L'original en marbre est conservé au Musée de l'hôtel de ville à Autun (Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, n° 4; J. Roidot, *Mém. de la Soc. Éduenne*, nouvelle série, XVI, p. 253, avec une planche). Polyandre de Saint-Pierre l'Étrier à **Autun**.

II. Bronzes.

34. — Minerve casquée; partie supérieure d'une statuette, de style archaïque, dont le corps était en forme de gaine. Le bras gauche est levé pour brandir la lance; l'avant-bras droit, ramené devant le corps, est passé dans l'attache du bouclier (Perdrizet, *Rev. archéol.*, 1896, t. XXIX, p. 85, pl. IX). Hagios Nicolaos, Cirra, environs de **Delphes**.

35. — Mars barbu, debout, casqué et cuirassé. Les jambes

sont couvertes par des cnémides; il porte des sandales aux pieds; une écharpe est passée derrière le dos et retombe sur les deux bras. La main droite, levée, s'appuyait sur une lance; la main gauche, abaissée, reposait sur un bouclier. Ce bronze, qui a fait partie de la collection Lenoir, était considéré comme perdu; tout à fait dépatiné, il avait été classé au Louvre avec les bronzes de la Renaissance. Sur la demande du conservateur des antiquités grecques et romaines, il a été remis à son département. Sur ce type, cf. A. Furtwängler, *Sammlung Somzee*, p. 61, qui reproduit la statuette du Louvre d'après un moulage. Cession du département des objets d'art du Moyen Age et de la Renaissance.

36 et 37. — 36. Miroir étrusque à manche. La partie concave est ornée d'une gravure au trait représentant les trois Kabires avec une femme (*Bull. des Antiq. de Fr.*, 1890, p. 274; cf. Gerhard, *Etruskische Spiegel*, pl. 266, 267, 277). Il est brisé en trois morceaux, le manche manque. **Toscane.** — 37. Miroir étrusque à manche. La partie concave est ornée d'une gravure au trait représentant les Dioscures avec deux femmes (*Bull. des Antiq. de Fr.*, 1890, p. 274; cf. Gerhard, *Etr. Spieg.*, pl. 277, 1). Environs de **Pontedera**, près Empoli. — Don de M. L. de Laigue, consul général de France à Rotterdam.

38. — Plaque de bronze portant une dédicace, en langue osque, à la déesse VESVNA (Mommsen, *Unteritalische Dialekte*, p. 321; Zvetaïeff, *Inscript. Italiae mediae*, nº 41; Bréal, *Mém. ling.*, t. IX). Le nom de cette déesse revient dans plusieurs autres textes (cf. *C. I. L.*, I, nº 182). **Civitâ d'Antino.**

39. — Diplôme militaire (deux tablettes d'un), de l'année 139. Délivré à un soldat romain nommé GAIVS, originaire de Nicaea, il mentionne trois ailes et douze cohortes de l'armée de Palestine placées sous les ordres de P·CALPVRNIVS·ATILIANVS, gouverneur de la province (Héron de Villefosse, *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1897, p. 333 et 679 avec deux planches). Don de M. Joseph-Ange Durighello. Trouvé en Syrie, dans le Djôlan, à **Fik.**

40. — Osselet portant sur une de ses faces latérales le nom ΠΟΛΥΚΛΗC gravé en pointillé. **Grèce.**



N° 36. *Miroir étrusque, trouvé en Toscane.*
Don de M. L. de Laigue, consul général de France.

41. — Lampe à deux becs en forme de chameau harnaché. La sellette mobile sert de couvercle pour le trou à l'huile; les deux becs sont de chaque côté des épaules. Les jambes du chameau sont brisées. **Syrie.**



N° 37. *Miroir étrusque trouvé près d'Empoli.*
Don de M. L. de Laigue, consul général de France.

42 et 43. — 42. Doigt courbé à la deuxième phalange; fragment de statue. — 43. Doigt d'homme (index) courbé à la deuxième phalange; fragment de statue. — **Éphèse.**

44 et 45. — 44. Grenouille accroupie sur une petite base ovale munie d'une tige. — 45. Petit hermès en forme de gaine avec phallus posée sur un socle rectangulaire : tête barbue (Silène?) et amorces de bras. — **Magnésie du Méandre.**

46 et 47. — 46. Bouquetin; les jambes sont brisées. — 47. Plaque rectangulaire. Elle est ornée d'un sujet gravé : lion terrassant un autre animal. — **Tralles.**

48 à 52. — 48. Bague à jonc très mince; sur le chaton ovale, lion marchant à droite. — 49. Bague à jonc très mince; sur le chaton rond, un bouquetin couché. — 50. Bague à chaton ovale; cerf terrassé par un animal. — 51. Fragment d'une bague à chaton ovale; tête de femme de profil à gauche. — 52. Chaton de bague ovale, orné d'un buste de femme en relief de profil à gauche. — Don de M. Paul Gaudin. **Smyrne.**

53 à 68. — 53. Buste de femme drapée et casquée : deux dauphins, un support central et une tige le relient à une base rectangulaire munie d'un tenon; provient d'un objet mobilier. — 54. Lare vêtu d'une tunique courte et d'un pantalon en peau de bête; il tient de la main droite levée un rhyton et de la main gauche une patère. — 55. Vase en forme de tête de Bacchus enfant : la tête est couronnée de lierre; un goulot rond et étroit la surmonte; de chaque côté du goulot se trouvent les attaches d'une anse mobile qui manque. — 56. Lampe en forme de tête de négrillon : la bouche, proéminente, sert de trou pour la mèche; l'huile était versée par un trou pratiqué dans la tête; un couvercle pris sur la chevelure crépue est agencé avec l'anse. — 57. Anse de vase : les deux attaches supérieures sont terminées par des têtes de cygne; le corps de l'anse est surmonté d'un dauphin en relief et orné à la partie inférieure d'un masque tragique sortant d'une feuille. — 58. Sorte de poignée, à base ronde et plate, surmontée d'une tête de lion dans la gueule duquel passait un anneau. — 59. Base d'un candélabre à trois

pieds surmontés de volutes; ornements ajourés entre les pieds. — 60. Couronnement d'un meuble en forme de clocheton, avec douille et crochet à suspension à la base. — 61. Tortue découpée dans une lame mince et munie d'un anneau à suspension; amulette. — 62. Bague surmontée d'une petite clef. — 63. Spatule terminée à chaque extrémité par une palette rectangulaire. — 64. Grande épingle; la tête, découpée à jour, est percée d'un trou en forme de cœur. — 65. Manche d'un petit miroir. — 66. Plaque ronde décorée d'ornements géométriques au trait. — 67. Monnaie d'Otacilia Severa au revers de la Concorde. — 68. Tube cylindrique percé de trous et découpé en étoile à l'une de ses extrémités. — Envoi de la Direction des Beaux-Arts. Fouilles de **Timgad** (Algérie).

69. — Récipient à bords carrés et à cuvette hémisphérique. Il est muni d'un manche terminé par un avant-corps de lionne. Don de Mme Édouard André. **Égypte**.

70. — Vasque en forme de grande coquille, portée sur un pied tourné; très belle patine vert pâle. Don de Mme Enrichetta Castellani. Fouilles de M. Al. Castellani; trouvée dans un tombeau à **Santa Maria di Capua**.

71. — Pied de meuble. Génie ailé sortant d'un fleuron porté par une griffe de lion. Don de M. Cau, maire de Tébessa, transmis par M. J. Cambon, gouverneur général de l'Algérie. **Aïn-el-Halloufa,** au sud de Tébessa, département de Constantine (Algérie).

72. — Lampe chrétienne à deux becs. L'anse est surmontée d'un chrisme découpé à jour et entourée de neuf petites boules saillantes; les trous pour l'huile sont au nombre de cinq et disposés en croix. Envoi de la Direction des Beaux-Arts. Fouilles de **Timgad** (Algérie).

73. — Encensoir d'époque chrétienne. Il se compose d'un récipient octogonal porté sur huit pieds, percé sur six de ses faces de quatre trous en croix, et muni d'une longue chaine avec poignée. **Tigranocerte** (Arménie).

III. Métaux précieux et gemmes.

74. — Miroir rond, à main, en argent; le manche en forme de massue est rattaché au disque par une peau de lion. Type fréquemment rencontré à Pompeï et dont le Musée de Naples possède plusieurs exemplaires. Trouvé dans la villa d'où provient le Trésor d'argenterie conservé au Louvre. Don du comte Michel Tyszkiewicz. **Boscoreale.**

75. — Fac-similé en étain. Buste de femme romaine, de l'époque de Claude ou de Néron. Il décorait le centre d'une phiale formant le pendant de la phiale avec buste d'homme qui fait partie du Trésor d'argenterie de Boscoreale (Héron de Villefosse, *C.-R. de l'Ac. des Inscr.*, 1895, p. 261, n. 2; Winter, *Archäolog. Anzeiger*, 1896, 2, p. 85, fig. 11; Saglio, *Dict. des antiquités*, v° *imago*, fig. 3970; A. Pasqui, *Monumenti antichi dei Lincei*, VII, p. 415-418, fig. 12-13). L'original en argent, après avoir appartenu au comte Michel Tyszkiewicz, a été acquis par le Musée britannique. Don de MM. Haek et Hourdequin, orfèvres.

IV. Verrerie.

76 et 77. — 76. Scyphus de grandes dimensions avec anses à poucier. — 77. Coupe à pied avec anses semblables. Des exemplaires analogues, provenant de l'Italie méridionale, sont conservés au Musée de Naples et au Musée britannique. **Canosa.**

78. — Collier composé de perles en pâte de verre de diverses couleurs, avec pendant formé d'une tête barbue. Don de M. Manolakos. Trouvé dans un tombeau à **Thèbes.**

79 à 82. — 79. Ornement de collier; rectangle en pâte de verre à deux couches, percé de deux trous dans son épaisseur. — 80. Bague formée d'un anneau en torsade; pâte de verre noire. — 81. Chaton de bague; pâte de verre, ovale, représentant un dauphin enroulé autour d'une ancre. — 82. Fragment de verre en forme de perle très allongée. — Envoi de la Direction des Beaux-Arts. Fouilles de **Timgad** (Algérie).

V. Objets divers.

A) Terre cuite[1].

83 et 84. — 83. Plat rond et creux décoré au centre de cinq palmettes et de cinq petits ronds estampés. — 84. Plat rond et creux décoré de six palmettes et de six groupes de cercles concentriques. Fouilles de M. l'ingénieur Daux, à **Utique** (Tunisie).

85 à 90. — 85. Sanglier formé de deux parties accolées; sur chaque face un chien attaquant l'animal. — 86. Lampe en forme de tête humaine, la bouche ouverte. — 87. Lampe chrétienne ornée d'une tige de feuillage et, au centre, du monogramme avec l'A et Ω. — 88. Lampe chrétienne ornée sur le pourtour de triangles et de palmettes alternant et, au centre, de deux carrés inscrits en diagonale. — 89. Lampe chrétienne ornée au centre d'un palmier. — 90. Lampe chrétienne; sur le pourtour, cercles ornés alternativement de dessins géométriques et du monogramme; au centre, le Christ nimbé, tenant la croix, accosté de deux anges, foulant au pied le serpent et le dragon; sous ses pieds un lion; allusion au verset 13 du psaume XC : *super aspidem et basiliscum ambulabis et conculcabis leonem et draconem.* Envoi de la Direction des Beaux-Arts. Fouilles de **Timgad** (Algérie).

B) Plâtre peint.

90 à 105. — 90. Palmette découpée terminée par une coquille. — 91. Tête de Méduse ailée. — 92. Tête de Méduse. — 93. Masque tragique, la bouche ouverte. — 94. Masque tragique, la bouche ouverte. — 95. Lion dévorant une biche. — 96. Pouce colossal d'un pied gauche de statue. — 97.

1. La section de céramique antique fait partie du département des antiquités orientales. Il n'a été fait d'exception que pour certaines terres cuites classées dans la série des antiquités africaines ou dans la série des antiquités chrétiennes : ce sont les seules mentionnées dans cette liste.

Amour ailé sur un dauphin. — 98. Tête de lion, la langue tirée. — 99. Tête de lion, la gueule ouverte. — 100. Rondelle décorée de filets et d'un bouton en relief. — 101. Buste d'homme drapé. — 102. Tête de profil. — 103. Niobé assise, tenant sur ses genoux une Niobide mourante. — 104. Niobé assise, tenant une de ses filles mourante agenouillée sur elle. — 105. Niobide mourant, la tête retombante. — Don d'un anonyme transmis par M. Salomon Reinach. **Kertsch.**





N° 107. *Fragments d'un fuseau grec en ivoire, trouvé à Athènes.*

C) Albâtre.

106. — Femme drapée, assise, tenant des tablettes; fragment d'une des faces d'un coffret rectangulaire. Don de M. Sivadjan. **Minieh** (Égypte).

D) Ivoire et os.

107. — Fragments d'un fuseau élégamment travaillé, muni de petits anneaux mobiles. E. Michon, *Bulletin des Antiquaires*, 1897, p. 193. **Athènes.**

108 à 110. — 108. Épingle de tête; la partie supérieure se termine par un ornement en forme de pomme de pin. — 109. Manche en forme de cylindre orné de cercles en creux. — 110. Bouton hémisphérique. — Envoi de la Direction des Beaux-Arts. Fouilles de **Timgad.**

E) Jayet (?).

111. — Statuette d'un berger (Attis) en costume phrygien. Il est assis à l'ombre d'un arbre, le coude appuyé sur un

rocher, les jambes à demi croisées, et tient un *pedum(?)* sur ses genoux; il est vêtu d'une tunique courte, à manches, serrée à la taille, d'une chlamyde attachée sur l'épaule droite; il porte des anaxyrides. Manquent le haut de l'arbre, la tête et l'avant-bras gauche du personnage. Matière noire très légère, analogue au jayet. Envoi de la Direction des Beaux-Arts. Fouilles de **Timgad** (Algérie).



N° 111. *Attis, statuette en jayet (?), trouvée à Timgad (Algérie). Envoi de la Direction des Beaux-Arts.*

F) Plomb.

112 à 123. — 112. Vénus, une draperie autour des hanches, debout sur une base carrée; statuette aplatie. — 113. Cavalier vêtu d'une tunique courte; manquent la tête du cavalier et les jambes du cheval. — 114. Tête d'homme, les cheveux noués en une touffe sur le sommet du crâne. — 115. Balle de fronde marquée d'un foudre. — 116. Balle de fronde marquée d'un Σ. — 117. Balle de fronde avec la légende ... YON. — 118. Balle de fronde avec la légende ... AXOY. — 119. Balle de fronde avec la légende APX...OC. — 120. Balle de fronde marquée des lettres ΔΓ. — 121. Bouton rond avec empreinte représentant une Ménade dansant. — 122. Bouton rond avec monogramme. — 123. Bouton ovale avec empreinte

représentant deux figures debout de taille inégale. — **Don** de M. Paul Gaudin. **Smyrne.**

124 et 125. — 124. Tronc de pyramide rectangulaire, **orné** sur la face inférieure d'une amphore en relief; poids (?). — 125. Boucle, percée de deux petits trous portant les **lettres** suivantes de droite à gauche : MΞϤIA. **Symi.**

DONATEURS.

André (Mme Édouard), 10, 69.
Anonyme, 90 à 105.
Castellani (Mme Enrichetta), 70.
Cau, maire de Tébessa (Algérie), 71.
Direction des Beaux-Arts, 53 à 68, 72, 79 à 82, 85 à 90, 108 à 110, 111.
Direction générale des Musées royaux de Berlin, 11 à 19.
Direction du service des antiquités et des arts en Tunisie, 29, 31, 32.
Durighello (Joseph-Ange), antiquaire à Beyrouth, 39.
Gaudin (Paul), ingénieur à Smyrne, 48 à 52, 112 à 123.
Gournay (de), receveur des contributions à Aïn-Beida, 30.
Haek et Hourdequin, orfèvres à Paris, 75.
Laigue (L. de), consul général de France à Rotterdam, 36, 37.
Léman, antiquaire à Paris, 22 à 28.
Manolakos, négociant à Paris, 78.
Sivadjan, antiquaire à Paris, 106.
Triantaphyllos (E.), négociant à Paris, 9.
Tyszkiewicz (le comte Michel), 74.

PROVENANCES.

LISTE DES PÉRIODIQUES

REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ

EN 1897.

FRANCE.

ALPES (HAUTES-). — *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 2e série, nos 20 à 23. Gap, 1896-97, in-8°.

ALPES-MARITIMES. — *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, t. XV. Nice, 1896, in-8°.

AUBE. — *Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, 3e série, t. XXXIII, 1896. Troyes, in-8°.

Musée de Troyes. Numismatique. Monnaies gauloises. Catalogue. Troyes, 1897, in-8°. — *Musée de Troyes. Art décoratif* (*Musée Piat*). *Catalogue.* Troyes, 1897, in-8°.

BELFORT (TERRITOIRE DE). — *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation*, n° 16. Belfort, 1897, in-8°.

CALVADOS. — *Société des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux*, vol. 4, n° 2. Bayeux, 1897, in-8°.

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. Caen, 1896, in-8°.

Congrès archéologique de France. LXe session. Séances générales tenues à Abbeville en 1893. Caen, 1895, in-8°.

CHARENTE. — *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, 6e série, t. VI, année 1896. Angoulême, 1897, in-8°.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes*, 4e série, t. IV. Saintes, 1897, in-8°.

Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des archives historiques, t. XVII. Saintes, 1897, in-8°.

CHER. — *Mémoires de la Société historique et littéraire, artistique et scientifique du Cher*, 4e série, 12e vol. Bourges, 1897, in-8°.

CORRÈZE. — *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. XVIII, 4e livr.; t. XIX, 1re à 3e livr. Brive, 1896-97, in-8°.

CÔTE-D'OR. — *Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune. Mémoires*, année 1895. Beaune, 1896, in-8°.

Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, t. XII. Dijon, (1897,) in-4°.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur, 2e série, n° 9, année 1896. Semur, 1897, in-8°.

CÔTES-DU-NORD. — *Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Bulletins et mémoires*, t. XXXIV. Saint-Brieuc, 1896, in-8°. — *Bulletins*, 1897, nos 2 à 8.

CREUSE. — *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. X. Guéret, 1897, in-8°.

DORDOGNE. — *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XXIII, 6e livr.; t. XXIV, 1re à 5e livr. Périgueux, 1896-97, in-8°.

DOUBS. — *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. Procès-verbaux et mémoires*, année 1896. Besançon, 1897, in-8°.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 6e série, 10e vol., 1895. Besançon, 1896, in-8°.

DRÔME. — *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, 16e année, 1896. Valence, in-8°.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 120ᵉ à 123ᵉ livr. Valence, 1897, in-8°.

EURE-ET-LOIR. — *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, nᵒˢ 226 à 230. Chartres, 1897, in-8°.

Bulletin de la Société dunoise, nᵒˢ 110 à 112, 1897. Châteaudun, in-8°. — L. Merlet et L. Jarry, *Cartulaire de l'abbaye de la Madeleine de Châteaudun*. Châteaudun, 1896, in-8°. — Rabouin, *Notice sur Bonneval*. Châteaudun, 1896, in-8°.

GARD. — *Mémoires et comptes-rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, t. XXVI, année 1893. Alais, 1897, in-8°.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, 7ᵉ série, t. XIX, année 1896. Nîmes, in-8°.

GARONNE (HAUTE-). — *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 9ᵉ série, t. VIII. Toulouse, 1896, in-8°.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, série in-8°, n° 19. — *Mémoires*, t. XV, 2ᵉ livr. Toulouse, 1896, in-4°.

GIRONDE. — *Société archéologique de Bordeaux*, t. XXI, 1ᵉʳ et 2ᵉ fasc. Bordeaux, 1896, in-8°.

HÉRAULT. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, 3ᵉ série, t. II, 1ʳᵉ livr. Béziers, 1897, in-8°.

Académie des sciences et lettres de Montpellier. Mémoires de la section des lettres, 2ᵉ série, t. I, nᵒˢ 5 à 7. Montpellier, 1896, in-8°.

INDRE-ET-LOIRE. — *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. X, 2ᵉ à 4ᵉ trim. 1896. Tours, 1896, in-8°. — *Troisième centenaire de Descartes*. Tours, (1897,) in-8°.

ISÈRE. — *Bulletin de la Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère*, 4ᵉ série, t. III. Grenoble, 1897, in-8°.

JURA. — *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, 6e série, 1er et 2e vol., années 1895-97. Lons-le-Saulnier, 1896-97, in-8o.

LANDES. — *Société de Borda. Bulletin trimestriel,* 21e année, 4e trim.; 22e année, 1er à 3e trim. Dax, 1896, in-8o.

LOIR-ET-CHER. — *Bulletin de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, 2e année, no 3, juin 1894. Blois, 1894, in-8o. — *Mémoires*, t. XIII (*Les métiers de Blois, documents recueillis et publiés par* Alfred Bourgeois, t. II). Blois, 1897, in-8o. (Annexe : *Introduction.*)

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, t. XXXV, 1896. Vendôme, 1896, in-8o.

LOIRE. — *Bulletin de la Diana*, t. IX, no 6. Montbrison, 1897, in-8o. — *Recueil de mémoires et documents sur le Forez*, t. XII. Montbrison, 1897, in-8o.

LOIRE-INFÉRIEURE. — *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. XXXV, année 1896. Nantes, in-8o.

LOIRET. — *Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin*, t. XI, nos 158 et 159. Orléans, 1896, in-8o.

MAINE-ET-LOIRE. — *Mémoires de l'Académie des sciences et belles-lettres d'Angers*, nouvelle période, t. III. Angers, 1894-95, in-8o.

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 4e série, t. X, année 1896. Angers, 1897, in-8o.

MARNE. — *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 99e vol. Reims, 1897, in-8o.

MARNE (HAUTE-). — *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, t. IV, nos 55 et 56. Langres, in-8o, 1897.

MEURTHE-ET-MOSELLE. — *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 5e série, t. XIV, année 1896. Nancy, 1897, in-8o.

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, t. XLVI. Nancy, 1896, in-8o.

Nord. — *Bulletin de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, 1896, 2e fasc.; 1897, 1er fasc. Dunkerque, 1896, in-8°. — *Mémoires de la Société dunkerquoise*, 29e vol. Dunkerque, 1896, in-8°.

Revue de l'art chrétien, 4e série, t. VII, 6e livr.; t. VIII, 1re à 5e livr. Lille, 1896-97, in-4°.

Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes. Revue agricole, industrielle, historique et artistique, t. XLVI. Valenciennes, 1896, in-8°.

Oise. — *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise*, t. XVI, 2e partie. Beauvais, 1896, in-8°.

Société historique de Compiègne. Procès-verbaux, rapports et communications diverses, année 1896. Compiègne, 1896, in-8°. — *L'alimentation à Compiègne. Les pâtissiers*, par M. A. Bazin. *Les bouchers*, par MM. A. Bazin et E. Mauprivez. Compiègne, 1897, in-8°. — *Pièces rares relatives à l'histoire de Compiègne*. Compiègne, 1897, in-8°.

Comité archéologique de Senlis. Comptes-rendus et mémoires, 3e série, t. X, année 1895. Senlis, 1896, in-8°.

Pas-de-Calais. — *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*, 2e série, t. XXV-XXVII. Arras, 1894-96, in-8°.

Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, 1896, 4e fasc.; 1897, 1er et 2e fasc. Saint-Omer, 1897-98, in-8°. — *Mémoires*, t. XXIV (1897-98). Saint-Omer, 1898, in-8°. — *Les chartes de Saint-Bertin*, publ. par M. l'abbé Bled, t. IV, 1er fasc. *Saint-Omer*, 1897, in-4°.

Rhône. — *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, 3e série, t. IV. Lyon, 1896, in-8°.

Saône-et-Loire. — *Mémoires de la Société éduenne*, nouvelle série, t. XXIV. Autun, 1896, in-8°.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, 22e année, n° 12; 23e année, nos 1 à 9. Chalon-sur-Saône, 1896-97, in-8°.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, t. VIII, 2e partie. Chalon-sur-Saône, 1896, in-4°.

SARTHE. — *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XL, 2e sem.; t. XLI, 1er sem. Le Mans, 1896-97, in-8°.

SAVOIE. — *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. XXXV. Chambéry, 1896, in-8°.

SAVOIE (HAUTE-). — *Société florimontaine d'Annecy. Revue savoisienne*, 1896, n° 5; 1897, nos 1 à 3. Annecy, in-8°.

SEINE. — *Annuaire de la Société française de numismatique*, année 1896. Paris, in-8°.

Bulletin de correspondance hellénique, année 1896, fasc. XI-XII; année 1897, fasc. I-VIII. Athènes et Paris, in-8°. — *Les mines du Laurion dans l'antiquité*, par E. Ardaillon. (Biblioth. des Écoles fr. d'Athènes et de Rome, fasc. 77.) Paris, 1897, in-8°.

Bulletin critique, année 1897. Paris, in-8°.

Journal des Savants, nov.-déc. 1896; janv. à août 1897. Paris, 1896-97, in-4°.

Ministère de l'Instruction publique. Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements, t. XXVI et XXXII. Paris, 1897, in-8°. — Tamizey de Larroque, *Lettres de Peiresc*, t. VI. Paris, 1896, in-4° (Documents inédits).

Société de l'histoire de France. — *Annuaire-Bulletin*, année 1896. Paris, in-8°. — *Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné*, publ. par le baron A. de Ruble, t. IX. Paris, 1897, in-8°. — *Chronique de J. Froissart*, publ. par G. Raynaud, t. X. Paris, 1897, in-8°.

SEINE-ET-OISE. — *Commission des antiquités et des arts*, t. XVII. Versailles, 1897, in-8°.

Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, t. XX. Versailles, 1896, in-8°.

SEINE-INFÉRIEURE. — *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année* 1895-96. Rouen, 1897, in-8°.

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, t. X, 2e et 3e livr. Rouen, 1896-97, in-8°.

SOMME. — *Mémoires de l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens*, t. XLIII. Amiens, 1897, in-8°.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1896, nos 2 à 4; Amiens, 1896, in-8°. — *Album archéologique*, 12e fasc. Amiens, 1897, in-fol. — *La Picardie historique et monumentale, arrondissement d'Amiens*. Amiens, 1896, in-4°.

TARN-ET-GARONNE. — *Bulletin archéologique et historique de Tarn-et-Garonne*, t. XXIV. Montauban, 1897, in-8°.

VAR. — *Bulletin de l'Académie du Var*, nouv. série, t. XIX, 1896. Toulon, in-8°.

VAUCLUSE. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. XV, 4e trim.; t. XVI, 1er et 2e trim. Avignon, 1896-97, in-8°.

VIENNE. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 3e et 4e trim. 1896; 1er trim. 1897. Poitiers, in-8°.

VIENNE (HAUTE-). — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XLV. Limoges, 1896, in-8°.

VOSGES. — *Bulletin de la Société philomathique vosgienne*, 22e année, 1896-97. Saint-Dié, 1897, in-8°.

YONNE. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1896, 50e vol. Auxerre, 1896-97, in-8°.

ALGÉRIE. — *Revue africaine. Bulletin des travaux de la Société historique algérienne*, 40e année, 4e trim.; 41e année, 1er à 3e trim. Alger, 1896-97, in-8°.

Académie d'Hippone. Bulletin, n° 28. Bône, 1896, in-8°. — *Comptes-rendus des réunions*, années 1896 et 1897. Bône, in-8°.

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine, XXXe vol., 1895-96. Constantine, 1897, in-8°.

Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran. Bulletin trimestriel de géographie et d'archéologie, t. XVII, fasc. 72, 73, 74, 75. Oran, 1897, in-8°.

ALLEMAGNE.

Bonn. — *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, livr. 100 et 101. Bonn, 1896-97, in-8°.

Iéna. — *Zeitschrift des Vereins für thüringische Geschichte und Alterthumskunde*, nouv. série, t. IX, livr. 3 et 4; t. X, livr. 1 et 2. Iéna, 1895-96, in-8°.

Trèves. — *Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, année 1897, n°s 1 à 11. Trèves, in-8°.

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 16e année, livr. 1 à 3. Trèves, 1897, in-8°.

ALSACE-LORRAINE.

Colmar. — *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar*, nouv. série, t. III. Colmar, 1896, in-8°.

Metz. — *Mémoires de l'Académie de Metz*, 2e période, 76e année, 1894-95. Metz, 1896, in-8°.

Mulhouse. — *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, nov.-déc. 1896; janv. à nov. 1897. Mulhouse, in-8°.

AUTRICHE-HONGRIE.

Graz. — *Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark*, t. XLIV. Graz, 1896, in-8°.

Spalato. — *Bullettino di archeologia e storia dalmata*, 19e année, n°s 11 et 12; 20e année, n°s 1 à 9. Spalato, 1896-97, in-8°.

Vienne. — *Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-his-*

torische Classe. Sitzungsberichte, 134ᵉ et 135ᵉ vol. Wien, 1896-97, in-8°. — *Archiv für œsterreichische Geschichte*, 83ᵉ vol., 2ᵉ partie. Wien, 1897, in-8°. — *Fontes rerum austriacarum. Diplomataria et acta*, 49ᵉ vol., 1ʳᵉ partie. Wien, 1897, in-8°. — *Mittheilungen der prähistorischen Commission*, 1ᵉʳ vol., n° 4. Wien, 1897, in-8°.

Mittheilungen der anthropologischen Gesellschaft in Wien, 26ᵉ vol., 6ᵉ livr.; 27ᵉ vol., 1ʳᵉ à 5ᵉ livr. Wien, 1896-97, in-4°.

BELGIQUE.

ANVERS. — *Académie royale d'archéologie de Belgique. Bulletin*, 4ᵉ série des *Annales*, 2ᵉ partie, XXVIII-XXX. Anvers, 1896, in-8°. — *Annales*, t. L. Anvers, 1897, in-8°.

BRUXELLES. — *Analecta Bollandiana*, t. XVI, fasc. 1 et 2. Bruxelles, 1897, in-8°.

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. X, livr. 3 et 4; t. XI, livr. 1 à 4. Bruxelles, 1896-97, in-8°. — *Annuaire* 1897, t. VIII. Bruxelles, in-8°.

Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 62ᵉ et 63ᵉ années. Bruxelles, 1896-97, in-12. — *Bulletins*, t. XXIX-XXXIII. Bruxelles, 1895-97, in-8°.

Recueil des anciennes coutumes de la Belgique. Coutumes de la ville de Termonde, par M. le comte Th. de Limburg-Stirum. Bruxelles, 1896, in-4°. — *Coutumes de la ville et châtellenie de Furnes*, t. II et III, par L. Gilliodts-Van Severen. Bruxelles, 1896-97, in-4°. — *Coutumes du comté de Looz et de la seigneurie de Saint-Trond*, par Louis Crahay, t. III. Bruxelles, 1897, in-4°.

Revue belge de numismatique, 1897, 1ʳᵉ à 4ᵉ livr. Bruxelles, in-8°.

GAND. — *Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand*, 4ᵉ année, nᵒˢ 7 et 8; 5ᵉ année, nᵒˢ 1 à 5. Gand, 1897, in-8°. — *Inventaire archéologique de Gand*, fasc. 1. Gand, 1897, in-8°.

MAREDSOUS (ABBAYE DE). — *Revue bénédictine*, 14e année, nos 2 à 12. Maredsous, 1897, in-8o.

MONS. — *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 5e série, t. VI et VIII. Mons, 1893-96, in-8o.

NAMUR. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXII, 3e livr. Namur, 1897, in-8o.

BRÉSIL.

RIO-DE-JANEIRO. — *Archivos do Museu Nacional do Rio de Janeiro*, vol. VIII. Rio-de-Janeiro, 1892, in-4o.

DANEMARK.

COPENHAGUE. — *Aarboeger for nordisk oldkyndighed og historie, udgivne af det kongelige nordiske oldskriftselskab*, 2e série, 11e vol., 3e et 4e livr.; 12e vol., 1re à 3e livr. Copenhague, 1896-97, in-8o.

Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord, 1896. Copenhague, in-8o.

ÉGYPTE.

LE CAIRE. — *Comité de conservation des monuments de l'art arabe*. Exercice 1895, fasc. XII. Le Caire, 1896, in-8o.

ESPAGNE.

BARCELONE. — *Revista de la Asociacion artistico-arqueologica barcelonesa*, 1re année, nos 2 à 5. Barcelone, 1897, in-8o.

ÉTATS-UNIS.

BALTIMORE. — *Johns Hopkins University. Studies in historical and political science*, 13e série, vol. IX, X; 14e série, vol. VIII; 15e série, vol. I et II. Baltimore, 1896-96, in-8o.

CHICAGO. — *Academy of sciences. Thirty-Ninth Annual report for the year* 1896. Chicago, in-8o. — *Bulletin* no 1 *of the geological and natural history survey*. 1896, in-8o.

NEW-YORK. — *The architectural record*, vol. VI, nos 3 et 4. 1897, in-8o.

PHILADELPHIE. — *Proceedings of the american philosophical Society*, vol. XXXV, nos 151 à 155. Philadelphie, 1896, in-8o. — *Transactions*, vol. XIX, part. 1. Philadelphie, 1896, in-4o.

TOPEKA. — *Transactions of the twenty-six and twenty-seventh annual meetings of the Kansas Academy of science* (1893-94), vol. XIV. Topeka, 1896, in-8o.

Transactions of the Kansas state historical society, 1889-96, vol. V. Topeka, 1896, in-8o.

WASHINGTON. — *Smithsonian Institution*. 14e *and* 15e *Annual-report of the bureau of Ethnology*. Washington, 1896-97, 3 vol. in-8o. — *Annual-report of the board of regents of the Smithsonian Institution to July* 1894. Washington, 1896, in-8o. — *Annual-report of the American historical association for the year* 1895. Washington, 1896, in-8o.

GRANDE-BRETAGNE.

CAMBRIDGE. — *Proceedings of the Cambridge Antiquarian Society*, no 38. Cambridge, 1897, in-8o. — *Biographical notes on the librarians of the Trinity College* by R. Sinker. Cambridge, 1897, in-8o.

ÉDIMBOURG. — *Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland*, vol. XXX (session 1895-96). Edinburgh, 1896, in-8o.

JERSEY. — *Société jersiaise*, 22e bulletin annuel. Jersey, 1897, in-4o. — *Actes des États de l'île de Jersey*, 1529-1596. Jersey, 1897, in-4o.

LONDRES. — *Proceedings of the Society of Antiquaries of London*, avril-juin 1896, mai-juin 1897. Londres, in-8o.

ITALIE.

MODÈNE. — *Memorie della regia Accademia di scienze, lettere ed arti in Modena*, 2e série, vol. XII. Modena, 1896, in-4o.

ROME. — *Atti della R. Accademia dei Lincei. Serie quinta. Classe di scienze morali, storiche e filologiche*, 1893, parte 1ª, *Memorie*, vol. II et III. Rome, 1896, in-4°. Parte 2ª. *Notizie degli Scavi*, nov. et déc. 1896; janv. à oct. 1897. Roma, 1896-97, in-4°. — *Rendi-conto dell' adunanza solenne del 5 giugno* 1897. Roma, 1897, in-4°. — *Rendi-conti della reale Accademia, serie quinta*, vol. V, fasc. 11 et 12; vol. VI, fasc. 1 à 9. Roma, 1896-97, in-8°.

Bullettino dell' imperiale Istituto archeologico germanico. Sezione romana, vol. XII, fasc. 1 et 2. Roma, 1897, in-8°.

TURIN. — *Atti della r. Accademia delle scienze di Torino*, vol. XXXII, fasc. 1 à 12. Torino, 1896-97, in-8°. — *Memorie, serie seconda*, vol. XLVI. Torino, 1896, in-8°.

LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG. — *Publications de la section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg*, t. XLV. Luxembourg, 1896, in-8°.

NOUVELLE-ÉCOSSE.

HALIFAX. — *The proceedings and transactions of the Nova Scotian Institute of science, Halifax, Nova Scotia. Session of* 1895-96, vol. IX. Halifax, 1896, in-8°.

PORTUGAL.

LISBONNE. — *O archeologo Português*, vol. II, nos 10 à 12; vol. III, nos 1 à 6. Lisboa, 1896-97, in-8°.

PORTO. — *Revista de sciencias naturaes e sociaes*, vol. V, n° 17. Porto, 1897, in-8°.

RUSSIE.

DORPAT. — *Acta et commentationes imp. Universitatis Jurievensis*, 1896, n° 4; 1897, nos 1 et 2. Jurjew, 1896-97, in-8°.

EKATERINBOURG. — *Bulletin de la Société ouralienne d'ama-*

teurs des sciences naturelles, t. XVIII, livr. 1. Ekaterinebourg, 1896, in-8°.

Helsingsfors. — *Suomen Museo*, 1896. Helsingissä, in-8° — *Finska fornminnes-föreningens Tidskrift*. t. XVII. Helsingfors, 1897, in-8°.

Moscou. — *Matériaux pour l'archéologie du Caucase*, t. V. Moscou, 1896, in-4°.

Saint-Pétersbourg. — *Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*, 5e série, t. III à V; 6e série, t. VI, nos 1 à 3. Saint-Pétersbourg, 1895-97, in-4°.

Actes de la commission impériale archéologique pour les années 1891 *à* 1894. Saint-Pétersbourg, 1893-96, in-4°.

Matériaux pour l'archéologie russe, nos 13 à 20. Saint-Pétersbourg, 1894-96, in-4° (en russe).

SUÈDE.

Stockholm. — *Antiquarisk tidskrift... genom Hans Hildebrand*, t. XIII, 2e et 3e livr. Stockholm, in-8°.

Kongl. Vitterhets historie och Antiquitats Akademiens Månadsblad, 1892. Stockholm, 1893-97, in-8°. — *Tjugondeandra årgången*, 1893. Stockholm, 1896-97, in-8°.

Nordiska Museet, 5 vol. in-8°, 3 vol. in-4°.

SUISSE.

Bale. — *Zwangzigster und Einundzwangzigster Jahresbericht der historischen und antiquarischen Gesellschaft zu Basel über das Vereinsjahr* 1894-96. Basel, 1895-96, in-8°. — *Beiträge zur vaterländischen Geschichte*, nouv. série, t. V, livr. 1. Basel, 1897, in-8°.

Genève. — *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. I, livr. 5. Genève, 1897, in-8°. — *Mémoires et documents*, 2e série, t. VI et VII. Genève, 1897, in-8°.

Lucerne. — *Der Geschichtsfreund. Mittheilungen des histori-*

schen Vereins der fünf Orte Luzern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug, 51e et 52e vol. Stans, 1896-97, in-8°.

ZÜRICH. — *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, vol. XXIV, livr. 3 et 4. Zürich, 1896, in-4°.

TUNISIE.

TUNIS. — *Revue tunisienne, organe de l'Institut de Carthage*, 4e année, nos 13 à 16. Tunis, 1897, in-8°.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

P. 195, après la ligne 17, ajoutez :

Toutain (J.). *L'inscription d'Henchir-Mettich. Un nouveau document sur la propriété agricole dans l'Afrique romaine.* Paris, 1897, in-4°.

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, offre, au nom de l'auteur, M. Toutain, un mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sur une inscription latine découverte par le lieutenant Poulain, au nord-ouest de Testour, près du confluent de la Medjerdah et de l'Oued Siliane, au lieu appelé aujourd'hui Henchir-Mettich, en Tunisie. A cet endroit, on voit encore les restes d'une petite agglomération rurale.

Le texte de l'inscription, très étendu, occupe les quatre faces d'un dé rectangulaire; M. Toutain l'a soigneusement établi d'après un estampage et sa lecture a été revue sur le monument par MM. Gauckler et Cagnat. Après en avoir donné une traduction, l'auteur fait quelques observations philologiques intéressantes et signale des mots jusque-là inconnus, comme l'adjectif *exareus*, les noms *ficatio*, *olivatio*.

Ce texte, plus ancien que les textes déjà connus relatifs aux saltus impériaux *Blandianus*, *Udensis*, *Lamianus*, *Domitianus*, *Thusdritanus*, *Burunitanus*, etc., concerne une exploitation agricole appelée *fundus villae Magnae Variani;* il règle les rapports qui doivent exister entre les cultivateurs de ce domaine et les propriétaires ou leurs ayants droit, fermiers ou régisseurs. Ce document abonde en renseignements du plus grand intérêt sur la situation légale de ces populations rurales et aussi sur les cultures diverses de la région : abeilles, vignes, oliviers.

M. Toutain a étudié ce texte important à ces différents points de vue et avec la conscience et la précision qui distinguent tous ses travaux.

Page 290, après la ligne 14 :



Petite plaque en argent avec empreintes monétaires.

Page 312, après la ligne 8 :



Médaillon en terre cuite trouvé à Bavai.

P. 309, l. 9.

Note additionnelle. — D'autres exemplaires de dés polyédriques existent aux Musées de Mayence et de Wiesbaden (Brambach, *Corp. insc. rhen.*, 280 *e*, 918, 2006). Leur antiquité a été contestée par Becker dans les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, XLIV, 1868, p. 244, et par Cohausen dans les *Annalen für Nassauische Alterthumskunde*, XV, 1879, p. 393. Suivant M. Zangemeister, qui en possède un spécimen provenant de Zöblitz, les couples de lettres signifieraient : *Nimm Deins; Setz Zu; Lass Sitzen; Nimm Halb; Nimm Ganz; Tritt Ab.*

TABLES

DU

BULLETIN DE 1897.

I.

Renseignements généraux.

II.

Index par noms d'auteurs.

III.

Index géographique.

IV.

Index des illustrations.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

